DELIBERATIONS

(Délibérations du CONSEIL)

CONSEIL du 15/12/2023

Le présent document regroupe l'ensemble des délibérations accompagnées de leur(s) annexe(s), classés par élus rapporteur et par compétences.

SOMMAIRE

Elu rapporteur : BERNARD Alain

Déport de délibérations

23-C-0369 - Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) - Signature de l'avenant n° 4 à la convention-cadre - Avenant au programme de travail partenarial 2023-2024 - Versement de la subvention au titre de l'année 2024 6

Elu rapporteur : GERARD Bernard

Voiries

23-C-0370 - Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2020-2026 - Voirie, espaces publics et aménagements cyclables - Revoyure - Approbation 17

Elu rapporteur : CAUDRON Gérard

Aménagement (hors parc d'activité)

23-C-0371 - LILLE - ZAC Fives Cail - Concession d'aménagement - CRAC 2022 253

23-C-0372 - LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - Rives de la Haute Deûle - ZAC du premier secteur opérationnel - Concession d'aménagement - CRAC 2022 396

23-C-0373 - ROUBAIX - TOURCOING - WATTRELOS - ZAC Union - Concession d'aménagement - CRAC 2022 534

23-C-0374 - HEM - Tribonnerie 2 - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC 557

23-C-0375 - HEM - Tribonnerie 2 - Concession d'aménagement - Lancement d'une procédure de mise en concurrence 567

23-C-0376 - LAMBERSART - Secteur Bonte - Concession aménagement - Attribution 575

23-C-0377 - LOOS - Site Verlinde - Concession d'aménagement - Signature de la charte écoquartier 587

23-C-0379 - WAVRIN - Travaux de valorisation du c#ur de ville - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature 608

23-C-0380 - FACHES-THUMESNIL - LILLE - Secteur Faubourg d'Arras - Instauration d'un périmètre de sursis à statuer 614

23-C-0381 - LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - Grand But - Instauration d'un périmètre de sursis à statuer 621

23-C-0382 - LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - SEQUEDIN - LOOS - Marais de Lomme Sequedin - Instauration d'un périmètre de sursis à statuer 628

Elu rapporteur : LEPRETRE Sébastien

Transports publics

23-C-0384 - Mise en place de l'Open Payment - Maintien de la tarification - Approbation 635

23-C-0385 - Convention relative à l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER du ressort territorial de la MEL 2023/2024 - Région Hauts-de-France - ILEVIA - SNCF Voyageurs - Autorisation de signature 641

23-C-0386 - Travaux divers de tous corps d'état sur le patrimoine des transports - Accords-cadres à bons de commande (5 lots) - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement 647

23-C-0484 - V#u pour une desserte de la Métropole par des trains de nuit. 655

Mobilités

23-C-0387 - Procédure de concession de service relative à la fourniture, à l'installation et à l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la MEL - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat 661

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105592-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0369

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE (ADULM) - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION-CADRE - AVENANT AU PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2023-2024 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024

I. Rappel du contexte

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) est une association créée en 1990 et dont l'objet est de mener ou suivre toutes réflexions et études prospectives susceptibles de favoriser le développement et la qualité de l'aménagement et de l'environnement de la métropole lilloise transfrontalière. Elle accompagne par ailleurs techniquement l'Agence de l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai et le Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille et assure le suivi pour le compte du Syndicat Mixte du SCoT de Lille Métropole du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Lille.

Dans un moment de fortes évolutions et de profondes mutations sociales, environnementales, économiques, financières et institutionnelles, les acteurs du territoire ont plus que jamais besoin de renouveler les clés de lecture et les ressorts de l'action afin d'adapter et d'optimiser leurs politiques et les inscrire dans la durée.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et ses répercussions lourdes et multiples, il est fondamental de penser « l'après 2020… », et la MEL souhaite que l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, outil pérenne d'observation, d'expertise et de dialogue continue à sensibiliser, animer et contribuer au débat territorial à différentes échelles.

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a donc souhaité poursuivre la coordination de ses relations avec l'ADULM, qu'elle a mis en place au travers d'une démarche de contractualisation pluriannuelle avec ce partenaire.

Par délibération 21 C 0018 du 19 février 2021 le Conseil de la Métropole a autorisé Monsieur le Président à signer la convention-cadre partenariale entre la MEL et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026. Cette convention a été notifiée à l'ADULM le 19 avril 2021.

Acte certifié exécutoire - Télétransmision 059-200093201-20231215-lmc100000105592-DE - Envoi préfecture le 21/12/2023

II. Objet de la délibération

Conformément aux dispositions de l'article 2-2 de la convention-cadre 2021-2026, l'ADULM a élaboré de manière coordonnée avec ses partenaires un programme de travail pour 2023, qu'il vous est proposé d'approuver par la présente délibération.
Dans un souci d'efficacité, et de rationalisation des moyens, il a été proposé en 2022 d'élaborer le programme sous forme bisannuelle : 2023-2024, et d'en effectuer un bilan intermédiaire à l'issue de l'année 2023.

Le programme de travail 2023-2024 s'inscrit dans la continuité de celui de 2022, structuré par le projet d'Agence de demain et de ses 9 ambitions, avec le fil rouge de l'accompagnement des transitions dans un contexte d'urgence climatique :

1. Contribuer aux stratégies d'aménagement durable avec la planification et l'ingénierie ;
2. Mieux accompagner les acteurs de la fabrique de la ville et des projets urbains ;
3. Favoriser le bien-être, la qualité de vie et le vivre ensemble des habitants ;
4. Mobiliser nos savoir-faire pour le développement et l'attractivité de la métropole ;
5. Être un moteur des coopérations entre les territoires ;
6. Renforcer l'observation au service des décideurs et des citoyens ;
7. Développer la prospective et accompagner les transitions ;
8. S'affirmer comme centre de ressources et lieu de partage ;
9. Développer et favoriser l'innovation et l'expérimentation en coproduction avec les partenaires.

Suite au bilan intermédiaire réalisé à l'issue de la majeure partie de l'année 2023, quelques ajustements semblent nécessaires. Le document approuvé par délibération du Conseil de la Métropole n°22-C-0380 du 16 décembre 2022 demeure inchangé. En revanche, les fiche-projets qui déclinent le programme de travail partenarial feront l'objet d'évolutions, à moyens constants, pour correspondre au mieux aux besoins des partenaires et de la MEL.

Afin de permettre la poursuite de la réalisation du programme de travail partenarial 2023-2024 ainsi ajusté en 2024, il est proposé le versement d'une subvention métropolitaine pour cette même année d'un montant de 2 600 000 euros (identique à la subvention pour le programme de travail 2020). Cette participation financière fera l'objet d'un avenant n°4 à la convention-cadre 2021-2026 conformément à son article 2, intégrant les ajustements au programme de travail partenarial 2023-2024.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'approuver les ajustements au programme de travail 2023-2024 de l'ADULM figurant à l'avenant n°4 à la convention-cadre 2021 – 2026 ;

2) D’accorder à l’ADULM, pour l’année 2024, une subvention d’un montant de 2.600.000 euros (deux millions six cent mille euros) pour la réalisation en 2024 du programme de travail bisannuel 2023-2024 ;
3) D’autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer l’avenant n°4 à la convention-cadre 2021 – 2026 ;
4) D’imputer les dépenses d’un montant de 2 600 000 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Anissa BADERI, Hélène MOENECLAEY et Marie TONNERRE-DESMET ainsi que MM. Karim AMROUNI, Jean-Philippe ANDRIES, Stéphane BALY, Régis CAUCHE, Matthieu CORBILLON, Michel DELEPAUL, Stanislas DENDIEVEL, Rodrigue DESMET, Ali DOUFFI, Didier DUFOUR, Eric DURAND, Rudy ELEGEEST, Christophe GRAS, Yvan HUTCHINSON, Dominique LEGRAND, Didier MANIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Jacques RICHIR et Francis VERCAMER n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

23-C-0369

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE METROPOLE (ADULM) - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION-CADRE - AVENANT AU PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2023-2024 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024

I. Rappel du contexte

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) est une association créée en 1990 et dont l'objet est de mener ou suivre toutes réflexions et études prospectives susceptibles de favoriser le développement et la qualité de l'aménagement et de l'environnement de la métropole lilloise transfrontalière. Elle accompagne par ailleurs techniquement l'Agence de l'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai et le Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille et assure le suivi pour le compte du Syndicat Mixte du SCoT de Lille Métropole du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Lille.

Dans un moment de fortes évolutions et de profondes mutations sociales, environnementales, économiques, financières et institutionnelles, les acteurs du territoire ont plus que jamais besoin de renouveler les clés de lecture et les ressorts de l'action afin d'adapter et d'optimiser leurs politiques et les inscrire dans la durée.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et ses répercussions lourdes et multiples, il est fondamental de penser « l'après 2020… », et la MEL souhaite que l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, outil pérenne d'observation, d'expertise et de dialogue continue à sensibiliser, animer et contribuer au débat territorial à différentes échelles.

La Métropole Européenne de Lille (MEL) a donc souhaité poursuivre la coordination de ses relations avec l'ADULM, qu'elle a mis en place au travers d'une démarche de contractualisation pluriannuelle avec ce partenaire.

Par délibération 21 C 0018 du 19 février 2021 le Conseil de la Métropole a autorisé Monsieur le Président à signer la convention-cadre partenariale entre la MEL et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026. Cette convention a été notifiée à l'ADULM le 19 avril 2021.

II. Objet de la délibération

Conformément aux dispositions de l'article 2-2 de la convention-cadre 2021-2026, l'ADULM a élaboré de manière coordonnée avec ses partenaires un programme de travail pour 2023, qu'il vous est proposé d'approuver par la présente délibération.
Dans un souci d'efficacité, et de rationalisation des moyens, il a été proposé en 2022 d'élaborer le programme sous forme bisannuelle : 2023-2024, et d'en effectuer un bilan intermédiaire à l'issue de l'année 2023.

Le programme de travail 2023-2024 s'inscrit dans la continuité de celui de 2022, structuré par le projet d'Agence de demain et de ses 9 ambitions, avec le fil rouge de l'accompagnement des transitions dans un contexte d'urgence climatique :

1. Contribuer aux stratégies d'aménagement durable avec la planification et l'ingénierie ;
2. Mieux accompagner les acteurs de la fabrique de la ville et des projets urbains ;
3. Favoriser le bien-être, la qualité de vie et le vivre ensemble des habitants ;
4. Mobiliser nos savoir-faire pour le développement et l'attractivité de la métropole ;
5. Être un moteur des coopérations entre les territoires ;
6. Renforcer l'observation au service des décideurs et des citoyens ;
7. Développer la prospective et accompagner les transitions ;
8. S'affirmer comme centre de ressources et lieu de partage ;
9. Développer et favoriser l'innovation et l'expérimentation en coproduction avec les partenaires.

Suite au bilan intermédiaire réalisé à l'issue de la majeure partie de l'année 2023, quelques ajustements semblent nécessaires. Le document approuvé par délibération du Conseil de la Métropole n°22-C-0380 du 16 décembre 2022 demeure inchangé. En revanche, les fiche-projets qui déclinent le programme de travail partenarial feront l'objet d'évolutions, à moyens constants, pour correspondre au mieux aux besoins des partenaires et de la MEL.

Afin de permettre la poursuite de la réalisation du programme de travail partenarial 2023-2024 ainsi ajusté en 2024, il est proposé le versement d'une subvention métropolitaine pour cette même année d'un montant de 2 600 000 euros (identique à la subvention pour le programme de travail 2020). Cette participation financière fera l'objet d'un avenant n°4 à la convention-cadre 2021-2026 conformément à son article 2, intégrant les ajustements au programme de travail partenarial 2023-2024.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'approuver les ajustements au programme de travail 2023-2024 de l'ADULM figurant à l'avenant n°4 à la convention-cadre 2021 – 2026 ;

2) D’accorder à l’ADULM, pour l’année 2024, une subvention d’un montant de 2.600.000 euros (deux millions six cent mille euros) pour la réalisation en 2024 du programme de travail bisannuel 2023-2024 ;
3) D’autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer l’avenant n°4 à la convention-cadre 2021 – 2026 ;
4) D’imputer les dépenses d’un montant de 2 600 000 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Anissa BADERI, Hélène MOENECLAEY et Marie TONNERRE-DESMET ainsi que MM. Karim AMROUNI, Jean-Philippe ANDRIES, Stéphane BALY, Régis CAUCHE, Matthieu CORBILLON, Michel DELEPAUL, Stanislas DENDIEVEL, Rodrigue DESMET, Ali DOUFFI, Didier DUFOUR, Eric DURAND, Rudy ELEGEEST, Christophe GRAS, Yvan HUTCHINSON, Dominique LEGRAND, Didier MANIER, Max-André PICK, Michel PLOUY, Jacques RICHIR et Francis VERCAMER n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Annexe à la délibération du Conseil de la Métropole n°23 C 0369 du 15 décembre 2023

AVENANT N°4 À LA CONVENTION CADRE 2021 - 2026

ENTRE

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ET

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE

Entre :

La Métropole Européenne de Lille, Établissement Public de Coopération Intercommunale, sise 2 Boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex, représentée par son Président, Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en application de la délibération du Conseil de la Métropole n°22 C 0380 du 16 décembre 2022

Désignée sous les termes « MEL », d'une part

Et :

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, N° SIRET 379 907 538 00043, code APE 7111 Z, et dont le siège social est situé au Centre Europe Azur, 323 avenue du Président Hoover, 59000 LILLE, représentée par son Président, Monsieur Francis VERCAMER, dûment habilité,

Désignée sous les termes « l'Agence » ou « l'Association »

Vu,

- Les articles L 1611-4 et L 2121-29 du CGCT
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 art 10 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 art 1

Il est établi le présent avenant.

Article 1 – OBJET DE L'AVENANT

Par délibération n°21 C 0018, le Conseil de la Métropole du 19 février 2021 a autorisé Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer une nouvelle convention-cadre entre la MEL et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026.
Par courrier en date du 19 avril 2021 cette convention-cadre partenariale a été notifiée à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.

Le présent avenant n°4 à la convention-cadre 2021-2026 a pour objet de fixer le montant de la participation financière de la MEL à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour l'année 2024 au regard du programme prévisionnel de travail de cette même année.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MEL POUR 2024

Pour l'année 2024, le versement s'établira à 2 600 000 € (deux million six cent mille euros) sous réserve des crédits votés par la MEL.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le versement de la participation financière 2024 s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 45% de la subvention sera versé à la notification de l'avenant ;
- 45% sera versé sur appel de fonds, au 15 juin 2024, après présentation d'un bilan provisoire d'activités et financier au 31 mai 2024
- Le solde (10%) sera versé, sur appel de fonds, au 15 octobre 2025

L'obligation de transmission des autres pièces comptables prévues à l'article 3 de la convention reste en vigueur.

ARTICLE 4 – ANNEXES AU PRÉSENT AVENANT

Annexe 1
Convention-cadre 2021-2026 entre la Métropole Européenne de Lille et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.

Annexe 2
Programme de travail partenarial 2023-2024 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.

Annexe 3
Programme de travail partenarial 2023-2024 de l'ADULM – État d'avancement et perspectives, décembre 2023

Fait à Lille en 3 exemplaires, le

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole	La Métropole Européenne de Lille
Le Président, Francis VERCAMER	Le Président, Damien CASTELAIN

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

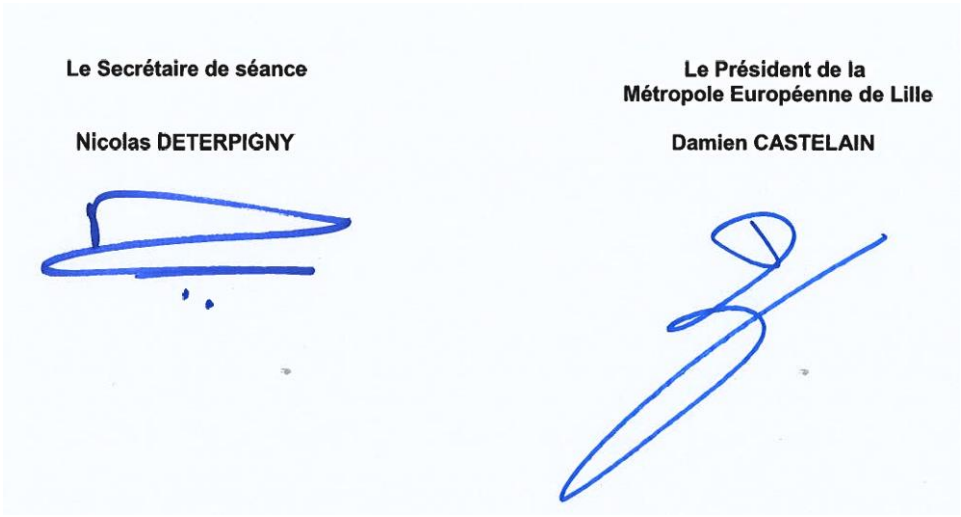

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105593-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0370

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2020-2026 - VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS CYCLABLES - REVOYURE - APPROBATION

I. Rappel du contexte

La délibération n° 21-C-0579 du 17 décembre 2021 a validé les orientations stratégiques et un premier programme d'opérations à démarrer avant fin 2024. Il s'agit prioritairement :
- d'assurer la conservation et la sécurité d'un patrimoine d'une valeur de plusieurs milliards d'euros ;
- de transformer l'espace public, avec les Communes et souvent à leur initiative, afin de répondre aux besoins des habitants, et aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air ;
- de concentrer les flux routiers non reportables sur d'autres modes de transport sur le réseau principal afin de permettre l'apaisement des centres urbains et le développement dans ces centres des infrastructures propres aux autres modes de déplacement.

Dans cet objectif, le Conseil de la Métropole a approuvé lors des débats budgétaires de 2020 le principe de consacrer à la politique Espaces Publics et Voirie une enveloppe annuelle moyenne de 120 millions d'euros, dont 15 millions directement dédiés aux aménagements cyclables. Ces 15 M€/an s'ajoutent aux investissements réalisés sur le réseau de voies vertes afin d'atteindre l'engagement politique de consacrer au moins 100 M€ sur le mandat à l'extension et à la modernisation des infrastructures cyclables, de toutes natures.

Sur ces 120 M€/an, 40 M€/an s'imposent sur des enjeux de sécurité (entretien ou reconstruction de ponts, entretien du réseau hyperstructurant, exploitation du dispositif de gestion du trafic, etc.) et des grands projets déjà actés (dont la LINO Sud et l'échangeur du Recueil à Villeneuve d'Ascq réalisés ou en cours).
Le périmètre d'échanges et de priorisation avec les Communes est doté de moyens à hauteur de 80M€/an. Sur ce périmètre dit de « projets locaux », la délibération de décembre 2021 identifie près de 1.200 opérations à engager sur la période 2022-2024, qui représentent un volume financier de l'ordre de 350 M€. Cette programmation comporte un « surbooking » par rapport aux capacités de dépenses sur la période, de manière à tenir compte des incertitudes propres à la conduite de projets d'espaces publics.

	Moyenne annuelle 2022/2026	
Réaliser les développements et transformations nécessaire du réseau principal (grands projets)	**20 M€ / an**	40 M€ / an sur le réseau hyperstructurant, pour les ouvrages d'art et pour l'exploitation
Exploiter et maintenir le patrimoine métropolitain	**53 M€ / an**	
Réaliser les aménagements de proximité qui répondent aux besoins des habitants ou aux enjeux de la résilience du territoire	**32 M€ / an**	80 M€ / an sur le réseau local (préservation, modernisation)
Maintenir et développer les équipements cyclables sur voirie	**15 M€ / an**	
TOTAL	**120 M€ /an**	

1. Etat d'avancement du PPI délibéré en décembre 2021

1.1. Une réalisation de travaux conforme aux prévisions

Tant sur le volet hyperstructurant que sur le volet des projets locaux, le PPI délibéré s'exécute conformément aux prévisions :
- La première tranche de la Lino Sud a été mise en service ainsi que la nouvelle voie d'accès au quartier du recueil à Villeneuve d'Ascq ;
- 12 ouvrages d'art ont été ou sont renforcés ou reconstruits, pour un coût engagé de 35 M€ ;
- Près de 700 projets locaux délibérés en décembre 2021 sont terminés ou en cours, pour un montant d'environ 190 M€.

Sur le volet cyclable, des travaux d'extension ou d'amélioration ont été réalisés ou engagés sur plus de 100 km de réseau. Ces travaux concernent l'ensemble des territoires et déclinent toutes les formes d'aménagements :
- Création de pistes cyclables, de bandes cyclables ou transformation de bandes cyclables en pistes cyclables ;
- Création de doubles-sens cyclables dans des voies en zone 30 ;
- Création d'aménagements partagés de type chaucidous sur les voies à faibles trafics ou bandes cyclables suggérées ;
- Remise à neuf d'équipements cyclables existants ;
- Premières matérialisations du réseau Vélo+ telles que figurant au Plan de Mobilité ;
- Préparation du déploiement du réseau points nœuds prévu dès début 2024.

Acte certifié exécutoire - Télétransmision 059-200093201-20231215-lmc100000105593-DE - Envoi préfecture le 21/12/2023

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

1.2. La déclinaison de programmes spécifiques en déclinaison de la Charte de l'espace public approuvée en décembre 2022

L'approche projet est complétée par de grands programmes, véritables marqueurs de l'action de la métropole européenne de Lille (MEL) en lien avec les communes parmi lesquels peuvent notamment être cités :
- Le programme de généralisation de la ville 30 : plus de 56 % du réseau en agglomération est désormais limitée à 30 km / h (ou moins), ce qui correspond à une extension de plus de 310 km depuis le 1er janvier 2021. D'ici fin 2026, il est probable que ce taux atteindra 80 % comme c'est déjà le cas sur plus de 40 communes de la métropole ;
- Le programme de déconnexion des eaux de voirie dès que l'opération est réalisable, notamment dans le cas de reconstruction de voirie ;
- La végétalisation de l'espace public par le biais d'un réexamen systématique, dans chaque opération, des surfaces dédiées au mode routier, et en accompagnant les programmes de végétalisation de façades portés par les communes ;
- La matérialisation des trajectoires cyclables en carrefour, la généralisation de la couleur rouge sur les nouveaux aménagements cyclables, la généralisation des cédez-le-passage cyclistes et des SAS vélo aux carrefours à feux.

Enfin, la MEL a décidé d'accompagner les initiatives de rues scolaires en intégrant à la gamme de mobilier urbain qu'elle implante un modèle métropolitain, unique, de barrières pivotantes. Deux premières rues scolaires ont ainsi pu être équipées par la MEL.

II. Objet de la délibération

2. Un programme d'études et de travaux complété jusque fin 2026

2.1. Un processus de co-construction avec les communes portant le programme des projets locaux de 350 M€ à 500 M€

La revoyure du PPI conclut le dispositif arrêté dans la délibération n° 21-C-60579 du 17 décembre 2021 avec une dernière étape de programmation engagée dès février 2023 et qui s'est prolongée jusqu'aux conférences territoriales de septembre et octobre 2023.

L'annexe 1 présente, par commune, la liste complète des projets locaux en études et en travaux sur la période 2022-2026. Sont aussi indiqués, le cas échéant, les grands projets et projets sur ouvrages d'art les plus importants qui concerneraient la commune.

Cette liste reprend donc les travaux réalisés et à venir afin de traduire le plus complètement possible l'action de la MEL sur son territoire depuis 2022.

S'agissant des projets locaux, la programmation s'élève donc à 500 M€ et a donc vocation à s'exécuter au-delà de l'année 2026.

Concernant les études, un travail de priorisation a été mené avec les communes pour ne retenir que celles dont l'engagement est opportun et attendu en préparation du prochain PPI. Ces études s'ajoutent à un programme de travaux « surbooké ».

2.2. L'investissement dans les infrastructures cyclables se poursuit et devrait dépasser les 100 M€ pour la seule politique des aménagements cyclables sur voirie

Comme évoqué, le PPI a permis de livrer ou démarrer plus de 100 km d'équipements cyclables, en création ou en amélioration, sur la seule période 2022-2023.

Le PPI 2022-2026 révisé conduit au bilan prévisionnel suivant :

Bilan et perspective	Nombre d'opérations	Montant opération (M€)	Montant cyclable (M€)	Linéaire total (km)	Dont linéaire neuf (km)
Réalisation 2022-2023	108	90 M€	44 M€	107 km	79 km
Perspective 2024-2026	246	140 M€	67 M€	200 km	166 km
Bilan prévisionnel 2022 - 2026	354	230 M€	111 M€	307 km	245 km

Sont également annexées à la délibération les cartographies présentant, par territoire, cette programmation cyclable.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'approuver le PPI Espaces Publics, Voirie et aménagements cyclables 2022-2026, actualisé dans les conditions décrites dans la délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu. M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0370

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2020-2026 - VOIRIE, ESPACES PUBLICS ET AMENAGEMENTS CYCLABLES - REVOYURE - APPROBATION

I. Rappel du contexte

La délibération n° 21-C-0579 du 17 décembre 2021 a validé les orientations stratégiques et un premier programme d'opérations à démarrer avant fin 2024. Il s'agit prioritairement :
- d'assurer la conservation et la sécurité d'un patrimoine d'une valeur de plusieurs milliards d'euros ;
- de transformer l'espace public, avec les Communes et souvent à leur initiative, afin de répondre aux besoins des habitants, et aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air ;
- de concentrer les flux routiers non reportables sur d'autres modes de transport sur le réseau principal afin de permettre l'apaisement des centres urbains et le développement dans ces centres des infrastructures propres aux autres modes de déplacement.

Dans cet objectif, le Conseil de la Métropole a approuvé lors des débats budgétaires de 2020 le principe de consacrer à la politique Espaces Publics et Voirie une enveloppe annuelle moyenne de 120 millions d'euros, dont 15 millions directement dédiés aux aménagements cyclables. Ces 15 M€/an s'ajoutent aux investissements réalisés sur le réseau de voies vertes afin d'atteindre l'engagement politique de consacrer au moins 100 M€ sur le mandat à l'extension et à la modernisation des infrastructures cyclables, de toutes natures.

Sur ces 120 M€/an, 40 M€/an s'imposent sur des enjeux de sécurité (entretien ou reconstruction de ponts, entretien du réseau hyperstructurant, exploitation du dispositif de gestion du trafic, etc.) et des grands projets déjà actés (dont la LINO Sud et l'échangeur du Recueil à Villeneuve d'Ascq réalisés ou en cours).
Le périmètre d'échanges et de priorisation avec les Communes est doté de moyens à hauteur de 80M€/an. Sur ce périmètre dit de « projets locaux », la délibération de décembre 2021 identifie près de 1.200 opérations à engager sur la période 2022-2024, qui représentent un volume financier de l'ordre de 350 M€. Cette programmation comporte un « surbooking » par rapport aux capacités de dépenses sur la période, de manière à tenir compte des incertitudes propres à la conduite de projets d'espaces publics.

	Moyenne annuelle 2022/2026	
Réaliser les développements et transformations nécessaire du réseau principal (grands projets)	**20 M€ / an**	40 M€ / an sur le réseau hyperstructurant, pour les ouvrages d'art et pour l'exploitation
Exploiter et maintenir le patrimoine métropolitain	**53 M€ / an**	
Réaliser les aménagements de proximité qui répondent aux besoins des habitants ou aux enjeux de la résilience du territoire	**32 M€ / an**	80 M€ / an sur le réseau local (préservation, modernisation)
Maintenir et développer les équipements cyclables sur voirie	**15 M€ / an**	
TOTAL	**120 M€ /an**	

1. Etat d'avancement du PPI délibéré en décembre 2021

1.1. Une réalisation de travaux conforme aux prévisions

Tant sur le volet hyperstructurant que sur le volet des projets locaux, le PPI délibéré s'exécute conformément aux prévisions :
- La première tranche de la Lino Sud a été mise en service ainsi que la nouvelle voie d'accès au quartier du recueil à Villeneuve d'Ascq ;
- 12 ouvrages d'art ont été ou sont renforcés ou reconstruits, pour un coût engagé de 35 M€ ;
- Près de 700 projets locaux délibérés en décembre 2021 sont terminés ou en cours, pour un montant d'environ 190 M€.

Sur le volet cyclable, des travaux d'extension ou d'amélioration ont été réalisés ou engagés sur plus de 100 km de réseau. Ces travaux concernent l'ensemble des territoires et déclinent toutes les formes d'aménagements :
- Création de pistes cyclables, de bandes cyclables ou transformation de bandes cyclables en pistes cyclables ;
- Création de doubles-sens cyclables dans des voies en zone 30 ;
- Création d'aménagements partagés de type chaucidous sur les voies à faibles trafics ou bandes cyclables suggérées ;
- Remise à neuf d'équipements cyclables existants ;
- Premières matérialisations du réseau Vélo+ telles que figurant au Plan de Mobilité ;
- Préparation du déploiement du réseau points nœuds prévu dès début 2024.

1.2. La déclinaison de programmes spécifiques en déclinaison de la Charte de l'espace public approuvée en décembre 2022

L'approche projet est complétée par de grands programmes, véritables marqueurs de l'action de la métropole européenne de Lille (MEL) en lien avec les communes parmi lesquels peuvent notamment être cités :
- Le programme de généralisation de la ville 30 : plus de 56 % du réseau en agglomération est désormais limitée à 30 km / h (ou moins), ce qui correspond à une extension de plus de 310 km depuis le 1er janvier 2021. D'ici fin 2026, il est probable que ce taux atteindra 80 % comme c'est déjà le cas sur plus de 40 communes de la métropole ;
- Le programme de déconnexion des eaux de voirie dès que l'opération est réalisable, notamment dans le cas de reconstruction de voirie ;
- La végétalisation de l'espace public par le biais d'un réexamen systématique, dans chaque opération, des surfaces dédiées au mode routier, et en accompagnant les programmes de végétalisation de façades portés par les communes ;
- La matérialisation des trajectoires cyclables en carrefour, la généralisation de la couleur rouge sur les nouveaux aménagements cyclables, la généralisation des cédez-le-passage cyclistes et des SAS vélo aux carrefours à feux.

Enfin, la MEL a décidé d'accompagner les initiatives de rues scolaires en intégrant à la gamme de mobilier urbain qu'elle implante un modèle métropolitain, unique, de barrières pivotantes. Deux premières rues scolaires ont ainsi pu être équipées par la MEL.

II. Objet de la délibération

2. Un programme d'études et de travaux complété jusque fin 2026

2.1. Un processus de co-construction avec les communes portant le programme des projets locaux de 350 M€ à 500 M€

La revoyure du PPI conclut le dispositif arrêté dans la délibération n° 21-C-60579 du 17 décembre 2021 avec une dernière étape de programmation engagée dès février 2023 et qui s'est prolongée jusqu'aux conférences territoriales de septembre et octobre 2023.

L'annexe 1 présente, par commune, la liste complète des projets locaux en études et en travaux sur la période 2022-2026. Sont aussi indiqués, le cas échéant, les grands projets et projets sur ouvrages d'art les plus importants qui concerneraient la commune.

Cette liste reprend donc les travaux réalisés et à venir afin de traduire le plus complètement possible l'action de la MEL sur son territoire depuis 2022.

S'agissant des projets locaux, la programmation s'élève donc à 500 M€ et a donc vocation à s'exécuter au-delà de l'année 2026.

Concernant les études, un travail de priorisation a été mené avec les communes pour ne retenir que celles dont l'engagement est opportun et attendu en préparation du prochain PPI. Ces études s'ajoutent à un programme de travaux « surbooké ».

2.2. L'investissement dans les infrastructures cyclables se poursuit et devrait dépasser les 100 M€ pour la seule politique des aménagements cyclables sur voirie

Comme évoqué, le PPI a permis de livrer ou démarrer plus de 100 km d'équipements cyclables, en création ou en amélioration, sur la seule période 2022-2023.

Le PPI 2022-2026 révisé conduit au bilan prévisionnel suivant :

Bilan et perspective	Nombre d'opérations	Montant opération (M€)	Montant cyclable (M€)	Linéaire total (km)	Dont linéaire neuf (km)
Réalisation 2022-2023	108	90 M€	44 M€	107 km	79 km
Perspective 2024-2026	246	140 M€	67 M€	200 km	166 km
Bilan prévisionnel 2022 - 2026	354	230 M€	111 M€	307 km	245 km

Sont également annexées à la délibération les cartographies présentant, par territoire, cette programmation cyclable.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'approuver le PPI Espaces Publics, Voirie et aménagements cyclables 2022-2026, actualisé dans les conditions décrites dans la délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenu. M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
ALLENNES-LES-MARAIS	FRANCHE	Réfection des trottoirs	2022	
ALLENNES-LES-MARAIS	DE L' EGLISE	Réfection des trottoirs	2022	
ALLENNES-LES-MARAIS	FRANCHE	Aménagement de sécurité en lien avec l'étude de circulation	2023	
ALLENNES-LES-MARAIS	MARAIS	Aménagement de sécurité en lien avec l'étude de circulation	2023	
ALLENNES-LES-MARAIS	DE CARNIN	Aménagement entrée de ville : apaisement et végétalisation	2023	
ALLENNES-LES-MARAIS	RIVE	Aménagement de sécurité en lien avec l'étude de circulation	2024	
ALLENNES-LES-MARAIS	CARREFOUR RIVE / FRANCHE / 14ème ZOUAVE	Aménagement de sécurité en lien avec l'étude de circulation + tapis de la rue Rive	2024	
ALLENNES-LES-MARAIS	DE FLESSINGUE	Aménagement de sécurité en lien avec l'étude de circulation et réfection du tapis en chaussée	2025	
ALLENNES-LES-MARAIS	COMMANDANT COUSTEAU	Aménagement de sécurité en lien avec l'étude de circulation	2025	
ALLENNES-LES-MARAIS	DE L' EGLISE / DE GAULLE	Projet Cœur de ville : requalification avec apaisement de la circulation, végétalisation, modes doux	2026	30%
ALLENNES-LES-MARAIS	DE GONDECOURT	Tapis chaussée	2026	
ALLENNES-LES-MARAIS	DES ANSEREUILLES	Tapis chaussée	2026	
ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN BAUVIN CARNIN PROVIN		Réfection des trottoirs et chaussée	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
ANNOEULLIN	DU RIEZ BOURRIEZ	Reconstruction de la chaussée et des trottoirs	2022	
ANNOEULLIN	BONNEL	Requalification : chaussée, trottoirs, stationnements	2022	
ANNOEULLIN	DE CARVIN	Requalification : chaussée, trottoirs, stationnements, végétalisation, enfouissement des réseaux	2024	30%
ANNOEULLIN	DE L'EUROPE / MALAQUINS / LONDRES / TOURAINE	Aménagement de sécurité en lien avec la plan de circulation	2024	100%
ANNOEULLIN	DE LA GARE	Tapis chaussée	2024	
ANNOEULLIN	EMILE LOUTRE	Maintenanche chaussée et trottoirs	2024	
ANNOEULLIN	NATIONALE	Tapis et renforcement de structure	2025	
ANNOEULLIN CARNIN	MARAIS / LAVOISIER	liaison cyclable entre Carnin et Annoeullin (rue du Marais, rue Lavoisier Annoeullin)	2025	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
ANNOEULLIN	SAINT EXUPERY	Requalification et création de zones de stationnement	2025	
ANNOEULLIN	CARREFOUR TOURAINE / NATIONALE	Aménagement du carrefour	2025	
ANNOEULLIN	DE TOURAINE	Tapis et renforcement de structure (de rue Carvin à rue Nationale)	2025	
ANNOEULLIN	JEAN CARPENTIER	Reconstruction de la chaussée et des trottoirs	2026	
ANNOEULLIN	DE DON	Réfection des trottoirs et chaussée	ETUDE	30%
ANNOEULLIN	DU GENERAL DE GAULLE	Projet Cœur de ville : requalification avec apaisement de la circulation, végétalisation, modes doux	ETUDE	30%
ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN BAUVIN CARNIN PROVIN		Liaison cyclable Gondecourt-Allennes-Annoeullin-Provin-Bauvin-Carnin	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ANSTAING	JEAN JAURES	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
ANSTAING	CORDONNIER	Aménagement en accompagnement d'un projet immobilier	2024	30%
ANSTAING BOUVINES GRUSON	LIAISON CYCLABLE SAINGHIN-VDA	Liaison entre Sainghin-en-Mélantois et Villeneuve-d'Ascq en passant par Bouvines, Gruson et Anstaing	2025	100%
ANSTAING	PASTEUR	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2026	30%
ANSTAING	PAUL LAFARGUE	Construction de trottoir	Etudes	
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo+ - Liaison L5 - Lille / Baisieux	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ARMENTIERES	DU PROGRES	Réfection des trottoirs et chaussée	2022	
ARMENTIERES	FAIDHERBE	Création de trottoirs	2022	20%
ARMENTIERES	RAYMOND LIS	Refection revêtement chaussée	2022	
ARMENTIERES	DES RESISTANTS	Refection revêtement chaussée	2022	
ARMENTIERES	MARX DORMOY	Réfection des trottoirs et chaussée avec végétalisation et valorisation de l'étang	2023	
ARMENTIERES	PONT DE L'ATTARGETTE	Reconstruction du pont	2023	10%
ARMENTIERES	DE VALMY	Aménagement de zone 30	2023	
ARMENTIERES	GAMBETTA	Refection revêtement chaussée	2023	
ARMENTIERES	JULES FERRY	Réfection de trottoirs	2024	
ARMENTIERES	GUYNEMER	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
ARMENTIERES	DU NORD	Requalification de la voirie (végétalisation et place du piéton valorisée)	2024	
ARMENTIERES	FAIDHERBE	Requalification du boulevard (Phase 2) entre la rue Maurice SCHUMAN et le giratoire ERQUINGHEM-LEBLANC-HARRIS (compris) - avec mise en valeur des modes doux.	2024	30%
ARMENTIERES	ALBERT 1 ER	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
ARMENTIERES	CHOPIN,SCHUBERT,BERLIOZ ET BIZET	Refection revêtement chaussée	2024	
ARMENTIERES	DU STADE	Localisé - Réfection de trottoirs et chaussées	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ARMENTIERES	FLEURS	Localisé - Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
ARMENTIERES	FORT MALAKOFF	Localisé - Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
ARMENTIERES	KEMMEL	Localisé - Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
ARMENTIERES	MARC SANGNIER	Refection revêtement chaussée	2024	
ARMENTIERES	MESSINES	Localisé - Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
ARMENTIERES	MOULIN DU	Localisé - Réfection de trottoirs	2024	
ARMENTIERES	OCTROI	Localisé - Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
ARMENTIERES	RENANT	Refection revêtement chaussée	2024	
ARMENTIERES	SAINT AUGUSTIN	Localisé - Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
ARMENTIERES	VOLTAIRE	Localisé - Réfection de trottoirs	2024	
ARMENTIERES	QUARTIER SAINT ROCH (DIVERS RUES)	Requalification de la voirie et trottoirs (apaisement, végétalisation et techniques alternatives)	2025	
ARMENTIERES	PIERRE BROSSOLETTE	Requalification de la voirie en accompagnement de l'opération immobilière, entre la rue Pierre Mauroy et la rue Roger Salengro	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ARMENTIERES	DU GENERAL LECLERC	Requalification des voirie rue du Général Leclercq (tronçon entre giratoire Jules Guesde et la avenue Gustave Dron) et rue Gustave Dron (Tronçon Déportés / Jeann-d'Arc)	2025	30%
ARMENTIERES	CLEMENCEAU	Requalification de la voirie, reprise de revêtement et bordures et mise en œuvre techniques alternatives	2025	
ARMENTIERES	ALBERT DE MUN	Refection revêtement chaussée (Giratoire Jules Guesde)	2025	30%
ARMENTIERES	RUE DES NIEULLES	Requalification de la voirie , continuité du square Victor Hugo	2025	
ARMENTIERES	EURALOISIRS	Aménagement du mail piétonnier	2025	30%
ARMENTIERES	DES DEPORTES	Requalification de la voirie (végétalisation et entretien du patrimoine)	2026	
ARMENTIERES	DU PONT BAYART	Requalification de la voirie	2026	
ARMENTIERES	BELFORT	Localisé - Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
ARMENTIERES	COMINES	Réfection d'un trottoir et chaussée	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ARMENTIERES	DRON	Localisé - Réfection des trottoirs et chaussée, en prolongement de l'opération 10665	2026	
ARMENTIERES	RUE LÉO LAGRANGE	Implantation des BAV , déplacement arrêt bus , stationnement , trottoirs	2026	
ARMENTIERES	DE BEAUVAIS (QUAI)	Requalification de la voirie (Projet immobilier), reprise tapis de chaussée + revêtement et bordure trottoir	Etude	
ARMENTIERES	FAIDHERBE	Requalification du boulevard phase 3	Etude	30%
ARMENTIERES	RUE JULES LEBLEU	Requalification de la voirie , Piste cyclable , trottoirs	Etude	30%
ARMENTIERES LA CHAPELLE D'ARMENTIERES CAPINGHEM PREMESQUES LAMBERSART ENNETIERES-EN-WEPPES LILLE LOMME		Etudes Vélo + - Liaisons L10a-10b - Lille / Armentières / Pérenchies	Etude	100%
ARMENTIERES	PDIES	Plan deplacement inter etablissements scolaires	Etude	
ARMENTIERES	EURALOISIRS	Aménagement qualitatif du carrefour mauroy-brossolette	Etude	30%
ARMENTIERES	DU GENERAL LECLERC	Requalification de la rue entre Place Jules Guesde et Rue Jules Ferry	Etude	
ARMENTIERES	AVENUE ARISTIDE BRIANT	Requalification de la voie	Etude	
ARMENTIERES	RESISTANTS	Etude de renforcement du Pont des Résistants	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ARMENTIERES HOUPLINES	DU BAS CHEMIN	Nouvelles liaisons Octroi-Gare-ZA Houplines	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
AUBERS	BASSE	Création stationnement et aménagement sécurité en accompagnement foyer rural	2022	
AUBERS	DE LEVAL	Réaménagement chaussée trottoirs	2022	
AUBERS	DE LA FONTAINE ROULERS	Maintenance chaussée et création BE	2022	
AUBERS	DE FROMELLES D' AUBERS	Entretien tapis de chaussée	2023	
AUBERS	DE LEVAL	Réalisation d'un cheminement piétonnier dans l'espace vert	2024	
AUBERS	RUE NEUVE	Réfection tapis chaussée	2024	
AUBERS	RUE DE VIENNE	Réfection tapis chaussée	2024	
AUBERS	DES SABLONNIERES	Réfection du tapis de chaussée en coordination avec les travaux d'assainissement	2025	
AUBERS	DEPARTEMENTALE 141	Entretien Tapis de chaussée - Purges et coulis	2025	
AUBERS	DES BROEUX	Réfection tapis chaussée	2025	
AUBERS	DE L' EGLISE	Requalification place de l'église	2026	
AUBERS	RUE DU PLOUICH	Prolongation de voirie et création d'une aire de retournement	ETUDE	
AUBERS FROMELLES	DE FROMELLES D' AUBERS	Réfection des trottoirs et chaussée	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BAISIEUX	RAOUL FOLLEREAU (1)	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
BAISIEUX	DE LA LIBERTE	Réfection de trottoir	2022	
BAISIEUX	BREUZE-TEMPLEUVE	Mise en œuvre d'un enduit	2022	
BAISIEUX	VILLE 30	Ville 30	2022	
BAISIEUX	RAOUL FOLLEREAU (2)	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
BAISIEUX	COLOMBIER	Construction de trottoir	2022	
BAISIEUX	DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Réfection de trottoir	2022	
BAISIEUX	OGIMONT	Réfection de trottoirs devant les commerces	2022	
	DE CAMPHIN	Réfection de chaussée	2023	30%
BAISIEUX	CLAUDE DEBUSSY	Réfection de trottoir	2023	
BAISIEUX	DU MOULIN	Requalification de l'espace public	2024	
BAISIEUX CHERENG TRESSIN	LIAISON CYCLABLE BAISIEUX-VDA	Liaison entre Baisieux et Villeneuve-d'Ascq en passant par Chéreng et Tressin	2024	100%
BAISIEUX	DE LA MAIRIE	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
BAISIEUX	DU CHATEAU	Zone de rencontre	2024	
BAISIEUX	DE LA MAIRIE	Diverses opérations d'aménagement de voirie	2024	
BAISIEUX	RUELLE PREVOST	Aménagements cyclables	2024	100%
BAISIEUX	PLACE DU MARCHE	Aménagement d'une place	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BAISIEUX	DU CENTRE	Création d'une zone de rencontre	2025	
BAISIEUX	DE L EGLISE	Requalification de l'espace public	2025	
BAISIEUX	DES ECOLES	Réfection de trottoir	2026	
BAISIEUX	DU DOCTEUR CALMETTE	Réfection de trottoir	2026	
BAISIEUX	JEAN MONNET	Réfection de trottoir	2026	
BAISIEUX	DE LA FLAMBEE	Création d'une zone de rencontre	2026	
BAISIEUX	DE LA MAIRIE	Réfection de trottoir	2026	
BAISIEUX	RUELLE PREVOST	Sécurisation de la voie	2026	
BAISIEUX	D'ESCAMIN	Requalification de l'espace public	Etudes	
BAISIEUX	PASTEUR	Aménagement d'une zone de rencontre	Etudes	
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo+ - Liaison L5 - Lille / Baisieux	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
BAUVIN	JULES SAUVAGE	Réfection du cheminement piétonnier	2022	
BAUVIN	GHESQUIERES	Aménagement de sécurité en lien avec l'étude de circulation	2023	
BAUVIN	GHESQUIERES	tapis	2023	
BAUVIN	VICTOR HUGO	Aménagement de sécurité en lien avec l'étude de circulation + tapis	2023	
BAUVIN	JEAN JAURES	Projet Cœur de ville : requalification avec apaisement de la circulation, végétalisation, modes doux	2024	30%
BAUVIN	JULES GUESDE	Aménagement entrée de ville côté Billy-Berclau, création de cheminements piétonniers et cyclables, végétalisation. TAG en descendant du pont pour desservir l'opération immo	2025	30%
BAUVIN	VICTOR HUGO	Aménagement de sécurité carrefour Victor Hugo / Jules Guesde	2026	
BAUVIN	FERRER	Reconstruction de la chaussée et des trottoirs, et aménagement de sécurité aux abords de l'école	2026	
BAUVIN	GHESQUIERES	tapis chaussée	2026	
BAUVIN	PAUL ELUARD	tapis chaussée	2026	
BAUVIN	MARIE CURIE	tapis chaussée	2026	
ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN BAUVIN PROVIN		Liaison cyclable Gondecourt-Allennes-Annoeullin-Provin-Bauvin-Carnin	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BEAUCAMPS LIGNY	DE LA GARE	Enfouissement des réseaux	2022	
BEAUCAMPS LIGNY	DE FOURNES	Réfection du tapis et marquage de voies cyclables suggérées	2022	
BEAUCAMPS LIGNY	DE RADINGHEM	Aménagement de deux plateaux surélevés en section, création de stationnements	2022	
BEAUCAMPS LIGNY		Passage à 30 km/h	2022	
BEAUCAMPS LIGNY	DE LIGNY DE LIGNY	création d'une voie mixte piétons vélos	2023	100%
BEAUCAMPS LIGNY	DE L'EGLISE	Enfouissement des réseaux en accompagnement travaux de voirie	2024	
BEAUCAMPS LIGNY	DE RADINGHEM	Entretien de chaussée	2024	
BEAUCAMPS LIGNY	DE LIGNY	reconstruction trottoirs en enrobés	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BEAUCAMPS LIGNY	DE L'EGLISE	Phase 1 : Réfection des trottoirs suite à projet d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public Réfection du tapis de chaussée	2025	
BEAUCAMPS LIGNY	DE L'EGLISE	Phase 2 : Réfection des trottoirs suite à projet d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public Réfection du tapis de chaussée + rue de Ligny	2026	
BEAUCAMPS LIGNY	MARCELLIN CHAMPAGNAT	amélioration de la liaison douce à l'arrière de l'institution	ETUDE	100%
BEAUCAMPS LIGNY	DE LA GARE	ETUDES de création d'un voie partagée cycliste piétons entre le centre de Beaucamps-Ligny et la piste cyclable hors agglomération.	ETUDE	100%
BEAUCAMPS LIGNY	DE RADINGHEM	Réfection des trottoirs et chaussée	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BOIS-GRENIER	DE LA CHAPELLE	Réfection de chaussée (partie hors agglomération)	2022	
BOIS-GRENIER	DE POURTALES	Construction trottoirs	2022	
BOIS-GRENIER	JEAN-BAPTISTE MESSEAN	création d'une voie verte	2024	30%
BOIS-GRENIER	RUE MESSEAN	Entretien chaussée purge et coulis	2024	
BOIS-GRENIER	D'ARMENTIERES	Réamanagement chaussée trottoirs	2024	
BOIS-GRENIER	D'ARMENTIERES	Hameau du Gris Pot - Création d'un chemin piéton du quai bus jusque la rue du Ponchel Porée	2025	
BOIS-GRENIER	DE LA CHAPELLE	Réaménagement chaussée trottoirs	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BOUSBECQUE	VILLE 30	Mise en place de la ville 30	2022	
BOUSBECQUE	RUE DE WERVICQ	Reconstruction de trottoir et stationnement longitudinal, tapis en chaussée et création de plateaux surélevés	2023	
BOUSBECQUE	LEON SIX	Mise en zone 30, reconstruction de trottoir, de stationnement et du revêtement de chaussée	2023	10%
RONCQ, BOUSBECQUE	RUE PASTEUR	Création des pistes cyclables	2023	80%
BOUSBECQUE	RUE DE WERVICQ	Création d'un giratoire	2024	
BOUSBECQUE	CHEMIN DES OBLARDS	Création de ralentisseurs de type écluse	2024	
BOUSBECQUE	RUE SAINT JOSEPH	Liaison douce entre Bousbecque et Wervicq via rue Saint-Joseph (apaisement/marquages et aménagements physiques si besoin)	2024	70%
BOUSBECQUE	CHEMIN DU MALVAUX	Reconstruction du revêtement de chaussée	Etude	
BOUSBECQUE	CHEMIN DE LA BASSE VILLE	Reconstruction du revêtement de chaussée	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BOUSBECQUE	CHEMIN DE LA DREVE DES BOIS	Création d'aménagement cyclable - liaison RN91 vers la voie verte du Ferrain	Etude	
BOUSBECQUE	RUE LEON SIX	Création d'un cheminement piétons et cyclable entre la rue de la Papeterie et le chemin d'accès à la passerelle + aménagement d'une entrée de ville - 2ème phase	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BONDUES	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (RM617)	Aménagement d'un boulevard urbain	2022	30%
BONDUES	RUE GABRIEL PERI	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée. Aménagement d'une Zone 30	2022	
BONDUES	CARREFOUR DE GAULLE - GABRIEL PERI	Réaménagement du carrefour, réduction de la chaussée, création d'un plateau	2022	30%
BONDUES	CHEMIN SAINT GEORGES	Création de passages piétons	2022	
BONDUES	RUE SAINT JOSEPH	Création de passage piéton et mise aux normes de place PMR Accessibilité	2022	
BONDUES, TOURCOING	VOLTAIRE	Restauration du pont et réaménagement voie	2022	
BONDUES	CARREFOUR DE GAULLE - ALBERT LECOINTRE	Réaménagement du carrefour, réduction de la chaussée, création d'un plateau et de pistes cyclables	2023	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BONDUES	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (RM617)	Reconstruction de trottoirs, aménagement de stationnement longitudinal et traversées piétonnes - Secteur "Canopée", clos de la Fléole et de la zone commerciale de l'ours. Reconstruction de trottoir et aménagement de stationnement longitudinal	2024	
BONDUES MOUVAUX	RUE JEAN BAPTISTE LEBAS (RM9)	Création de pistes cyclables - 1ère phase : entre la rue Anne et Albert Prouvost et Mouvaux	2024	30%
BONDUES	CARREFOUR DE GAULLE - FOUQUET LELONG	Aménagement de sécurité, décalage de l'arrêt de bus, amélioration de la visibilité en sortie de voie sur de Gaulle	2024	
BONDUES	LOTISSEMENT DU BEGUINAGE	Reconstruction de trottoir, de bordures et du revêtement de chaussée	2025	
BONDUES	RUE RENE D'HESPEL	Reprise du tapis en chaussée et aménagement de sécurité vers la sortie vers Linselles	2025	
BONDUES	RUE DU FORT DEBOUT	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	
BONDUES	RUE SAINT JOSEPH	Reconstruction de trottoir	2026	
BONDUES	RUE LOUIS PASTEUR	Reconstruction du revêtement de chaussée	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BONDUES	CHEMIN DU FUNQUEREAU	Reconstruction du revêtement de chaussée	2026	
BONDUES	CHEMIN DU POT DE FER	Reconstruction du revêtement de chaussée	2026	
BONDUES	CHEMIN DES GRANDS OBEAUX	Création de zones de croisement	2026	
BONDUES	CHEMIN DU CHRIST	Création de zones de croisement	2026	
BONDUES	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE (RM617)	Etude Amélioration bandes cyclables de la M617 Aménagement d'un boulevard urbain 2ème phase de av. de Wambrechies à rue du Bosquiel	Etude	30%
BONDUES	AVENUE ANNE ET ALBERT PROUVOST	Création de piste cyclables	Etude	30%
BONDUES	RUE JEAN BAPTISTE LEBAS (RM9)	Création de pistes cyclables - 2ème phase : entre l'avenue de Gaulle et la rue Anne et Albert Prouvost	Etude	30%
BONDUES LINSELLES	RUE DE L'ABBE SIX (M9)	Etude Amélioration bandes cyclables de la M9 entre Bondues et Linselles	Etude	70%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
BOUVINES	FELIX DEHAU	Requalification de la voie	2021	
BOUVINES	DE GRUSON	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
BOUVINES	FELIX DEHAU	Requalification de l'espace public au abords du monument aux morts	2024	
BOUVINES	FELIX DEHAU	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
ANSTAING BOUVINES GRUSON	LIAISON CYCLABLE SAINGHIN-VDA	Liaison entre Sainghin-en-Mélantois et Villeneuve-d'Ascq en passant par Bouvines, Gruson et Anstaing	2025	100%
BOUVINES	DE MELCHAMEZ	Reprise de trottoirs	2025	
BOUVINES	MARECHAL FOCH	Requalification de l'espace public et enfouissement des réseaux	Etudes	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
CAPINGHEM	POINCARE	redressement sortie rocade et création carrefour à feux	2022	30%
CAPINGHEM	POINCARE	Capinghem Rue Poincaré : Effacement de réseaux	2022	
CAPINGHEM	POINCARE	Création d'un ilot central et élargissement du trottoir en accompagnement de l' opération immobilière Marignan	2023	
CAPINGHEM	DES CARMELITES	Remise en état de la chaussée	2024	
CAPINGHEM ENNETIERES-EN-WEPPES	D ENNETIERES DE CAPINGHEM	Tapis chaussée du n°6 au carrefour de l'église	2024	
CAPINGHEM	D'ENNETIERES	Reconstruction du parking de l'école	2025	
CAPINGHEM	LE HAMEAU	Tapis d'enrobés chaussée	2025	
CAPINGHEM	POINCARE	Opération sur le mandat de maintenance spécifique pour la rue Poincarré entrée de ville secteur Hollande	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ARMENTIERES LA CHAPELLE D'ARMENTIERES CAPINGHEM PREMESQUES LAMBERSART ENNETIERES-EN-WEPPES LILLE LOMME		Vélo + - Liaison Lille_Armentières_Pérenchies	ETUDE	100%
CAPINGHEM	POINCARE	Etude pour la requalification pistes et trottoirs de la rue Poincaré de la rue de l"église à la limite commune	ETUDE	
CAPINGHEM	HUMANICITE : Rue du Parc Tournebride, rue Leonard de Vinci	Etudes : Création de stationnement	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
CARNIN	DU MARAIS	Réfection du tapis en chaussée	2022	
CARNIN	DU LIEUTENANT BAILLET	Aménagements divers en lien avec l'étude de circulation menée sur l'ensemble de la commune	2023	
CARNIN	ROGER SALENGRO	Aménagement de sécurité aux abords de l'école	2024	
CARNIN	DE CAMPHIN	accompagnement crèche + traitement entrée de ville	2024	
CARNIN	GABRIEL PERI	Aménagement de sécurité en lien avec l'étude de circulation	2024	
CARNIN	LUCIEN DAL	Reconstruction chaussée en lien avec étude de circulation	2025	
ANNOEULLIN CARNIN	MARAIS / LAVOISIER	liaison cyclable entre Carnin et Annoeullin (rue du Marais, rue Lavoisier Annoeullin)	2025	100%
CARNIN	SERAPHIN CORDIER	Aménagement entrée de ville : apaisement et végétalisation	ETUDE	
CARNIN	D' ANNOEULLIN	Aménagement entrée de ville : apaisement et végétalisation	ETUDE	
CARNIN	DE GONDECOURT	Aménagement entrée de ville : apaisement et végétalisation	ETUDE	
CARNIN	D'ALLENNES	Aménagement entrée de ville : apaisement et végétalisation	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
CHERENG	ALPHONSE DUMORTIER	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
CHERENG	DU CIMETIERE	Construction de trottoir	2023	
CHERENG	DU MAREQUAIX	Requalification de l'espace public	2024	
BAISIEUX CHERENG TRESSIN	LIAISON CYCLABLE BAISIEUX-VDA	Liaison entre Baisieux et Villeneuve-d'Ascq en passant par Chéreng et Tressin	2024	100%
CHERENG	DU CHATEAU	Requalification de l'espace public Rue du Château	2024	
CHERENG	DU CHATEAU	Requalification de l'espace public Allée du Château - Rue du Château	Etudes	
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo+ - Liaison L5 - Lille / Baisieux	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
COMINES	RUE DE LA GENDARMERIE	Mise en zone 30 avec reconstruction de chaussée et trottoir	2021	
COMINES	RUE DU CALVAIRE	Accompagnement de l'opération immobilière Sainte Marguerite : Elargissement de la voie et mise en zone 30	2022	
COMINES	RUE DU MARECHAL DE LATTRE	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2022	
COMINES	RUE PHILIPPE DE COMINES	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2023	
COMINES	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	Accompagnement des travaux de réhabilitation du restaurant scolaire	2023	
COMINES	RUE DE LA REPUBLIQUE	Réaménagement du profil du trottoir, mise à la norme de la pente en travers. Réaménagement du carrefour	2023	
COMINES	VILLE 30	Mise en place de la ville 30	2023	
COMINES	RUE D ARMENTIERES	Reconstruction du revêtement de chaussée	2024	
COMINES	RUE D ARMENTIERES	Création d'un trottoir	2024	
COMINES	RUE GAMBETTA	Reconstruction du revêtement de chaussée, du giratoire rue Boidin à rue des Ecoles	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
COMINES	RUE DU HOCCART	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2024	
COMINES	RUE GUYNEMER	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2024	
LINSELLES, COMINES, WERVICQ	GAVRE	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
COMINES	RUES MOLIERE ET JEAN DE LA FONTAINE	Lotissement Louis XVIII - Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2025	
COMINES	RUE DE L'APOTHICAIRE	Reconstruction de trottoir et chaussée, zone 30. De la rue des Processions à la rue de la Victoire	2025	
COMINES	CARREFOUR RUE D'ARMENTIERES / RUE DES TILLEULS	Réfection du giratoire	2025	
COMINES	TOUTES VOIES	Opérations de tapis à définir	2025	
COMINES	TOUTES VOIES	Opérations d'aires de croisement à définir	2024	
COMINES	TOUTES VOIES	Accompagnement d'opérations immobilières à définir	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
COMINES	RUE DE FLANDRE	Remise en état de la chaussée + intervention ponctuelle en trottoir - du bd de la Lys à la rue des Processsions	2026	
COMINES	RUE DE WERVICQ	Aménagements de sécurité. Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	Etude	
COMINES	ROCADE DE LA LYS	Rocade de la Lys : Aménagement de pistes cyclables autour du giratoire Rue de Flandre, rue de Lille, Rocade de la Lys	Etude	70%
COMINES	RUE DES FOULONS	Remise en état de la chaussée entre le giratoire de la rue de Linselles et celui de la rue de Wervicq	Etude	
COMINES	RUE DES PROCESSIONS	Remise en état de la chaussée	Etude	
COMINES DEULEMONT QUESNOY SUR DEULE SAINT-ANDRE MARQUETTE-LEZ-LILLE VERLINGHEM WAMBRECHIES LILLE		Etudes Vélo+ - Liaison L11 - Lille / Comines Ancien intitulé : Aménagements cyclables sur voie ferrée (Projet Vélo +) ref 12392	Etude	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
CROIX	FLANDRE	Fer à cheval phase 2	2021	
CROIX	MONTAIGNE, RUE DES OGIERS	Reconstruction de la passerelle de l'Allumette	2022	
CROIX	DE LA GARE	Aménagement de sécurité	2022	
CROIX	WINSTON CHURCHILL	Réfection stationnement	2022	
CROIX	DE LA GARE	Réfection de chaussée	2022	
CROIX	KLEBER	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2023	
CROIX	DES OGIERS	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2023	30%
CROIX	DE CONSTANTINE	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
	DE TUNIS	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
CROIX	DE TRIPOLI	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
CROIX	D ORAN	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
CROIX	GEORGES POTIE	Aménagement de sécurité	2023	
CROIX	GRAND BOULEVARD	Réfection des trottoirs et chaussée	2023	
CROIX	ALBERT VANDENHEYNDE	Aménagement de sécurité	2023	
CROIX	GUSTAVE DUBLED	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2024	30%
CROIX	VAUBAN	Réfection de chaussée et trottoirs	2024	
CROIX	DES OGIERS	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2024	30%
CROIX	DU GENERAL DE GAULLE	Mise en sens unique et securisation des trottoirs: phase test	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
CROIX	GARE	Sécurisation de trottoirs	2024	
CROIX		Poursuite des aménagements ville 30	2024	
CROIX	DES OGIERS	Réfection de trottoir	2024	
CROIX	LAMARTINE	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
CROIX	ROGER SALENGRO	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
CROIX	HENRI BARBUSSE	Réfection de trottoirs	2024	
CROIX	JEAN JAURES	Réfection de chaussée	2025	
CROIX	DE LA LIBERTE	Réamenagement de la place	2025	30%
CROIX	CHARLES ST VENANT	Requalification de l'espace public avec apaisement de la vitesse	2026	30%
CROIX	GUIZOT	Réfection de chaussée	2026	
CROIX	DE LA DUQUENIERE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	
CROIX	DU DOCTEUR ZAMENHOF	Requalification de l'espace public	Etudes	
CROIX	D'HEM	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	
CROIX	DU GENERAL DE GAULLE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	
CROIX	JEAN JAURES	Aménagements de sécurité inclus cyclable	Etudes	30%
CROIX	JOHN FITZGERALD KENNEDY	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	Etudes	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
CROIX	LE NOTRE	Réamenagement y compris sur la 1/2 section sur VDA	Etudes	10%
CROIX	SAINT MARTIN	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	Etudes	
CROIX	GARE	Accompagnement PRU 2	Etudes	
CROIX	ILOT TONKIN	Accompagnement PRU 2	Etudes	
CROIX	PLACE DES MARTYRS	Accompagnement PRU 2	Etudes	
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo+ - Liaisons L1a-L1b - Lille / Roubaix / Tourcoing	Etudes	100%
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo + - Liaison R2 - Grande Couronne Lilloise	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
DEULEMONT	DE LA PETITE HOLLANDE	Création d'aire de croisement	2022	
DEULEMONT, QUESNOY-SUR-DEULE	DU PETIT BONHEUR	Aménagement d'une piste cyclable afin de relier Quesnoy et Deulémont en voie rurale	2022	100%
DEULEMONT	DU PETIT BONHEUR	Sécurisation du carrefour	2023	30%
DEULEMONT	DES PRAIRIES	Création d'une zone de rencontre / Requalification complète de la voie	2023	
WARNETON, DEULEMONT	DE QUESNOY	Création de trottoir/piste cyclable	2023	100%
DEULEMONT	DE LA PETITE HOLLANDE	Réfection revêtement chaussée	2024	
DEULEMONT	ROUTE DE COMINES - ROUTE DE QUESNOY	Réaménagement du giratoire	2024	100%
DEULEMONT	DE LA BRIQUETERIE	Création zone de rencontre entre le chemin de halage et la rue Ghesquieres	2024	
DEULEMONT	PLACE CLARO	Végétalisation et réaménagement de la place Claro	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
DON	DE LA DEULE	maintenance chaussée	2022	
DON		DON - Aménagement ville 30	2022	
DON	DE L EGALITE	création stationnement et reprise trottoirs	2023	
DON	ARTHUR BOURBOTTE	zone de rencontre et stationnement voie d'accès pointe ile de Don	2024	
DON	FRANCOIS LIENART	maintenance chaussée trottoirs	2025	
DON	ANATOLE FRANCE	maintenance trottoir	2025	
DON	ABBE DUBUS	création stationnement et reprise trottoirs	2026	
DON	JOACHIM CRESPEL	maintenance trottoir	2026	
DON FOURNES-EN-WEPPES ILLIES HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN HAUBOURDIN HERLIES SANTES LA BASSEE WAVRIN LILLE ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN LOOS	ANATOLE FRANCE	Etudes : Liaison cyclable Annoeullin Don (Vélo +)	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
EMMERIN HAUBOURDIN LOOS SEQUEDIN		LINO Sud - Tranches fonctionnelles 1 à 3	2022	
EMMERIN	MICHELET	Aménagement du parvis devant la nouvelle mairie	2022	
EMMERIN	AUGUSTE POTIE	Reconstruction du parvis de l'ancienne mairie	2023	
EMMERIN		Liaison cyclable entre M952 et LINO	2025	100%
EMMERIN HOUPLIN ANCOISNE	DE LA NEUVE VOIE	Reconstruction chaussée et liaison cyclable	2025	10%
EMMERIN	PAUL LAFARGUE	Reconstruction de trottoirs et végétalisation	2025	
EMMERIN	DU GRAND MARAIS	Réfection du tapis en chaussée	2026	
EMMERIN	JEAN JAURES	Requalification : chaussée, trottoirs, stationnements	ETUDE	
EMMERIN	SADI CARNOT	Aménagement de sécurité	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ENGLOS	PAUL PROCUREUR	Réfection ponctuelle chaussée trottoirs	2022	
ENGLOS	DE LA BERTHA	Construction de trottoirs en accompagnement d'opérations immobilières	2024	
ENGLOS	D EXPLOITATION	Création aire de retournement	2024	
ENGLOS	LA CHAPELLE	Amélioration de la liaison cyclable rue de la Chapelle (jalonnement et raccordement sur la piste cyclable rue des Fusilliés)	2024	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ENNETIERES-EN-WEPPES	NATIONALE	Création d'un cheminement piétonnier entre rue de l'Hancardrie et n°19 rue nationale	2022	
ENNETIERES-EN-WEPPES	DE L HANCARDRIE	recontrcution chaussée après classement	2022	
ENNETIERES-EN-WEPPES	D ESCOBECQUES	Réfection de chaussée rue d'Escobecques hors agglomération	2022	
ENNETIERES-EN-WEPPES	DU BOURG	Réaménagement voirie pour améliorer la visibilité	2022	
ENNETIERES-EN-WEPPES	NATIONALE	Sécurisation du passage piéton de l'arrêt de bus Fleur d'Ecosse	2022	
ENNETIERES-EN-WEPPES	D ESCOBECQUES	réaménagement chaussée stationnement	2023	
ENNETIERES-EN-WEPPES		Passage à 30 km/h	2023	
ENNETIERES-EN-WEPPES	DU PATRONAGE	Création d'une placette face à l'église en accompagnement de l'opération communale	2024	
ENNETIERES-EN-WEPPES	DE LA FLEUR D'ECOSSE	Réaménagement de trottoirs	2024	
CAPINGHEM ENNETIERES-EN-WEPPES	D ENNETIERES DE CAPINGHEM	Tapis chaussée du n°6 au carrefour de l'église	2024	
ENNETIERES-EN-WEPPES	AUBRY	création d'une voie verte piétons cyclistes entre le centre-bourg d'Ennentières et la rue de la Gare en passant par les anciens terrains de sport de la Catho le long de l'A25	2025	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ENNETIERES-EN-WEPPES	DE LA CAZERIE	Réaménagement de trottoirs	2025	
ENNETIERES-EN-WEPPES	DU BOURG	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	100%
ENNETIERES-EN-WEPPES	SAINT MARTIN	piste cyclable Pavé Saint Martin	2026	100%
ARMENTIERES LA CHAPELLE D'ARMENTIERES CAPINGHEM PREMESQUES LAMBERSART ENNETIERES-EN-WEPPES LILLE LOMME		Vélo + - Liaison Lille_Armentières_Pérenchies	ETUDE	100%
ENNETIERES-EN-WEPPES	DE LA GARE	Création d'une piste cyclable entre la rue Aubry et la rue de la Houssoye (hors section Voie verte des Weppes)	ETUDE	100%
ENNETIERES-EN-WEPPES	DU BLANC COULON	ETUDE réaménagement voirie et stationnements en accompagnement enfouissement des réseaux	ETUDE	
ENNETIERES-EN-WEPPES	NATIONALE	ETUDE de réaménagement voirie incluant des pistes cyclables	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ERQUINGHEM LE SEC	DES AUBEPINES	Création de stationnements	2022	
ERQUINGHEM LE SEC	D'AUBERS	Création d'un trottoir	2022	
ERQUINGHEM LE SEC	DES AULNES	Réfection du tapis de trottoir et de stationnement	2024	
ERQUINGHEM LE SEC	DU CORNET	Réfection de tapis de chaussée	2024	
ERQUINGHEM LE SEC	DE LA GARE	Réfection du tapis de chaussée	2025	
ERQUINGHEM LE SEC	DE FOURNES	ETUDE - Création d'une piste cyclable unidirectionnelle entre la sortie d'agglo et le giratoire fin de la guerre	ETUDE	100%
ERQUINGHEM LE SEC	M207	ETUDE - Création d'une piste cyclable bdirectionnelle entre le giratoire fin de la guerre et le giratiore d'Hallennes	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ERQUINGHEM-LYS	DU MOULIN	Réfection de tapis	2022	
ERQUINGHEM-LYS	DE LA HAYE AU LYS	Reprise de la couche de roulement	2022	
ERQUINGHEM-LYS		Mise en place de la ville 30	2022	
ERQUINGHEM-LYS	DU BAC/ARMENTIERES	Site propre pour les vélos. Continuité du chantier de la rue d'Armentières	2023	30%
ERQUINGHEM-LYS	DU BIEZ	Reconstruction de la fondation de voirie et reprise de la couche de roulement en entrée de rue	2023	
ERQUINGHEM-LYS	DU MEUNIER	Réfection chaussée/trottoirs	2024	
ERQUINGHEM-LYS	DE LA BELLE EPINE	Réfection revêtement chaussée	2024	
ERQUINGHEM-LYS	ARMENTIERES/BAC	Requalification de la voirie - 2e phase	2025	10%
ERQUINGHEM-LYS	DES FRERES MAHIEU	Création d'une aire de retournement	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DES GLATTIGNIES	Réfection du tapis	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DE LA HAYE AU LYS	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DES 3 MOUSQUETAIRES	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DES SAULES	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DU PÈRE JACQUES LAVAL	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DES ACQUETS	Réfection revêtement des trottoirs	2026	
ERQUINGHEM-LYS	ALPHONSE DAUDET	Réfection revêtement chaussée	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DES ARMEES	Réfection revêtement des trottoirs	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DE L'AVENIR	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DELPIERRE	Réfection revêtement chaussée	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ERQUINGHEM-LYS	ALBERT LEROY	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
ERQUINGHEM-LYS	DE L'ALLOEU	Requalification de la voie et création de pistes cyclables	Etude	30%
ERQUINGHEM-LYS	GIRATOIRE DU MOULIN (RAMERY)	Site propre pour les vélos. Tapis et refection de trottoir	Etude	10%
ERQUINGHEM-LYS,BOIS-GRENIER,LE MAISNIL	DIVERS VOIES	Liaison cyclable Erquinghem-Lys >Le Maisnil par chemins (Choquetterue, rue des Pois…)	Etude	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ESCOBECQUES	RTES FOURNES-D'AUBERS-M207	Réfection tapis chaussée giratoire fin de la guerre	2022	
ESCOBECQUES	D ENNETIERES VC406	Réfection chaussée	2022	
ESCOBECQUES	DU DEBOUCHE NEUF VC7	Réaménagement de trottoir	2023	
ESCOBECQUES RADINGHEM	D'AUBERS LA HAUTE RUE	Création d'une piste cyclable le long de la RM 141b	2024	100%
ESCOBECQUES	DU DEBOUCHE NEUF VC7	Maintenance chaussée	2024	
ESCOBECQUES	D'ENNETIERES	Création d'aires de croisement	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
FACHES-THUMESNIL	DU GENERAL LECLERC	Reconstruction des trottoirs et des zones de stationnement	2022	
FACHES-THUMESNIL	DU TCHAD / KOUFRA	Remise en état, aménagement d'une zone 30, mise en sens unique	2022	
FACHES-THUMESNIL	DE PARIS	Aménagement de sécurité aux abords de l'école	2022	
FACHES-THUMESNIL	TOUTE LA COMMUNE	Divers aménagements zone 30	2022	
FACHES-THUMESNIL WATTIGNIES TEMPLEMARS	METROPOLITAINE145 DE WATTIGNIES	Aménagement d'une voie verte	2023	100%
FACHES-THUMESNIL	DU GENERAL HOCHE	Aménagement d'une zone 30	2023	
FACHES-THUMESNIL	JEAN BAPTISTE CLEMENT	Aménagement de sécurité aux abords de l'école	2023	
FACHES-THUMESNIL	DE LA JAPPE / JEAN JAURES / ROGER SALENGRO	Maintenance dans l'attente du projet de requalification sauf pour les rues Fontaine et Racine	2023	
FACHES-THUMESNIL	ANATOLE FRANCE	Requalification complète : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux	2024	30%
FACHES-THUMESNIL	GUSTAVE DELORY / GHESQUIERE	Remise en état de la chaussée et des trottoirs, aménagement d'une zone 30, mise en sens unique	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
FACHES-THUMESNIL	DES CAPUCINES / VIOLETTES	Remise en état, aménagement d'une zone 30, mise en sens unique	2024	
FACHES-THUMESNIL	STOLBERG / SAINT NEOTS	Aménagement de sécurité	2024	
FACHES THUMESNIL LEZENNES LESQUIN RONCHIN WATTIGNIES	HENRI DILLIES VOIE DES FACS	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	100%
FACHES-THUMESNIL	DE ROUEN	Aménagement de voie 30, sécurisation des piétons, Demande d'équipements ponctuels, étude de mise en sens unique	2025	
FACHES-THUMESNIL	DE DUNKERQUE	Aménagement d'une zone 30 + maintenance ponctuelle	2025	
FACHES-THUMESNIL	DE PARIS	Aménagement d'une zone 30 + maintenance ponctuelle	2025	
FACHES-THUMESNIL	DE LA RESISTANCE	Requalification	2026	
FACHES-THUMESNIL	D'HAUBOURDIN	Tapis chaussée	2026	
FACHES-THUMESNIL	DE VERDUN	Requalification complète : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux, effacement des réseaux …	ETUDE	30%
FACHES-THUMESNIL	KLEBER	Liaison cyclable entre la voie des Facs et la rue du Faubourg d'Arras	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
FACHES-THUMESNIL	DE LA JAPPE / JEAN JAURES / ROGER SALENGRO / RACINE / FONTAINE	Requalification du quartier de la Jappe : rues de la Jappe, Jean Jaurès, Roger Salengro, Racine et Fontaine	ETUDE	30%
FACHES-THUMESNIL	VICTOR HUGO	Requalification complète : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux, …	ETUDE	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
FOREST-SUR-MARQUE	PRINCIPALE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2022	100%
FOREST-SUR-MARQUE	FREMEAUX	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
FOREST-SUR-MARQUE	DE LA CHAPELLE	Requalification de l'espace public	2024	
FOREST-SUR-MARQUE	DU PETIT MARAIS	Requalification de l'espace public	2025	
FOREST-SUR-MARQUE	PRINCIPALE	Aménagement d'un espace public MEL / commune sur l'ancienne friche ELIS	Etudes	
FOREST-SUR-MARQUE	DE L EGLISE	Requalification de l'espace public	Etudes	
FOREST-SUR-MARQUE	MA CAMPAGNE	M952 - Aménagements cyclables (lien avec Delecroix)	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
FOURNES-EN-WEPPES	VICTOR HUGO	reprise revêtement piste cyclable réseau principal hors agglomération entre Fournes et Beaucamps	2022	
FOURNES-EN-WEPPES	FAIDHERBE	maintenance chaussée	2022	
FOURNES-EN-WEPPES	DU PETIT HAUBOURDIN	maintenance trottoir	2022	
FOURNES-EN-WEPPES		FOURNES EN WEPPES - Aménagement ville 30	2022	
FOURNES-EN-WEPPES	THIERS	Création d'aménagement de sécurité	2022	
FOURNES-EN-WEPPES	NOTRE DAME	maintenance trottoir	2022	
FOURNES-EN-WEPPES	FAIDHERBE	réaménagement de la voirie incluant des pistes cyclables	2024	30%
FOURNES-EN-WEPPES	FAIDHERBE	FOURNES - Rue Faidherbe - Enfouissement des réseaux	2024	
FOURNES-EN-WEPPES	DU GENERAL LECLERC	maintenance chaussée trottoirs	2024	
FOURNES-EN-WEPPES	DE LA FRESNOY	Maintenance Chaussée	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
FROMELLES FOURNES EN WEPPES	DE LA JOIRIE	Création de zones de rétrécissements de chaussée et d'aires de croisement, y compris hors agglo	2025	
FOURNES-EN-WEPPES	LA JEUNESSE	maintenance chaussée trottoirs	2025	
FOURNES-EN-WEPPES	GOMBERT	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	
FOURNES-EN-WEPPES	BOIS LASSON	Maintenance chaussée	2025	
FOURNES-EN-WEPPES	ANTOINE LECOCQ	Réaménagement de la ruelle Lecocq entre la rue Pasteur et l'entrée de la nouvelle opération immobilière	2026	
FOURNES-EN-WEPPES	BAS FLANDRE	Maintenance chaussée	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
DON FOURNES-EN-WEPPES ILLIES HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN HAUBOURDIN HERLIES SANTES LA BASSEE WAVRIN LILLE ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN LOOS	ANATOLE FRANCE	Etudes : Liaison cyclable Annoeullin Don (Vélo +)	ETUDE	100%
FOURNES-EN-WEPPES	VICTOR HUGO	Etudes : continuité piste cyclable réseau principal en agglomération entre l'ancien Notaire et le domaine du Chemin Vert	ETUDE	50%
FOURNES-EN-WEPPES	FAIDHERBE	Etudes : opération centre ville parvis église	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
FRELINGHIEN	DE MESSINES	Réfection des trottoirs et stationnement	2022	
FRELINGHIEN	DE LA CHAPELETTE	Entretien du patrimoine	2022	
FRELINGHIEN	DE LA VACHERIE	Aménagement cyclable	2022	100%
FRELINGHIEN	DE LA VACHERIE	Création d'aire de croisement	2022	
FRELINGHIEN	DES WILLEMOTS	Reconstruction des trottoirs et parking	2022	
FRELINGHIEN	VILLE 30 KM/H	Mise en place de la ville 30	2022	
FRELINGHIEN	DE QUESNOY	Création d'écluses, sécurisation de la voie	2024	
FRELINGHIEN	DE LA CROIX DE PIERRE	Réfection des pistes cyclable RM 945 a (croix de Pierre)	2024	100%
FRELINGHIEN	AU VENT/CHAPELETTE/VERDUN	Aménagement cyclable, aménagement sécuritaire - opération d'urbanisme tactique	2024	
FRELINGHIEN	DE QUESNOY	Création de trottoirs (tronçon Champreuille/Funquereau)	2024	100%
FRELINGHIEN	SCHUMAN	Réfection revêtement des trottoirs	2024	
FRELINGHIEN	DE LA CHAMPREUILLE	Entretien du patrimoine - Reprise du tapis de chaussée	2024	
FRELINGHIEN	DU PONT ROUGE	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	
FRELINGHIEN	DU PONT ROUGE	Enfouissement des réseaux	2025	
FRELINGHIEN	BEGUINAGE DE LA CHAPELETTE	Réfection revêtement des trottoirs	2026	
FRELINGHIEN	RESIDENCE DES JONQUILLES	Réfection revêtement des trottoirs	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
FRELINGHIEN	COUVRE-TOITS	Réfection revêtement des trottoirs	Etude	
FRELINGHIEN	DES COMBATTANTS	Requalification de la place et parking	Etude	
FRELINGHIEN	PETIT CHEMIN DE L AVENTURE	Entretien du patrimoine - Reprise du tapis de chaussée	Etude	
FRELINGHIEN	AU VENT/CHAPELETTE/VERDUN	Périnisation des aménagements sécuritaires et cyclables	Etude	
FRELINGHIEN	CHEMIN WILLEMOT	Réfection chaussée et trottoirs	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
FRETIN	DE TEMPLEUVE	CHAUCIDOUX	2022	100%
FRETIN	ALFRED COUSIN	Réfection du tapis en chaussée	2022	
FRETIN	JEAN BAPTISTE LEBAS	Réfection du tapis en chaussée	2023	
FRETIN	GABRIEL PERI	Réfection du tapis en chaussée	2023	
FRETIN	DU PETIT QUINQUIN	Aménagements cyclables dans le CRT	2024	20%
FRETIN	POINCARE	Requalification : chaussée, trottoirs, stationnements et enfouissement des réseaux	2025	30%
FRETIN PERONNE EN MELANTOIS	GEORGES CLEMENCEAU	Liaison cyclable Fretin - Péronne	2026	100%
FRETIN	DU MARECHAL FOCH	Aménagement de sécurité	ETUDE	
FRETIN	CHEMIN VERT	Liaison douce du centre-ville de Fretin vers le CRT par la voie Dumont	ETUDE	100%
FRETIN	RM 145	Transformation bandes cyclables en piste cyclable etre le giratoire de sortie d'agglomération et le chemin de Tournai, et continuité de la liaison cyclable	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
FROMELLES	DE LA MARLACQUE	Réfection d'accotements La Marlacque	2022	
FROMELLES	D' AUBERS	Création d'un trottoir	2022	
FROMELLES	DE LA BASSE VILLE	Création d'un passage piéton	2022	
FROMELLES	D' HERLIES	Réaménagement entrée d'a'gglo en accompagnement opération immobilière	2023	
FROMELLES	DE L' EGLISE	Réaménagement chaussée trottoir avec enfouissement	2024	
FROMELLES FOURNES EN WEPPES	DE LA JOIRIE	Création de zones de rétrécissements de chaussée et d'aires de croisement, y compris hors agglo	2025	
AUBERS FROMELLES	DE FROMELLES D' AUBERS	Etude de création d'un itinéraire cyclable le long de la M141b entre Fromelles, Aubers et Illies	ETUDE	100%
FROMELLES	DE L' EGLISE	étude pour la création d'un piétonnier entre l'église et la salle de sport	ETUDE	
FROMELLES	DELVAL	Etudes : Aménagement d'une liaison piéton vélo	ETUDE	100%
FROMELLES	DES ROUGES BANCS	Etudes : Aménagement d'une liaison piétons vélos	ETUDE	100%
LE MAISNIL FROMELLES	DU HAUT QUESNOY DU PONT DE PIERRES	Etude d'un itinéraire cyclable le long de la M141 entre Le Maisnil centre et Fromelles	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
GRUSON	DE VERDUN	Aménagement en accompagnement des travaux aux abords de la mairie - phase 1	2022	
GRUSON	CALMETTE	Réfection de chaussée	2023	
GRUSON	DE BOURGHELLES	Aménagement de voirie	2023	
GRUSON	LE BOIS	Réfection de chaussée	2024	
GRUSON	CALMETTE	Réfection soutènement bois dégradés	2024	
ANSTAING BOUVINES GRUSON	LIAISON CYCLABLE SAINGHIN-VDA	Liaison entre Sainghin-en-Mélantois et Villeneuve-d'Ascq en passant par Bouvines, Gruson et Anstaing	2025	100%
GRUSON	DE LA FONTAINE	Réfection de chaussée	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	M341-R.FORGERONS-R.BOURRELIERS	création d'une voie mixte piétons vélos	2022	100%
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	DU GENERAL DE GAULLE	Aménagements cyclables - rue du Gal de Gaulle et carrefour de la colle	2022	100%
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	DE L EGALITE	maintenance trottoirs	2022	
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	DE SANTES	création trottoirs revêtus	2022	
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN		HALLENNES LEZ HAUBOURDIN - Aménagement ville 30	2023	
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	LEON GAMBETTA	requalification voie	2024	
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	DU GENERAL DE GAULLE	Maintenance chaussée	2024	
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	DU ONZE NOVEMBRE 1918 (IMP)	zone 30 ou zone de rencontre	2025	
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	ROGER SALENGRO	requalification voie	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
DON FOURNES-EN-WEPPES ILLIES HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN HAUBOURDIN HERLIES SANTES LA BASSEE WAVRIN LILLE ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN LOOS	ANATOLE FRANCE	Etudes : Liaison cyclable Annoeullin Don (Vélo +)	ETUDE	100%
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	DE SEQUEDIN DU DOCTEUR CALMETTE	étude requalification voie	ETUDE	
HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN	ALBERT VANDERHAEGHEN DU GENERAL DE GAULLE	Etudes : requalification voie	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HALLUIN	PARC D' ACTIVITES DE LA VISCOURT	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2022	
HALLUIN	RUE EDOUARD LALO	Reconstruction du revêtement de chaussée	2022	
HALLUIN	RUE JEAN JAURES	Reconstruction du revêtement de chaussée	2022	
HALLUIN	RUE MARCEL VYNCKE	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2022	
HALLUIN	CHEMIN DE LOISEL	Création de trottoir et d'aménagements de sécurité	2022	
HALLUIN,RONCQ	RUE DE BOUSBECQUE	Création d'un chaucidou, reprise de trottoir	2022	10%
HALLUIN	RUE HENRI GHESQUIERE	Reconstruction de trottoir et de revêtement de chaussée	2023	
HALLUIN	TOUTE LA COMMUNE	Mise en zone 30 du centre ville	2023	
HALLUIN	AVENUE DU MONT DES LOUVIERS + RUE DES ROSSIGNOLS	Aménagements de sécurité (cousins berlinois + écluses en marquage avec J11) et marquage du stationnement	2023	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HALLUIN	ROUTE DE NEUVILLE	Accessibilité maison médicale angle chemin de Tournai, reconstruction de trottoir entre la rue du Triez Cailloux et le chemin de Tournai, cheminement piéton et cycliste sur l'ensemble de la voie	2024	30%
HALLUIN	CHEMIN DE TOURNAI	Reconstruction du revêtement de chaussée et création de ralentisseurs	2024	
HALLUIN	RUE LUCIEN SAMPAIX	Reconstruction de chaussée et trottoir	2024	
HALLUIN	RUE DANIELLE CASANOVA	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
HALLUIN	CITE SEBASTOPOL	Reconstruction de chaussée (zone de rencontre)	2024	
HALLUIN	RESIDENCE ROGER BOUVIER	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2024	
HALLUIN	RUE DU DRONCKAERT	Aménagement pour baisser la vitesse entre chemin de Loisel et rue du Chemin Vert	2024	
HALLUIN	RUE PHILIPPE DE GIRARD	Réfection de pavage et création d'un parking	2024	
HALLUIN	RUE DU DOCTEUR CALMETTE	Reconstruction de trottoir et de revêtement de chaussée	2025	
HALLUIN	RUE FRANCIS DE PRESSENCE	Reconstruction de trottoir	2025	
HALLUIN	RUE ARTHUR HOUTE	Reconstruction de trottoir	2025	
HALLUIN	RUE D'AUSTERLITZ	Reconstruction de trottoir	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HALLUIN	RUE DES ATELIERS	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2025	
HALLUIN	RUE HENRI BARBUSSE	Reconstruction de trottoir	2025	
HALLUIN	CHEMIN DU BOIS DU DUC	Reconstruction du revêtement de chaussée	2025	
HALLUIN	RUE MAXENCE VAN DER MEERSCH	Les Magniolas - Aménagements pour baisser la vitesse	2025	
HALLUIN	ROUTE DE NEUVILLE	Lieu dit "noir pot". Création d'une zone de rencontre	2025	
HALLUIN	RUE DE LA LYS	Etude de sécurité entre la rue Oer Erkenschwick et la rue de Lille	2026	
HALLUIN	RUE LEON BLUM - VIEUX COLBRAS	Création d'une voie de liaison entre la rue Léon Blum et la rue des Près	2026	30%
HALLUIN	RUE EMILE ZOLA	Réaménagement de la voirie	2026	
HALLUIN	BOULEVARD DE RONCQ (RM617)	Aménagements de réduction de la vitesse	2026	
HALLUIN	AVENUE DU MONT DES LOUVIERS + RUE DES ROSSIGNOLS	Reconstruction de trottoir, des bordures et du revêtement de chaussée	2026	
HALLUIN	RUE DE LILLE	Requalification de la rue de Lille avec aménagement cyclable (Projet Vélo +)	2026	30%
HALLUIN	RUE GABRIEL PERI	Reconstruction de trottoir	Etude	
HALLUIN	RUE MAZAGRAN	Zone de rencontre	Etude	
HALLUIN	CHEMIN DES MEURINS	Reconstruction de trottoir et évaluation de la remise en état de la chaussée	Etude	
HALLUIN	CHEMIN DU COLBRAS	Remise en état de la chaussée	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HANTAY	JOSEPH GOMBERT	requalification voie	2022	
HANTAY	PASTEUR	création zone de rencontre	2023	
HANTAY	DU BOIS	maintenance chaussée	2024	
HANTAY	VICTOR HUGO	maintenance chaussée trottoirs	2025	
HANTAY	EMILE BITTEBIERE	maintenance chaussée trottoirs	2026	
HANTAY	JEAN JAURES	maintenance trottoirs	2026	
HANTAY	ROGER SALENGRO	étude voie verte	ETUDE	100%
HANTAY	VERTE	Etudes : prolongement de la rue verte existante	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
EMMERIN, HAUBOURDIN, LOOS, SEQUEDIN		LINO Sud - Tranches fonctionnelles 1 à 3	2022	
HAUBOURDIN	DU COLONEL FABIEN	requalification voie	2022	
HAUBOURDIN	SADI CARNOT	maintenance trottoirs	2022	
HAUBOURDIN	ROGER SALENGRO	requalification voie - 1ère partie	2022	
HAUBOURDIN	FIDELE LHERMITTE	HAUBOURDIN - Rue Fidèle Lhermitte - Réfection des trottoirs	2022	
HAUBOURDIN		HAUBOURDIN - Ville 30	2022	
HAUBOURDIN	DU PARC	maintenance trottoirs	2022	
HAUBOURDIN	GABRIEL PERI	maintenance trottoirs	2022	
HAUBOURDIN	DU COMTE D HESPEL	maintenance trottoirs	2022	
HAUBOURDIN	AUGUSTE POTIE	maintenance trottoirs	2022	
HAUBOURDIN	DE L EGLISE SAINT PAUL	tapis chaussée	2022	
HAUBOURDIN	DE LA MOTTE	mise aux normes PMR des trottoirs	2022	
HAUBOURDIN	DES FUSILLES DE 1940	Réfection des trottoirs et chaussée	2023	
HAUBOURDIN	DE LA RACHE	HAUBOURDIN - Rue de la Râche - Maintenance Chaussée	2023	
HAUBOURDIN	DE BUCAREST	Réaménagement du Quartier du Parc - Phase 1 : avenue de l'Europe, rue de Paris, rue de Bucarest.	2024	
HAUBOURDIN	DU PORT	requalification voie	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HAUBOURDIN	GABRIEL PERI	Itinéraire alternatif à M941 - Tronçons Peri/Dame/Mesny - amélioration cyclabilité	2024	100%
HAUBOURDIN	CARNOT	Maintenance chaussée entre les rues Gambetta et Leclerc	2024	
HAUBOURDIN	CASTEL	Itinéraire alternatif à M941 - Tronçon cité Castel - amélioration cyclabilité	2024	100%
HAUBOURDIN	DE PRAGUE	Réaménagement du Quartier du Parc - Phase 2	2025	
HAUBOURDIN	ALBERT VANDERHAEGHEN	maintenance chaussée et trottoirs - 1ère partie	2025	
HAUBOURDIN	DE ROME	Réaménagement du Quartier du Parc - Phase 3	2026	
HAUBOURDIN	DE BEAUPRE	requalification voie entre la rue Salengro et le complexe sportif	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
DON FOURNES-EN-WEPPES ILLIES HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN HAUBOURDIN HERLIES SANTES LA BASSEE WAVRIN LILLE ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN LOOS	ANATOLE FRANCE	Etudes : Liaison cyclable Annoeullin Don (Vélo +)	ETUDE	100%
HAUBOURDIN	METROPOLITAINE 952	Etudes : création d'une voie verte en coordination avec les travaux de la LINO	ETUDE	100%
HAUBOURDIN	DE VIENNE	Etudes : Réaménagement du Quartier du Parc - Phase 4	ETUDE	
HAUBOURDIN	DU TAPIS VERT	Etudes : Réaménagement du Quartier du Parc - Phase 5	ETUDE	
HAUBOURDIN	DU GENERAL MESNY	étude aménagement zone 30 ou zone de rencontre	ETUDE	
HAUBOURDIN	M941	Etude de renforcement d'une buse (croisement rue Clarisse/M941)	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HAUBOURDIN	ROGER SALENGRO	Etudes : requalification voie - 2ème partie	ETUDE	
MARQUETTE-LEZ-LILLE LAMBERSART SAINT-ANDRE HAUBOURDIN LOMME EMMERIN LOOS WATTIGNIES TEMPLEMARS LEZENNES LESQUIN FACHES-THUMESNIL RONCHIN		vélo + - Grande Couronne Lilloise	ETUDE	100%
SANTES HAUBOURDIN	METROPOLITAINE 341 METROPOLITAINE 341	étude création voie verte ou pistes cyclables	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
HELLEMMES	CHANZY	Requalification : chaussée, trottoirs, stationnements et apaisement	2022	
HELLEMMES	FAIDHERBE	Réfection de chaussée	2022	
HELLEMMES	VICTOR HUGO	Réfection du tapis en chaussée	2022	
HELLEMMES	NAPOLEON	Aménagement d'une liaison douce afin d'accéder aux bureaux nouvellement créés	2022	
HELLEMMES	QUARTIER BOLDODUC JEAN JACQUES ROUSSEAU	Réfection de tapis, trottoir et création de DSC	2022	
HELLEMMES	DESIRE THERBY	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs	2022	
HELLEMMES	DES ROGATIONS	Réfection du tapis en chaussée	2022	
HELLEMMES	FENELON	Aménagements de sécurité et apaisement	2023	
HELLEMMES	LEZENNES	Aménagement d'une liaison douce Vélo+ : Bd de Lezennes / Hugo / Saint-Amand Phase 1 : giratoire "Castorama" et maintenance	2024	30%
HELLEMMES	TRIBOURDEAU	Réfection du tapis en chaussée en accompagnement de l'intervention SOURCEO	2024	
HELLEMMES	KLEBER	Réfection du tapis en chaussée en accompagnement de l'intervention SOURCEO	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
HELLEMMES	FERRER	rue scolaire	2024	
HELLEMMES	DES TRAVAILLEURS	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
HELLEMMES	FERDINAND MATHIAS	Requalification de la rue Victor Hugo à la rue de l'Innovation : phase 1	2025	30%
HELLEMMES	JEAN BART	Reconstruction de la chaussée et des trottoirs	2025	
HELLEMMES	ECOLES	Maintenance chaussée et trottoirs	2025	
HELLEMMES	DE LA RESISTANCE	Demande d'accompagnement d'une opération immobilière et effacement des réseaux	2025	
HELLEMMES	QUARTIER BOLDODUC	Mise en conformité zone 30	2025	30%
HELLEMMES	ROGER SALENGRO	Aménagement d'une liaison Vélo+ rue Salengro / Pierre Legrand	2026	100%
HELLEMMES	FERDINAND MATHIAS	Requalification de la voie de la rue de l'Innovation à la rue Roger Salengro : phase 2	2026	30%
HELLEMMES	FERRY	Apaisement / ralentisseurs	2026	
HELLEMMES	DUPLEIX	Maintenance chaussée et trottoirs	2026	
HELLEMMES	DOCTEUR VERHAEGHE	ralentisseurs	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
HELLEMMES	LEDRU ROLLIN	Aménagement en accompagnement de l'opération FCB	ETUDE	30%
HELLEMMES	INNOVATION / CHANZY / JAURES / FERDINAND MATHIAS	Accompagnement projet QUEBECOR	ETUDE	30%
HELLEMMES	QUARTIER FILATURE	Accompagnement rénovation bailleur social	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HEM	DE L'EUROPE	Requalification de l espace public avec aménagement cyclable	2022	50%
HEM	BRAQUAVAL	Requalification de l'espace public	2022	
HEM	JULES GUESDE	Aménagements cyclables	2022	30%
HEM	DE GAULLE	Requalification de l espace public avec aménagement cyclable	2022	30%
HEM	DU CALVAIRE	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
HEM	DES ECOLES	Chaussée trottoirs	2023	
HEM	JEAN JAURES	Réfection de chaussée	2023	
HEM	MAURICE DE VLAMINCK	Réfection de chaussée	2023	
HEM	PABLO NERUDA	Réfection de chaussée	2023	
HEM	CLEMENCEAU	Diverses opérations d'aménagement de voirie	2023	50%
HEM	SAILLY	Requalification de l'espace public	2024	
HEM	JEAN ROSTAND	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
HEM	TROIS BAUDETS	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
HEM	TILLEULS	Requalification de l'espace public	2024	
HEM	MAURICE DE VLAMINCK	Réfection de chaussée	2024	
HEM	CLEMENCEAU	Diverses opérations d'aménagement de voirie	2024	
HEM	AMBROISE PARE	Réfection de trottoir	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HEM	DE PICARDIE	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
HEM	LIONDERIE	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
HEM LYS-LEZ-LANNOY	ANTENNE SUD ROUBAIX	Aménagements cyclables le long de la M700 – Séquence 1 de la M952 au giratoire Schéring	2025	100%
HEM	LOUIS LOUCHEUR	Réfection de chaussée et aménagement de sécurité	2025	
HEM	GALILEE	Réfection de chaussée	2025	
HEM		Mise en zone 30	2025	
HEM	DES PATRIOTES	Réfection de chaussée et trottoir	2025	
HEM	VILLEMIN	Réfection de chaussée	2025	
HEM	VEDRINES	Diverses opérations d'aménagement de voirie	2025	
HEM	BEAUMONT	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2026	10%
HEM	LIAISON AV DELECROIX-RUE DU RIVAGE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2026	100%
HEM	HENRI DELECROIX	Aménagements cyclables	2026	100%
HEM	DE L' ABBE LEMIRE	Diverses opérations d'aménagement de voirie	2026	
HEM	DE BRETAGNE	Réfection de chaussée et trottoir	2026	
HEM	DE GORGHEMETZ	Diverses opérations d'aménagement de voirie	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HEM	DES BLEUETS	Réfection de chaussée et trottoir	2026	
HEM	HENRI DELECROIX	Etudes de renforcement d'une buse - pont Delecroix	Etudes	100%
HEM	MOZART	Requalification de l'espace public	Etudes	
HEM	CROIX	Requalification de l'espace public	Etudes	
HEM	DU VIEUX CIVRON	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	10%
HEM	EDOUARD BRANLY	Requalification de l'espace public	Etudes	
HEM	RUE ANTOINE PINAY - AVE D'ALJUSTREL	Création d'aménagements cyclables	Etudes	100%
HEM	DE GAULLE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	30%
HEM VILLENEUVE D'ASCQ	ANTENNE SUD SENS HEM-VASQ	Réaménagement de la M700 entre la M6D et la M952	Etudes	
HEM	AVENEUE DE L'EUROPE	Mise en double sens définitive	Etudes	
HEM	MARNE	Requalification de l'espace public avec mise en technique discrète des réseaux	Etudes	
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo + - Liaison R2 - Grande Couronne Lilloise	Etudes	100%
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo + - Liaisons L2-L3-L12-R3 - Rocade Est Ceinture Tourquennoise	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HERLIES	DU PILLY	maintenance chaussée trottoirs entre la rue de la Libaude et la sortie d'agglomération	2022	
HERLIES	DU PILLY	Création d'une voie mixte piéton / vélos entre la RM7 et l'entrée d'agglomération	2023	10%
HERLIES		HERLIES - Aménagement Ville 30	2023	
HERLIES	DE LA CROIX	requalification voie	2024	
HERLIES	CHOBOURDIN	maintenance et réaménagement voirie	2024	
HERLIES	DU MOULIN	maintenance chaussée trottoirs	2024	
HERLIES	MADOUE VCO2	requalification voie	2024	100%
HERLIES	DE L'AVENTURE	maintenance chaussée	2024	
HERLIES	FORTE VC0 5	maintenance chaussée trottoirs	2025	
HERLIES	DES RIEZ	maintenance chaussée	2025	
DON FOURNES-EN-WEPPES ILLIES HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN HAUBOURDIN HERLIES SANTES LA BASSEE WAVRIN LILLE ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN LOOS	ANATOLE FRANCE	Etudes : Liaison cyclable Annoeullin Don (Vélo +)	ETUDE	100%
HERLIES	D' HERLIES D' AUBERS	étude Piste cyclable RM41	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
HOUPLIN-ANCOISNE	GUY MOCQUET	Réfection des trottoirs	2022	
HOUPLIN-ANCOISNE	DE NOYELLES	Réfection des trottoirs	2023	
HOUPLIN-ANCOISNE	ROGER SALENGRO	Suppresion de ralentisseurs / création d'un plateau (phase 1)	2023	
HOUPLIN-ANCOISNE	JEAN MOULIN / CIMETIERE	Accompagnement EPV chemin rural à aménager + cheminement piétonnier sécurisé dans le cadre du nouveau groupe scolaire	2024	
HOUPLIN ANCOISNE SECLIN	VOIE DES CAPTAGES	Voie verte Seclin Houplin-Ancoisne	2024	100%
EMMERIN HOUPLIN ANCOISNE	DE LA NEUVE VOIE	Reconstruction chaussée et liaison cyclable	2025	10%
HOUPLIN-ANCOISNE	DU BON BLE	tapis chaussée	2025	
HOUPLIN-ANCOISNE	ROGER SALENGRO	tapis chaussée	2026	
HOUPLIN-ANCOISNE	DE NOYELLES	tapis chaussée	2026	
HOUPLIN-ANCOISNE	GEORGES LAMPIN	tapis chaussée	2026	
HOUPLIN-ANCOISNE	JEAN JAURES	Aménagement de sécurité trottoirs + chaussée entre Eglise et Serrurier + banquettes de stationnement entre Serrurier et Léon Blum	ETUDE	
HOUPLIN-ANCOISNE	NOYELLES / RM 145	liaison cyclable	ETUDE	100%
HOUPLIN-ANCOISNE	ROGER SALENGRO	Réfection des trottoirs et chaussée	ETUDE	
HOUPLIN-ANCOISNE	GEORGES LAMPIN	liaison cyclable de la sortie d'agglomération jusqu'au rond-point Parmentier, et chaucidou sur le M952 du rond-point Parmentier jusqu'au rond-point M147/M952/rue de Seclin	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HOUPLINES	D HESPEL	Réfection des trottoirs avec intégration des modes doux	2022	
HOUPLINES	FERRER	Reconstruction des trottoirs	2022	
HOUPLINES	DES TRAMWAYS	Création d'un arrêt pour la cantine scolaire	2022	
HOUPLINES	DE L EPINETTE	Création d'aire de croisement et entretien des accotements	2022	
HOUPLINES	PAUL CEZANNE	Mise au norme des Passages Piétons dans le lotissement des Quartiers des Peintres	2022	
HOUPLINES	SECTEUR THIERS	Continuation des travaux de réaménagement entamés en 2021	2022	
HOUPLINES	PARMENTIER	Requalification du pourtour de l'église	2023	
HOUPLINES	D ECOSSE	Création d'une zone de rencontre rue particulière	2024	
HOUPLINES	DE L AVENIR	Création d'une zone de rencontre	2024	
HOUPLINES	PARTICULIERE(IMP), R.ECOSSE	Création d'une zone de rencontre	2024	
HOUPLINES	FAIDHERBE	Réorganisation de la voirie en intégrant le stationnement	2024	
HOUPLINES	ROGER SALENGRO	Sécurisation du carrefour avec aménagement pour les cyclos, traversées piétonnes, et remise en état des accotements	2024	100%
HOUPLINES	BRUNE	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HOUPLINES	VOLTAIRE	Aménagement de la voirie (trottoir + parkir	2024	
HOUPLINES	DE LA BLANCHE	Réfection revêtement chaussée	2024	
HOUPLINES	SAINT-EXUPERY/ENTRÉE DU STADE	Réfection des trottoirs	2024	
HOUPLINES	CARNOT	Réaménagement de la voirie suite à la requalification du quartier Thiers	2024	30%
HOUPLINES	PAUL LAFARGUE	Réfection trottoirs	2024	
HOUPLINES	DENIS CORDONNIER	Réfection trottoirs	2025	
HOUPLINES	PAUL VERLAINE	Requalification de la voirie	2025	
HOUPLINES	EMILE ZOLA	Requalification de la voie chaussée et trott	2026	
HOUPLINES	BATAILLE	Requalification de la voie chaussée et trottoir suite à une requalification du quartier	2026	
HOUPLINES	ALBERT SAMAIN	Entretien du patrimoine	2026	
HOUPLINES	DANTON	Entretien du patrimoine	2026	
HOUPLINES	VICTOR HUGO	Mise en accessibilité des quais bus devant Hôtel de ville d'Houplines	2026	
HOUPLINES	EMILE VERHAEREN	Création d'un cheminement piéton et cycliste afin de faciliter l'accessibilité des usagers	2026	100%
ARMENTIERES, HOUPLINES	DU BAS CHEMIN	Nouvelles liaisons Octroi-Gare-ZA Houpline	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HOUPLINES	DU GENERAL DE GAULLE	Requalification du parvis de la Mairie	Etude	30%
HOUPLINES	PAVE DE LA CHAPELLE	Confortement de la liaison cyclable vers le pavé de la Chapelle	Etude	100%
HOUPLINES	PAUL LAFARGUE	Etude liaison cyclable Bas Chemin-Lys	Etude	100%
HOUPLINES	MAURICE RAVEL / G, FAURE	Etude liaison nouvelle cyclable vers le Collège Salengro	Etude	100%
HOUPLINES	ROGER SALENGRO	Voie liaison douce entre la rue Duriez et la rue R. Salengro suite à la création de deux lotissements	Etude	
HOUPLINES	SAINT-EXUPERY	Réfection revêtement chaussée	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ILLIES	DU TRANSLOY	réaménagement emprises ch tr suite travaux assianissement	2022	
ILLIES	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL	maintenance et requalification de la Place	2022	
ILLIES	SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL	réaménagement trottoirs stationnements	2022	
ILLIES		ILLIES - Aménagement ville 30	2022	
ILLIES	DU BOIS CHOMBART	sécurisation modes doux mixité	2023	
ILLIES	DU CALVAIRE	maintenance et requalification voie	2024	
ILLIES	MAURICE BOUCHERY	maintenance chaussée trottoirs	2024	
ILLIES	DE L AVENTURE	maintenance chaussée trottoirs	2024	
ILLIES	DEPARTEMENTALE 141 METROPOLITAINE 141	création voie verte ou pistes cyclables	2025	100%
ILLIES	DE L'ECUELLE	maintenance chaussée	2025	
ILLIES	DE LA MAIRIE	maintenance chaussée	2025	
ILLIES	BOTTE D'OR	Continuité cyclable entre le cimétière et la RN47	2026	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
DON FOURNES-EN-WEPPES ILLIES HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN HAUBOURDIN HERLIES SANTES LA BASSEE WAVRIN LILLE ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN LOOS	ANATOLE FRANCE	Réfection des trottoirs et chaussée	ETUDE	100%
ILLIES	DU CHANOINE RIGAUT	étude réaménagement voie	ETUDE	
ILLIES	DE LA BOTTE D OR	étude requalification voie	ETUDE	
ILLIES	DE LA BOUCHAINE	étude réaménagement voie	ETUDE	
ILLIES SALOME		Etude d'amélioration du franchissement de la N41 - lien avec CPER	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LA BASSEE	DE LENS	Pont d'Haisnes Lazarides	2022	
LA BASSEE	DES FOSSES	maintenance trottoirs	2022	
LA BASSEE	DES TROIS MAISONS	maintenance trottoirs	2022	
LA BASSEE	DE TOURS	maintenance trottoirs	2022	
LA BASSEE	DE MARQUILLIES DE MARQUILLIES	réaménagement trottoirs stationnements	2022	
LA BASSEE	DE BEAUPUITS	maintenance trottoirs	2022	
LA BASSEE	DE LILLE	aménagement de la voirie et parvis attenant aux équipements sportifs.	2023	
LA BASSEE	DES PRETRES	maintenance trottoirs	2023	
LA BASSEE	DES TROIS MAISONS	zone de rencontre (impasse rue des 3 maisons)	2023	
LA BASSEE	CARNOT	maintenance chaussée trottoirs	2023	
LA BASSEE		LA BASSEE - Aménagement ville 30	2023	
LA BASSEE	RUES (BASCULE - LILLE)	maintenance chaussée trottoirs	2023	
LA BASSEE	LIAISON(STR PUITS-RUE ESTAIRE	Réfection des trottoirs et chaussée	2023	
LA BASSEE	DU GENERAL DE GAULLE	maintenance trottoirs	2023	
LA BASSEE	D'ESTAIRES	réaménagement voie	2024	
LA BASSEE	DES 5 FUSILLES	maintenance trottoirs	2024	
LA BASSEE	DES FLEURS	zone de rencontre	2024	
LA BASSEE	DE L EGALITE	maintenance trottoirs	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LA BASSEE	DES TROIS MAISONS	réaménagement trottoirs	2024	
LA BASSEE	DES TANNEURS	maintenance chaussée trottoirs	2024	
LA BASSEE	DES TROIS MAISONS	maintenance trottoirs (entre pasteur et Laennec)	2024	
LA BASSEE	DE LILLE	accompagnement de la salle de sport	2025	
LA BASSEE	DE SAINT-ROCH	maintenance chaussée trottoirs	2025	
LA BASSEE	DE LILLE	réaménagement voie	2025	
LA BASSEE	D'ESTAIRES	maintenance chaussée	2025	
LA BASSEE	DE CANTELEU	maintenance trottoirs	2025	
LA BASSEE	DES FOSSES	maintenance trottoirs	2025	
LA BASSEE	DES TROIS MAISONS	maintenance trottoirs	2025	
LA BASSEE	DE BEAUPUITS	maintenance chaussée	2026	
LA BASSEE	DU COLLEGE	réaménagement voie accompagnement projet communal	2026	
LA BASSEE	DES BLANCHISSERIES	maintenance chaussée trottoirs	2026	
LA BASSEE	DES PEUPLIERS	maintenance trottoirs	2026	
LA BASSEE	CHEMIN VERT	maintenance chaussée	2026	
LA BASSEE	PAULINE HAUDOYE	maintenance trottoir (gauche)	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
DON FOURNES-EN-WEPPES ILLIES HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN HAUBOURDIN HERLIES SANTES LA BASSEE WAVRIN LILLE ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN LOOS	ANATOLE FRANCE	Etudes : Liaison cyclable Annoeullin Don (Vélo +)	ETUDE	100%
LA BASSEE	BOILLY	Etude Requalification de l'axe principal de la commune depuis le giratoire du Nouveau Monde jusqu'au Pont Lazaridès (coulée verte)	ETUDE	
LA BASSEE	DU CALVAIRE	étude reaménagement voie	ETUDE	
LA BASSEE	DU CANAL	étude réaménagement voie	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	LOUISE DE BETTIGNIES	Réfection des trottoirs et aménagement sécuritaire	2022	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	PIERRE ALABRE	Création d'un parking en espace vert	2022	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	DU DOCTEUR LELEU	Réfection revêtement chaussée	2022	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	NATIONALE	Sécurisation du carrefour	2022	30%
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	OMER OLLIVIER	Reconstruction de trottoirs	2022	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	NATIONALE	Réfection revêtement chaussée	2022	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	ROBERT SCHUMAN	Aménagement de sécurité	2022	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES		Mise en place de la ville 30	2022	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	NATIONALE	Création d'ilots	2022	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	DES TILLEULS	Réaménagement des trottoirs suite à l'opération immobilière	2023	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	LEON BLUM	Reconstruction de trottoirs et voirie	2023	30%
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	DU ONZE NOVEMBRE 1918	Réfection trottoirs/chaussée avec appaisement	2023	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	DE LA GARE	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	DU GENERAL LECLERC	Reconstruction des trottoirs	2024	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	DE SERRES	Réfection trottoirs	2024	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	VANDERMEERSCH	Réfection revêtement des trottoirs et chaussée	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	WATTEAU	Réfection revêtement des trottoirs et chaussée	2024	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	DIDEROT	Réfection revêtement des trottoirs et chaussée	2024	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	HUGO	Réfection trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	CIMETIERE	Réfection chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	BART	Réfection chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	VERNE	Réfection chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	BOILEAU	Réfection chausséee et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	BOUIN	Refection revêtement chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	LADOUMEGUE	Refection revêtement chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	HUMEZ	Refection revêtement chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	SCHWEITZER	Réfection trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	LAVOISIER	Réfection chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	DE COUBERTIN	Refection revêtement chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	STADE	Refection revêtement chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	RAMERY MARLE	Refection revêtement chaussée et trottoirs	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	VAN THUYNE	Refection revêtement chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	ARAGO	Réfection trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	RENOIR	Refection revêtement chaussée et trottoirs	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	NATIONALE M933	Requalification de la rue nationale avec notamment l'objectif d'adapter les équipements cyclables existants au standard "vélo +"	2026	30%
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	OMER OLLIVIER	Requalification de la voie entre M993/FOCH	2026	
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	SCHUMAN	Réfection revêtement chaussée	2026	
ARMENTIERES LA CHAPELLE D'ARMENTIERES CAPINGHEM PREMESQUES LAMBERSART ENNETIERES-EN-WEPPES LILLE LOMME		Etudes Vélo + - Liaisons L10a-10b - Lille / Armentières / Pérenchies	Etude	100%
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	BEAUCHAMP	Rénovation/modernisation/création pistes cyclables	Etude	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LA MADELEINE	CHOQUEL	Demande d'accompagnement d'une opération immobilière	2022	
LA MADELEINE	DU HALAGE	Mise en place de barrières à la place de glissière	2022	
LA MADELEINE	COURBET / NEGRIER	Aménagement de sécurité aux abords de l'école	2022	
LA MADELEINE	DU GENERAL DE GAULLE	Réfection du tapis en chaussée et DSC	2022	30%
LA MADELEINE	JEANNE MAILLOTTE	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LA MADELEINE	GAMBETTA	accompagnement crèche	2022	
LA MADELEINE	TOUTE LA COMMUNE	Divers aménagements zone 30	2022	
LA MADELEINE	PAUL DOUMER	Réfection de chaussée	2022	
LA MADELEINE	DE LA REPUBLIQUE	Réhabilitation de la piste cyclable du Grand Boulevard (Av de la République) et reprise du carrefour St Maur	2023	100%
LA MADELEINE	DU PDT GEORGES POMPIDOU	Aménagement d'une zone 30	2023	
LA MADELEINE	JEAN MERMOZ	Création d'un plateau à l'intersection Mermoz / St Pierre	2023	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LA MADELEINE	DU PDT GEORGES POMPIDOU	Aménagement de sécurité pour l'accès à la déchetterie	2023	
LA MADELEINE	FONTAINE	Réfection des trottoirs et chaussée	2023	
LA MADELEINE	TOUTE LA COMMUNE	Ellipses 30	2023	
LA MADELEINE	DES FUSILLES ET DEPORTES	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	2024	30%
LA MADELEINE	DU HALAGE	Création d'un cheminement piétonnier, rerise de la chaussée, continuité de la zone 30 et aménagements cyclables entre giratoire rue du Pré Catelan et bords de Deûle	2024	70%
LA MADELEINE	PAUL DOUMER	aménagement d'un giratoire dans le cadre de l'opération SENSORIUM	2024	
LA MADELEINE	DU GENERAL DE GAULLE	Aménagement entrée de ville dans le cadre de l'opération SENSORIUM	2024	
LA MADELEINE	DU GENERAL DE GAULLE	Continuité cyclable sur le pont non réalisée en 2022 (contentieux friche Edouard Denis)	2024	30%
LA MADELEINE	DES GANTOIS	Abords du secteur des écoles Yvonne Abbass, Gaston Leclercq et Victor Hugo	2024	
LA MADELEINE	DE PARIS	Abords de l'école Ste Geneviève + effacement des réseaux	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LA MADELEINE	JOFFRE	Tapis	2024	
LA MADELEINE	PLACE PARDOEN	Demande d'accompagnement d'une opération immobilière	2025	
SAINT ANDRE LA MADELEINE	SADI CARNOT SCRIVE	Création d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Deule	2025	
LA MADELEINE	D ALGER / JOFFRE / FILATURE	Aménagement en zone 30 rue d'Alger Accompagnement projet immobilier 115 logements	2026	
LA MADELEINE	GODEFROY	Réfection des trottoirs	2026	
LA MADELEINE	ST CHARLES / MALTERIE	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux, effacement des réseaux …	ETUDE	30%
LA MADELEINE	DU GENERAL DE GAULLE	Requalification du trottoir face à l'Hôtal de Ville et végétalisation	ETUDE	
LA MADELEINE LILLE MARCQ-EN-BAROEUL	DE LA REPUBLIQUE LATERALES	Etude : Nouveau Grand Boulevard - tronc commun	ETUDE	100%
LA MADELEINE	DU GENERAL DE GAULLE	Pont du Général de Gaulle (Réfection)	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LAMBERSART	ARAGO	Aménagement du quartier de la briqueterie	2022	
LAMBERSART	DU BOIS	création d'une voie verte pour les modes doux entre Lambersart et Lille (Pont Royal)	2022	80%
LAMBERSART		travaux pour la création de Lambersart Ville 30	2022	
LAMBERSART	DE LA VICTOIRE	Remise en état des trottoirs autour de la place	2022	
LAMBERSART	HENRI DELECAUX	Rue Auguste Bonte, Rue Henri Delecaux : Tapis chaussée et aménagement cyclable	2022	
LAMBERSART	BADEN POWELL	Remise en état de la chaussée et des trottoirs	2023	
LAMBERSART	DE L AMIRAL COURBET	Reconstruction du revêtement de chaussée	2023	
LAMBERSART	BECQUART	Requalification de la rue suite nouveau plan de circualtion	2023	
LAMBERSART	AUGUSTIN FRESNEL	remise en état chaussée et trottoirs (maintenance)	2023	
LAMBERSART	DE L'HIPPODROME	Remise en état des trottoirs	2023	
LAMBERSART	GUSTAVE NADAUD	Aménagement de sécurité aux abords de l'école Nadaud (sens unique , création d'un parvis, aménagements cyclables ...)	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LAMBERSART	DE LA CARNOY	Sécurisation de la sortie de l'école Jeanne d'Arc (élargissement parvis, sens unique , liaison avec le parking proche)	2024	
LAMBERSART	DEBUIRE DU BUC	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	10%
LAMBERSART	ABBE LEMIRE	requalification de la voie en cohérence avec les modifications du plan de circulation du quartier	2024	
LAMBERSART	ANDREI SAKHAROV	création du voie verte pour les modes doux	2024	100%
LAMBERSART	SAINTE CECILE	réaménagement voirie incluant bandes cyclbles suggérées	2024	30%
LAMBERSART	HIPPODROME	Reconstruction de revêtement de chaussée, entre Courbet et Colysée	2024	30%
LAMBERSART	DU COLYSEE	Sécurisation de l'entrée du stade	2024	
LAMBERSART	GRUSON	Reconstruction de revêtement de chaussée	2024	30%
LAMBERSART	GRULOIS	Reconstruction de revêtement de chaussée	2024	30%
LAMBERSART	DE LOMPRET	Création d'aménagements cyclables y compris le trottoir rue Monge	2024	100%
LAMBERSART	AUGUSTE POUILLIER	Remise en état des trottoirs	2024	
LAMBERSART	VVNO - Phase 5	Création d'un voie verte	2025	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LAMBERSART	BECQUART	Requalification de la rue	2025	30%
LAMBERSART	VVNO - Phase 4	Création d'un voie verte	2025	100%
LAMBERSART	DE L ABBE DESPLANQUES	requalification de la rue de l'abbé Desplanques	2025	
LAMBERSART	AMPERE	Travaux de maintenance de la rue Ampère	2025	
LAMBERSART	VVNO - Phase 3	Création d'un voie verte	2026	100%
LAMBERSART	DELECAUX	maintenance piste cyclable entre Hippodrome et Av du Bois	2026	
LAMBERSART	DE LA REPUBLIQUE	Maintenance trottoirs	2026	
LAMBERSART	BOURG	Travaux de maintenance	2026	
LAMBERSART	PASTEUR	Travaux de maintenance entre Gruson et Pouiller	2026	
LAMBERSART	LAVOISIER	Maintenance chaussée	2026	
LAMBERSART	POTTIER	Travaux de maintenance	2026	
LAMBERSART	VAILLANT	Maintenance chaussée entre la rue Ampère et la rue Georges Boidin	2026	
LAMBERSART	AUGUSTE BONTE	Maintenance chaussée entre la rue Boufflers et la rue St Exupéry	2026	
LAMBERSART	SAINT PIERRE	entretien chaussée parking et trottoir	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ARMENTIERES LA CHAPELLE D'ARMENTIERES CAPINGHEM PREMESQUES LAMBERSART ENNETIERES-EN-WEPPES LILLE LOMME		Vélo + - Liaison Lille_Armentières_Pérenchies	ETUDE	100%
LAMBERSART	DE L'HIPPODROME	Etude pour une requalification complète de l'avenue	ETUDE	30%
LAMBERSART	VVNO - Phase 1	Etudes : Création d'un voie verte	ETUDE	100%
LAMBERSART	VVNO - Phase 2	Etudes : Création d'un voie verte	ETUDE	100%
MARQUETTE-LEZ-LILLE LAMBERSART SAINT-ANDRE HAUBOURDIN LOMME EMMERIN LOOS WATTIGNIES TEMPLEMARS LEZENNES LESQUIN FACHES-THUMESNIL RONCHIN		vélo + - Grande Couronne Lilloise	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LANNOY	BRAME	Aménagement de sécurité	2022	
LANNOY	CESAR PARENT	Réfection de trottoir	2023	
LANNOY	DES TROIS FRERES LECAILLE	Réfection de trottoir	2023	
LANNOY	SAINT JACQUES	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
LANNOY	DE TOURNAI	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2024	30%
LANNOY	ACCES EGLISE SAINT PHILIPPE	Réfection de trottoir	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LE MAISNIL	HAUTE LOGE	Réaménagement de la voirie incluant une voie partagée piétons vélos	2024	40%
LE MAISNIL	HAUTE LOGE	Enfouissement des réseaux	2024	
LE MAISNIL	DE L'EGLISE	Requalification du centre village	2026	
LE MAISNIL FROMELLES	DU HAUT QUESNOY DU PONT DE PIERRES	Etude d'un itinéraire cyclable le long de la M141 entre Le Maisnil centre et Fromelles	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LEERS	VICTOR HUGO	Réfection de chaussée	2022	
LEERS	PIERRE CATTEAU	Aménagement de sécurité	2023	
LEERS	ROGER SALENGRO	Aménagement d'une zone 30	2023	
LEERS	DES PATRIOTES	Coeur de Ville Phase 2	2024	30%
LEERS	ROGER SALENGRO	Aménagement d'une zone 30	2024	10%
LEERS	LUCIEN DEMONCHAUX	Coeur de Ville Phase 2	2024	
LEERS		Ville 30	2024	
LEERS	PICAVET/ DE LYS	Sécurisation du carrefour	2024	
LEERS WATTRELOS	ANTENNE SUD ROUBAIX	Aménagements cyclables le long de la M700 – Séquence 3 du giratoire M9 au giratoire Beaulieu	2025	100%
LEERS	CHATEAU D'EAU	Réfection de chaussée suite requalification du réseau d'assainissement	2025	
LEERS	FRANKLIN	Aménagement d'une zone 30 et accompagnement équipement municipal avec aménagements cyclables	2025	30%
LEERS	DE WATTRELOS	Requalification de l'espace public avec aménagements cyclables (1ère phase)	2026	30%
LEERS	FERRY	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LEERS	VICTOR HUGO	Aménagement d'une zone 30	Etudes	
LEERS	DE WATTRELOS	Requalification de l'espace public avec aménagements cyclables (2ème phase)	Etudes	30%
LEERS	HUGO/LECLERC	Réamenagement du carrefour "Motte Bossut" et accompagnement d'un programme immobilier	Etudes	
LEERS	LECLERC	Aménagement cyclable	Etudes	100%
LEERS	FRANKLIN	Aménagement cyclable	Etudes	100%
LEERS	GAMBETTA	Aménagement cyclable	Etudes	100%
LEERS	MARECHAL LECLERC	Aménagement cyclable (de Catteau au giratoire Mandela)	Etudes	100%
LEERS LYS-LEZ-LANNOY	ANTENNE SUD ROUBAIX	Aménagements cyclables le long de la M700 – Séquence 2 du giratoire Schéring au giratoire M9	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LESQUIN	PIERRE BRIZON	Aménagement cyclable	2022	100%
LESQUIN	GEORGES BASQUIN	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LESQUIN	PASTEUR	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LESQUIN	VICTOR HUGO	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LESQUIN	MARYSE BASTIE	Maintenance Lourde Parc d'activités	2022	
LESQUIN	LA FONTAINE	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LESQUIN	LINNICH PROLONGEE	Création d'une voie nouvelle	2023	
LESQUIN	DE LA MOTTE	Aménagement du parvis Groupe scolaire LA MOTTE	2023	
LESQUIN	GUSTAVE DELORY / DANTON	Requalification complète : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux, effacement des réseaux …	2024	30%
LESQUIN	ANATOLE FRANCE	Aménagement de sécurité en accompagnement d'une opération immobilière	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
FACHES THUMESNIL LEZENNES LESQUIN RONCHIN WATTIGNIES	HENRI DILLIES VOIE DES FACS	Voie verte « Marque<>Périseaux<>Deule » - 1ère phase de travaux du Golf au Périseaux	2025	100%
LESQUIN	MARCEL SEMBAT	aménagement cyclable	2025	10%
LESQUIN	DU DOCTEUR SCHWEITZER	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	30%
LESQUIN	JEAN JAURES	Sécurisation du cheminement piétonnier du rond-point Mercure jusque l'A1 et sur traversée A1 et ouvrage d'art + sécurisation cyclistes + réflexion globale réduction des vitesses	ETUDE	30%
LESQUIN	JEAN JAURES / FAIDHERBE	Parking Café du Stade / accompagnement projet d'aménagement d'un square	ETUDE	
LESQUIN	DU GENERAL DE GAULLE	Problématique du tourne-à-gauche sur le parking de la Gare	ETUDE	
LESQUIN	DES FERMES	Reprise des trottoirs jusque la voie ferrée	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LEZENNES	RAYMOND MONNET	Requalification complète : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux, accompagnement extension des bâtiments de l'UTLS … PHASE 1 entre la rue des Sciences à Ronchin et le centre technique municipal à Lezennes	2022	
LEZENNES	RAYMOND MONNET	PHASE 2 - requalification et effacement des réseaux du centre technique municipal de Lezennes à la rue Jean Jaurès	2024	30%
LEZENNES	JEAN JAURES	Liaison cyclable	2024	30%
FACHES THUMESNIL LEZENNES LESQUIN RONCHIN WATTIGNIES	HENRI DILLIES VOIE DES FACS	Voie verte « Marque<>Périseaux<>Deule » - 1ère phase de travaux du Golf au Périseaux	2025	100%
LEZENNES	CHANZY / REPUBLIQUE / GAMBETTA	Reconstruction de la chaussée et des trottoirs, et accompagnement de l'opération du centre culturel + végétalisation + effacement réseaux ?	2026	
LEZENNES	SADI CARNOT	Elargissement trottoirs	ETUDE	
LEZENNES	EMILE ZOLA	Création d'une zone de rencontre	ETUDE	
LEZENNES	MOULIN DE LEZENNES	accompagnement projet KIABI	ETUDE	

Commune	Quartier	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LILLE	BOIS BLANCS	GENERAL DE LA BOURDONNAYE	Tapis	2021	
LILLE	BOIS BLANCS	HEGEL	Pont-levis Bois Blancs (reconstruction)	2022	
LILLE LOMME	BOIS BLANCS	DE DUNKERQUE	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LILLE	BOIS BLANCS		Stationnement payant	2025	
LILLE	BOIS BLANCS	MOSELLE	Tapis	2026	
LILLE	BOIS BLANCS	A25 PORT FLUVIAL ROND POINT	Tapis	2026	
LILLE	BOIS BLANCS	TELL	Tapis	2026	
LILLE	BOIS BLANCS	BRETAGNE	Tapis	2026	
LILLE	BOIS BLANCS	GAVARNI	Tapis	2026	
LILLE	BOIS BLANCS	CHAPLIN	Tapis	2026	
LILLE	BOIS BLANCS	DES BOIS BLANCS	Tapis	2026	
LILLE	BOIS BLANCS	LALLEMENT	Tapis	2026	
LILLE	BOIS BLANCS	CHEMIN DES VACHERS	Tapis	2026	
LILLE	BOIS BLANCS	DE DUNKERQUE	Pont de Dunkerque (Réfection)	ETUDE	
LILLE	CENTRE	DU PDT JOHN FOTZGERALD KENNEDY	Mise à double sens Kennedy carrefour Kennedy / Duez	2021	
LILLE	CENTRE	PIERRE MAUROY (phase 1)	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux, …	2021	
LILLE	CENTRE	EMILE DUBUISSON	Réfection du tapis en chaussée et bandes cyclables	2021	100%
LILLE	CENTRE	DE BETHUNE (PIETON) / PARVIS DES JUSTES	Réfection du parvis	2022	
LILLE	CENTRE	SAINT MAURICE	Maintenance pavés	2022	
LILLE	CENTRE	SAINT ETIENNE	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	2022	
LILLE	CENTRE	DU PDT JOHN FITZGERALD KENNEDY	Sécurisation du cheminement piétonnier et cyclable	2022	
LILLE	CENTRE	SCHEPERS	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, et végétalisation	2022	
LILLE	CENTRE	MASSENA	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LILLE	CENTRE	THIERS	Réfection du tapis en chaussée	2022	

Commune	Quartier	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LILLE	CENTRE	DU WAULT	Apaisement et sécurisation piétonne	2022	
LILLE	CENTRE	PIERRE MAUROY (phase 2)	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux ...	2023	10%
LILLE	CENTRE	DE SOLFERINO	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux ...	2023	20%
LILLE	CENTRE	VALLADOLID	Place de Valladolid (réfection)	2023	
LILLE	CENTRE	DES DEPORTES	LILLE - Pérénisation Déportés/Lefebvre	2023	100%
LILLE	CENTRE	PHILIPPE LEBON	Requalification de la place en accompagnement des travaux de la rue Solferino	2024	
LILLE	CENTRE	JEANNE D ARC	Requalification de la place en accompagnement des travaux de la rue Solferino	2024	
LILLE	CENTRE	NATIONALE	Trottoirs entre bd Liberté et Grand Place	2024	
LILLE	CENTRE	INKERMANN	Requalification de la rue Inkermann en accompagnement des travaux de la rue Solferino	2025	
LILLE	CENTRE		Stationnement payant	2025	
LILLE	CENTRE	SEBASTOPOL	Requalification de la place Sébastopol en accompagnement des travaux de la rue Solferino	2026	
LILLE	CENTRE	DU FAISAN	Chaussée et trottoirs	2026	
LILLE	CENTRE	RENAN	Chaussée et trottoirs	2026	
LILLE	CENTRE	NICOLAS BLANC	Tapis	2026	
LILLE	CENTRE	DE LA LIBERTE	Tapis	2026	
LILLE	CENTRE	BRULE MAISON	Trottoirs	2026	
LILLE	CENTRE	BLANQUI	Trottoirs	2026	
LILLE	CENTRE	JB LEBAS	Tapis	2026	
LILLE	CENTRE	DE VALMY	Tapis	2026	
LILLE	CENTRE	PLACE GENTIL MURON	Tapis	2026	
LILLE	CENTRE	DE BRUXELLES	Tapis	2026	

Commune	Quartier	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LILLE	CENTRE	DES HALLES CENTRALES	Requalification de la place en accompagnement des travaux de la rue Solferino	ETUDE	
LILLE	CENTRE	EMILE DUBUISSON	Pont de Flandres (Réfection)	ETUDE	
LILLE	CENTRE	NATIONALE	Requalification entre bd Liberté et Grand Place	ETUDE	
LILLE	CENTRE	RIHOUR	Requalification	ETUDE	
LILLE	EURALILLE	LOUIS PASTEUR	Accompagnement Voirie des travaux Liane 5	2022	
LILLE	FBG DE BETHUNE	FREDERIC COMBEMALE	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux ...	2021	25%
LILLE	FBG DE BETHUNE	DU FAUBOURG DE BETHUNE	Réfection du tapis en chaussée et création d'une piste cyclable en enrobé rouge	2022	
LILLE	FBG DE BETHUNE	DE NORVEGE	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LILLE	FBG DE BETHUNE	DU MAL ASSIS / BAZINGHIEN	Apaisement et végétalisation	2024	
LILLE	FBG DE BETHUNE	D'EMMERIN	Mise en accessibilité	2024	
LILLE	FBG DE BETHUNE	OSCAR LAMBRET	Tapis	2026	
LILLE	FBG DE BETHUNE	DESTAILLEURS	Tapis	2026	
LILLE	FBG DE BETHUNE	DE SUEDE	Tapis	2026	
LILLE	FBG DE BETHUNE	DE LOOS	Pont PSB (Réfection)	ETUDE	
LILLE	FIVES	DENIS CORDONNIER	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, et création d'une piste cyclable	2021	30%
LILLE	FIVES	ALEXANDRE DUMAS	Requalification complète : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux, ...	2022	
LILLE	FIVES	FRANCIS DE PRESSENCE	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, ...	2022	
LILLE	FIVES	BARNI	Réfection des trottoirs et végétalisation	2022	
LILLE	FIVES	MASSENET	Réfection du tapis en chaussée et DSC	2022	
LILLE	FIVES	DE SAINT AMAND / PONT DE TOURNAI	Rue de Saint Amand et Pont de Tournai - Requalification avec aménagement cyclable Vélo+	2023	100%

Commune	Quartier	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LILLE	FIVES	PIERRE LEGRAND / DE GEYTER	Reconstruction ponctuelle de la place	2023	
LILLE	FIVES	DE LA CONVENTION	Requalification : chaussée, trottoirs, stationnements	2023	
LILLE	FIVES	DU LONG POT	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux ...	2023	
LILLE	FIVES	BOHIN	Réfection des trottoirs	2023	
LILLE	FIVES	MADELEINE CAULIER	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux ...	2024	
LILLE	FIVES		Stationnement payant	2024	
LILLE	FIVES	BOURJEMBOIS / PORRET / DES NOIRS	Accompagnement réaménagement du groupe scolaire	2024	30%
LILLE	FIVES	DU VIEUX MOULIN	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation	2025	30%
LILLE	FIVES	DENIS DUPEAGE	Sécurisation, apaisement des vitesses, végétalisation	2025	
LILLE	FIVES	DU PROFESSEUR LANGEVIN	Tapis	2026	
LILLE	FIVES	DES MONTAGNARDS	Tapis	2026	
LILLE	FIVES	GUILLAUME WERNIERS	Tapis	2026	
LILLE	FIVES	MIRABEAU	Tapis	2026	
LILLE	FIVES	DUPUYTREN	Tapis	2026	
LILLE	FIVES	MATTEOTTI	Tapis	2026	
LILLE	FIVES	DELVAU	Tapis	2026	
LILLE	FIVES	DE FRIEDLAND	Tapis	2026	
LILLE	FIVES	BOLDODUC	Trottoirs	2026	
LILLE	FIVES	GUTENBERG	Trottoirs	2026	
LILLE	MOULINS	BAYARD	Reconstruction chaussée	2021	
LILLE	MOULINS	RUE DE JUSSIEU	Création d'un aménagement cyclable sécurisé et maintenance des ouvrages d'art	2022	90%
LILLE	MOULINS	DE CAMBRAI	Création d'aménagements cyclables - rue de Cambrai	2022	100%
LILLE	MOULINS	DU CAPITAINE MICHEL	Apaisement et végétalisation	2023	

Commune	Quartier	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LILLE	MOULINS	BELFORT	Reprise chaussée sous le parvis du métro + zones de stationnement	2024	
LILLE	MOULINS		Stationnement payant	2024	
LILLE	MOULINS	D'ARTOIS	Requalification complète : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux, …	2025	30%
LILLE	MOULINS	D'ALSACE	Tapis	2026	
LILLE	MOULINS	DE DOUAI	Tapis	2026	
LILLE	MOULINS	ALAIN DE LILLE	Tapis	2026	
LILLE	MOULINS	DE BAPAUME	Tapis	2026	
LILLE	MOULINS	DE THUMESNIL	Tapis	2026	
LILLE	MOULINS	DE DOUAI	Requalification	ETUDE	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	SAINT LUC	Requalification complète et effacement de réseaux	2020	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	DU CHEVALIER Français	Aménagement de sécurité	2021	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	ALLARD DUGAUQUIER	Réfection du tapis en chaussée et végétalisation	2022	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	DES LILAS	Réfection du tapis en chaussée et végétalisation	2022	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	DU FAUBOURG DE ROUBAIX	Accompagnement de la requalification du passage de la Briqueterie	2022	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	GRAND BOULEVARD	Réfection des pistes cyclables	2023	100%
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	DES JARDINS CAULIER	Inversion du sens de circulation et DSC	2023	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN		Stationnement payant	2024	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	DU FAUBOURG DE ROUBAIX	LILLE-FAUBOURG DE ROUBAIX - VELO+	2026	80%
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	SALOMON	Chaussée et trottoirs	2026	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	DE PICARDIE	Tapis	2026	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	DU CHEVALIER Français	Tapis	2026	
LILLE	ST MAURICE PELLEVOISIN	DU BALLON	Tapis	2026	
LILLE	SUD	EUGENE DUTHOIT	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LILLE	SUD	JEAN WALTER	Accompagnement opération SAMU	2022	
LILLE	SUD	EDOUARD DOYENNETTE	Réfection du tapis en chaussée et végétalisation	2022	
LILLE	SUD	CHARLES PEGUY	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	2025	30%

Commune	Quartier	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LILLE	SUD	ABELARD	Accompagnement construction nouveau groupe scolaire Moulin Pergaud entre Caventou et Victor Bernard	2026	
LILLE	SUD	PAUL DOUMER	Tapis	2026	
LILLE	SUD	DE L'ARBRISSEAU	Tapis	2026	
LILLE	SUD	DU FAUBOURG DES POSTES	Tapis	2026	
LILLE	SUD	JEAN GIRAUDOUX	Tapis	2026	
LILLE	SUD	DESIRE VERHAEGHE	Tapis	2026	
LILLE	SUD	DESIRE BONDUES	Tapis	2026	
LILLE	SUD	JEAN WALTER	Tapis	2026	
LILLE	SUD	MICHEL ANGE	Chaussée et trottoirs	2026	
LILLE	SUD	DU PROFESSEUR LAGUESSE / PL VINCI	Tapis	2026	
LILLE	SUD	DU BEL AIR	Tapis	2026	
LILLE	SUD	HENRI DILLIES	Tapis	2026	
LILLE	SUD	ROBESPIERRE	Tapis	2026	
LILLE	TOUS QUARTIERS		Ensemble de petites opérations de maintenance ou de proximité	2022	
LILLE	TOUS QUARTIERS		Ellipses 30	2022	
LILLE	TOUS QUARTIERS		Ensemble de doubles sens cyclables	2022	
LILLE	TOUS QUARTIERS		Ensemble de places de stationnement PMR	2022	
LILLE	TOUS QUARTIERS		Etudes de Maîtrise d'œuvres externes (Maréchal Leclerc, Carnot, Rectorat, Philippe Lebon, Jeanne d'Arc)	2022-2024	
LILLE	TOUS QUARTIERS		Mise en place de doubles sens cyclables avec travaux de voirie	2024-2026	
LILLE	TOUS QUARTIERS		Mises en conformité arrêtés du maire (SIHV)	2024-2026	
LILLE	TOUS QUARTIERS		PMR	2024-2026	
LILLE	VAUBAN / WAZEMMES		Stationnement payant	2022	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	DE LA BASSEE	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	LEON JOUHAUX	Lille - Jouhaux - Pérénisation aménagements covid	2022	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	DELPHIN PETIT	Réfection du tapis en chaussée	2022	

Commune	Quartier	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	DU SABOT	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	D HONDSCHOOTE	Végétalisation	2022	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	SAINT JOSEPH	Requalification du parking et aménagement de l'accès	2023	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	LEON JOUHAUX (secteur des Pyramides)	Traversée piétonne et cyclable	2023	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	AMBROISE THOMAS	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, et végétalisation	2023	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	DE LA MOSELLE - LATERALE	Apaisement, sécurisation cycliste et piétonne	2023	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	CAMILLE DESMOULINS	Réfection du tapis en chaussée	2023	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	DU MARECHAL LECLERC	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux ...	2024	30%
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	IMPASSE PANCKOUCKE	Reprise de l'impasse	2024	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	VIRGINIE GHESQUIERE	Tapis	2026	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	MATHIAS DELOBEL	Tapis	2026	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	DE LA DIGUE	Tapis	2026	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	EDMOND BAILLEUX	Tapis	2026	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	HOLBACH	Tapis	2026	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	PLACE CATINAT	Tapis	2026	
LILLE	VAUBAN ESQUERMES	PLACE GENEVIEVE	Tapis	2026	
LILLE	VIEUX LILLE	SECTEUR DES URBANISTES (phase 1)	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux, ...	2021	
LILLE	VIEUX LILLE	CHATS BOSSUS	Requalification d'espaces publics	2021	
LILLE	VIEUX LILLE	CARNOT	PHASE 1 - Requalification de la voie - entre la place du Théâtre et la rue des Canonniers	2022	30%
LILLE	VIEUX LILLE	DE LA MONNAIE	Réfection des trottoirs et végétalisation	2022	
LILLE	VIEUX LILLE	DES BATELIERS	Réaménagement de la rue des Bateliers	2022	
LILLE	VIEUX LILLE	ROYALE	Maintenance joints pavés	2023	
LILLE	VIEUX LILLE	CARNOT	Phase 2 - Requalification de la voie entre la rue des Canonniers et le carrefour Pasteur	2024	30%

Commune	Quartier	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LILLE	VIEUX LILLE	DES ARTS / JARDIN DES ARTS RECTORAT	Requalification complète : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux, mise en valeur du Parc …	2024	30%
LILLE	VIEUX LILLE	DES URBANISTES	Requalification de la rue des Urbanistes dans la continuité des opérations Carnot phases 1 et 2	2024	30%
LILLE	VIEUX LILLE	ALPHONSE COLAS	Requalification	2024	
LILLE	VIEUX LILLE		Stationnement payant	2025	
LILLE	VIEUX LILLE	DE JEMMAPES	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	2026	30%
LILLE	VIEUX LILLE	DE LA BARRE	Chaussée et trottoirs	2026	
LILLE	VIEUX LILLE	DU MONT DE PIETE	Chaussée et trottoirs	2026	
LILLE	VIEUX LILLE	DU PEUPLE BELGE	Tapis	2026	
LILLE	VIEUX LILLE	DE LA CHAMBRE DES COMPTES	Tapis	2026	
LILLE	VIEUX LILLE	DU GROS GERARD	Trottoirs	2026	
LILLE	VIEUX LILLE	MAURICE SCHUMANN	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux,…	ETUDE	
LILLE	VIEUX LILLE	THIERS	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	ETUDE	10%
LILLE	VIEUX LILLE	DES BOUCHERS	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	ETUDE	
LILLE	VIEUX LILLE	AUX BLEUETS	Requalification de la place	ETUDE	
LILLE	VIEUX LILLE	ST JACQUES / JARDINS / SQ LESTIBOUDOIS	Requalification	ETUDE	30%
LILLE	VIEUX LILLE	DU PEUPLE BELGE	Etude Itinéraire Réseau Express Vélo + requalification	ETUDE	100%
LILLE	WAZEMMES	CHAUFOUR	Chaussée et trottoirs	2021	
LILLE	WAZEMMES	DE LA NOUVELLE AVENTURE	Reprise du tapis et marquage du stationnement payant	2022	
LILLE	WAZEMMES	DURNERIN	Aménagement en zone de rencontre	2022	

Commune	Quartier	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LILLE	WAZEMMES	CARPEAUX	Réfection du tapis en chaussée, des trottoirs et végétalisation	2022	
LILLE	WAZEMMES	LITTRE	Aménagement de sécurité aux abords de l'école	2022	
LILLE	WAZEMMES	DES STATIONS	Végétalisation des intersections Stations/Meurein et Stations/Lavoisier	2022	
LILLE	WAZEMMES	DU MARCHE / JUSTICE	Requalification d'espaces publics, végétalisation, modes doux et effacement des réseaux	2024	
LILLE	WAZEMMES	PLACE PHILIPPE DE GIRARD	Tapis	2024	
LILLE	WAZEMMES	DE WAZEMMES	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux ...	2025	30%
LILLE	WAZEMMES	D'ESQUERMES	Tapis	2026	
LILLE	WAZEMMES	VAN HENDE	Tapis	2026	
LILLE	WAZEMMES	DE LA RENAISSANCE	Chaussée et trottoirs	2026	
LILLE	WAZEMMES	HOVELACQUE	Chaussée et trottoirs	2026	
LILLE	WAZEMMES	RATISBONNE	Tapis	2026	
LILLE	WAZEMMES	MANUEL	Tapis	2026	
LILLE	WAZEMMES	SAINT BERNARD	Tapis	2026	
LILLE	WAZEMMES	DUCOUROUBLE	Trottoirs	2026	
LILLE	WAZEMMES	SAINT ELOI	Tapis	2026	
LILLE	WAZEMMES	CAUMARTIN	Tapis	2026	
LILLE	WAZEMMES	VOLTA	Tapis	2026	
LILLE	WAZEMMES	LEON GAMBETTA	Réfection des trottoirs et végétalisation	ETUDE	100%
LILLE	WAZEMMES	D ISLY	Etudes Vélo + ISLY-Beethoven_Bazinghien	ETUDE	100%
LA MADELEINE LILLE MARCQ-EN-BAROEUL		GRAND BOULEVARD	Nouveau Grand Boulevard - tronc commune	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LINSELLES	CITE SAINTE MARIE	Requalification d'espaces publics	2022	
LINSELLES	ROUTE DE BOUSBECQUE	Création d'un trottoir (entre le cimetière et le pavé du Stemberg)	2022	
LINSELLES	TOUTES VOIES	Opération générique : Arrêtés des Maires - PMR - PP…	2022	
LINSELLES	RUE DE QUESNOY	Création d'écluses	2022	
LINSELLES	TOUTES VOIES	Opération générique : TPO	2022	
LINSELLES	RUE DES FRERES D'HALLUIN	Quartier des Frères, Reconstruction chaussée et trottoir, zones de rencontre	2023	
LINSELLES	AVENUE ROBERT DESCAMPS	Aménagement d'une entrée de commune	2023	
LINSELLES, COMINES, WERVICQ	GAVRE	Liaisons Voies partagées - Gavre/Halot/Grand Perne	2024	
LINSELLES	RUE CASTELNAU	Aménagement de zone 30	2024	
LINSELLES	RUE DE WERVICQ	Aménagements de sécurité	2024	
LINSELLES	TOUTE LA COMMUNE	Mise en zone 30 du centre ville (avec mesures de réduction de vitesse)	2024	
LINSELLES	RUE DE WERVICQ	Reconstruction des trottoirs	2024	
LINSELLES	TOUTES VOIES	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
LINSELLES	ROUTE DE BOUSBECQUE	Reconstruction des trottoirs et du stationnement au droit du cimetière	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LINSELLES	CARREFOUR RUE DE WERVICQ / IMPASSE DEVADDER	Modification du carrefour	2024	
LINSELLES	AVENUE ROBERT DESCAMPS	Aménagement d'une entrée de commune	2024	
LINSELLES	RUES DE LA VIGNETTE, ST VINCENT DE PAUL	Aménagement réduction vitesse + sécurisation traversée piétonne + carrefour Vignette / Viscourt	2024	
LINSELLES	CARREFOUR M9 / M36 - WERVICQ / MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Modification du régime de priorité du carrefour	2024	
LINSELLES	ROUTE DE LA PLAINE DU NORD	Réaménagement du carrefour (giratoire)	2025	30%
LINSELLES	RUE DE LA VIGNETTE, RUE ST VINCENT DE PAUL, AVENUE DES VILLAS - RM64, RM9, RM36	Accompagnement de la requalification du site Peau Douce (requalification chaussée, trottoirs, stationnement et circulation cyclable)	2025	30%
LINSELLES	CHEMIN DE LA VIGNE ET CHEMIN DU GAVRE	Création d'aires de croisement	2025	
LINSELLES	CHEMIN DES DAMES	Mise en œuvre d'un revêtement en enrobés sur le chemin piétonnier en schistes	2026	
LINSELLES	CHEMIN DE MEULESTRAETE	Reconstruction de chaussée	2026	
LINSELLES	RUE DE L'EPI D'OR	Reconstruction des trottoirs et de la chaussée	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LINSELLES	DE LA VISCOURT	Remise en état de la chaussée et des trottoirs	Etude	
BONDUES, LINSELLES	RUE DE L'ABBE SIX (M9)	Etude Amélioration bandes cyclables de la M9 entre Bondues et Linselles	Etude	70%
LINSELLES	CHEMIN DES HUSSERONS	Reconstruction de chaussée	Etude	
LINSELLES	CHEMIN DE LA CHAPELLE ST BARBE	Reconstruction de chaussée	Etude	
LINSELLES, QUESNOY SUR DEULE	M36 DE LINSELLES A QUESNOY	M36 - Etude de création d'aménagements cyclable sur la liaison Linselles - Quesnoy (sur la RM36 ou sur un itinéraire parallèle)	Etude	70%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LOMME	JEAN JAURES	Requalification complète : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux, effeacement des réseaux …	2022	
LILLE LOMME	DE DUNKERQUE	Réfection du tapis en chaussée	2022	
LOMME	DES VILLAS	Réfection des trottoirs	2022	
LOMME	DE LA PLEÏADE	Réfection du tapis et réaménagement du stationnement	2022	
LOMME	VICTOR HUGO	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs	2023	
LOMME	FRANCOIS JOSEPH NOLLET	Réfection du tapis en chaussée	2023	
LOMME	FRANCOIS JOSEPH DESROULLERS	Réfection du tapis en chaussée	2023	
LAMBERSART LOMME	EUGENE DESCAMPS	Requalification et effacement des réseaux	2024	
LOMME	DE DUNKERQUE	Requalification complète sur la partie Lomme Bourg (de la rue Jules Guesde à la rue Rabelais) : chaussée, trottoirs, végétalisation, modes doux, …	2024	70%
LOMME	VOIES PRINCIPALES ET PERIPHERIE DE LA CITE JARDIN	Mise en œuvre du plan guide sur 45 rues du quartier de la Délivrance : réfection de chaussées, extension de zones 30, apaisement et confortement des cheminements piétonniers, mise en sens unique et marquage de stationnements	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LOMME	VICTOR HUGO	Chaussée	2024	
LOMME	EGALITE	Reconstruction de chaussée	2024	
LOMME	REUBLIN	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
LOMME	MONT A CAMP	Mise en sens unique, création d'une zone de stationnement et piste cyclable	2024	30%
LOMME	CITE JARDIN	Ruelles de la cité Jardin (21 rues et 8 impasses) / Mise en œuvre du plan guide quartier de la Délivrance : création de zones de rencontre et mise en sens unique (travaux de signalisation)	2024	
LOMME	DE LA REPUBLIQUE	Requalification de l'avenue (phase 2) : de l'avenue Notebart à l'Hôtel de Ville	2025	
LOMME	DESSERTE OUEST DE LA CITE JARDIN	Rues Montesquieu, Mousseron, Giraud, Hénaux, Rabelais, Hachin, place F. Marcq / Mise en œuvre du plan guide quartier de la Délivrance : mise en zone 30, création de plateaux ou de trottoirs traversants, et connexions cyclables avec le réseau existant	2025	
LOMME	DE DUNKERQUE	Vélo+ (de la rue du Grand But à la rue Rabelais)	2025	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LOMME	JULES GUESDE / DESTOMBES	Vélo + et voie 30	2025	10%
LOMME	ALBERT THOMAS	Vélo + et voie 30	2025	10%
LOMME	DE LA REPUBLIQUE	Requalification de l'avenue (phase 3) : de la place Jean jaurès à l'avenue de Dunkerque	2026	
LOMME	DEFRESNE	tapis chaussée	2026	
LOMME	RONSARD	tapis chaussée	2026	
LOMME	SALENGRO / DOMPSIN / TROCNET	Requalification de la rue Salengro et des places Dompsin et Trocnet dans le cadre du plan guide sur le quartier de la Délivrance	ETUDE	
LOMME	DE LA DELIVRANCE	Requalification de l'avenue de la Délivrance dans le cadre du plan guide du quartier de la Délivrance	ETUDE	
LOMME	MITTERIE	Vélo + et voie 30	ETUDE	10%
LOMME	KUHLMANN	Vélo + et voie 30	ETUDE	10%
LOMME	MARTYRS DE LA RESISTANCE	Vélo + et voie 30	ETUDE	10%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LOMME	EGALITE / ANATOLE FRANCE / MARAIS	Vélo + et voie 30	ETUDE	10%
LOMME	EGALITE	Réaménagement de la rue de l'Egalité (Apaissement)	ETUDE	
LOMME	MARAIS	Prolongement et requalification du boulevard du Marais	ETUDE	30%
LOMME		CONTOUR SEVIGNE - Création d'une voie nouvelle	ETUDE	
LAMBERSART LILLE LOMME	DE DUNKERQUE	Vélo+ (de la rue Jules Guesde au Quai Hégel)	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LOMPRET	DE L EGLISE	Requalification de la voie	2022	10%
LOMPRET	DU GENERAL DE GAULLE	Reconstruction de trottoirs	2022	
LOMPRET	DE L EGLISE	Lompret - Rue de l'église : Enfouissement des réseaux	2022	
LOMPRET	DE LA PHALECQUE	Création d une voie verte	2023	70%
LOMPRET	DE LA PHALECQUE	Liaison Chemin de la Phalecque RM 257 Voie Nouvelle	2024	30%
LOMPRET	DE LA PHALECQUE	Lompret - Rue de la Phalècque : Effacement de réseaux	2024	
LOMPRET	PAUL BRAME	Creéation d'une voie cyclable	2026	100%
LOMPRET	DES VILAINS	Aménagements de sécurité et création de stationnement.	2026	
LOMPRET	PETIT PAS	Etude : Allée du petit Pas, allée du petit Trot : Accompagnement voirie du renouvellement des réseaux d'assainissement.	ETUDE	
LOMPRET	DU VIEUX SOLDAT	Apaisement de la circulation – sécurisation création d'aménagements cyclable de la rue Mermoz au clos du verger.	ETUDE	100%
LOMPRET	DU VIEUX SOLDAT	prolongement des bandes cyclables du carrefour avec la rue Louis Blériot (Pérenchies) jusque la route de Pérenchies	ETUDE	100%
LOMPRET	DE L EGLISE	Etude de requalification de la place de la mairie et de l'église	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LOMPRET	DE LILLE	Etude de mise en sécurité du carrefour avec l'avenue du parc urbain	ETUDE	
LOMPRET	DE PERENCHIES	Etudes : Aménagement d'un itinéraire cyclable entre Lompret et Verlinghem	ETUDE	100%
LOMPRET LOMME	DE VILLERS DE PERENCHIES	Etudes : Rue de LILLE :Aménagement d'un itinéraire cyclable et franchissement du pont SNCF	ETUDE	100%
LOMPRET LOMME	DE PERENCHIES	Réfection des trottoirs et chaussée	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
EMMERIN HAUBOURDIN LOOS SEQUEDIN		LINO Sud - Tranches fonctionnelles 1 à 3	2022	
LOOS	LEON THIRIEZ	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, aménagement en zone 30 et mise en valeur du square au cœur du quartier des Fleurs	2022	
LOOS	DE LA REPUBLIQUE	Requalification de la voie, végétalisation et création de pistes cyclables	2023	
LOOS	DU CHEVALIER DE LA BARRE	Création d'une zone de rencontre et effacement des réseaux	2023	
LOOS	DES FLEURS	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, aménagement en zone 30 et mise en valeur du square au cœur du quartier des Fleurs	2023	
LOOS	DES JARDINS	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, aménagement en zone 30 et mise en valeur du square au cœur du quartier des Fleurs	2023	
LOOS	DES LILAS	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, aménagement en zone 30 et mise en valeur du square au cœur du quartier des Fleurs	2023	
LOOS	LECLERCQ	Création d'une zone de rencontre	2023	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LOOS	TOUTE LA COMMUNE	Mises en voie 30 sur l'ensemble de la commune entre 2022 et 2024	2023	
LOOS	NEUVE	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, aménagement en zone 30 et mise en valeur du square au cœur du quartier des Fleurs	2023	
LOOS	AMBROISE PARE	Requalification de la voie avec aménagements cyclables	2024	30%
LOOS	PAUL BARBRY / DELFOLLY / LAFARGUE	Mise en sens unique et révision des priorités	2024	
LOOS	PIERRE BILLON	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
LOOS	DES ACACIAS	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, aménagement en zone 30 et mise en valeur du square au cœur du quartier des Fleurs	2024	
LOOS	JEAN JACQUES ROUSSEAU	Zones de stationnement	2024	
LOOS	CHEMIN PERDU	Accompagnement cuisine centrale	2025	
LOOS	ALBERT CAMUS	Camus-L115	2025	100%
LOOS	BRACKE DESROUSSEAUX	BD schumann derrousseau danton-115	2025	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
LOOS	NOTRE DAME	Reconstruction de la chaussée et des trottoirs	2026	
LOOS	GUY MOCQUET	tapis chaussée	2026	
LOOS	BAZINGHIEN	tapis chaussée	2026	
LOOS	LONDRES	Création d'un plateau surélevé avec traversée piétonne entre Bazinghien et l'entrée du port fluvial	2026	
LOOS	CLAUDE MONET	Optimisation du stationnement sur l'ensemble du quartier des peintres	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LYS-LEZ-LANNOY	FELIX BERTHELOT	Requalification de l'espace public	2022	
LYS-LEZ-LANNOY	JEAN BART	Requalification de l espace public	2022	
LYS-LEZ-LANNOY	DES ECOLES	Aménagement en accompagnement d'un projet communal	2022	
LYS-LEZ-LANNOY	DU COLISEE	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
LYS-LEZ-LANNOY		Aménagement zone 30	2022	
LYS-LEZ-LANNOY	JEAN JAURES	Création de voie nouvelle	2023	
LYS-LEZ-LANNOY	DU FRESNOY	Aménagement de sécurité - De la rue de la papinerie à la rue de Lys	2023	30%
LYS-LEZ-LANNOY	PAUL BERT	Réfection de chaussée	2024	
LYS-LEZ-LANNOY	BLUM	Réfection voirie - trottoir	2024	
LYS-LEZ-LANNOY	EMILE ZOLA	Zone de rencontre	2024	
LYS-LEZ-LANNOY	DU FRESNOY	Réfection de chaussée	2024	
HEM LYS-LEZ-LANNOY	ANTENNE SUD ROUBAIX	Aménagements cyclables le long de la M700 – Séquence 1 de la M952 au giratoire Schéring	2025	100%
LYS-LEZ-LANNOY	DU VERT PRE	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	
LYS-LEZ-LANNOY	DE WATTRELOS	Aménagements de sécurité	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
LYS-LEZ-LANNOY	JEAN BAPTISTE LEBAS	Aménagement de l'espace public	2026	
LYS-LEZ-LANNOY	LEROY	Requalification de l'espace public	2026	
LYS-LEZ-LANNOY	GARE	Requalification de l'espace public	2026	
LYS-LEZ-LANNOY	ECHEVIN	Effacement des réseaux	2026	
LYS-LEZ-LANNOY	WATTRELOS	Aménagement de sécurité	2026	
LYS-LEZ-LANNOY	QUARTIER DES VERDIERS	Etudes de circulation	Etudes	
LYS-LEZ-LANNOY	Pont du Fresnoy - Général Leclerc - M700	Aménagements cyclables	Etudes	100%
LEERS LYS-LEZ-LANNOY	ANTENNE SUD ROUBAIX	Aménagements cyclables le long de la M700 – Séquence 2 du giratoire Schéring au giratoire M9	Etudes	100%
LYS-LEZ-LANNOY	GAMBETTA/ALLEE JULES FERRY	Aménagement sortie sur Gambetta	Etudes	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MARCQ-EN-BAROEUL	DU CHATEAU ROUGE	Pont du Chateau Rouge (renforcement)	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	DES CHARMES	Maintenance chaussée - Réfection des trottoirs - mise en zone 30	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE MENIN	Carrefour à feux Lesaffre	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	DU FORT	Aménagement d'une continuité piétonne	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	DU LAZARO	Réfection du tapis chaussée et structure / mise en zone 30	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Réfection revêtement piste cyclable	2022	100%
MARCQ-EN-BAROEUL	DU CHATEAU ROUGE	Voie verte LINKCITY	2022	100%
MARCQ-EN-BAROEUL	DE FLANDRE	Réfection de trottoirs	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	MEUNIER PROLONGEE	Reconstruction chaussée et trottoir en zone de rencontre	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	FOUQUET LELONG	Maintenance chaussée reprise des caniveaux	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	CLEMENCEAU	Réfection trottoirs	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE LA COUTURE (Z I PILATERIE)	Suppression du passage à niveau Heineken	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	GABRIEL	Réfection des trottoirs et chaussée	2022	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MARCQ-EN-BAROEUL	LEON COLLET	Maintenance Chaussée / Création de trottoir / Zone30	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL		Marquage Zone 30	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE LA BEUVRECQUE	Réaménagement de l'entrée du chemin	2022	
MARCQ-EN-BAROEUL	GABRIEL	Passerelle des Rouges Barres (reconstruction)	2023	
MARCQ-EN-BAROEUL	DU COLLEGE	Requalification de voirie	2023	30%
MARCQ-EN-BAROEUL	GRAND BOULEVARD	Réhabilitation des pistes cyclables - Bd République - Av Marne	2023	30%
MARCQ-EN-BAROEUL	DU DOCTEUR CHARCOT	Création d'une voie de desserte Ecole Européenne Lille Métropole	2023	
MARCQ-EN-BAROEUL	CLEMENCEAU	Maintenance chaussée	2023	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE L' ABBE BONPAIN	Maintenance chaussée trottoirs	2023	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE MENIN	Végétalisation des îlots centraux	2023	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE L HERRENGRIE	Maintenance chaussée trottoir	2023	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE L EGALITE	Maintenance de chaussée et réfection ponctuelle des trottoirs	2023	
MARCQ-EN-BAROEUL	DU DOCTEUR CHARCOT	Maintenance chaussée trottoirs - Enfouissement des réseaux	2024	
MARCQ-EN-BAROEUL	GABRIEL	Passerelle des Rouges Barres - Placette	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MARCQ-EN-BAROEUL	DE CHAMPAGNE	Quartier Champagne - Maintenance chaussée trottoir (rues de Champagne, du Berry, de Bourgogne, du Dauphiné) - Maintenance trottoirs (rues de Provence, de Normandie, de Bretagne)	2024	
MARCQ-EN-BAROEUL	CLEMENCEAU	Maintenance chaussée (de Charcot à République)	2024	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE MENIN	Maintenance chaussée	2024	30%
MARCQ-EN-BAROEUL	DES CHENES	Maintenance chaussée trottoir mise en zone 30	2024	
MARCQ-EN-BAROEUL	DU DOCTEUR CALMETTE	Maintenance chaussée	2024	
MARCQ-EN-BAROEUL	CLEMENCEAU	Réfections ponctuelles de chaussée de Reine Astric à Pilaterie	2024	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE LA CAMPAGNERIE	Tapis chaussée	2024	
MARCQ-EN-BAROEUL	DU BUISSON PROLONGEE	Sécurisation du carrefour	2024	
MARCQ-EN-BAROEUL	GRAND BOULEVARD	Avenue de la République - Réaménagement et remise en état des latérales du Grand Boulevard – Phase 1 : entre Foch et Clémenceau (Côté opposé au tramway)	2025	
MARCQ-EN-BAROEUL	NATIONALE	Requalification de la rue Nationale entre la rue Gabriel Péri et le boulevard Clémenceau	2025	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MARCQ-EN-BAROEUL	DE MENIN	Requalification de la rue de Menin entre RNO et Lazarro	2025	30%
MARCQ-EN-BAROEUL	ALBERT BAILLY	Création d'un piste cyclable entre le giratoire de la ferme aux oies et la rue de Bondues	2025	100%
MARCQ-EN-BAROEUL	PASTEUR	Réfection chaussée trottoirs - Enfouissement des réseaux	2025	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE LA MARNE	Crétion d'un trottoir entre Holder et Château Rouge	2025	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE GUESLE	Réfections de chaussée et accotement	2025	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE BONDUES	Réfections de chaussée et accotement	2025	
MARCQ-EN-BAROEUL	DES PEUPLIERS	Réfections de chaussée et accotement	2025	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE LA BEUVRECQUE	Réfections de chaussée et accotement	2025	
MARCQ-EN-BAROEUL	GRAND BOULEVARD	Avenue de la République : Réaménagement et remise en état des latérales du Grand Boulevard – Phase 2 : entre le boulevard Clemenceau et la rue Brossolette (site Transpôle) (nota : des deux côtés)	2026	
MARCQ-EN-BAROEUL	CLEMENT	Création d'une piste cyclable	2026	100%
MARCQ-EN-BAROEUL	GRAND BOULEVARD	Avenue de la Marne : Maintenance tapis chaussée - Reprises ponctuelles sur les latérales entre le Croisé Laroche et Château Rouge	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MARCQ-EN-BAROEUL	DU QUESNE PRLONGEE	Réfection des trottoirs + chaussée	2026	
MARCQ-EN-BAROEUL	JULES GUESDE	Réfection chaussée trottoirs - Enfouissement des réseaux (poursuite place Doumer)	2026	
MARCQ-EN-BAROEUL	GABRIEL PERI	Maintenance chaussée entre rue Meunier et rue Lazarro	2026	
MARCQ-EN-BAROEUL	GRAND BOULEVARD	Avenue de Flandre : Maintenance tapis chaussée - Reprises ponctuelles sur les latérales entre le Croisé Laroche et la limite de commune	2026	
MARCQ-EN-BAROEUL	DU CHEVAL BLANC	Maintenance chaussée	2026	
MARCQ-EN-BAROEUL	CANROBERT	Maintenance chaussée trottoir mise en zone 30	2026	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE MENIN	Giratoires d'accès à la RNO - Requalification des pistes cyclables	2026	100%
MARCQ-EN-BAROEUL	LOUISET	étude création zone 30	2026	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE LA REINE ASTRID	Etude : Réfection chaussée trottoirs - Enfouissement des réseaux	ETUDE	
MARCQ-EN-BAROEUL	DE LA VICTOIRE	Etude : Réaménagement de la place en accompagnement de l'opération immobilière	ETUDE	
MARCQ-EN-BAROEUL	ALBERT BAILLY	Etude : Création d'une piste cyclable entre rue de Bondues et Mouvaux	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MARCQ-EN-BAROEUL	BRIQUETERIE	Etude : Accompagnement opération urbanisme	ETUDE	
MARCQ-EN-BAROEUL	PAVE STRATEGIQUE	Etude : Accompagnement opération urbanisme	ETUDE	
MARCQ-EN-BAROEUL	NATIONALE	Etude : Requalification de la rue Nationale entre le boulevard Clémenceau et l'avenue Pierre Mauroy	ETUDE	30%
MARCQ-EN-BAROEUL LILLE LA MADELEINE	GRAND BOULEVARD	Etude : Nouveau Grand Boulevard Tronc Commun	ETUDE	
WASQUEHAL MARCQ-EN-BAROEUL	DE LA COUTURE (Z I PILATERIE)	Etude : maintenance voirie et aménagements cyclables	ETUDE	
WASQUEHAL MARCQ-EN-BAROEUL LILLE LA MADELEINE		Liaison Vélo+ LILLE/ROUBAIX/TOURCOING - L1 a&b	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DE LA BRIQUETERIE	Aménagement de voirie	2022	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DE LA BRIQUETERIE	Aménagement de voirie elargissement bas de l'enfer haut	2022	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DE LA BRIQUETERIE	Marquette Rue de la Briqueterie : Effacement de réseaux	2022	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DE LILLE	Lalau, Lille, Liberté, Fraternité – Phase 4 Rue de Lille, entre la rue Lalau et l'avenue de la Liberté : Requalification de la voie.	2023	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DE WAMBRECHIES	Création d'un itinéraire cyclable entre Wambrechies et Marquette :TF3 de la liaison BWM qui va du Rond-Point de Wambrechies à la rue du Touquet	2023	100%
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DECAUVILLE	Marquette - Avenue Decauville - Accompagnement Opération Immobilière : Création d'un giratoire	2023	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DE LILLE DEVIEE	Lalau, Lille, Liberté, Fraternité – Phase 1 Rue de Lille, entre l'avenue de la Liberté et le rue du général Leclerc : Requalification de la voie.	2024	10%
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DU DOCTEUR ROUX	Rue du Docteur Roux, Rue du Docteur Calmette : Reconstruction de trottoir et chaussée et stationnement	2024	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DU TOUQUET	Tapis chaussée	2024	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	HANDSCHOOTE	Maintenance de chaussée et des plateaux surélevés.	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DU DOCTEUR ROUX	Marquette Rue du Docteur Roux - Effacement des réseaux	2024	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	LALAU	Marquette - Rue Lalau : Effacement des réseaux	2024	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	LALAU	Lalau, Lille, Liberté, Fraternité – Phase 2 Rue Lalau, entre la rue de Lille et l'avenue de la Fraternité : Requalification de la voie et création d'un parking.	2025	10%
MARQUETTE-LEZ-LILLE	PETERS WAMBRECHIES	Lalau, Lille, Liberté, Fraternité – Phase 6 Rue de Wambrechies, entre la RNO et la rue Lalau : Aménagement d'un itinéraire cyclable.	2025	100%
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DE LOMMELET	Rue de Quesnoy/rue de Lommelet : Maintenance de chaussée jusqu'à la LINO	2025	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	GEORGES MAERTENS	Tapis d'enrobés chaussée	2025	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	LALAU	Lalau, Lille, Liberté, Fraternité – Phase 5 Rue Lalau, entre l'avenue de la Fraternité et la rue Jules Guesde : Requalification de la voie.	2026	10%
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DENIS DU PEAGE	Remise en état chaussée et trottoirs	2026	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	DOCTEUR CALMETTE	Maintenance de chaussée	2026	
MARQUETTE-LEZ-LILLE	MARIE CAGENON	Remise en état chaussée et trottoirs	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
COMINES DEULEMONT QUESNOY SUR DEULE SAINT-ANDRE MARQUETTE-LEZ-LILLE VERLINGHEM WAMBRECHIES LILLE		Vélo+ - Lille_Comines	ETUDE	100%
MARQUETTE-LEZ-LILLE LAMBERSART SAINT-ANDRE HAUBOURDIN LOMME EMMERIN LOOS WATTIGNIES TEMPLEMARS LEZENNES LESQUIN FACHES-THUMESNIL RONCHIN		Réfection des trottoirs et chaussée	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MARQUILLIES	LEON BOCQUET	réaménagement voie	2022	
MARQUILLIES	JEAN JAURES	aménagements de sécurité	2022	
MARQUILLIES	LEON BOCQUET	réaménagement place en accompagnent projet ville	2022	
MARQUILLIES		MARQUILLIES - Aménagement ville 30	2022	
MARQUILLIES	DE SAINGHIN	maintenance chaussée	2024	
MARQUILLIES SALOME	DU MOISNIL M145 M145	Piste cyclable Marquillies Salome	2025	100%
MARQUILLIES	DU MOISNIL	Aménagements de sécurité et cyclable	2025	30%
MARQUILLIES	JOLIOT CURIE	maintenance chaussée trottoirs	2026	
MARQUILLIES	DE L'ARBRE DE PARADIS	étude réamanagement de la voie	ETUDE	
MARQUILLIES	DU FAULX	étude réamanagement de la voie	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MONS-EN-BAROEUL	JEAN JAURES	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2022	20%
MONS-EN-BAROEUL	LOUIS BRAILLE	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
MONS-EN-BAROEUL	CHARLES PEGUY	Réfection de chaussée	2022	
MONS-EN-BAROEUL	GENERAL LECLERC	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2023	30%
MONS-EN-BAROEUL	DU GENERAL DE GAULLE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2023	30%
MONS-EN-BAROEUL	EMILE ZOLA	Aménagement de sécurité avec apaisement de vitesse	2023	
MONS-EN-BAROEUL	DU GENERAL DE GAULLE	Requalification de l'espace public	2023	
MONS-EN-BAROEUL	EMILE ZOLA	Renforcement aménagement cyclable (lien vélo+ avec Fbg Roubaix à Lille)	2024	
MONS-EN-BAROEUL	PASTEUR	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
MONS-EN-BAROEUL	MAXENCE VAN DER MEERSCH	Requalification de l'espace public avec priorité aux piétons	2024	
MONS-EN-BAROEUL	Giratoire TROCADERO	Aménagement Cyclable	2024	100%
MONS-EN-BAROEUL	PARMENTIER et JEANNE D'ARC	Aménagement de sécurité avec apaisement de vitesse - Zone 30 Parmentier et végétalisation	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MONS-EN-BAROEUL	Giratoire PILATERIE	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	100%
MONS-EN-BAROEUL	DU BECQUEREL	Aménagement Vélorue - Becquerel/An40/11 Novembre/Guesde	2025	
MONS-EN-BAROEUL	VOLTAIRE	Aménagement de sécurité	2025	
MONS-EN-BAROEUL	PAUL GAUGUIN	Requalification de l'espace public	2025	
MONS-EN-BAROEUL	LEON BLUM	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2025	30%
MONS-EN-BAROEUL	DE VERDUN	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2025	
MONS-EN-BAROEUL	DU HUIT MAI 1945	Réfection de chaussée	2025	
MONS-EN-BAROEUL	DE NORMANDIE	Réfection de trottoir	2025	
MONS-EN-BAROEUL	THIERS	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2026	30%
MONS-EN-BAROEUL	HENRI POISSONNIER	Requalification de l'espace public	2026	
MONS-EN-BAROEUL	DE PROVENCE	Réfection de trottoir	2026	
MONS-EN-BAROEUL	JEAN XXIII PIETON	Requalification de l'espace public	Etudes	
MONS-EN-BAROEUL	Diverses voies de la commune	Etude stationnements - zones bleues	Etudes	
MONS-EN-BAROEUL	Diverses voies de la commune	Etude d'un programme pluri-annuel de plantations et renforcements de fosses	Etudes	
LILLE MONS-EN-BAROEUL VILLENEUVE D'ASCQ		Etudes Vélo+ - Liaison L4 - Lille / Mons-en-Baroeul / Villeneuve d'Ascq	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MOUVAUX	GAMBETTA	Reconstruction trottoirs et chaussée	2022	
MOUVAUX	ROUGET DE L' ISLE	Reconstruction trottoirs et chaussée	2022	
MOUVAUX	DE LA BRIQUETERIE	Aménagement de sécurité et reconstruction trottoirs et stationnement	2022	
MOUVAUX	DES PRES	Aménagement d'une zone 30	2023	
MOUVAUX	GRAND BOULEVARD	Réfection des pistes cyclables	2023	100%
MOUVAUX	JULES WATTEEUW	Aménagement de voirie en accompagnement opération immobilière (y compris les squares Delestrain et Mermoz)	2024	
MOUVAUX	POILUS	Création d'une aire de stationnement	pour mémoire	
MOUVAUX	TOUTE LA COMMUNE	PMR / Signalisation / petites opérations entre 2024 et 2026	2024	
MOUVAUX	ONZE NOVEMBRE 1918	Aménagement cyclable	2024	100%
MOUVAUX	MIRABEAU	Refection du tapis de chaussée	2024	
MOUVAUX	TOUTE LA COMMUNE	Végétalisation, désartificialisation entre 2024 et 2026	2024	
BONDUES MOUVAUX	RUE JEAN BAPTISTE LEBAS (RM9)	Création de pistes cyclables - 1ère phase : entre la rue Anne et Albert Prouvost et Mouvaux	2025	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MOUVAUX	MIRABEAU	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	
MOUVAUX	TOUTE LA COMMUNE	Création zone 30 / "ville 30"	2026	
MOUVAUX	DE VERDUN	Création d'une voie nouvelle en Zone 30 et aménagement de la voie existante pour faire la liaison avec la voie verte du ferrain	2026	40%
MOUVAUX TOURCOING VILLENEUVE D'ASCQ WASQUEHAL CROIX ROUBAIX MARCQ-EN-BAROEUL LILLE LA MADELEINE		Etudes Vélo+ - Liaisons L1a-L1b - Lille / Roubaix / Tourcoing Ancien intitulé : Grand boulevard - Vélo+ (étude d'optimisations) - ref 12583	Etude	100%
MOUVAUX	LORTHIOIS	Accompagnement friche et piste cyclable	Etude	
MOUVAUX	TOURCOING	Aménagement de voirie	Etude	
MOUVAUX	JEAN-BAPTISTE LEBAS	Reconstruction trottoirs et chaussée	Etude	
MOUVAUX	DE LA MARNE - MARCEAU	Accompagnement de voirie du parvis "ETAM"	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
NEUVILLE EN FERRAIN	DES SPORTS	Création parking	2022	
NEUVILLE EN FERRAIN	JULES WATTEEUW	Reconstruction chaussée et trottoirs	2022	
NEUVILLE EN FERRAIN	BLAISE PASCAL	Aménagement de sécurité	2022	30%
NEUVILLE EN FERRAIN	DU CHEMIN VERT	Aménagement de sécurité - création de trottoires et réfection de chaussée	2023	
NEUVILLE EN FERRAIN	AMBROISE PARE	Aménagement de sécurité - sécurisation du piétonnier	2023	
NEUVILLE EN FERRAIN	PASTEUR	Aménagement d'une zone de rencontre	2023	
NEUVILLE EN FERRAIN	BLAISE PASCAL	Reconstruction chaussée et trottoirs	2023	10%
NEUVILLE EN FERRAIN	DU VERTUQUET	Aménagement de sécurité - signalisation réduction de vitesse	2023	
NEUVILLE EN FERRAIN	TOUTE LA COMMUNE	Création zone 30 / "ville 30"	2023	
NEUVILLE EN FERRAIN	DU DRONCKAERT	Aménagement de voirie - reprise de trottoirs et chaussée et création de deux bandes cyclables	2024	30%
NEUVILLE EN FERRAIN	DE RECKEM	Reconstruction de chaussée et trottoirs	2024	30%
NEUVILLE EN FERRAIN	LIAISON RUES BRANLY-LECROART	Modification de circulation et aménagement	2025	
NEUVILLE EN FERRAIN	BRANLY	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
NEUVILLE EN FERRAIN	DE LA BRIQUETERIE	Création de continuités cyclables entre la rue de l'Yser et les bandes cyclables existantes rue de la Briqueterie	2026	30%
NEUVILLE EN FERRAIN	ALPHONSE DAUDET	Reconstruction trottoirs	2026	
NEUVILLE EN FERRAIN	DES CINQ VOIES	Reconstruction trottoirs	2026	
NEUVILLE EN FERRAIN	DU BAILLY	Aménagement de voirie : trottoir, stationnement et cyclable	2026	
NEUVILLE EN FERRAIN	D'HALLUIN	Reprise du tapis	2026	
NEUVILLE EN FERRAIN	DE LA FORGETTE	Aménagement de l'entrée ferme du Vert Bois	2026	
NEUVILLE EN FERRAIN	DU BAILLY	Reprise du tapis	2026	
NEUVILLE EN FERRAIN	DES TILLEULS, DES ACACIAS, DES MARONNIERS	Requalification de la voirie	Etude	
NEUVILLE EN FERRAIN		Etudes Vélo + - Liaisons L2-L3-L12-R3 - Rocade Est Ceinture Tourquennoise Ancien intitulé : Etude aménagement cyclable (Projet Vélo+)	Etude	100%
NEUVILLE EN FERRAIN	DU VERTUQUET ET DE LA BRIQUETERIE	Aménagement de pistes cyclables	Etude	100%
NEUVILLE EN FERRAIN	DU PURGATOIRE	Aménagement de voirie complète	Etude	
NEUVILLE EN FERRAIN	DU DRONCKAERT	Aménagement de continuités cyclables	Etude	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
NOYELLES-LEZ-SECLIN	DE WATTIGNIES	Reconstruction de la chaussée et apaisement	2022	
NOYELLES-LEZ-SECLIN	D' EMMERIN	Aménagement d'éléments modérateurs de vitesse	2022	
NOYELLES-LEZ-SECLIN	DU MONT DE TEMPLEMARS METROPOLITAINE 145	Aménagement de sécurité pour la traversée piétonne	2023	
NOYELLES-LEZ-SECLIN	MARCEL DASSAULT ZI	Opération anti-running Parc d'activités	2023	
NOYELLES-LEZ-SECLIN WATTIGNIES	RM 145 / RUE DE VERDUN	liaison cyclable et piétonne entre l'entrée de ville de Wattignies et le carrefour rue de Wattignies à Noyelles / RM 147/RM 952, et traitement entrée de ville côté Wattignies	2025	100%
NOYELLES-LEZ-SECLIN	D' EMMERIN	Aménagement afin de réduire la vitesse + accompagnement projet immobilier (livraison 2025)	2025	
NOYELLES-LEZ-SECLIN	DE SECLIN	Création d'une piste cyclable	ETUDE	100%
NOYELLES-LEZ-SECLIN SECLIN	DU MONT DE TEMPLEMARS	Liaison cyclable via zone industrielle Seclin (ancien tracé SNCF)	ETUDE	100%
NOYELLES-LEZ-SECLIN	D' ANCOISNE / HOUPLIN	Création d'une piste cyclable en direction d'Houplin Ancoisne	ETUDE	100%
NOYELLES-LEZ-SECLIN SECLIN	RM 147	liaison cyclable et piétonne entre la rue de Wattignies à Noyelles et le rond-point RM 147/ RM952	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
PERENCHIES	HENRI BOUCHERY	Reconstruction de chaussée et trottoir	2023	
PERENCHIES	HENRI BOUCHERY	Pérenchies Rue Henri Bouchery : Effacement de réseaux	2023	
PERENCHIES	DE LA PREVOTE	maintenance pure dans l'attente de la requalification de la rue au prochain mandat. réparations localisées à prévoir sur le mandat	2024	
PERENCHIES	DE LOMME	réaménagement de la voirie incluant la mixité cyclable	2025	30%
PERENCHIES	EDOUARD AGACHE	Tapis d'enrobés chaussée	2025	
PERENCHIES	DE NORMANDIE	Tapis d'enrobés chaussée	2025	
PERENCHIES	DU GENERAL DE GAULLE	Réaménagement de la place et du carrefour	2026	
PERENCHIES	FRANCOIS MITTERRAND	Rue du général Leclerc/Avenue du Parc de l'Horloge : aménagement du "barreau Match"	2026	
PERENCHIES	DE LA PREVOTE	étude requalification de la voie en zone 30	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
PERONNE-EN-MELANTOIS SAINGHIN-EN-MELANTOIS	ROUTE DE PERONNE	Aménagement cyclable	2022	100%
PERONNE-EN-MELANTOIS	DE LA CHASSE	Réfection de trottoir	2022	
PERONNE-EN-MELANTOIS	DE TOURNAI	Réfection de chaussée et du stationnement	2023	
PERONNE-EN-MELANTOIS	DE TEMPLEUVE	Requalification de l'espace public	2024	
PERONNE-EN-MELANTOIS	LIAISON CYCLABLE FRETIN-PERONNE	Aménagement cyclable	2024	100%
PERONNE-EN-MELANTOIS	CHARLES CABY	Requalification de l'espace public	2024	
PERONNE-EN-MELANTOIS	DE TEMPLEUVE	Réfection du chemin	2024	
PERONNE-EN-MELANTOIS	DU GENERAL DE GAULLE	Réfection de chaussée	Etudes	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
PREMESQUES	CHARLES DE GAULLE	Aménagement sécurité des carrefours Avenue Général De Gaulle	2023	10%
PREMESQUES	CHARLES DE GAULLE	Aménagement cyclables hors agglomération	2023	100%
PREMESQUES	DES ECOLES	remise en état de l'espace public	2023	
PREMESQUES	DE LA FERME	aménagement zone 30	2024	
PREMESQUES	PASTEUR	Reconstruction du revêtement de chaussée et des trottoirs	2024	
PREMESQUES	ROGER LECERF	aménagement de le la voie	2025	
PREMESQUES	DE LA COEUILLERIE	aménagement de la voie	2026	
ARMENTIERES LA CHAPELLE D'ARMENTIERES CAPINGHEM PREMESQUES LAMBERSART ENNETIERES-EN-WEPPES LILLE LOMME		Vélo + - Liaison Lille_Armentières_Pérenchies	ETUDE	100%
PREMESQUES	ACCES TGV ET CHAMPS	Etude pour la création d'une voie pour les modes doux	ETUDE	100%
PREMESQUES	DE LA BLEUE	Etude aménagements cyclables rue de la Bleue	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
PROVIN	HENRI DURRE	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs	2022	
PROVIN	CAMILLE DESMOULINS	Phase 1 : Aménagements de sécurité en lien avec l'étude de ciruclation + reconstruction de la chaussée et des trottoirs entre la rue Jules Guesde et la rue Pasteur	2024	
PROVIN	LEON BLUM	Aménagement de sécurité aux abords de l'école	2024	
PROVIN	LEON GAMBETTA	Accompagnement parvis école (cf étude projet cœur de ville)	2025	
PROVIN	CARNOT, FAIDHERBE, ST VENANT	Aménagements en lien avec étude de ciruclation	2025	
PROVIN	CHARLES VION	Aménagements en lien avec étude de ciruclation + tapis	2025	
PROVIN	JEAN JAURES	Aménagement d'une aire de stationnement	2025	
PROVIN	JEAN JAURES	Projet Cœur de ville : requalification avec apaisement de la circulation, végétalisation, modes doux	2026	30%
PROVIN	CHARLES ST VENANT	tapis	2026	
PROVIN	BOULOCHE	tapis	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
PROVIN	CAMILLE DESMOULINS	Phase 2 : requalification de l'ensemble de l'axe avec végétalisation, modes doux	ETUDE	30%
ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN BAUVIN CARNIN PROVIN		Liaison cyclable Gondecourt-Allennes-Annoeullin-Provin-Bauvin-Carnin	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
DEULEMONT QUESNOY SUR DEULE	DU PETIT BONHEUR	Aménagement d'une piste cyclable afin de relier Quesnoy et Deulémont en voie rurale	2022	100%
QUESNOY SUR DEULE	DE LINSELLES	Sécurisation du cheminement piéton au droit de l'aire des gens du voyage	2022	
QUESNOY SUR DEULE	DE LA GARE	Entretien du patrimoine	2022	
QUESNOY SUR DEULE	DE L'AMIDONNERIE	Entretien du patrimoine - Tapis de chaussée	2022	
QUESNOY SUR DEULE	RUES (COMINES - FLORIADE)	Reconstruction de trottoir	2022	
QUESNOY SUR DEULE	RTE DE COMINES	Reconstruction de la chaussée avec aménagement d'un chaucidou	2023	10%
QUESNOY SUR DEULE	TOUTE LA COMMUNE	Aménagement en "ville 30"	2023	
QUESNOY SUR DEULE	DE GLATTIGNIES	Entretien du patrimoine - Signalisation Horizontale / Verticale à adapter	2023	
QUESNOY SUR DEULE	DE LILLE(RD949)	Requalification de la voirie, sécurisation du carrefour et création d'un espace partagé piéton/cycliste	2024	30%
QUESNOY SUR DEULE	DU MARECHAL FOCH	Amélioration de la bande cyclable en entrée de Quesnoy et réfection des pistes jusque Wambrechies	2024	100%
QUESNOY SUR DEULE	ALBERT WALQUEMANNE	Entretien du patrimoine - refection du tapis de chaussée	2024	
QUESNOY SUR DEULE	CHEMIN DES MAGRETZ	Entretien du patrimoine - Reprise du tapis de chaussée	2024	
QUESNOY SUR DEULE	DU GENERAL KOENIG	Réaménagement de la voirie trottoir/chaussée	2025	
QUESNOY SUR DEULE	DE LA PREVOTE	Réaménagement de la voirie	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
QUESNOY SUR DEULE	DE WARNETON	Création d'une sortie de lotissement	2026	
QUESNOY SUR DEULE	DU GENERAL KOENIG	Enfouissement de réseaux	2026	
QUESNOY SUR DEULE	RUE DE BELLE CROIX	Entretien du patrimoine - Reprise du tapis de chaussée	2026	
QUESNOY SUR DEULE	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	Végétalisation de la Place	2026	
LINSELLES, QUESNOY SUR DEULE	M36 DE LINSELLES A QUESNOY	M36 - Etude de création d'aménagements cyclable sur la liaison Linselles - Quesnoy (sur la RM36 ou sur un itinéraire parallèle)	Etude	70%
QUESNOY SUR DEULE	RUES (COMINES - FLORIADE)	Réaménagement du giratoire	Etude	
COMINES DEULEMONT QUESNOY SUR DEULE SAINT-ANDRE MARQUETTE-LEZ-LILLE VERLINGHEM WAMBRECHIES LILLE		Etudes Vélo+ - Liaison L11 - Lille / Comines	Etude	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
RADINGHEM-EN-WEPPES	DE LA GARE DES BOIS BLANCS	Réfection des rives de chaussée	2022	
RADINGHEM-EN-WEPPES	DU BAS	Entretien de chaussée - Purges et coulis	2023	
RADINGHEM-EN-WEPPES	DU BAS	Rue du Bas -Amélioration de la visibilité au niveau du carrefour du Bridoux - Aménagement de Quai BUS	2023	
RADINGHEM-EN-WEPPES	DU MARTINCAMP	Réfection ponctuelle de chaussée	2023	
ESCOBECQUES RADINGHEM	D'AUBERS LA HAUTE RUE	Création d'une piste cyclable le long de la RM 141b	2024	100%
RADINGHEM-EN-WEPPES	HAUTE RUE	Construction voie partagée piétons vélos	2024	100%
RADINGHEM-EN-WEPPES	D'AUBERS LA HAUTE RUE	Maintenance chaussée	2024	
RADINGHEM-EN-WEPPES	DES BOIS BLANCS	Réfection d'accotements	2024	
RADINGHEM-EN-WEPPES	DU BAS	Création d'un cheminement piéton séparé de la chaussée (rue des Obeaux et limite agglo - desserte arrêts bus)	2025	
RADINGHEM-EN-WEPPES	DU BAS	création d'une voie mixte piétons vélos (hors agglomération)	2026	100%
RADINGHEM-EN-WEPPES	DES BOIS BLANCS	Etudes : Création d'un voie mixte piétons vélos	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
RONCHIN	NUNGESSER	Reconstruction de la chaussée et apaisement	2022	
RONCHIN	DE LA REPUBLIQUE	Reconstruction de chaussée	2022	
RONCHIN	DE LESQUIN	Reconstruction de la chaussée et de l'anneau du giratoire	2022	
RONCHIN	DU GENERAL DE GAULLE	Aménagement d'éléments modérateurs de vitesse	2022	
RONCHIN	LESTIENNE	Réfection du tapis en chaussée	2022	
RONCHIN	FONCK	Réfection du tapis en chaussée	2022	
RONCHIN	JEAN JAURES	Reconstruction trottoir et zone de stationnement	2023	
RONCHIN	VINCENT AURIOL	Proof of Concept (marquage d'animation aux abords d'une école)	2023	
RONCHIN	DU MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	2024	30%
RONCHIN	CHALANT	Aménagement d'éléments modérateurs de vitesse	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
FACHES THUMESNIL LEZENNES LESQUIN RONCHIN WATTIGNIES	HENRI DILLIES VOIE DES FACS	Voie verte « Marque<>Périseaux<>Deule » - 1ère phase de travaux du Golf au Périseaux	2025	100%
RONCHIN	DE L EUROPE	Creation d'une piste cyclable	2025	100%
RONCHIN	ROBERT HANICOTTE	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	
RONCHIN	ANATOLE FRANCE	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	2026	30%
RONCHIN	DU MARECHAL FOCH	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs + STATIONNEMENTS	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
HALLUIN,RONCQ	RUE DE BOUSBECQUE	Création d'un chaussidoux, reprise de trottoir	2022	10%
RONCQ	RUE DE LILLE	Parc Actival 2 : accompagnement de l'opération immobilière	2022	
RONCQ	RUES DE LA VIEILLE COUR ET DES MARTYRS DE LA RESISTANCE	Reconstruction de chaussée et trottoir	2022	
RONCQ	TOUTE LA COMMUNE	Mise en zone 30 du centre ville	2022	
RONCQ	CARRIERE MADAME DEFLANDRE	Création d'aires de croisement et d'une zone de rencontre au droit de la ferme pédagogique	2022	
RONCQ	CARRIERE MADAME DEFLANDRE	Reconstruction du revêtement de chaussée	2022	
RONCQ, BOUSBECQUE	RUE PASTEUR	Création des pistes cyclables	2023	80%
RONCQ	RUE DU BILLEMONT	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée	2023	
RONCQ	RUE DE TOURCOING	Reconstruction du revêtement de chaussée	2023	10%
RONCQ	RUE DU DRONCKAERT	Création de trottoir	2024	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ROUBAIX	ROGER SALENGRO	Aménagements cyclables (Vélo+ Rocade est)	2022	30%
ROUBAIX	DU COQ FRANCAIS	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2022	30%
ROUBAIX	LACORDAIRE	Réfection de chaussée	2022	30%
ROUBAIX	HILARION FREMAUX	Requalification de l'espace public	2022	
ROUBAIX	LECONTE BAILLON	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2022	
ROUBAIX	DE LA LAINE	Aménagements cyclables	2022	
ROUBAIX	QUARTIER DE L'ALMA	Aménagement de l'espace public	2022	
ROUBAIX	DE TOURCOING	Réfection de chaussée	2022	
	DE LA VIGNE	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	LAFAYETTE	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
ROUBAIX	DU GENERAL LECLERC	Aménagement de sécurité au carrefour avec la rue Jean Moulin	2022	
ROUBAIX	CASIMIR PERIER	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
ROUBAIX	JACQUARD	Réfection des trottoirs et chaussée	2022	
ROUBAIX	DESSERTE ESAAT - Rue des Ecoles	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	JOSEPH DUBAR	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	NADAUD	Requalification de l'espace public	2022	
ROUBAIX	BEAUREWAERT	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
ROUBAIX	HOCHE	Réfection de chaussée	2022	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ROUBAIX	D'ISLY	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	GUIZOT	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
ROUBAIX	D'AMSTERDAM	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
ROUBAIX	DE LA PAIX	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	CHARLIE CHAPLIN	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	DE ROCROI	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	DES CHAMPS	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	DES TRENTE	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	BELLEVUE	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	EUGENE MOTTE PROLONGEE	Réfection de chaussée	2022	
ROUBAIX	QUAI DU SARTEL	Aménagement cyclable liaison n°10 - Voie verte	2023	20%
ROUBAIX	DU HUTIN	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2023	
ROUBAIX	DE LA CONFERENCE	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	DE TUNIS	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
ROUBAIX	LECLERC/GAMBETTA	Aménagements des voies	2023	
ROUBAIX	AMIRAL COURBET	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	MARCEL ARNAUD	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	DU DUC	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
ROUBAIX	DU CHEMIN DE FER	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	SANTOS DUMONT	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	FLANDRE	Réfection de chaussée	2023	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ROUBAIX	DE SOUBISE	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	BETHUNE	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	DES CHARPENTIERS	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
ROUBAIX	ERNEST RENAN	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	DU SENTIER	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	DU GENERAL CHANZY	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	BANQUE	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	CARPEAUX	Réfection de chaussée	2023	
ROUBAIX	GUSTAVE DELORY	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2024	30%
ROUBAIX	DE MOUVAUX	Requalification de l'espace public	2024	
ROUBAIX	LOUIS BRAILLE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2024	100%
ROUBAIX	AVE LE NOTRE	Liaison cyclable	2024	100%
ROUBAIX	DE L'ALOUETTE	Requalification de l'espace public	2024	30%
ROUBAIX	BELFORT	Requalification de l'espace public	2024	100%
ROUBAIX	SAINT JEAN	Requalification de l'espace public	2024	100%
ROUBAIX	CORDONNIER	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2024	30%
ROUBAIX	BOILEAU (POLE 3D)	Projet d'accompagnement	2024	30%
ROUBAIX	NATIONS UNIES	Aménagement et végétalisation	2024	
ROUBAIX	DELESPAUL	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse - De la rue de l'Espierre à la rue de Cartigny	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ROUBAIX	LACORDAIRE	Aménagements de voirie	2024	
ROUBAIX	PIERRE DE ROUBAIX	Réfection de chaussée	2024	100%
ROUBAIX	D'INKERMANN	Réfection de chaussée	2024	30%
ROUBAIX	COLLEGE	Aménagement cyclable	2024	100%
ROUBAIX	Diverses voies de la commune	Schéma directeur Piétons	2024	
ROUBAIX	LEON MARLOT	Requalification de l'espace public	2024	10%
ROUBAIX		Aménagements transitoires expérimentaux	2024	
ROUBAIX	LA BRUYERE	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2024	100%
ROUBAIX	DE L'AVENIR	Requalification de l'espace public	2024	10%
ROUBAIX	DU PARC DES SPORTS	Réfection de chaussée	2024	100%
ROUBAIX	SAINTE ELISABETH	Aménagement de sécurité	2024	
ROUBAIX	CAPITAINE AUBERT	Réfection de chaussée	2024	10%
ROUBAIX	LILLE (Angle MONTESQUIEU)	Requalification de l'espace public	2024	
ROUBAIX	ANDRE DILLIGENT	Aménagement cyclable	2024	100%
ROUBAIX	SAINT JEAN	Réfection de chaussée	2024	
ROUBAIX	BOSSUET	Réfection de trottoirs	2024	10%
ROUBAIX	ANATOLE FRANCE	Réfection de chaussée	2024	10%
ROUBAIX	LAMARTINE	Réfection de chaussée	2024	10%
ROUBAIX	QUARTIER SUD	Zone 30 Ville	2024	
ROUBAIX	DU FRESNOY	Aménagement de sécurité	2024	
ROUBAIX	BOURDALOUE	Sécurité école	2024	
ROUBAIX	D'HEM	Réfection de chaussée	2024	10%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ROUBAIX	BOIS LE DUC	Réfection de chaussée	2024	
ROUBAIX	ROSA BONHEUR	Réfection de chaussée	2024	
ROUBAIX	DU PARC DES SPORTS	Réfection de chaussée	2024	100%
ROUBAIX	CARTIGNY (ANGLE ORAN)	Continuité cyclable	2024	100%
ROUBAIX	DE LA HALLE	Requalification de l'espace public	2024	
ROUBAIX	JULES GUESDE	Réfection de chaussée	2024	
ROUBAIX	JEAN-BAPTISTE NOTTE	Réfection de chaussée	2024	
ROUBAIX	DES LIGNES	Réfection de chaussée	2024	
ROUBAIX	DE CONDE	Réfection de chaussée	2024	
ROUBAIX	DE LA REPUBLIQUE	Réfection du pont de la République	2025	
ROUBAIX	DU GRAND CHEMIN	Requalification de l'espace public	2025	
ROUBAIX	DE L'OUEST	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2025	30%
ROUBAIX	DU GENERAL SARRAIL	Réaménagement complet	2025	10%
ROUBAIX	FRESNOY	Requalification de l'espace public	2025	
ROUBAIX	L'ALMA	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	GENERAL LECLERC	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	DE BREST	Requalification de l'espace public	2025	100%
ROUBAIX	DU PARC DES SPORTS	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	Diverses voies de la commune	Schéma directeur Piétons	2025	
ROUBAIX	BEAU CHENE	Requalification de l'espace public	2025	
ROUBAIX	DESCARTES	Réfection de chaussée	2025	10%
ROUBAIX	NEWCOMMEN	Requalification de l'espace public	2025	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ROUBAIX	REIMS (Angle AUGUSTE)	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	DES PYRAMIDES	Réfection de chaussée et trottoir	2025	10%
ROUBAIX	D'ORAN	Réfection de chaussée	2025	10%
ROUBAIX	QUAI DE DUNKERQUE	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	QUAI DE BORDEAUX	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	QUAI DE NANTES	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	QUAI DE GAND	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	ARMENTIERE	Aménagement de sécurité	2025	
ROUBAIX	AVE LE NOTRE	Pérénisation	2025	100%
ROUBAIX	D'AMIENS	Requalification de l'espace public	2025	
ROUBAIX	JOSEPH DUBAR	Réfection de chaussée et trottoir	2025	
ROUBAIX	QUARTIER ALMA 2	Zone 30 Ville	2025	
ROUBAIX	DE LA PERCHE	Requalification de l'espace public	2025	50%
ROUBAIX	GRAND RUE	Réfection de chaussée	2025	
ROUBAIX	LEVERRIER	Réfection de chaussée	2025	10%
ROUBAIX	CUROIR	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	DAMMARTIN	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	BEGUINAGE MARLOT	Réfection de chaussée	2025	
ROUBAIX	CARTIGNY	Zone 30 Ville	2025	
ROUBAIX	CHARLES QUINT	Aménagement cyclable	2025	100%
ROUBAIX	DES OGIERS	Réfection de chaussée	2025	
ROUBAIX	SAINT LAURENT	Réfection de chaussée	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ROUBAIX	DE LA DUQUENIERE	Réfection de chaussée	2025	
ROUBAIX	HAUTS CHAMPS	Zone 30 Ville	2025	
ROUBAIX	ROND POINT DE L'EUROPE	Aménagement cyclable	2025	
ROUBAIX	MAROC	Zone 30 Ville	2025	
ROUBAIX	JULES WATTEEUW	Réfection de chaussée	2026	30%
ROUBAIX	PLACE CHAPTAL- GRAND'RUE	Requalification de l'espace public	2026	
ROUBAIX	ALBERT CAMUS	Requalification de l'espace public	2026	30%
ROUBAIX	COHEM	Requalification de l'espace public	2026	10%
ROUBAIX	DE CHERBOURG	Requalification de l'espace public	2026	100%
ROUBAIX	QUAI DE MARSEILLE	Requalification de l'espace public	2026	100%
ROUBAIX	JULES GUESDE	Requalification de l'espace public	2026	
ROUBAIX	EDOUARD ROUSSEL	Requalification de l'espace public	2026	
ROUBAIX	PLACE DU TRAVAIL	Amélioration de l'aménagement cyclable	2026	100%
ROUBAIX	SALOMON DE CAUS	Requalification de l'espace public	2026	30%
ROUBAIX	Diverses voies de la commune	Schéma directeur Piétons	2026	
ROUBAIX	JEAN JAURES	Réfection de trottoirs	2026	
ROUBAIX	DE GAULLE	Aménagement cyclable	2026	100%
ROUBAIX	PHILIPPE DE GIRARD	Requalification de l'espace public	2026	10%
ROUBAIX	MIMEREL	Réfection de chaussée	2026	10%
ROUBAIX	DE LYON	Réfection de chaussée	2026	30%
ROUBAIX	LAGACHE	Sécurité	2026	10%
ROUBAIX	HENRI LEFEBVRE	Requalification de l'espace public	2026	
ROUBAIX	SAINT JOSEPH	Requalification de l'espace public	2026	
ROUBAIX	LOUIS CATRICE	Réfection de chaussée et trottoir	2026	10%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ROUBAIX	LATINE	Réfection de chaussée	2026	
ROUBAIX	AMEDEE PROUVOST	Réfection de chaussée et trottoir	2026	
ROUBAIX	ROBERT SCHUMAN	Réfection de chaussée	2026	
ROUBAIX	PIGOUCHE	Réfection de chaussée et trottoir	2026	
ROUBAIX	DU LIEUTENANT CASTELAIN	Réfection de chaussée	2026	
ROUBAIX	DE VALENCIENNES	Réfection de chaussée	2026	
ROUBAIX	HORACE VERNET	Réfection de chaussée	2026	
ROUBAIX	ARCHIMEDE	Réfection de chaussée	2026	
ROUBAIX	JEAN BAPTISTE LEBAS	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	30%
ROUBAIX	DE BEAUREPAIRE	Réfection du pont du Beaurepaire	Etudes	
ROUBAIX	DES NATIONS UNIES	Ponts St Vincent Nord (reconstruction) et Sud (réfection)	Etudes	
ROUBAIX	DE FOURMIES	Requalification de l'espace public	Etudes	30%
ROUBAIX	GAMBETTA	Liaison cyclable - boulevard Gambetta - boulevard du Général Leclerc - RP de l'Europe	Etudes	100%
ROUBAIX	HENRI REGNAULT	Requalification de l'espace public	Etudes	
ROUBAIX	DE TOULON	Requalification de l'espace public	Etudes	30%
ROUBAIX	GAMBETTA	Vélo+ Roubaix Centre	Etudes	100%
ROUBAIX	DU GENERAL DE GAULLE	Etude Vélo+ Grand Boulevard	Etudes	
ROUBAIX	JEAN JAURES	Etude Vélo+ Grand Boulevard	Etudes	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
ROUBAIX	CHARLES FOURIER	Aménagement cyclable	Etudes	100%
ROUBAIX	ROMAIN ROLLAND	Requalification de l'espace public	Etudes	30%
ROUBAIX	DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	Requalification de l'espace public	Etudes	30%
ROUBAIX	BELFORT	Requalification de l'espace public	Etudes	30%
ROUBAIX	JULES VERNE	Requalification de l'espace public	Etudes	30%
WATTRELOS ROUBAIX	Ancienne voie ferrée Halluin / Somain	Création d'une voie verte piétons/vélos sur l'ancienne voie ferrée	Etudes	100%
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo+ - Liaisons L1a-L1b - Lille / Roubaix / Tourcoing	Etudes	100%
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo + - Liaisons L2-L3-L12-R3 - Rocade Est Ceinture Tourquennoise	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SAILLY-LEZ-LANNOY	VERTE	Réfection de chaussée	2022	
SAILLY-LEZ-LANNOY	DES TROIS FRERES LEFEBVRE	Réfection de chaussée	2022	30%
SAILLY-LEZ-LANNOY	RUE VERTE PROLONGEE	Réfection de la chaussée	2024	
SAILLY-LEZ-LANNOY	AVENUE DES SAULES	Réfection de la chaussée	2024	
SAILLY-LEZ-LANNOY	DES TROIS FRERES LEFEBVRE	Aménagement cyclable	2026	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SAINGHIN EN MELANTOIS PERONNE EN MELANTOIS	DE PERONNE	Aménagement cyclable	2022	100%
SAINGHIN EN MELANTOIS VILLENEUVE D'ASCQ	DE LILLE	M146 - Transformation bandes en pistes entre sortie agglomération et M952	2023	100%
SAINGHIN EN MELANTOIS	DE LILLE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2023	30%
SAINGHIN EN MELANTOIS	DES LOUPS	Liaison cyclable - Chemin des Loups - Chemin du Cimetière - Rue Neuve	2023	100%
SAINGHIN EN MELANTOIS	BIGOTTE	Requalification de l'espace public	2023	
SAINGHIN EN MELANTOIS	DU MARECHAL LECLERC	Réfection de chaussée	2024	
SAINGHIN EN MELANTOIS	DE LILLE	Réfection de chaussée	2024	
SAINGHIN EN MELANTOIS	DU PETIT QUINQUIN	Piste cyclable - Bd du petit Quinquin entre rue des Saules et bd du petit Quinquin à Fretin	2024	20%
SAINGHIN EN MELANTOIS	MARECHAL LECLERC et PARVIS DE L'EGLISE	Requalification du centre bourg	2025	
SAINGHIN EN MELANTOIS	PASTEUR-MARAIS	Aménagements cyclables	2025	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SAINGHIN EN MELANTOIS	DU MARECHAL LECLERC	Amélioration des aménagements cyclables sur la M955 entre Sainghin-en-Mélantois et la Haute Borne	2025	100%
SAINGHIN EN MELANTOIS	PLACE BRASSEUR	Requalification du centre bourg	Etudes	
SAINGHIN EN MELANTOIS	CONTOUR EGLISE	Réfection des trottoirs et chaussée	Etudes	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SAINGHIN EN WEPPES	WALDECK ROUSSEAU METROPOLITAINE145	Création d'une piste cyclable entre Sainghin et Marquillies	2022	100%
SAINGHIN EN WEPPES	DES 4 BONNIERS	maintenance chaussée et réamanegement voie verte	2022	100%
SAINGHIN EN WEPPES	DU HUIT MAI	réaménagement de la voirie incluant des aménagemsnts cyclables à définir	2022	100%
SAINGHIN EN WEPPES	DE LA PLATE VOIE	requalification de la voie	2022	
SAINGHIN EN WEPPES	DE VERDUN	Pérennisation du chaucidou	2022	100%
SAINGHIN EN WEPPES		SAINGHIN EN WEPPES - Aménagement ville 30	2022	
SAINGHIN EN WEPPES	DE LA PLATE VOIE	requalification de la voie	2023	
SAINGHIN EN WEPPES	GAMBETTA	requalification de la voie	2024	
SAINGHIN EN WEPPES	L ABBE DELIGNY	Aménagement du parvis suite aux travaux de l'école (2024)	2024	
SAINGHIN EN WEPPES	MICHON	Création d'une voie verte piétons cyclistes en matériaux drainants	2025	100%
SAINGHIN EN WEPPES	DE L EGALITE	requalification de la voie	2025	
SAINGHIN EN WEPPES	JEAN JAURES	maintenance trottoirs	2026	
SAINGHIN EN WEPPES	DU GENERAL LECLERC	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SAINGHIN EN WEPPES	DES ACACIAS	Etudes : réaménagement cheminement mode doux	ETUDE	
SAINGHIN EN WEPPES	HENRI GHESQUIERE	Etudes : Réhabilitation du chemin communal de la rue Ghesquiere aux rues Vaillant et Anatole France	ETUDE	
SAINGHIN EN WEPPES	DE LA CARRIERE DU SAPIN	Etudes : Réhabilitation d'un chemin entr la rue Carnot et Carrière du sapin	ETUDE	
SAINGHIN EN WEPPES	ALEXANDRE DESROUSSEAUX	Etudes : Liaison piétionne entre l'école Allende et le quartier de la Sablonnière	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SAINT-ANDRE	SAINTE-HELENE	Aménagement chaussée et trottoirs rue Ste Hélène (fin de l'opération DENU)	2022	
SAINT-ANDRE	PONT ROYAL SECTION A B	Création d'une voie verte en liaison avec l'avenue du bois à Lambersart	2022	100%
SAINT-ANDRE	SADI CARNOT	réaménagement voirie incluant bandes cyclbles suggérées	2022	
SAINT-ANDRE	GAMBETTA	rue gambetta tapis chaussée	2022	
SAINT-ANDRE	PASTEUR	Remise en état de la chaussée	2022	
SAINT-ANDRE	MARC SANGNIER	remise en état des trottoirs	2022	
SAINT-ANDRE	DE LA RESISTANCE	Création d'un itinéraire cyclable, de la rue du général Leclerc à la rue de Lambersart	2023	100%
SAINT-ANDRE	DU GENERAL LECLERC	Création d'un itinéraire cyclable, de la rue Vauban à la rue de la Résistance	2023	100%
SAINT-ANDRE	DES ECOLES	Réaménagement de carrefour en adéquation avec le nouveau plan de circulation	2023	
SAINT-ANDRE	DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Acquisition pharmacie, démolition et carrefour à feux	2024	
SAINT-ANDRE	DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY DE MESSINES	Opération de mise en sécurité traversée du hameau du Corbeau	2024	10%
SAINT-ANDRE	DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Création d'un itinéraire cyclable, de la rue de Lambersart à la LINO	2024	10%
SAINT-ANDRE	DE LAMBERSART	Création d'un itinéraire cyclable, de la rue de la Résistance à la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	2024	10%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SAINT-ANDRE	DES ALOUETTES	Remise en état de la chaussée et des trottoirs	2024	
SAINT-ANDRE	DE LA MADELEINE	Remise en état des trottoirs	2024	
SAINT-ANDRE LA MADELEINE	SADI CARNOT	Création d'un nouvel ouvrage de franchissement de la Deûle	2025	
SAINT-ANDRE	DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	Création d'un itinéraire cyclable, de la LINO à la RNO	2025	10%
SAINT-ANDRE	SADI CARNOT DU PONT DE L'ABBAYE	Reconstruction du revêtement de chaussée	2025	
SAINT-ANDRE	TOUTE LA COMMUNE	Ville 30	2025	
SAINT-ANDRE	DES TILLEULS	remise en état de la place des tilleuls	2025	
SAINT-ANDRE	GABRIEL FAURE	Remise en état de la chaussée et des trottoirs	2025	
SAINT-ANDRE	MUCHAUX	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
SAINT-ANDRE	LOUIS BRAILLE	aménagement d'une zone de rencontre , organisation du stationnement	2026	
SAINT-ANDRE	DE LA FILATURE	création d'une voie verte pour les modes doux	2026	100%
SAINT-ANDRE	DE L'AMIRAL COURBET	Maintenance chaussée et trottoir	2026	
SAINT-ANDRE	DE L YSER	Remise en état de la chaussée	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
COMINES DEULEMONT QUESNOY SUR DEULE SAINT-ANDRE MARQUETTE-LEZ-LILLE VERLINGHEM WAMBRECHIES LILLE		Vélo+ - Lille_Comines	ETUDE	100%
MARQUETTE-LEZ-LILLE LAMBERSART SAINT-ANDRE HAUBOURDIN LOMME EMMERIN LOOS WATTIGNIES TEMPLEMARS LEZENNES LESQUIN FACHES-THUMESNIL RONCHIN		vélo + - Grande Couronne Lilloise	ETUDE	100%
SAINT-ANDRE	DU GENERAL LECLERC	Passerelle piétonne (près rue du Gal Leclerc) - Etudes	ETUDE	
SAINT-ANDRE LILLE LA MADELEINE		vélo + - Petite Couronne Lilloise	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SALOME		SALOME - Aménagement ville 30	2022	
SALOME	VICTOR HUGO	maintenance chaussée trottoirs	2023	
SALOME	PLACE L.BOCQUET - J.JAURES	Réaménagement de la place	2024	
SALOME	METROPOLITAINE 141 DE L'EGALITE	maintenance chaussée enduits	2024	
MARQUILLIES SALOME	DU MOISNIL M145 M145	Piste cyclable Marquillies Salome	2025	100%
SALOME	DU HUIT MAI 1945	maintenance chaussée trottoirs	2025	
SALOME	JULES FERRY	Maintenance chaussée trottoir	2025	
SALOME	DE MARQUILLIES	maintenance chaussée enduits	2026	
SALOME	JEAN DELATTRE	maintenance chaussée	2026	
SALOME	DU MILLENAIRE	sécurisation carrefour par plateau	2026	
ILLIES SALOME		Etude d'amélioration du franchissement de la N41 - lien avec CPER	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SANTES	LIAISON R.CARNOT-R.DU ROSOIR	aménagement de sécurité type plateaux ou écluses	2022	
SANTES	JEAN BAPTISTE HENNION	réaménagement place de l'eglise	2024	
SANTES	LECLERC/CARNOT	Aménagement de sécurité	2024	
SANTES	ALBERT BERNARD	Aménagement de sécurité	2024	
SANTES	DU PAYS PERDU (IMP)	zone 30	2025	
SANTES	DE GAULLE	Liaison cyclable entre le chemin Guynemer et l'ouvrage du parc Mosaic	2025	100%
SANTES	DU ROSOIR	réaménagement voirie en accompagnement op immobilière	2025	
SANTES	FOCH	maintenance chaussée	2025	
SANTES	MARX DORMOY	Aménagement cyclable	2025	100%
SANTES	PONT DE GONNAY	Liaison cyclable entre la rue de la Lacherie et le complexe sportif	2026	100%
SANTES	CLEMENCEAU	requalification chaussée trottoirs stationnement	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
DON FOURNES-EN-WEPPES ILLIES HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN HAUBOURDIN HERLIES SANTES LA BASSEE WAVRIN LILLE ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN LOOS	ANATOLE FRANCE	Etudes : Liaison cyclable Annoeullin Don (Vélo +)	ETUDE	100%
SANTES	PIERRE SEMARD	Réfection des trottoirs et chaussée	ETUDE	
SANTES	METROPOLITAINE 341	étude création voie verte ou pistes cyclables	ETUDE	100%
SANTES	MARGUERITE LEPLAT	étude zone 30	ETUDE	
SANTES	DU BLANC BALOT	étude zone de rencontre	ETUDE	
SANTES	MARX DORMOY	étude réaménagement trottoirs	ETUDE	
SANTES HAUBOURDIN	METROPOLITAINE 341 METROPOLITAINE 341	étude création voie verte ou pistes cyclables	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
SECLIN	JEAN BAPTISTE MULIER	Requalification de la voie avec élargissement des trottoirs, création de zones de stationnement et voie limitée à 30km/h	2022	
SECLIN	CONTOURNEMENT NORD DE SECLIN	Création d'un 2nd accès à Seclin-Unexpo	2022	
SECLIN	DU CHATEAU	Création d'une zone de rencontre et effacement des réseaux	2022	
SECLIN	ALBERT CALMETTE	Réfection du tapis en chaussée	2022	
SECLIN	JEAN ANTOINE WATTEAU	Réfection du plateau surélevé	2022	
SECLIN	JEAN JAURES	Réfection des trottoirs à l'identique	2022	
SECLIN	PASTEUR	Réfection du tapis en chaussée	2022	
HOUPLIN ANCOISNE SECLIN	VOIE DES CAPTAGES	Voie verte Seclin Houplin-Ancoisne	2024	100%
SECLIN	DE BURGAULT	Mise en sens unique : test avec marquage provisoire	2024	
SECLIN	JOSEPH HENTGES / GIRATOIRE SUD	Aménagement de l'entrée de ville giratoire sud : apaisement, végétalisation et aménagements cyclables	2024	80%
SECLIN	JOSEPH HENTGES / GIRATOIRE NORD	Aménagement de l'entrée de ville giratoire nord : apaisement, végétalisation et aménagements cyclables	2024	80%
SECLIN	SADI CARNOT / SAINT LOUIS	Reconstruction des trottoirs + aménagement de sécurité	2024	
SECLIN	DE L'EPINETTE	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	
SECLIN	JEAN JAURES	Accompagnement salle des fêtes	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
SECLIN	DENIS PAPIN	Apaisement et création de zones de stationnement aux abords de la Résidence Martha Desrumaux	2026	
NOYELLES-LEZ-SECLIN SECLIN	DU MONT DE TEMPLEMARS	Liaison cyclable via zone industrielle Seclin (ancien tracé SNCF)	ETUDE	100%
NOYELLES-LEZ-SECLIN SECLIN	RM 147	liaison cyclable et piétonne entre la rue de Wattignies à Noyelles et le rond-point RM 147/ RM952	ETUDE	100%
SECLIN	JEAN-BAPTISTE MULIER	Aménagement cyclable sur le pont de l'autoroute	ETUDE	100%
SECLIN	DE MARTINSART	Aménagement cyclable sous le pont du TGV	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
EMMERIN, HAUBOURDIN, LOOS, SEQUEDIN		LINO Sud - Tranches fonctionnelles 1 à 3	2022	
SEQUEDIN	DE L'EUROPE	SEQUEDIN - Rue de L'Europe - Réfection giratoires	2022	
SEQUEDIN	DU MARAIS	SEQUEDIN - Rue du Marais - Maintenance chaussée	2022	
SEQUEDIN	DES ACACIAS	SEQUEDIN - Rue des Acacias - Aménagement zone 30	2022	
SEQUEDIN	DU PONT	réaménagement trottoirs	2022	
SEQUEDIN	DE LA PIERRETTE	SEQUEDIN - Rues Pierrette et Rivage - Enfouissement des réseaux	2023	
SEQUEDIN	DU RIVAGE	réaménagement de la voie	2023	
SEQUEDIN	DE LA PIERRETTE	création zone de rencontre	2023	
SEQUEDIN LOMME	PASTEUR ALBERT THOMAS	renforcement de la zone 30	2024	
SEQUEDIN	GEORGE SAND	maintenance chaussée trottoirs	2024	
SEQUEDIN	DU PONT	maintenance chaussée entre les rues de Verdun et du Marais	2024	
SEQUEDIN	CARNOT	réaménagement de la la voie	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
SEQUEDIN	PIERRE CURIE	Réfection des trottoirs et chaussée	2025	
SEQUEDIN	CORNEILLE	réaménagement de la la voie	2026	
SEQUEDIN	PAUL CEZANNE	maintenance trottoirs	2026	
SEQUEDIN	VICTOR HUGO	zone 30	2026	
SEQUEDIN	PIETON(R.DU VERT TOUQUET-GARE	Passerelle piétonne (rue Vert Touquet/gare)	ETUDE	
SEQUEDIN	DU MARAIS	LINO Sud - Tranche fonctionnelle 4 - Etudes	ETUDE	
SEQUEDIN	DE LA MAISON BLANCHE	étude réaménagement de la la voie (section rue de Hem-M208)	ETUDE	
SEQUEDIN	DE LA MAISON BLANCHE	étude réaménagement de la la voie (section Vert Touquet -Pasteur)	ETUDE	
SEQUEDIN	DU CHEMIN NOIR	étude réamanagement de la voie avec intégration cyclable	ETUDE	50%
SEQUEDIN	DE MUCHEMBUS	étude réamanagement de la voie avec intégration cyclable	ETUDE	50%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
TEMPLEMARS	D'ENNETIERES	Création d'un axe cyclable Gare-Parc d'Activité de Templemars	2022	100%
TEMPLEMARS	PASTEUR	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs, et végétalisation	2022	
FACHES-THUMESNIL WATTIGNIES TEMPLEMARS	METROPOLITAINE145 DE WATTIGNIES	Aménagement d'une voie verte	2023	100%
TEMPLEMARS	MARECHAL LECLERC / PIERRE CURIE / CHAPELLE / CHEVALIER DE LA BARRE	Maréchal Leclerc - Chevalier de la Barre / Rue de la Chapelle - Pierre Curie / Création de l'axe cyclable Gare-Parc d'Activités de Templemars	2023	100%
TEMPLEMARS	JEAN JAURES	Mise au norme d'accessibilité PMR + plateau	2023	
TEMPLEMARS	EDOUARD WATRELOT	Aménagement d'éléments modérateurs de vitesse	2024	
TEMPLEMARS	DE VENDEVILLE	Création d'un cheminement piétonnier pour accéder au centre technique municipal	2025	
TEMPLEMARS	DE VENDEVILLE	Création d'une traversée piétonne hors agglomération	2025	
TEMPLEMARS	ETIENNE DOLET	maintenance	2026	
TEMPLEMARS	ETIENNE DOLET	Accompagnement projet Tiers-Requalification de la voie d'accès au lotisssement WILLY Brandt	ETUDE	
TEMPLEMARS	CHEMIN DE L'AMITEUSE / RUE GAL DE GAULLE	Création d'un cheminement piétonnier et cyclable (environ 60 m° pour rejoindre le parking de la gare	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
TOUFFLERS	DE L' EGLISE	Centre ville requalification espaces publics	2022	
TOUFFLERS	DE VERDUN	Requalification de l'espace public	2022	
TOUFFLERS	DE LA FESTINGUE	Aménagement de l'espace public	2024	
TOUFFLERS	DES DEPORTES	Aménagement de voirie en accompagnement d'un projet immobilier (VILOGIA)	2024	
TOUFFLERS	DE LA CITADELLE	Création de plusieurs places de stationnement	2025	
TOUFFLERS	DU CHATEAU DE WASMES	Requalification de l'espace public	Etudes	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
TOURCOING	GAMBETTA	Boulevard Gambetta - Requalification (Projet vélo +)	2022	30%
TOURCOING	DU MARECHAL JOFFRE	Renforcement et réfection du pont du Tilleul	2022	10%
TOURCOING	DE LA MALCENSE	Requalification de la rue	2022	
TOURCOING	CLAUDE BERNARD	Requalification des rues Claude Bernard et des Villas	2022	
BONDUES, TOURCOING	VOLTAIRE	Restauration du pont et réaménagement voie	2022	
TOURCOING	DE LA MARLIERE	Requalification du contour de l'Eglise Notre Dame de la Marlière et de la rue des 3 Pierres	2022	
TOURCOING	D'HALLUIN	Bordures enterrées à déposer et mise en œuvre EME + tapis	2022	
TOURCOING	DES FRERES LUMIERE	Aménagement de voirie, étude de stationnement et de circulation	2022	
TOURCOING	DES CHAMPS	Requalification en zone 30	2022	
TOURCOING	ACHILLE TESTELIN	Elargissement des trottoirs de la rue Achille Testelin et abords du carrefour Colbert/Testelin	2022	
TOURCOING	DU DRAGON	Rues du Dragon, Bobillot et de la Blanche Porte - Sécurisation carrefour	2022	
TOURCOING	GUSTAVE DRON	Réfection trottoirs, stationnements et chaussée - Phase 1	2022	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
TOURCOING	DES CINQ VOIES	Réfection des trottoirs et chaussée	2022	
TOURCOING	EGALITE	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	DE PARIS	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	DES MARAICHERS	Création d'un plateau, reprises traversées piétonnes avec enclavement du stationnement	2022	
TOURCOING	DU MARECHAL JOFFRE	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	DE LA CROIX BLANCHE	Réaménagement du carrefour Croix Blanche avec Jules Ferry	2022	
TOURCOING	CONDORCET	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	PONT DE NEUVILLE	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	DU GENERAL BONNAUD	Elargissement de voirie	2022	
TOURCOING	JEANNE D'ARC	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	SAINT PETERSBOURG	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	BOUGAINVILLE	Parvis du jardin botanique - Travaux d'entretien	2022	
TOURCOING	CENTRE DU GENERAL DE GAULLE	Réfection trottoir et stationnement	2022	
TOURCOING	ALBERT MASUREL	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	DU MARECHAL NEY	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	INGRES	Réfection revêtement chaussée	2022	
TOURCOING	EUGENE DELACROIX	Sécurisation école	2022	
TOURCOING	QUAI DU HAVRE	Requalification du quai et de ses abords	2023	30%
TOURCOING	CROIX ROUGE	Requalification de la place	2023	10%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
TOURCOING	DE BOUVINES	Requalification en zone 30 - Phase 1	2023	
TOURCOING	DES CINQ VOIES	Réfection revêtement chaussée	2023	
TOURCOING	PLACE DES PHALEMPINS	Réaménagement de la place des Phalempins - 1ère phase - végétalisation	2023	
TOURCOING	TESTELIN	Réfection revêtement chaussée	2023	
TOURCOING	GRAND BOULEVARD	Réfection des pistes cyclables	2023	100%
TOURCOING	D'ALSACE	Réfection revêtement chaussée	2023	
TOURCOING	DE RIGA	Réfection revêtement chaussée	2023	
TOURCOING	DE BOILLY	Réfection revêtement chaussée	2023	
TOURCOING	DE CHEVREUL	Réfection revêtement chaussée	2023	
TOURCOING	DES ORIONS	Requalification de la rue (reprise du profil, chaussée sur structure réservoir et trottoir)	2024	
TOURCOING	SAINTE ANNE	Place Sainte Anne - Requalification du parvis, du contour et de la rue de besançon	2024	
TOURCOING	DES ANGES	Rue des Anges et parvis Léo Lagrange - Requalification	2024	
TOURCOING	DESARTIFICIALISATION VEGETALISATION	Réalisation fosses d'arbres	2024	
TOURCOING	TOUTE LA COMMUNE	Développement du 30 km/ en ville	2024	
TOURCOING	D ATHENES	Reconstruction de Voie, création d'un double sens cyclable	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
TOURCOING	DU GENERAL DROUOT	Réfection revêtement chaussée	2024	
TOURCOING	GUSTAVE DRON	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2024	
TOURCOING	DE WATTIGNIES	Réfection chaussée et trottoirs	2024	
TOURCOING	PH DE GIRARD - THEATRE	Sécurisation école, aménagement parvis et végétalisation	2024	
TOURCOING	DU BOIS	Sécurisation école	2024	
TOURCOING	LEON SALEMBIEN	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2024	
TOURCOING	D'ORAN	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2024	
TOURCOING	DU LUXEMBOURG	Réfection revêtement chaussée	2024	
TOURCOING	DE REIMS	Réfection revêtement chaussée	2024	
TOURCOING	NOEL LEGLEYE	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2024	
TOURCOING	HAUTE	Réfection revêtement chaussée	2024	
TOURCOING	HAUTE	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
TOURCOING	DES FRANCS, DENIS PAPIN	Transformation du boulevard industriel Ouest en ceinture verte (Vélo+). Part travaux : tronçon 3 (de l'avenue fin de la guerre à la rue du Pont rompu) et 2 (chaussée Watt de la M671 à avenue fin de la guerre). Part études : tronçon 1 et 4.	2025	30%
TOURCOING	DE MOUVAUX	Requalification de la rue	2025	
TOURCOING	DE BOUVINES	Requalification en zone 30 - Phase 2	2025	
TOURCOING	DU DOCTEUR DEFOSSEZ	Aménagement de sécurité et optimisation du stationnement	2025	
WATTRELOS TOURCOING	RUE CORNEILLE-BVDS BOSSUT-MAUROY	Liaison Tourcoing-Wattrelos - 1ère phase hors ouvrage d'art	2026	30%
TOURCOING	DE LA FERME	Requalification en zone 30	2026	
TOURCOING	DES TROIS PIERRES	Aménagement de voirie (phase 3)	2026	
TOURCOING	NEUVE	Rue Neuve - Requalification en zone 30 avec DSC	2026	
TOURCOING	DU TOUQUET	Réfection revêtement des trottoirs et chaussée	2026	
TOURCOING	INGRES	Réfection revêtement chaussée	2026	
TOURCOING	DU CLINQUET	Rue du Clinquet - Création d'un trottoir	2026	
TOURCOING	D'HONDSCHOOTE	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
TOURCOING	JULES GUESDE	Réfection revêtement des trottoirs et chaussée	2026	
TOURCOING	DE MADAGASCAR / ST BLAISE	Plateau et sécurisation PP	2026	
TOURCOING	ANVERS	Réfection revêtement chaussée	2026	
TOURCOING	DE BAILLEUL	Réfection revêtement chaussée	2026	
TOURCOING	DE CASSEL	Réfection revêtement des trottoirs et chaussée	2026	
TOURCOING	DE LINSELLES	Petits aménagements	2026	
TOURCOING	ROUGET DE LISLE	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	
TOURCOING	AUBER	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	
TOURCOING	MOTTE	Réfection revêtement chaussée	2026	
TOURCOING	DE SOISSONS	Réfection revêtement chaussée	2026	
TOURCOING	MASSENA	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	
TOURCOING	DE CHEVREUL	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	
TOURCOING	DE TOURNAI	Réfection revêtement chaussée	2026	
TOURCOING	DIDEROT	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	
TOURCOING	DE FLORENCE	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
TOURCOING	ALEXANDRE RIBOT	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	
TOURCOING	D'ANZIN	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	
TOURCOING	DU MARECHAL NEY	Renouvellement du revêtement de trottoirs	2026	
TOURCOING	DE BRADFORD	Rues de Bradford, d'Armentières et de Valenciennes - Requalification en zone 30	Etude	
TOURCOING	DES PALMIERS	Requalification en zone 30	Etude	
TOURCOING	ARAGO	Requalification du carrefour Arago/Fénelon/Auber et Square Dhérin et stationnements	Etude	
MOUVAUX TOURCOING VILLENEUVE D'ASCQ WASQUEHAL CROIX ROUBAIX MARCQ-EN-BAROEUL LILLE LA MADELEINE		Etudes Vélo+ - Liaisons L1a-L1b - Lille / Roubaix / Tourcoing	Etude	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
NEUVILLE EN FERRAIN TOURCOING HALLUIN RONCQ HEM ROUBAIX WATTRELOS		Etudes Vélo + - Liaisons L2-L3-L12-R3 - Rocade Est Ceinture Tourquennoise	Etude	100%
TOURCOING	PLACE DU THÉATRE	Requalification de la place	Etude	
TOURCOING	DES PIATS, BAYARD, DUGUAY TROUIN	Requalification des rues en accompagnement du projet PMRQAD	pour mémoire	
TOURCOING	SAINT BLAISE	Création d'un parking rue St Blaise	pour mémoire	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
TRESSIN	PIERRE BRABANT - MARECHAL LECLERC	Réfection des tronçons de chaussée dégradés	2022	
BAISIEUX CHERENG TRESSIN	LIAISON CYCLABLE BAISIEUX-VDA	Liaison entre Baisieux et Villeneuve-d'Ascq en passant par Chéreng et Tressin	2024	100%
TRESSIN	DU MOULIN	Rue du Moulin - Prise en compte d'aménagement cyclable sur la voie	2024	100%
TRESSIN	DU MARECHAL LECLERC	Réfection de trottoir	2024	
TRESSIN	BELLEVUE	Réfection de chaussée	2024	
TRESSIN	PIERRE BRABANT	Réfection de trottoirs	2025	
TRESSIN	DU MARAIS	Réfection de trottoir	2025	
TRESSIN	DU MARAIS	Chaussée - Réfection tronçons dégradés	2025	
TRESSIN	DU MOULIN	Aménagement de trottoirs	Etudes	
TRESSIN	CARREFOUR PETIT PARIS	Aménagement avec rue Pasteur - Anstaing / M941 / Moulin	Etudes	
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo+ - Liaison L5 - Lille / Baisieux	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
VENDEVILLE	DE SECLIN / DES ANCIENS COMBATTANTS	Réfection du tapis en chaussée rue de Seclin, création d'une liaison modes doux et création d'un plateau surélevé (phase 1)	2022	
VENDEVILLE	DE SECLIN	Accompagnement projet cœur de ville - Création d'un parvis au droit des nouvelles installations municipales rue de Seclin - phase 2	2023	
VENDEVILLE	DES ANCIENS COMBATTANTS	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs	2023	
VENDEVILLE	DE FACHES	Reconstruction chaussée et trottoirs + rétablissement des priorités à droite	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VERLINGHEM	JACQUES CHIRAC	Création d'une liaison pietonne à l'école Gutenberg	2022	
VERLINGHEM	ANTOINE WATTEAU	Remise en état des trottoirs	2022	
VERLINGHEM	DU BEAU RANG	Création d'une liaison en accompagnement de l'aménagement du bois de Verlinghem dans le cadre du projet de l'arc nord	2023	
VERLINGHEM	DE LA TUILERIE	Rue de Messines, chemin de la Tuilerie : Aménagements de traversées piétonnes dans le cadre du projet de l'arc nord	2023	
VERLINGHEM	DES BLEUETS	Requalification des voies	2024	
VERLINGHEM	DES BLEUETS	Verlinghem - Quartier des Fleurs : Effacement de réseaux	2024	
VERLINGHEM	DU CHENEAU	Réfection de la chaussée et des trottoirs	2024	
VERLINGHEM	DE LAMBERSART	Création d'aménagements cyclables hors agglomération et franchissement de l'ouvrage d'art	2025	100%
VERLINGHEM	DU GENERAL DE GAULLE	Remise en état des trottoirs	2025	
VERLINGHEM	DU TOURNEBRIDE	Requalification de l'allée d'accès au Bois de Verlinghem dans le cadre du projet de l'arc nord	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VERLINGHEM	DU BLEU BOURDEAU	Remise en état de la chaussée	2026	
VERLINGHEM	DE SAINGHIN	Reconstruction de trottoir et d'accotements	2026	
VERLINGHEM	DE LA TUILERIE	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
COMINES DEULEMONT QUESNOY SUR DEULE SAINT-ANDRE MARQUETTE-LEZ-LILLE VERLINGHEM WAMBRECHIES LILLE		Vélo+ - Lille_Comines	ETUDE	100%
VERLINGHEM	DE PERENCHIES	Etudes pour un aménagement cyclable sur le tronçon de M654 entre sortie agglo Pérenchies et entrée agglo Verlinghem	ETUDE	100%
VERLINGHEM	DE WAMBRECHIES	création d'aménagements cyclables en continuité de ceux étudiés sur rue de Pérenchies (M654)	ETUDE	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ	JEAN JAURES	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2022	20%
VILLENEUVE D'ASCQ	DE ROUBAIX	Création d'un nouvel accès au quartier du Recueil	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DES FUSILLES	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2022	50%
VILLENEUVE D'ASCQ	GALLIENI	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	COURBE	Requalification de l'espace public (1ère phase)	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	BRIGODE	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	FIVES	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA DISTILLERIE	Construction d'un trottoir - Accompagnement d'un projet immobilier	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	BAC	Réfection de chaussée et trottoir	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ		Marquage des zones 30	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DEGAS	Réfection de chaussée	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU PETIT PONT	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2022	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ	DES COLOMBIERS	Réfection des trottoirs et chaussée	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	PLACE DE VERDUN	Diverses opérations de végétalisation de l'espace public	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU PONT DE BOIS	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2022	30%
VILLENEUVE D'ASCQ	DES VISITEURS	Réfection de la passerelle des Visiteurs (au-dessus de la rue S. Veil)	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	VERHAEREN	Réfection de la passerelle Verhaeven (au-dessus du boulevard de Valmy)	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE FLERS	Réfection de trottoir	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	CONVENTION	Aménagement de sécurité	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DES CERFS VOLANTS	Réfection de trottoir	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	RONSARD	Réfection de chaussée	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	LIBERTE	Réfection de trottoir	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	RECONNAISSANCE	Requalification de l'espace public	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	CONTRESCARPE	Réfection de chaussée	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU DOCTEUR CALMETTE	Réfection de chaussée	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	TICLENI	Aménagement de sécurité	2022	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ	JACQUES PREVERT	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU DOCTEUR ROUX	Aménagement de stationnement et de sécurité	2022	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LANNOY	Aménagements cyclables et effacement des réseaux aériens	2023	20%
VILLENEUVE D'ASCQ	CHATELLENIE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2023	30%
VILLENEUVE D'ASCQ	MARCEL BOUDERIEZ	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2023	30%
SAINGHIN EN MELANTOIS VILLENEUVE D'ASCQ	LILLE-CYSOING	M146 - Transformation bandes en pistes entre sortie agglo et M952	2023	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	COURBE	Requalification de l'espace public	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	COLISEE	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ		Marquage des zones 30	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	DES FUSILLES	Réfection de la chaussée et des trottoirs	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	YVES DECUGIS	Réfection de trottoir	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	GRAND BOULEVARD	Réfection des pistes cyclables	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	ALEXANDRE DETROY	Reconstruction de la couche de roulement	2023	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ	GENERAL LECLERC	Réfection de chaussée	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU TROUVERE	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA CHEVALERIE	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	JULES GUESDE	Requalification de l espace public avec apaisement de vitesse	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	RACINE	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	RECONNAISSANCE	Requalification de l'espace public	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	GENETS	Aménagement de sécurité - Main courante sur rampe PMR	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	ARCHIMEDE	Aménagement de sécurisation du parking	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	DES COMPAGNONS	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU TERNOIS	Réfection de chaussée	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	JEAN BAPTISTE LEBAS	Requalification de l'espace public	2023	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU TRIOLO	Requalification de l'espace public	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU BREUCQ (ROCADE EST)	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable entre le bd de Mons et l'avenue de la Marne	2024	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ	DES CHERCHEURS	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA REPUBLIQUE	Requalification de l'espace public	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	AVENUE DE FLANDRE	Traversée cyclable sur l'avenue de Flandre (axe Jean Jaurès)	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	LIEUTENANT COLPIN	Diverses opérations d'aménagement de voirie	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	TALMA	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2024	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	COCTEAU	Réfection de chaussée	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	COUCHANT	Aménagement Zone de Rencontre	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU PONT DE BOIS	Réfection de trottoir	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	LILLE	Réfection de la voie	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU PONT DE BOIS	Construction de trottoir	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DES COURSIVES	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	TRAVERSIERE	Requalification de l'espace public	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE MONS	Elargissement bande cyclable	2024	10%
VILLENEUVE D'ASCQ	DES ORMES	requalification complète des espaces publics	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ	LAMARTINE	Requalification de l'espace public	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	BREUGHEL	Marquages stationnement	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	CORNEILLE	Aménagement de sécurité	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	GASTON BARATTE	Réfection de chaussée	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU PRESIDENT PAUL DOUMER	Traversées piétonnes et aménagements cyclables	2024	10%
VILLENEUVE D'ASCQ		Marquage des zones 30	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	MOULIN D'ASCQ	Etude circulation	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU HUIT MAI 1945	Aménagement cyclable du carrefour avec avenue du Bois	2024	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	PODIUM	Sécurisation de la traversée piétonne et cyclable à hauteur de Décathlon	2024	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA CIMAISE	Liaison Bd de Mons>Bd du Breucq via la rue de la Cimaise - Chaucidou et/ou jalonnement	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA STATION	Réfection de chaussée	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU GRAND MARAIS	sécurisations piéton et vélos	2024	10%
VILLENEUVE D'ASCQ	BASOCHE	Requalification de l'espace public	2024	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA REPUBLIQUE	Requalification de l'espace public	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ	DE CANTELEU	Aménagements cyclables	2025	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA TAMISE	Réfection de chaussée et trottoir	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	FIVES	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU RONDELOIR	Aménagements cyclables	2025	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	ALBERT SAMAIN	Création d'une zone de rencontre entre S7 et Canteleu + suppression des bordures musée et moulin à farine	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	KLEBER	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	LIBERTE	Réfection de chaussée et trottoir	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU COMTE DE MONTALEMBERT	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2025	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY	Réfection de chaussée	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU HUIT MAI 1945	Réfection de chaussée et trottoir	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU HUIT MAI 1945	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2025	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	COLBERT	Réfection de trottoir	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	CHANTECLER	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ		Marquage des zones 30	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE BABYLONE	Réfection de trottoir	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU PRINTEMPS	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE BABYLONE	Aménagement de sécurité	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	TROTTE MENU	Aménagement chemin pour liaison cyclable	2025	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	DU PONT DE BOIS	Aménagements cyclables	2025	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	BREVE	Réfection de chaussée et trottoir	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	JULES BOUCLY	Marquage stationnement et pérénnisation sens unique	2025	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU SART	Réfection de chaussée et trottoir	2026	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA PAIX	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2026	
VILLENEUVE D'ASCQ	MANGIN	Requalification de l'espace public	2026	
VILLENEUVE D'ASCQ	DU PONT DE BOIS	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2026	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	DES TEINTURIERS	Réfection de trottoir	2026	
VILLENEUVE D'ASCQ	PAPIN	Marquages	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ	DU PONT DE BOIS	Construction de trottoir	2026	
VILLENEUVE D'ASCQ		Marquage des zones 30	2026	
VILLENEUVE D'ASCQ	CORNEILLE	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2026	
VILLENEUVE D'ASCQ	JULES GUESDE	Aménagements cyclables	2026	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA STATION	Aménagements cyclables	2026	10%
VILLENEUVE D'ASCQ	DU HAUT DE LA CRUPPE	Réfection de chaussée et trottoir	2026	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE LA CHATELLENIE	Etudes de renforcement d'une buse - ouvrage des lacs des châteaux et des Espagnols	Etudes	
VILLENEUVE D'ASCQ	M14	Démolition - Reconstruction du pont de la Marque	Etudes	
VILLENEUVE D'ASCQ	DES TZIGANES	Aménagement en accompagnement d'un projet immobilier	Etudes	
VILLENEUVE D'ASCQ	DES EPOUX LABROUSSE	Liaison cyclable - Rue des Epoux Labrousse (VdA) + Rue Roger Salengro (Hellemmes)	Etudes	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	D'HEM	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	30%
VILLENEUVE D'ASCQ	PARMENTIER	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	Etudes	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
VILLENEUVE D'ASCQ	JEAN JAURES	Requalification de l'espace public	Etudes	30%
VILLENEUVE D'ASCQ	TALLEYRAND	Aménagement en accompagnement d'un projet immobilier	Etudes	
VILLENEUVE D'ASCQ	COLBERT	Aménagements cyclables	Etudes	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	DES FUSILLES	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	20%
VILLENEUVE D'ASCQ	LIEUTENANT COLPIN	Requalification de l'espace public	Etudes	30%
VILLENEUVE D'ASCQ	TREMIERE	Requalification de l'espace public	Etudes	
VILLENEUVE D'ASCQ	DE PARIS	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	
VILLENEUVE D'ASCQ	LOUIS CONSTANT	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	
VILLENEUVE D'ASCQ	JULES GUESDE	Aménagements cyclables	Etudes	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	WASQUEHAL	Aménagements cyclables	Etudes	100%
VILLENEUVE D'ASCQ	JEAN PERRIN	Réamenagement	Etudes	
VILLENEUVE D'ASCQ	PAUL LANGEVIN	Requalification de l'espace public	Etudes	
HEM VILLENEUVE D'ASCQ	ANTENNE SUD SENS HEM-VASQ	Réaménagement de la M700 entre la M6D et la M952	Etudes	
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo+ - Liaisons L1a-L1b - Lille / Roubaix / Tourcoing	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo + - Liaison R2 - Grande Couronne Lilloise	Etudes	100%
LILLE MONS-EN-BAROEUL VILLENEUVE D'ASCQ		Etudes Vélo+ - Liaison L4 - Lille / Mons-en-Baroeul / Villeneuve d'Ascq	Etudes	100%
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo+ - Liaison L5 - Lille / Baisieux	Etudes	100%
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo + - Liaison L6 - Lille / Villeneuve-d'Ascq / 4 Cantons	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WAMBRECHIES	DE BONDUES	Aménagement sécurité piétons	2022	
WAMBRECHIES	RM308	Maintenance chaussée	2022	
WAMBRECHIES	DE LA RESISTANCE	Aménagement sécurité	2022	
WAMBRECHIES	OBERT	Aménagement entrée par robersart	2022	
WAMBRECHIES	DU VERT GALANT	Réalisation d'une voie verte	2023	100%
WAMBRECHIES	DU GENERAL LECLERC	requalification de la voie	2024	30%
WAMBRECHIES	VOIE NOUVELLE	Création d'une voie nouvelle (rue Claudie Haigneré) entre l'av. de l'Abbé Pierre et l'av. de l'Espace.	2024	
WAMBRECHIES	DU VENT DE BISE	création d'une zone de rencontre et d'une place	2025	
WAMBRECHIES	PARKING-PARVIS DE LA MAIRIE	Aménagement du parking et du parvis en accompagnement des travaux de rénovation de la mairie	2025	
WAMBRECHIES	DES CHATEAUX	Réfection du pavage en chaussée	2025	
WAMBRECHIES	DU VERT GALANT	Création d'une voie verte du passage à niveau jusqu'au giratoire de la rue d'Ypres	2025	100%
WAMBRECHIES	KENNEDY	la requalification de la voie	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WAMBRECHIES	DES ECOLES	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
WAMBRECHIES	DE L AGRIPPIN	Remise en état de la ruelle	2026	
COMINES DEULEMONT QUESNOY SUR DEULE SAINT-ANDRE MARQUETTE-LEZ-LILLE VERLINGHEM WAMBRECHIES LILLE		Vélo+ - Lille_Comines	ETUDE	100%
WAMBRECHIES	DE L AGRIPPIN	la requalification de la voie (rue d'Ypres à rue Leclerc)	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WARNETON	LA LYS (DELAISSE DE WARNETON)	Création de parking	2022	
WARNETON, DEULEMONT	DE QUESNOY	Création de trottoir/piste cyclable	2023	100%
WARNETON	DU RIVAGE	Refection de tapis en chaussée	2026	
WARNETON	ROUTE DE QUESNOY	Prolongement de la piste cyclable	Etude	100%
WARNETON	ROUTE DE DEULEMONT	Refection de tapis en chaussée	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WASQUEHAL	CARREFOUR NADAUD-MICHEL	Aménagement de sécurité	2021	
WASQUEHAL	DE L EGALITE	Réfection de chaussée	2022	
WASQUEHAL	MARIE CURIE	Réfection de chaussée	2022	
WASQUEHAL	LOUIS LEJEUNE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2023	30%
WASQUEHAL	CLAUDE HUGUE	Réfection de chaussée et trottoir	2023	
WASQUEHAL	GIROLOU	Réfection de chaussée	2023	
WASQUEHAL		Marquage des zones 30	2023	
WASQUEHAL	LAMARTINE	Aménagement de sécurité	2023	
	GRAND BOULEVARD	Réfection des pistes cyclables	2023	100%
WASQUEHAL	DE TOURCOING	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse et mise en technique discrite	2024	
WASQUEHAL	DE L' YSER	Requalification de l'espace public	2024	
WASQUEHAL	DES ACACIAS	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WASQUEHAL	LEON JOUHAUX	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
WASQUEHAL	DE FLANDRE	Réfection de chaussée	2024	
WASQUEHAL	DU HAUT VINAGE	Réfection du pont du Haut Vinage	2025	
WASQUEHAL	DES QUATRE ORMEAUX	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2025	
WASQUEHAL	TRIEZ - MOLINEL	Aménagement cyclable	2025	100%
WASQUEHAL	MAURICE SCHUMANN	Réfection de chaussée et trottoir	2025	
WASQUEHAL	VOLTAIRE	Réfection de trottoir	2025	
WASQUEHAL	JEAN JACQUES ROUSSEAU	Réfection de trottoir	2025	
WASQUEHAL	VOLTAIRE	Réfection de trottoir	2025	
WASQUEHAL	DESIRE CAUS	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2026	
WASQUEHAL	QUARTIER OREE DU GOLF	Aménagement de voirie	2026	
WASQUEHAL	DELERUE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	2026	
WASQUEHAL	RUE HOCHE, HUGO, FERRER ET PLACE DE LA REPUBLQUE, MACE	Réfection de chaussée hyper-centre	2026	
WASQUEHAL	MOLINEL	Stationnements aux abords de la patinoire accompagnement DEPV	2026	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WASQUEHAL	DESIRE DELESALLE	Réfection de trottoir	2026	
WASQUEHAL	MAXENCE VAN DER MEERSCH	Réfection de trottoir	2026	
WASQUEHAL	DE FLANDRE	Etude Vélo+ Grand Boulevard	Etudes	100%
WASQUEHAL	ROSA BONHEUR	Réfection de chaussée et trottoir	Etudes	
WASQUEHAL	PABLO NERUDA	Aménagement de sécurité	Etudes	
WASQUEHAL	DELERUE	Requalification de l'espace public avec aménagement cyclable	Etudes	30%
WASQUEHAL	JEAN MACE	Requalification de l'espace public	Etudes	
WASQUEHAL	JEAN PAUL SARTRE	Requalification de l'espace public	Etudes	
WASQUEHAL	QUARTIER OREE DU GOLF	Requalification de l'espace public	Etudes	
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo+ - Liaisons L1a-L1b - Lille / Roubaix / Tourcoing	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
WATTIGNIES	CLEMENCEAU	Reconstruction de la chaussée et création d'une voie Bus / Vélos	2022	
FACHES-THUMESNIL WATTIGNIES TEMPLEMARS	METROPOLITAINE145 DE WATTIGNIES	Aménagement d'une voie verte	2023	100%
WATTIGNIES	DU MOULIN	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	2023	
WATTIGNIES	GAGARINE	Réfection du tapis en chaussée, des trottoirs et des zones de stationnement	2023	
WATTIGNIES	JULES FERRY	Reconstruction de la chaussée + catiche à reprendre	2024	
WATTIGNIES	AMBROISE PARE	Maintenance	2024	
WATTIGNIES	JEAN BAPTISTE CHARCOT	Requalification des cheminements piétons.	2024	
FACHES THUMESNIL LEZENNES LESQUIN RONCHIN WATTIGNIES	HENRI DILLIES VOIE DES FACS	Voie verte « Marque<>Périseaux<>Deule » - 1ère phase de travaux du Golf au Périseaux	2025	100%
NOYELLES-LEZ-SECLIN WATTIGNIES	RM 145 / RUE DE VERDUN	liaison cyclable et piétonne entre l'entrée de ville de Wattignies et le carrefour rue de Wattignies à Noyelles / RM 147/RM 952 + traitement entrée de ville Wattignies	2025	100%
WATTIGNIES	DU PETIT BOIS	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux, effacement des réseaux …	2025	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année Travaux	Edition % volet cyclable
WATTIGNIES	DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY / VICTOR HUGO	Création d'une piste cyclable dans la continuité de la rue de Verdun et continuité dans la rue Victor Hugo	2025	100%
WATTIGNIES	JEAN MOLIERE,RUE DE MUSSET	Réfection du tapis en chaussée et des trottoirs	2025	
WATTIGNIES	DE L'YSER	Réfection des trottoirs et chaussée	2026	
WATTIGNIES	JF DESROUSSEAUX	Maintenance	2026	
WATTIGNIES	CLOS CLEMENCEAU	Requalification complète : chaussée, trottoirs, stationnement, végétalisation, modes doux …	2026	
WATTIGNIES	SADI CARNOT	Chaussée et trottoirs	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WATTRELOS	DE L' EGALITE	Aménagements cyclables	2022	100%
WATTRELOS	JEAN SEBASTIEN BACH	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	30%
WATTRELOS	WINSTON CHURCHILL	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
WATTRELOS	KENNEDY	Requalification de l'espace public avec apaisement de vitesse	2022	
WATTRELOS	FREDERIC CHOPIN	Aménagement de sécurité	2022	
WATTRELOS	JULES GUESDE	Création d'un parking	2022	
WATTRELOS	GEORGES PHILIPPOT	Réfection de chaussée	2022	
WATTRELOS	DE STALINGRAD	Réfection de chaussée	2022	
WATTRELOS	JEAN BAPTISTE LEBAS	Aménagement de sécurité	2022	
WATTRELOS	BLERIOT	Réfection de trottoir	2022	
WATTRELOS	DELMARRE	Réfection de chaussée	2022	
WATTRELOS	DU CAPITAINE MICHEL	Réfection de chaussée	2022	
WATTRELOS	CYPRIENNE	Réfection des trottoirs et chaussée	2022	
WATTRELOS	DU DOCTEUR VICTOR LEPLAT	Réfection de chaussée (Parking)	2022	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WATTRELOS	FAMILLE SAINT-GHISLAIN	Création de pistes cyclable unidirectionnelles	2023	100%
WATTRELOS	MARTINOIRE	Réfection de chaussée	2023	
WATTRELOS	MARTINOIRE	Requalification de l'espace public	2023	
WATTRELOS	MARCEL VANESLANDER	Réfection de chaussée	2023	
WATTRELOS	DE LA TANNERIE	Réfection de chaussée	2023	
WATTRELOS	DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE	Réfection de chaussée	2023	
WATTRELOS	BLANCHISSERIE	Réfection de chaussée	2023	
WATTRELOS	MONGE	Mise en zone 30 et travail sur la mise en sens unique de la voie	2024	30%
WATTRELOS	DES BASANOS-FAUGARET	Aménagement d'une zone 30	2024	30%
WATTRELOS	MARTINOIRE	Requalification de l'espace public	2024	
WATTRELOS	BONTE	Requalification	2024	
WATTRELOS	PIERRE MENDES FRANCE	Réfection de chaussée	2024	50%
WATTRELOS	PAULE	Aménagement d'une zone de rencontre	2024	
WATTRELOS	BERTHELOT	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
WATTRELOS	TROIS PIERRES	Requalification de l'espace public	2024	
WATTRELOS	VERMOTTE	Réfection de chaussée	2024	
WATTRELOS	BLERIOT	Réfection de trottoir	2024	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WATTRELOS	JEAN SEBASTIEN BACH	Requalification de l'espace public	2024	
WATTRELOS	SEGHERS	Aménagement de sécurité	2024	
WATTRELOS	JEAN DELVAINQUIERE	Requalification de l'espace public	2024	
WATTRELOS	CLAUDE WEPPE	Réfection de chaussée	2024	
WATTRELOS	JEAN ZAY	Aménagement d'une zone de rencontre	2024	
WATTRELOS	MOUSCRON	Réfection de chaussée	2024	
WATTRELOS	LOUIS DORNIER	Réfection de chaussée	2024	30%
WATTRELOS	BOUDRY	Réfection de chaussée	2024	
WATTRELOS	STALINGRAD	Réfection de chaussée	2024	
WATTRELOS	CONTOUR EGLISE BEAULIEU	Réfection de trottoir	2024	
WATTRELOS	LOUISE MICHEL	Réfection de chaussée	2024	30%
WATTRELOS	EDOUARD BLOMME	Réfection de chaussée	2024	
WATTRELOS	BOULANGER	Réfection de chaussée	2024	
WATTRELOS	BASLY	Réfection de chaussée	2024	
WATTRELOS	SAINT VINCENT DE PAUL	Requalification de l'espace public	2025	30%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WATTRELOS	ALFRED DELECOURT	Requalification de l'espace public	2025	
WATTRELOS	CASTERMANT	Requalification de l'espace public	2025	10%
LEERS WATTRELOS	ANTENNE SUD ROUBAIX	Aménagements cyclables le long de la M700 – Séquence 3 du giratoire M9 au giratoire Beaulieu	2025	100%
WATTRELOS	HELLIN	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS	DELORY	Aménagement cyclable	2025	100%
WATTRELOS	RASSON	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS	LAMARTINE	Réfection de chaussée	2025	30%
WATTRELOS	DE LA POTENTE	Réfection de chaussée	2025	30%
WATTRELOS	MAXENCE VAN DER MEERSH	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS	DRAGONS	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS	CORNEILLE	Requalification de l'espace public	2025	
WATTRELOS	DU GENERAL DE GAULLE	Aménagement de sécurité	2025	
WATTRELOS	BORIS VIAN	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS	RUE DES TROIS PIERRES	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS	ANDRE CHENIER	Réfection de chaussée	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WATTRELOS	CORNEILLE	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS	DU PETROLE	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS	MARTELOTTE	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS	DENIS POLLET	Aménagement cyclable	2025	100%
WATTRELOS	DES OTAGES	Réfection de chaussée	2025	
WATTRELOS TOURCOING	RUE CORNEILLE-BVDS BOSSUT-MAUROY	Liaison Tourcoing-Wattrelos - 1ère phase hors ouvrage d'art	2026	30%
WATTRELOS	DU BECK	Aménagement d'une zone 30	2026	
WATTRELOS	PIERRE MENDES FRANCE	Création d'un accès à la nouvelle déchetterie	2026	
WATTRELOS	PARVIS COLLEGE PABLO NERUDA	Création d'un parvis au droit du futur collège	2026	30%
WATTRELOS	ALFRED DELECOURT	Réfection de chaussée	2026	
WATTRELOS	RACINE	Aménagement cyclable	2026	100%
WATTRELOS	MA CAMPAGNE	Réfection de chaussée	2026	
WATTRELOS	DES ROSES	Réfection de chaussée	2026	
WATTRELOS	GAMBETTA	Aménagement d'une zone de rencontre	2026	
WATTRELOS	DU FORT LILLOIS	Réfection de chaussée	2026	
WATTRELOS	EDOUARD VAILLANT	Aménagement d'une zone 30	Etudes	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WATTRELOS	HENRI CARETTE	Aménagement d'une zone 30	Etudes	
WATTRELOS	MAURICE MEIRLANDT	Aménagement d'une zone 30	Etudes	
WATTRELOS	PATRIOTES	Requalification de l'espace public	Etudes	
WATTRELOS	DES COUTEAUX	Couteaux Jouhaux aménagement cyclable	Etudes	
WATTRELOS	RANGEE DELBECQUE	Requalification de l'espace public	Etudes	
WATTRELOS	RUE D'ORAN	Requalification de l'espace public	Etudes	
WATTRELOS	PROLONGEMENT STEPHENSON	Requalification de l'espace public	Etudes	
WATTRELOS	RUE DE L'ABATTOIR	Requalification de l'espace public	Etudes	
WATTRELOS ROUBAIX	Ancienne voie ferrée Halluin / Somain	Création d'une voie verte piétons/vélos sur l'ancienne voie ferrée	Etudes	100%
MULTIPLES COMMUNES		Etudes Vélo + - Liaisons L2-L3-L12-R3 - Rocade Est Ceinture Tourquennoise	Etudes	100%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WAVRIN	CONTOURNEMENT M145	Piste cyclable chemin de la justice	2022	100%
WAVRIN	JEAN BAPTISTE LEBAS	maintenance chaussée	2022	
WAVRIN	DE L'ORPHELINAT	maintenance chaussée	2022	
WAVRIN	DU MARAIS DE LA VILLE	Aménagement de sécurité et création de trottoir	2022	
WAVRIN		Opération ville 30	2022	
WAVRIN	DE LILLE	création d'une voie mixte piétons vélos (Vélo +) entre le magasin ALDI et la sortie d'agglomération	2023	100%
WAVRIN	DE LILLE	maintenance chaussée et bandes cyclables suggérées (Vélo +) entre le passage à niveau et le magasin ALDI	2023	10%
WAVRIN	DE VERDUN	réaménagement de la voie	2023	
WAVRIN	GRANDE CARRIERE DU MARAIS	réaménagement de la voie	2023	
WAVRIN	DE LA PASSERELLE	maintenance chaussée	2023	
WAVRIN	JEAN JAURES	création voie nouvelle	2024	
WAVRIN	MARCEAU	création d'une voie nouvelle entre la rue Gambetta et la rue du Colonel Driant	2024	
WAVRIN	SALENGRO	Réfection des trottoirs et chaussée	2024	
WAVRIN	MARX DORMOY	maintenance trottoirs	2024	
WAVRIN	DU GRAND COIN	maintenance chaussée	2024	
WAVRIN	ROGER SALENGRO	requalification voie	2024	
WAVRIN	MARX DORMOY	maintenance chaussée	2024	
WAVRIN	DES RESISTANTS	Maintenance suite au classement de la voie	2024	
WAVRIN	FAIDHERBE	maintenance trottoirs	2024	
WAVRIN	DU GRAND COIN	maintenance trottoirs	2024	
WAVRIN	PASTEUR	réaménagement de la place de l'église	2025	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WAVRIN	LEON GAMBETTA	création zone de rencontre	2025	
WAVRIN	DES BOIS BLANCS	maintenance trottoirs	2026	
WAVRIN	DENIS CORDONNIER	maintenance chaussée	2026	
DON FOURNES-EN-WEPPES ILLIES HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN HAUBOURDIN HERLIES SANTES LA BASSEE WAVRIN LILLE ALLENNES-LES-MARAIS ANNOEULLIN LOOS	ANATOLE FRANCE	Etudes : Liaison cyclable Annoeullin Don (Vélo +)	ETUDE	100%
WAVRIN	MICHON	Etudes : Aménagement mode doux	ETUDE	100%
WAVRIN	DE PROVENCE, R.DU NOU.SIECLE	Etudes : réaménagement de la voie	ETUDE	
WAVRIN	DU MOULIN	Etudes : réaménagement de la voie - création trottoir	ETUDE	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WERVICQ-SUD	TOUTE LA COMMUNE	Mise en zone 30 du centre ville	2022	
WERVICQ-SUD	RUE DES FRERES DEBLAERE	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée. Enfouissement des réseaux	2023	
WERVICQ-SUD	RUE ARISTIDE BRIAND	Reconstruction de trottoir et de revêtement de chaussée, création de pistes cyclables	2023	30%
LINSELLES, COMINES, WERVICQ	GAVRE	Liaisons Voies partagées - Gavre/Halot/Grand Perne	2024	
WERVICQ-SUD	AVENUE LOUIS PASTEUR	Aménagement du parvis d'un nouveau groupe scolaire	2024	
WERVICQ-SUD	RUE DE L'INDUSTRIE - PLACE DE L'EUROPE	Place de l'Europe : Réaménagement de la place	2025	
WERVICQ-SUD	PLACE DU GENERAL DE GAULLE	Végétalisation de la place	2025	
WERVICQ-SUD	RUE DES FRERES HOLLEBECQUE	Réaménagement de la voirie: mise en sens unique de la voie et végétalisation	2026	
WERVICQ-SUD	RUE HENRI DUNANT	Reconstruction de trottoir et du revêtement de chaussée. Enfouissement réseaux	Etude	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WERVICQ-SUD	M9 - RUE DE LINSELLES	M9 - Etude de création d'aménagements cyclables sur la liaison Linselles-Wervicq	Etude	100%
WERVICQ-SUD	TOUTE LA COMMUNE	Etude cyclable et plan de circulation pour les rues : Linselles, Frères Hollebecque, Abbé Bonpain, Briand, Peuple Belge, Frères Saint Léger, Fleur de Lin	Etude	
WERVICQ-SUD	RUE GABRIEL PERI	Aménagement cyclable	Etude	70%

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WICRES		WICRES - Aménagement ville 30	2022	
WICRES	THEODORE BRASME	réaménagement de la voie	2023	
WICRES	EXPLOITATION(CAR DES 4BONNIER D OCRON	création d'une voie verte entre Sainghin et Wicres	2024	100%
WICRES		WICRES - Aménagement ville 30	2022	

Commune	Voie	Libellé de l'opération	Année travaux	Edition % volet cyclable
WILLEMS	VERT	Réfection de chaussée	2022	
WILLEMS	DU BON CONSEIL	Réfection de chaussée et aménagement de sécurité	2023	
WILLEMS	D'HEM	Construction de trottoirs	2023	
WILLEMS	DU GRAND MARAIS	Réfection de chaussée et trottoir	2024	
WILLEMS	DES POILUS	Réfection de chaussée	2024	
WILLEMS	RUE DE LA VERTE RUE	Réfection de chaussée	2024	
WILLEMS	DES DROETTES	Aménagements cyclables	2025	100%
WILLEMS	RM90	Sécurisation de l'itinéraire cyclable entre Willems et Sailly-lez-Lannoy	2025	100%
WILLEMS	D'HEM	Construction de trottoirs pour la desserte du parc d'activités	2025	
WILLEMS	DE LA VICTOIRE	Réfection de trottoirs	2026	
WILLEMS	ACCES COMPLEXE SPORTIF	Requalification de l'espace public	Etudes	
WILLEMS	DE ROCMETZ	Aménagement d'une zone 30	Etudes	
WILLEMS	DE VERDUN	Réfection des trottoirs et chaussée	Etudes	
WILLEMS	LOUIS CLERMONT	Aménagement d'une zone 30	Etudes	

23-C-0370

Réseau intercommunal existant et opérations inscrites au PPI cyclable 2022-2026 - MEL

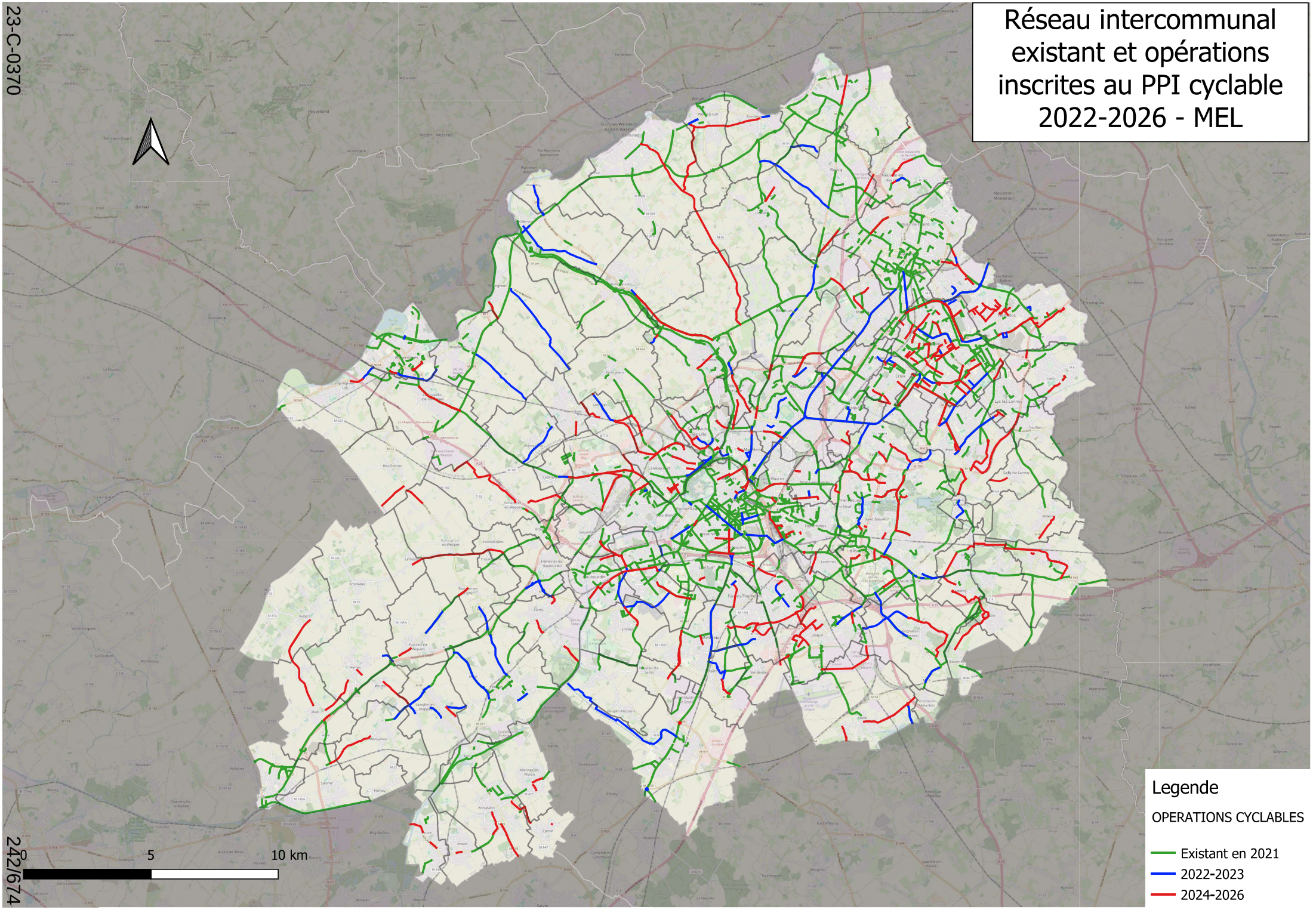

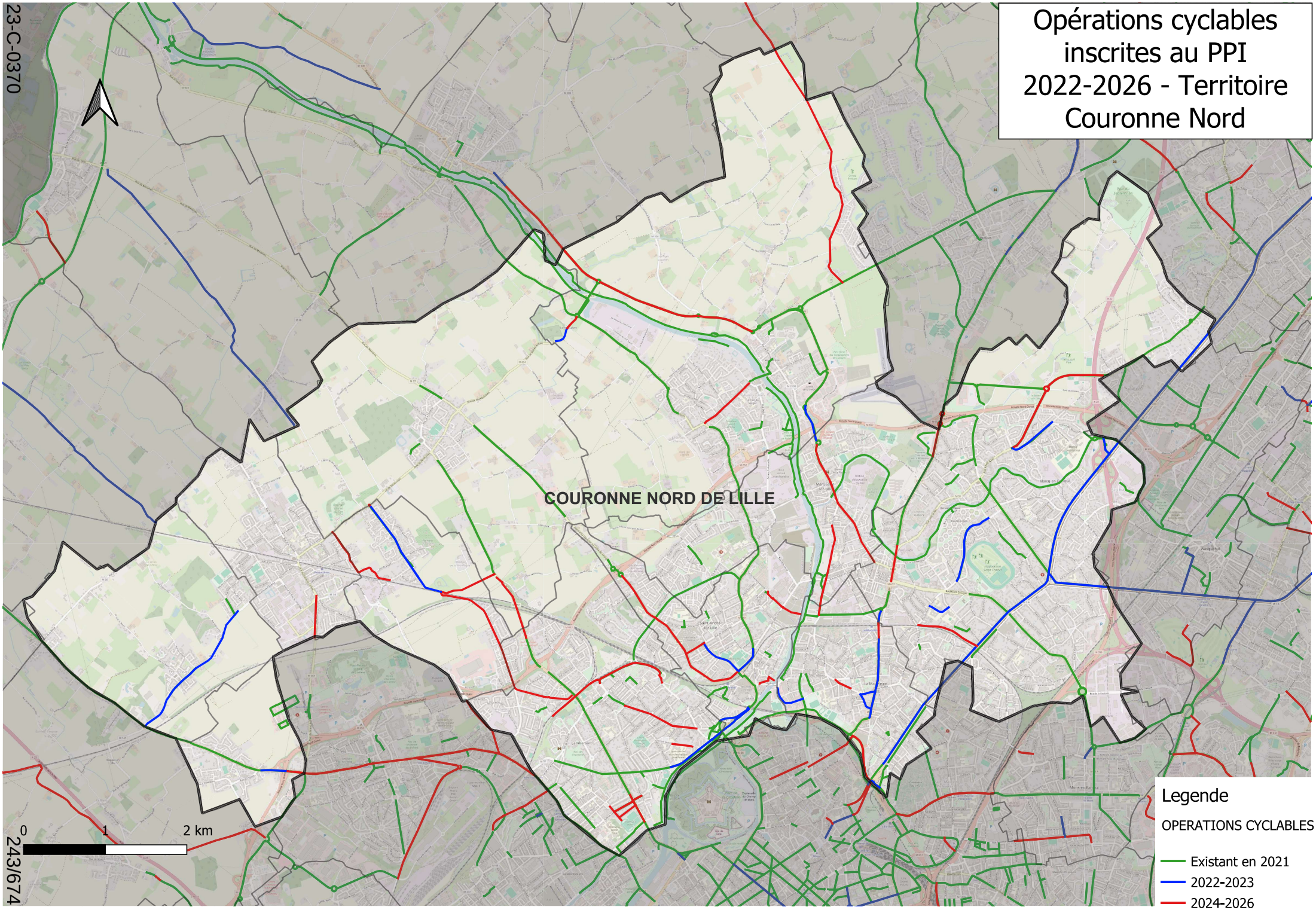
23-C-0370
Opérations cyclables inscrites au PPI 2022-2026 - Territoire Couronne Nord
COURONNE NORD DE LILLE
0
1
2 km
Legende
OPERATIONS CYCLABLES
Existant en 2021
2022-2023
2024-2026
243/674

23-C-0370

Opérations cyclables inscrites au PPI 2022-2026 - Territoire Couronne Sud

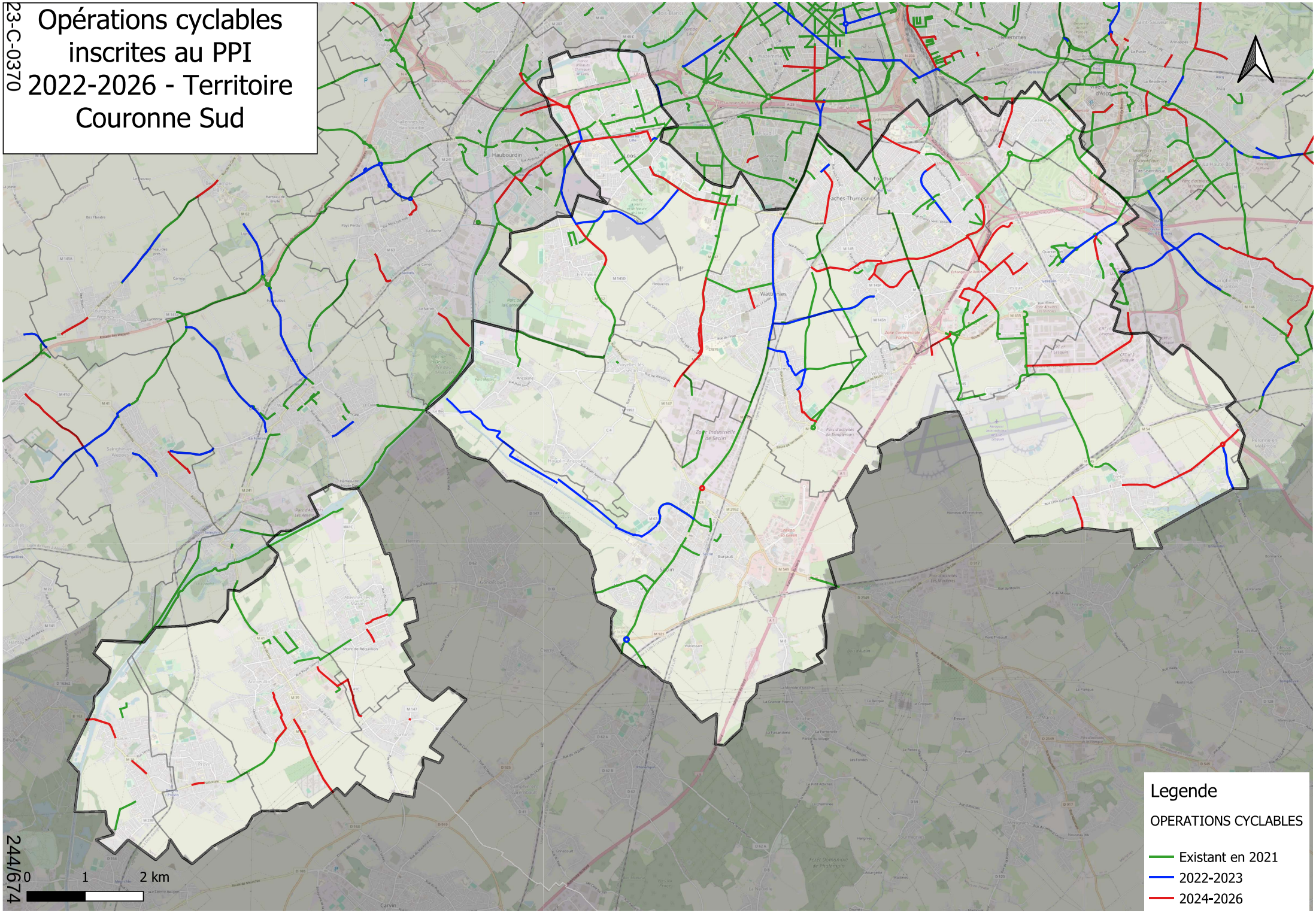

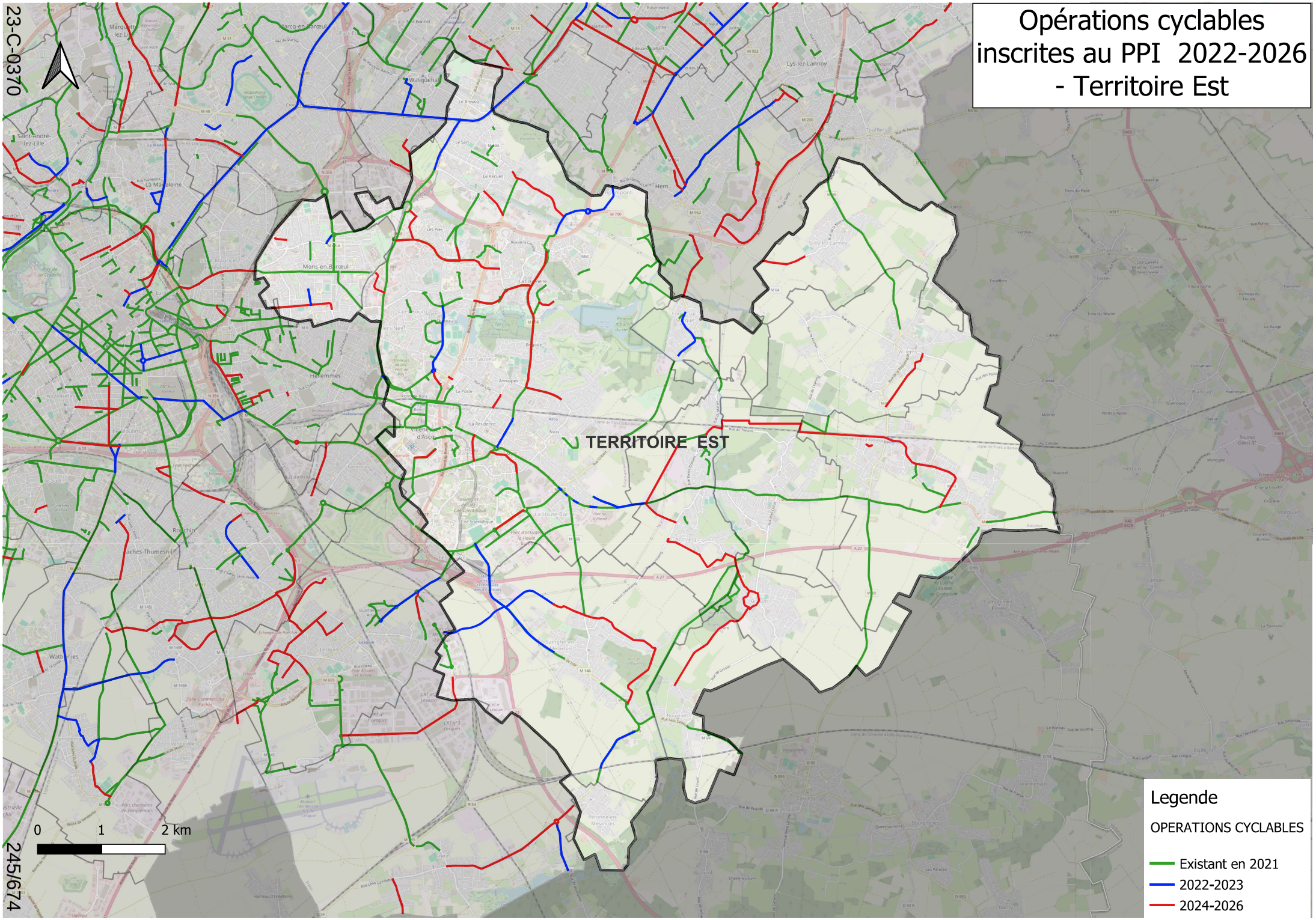
Opérations cyclables inscrites au PPI 2022-2026 - Territoire Est
23-C-0370
TERRITOIRE EST
0
1
2 km
Legende
OPERATIONS CYCLABLES
Existant en 2021
2022-2023
2024-2026
245/674

Opérations cyclables inscrites au PPI 2022-2026 - Territoire Lillois

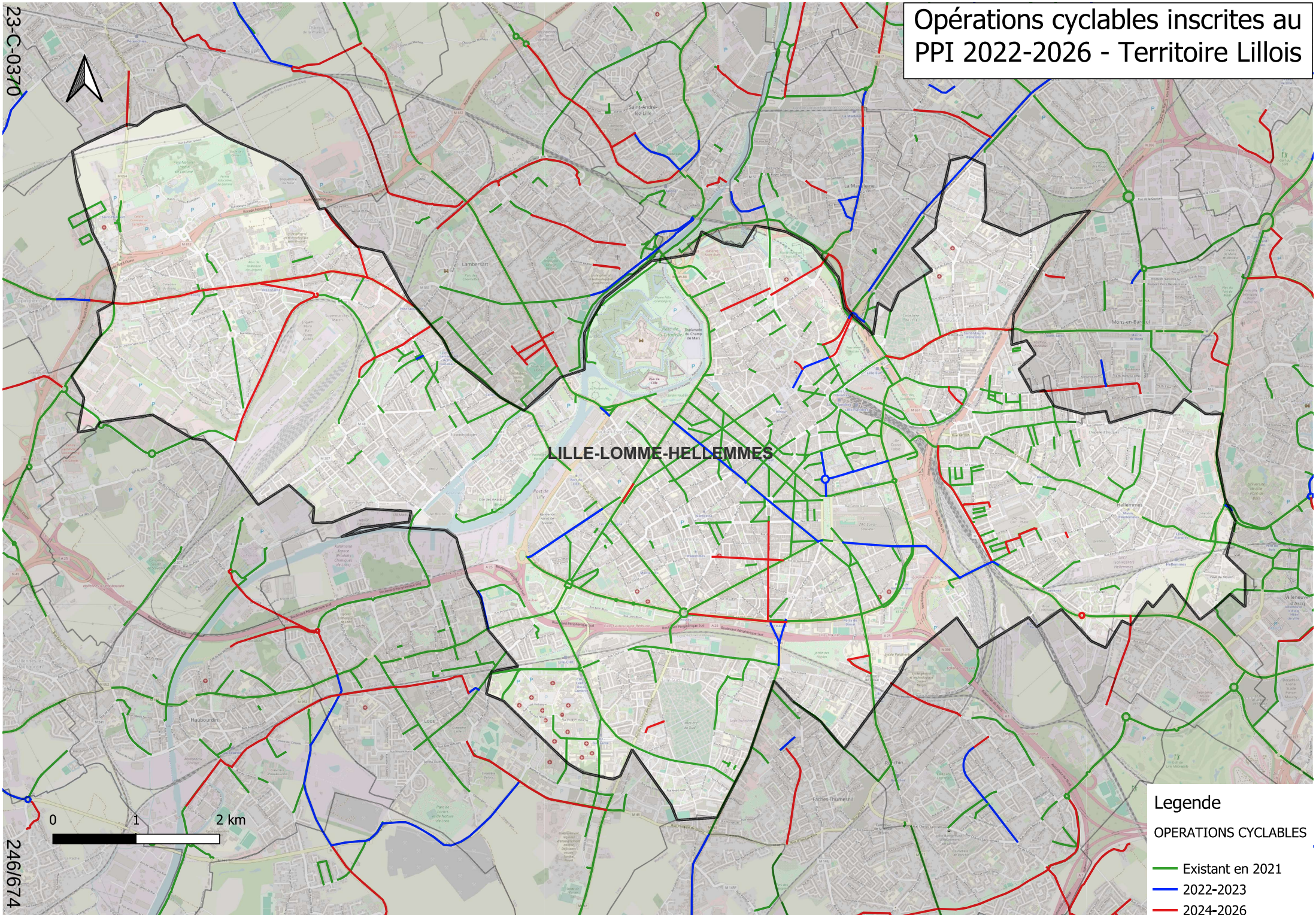

Opérations cyclables inscrites au PPI 2022-2026 - Territoire de l'Armentièrois

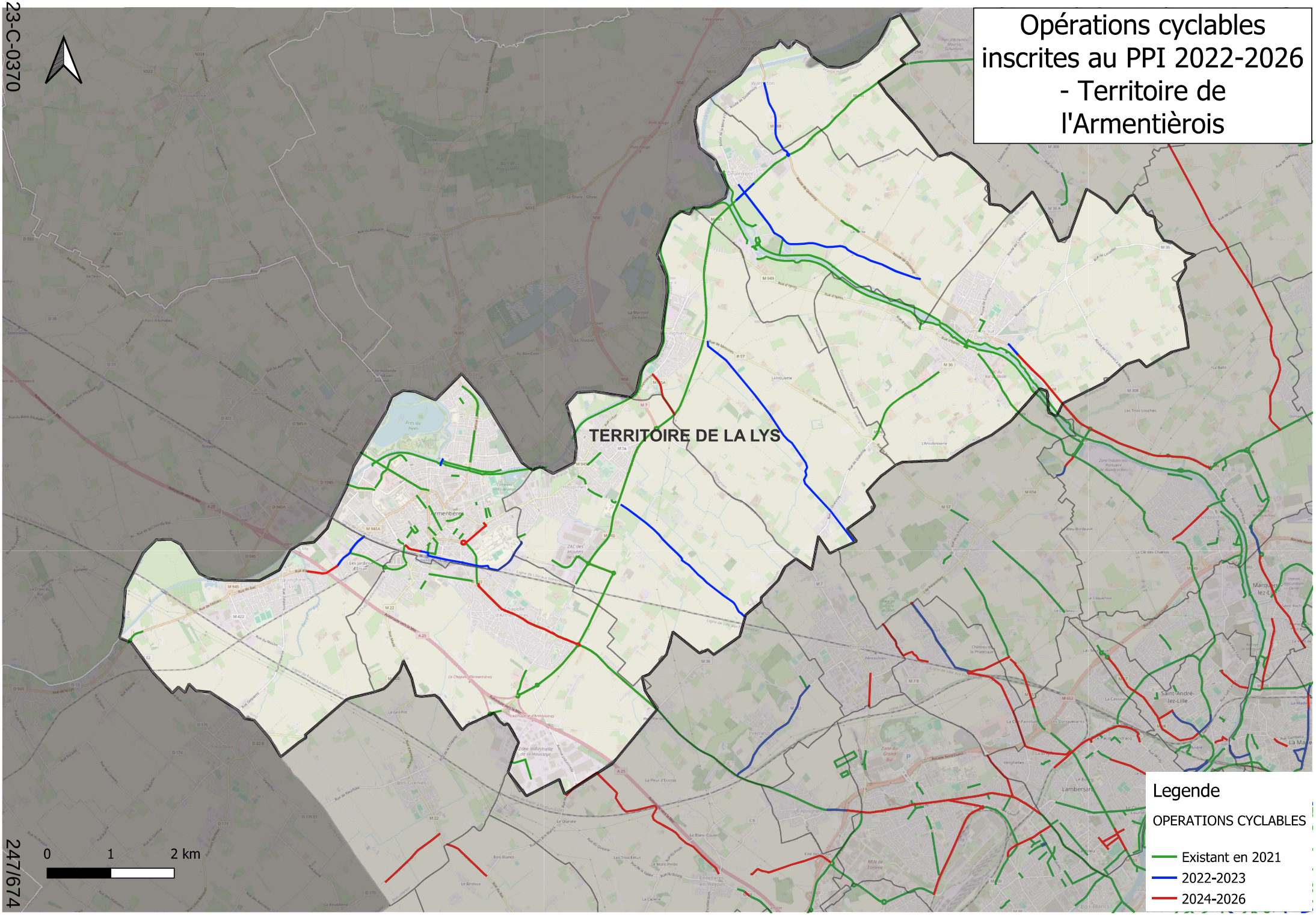

Opérations cyclables inscrites au PPI 2022-2026 - Territoire Roubaisien

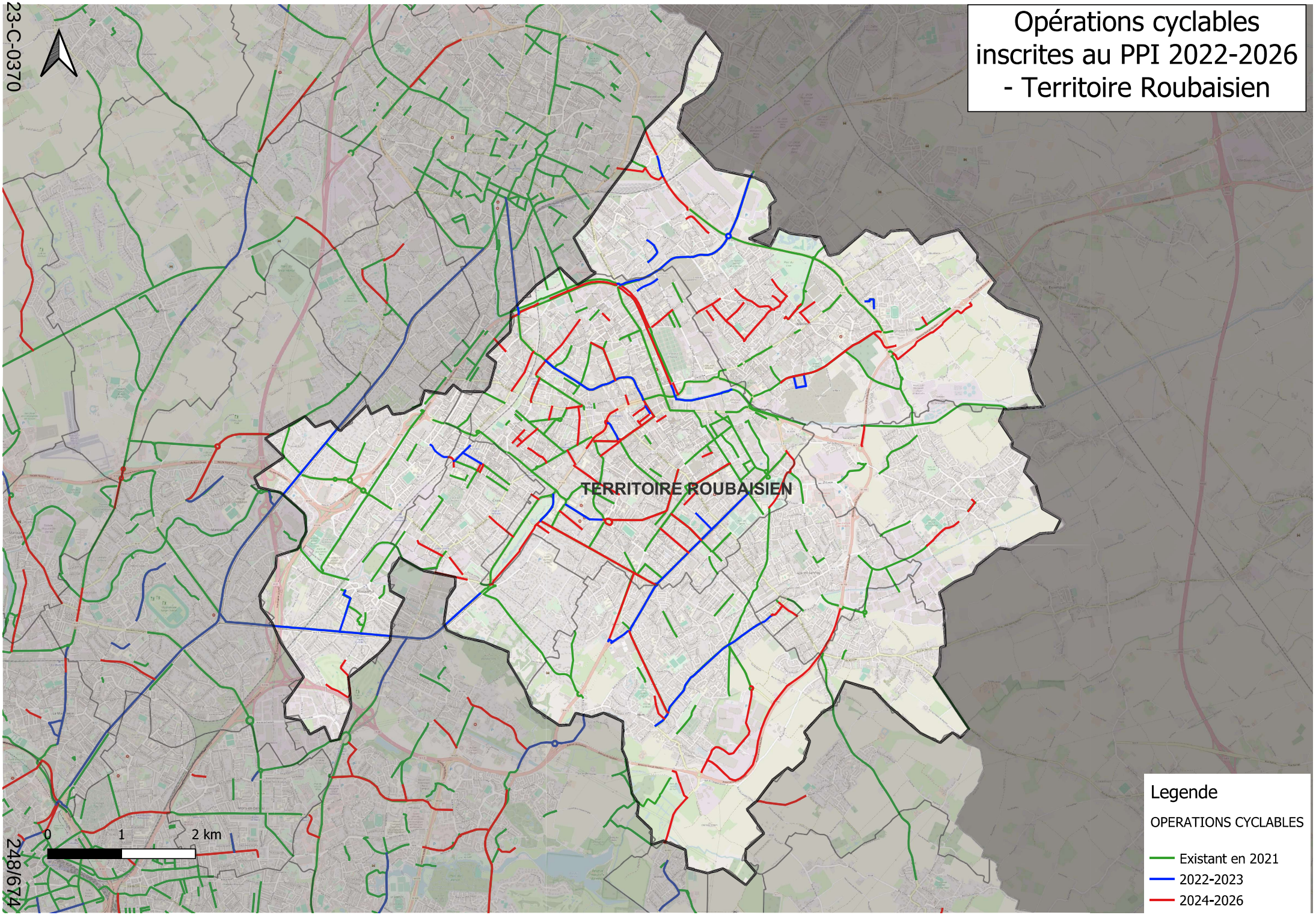

23-C-0370

Opérations cyclables inscrites au PPI 2022-2026 - Territoire Tourquennois

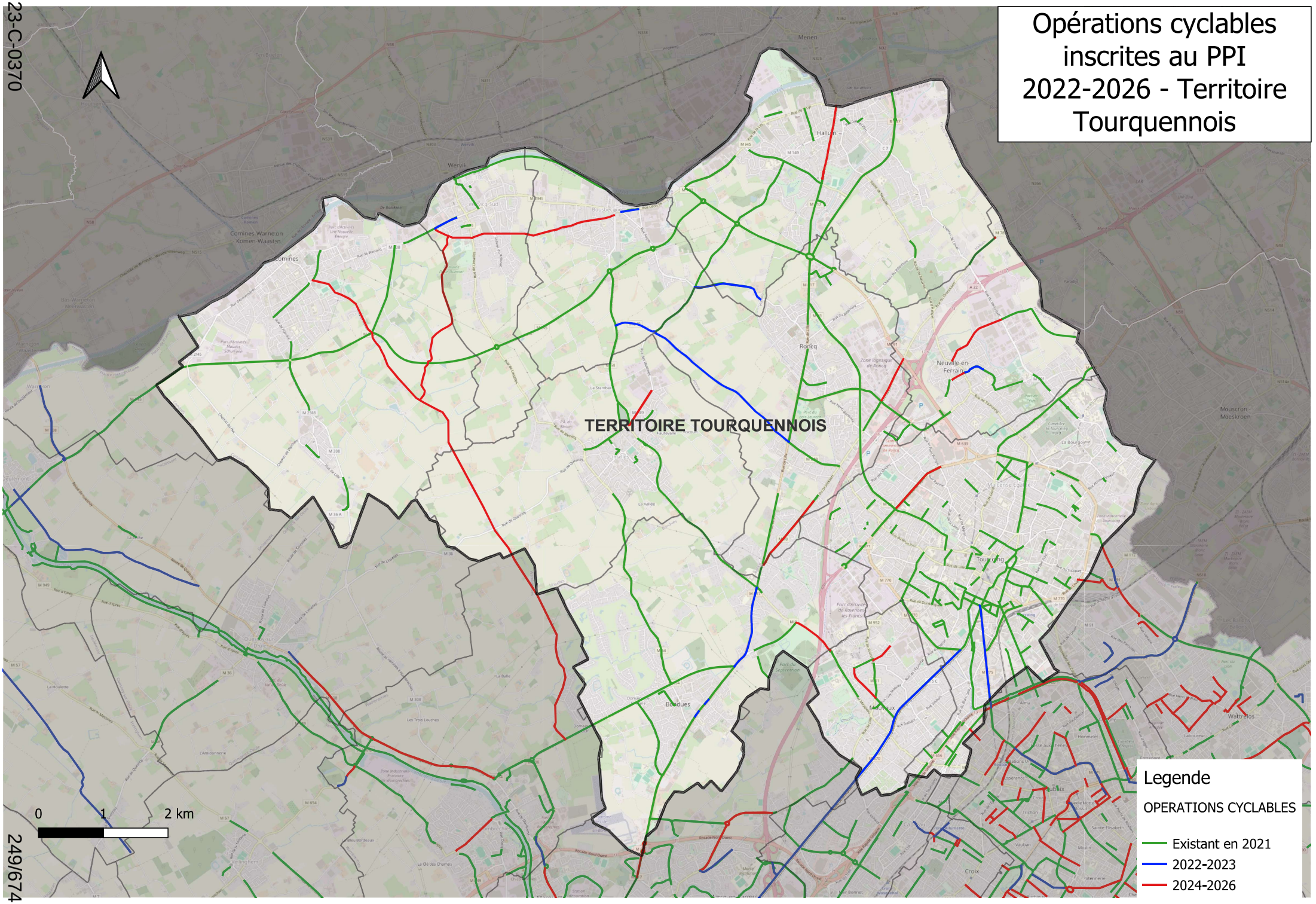

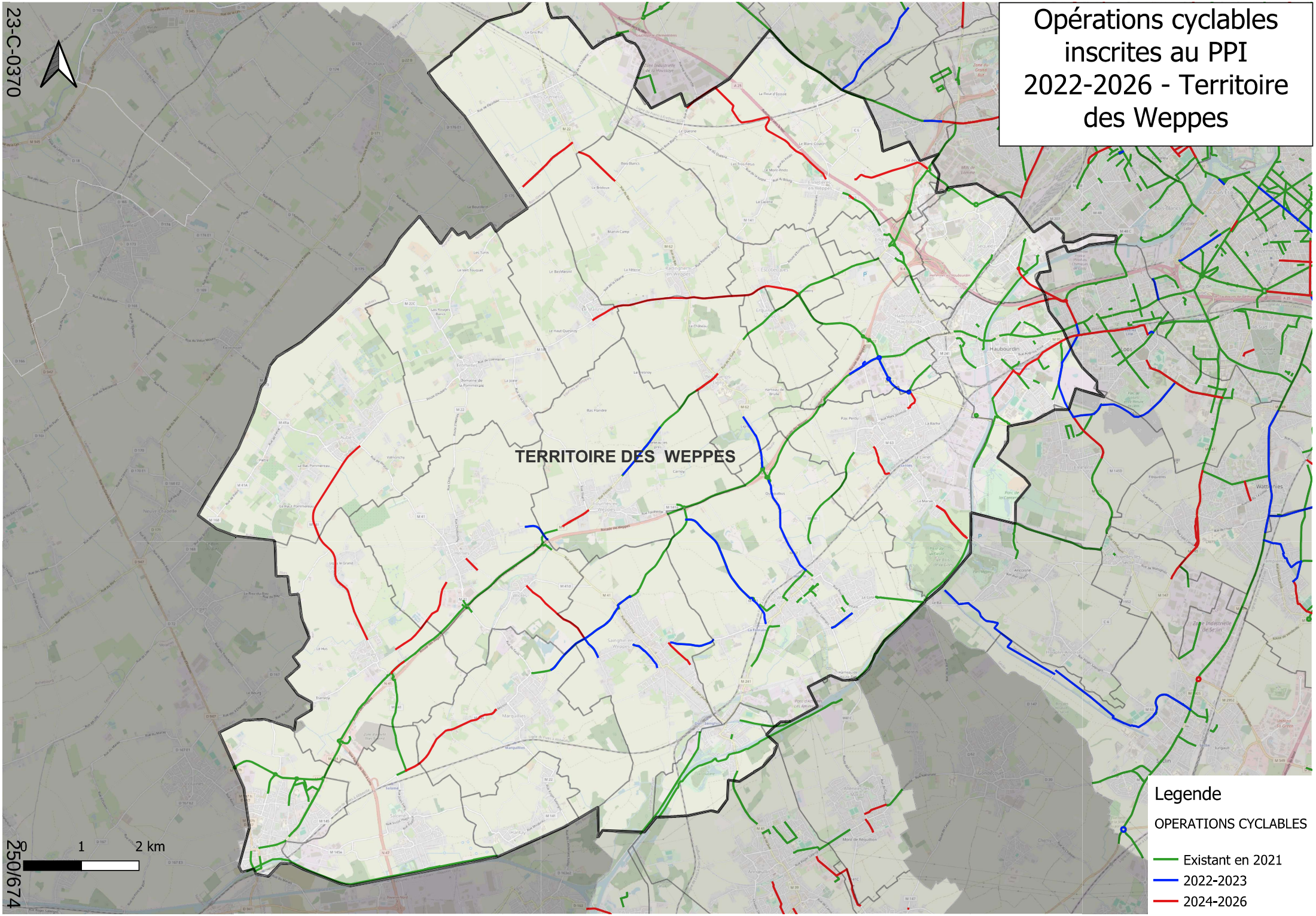
23-C-0370
Opérations cyclables inscrites au PPI 2022-2026 - Territoire des Weppes
TERRITOIRE DES WEPPES
0
1
2 km
250/674
Legende
OPERATIONS CYCLABLES
Existant en 2021
2022-2023
2024-2026

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

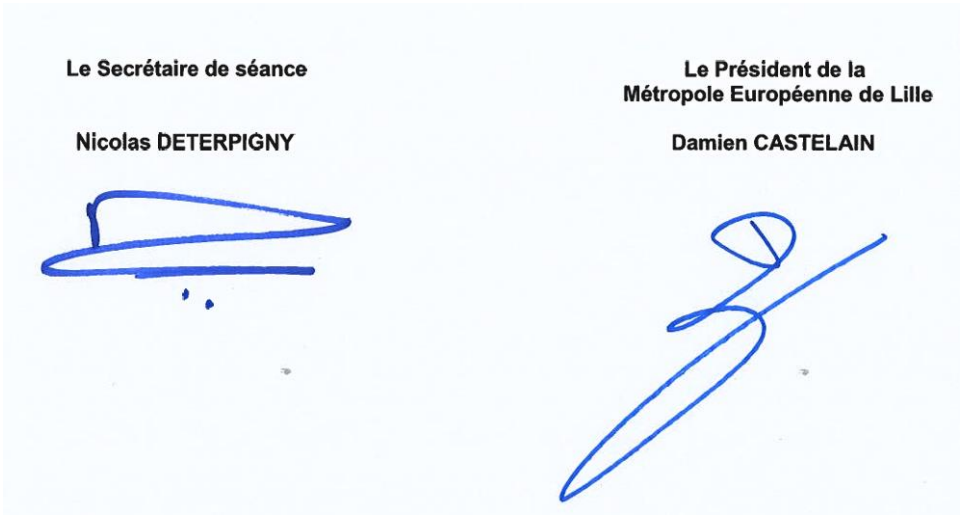

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105594-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0371

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LILLE -

ZAC FIVES CAIL - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CRAC 2022

I. Rappel du contexte

Par la délibération n° 10 C 0333 du 25 juin 2010, la Métropole européenne de Lille (MEL) a décidé la création de la ZAC Fives Cail Babcock à Lille et, par la délibération n° 12 C 0014 du 3 février 2012, a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC conformément à l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC conformément à l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme.

Par la délibération n° 11 C 0701 du 8 décembre 2011, la MEL a confié la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC Fives Cail Babcock, d'une superficie de 22 ha, par le biais d'une concession d'aménagement attribuée à la SAEM Soreli le 29 décembre 2011 pour une durée de 12 ans. Ce contrat a été prolongé de 4,5 ans par l'avenant n° 4 approuvé par la délibération n° 23-C-0068 du 14 avril 2023.

II. Objet de la délibération

Conformément à l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, la SAEM Soreli soumet à la MEL le compte rendu annuel (CRAC) 2022 construit sur la réalisation de la totalité de l'opération à échéance de la concession, soit juin 2028.

A. Faits marquants en 2022

L'année 2022 a été principalement marquée par les éléments suivants.

1. Contractuel et financier

- Établissement du bilan de l'avenant n° 4 au traité de concession et de l'avenant n° 1 à la convention tripartite MEL / commune / Soreli ;
- Conventionnement d'une nouvelle subvention dans le cadre du dispositif FEDER - FSE (ITI) le 13 octobre 2022 ;
- Remises d'ouvrages du secteur est à l'été 2022.

2. Foncier

- Engagement de la procédure d'expropriation pour les parcelles XC 196 et CL 126 à la suite de l'échec des négociations à l'amiable ;

- Constitution de l'Association foncière urbaine libre (AFUL) de gestion du groupement d'établissements recevant du public de 1re catégorie (halles F6, F7, F8).

3. Libérations foncières (démolitions, réhabilitations, mise en sécurité)

- Halle F1 : engagement des travaux de démolition ;
- Achèvement des travaux de protection des structures de la halle F8 ;
- Interventions de mises en sécurité immédiates nécessaires sur les anciennes halles conservées.

4. Études

- Renouvellement de l'accord-cadre de géomètre sur l'opération et finalisation du plan de division du site avec le géomètre, sur la base du nouveau plan directeur validé en décembre 2021 ;
- Lancement des études de maitrise d'œuvre sur les espaces publics de phase 2, via la passation d'un accord-cadre de maitrise d'œuvre ;
- Lancement des études de diagnostic phytosanitaire, biodiversité et des études liées au réemploi des matériaux sur la phase 2 ;
- Actualisation du plan directeur validé en décembre 2021 ;
- Poursuite de la mise à jour du référentiel développement durable, en lien avec le pacte Lille bas carbone ;
- Lancement de l'établissement des premières fiches de lot pour les lots de phase 2.

5. Travaux (Espaces publics de phase 1) :

- Secteur ouest : aménagement d'un espace accueillant les stèles du mémorial, comblement d'une galerie souterraine sous le cours Jean-François Cail et finalisation des espaces publics des lots 4D et 3A2 en lien avec leur livraison ;
- Secteur est : finalisation des travaux d'aménagement provisoire (en attente de l'arrivée de la piscine) autour du lot 1, remise d'ouvrage et ouverture au public ;
- Lancement des travaux du secteur nord.

6. Commercialisations

- Logements :
    - Livraison de 82 logements des lots 4B et 4C ;
    - Lot 1 - Nacarat et Nexity - logements libres et logements en résidence service sénior : livraison en juin 2022 ;
    - Lot 4D - BC Neoximo - accession maitrisée et locatif intermédiaire - 51 logements : chantier en cours ;
    - Lots 3B 3C - Ramery Immobilier - 97 logements et un parking silo : chantier en cours ;

- Lot 3A1 - habitat participatif - 20 logements : vente du foncier et lancement de la préparation de chantier ;
- Lot 4A - LMH - 44 logements : dépôt du permis de construire fin 2022.

- Espaces capables :
  - Halle F6A - Tast'in Fives, renommé "Chaud Bouillon !" : cuisine commune et cuisine professionnelle en service, discussions sur les conditions d'ouverture des locaux de Petite Lune ;
  - Serre lot 3A2 : en exploitation ;
  - Bâtiment BA2 - BECI - 1 000 m² bureaux : installation de l'école de design ESDAC ;
  - Halle F8A - ETIC - tiers lieu, 2 500 m² - café citoyen, biocoop, bureaux : démarrage du chantier ;
  - Halle G1 - Ervefel Promonor Keys - 3 100 m² : vente du terrain et démarrage du chantier.

7. Concertation

Lancement du marché d'AMO concertation sur les usages du parc de Fives Cail en vue de la tenue des ateliers de concertation en 2023.

B. Évolution du bilan de la concession d'aménagement

Le bilan prévisionnel du CRAC 2022 présente un résultat à l'équilibre.

1. Dépenses en 2022

Le montant des dépenses 2022 est de 4 936 578 € HT. Ce poste présente une diminution de 2 015 078 € HT par rapport au prévisionnel du CRAC 2021.

Cet écart est principalement dû :

- au décalage en 2023 de certains travaux, notamment la démolition de la halle F1 et des interventions de sécurisation des halles (588 000 €) ;
- à des décalages de règlements d'études et de travaux réalisés en 2022, mais dont le paiement sera effectif en 2023 (1 200 000 €) ;
- à la prise en compte des montants réels appelés en cotisation d'assurance et impôts, moins élevés que la prévision 2021 (218 000 €).

2. Dépenses prévisionnelles

Le montant des dépenses prévisionnelles a été évalué à 160 382 516 € HT. Ce poste présente un écart de 5 332 589 € HT par rapport à l'avenant n° 4 au traité de concession.

Cet écart est très majoritairement dû à l'indexation des dépenses prévues au bilan.

Acte certifié exécutoire - Télétransmision 059-200093201-20231215-lmc100000105594-DE - Envoi préfecture le 21/12/2023

3. Recettes en 2022

Le montant des recettes 2022 est de 6 678 603 € HT. Ce poste présente une diminution de 3 489 224 € HT par rapport au prévisionnel du CRAC 2021.

Cet écart est principalement dû au décalage de remises d'ouvrages, qui a pour conséquence le décalage en 2023 de la conversion des avances sur ouvrages de la MEL en participation.

4. Recettes prévisionnelles

Les recettes prévisionnelles sont estimées à 160 382 516 € HT. Ce poste présente une augmentation de 5 332 589 € HT par rapport à l'avenant n° 4 au traité de concession.

Cet écart est très majoritairement dû à l'indexation des dépenses prévues au bilan.

5. Points de vigilance

Il est à noter un premier point de vigilance relatif à l'augmentation des prix et des taux d'intérêt financiers. En effet, les indices de prix ont fortement augmenté ces dernières années, avec pour conséquence une augmentation non négligeable des dépenses. Si la tendance venait à se confirmer, et sans compensation par une augmentation des recettes de commercialisation, il y a un risque de dégradation du bilan. De même, les frais financiers ont été calculés avec un taux d'emprunt maintenu à 3,5 % comme dans le bilan initial alors que les taux d'emprunt actuels sont proches de 5 %.

Un second point de vigilance concerne le cout de libération ainsi que le cout de réhabilitation des halles et de la cheminée. Au regard, d'une part, de l'état des structures métalliques de ces halles et, d'autre part, des incertitudes sur l'encombrement et la pollution des sols, il existe un risque de sous-estimation de ces couts.

Enfin, le programme, le cout et le planning de commercialisation des places de stationnement du parking prévu dans le projet reste à affiner.

C. Évolution du bilan de la concession d'aménagement

Les projections d'indices sur le cout des ouvrages publics restant à réaliser amèneraient à un coût total prévisionnel des ouvrages publics de 111 665 000 € à terminaison (date de valeur décembre 2022).

De ce fait, le bilan prévisionnel à terminaison apparaitrait à 160 383 000 € de dépenses (date de valeur décembre 2022). Au sein de ce bilan prévisionnel, les participations publiques de la MEL seraient de 87 034 000 € HT, soit une augmentation de 4 006 000 € par rapport aux participations de la MEL actées à

l'avenant n° 4 au traité de concession, et les participations publiques de la commune de Lille seraient de 35 471 000 €, soit une augmentation de 1 200 000 € par rapport aux participations de la commune actées à l'avenant n° 1 à la convention tripartite entre la SAEM Soreli, la MEL et la commune de Lille.

Il est rappelé qu'à ce stade, il ne s'agit que d'un bilan prévisionnel et que la SAEM Soreli s'attachera à rechercher les optimisations et financements complémentaires afin de diminuer cette évolution, comme cela a été fait jusqu'à présent.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. de prendre acte du CRAC 2022 annexé à la présente délibération, dont les principales évolutions sont expliquées ci-dessus ;

2. d'approuver le montant total et la répartition des participations de la Métropole européenne de Lille, inchangées par rapport à l'avenant n° 4 au traité de concession, d'un montant total de 83 028 133 € HT, se décomposant comme suit :
    - 65 165 711 € HT versés au titre des participations aux ouvrages,
    - 5 531 363 € versés au titre de la participation globale,
    - 3 423 510 € HT versés au titre de la participation complément de prix,
    - 8 907 549 € HT versés au titre de l'apport en nature de terrain.

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

23-C-0371

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LILLE -

ZAC FIVES CAIL - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CRAC 2022

I. Rappel du contexte

Par la délibération n° 10 C 0333 du 25 juin 2010, la Métropole européenne de Lille (MEL) a décidé la création de la ZAC Fives Cail Babcock à Lille et, par la délibération n° 12 C 0014 du 3 février 2012, a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC conformément à l'article R. 311-7 du code de l'urbanisme ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC conformément à l'article R. 311-8 du code de l'urbanisme.

Par la délibération n° 11 C 0701 du 8 décembre 2011, la MEL a confié la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC Fives Cail Babcock, d'une superficie de 22 ha, par le biais d'une concession d'aménagement attribuée à la SAEM Soreli le 29 décembre 2011 pour une durée de 12 ans. Ce contrat a été prolongé de 4,5 ans par l'avenant n° 4 approuvé par la délibération n° 23-C-0068 du 14 avril 2023.

II. Objet de la délibération

Conformément à l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, la SAEM Soreli soumet à la MEL le compte rendu annuel (CRAC) 2022 construit sur la réalisation de la totalité de l'opération à échéance de la concession, soit juin 2028.

A. Faits marquants en 2022

L'année 2022 a été principalement marquée par les éléments suivants.

1. Contractuel et financier

- Établissement du bilan de l'avenant n° 4 au traité de concession et de l'avenant n° 1 à la convention tripartite MEL / commune / Soreli ;
- Conventionnement d'une nouvelle subvention dans le cadre du dispositif FEDER - FSE (ITI) le 13 octobre 2022 ;
- Remises d'ouvrages du secteur est à l'été 2022.

2. Foncier

- Engagement de la procédure d'expropriation pour les parcelles XC 196 et CL 126 à la suite de l'échec des négociations à l'amiable ;

- Constitution de l'Association foncière urbaine libre (AFUL) de gestion du groupement d'établissements recevant du public de 1re catégorie (halles F6, F7, F8).

3. Libérations foncières (démolitions, réhabilitations, mise en sécurité)

- Halle F1 : engagement des travaux de démolition ;
- Achèvement des travaux de protection des structures de la halle F8 ;
- Interventions de mises en sécurité immédiates nécessaires sur les anciennes halles conservées.

4. Études

- Renouvellement de l'accord-cadre de géomètre sur l'opération et finalisation du plan de division du site avec le géomètre, sur la base du nouveau plan directeur validé en décembre 2021 ;
- Lancement des études de maitrise d'œuvre sur les espaces publics de phase 2, via la passation d'un accord-cadre de maitrise d'œuvre ;
- Lancement des études de diagnostic phytosanitaire, biodiversité et des études liées au réemploi des matériaux sur la phase 2 ;
- Actualisation du plan directeur validé en décembre 2021 ;
- Poursuite de la mise à jour du référentiel développement durable, en lien avec le pacte Lille bas carbone ;
- Lancement de l'établissement des premières fiches de lot pour les lots de phase 2.

5. Travaux (Espaces publics de phase 1) :

- Secteur ouest : aménagement d'un espace accueillant les stèles du mémorial, comblement d'une galerie souterraine sous le cours Jean-François Cail et finalisation des espaces publics des lots 4D et 3A2 en lien avec leur livraison ;
- Secteur est : finalisation des travaux d'aménagement provisoire (en attente de l'arrivée de la piscine) autour du lot 1, remise d'ouvrage et ouverture au public ;
- Lancement des travaux du secteur nord.

6. Commercialisations

- Logements :
    - Livraison de 82 logements des lots 4B et 4C ;
    - Lot 1 - Nacarat et Nexity - logements libres et logements en résidence service sénior : livraison en juin 2022 ;
    - Lot 4D - BC Neoximo - accession maitrisée et locatif intermédiaire - 51 logements : chantier en cours ;
    - Lots 3B 3C - Ramery Immobilier - 97 logements et un parking silo : chantier en cours ;

- Lot 3A1 - habitat participatif - 20 logements : vente du foncier et lancement de la préparation de chantier ;
- Lot 4A - LMH - 44 logements : dépôt du permis de construire fin 2022.

- Espaces capables :
  - Halle F6A - Tast'in Fives, renommé "Chaud Bouillon !" : cuisine commune et cuisine professionnelle en service, discussions sur les conditions d'ouverture des locaux de Petite Lune ;
  - Serre lot 3A2 : en exploitation ;
  - Bâtiment BA2 - BECI - 1 000 m² bureaux : installation de l'école de design ESDAC ;
  - Halle F8A - ETIC - tiers lieu, 2 500 m² - café citoyen, biocoop, bureaux : démarrage du chantier ;
  - Halle G1 - Ervefel Promonor Keys - 3 100 m² : vente du terrain et démarrage du chantier.

7. Concertation

Lancement du marché d'AMO concertation sur les usages du parc de Fives Cail en vue de la tenue des ateliers de concertation en 2023.

B. Évolution du bilan de la concession d'aménagement

Le bilan prévisionnel du CRAC 2022 présente un résultat à l'équilibre.

1. Dépenses en 2022

Le montant des dépenses 2022 est de 4 936 578 € HT. Ce poste présente une diminution de 2 015 078 € HT par rapport au prévisionnel du CRAC 2021.

Cet écart est principalement dû :

- au décalage en 2023 de certains travaux, notamment la démolition de la halle F1 et des interventions de sécurisation des halles (588 000 €) ;
- à des décalages de règlements d'études et de travaux réalisés en 2022, mais dont le paiement sera effectif en 2023 (1 200 000 €) ;
- à la prise en compte des montants réels appelés en cotisation d'assurance et impôts, moins élevés que la prévision 2021 (218 000 €).

2. Dépenses prévisionnelles

Le montant des dépenses prévisionnelles a été évalué à 160 382 516 € HT. Ce poste présente un écart de 5 332 589 € HT par rapport à l'avenant n° 4 au traité de concession.

Cet écart est très majoritairement dû à l'indexation des dépenses prévues au bilan.

3. Recettes en 2022

Le montant des recettes 2022 est de 6 678 603 € HT. Ce poste présente une diminution de 3 489 224 € HT par rapport au prévisionnel du CRAC 2021.

Cet écart est principalement dû au décalage de remises d'ouvrages, qui a pour conséquence le décalage en 2023 de la conversion des avances sur ouvrages de la MEL en participation.

4. Recettes prévisionnelles

Les recettes prévisionnelles sont estimées à 160 382 516 € HT. Ce poste présente une augmentation de 5 332 589 € HT par rapport à l'avenant n° 4 au traité de concession.

Cet écart est très majoritairement dû à l'indexation des dépenses prévues au bilan.

5. Points de vigilance

Il est à noter un premier point de vigilance relatif à l'augmentation des prix et des taux d'intérêt financiers. En effet, les indices de prix ont fortement augmenté ces dernières années, avec pour conséquence une augmentation non négligeable des dépenses. Si la tendance venait à se confirmer, et sans compensation par une augmentation des recettes de commercialisation, il y a un risque de dégradation du bilan. De même, les frais financiers ont été calculés avec un taux d'emprunt maintenu à 3,5 % comme dans le bilan initial alors que les taux d'emprunt actuels sont proches de 5 %.

Un second point de vigilance concerne le cout de libération ainsi que le cout de réhabilitation des halles et de la cheminée. Au regard, d'une part, de l'état des structures métalliques de ces halles et, d'autre part, des incertitudes sur l'encombrement et la pollution des sols, il existe un risque de sous-estimation de ces couts.

Enfin, le programme, le cout et le planning de commercialisation des places de stationnement du parking prévu dans le projet reste à affiner.

C. Évolution du bilan de la concession d'aménagement

Les projections d'indices sur le cout des ouvrages publics restant à réaliser amèneraient à un coût total prévisionnel des ouvrages publics de 111 665 000 € à terminaison (date de valeur décembre 2022).

De ce fait, le bilan prévisionnel à terminaison apparaitrait à 160 383 000 € de dépenses (date de valeur décembre 2022). Au sein de ce bilan prévisionnel, les participations publiques de la MEL seraient de 87 034 000 € HT, soit une augmentation de 4 006 000 € par rapport aux participations de la MEL actées à

l'avenant n° 4 au traité de concession, et les participations publiques de la commune de Lille seraient de 35 471 000 €, soit une augmentation de 1 200 000 € par rapport aux participations de la commune actées à l'avenant n° 1 à la convention tripartite entre la SAEM Soreli, la MEL et la commune de Lille.

Il est rappelé qu'à ce stade, il ne s'agit que d'un bilan prévisionnel et que la SAEM Soreli s'attachera à rechercher les optimisations et financements complémentaires afin de diminuer cette évolution, comme cela a été fait jusqu'à présent.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. de prendre acte du CRAC 2022 annexé à la présente délibération, dont les principales évolutions sont expliquées ci-dessus ;

2. d'approuver le montant total et la répartition des participations de la Métropole européenne de Lille, inchangées par rapport à l'avenant n° 4 au traité de concession, d'un montant total de 83 028 133 € HT, se décomposant comme suit :
    - 65 165 711 € HT versés au titre des participations aux ouvrages,
    - 5 531 363 € versés au titre de la participation globale,
    - 3 423 510 € HT versés au titre de la participation complément de prix,
    - 8 907 549 € HT versés au titre de l'apport en nature de terrain.

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

FIVES CAIL BABCOCK

FIVES CAIL
LILLE-HELLEMMES

COMPTE RENDU D'ACTIVITES AU CONCEDANT POUR L'ANNEE 2022

CRAC 2022

soreli

V.2 - 23/11/2023

Sommaire

Sommaire ---- **2**

1. Synthèse ---- **4**

1.1 Avancement global de l'opération en 2022 ---- *4*

1.2 Actualité contractuelle de l'opération ---- *7*

1.3 Principales réalisations en 2022 ---- *7*

1.4 Le bilan du CRAC 2022 ---- *8*

a. Hypothèses du CRAC 2022 ---- 8

b. Présentation des évolutions ---- 9

2. Présentation de l'opération ---- **15**

2.1 Programme et informations générales ---- *15*

a. Plan de situation ---- 15

b. Périmètre de la concession d'aménagement ---- 16

c. Programme ---- 17

d. Missions du concessionnaire ---- 19

e. Informations administratives ---- 21

2.2 Bilan d'aménagement après avenant n°4 ---- *25*

3. Etat d'avancement et perspectives ---- **29**

3.1 Rappel des Faits marquants en 2021 ---- *32*

3.2 Faits marquants en 2022 ---- *35*

3.3 Perspectives 2023 ---- *41*

4. Bilan prévisionnel d'aménagement ---- **52**

4.1 Réglé 2022 et analyse des écarts ---- *52*

4.2 Hypothèses générales du CRAC 2022 ---- *56*

a. Présentation des évolutions ---- 57

b. Hypothèses de phasage et de calendrier ---- 59

c. Hypothèses de financement ---- 65

d. Hypothèses de construction du bilan ---- 65

4.3 Dépenses réalisées et prévisionnelles du bilan de l'opération ---- *68*

a. Maîtrise foncière ---- 68

b. Etudes générales ---- 76

c. Travaux et honoraires ---- 77

d. Les coûts de construction du parc de stationnement de phase 2 ---- 84

e. Ingénierie et conduite de projet ---- 85

f. Frais de gestion ---- 86

g. Communication – concertation ---- 88

h. Frais financiers ---- 91

i. Provision pour actualisation ---- 92

4.4 Recettes prévisionnelles du bilan de l'opération ---- *93*

a. Cessions ---- 93

b. Vente des places de stationnement ---- 102

c. Provision commercialisation ---- 103
d. Participations MEL et Ville de Lille (hors apport en nature) ---- 104
e. Subventions ---- 108
f. Apport en nature de terrains appartenant à la MEL ---- 112
g. Recettes de gestion des parkings provisoires ---- 114
h. Revalorisation des matériaux ---- 115
i. Autres produits ---- 115

5. Bilan et plan de Trésorerie prévisionnels de l'opération ---- 116

5.1 Bilan financier prévisionnel du CRAC 2022 ---- 116

5.2 Plan de trésorerie prévisionnel CRAC 2022 ---- 119

6. Financement du bilan prévisionnel de l'opération ---- 120

7. Points de vigilance ---- 122

8. Décisions à prendre ---- 125

9. Annexes ---- 125

9.1 Annexe 1 – Tableau et plans des acquisitions ---- 126

9.2 Annexe 2 - Rapport spécial sur les conditions d'exercice de la prérogative d'expropriation (art. 14) 128

9.3 Annexe 3 – Plan de nomenclature des ouvrages ---- 129

9.4 Annexe 4 – Plan directeur de l'opération ---- 130

1. Synthèse

1.1 Avancement global de l'opération en 2022

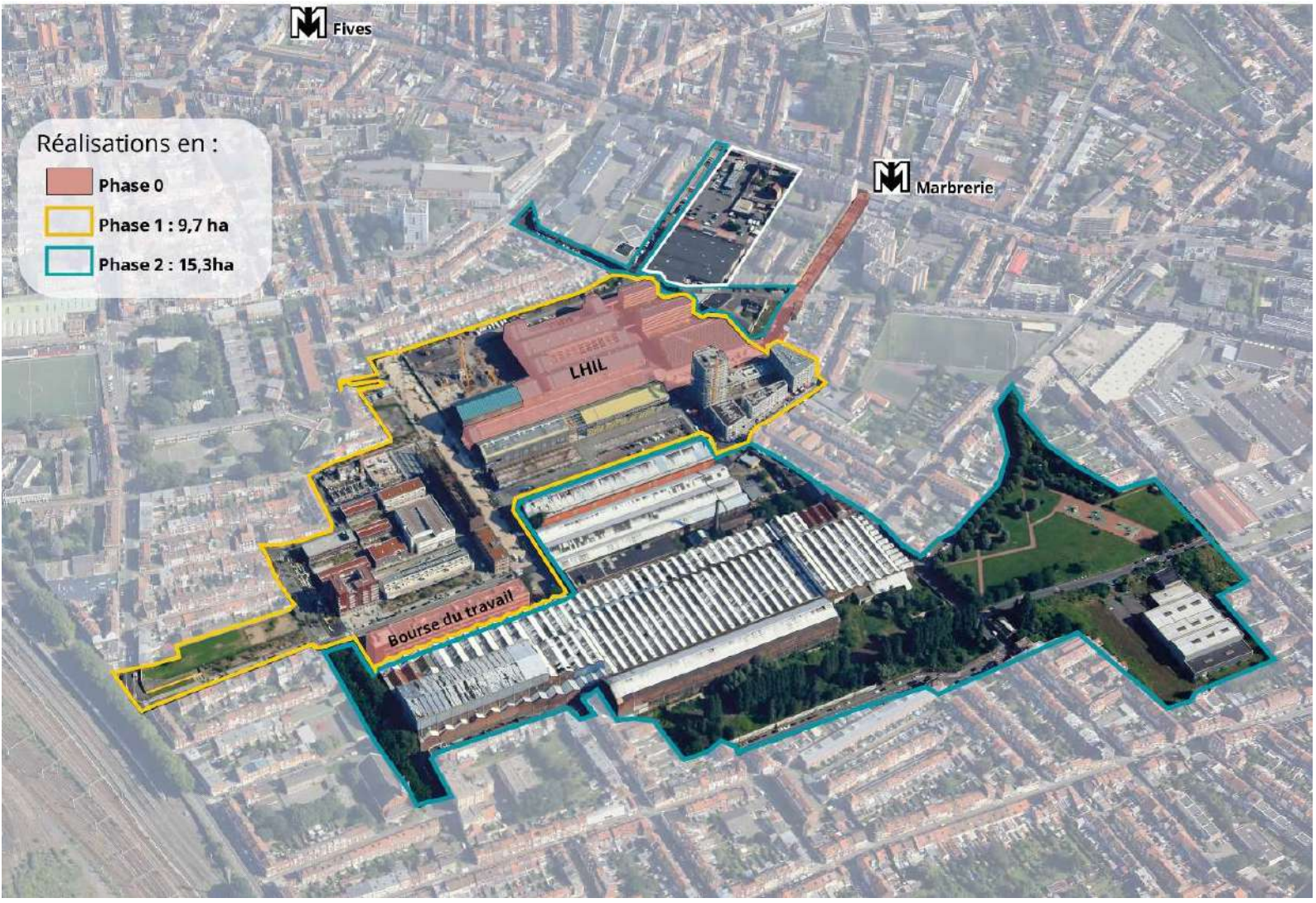

LA PHASE « 0 » DU PROJET FIVES CAIL EST ACHEVEE.

La première phase du projet a consisté en la préparation du site (désamiantage, démolition, dépollution), en la création d'une voie de connexion du projet au métro ainsi qu'en la construction d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 1800 m3 (ouvrage d'assainissement MEL).

La Ville de Lille a conduit sur cette période les travaux de construction du Lycée Hôtelier International de Lille associé à un internat, des logements de fonction, un gymnase municipal et la réalisation d'un passage public sous une ancienne halle réhabilitée.

LA PHASE 1 DE 10HA EST A UN STADE AVANCE D'ENGAGEMENT

Sur les 4.5 ha d'espaces publics de phase 1, 4 ha sont désormais aménagés. Depuis leur ouverture au public en 2021, piétons, cyclistes, promeneurs … investissent ces espaces publics aux dimensions généreuses et majoritairement piétons, avec un accès facilité au métro marbrerie. Une nouvelle station V'Lille a été installée pour compléter l'offre de mobilité, boulevard de l'usine.

Les travaux d'aménagement du secteur nord sont en cours.

Les chantiers des 500 1ères opérations de logements sont engagées depuis fin 2018 :

- 246 logements sont livrés,
- 190 logements sont en phase chantier.

Les chantiers des 1ères opérations d'activités sont engagés depuis fin 2018, :

- 1er bâtiment livré, la Halle Gourmande, en 2020, en activité depuis 2021.
- L'école de Design ESDAC s'est installée dans le bâtiment BA2
- Les chantiers des autres opérations d'activité de la phase 1 sont en cours (La loco, Halle G1).

L'ensemble des lots et halles à construire de phase 1 est commercialisé.

Pour garantir le déroulement sécurisé de tous les chantiers, un accès spécifique a été aménagé sur le cours Jean François Cail, de façon temporaire.

LA PHASE 2

La phase 2 de 15 ha a été engagée en 2021, avec la mise à jour et la validation du plan directeur sur ce périmètre.

En 2022, les études de phase 2 ont été engagées par la passation de marchés importants pour permettre la concrétisation du plan directeur :

- Marché de maîtrise d'œuvre des espaces publics (Atelier Jacqueline Osty et associés)
- Marché de déconstruction de la Halle F1
- Marché d'AMO réemploi
- Marché d'AMO écologie et biodiversité
- Marché d'AMO concertation

La phase 2 et ses perspectives ont été présentées au public, à l'occasion d'une réunion publique en juin 2022.

Réunion Publique de présentation des perspectives de la phase 2 – juin 2022 c Morgan Lhomme

1.2 Actualité contractuelle de l'opération

La concession d'aménagement arrivait à son terme le 28 décembre 2023, délai insuffisant pour finaliser l'ensemble de la deuxième phase. Aussi, la MEL et la Ville de Lille ont souhaité prolonger la durée de concession.

En 2022, se sont tenus les échanges contractuels et juridiques nécessaires à cette prolongation et à l'élaboration de 2 avenants, l'un au traité de concession MEL SORELI, l'autre à la convention tripartite MEL VILLE SORELI.

Ces avenants intègrent les mises à jour du projet et de la programmation de la phase 2, conformément au plan directeur validé en 2021 et au bilan associé, mis à jour.

1.3 Principales réalisations en 2022

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

Finalisation des travaux d'aménagement du secteur Est, remise d'ouvrage et ouverture au public.

Aménagement d'un espace accueillant les stèles du mémorial devant la bourse du travail.

Engagement des travaux d'aménagement du secteur Nord.

Engagement du chantier de déconstruction de la Halle F1.

Finalisation des travaux d'espaces publics en lien avec les livraisons de logements intervenues en 2022.

Création d'un accès sécurisé temporaire sur le Cours Jean François Cail pour permettre l'accès aux chantiers de construction.

COMMERCIALISATIONS

Vente du lot 3A1, projet de 20 logements en habitat participatif.

Vente de la halle G1, destinée à un programme d'activités (brasserie, sport et bien-être) de 3 000 m².

CHANTIERS DE CONSTRUCTION PROMOTEURS

Engagement du chantier de la Halle G1, destinée à un programme d'activités (brasserie, sport et bien-être) de 3.000 m²

Engagement du chantier de la Halle F8 « La LOCO », destinée à recevoir un programme dédié à l'Economie Sociale et Solidaire (café citoyen, co-working, surface alimentaire).

COMMUNICATION CONCERTATION

Réunion publique en juin 2022 de présentation de l'avancement de la phase 1 et du projet de phase 2. Annonce de l'engagement d'une démarche de concertation sur les usages du futur parc.

1.4 Le bilan du CRAC 2022

a. Hypothèses du CRAC 2022

Le CRAC 2021 a été délibéré en décembre 2022.

Le bilan d'opération a été mis à jour ensuite dans le cadre de l'avenant de prolongation (n°4).

Le CRAC 2022 est réalisé sur la base du dernier bilan délibéré, soir celui de l'avenant n°4 au Traité de Concession, notifié en juin 2023.

Pour rappel, le bilan de l'avenant 4 est en euros constants, en date de valeur.

La date de valeur arrêtée pour l'établissement du bilan de l'avenant est le mois M0 de décembre 2021.

Ce bilan en euros constants est actualisé chaque année, sur toute la durée de mise en œuvre de la concession, à travers les différents CRAC.

Le CRAC 2022 présente les recettes et dépenses en cumulant pour le prévisionnel :

- Les dépenses des prestations et travaux engagés, sur la base des estimations issues d'études ou encore des marchés notifiés, en cours ou finalisés, en tenant compte de leur révision,
- Les dépenses des prestations et travaux non engagés prévus à l'avenant 4 dont le montant a été actualisé de DV décembre 2021 à DV décembre 2022,
- Les recettes prévues à l'avenant 4 en intégrant les éventuelles recettes nouvelles, des ajustements de recettes hors participations et les participations MEL et Ville actualisées.

Au global, le CRAC présente un résultat à l'équilibre.

b. Présentation des évolutions

EN DEPENSES

Les postes du CRAC 2022 présentent un montant global à la hausse par rapport au bilan de l'avenant 4 pour un montant total de **+ 5 333 k€ HT.**

Les hausses sont consécutives :

- À l'intégration de l'indexation des dépenses prévues au bilan pour un montant de **+ 5 206 k€ HT,**
- A l'intégration d'une hausse des dépenses, hors actualisation, à hauteur de **176 k€ HT**, (principalement hausse des dépenses de dépollution et de travaux sur le secteur nord, hausse des honoraires de maîtrise d'œuvre liées, prise en charge de travaux refacturés aux promoteurs)
- A l'intégration d'une baisse de **-50 k€ HT** des dépenses liée à la diminution du nombre de places à acquérir dans le parking 3C.

EN RECETTES

Le CRAC 2022 présente une hausse des recettes par rapport au bilan de l'avenant 4 pour un montant global de **+ 5 333 k€.**

Les hausses sont consécutives :

- A l'intégration de l'actualisation pour + **5 206 k€** sur les participations de la MEL et de la Ville de Lille,
- A l'intégration de recettes nouvelles pour + **176 k€ HT** (hausse des recettes de gestion du parking provisoire, revalorisation des aciers de la Halle F1, refacturation de travaux aux promoteurs),
- A l'intégration d'une baisse des recettes liée à la diminution du nombre de places de parking à céder dans le parking 3C pour **- 50 k€ HT**.

PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES

Le bilan prévisionnel en DV décembre 2022 apparait à **160 383 k€ HT** de dépenses.

<u>Participation aux ouvrages</u>

Au sein des dépenses, la projection des indices sur le coût des ouvrages publics restant à réaliser amène à un coût total prévisionnel des ouvrages publics de **111 655 k€ HT** en date de valeur décembre 2022.

Les participations publiques aux ouvrages de la MEL et de la ville de Lille nécessaires sont de **103 558 k€ HT** en DV décembre 2022.

L'écart au bilan approuvé de l'avenant n°4 au traité de concession pour les participations aux ouvrages est de **+ 4 121 k€ HT**.

18 417 k€ HT sont réglés. Le reste à réaliser est de **85 141 k€ HT**.

L'équipe en charge de la concession s'attachera à rechercher les optimisations et financements complémentaires afin de diminuer cette évolution, comme cela a été fait jusqu'à présent.

<u>Participation globale</u>

Au sein de ces dépenses, la projection des indices a également une incidence sur le coût de construction du parking et amène à un coût total prévisionnel de **10 408 k€ HT** en date de valeur décembre 2022, soit **+ 573 k€ HT**.

Le parking est financé en partie par une participation globale de la MEL. La participation publique MEL nécessaire est de **2 908 k€** en DV décembre 2022.

Au sein des dépenses, la projection des indices a également une incidence sur le coût de libération du foncier destiné aux lots et amène à un coût total prévisionnel de **28 012 k€ HT** en date de valeur décembre 2022, soit **+ 688 k€ HT**.

Ce coût n'est pas totalement couvert par les recettes de charges foncières Il est aussi financé en partie par une participation globale de la MEL. La participation publique MEL nécessaire est de **3 709 k€** en DV décembre 2022.

La participation globale publique nécessaire est de **6 616 k€**.

L'écart au bilan approuvé de l'avenant n°4 au traité de concession pour la participation globale est de **+ 1085 k€.**

11 735 k€ sont réglés, le reste à réaliser est de **– 5 119 k€.**

L'équipe en charge de la concession s'attachera à rechercher les optimisations et financements complémentaires afin de diminuer cette évolution, comme cela a été fait jusqu'à présent.

Participations complément de prix et apport en nature

Les montants des participations complément de prix et apport en nature sont inchangés au CRAC 2022.

Le CRAC 2022 reprend les participations arrêtées à l'avenant n°4 au traité de concession et à l'avenant n°4 à la convention tripartite, ainsi que leur ventilation par année, avec actualisation de leur montant suivant ce qui a été ci-dessus exposé. Ces participations sont prévisionnelles et sont les suivantes en DV décembre 2022 :

- MEL :
    - 68 086 753 € HT participations aux ouvrages soit 81 704 103 € TTC
    - 6 616 286 € participation globale
    - 3 423 510 € HT de participation complément de prix
    - 8 907 549 € HT d'apport en nature de terrain
- Ville de Lille :
    - 35 471 105 € HT participations aux ouvrages soit 42 565 326 € TTC

Les rythmes de participations et d'avances sur participations sont fixés comme suit, en accord avec les collectivités :

- Avances et participations MEL (hors apport en nature et complément de prix) :

Année	TOTAL	Cumul réglé 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Avances sur Participations prévisionnelles aux ouvrages TTC	81 704 103 €	30 301 802 €	8 118 783 €*	8 657 109 €	8 657 109 €	8 657 109 €	8 657 109 €	8 657 109 €
Participation prévisionnelle globale	6 616 286 €	11 735 069 €	-5 118 783 €	0	0	0	0	0

*dont 5 118 783 € de transfert de participation globale

- Avances sur participations Ville de Lille :

Année	TOTAL	Cumul réglé 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Avances sur Participations aux ouvrages TTC	42 565 326 €	25 397 238 €	2 998 619 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	5 284 734 €	5 284 734 €

montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								k€
RECETTES		**155 049 927**	**160 382 516**	**70 628 781**	**5 225 115**	**7 729 873**	**5 926 204**	**4 901 283**	**43 644 202**	**22 327 057**	**5 332 589**
											0
CESSIONS		**18 826 410**	**18 826 410**	**8 647 081**	**543 884**	**0**	**3 387 265**	**1 027 900**	**2 006 713**	**3 213 568**	**0**
											0
ZAC CHARGES FONCIERES		**17 629 409**	**17 629 409**	**8 211 360**	**543 884**	**0**	**2 625 985**	**1 027 900**	**2 006 713**	**3 213 568**	**0**
HABITAT	*non indexé*	**12 906 812**	**12 906 812**	**6 626 077**	**468 521**	**0**	**698 250**	**1 027 900**	**1 192 146**	**2 893 919**	**0**
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	*non indexé*	**2 611 692**	**2 585 593**	**494 378**	**-2 351**	**0**	**1 279 000**	**0**	**814 567**	**0**	**-26 099**
EQUIPEMENTS	*non indexé*	**2 110 905**	**2 137 004**	**1 090 905**	**77 714**	**0**	**648 735**	**0**	**0**	**319 649**	**26 099**
FONCIER TERRAIN PARKINGS LOTS 3 ET 4	*non indexé*	**189 105**	**189 105**	**189 105**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
PARTICIPATION AU RESEAU DES EAUX PLUVIALES	*non indexé*	**246 616**	**246 616**	**246 616**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
PLAINE DES METALLURGISTES	*non indexé*	**761 280**	**761 280**	**0**	**0**	**0**	**761 280**	**0**	**0**	**0**	**0**
VENTE DES PLACES DE STATIONNEMENT	*non indexé*	**8 950 000**	**8 900 000**	**0**	**0**	**0**	**825 000**	**450 000**	**500 000**	**7 125 000**	**-50 000**
Cession places de parking lots 3 et 4 - Phase 1	*non indexé*	1 450 000	1 400 000	0	0	0	825 000	450 000	125 000	0	-50 000
Cession places de parking silo Phase 2	*non indexé*	7 500 000	7 500 000	0	0	0	0	0	375 000	7 125 000	0
PARTICIPATION PREVISIONNELLE GLOBALE MEL	*actualisée*	**5 531 363**	**6 616 286**	**11 735 069**	**-5 118 783**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 084 923**
Participation globale déficit foncier	-	3 196 762	3 708 726	0	3 708 726	0	0	0	0	0	511 964
Parc de stationnement Phase 02	-	2 334 601	2 907 560	11 735 069	-8 827 509	0	0	0	0	0	572 959
PARTICIPATIONS PREVISIONNELLE AUX OUVRAGES		**99 436 541**	**103 557 858**	**35 235 189**	**9 421 237**	**1 372 070**	**1 000 000**	**3 413 383**	**41 127 489**	**11 988 489**	**4 121 316**
PARTICIPATION MEL	*actualisée*	65 165 711	68 086 753	14 070 824	6 922 388	372 070	0	2 413 383	36 723 544	7 584 544	2 921 041
PARTICIPATION VILLE DE LILLE	*actualisée*	34 270 830	35 471 105	21 164 365	2 498 849	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 403 945	4 403 945	1 200 275
PARTICIPATION COMPLEMENT DE PRIX MEL		**3 423 510**	**3 423 510**	**3 423 510**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
CHARGE FONCIERE LYCEE HOTELLIER	-	3 423 510	3 423 510	3 423 510	0	0	0	0	0	0	0
SUBVENTIONS	*non indexé*	**8 935 017**	**8 935 017**	**2 160 584**	**204 900**	**6 105 242**	**464 290**	**0**	**0**	**0**	**0**
Subvention ADEME	*non indexé*	411 858	411 858	411 858	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FRAMEE	*non indexé*	34 463	34 463	34 463	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FEDER	*non indexé*	6 004 218	6 004 218	542 103	-334 905	5 797 020	0	0	0	0	0
Subvention CPER	*non indexé*	212 819	212 819	212 819	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Agence de l'eau	*non indexé*	845 235	845 235	515 430	329 805	0	0	0	0	0	0
Subvention Ecocite	*non indexé*	1 143 345	1 143 345	259 055	210 000	210 000	464 290	0	0	0	0
Subvention UIA Préfiguration	*non indexé*	184 857	184 857	184 857	0	0	0	0	0	0	0
Subvention fonds propres CDC	*non indexé*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Etat	*non indexé*	98 222	98 222	0	0	98 222	0	0	0	0	0
PARTICIPATION APPORT EN NATURE	*non indexé*	**8 907 549**	**8 907 549**	**8 852 843**	**0**	**54 706**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
CESSIONS PLACES DE PARKING EN P4 ET P3	*non indexé*	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RECETTES DE GESTION DES PARKINGS PROVISOIRES	*non indexé*	**81 975**	**88 750**	**53 750**	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**10 000**	**10 000**	**0**	**6 775**
REVALORISATION DES MATERIAUX	*non indexé*	**623 979**	**756 296**	**252 012**	**132 027**	**127 609**	**244 648**	**0**	**0**	**0**	**132 318**
AUTRES PRODUITS	*non indexé*	**333 583**	**370 840**	**268 743**	**36 851**	**65 247**	**0**	**0**	**0**	**0**	**37 257**

montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2 023	Prév. 2 024	Prév. 2 025	Prév. 2 026	Prév. 2 027	Prév. 2 028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								k€
DEPENSES		**155 049 927**	**160 382 516**	**68 305 147**	**12 056 312**	**11 911 958**	**18 875 975**	**16 150 589**	**18 909 379**	**14 173 157**	**5 332 589**
MAITRISE FONCIERE		**33 511 772**	**34 261 739**	**19 582 856**	**2 450 688**	**4 693 391**	**5 440 246**	**1 007 915**	**547 279**	**539 363**	**749 967**
											0
Coût total des acquisitions		**2 523 207**	**2 579 913**	1 273 636	**0**	**1 306 277**	**0**	**0**	**0**	**0**	**56 706**
coût acquisition	réf loyers	2 423 872	2 477 649	1 273 636	0	1 204 014	0	0	0	0	53 777
provision négociation	réf loyers	99 334	102 264	0	0	102 264	0	0	0	0	2 929
Acquisition places de stationnement lots 3 et 4	non indexé	1 450 000	1 400 000	0	950 000	0	0	450 000	0	0	-50 000
Apport en nature	non indexé	8 907 549	8 907 549	8 852 843	0	54 706	0	0	0	0	0
Frais de notaires	syntec	170 927	174 338	110 542	23 268	29 893	0	10 636	0	0	3 412
Expertises foncières	syntec	70 399	71 399	50 726	20 673	0	0	0	0	0	1 000
Frais d'avocat pour la maîtrise foncière	syntec	38 773	40 073	13 773	11 700	14 600	0	0	0	0	1 300
Redevance archéologique	syntec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Libération foncière		**20 350 917**	**21 088 466**	**9 281 337**	**1 445 047**	**3 287 915**	**5 440 246**	**547 279**	**547 279**	**539 363**	**737 549**
Dépollution	tp01	6 837 560	7 131 332	3 505 075	717 573	727 484	547 279	547 279	547 279	539 363	293 772
Mesures conservatoires	bt01	3 003 975	3 005 566	2 974 961	22 358	8 246	0	0	0	0	1 591
Déconstruction	bt01	10 509 382	10 951 568	2 801 301	705 116	2 552 185	4 892 966	0	0	0	442 187
ETUDES GENERALES		**6 788 624**	**6 969 333**	**3 703 883**	**856 707**	**1 020 706**	**542 226**	**342 532**	**330 024**	**173 256**	**180 709**
Géomètre "foncier " acquisitions cessions	ingénierie	438 173	456 231	134 774	53 576	53 576	53 576	53 576	53 576	53 576	18 058
Missions HQE et Développement durable	ingénierie	948 228	975 554	141 636	290 560	271 702	175 708	40 956	35 638	19 354	27 326
Mises à jour études réglementaires	ingénierie	124 993	130 065	44 543	47 116	38 406	0	0	0	0	5 073
Etudes de marché	ingénierie	95 052	96 875	63 890	0	32 985	0	0	0	0	1 823
Urbanisme	ingénierie	3 038 675	3 119 402	1 987 984	291 177	382 424	180 945	125 853	128 245	22 773	80 727
Etudes diverses (études de sol,études techniques...)	ingénierie	2 143 503	2 191 207	1 331 057	174 277	241 612	131 997	122 146	112 565	77 553	47 704
TRAVAUX ET HONORAIRES		**76 690 472**	**80 054 738**	**28 841 883**	**6 594 987**	**3 736 748**	**10 203 670**	**11 075 643**	**11 519 092**	**8 082 715**	**3 364 266**
TRAVAUX ZAC FCB		**56 765 951**	**59 390 462**	**19 868 708**	**4 383 139**	**1 186 916**	**7 206 268**	**9 307 490**	**9 832 944**	**7 604 998**	**2 624 512**
ESPACES PUBLICS	tp01	43 089 306	45 237 363	14 730 347	3 745 126	512 872	6 331 486	6 400 557	6 926 011	6 590 964	2 148 057
OUVRAGES DANS LES HALLES (passage F6, St Louis)	bt01	4 016 041	4 229 139	424 130	10 908	0	752 000	1 014 034	1 014 034	1 014 034	213 098
REHABILITATION HALLES E	bt01	3 573 818	3 785 799	0	0	0	0	1 892 900	1 892 900	0	211 981
REHABILITATION HALLES F4 F6 F8 G1	bt01	6 086 785	6 138 161	4 714 230	627 106	674 044	122 782	0	0	0	51 376
TRAVAUX PLAINE DES METALLURGISTES	tp01	304 713	326 110	0	0	0	108 703	108 703	108 703	0	21 397
Travaux divers et aléas	tp01	1 712 120	1 791 497	668 178	59 377	35 607	219 449	282 486	298 249	228 150	79 377
Honoraires sur les travaux	ingénierie	8 194 473	8 522 097	3 066 146	1 205 737	993 104	944 619	1 097 926	1 100 133	114 432	327 625
Géomètre travaux	ingénierie	288 124	296 152	140 552	31 678	24 784	24 784	24 784	24 784	24 784	8 029
Gestion et sécurisation du site	tp01	7 544 284	7 786 099	4 091 015	814 256	1 259 735	1 200 151	201 251	128 640	91 051	241 816
Parkings provisoires yc honoraires		**1 880 809**	**1 942 320**	**1 007 284**	**100 800**	**236 601**	**499 695**	**53 003**	**25 637**	**19 300**	**61 511**
Parking Lebon	tp01	274 967	274 967	274 812	156	0	0	0	0	0	0
Parking provisoire F2 F3	tp01	771 964	774 831	732 472	16 992	12 683	12 683	0	0	0	2 867
Parking provisoire Phase 2	tp01	833 877	892 522	0	83 652	223 918	487 012	53 003	25 637	19 300	58 645
CONSTRUCTION PARC DE STATIONNEMENT PHASE 2		**9 834 601**	**10 407 560**	**0**	**0**	**624 454**	**624 454**	**1 526 442**	**3 816 105**	**3 816 105**	**572 959**
Parc de stationnement phase 2 - 600 places	BT01	9 834 601	10 407 560	0	0	624 454	624 454	1 526 442	3 816 105	3 816 105	572 959
Gestion et exploitation parking phase 2	BT01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		**19 084 113**	**19 391 134**	**11 304 961**	**1 208 749**	**1 302 348**	**1 396 661**	**1 345 870**	**1 771 646**	**1 060 899**	**307 021**
Rémunération forfaitaire	Syntec	16 133 607	16 408 186	10 164 264	992 812	1 181 500	1 181 500	1 181 500	1 181 500	525 111	274 580
Rémunération proportionnelle	actualisée	2 740 878	2 764 126	1 097 687	215 937	120 848	215 162	164 370	590 146	359 977	23 248
Rémunération UIA	non indexée	43 010	43 010	43 010	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération de liquidation	syntec	166 618	175 811	0	0	0	0	0	0	175 811	9 193
FRAIS DE GESTION		**5 689 050**	**5 791 552**	**2 870 510**	**588 572**	**428 300**	**517 523**	**440 611**	**517 720**	**428 315**	**102 501**
Frais divers		**603 827**	**617 947**	346 406	**64 721**	**51 377**	**46 377**	**35 978**	**35 135**	**37 952**	**14 120**
Reprographie	syntec	100 564	96 786	61 036	5 958	5 958	5 958	5 958	5 958	5 958	-3 777
Frais des publicités et frais divers	syntec	242 310	252 486	159 063	17 978	15 089	15 089	15 089	15 089	15 089	10 176
Charges AFUL + places de pk lots 3 et 4	BT01	260 954	268 675	126 307	40 785	30 330	25 330	14 931	14 088	16 905	7 722
Assurances		**1 982 950**	**2 012 416**	863 980	**154 772**	**145 617**	**230 294**	**225 068**	**230 808**	**161 876**	**29 465**
Assurances RCP	actualisée	715 318	776 608	94 877	93 737	82 473	163 837	124 236	128 390	89 058	61 291
Assurances multirisques	coût construction	1 094 105	1 056 951	738 990	50 508	52 023	52 023	52 867	54 453	56 087	-37 154
Assurances DO	actualisée	124 475	129 276	30 114	7 018	7 414	9 623	31 976	31 976	11 154	4 801
Assurances TRC	actualisée	49 053	49 581	0	3 509	3 707	4 811	15 988	15 988	5 577	528
Impôts et taxes		**3 102 273**	**3 161 189**	1 660 124	**369 079**	**231 305**	**240 852**	**179 564**	**251 777**	**228 487**	**58 916**
Impôts fonciers terrains	non indexé	2 791 751	2 791 732	1 434 324	360 668	218 937	231 370	171 722	181 947	192 764	-19
Impôts et taxes (CA de la société)	actualisée	310 522	369 456	225 799	8 411	12 368	9 482	7 842	69 831	35 723	58 935
CONCERTATION COMMUNICATION		**2 247 121**	**2 302 071**	**1 301 663**	**356 610**	**96 012**	**141 196**	**174 076**	**170 012**	**62 503**	**54 950**
Maison du projet et atelier urbain	ingenierie	525 736	514 002	163 744	125 523	10 995	59 477	65 970	88 294	0	-11 734
Outils de communication	ingeniere	1 524 384	1 591 069	940 919	231 087	85 017	81 719	108 106	81 719	62 503	66 684
Travaux de préfiguration UIA - Equipment	non indexé	197 000	197 000	197 000	0	0	0	0	0	0	0
FRAIS FINANCIERS		**1 204 174**	**1 204 390**	**699 390**	**0**	**10 000**	**10 000**	**237 500**	**237 500**	**10 000**	**215**
Frais financiers à court terme	non indexé	112 015	112 015	62 015	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0
Frais financiers à moyen terme	non indexé	1 092 159	1 092 375	637 375	0	0	0	227 500	227 500	0	215
TOTAL CHARGES				68 305 147	**12 056 312**	**11 287 504**	**18 251 521**	**14 624 147**	**15 093 274**	**10 357 052**	**0**
Recettes - dépenses		**0**	**0**	**2 323 634**	**-6 831 197**	**-4 182 084**	**-12 949 771**	**-11 249 306**	**24 734 823**	**8 153 901**	**0**
Recettes - dépenses cumulé		**0**	**0**	**2 323 634**	**-4 507 563**	**-8 689 647**	**-21 639 418**	**-32 888 724**	**-8 153 901**	**0**	**0**

montants en euros HT			Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2 023	Prév. 2 024	Prév. 2 025	Prév. 2 026	Prév. 2 027	Prév. 2 028
TVA											
TVA collectée sur ouvrages MEL	20,00%		11 249 139	11 516 745	713 560	1 384 478	74 414	0	482 677	7 344 709	1 516 909
TVA collectée sur ouvrage Ville	20,00%		6 329 434	6 483 865	3 622 517	499 770	200 000	200 000	200 000	880 789	880 789
Autre TVA collectée	20,00%		8 548 866	8 919 419	5 090 998	102 282	14 049	843 453	297 580	503 343	2 067 714
TVA collectée			26 127 439	26 920 029	**9 427 075**	**1 986 530**	**288 463**	**1 043 453**	**980 257**	**8 728 840**	**4 465 411**
TVA payée	**20,00%**		23 394 989	24 308 597	**8 413 455**	**2 064 742**	**1 772 341**	**3 399 633**	**2 832 517**	**3 283 530**	**2 542 379**
TVA payée au trésor public			8 081 608	7 981 053	612 709	0	0	0	0	5 445 311	1 923 033
TVA remboursée par le TP			5 349 158	5 369 621	2 134 817	0	0	0	0	0	3 234 804
position de TVA			0	0	2 535 727	-78 213	-1 483 878	-2 356 180	-1 852 261	0	3 234 804
position cumulée de TVA			0	0	2 535 727	2 457 515	973 637	-1 382 543	-3 234 804	-3 234 804	0
trésorerie période			**0**	**0**	**4 859 361**	**-6 909 409**	**-5 665 962**	**-15 305 952**	**-13 101 566**	**24 734 823**	**11 388 705**
trésorerie cumulée			**0**	**0**	**4 859 361**	**-2 050 048**	**-7 716 010**	**-23 021 962**	**-36 123 528**	**-11 388 705**	**0**
AVANCES SUR OUVRAGES TTC											
avances MEL sur ouvrages mobilisation			78 198 854	81 704 103	30 301 802	8 118 783	8 656 704	8 656 704	8 656 704	8 656 704	8 656 704
avances MEL sur ouvrages remboursement			78 198 854	81 704 103	16 884 989	8 306 865	446 484	0	2 896 060	44 068 253	9 101 453
total avances MEL sur ouvrages en cours			0	0	13 416 813	13 228 731	21 438 951	30 095 655	35 856 299	444 749	0
Trésorerie période			**0**	**0**	**18 276 175**	**-7 097 492**	**2 544 258**	**-6 649 248**	**-7 340 922**	**-10 676 726**	**10 943 955**
Trésorerie cumulée			**0**	**0**	**18 276 175**	**11 178 683**	**13 722 941**	**7 073 693**	**-267 229**	**-10 943 956**	**0**
Dépôts de garantie versés			90 000	0	215 370	-215 370	0	0	0	0	0
Dépôts de garantie perçus			-28 372	0	321 650	-321 650	0	0	0	0	0
Mobilisation emprunt			16 000 000	16 000 000	9 500 000	0	0	0	6 500 000	0	0
Amortissement emprunt			16 000 000	16 000 000	9 500 000	0	0	0	0	0	6 500 000
FINANCEMENT PARC DE STATIONNEMENT											
Parc de stationnement phase 2											
mobilisation			4 500 000	0	0	0	0	0	500 000	4 000 000	0
amortissement			4 500 000	0	0	0	0	0	0	0	4 500 000
trésorerie période			**0**	**0**	**18 382 455**	**-7 203 772**	**2 544 258**	**-6 649 248**	**-340 922**	**-6 676 726**	**-56 045**
trésorerie cumulée			**0**	**0**	**18 382 455**	**11 178 683**	**13 722 941**	**7 073 693**	**6 732 771**	**56 044**	**0**

2. Présentation de l'opération

2.1 Programme et informations générales

a. Plan de situation

Le périmètre de l'opération d'aménagement FCB s'étend sur le quartier de Lille Fives et la ville d'Hellemmes. Il est situé à environ 2,5 kilomètres à l'est du centre-ville de Lille.

Localisation et contexte du projet d'aménagement FCB

b. Périmètre de la concession d'aménagement

L'opération d'aménagement fait l'objet de deux périmètres opérationnels :

- Un périmètre de ZAC de 21 ha comprenant en particulier le site de 16 ha de l'ancienne usine FCB.
- Un périmètre de concession d'aménagement de 25 ha comprenant la ZAC et les sites associés dits « site Carrefour » (anciennement, « site Champion ») et « site des métallurgistes » d'environ 2 ha chacun.

La superficie totale de l'opération d'aménagement est ainsi portée à 25 ha.

Le site de l'ancienne usine Fives Cail Babcock de 16 ha compose la majeure partie du périmètre de l'opération d'aménagement.

c. Programme

Le traité de concession fixe un programme prévisionnel global de construction ainsi qu'un programme d'aménagement des espaces publics décrits ci-après. Ces programmes s'appuient initialement sur le plan directeur de novembre 2010, annexé au traité de concession.

L'avenant n°3 au traité de concession précise que, conformément à l'article 24.8 du traité de concession, l'aménageur a étudié des optimisations techniques et financières pour l'aménagement des espaces publics et la réalisation du système de gestion des eaux pluviales, dans le respect des principes du plan directeur d'aménagement.

L'avenant n°4 au traité de concession intègre la mise à jour du plan directeur sur le périmètre de la phase 2 du projet. Le plan directeur mis à jour affirme la dimension apaisée des espaces publics, prolonge les aménagements de phase 1 vers un parc urbain élargi (5 Ha), et actualise le programme de construction.

Ces optimisations sur le périmètre de phase 1, et ces mises à jour sur le périmètre de phase 2 sont transcrites au plan directeur mis à jour et validé en décembre 2021 (voir page suivante).

PROGRAMME PREVISIONNEL GLOBAL DE CONSTRUCTION DU TRAITE DE CONCESSION

Le traité de concession prévoit que l'opération d'aménagement doit permettre de « libérer environ 160 000 m2 de SHON à l'échelle de la concession d'aménagement, à usage d'activités économiques, commerciales, de services, logements et équipements publics.

La réalisation d'environ 160.000 m² de surface de plancher se répartit comme suit :

- Logements : 98 000 m² (dont 6 000 m² de réserve foncière et 17 300 m2 sur le site des Métallurgistes) ;
- Tertiaire/ activités : 17 000 m² (comprenant la Bourse du Travail) ;
- Commerces/services : 1 000 m² ;
- Équipements (lycée, gymnase, piscine et halle de sport) : 32 688 m² ;
- Autres équipements (groupe scolaire, centre multi accueil, centre de loisirs et espace culturel à disposition des habitants) : 7 312 m². »

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU TRAITE DE CONCESSION

Le programme d'aménagement des espaces publics du traité de concession repose sur le plan directeur d'aménagement de novembre 2010, optimisé par le Plan directeur actualisé de 2014 et complément apporté au plan directeur par le Master plan de la phase 01, puis mis à jour en 2021 sur le périmètre de phase 2, qui prévoient notamment :

- Les espaces publics, dont le Parc de 5 Ha, les Cours Est, Ouest et Saint Louis, les voies routières, piétonnes et cyclables, la requalification des voies existantes ;
- Trois ouvrages de superstructure particuliers :
    - La cuve de récupération des eaux pluviales dans la Halle F8
    - La cheminée de l'usine, conservée et réhabilitée
    - La Halle Saint Louis, conservée et tant que structure dans le parc.
- La préparation des Halles avant leur cession (F4, F6, , F8, G1, E1-E2-E3);
- La dépollution, le désamiantage et la démolition des bâtiments non conservés.
- la construction d'un parking en silo.

Plan directeur d'aménagement de la concession – décembre 2021

d. Missions du concessionnaire

Dans le cadre de la concession d'aménagement, les missions du concessionnaire sont les suivantes (*article 2 du traité de concession*) :

- *« Acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie de préemption (dans les conditions fixées par les articles L. 211-1 et suivants, L. 212-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme et par délégation de la Communauté Urbaine) ou d'expropriation, prendre à bail emphytéotique ou à construction, les biens immobiliers bâtis ou non bâtis situés dans le périmètre de l'opération, ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans la concession d'aménagement ; établir tous les documents nécessaires à l'intervention de l'acte déclaratif d'utilité publique et à l'arrêté de cessibilité; étant précisé que l'enquête parcellaire, destinée à délimiter avec précision l'emprise expropriable et à identifier les titulaires des droits concernées, pourra être menée conjointement avec l'enquête préalable à la DUP afin d'optimiser les délais ;*
- *Négocier les conventions de participation qui seront conclues entre Lille Métropole, l'aménageur et les constructeurs n'ayant pas acquis leur terrain de l'aménageur en application des articles L.311-4 et L 311-5 du Code de l'urbanisme ; gérer les biens acquis ; mettre en état les sols et, le cas échéant, les libérer de leurs occupants en assurant en liaison avec le concédant et les administrations intéressées le relogement définitif des locataires, preneurs ou occupants de bonne foi des immeubles acquis en ayant pourvu, au préalable s'il y a lieu, à leur relogement provisoire ; démolir les bâtiments existants, si nécessaire ou lorsqu'il est prévu de les conserver, les mettre en état d'être cédés à toute personne concourant à la réalisation du programme de construction ; veiller à assurer l'entretien du site, la sécurité et le gardiennage en coordination avec les acteurs concernés en matière de propreté (nettoyage régulier et évacuation des dépôts sauvages), cadre de vie et de sécurité des personnes et des biens ;*
- *Réaliser les équipements d'infrastructures primaires et secondaires, ainsi que les équipements de superstructures de la zone, tels qu'ils sont définis dans le programme des équipements publics en annexe 8, réaliser les équipements d'infrastructure tertiaire destinés à être remis au concédant, aux autres collectivités publiques intéressées, aux établissements publics groupant plusieurs communes ayant compétence en matière d'urbanisme, aux associations syndicales ou foncières, ainsi qu'aux concessionnaires de service public ; réaliser les équipements mutualisés présentés en annexe 7 (parkings, bâches de stockage, espaces publics, etc) ; assurer le suivi et la coordination de la réalisation des équipements mis à la charge des bénéficiaires de cessions, locations ou concessions d'usage des terrains aménagés ; assurer un suivi financier du coût complet de ces ouvrages (à l'aide des fiches d'ouvrage dont le modèle est joint en Annexe 18) par une affectation analytique des coûts à chacun d'entre eux ; appliquer la procédure communautaire en matière de dévoiement des réseaux en application de l' article 10 bis du présent traité ;*
- *Respecter les objectifs à atteindre en termes de qualité environnementale en tant qu'écoquartier, conformément à l'annexe 4a, et se faire accompagner, pour cette démarche, d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage « Développement Durable » ;*
- *Procéder à toutes les études nécessaires et, notamment, en cours d'opération, proposer toute modification de programme qui s'avérerait opportune, assortie des documents financiers prévisionnels correspondants ; l'aménageur sera associé aux études relatives à toute modification ou révision du plan local d'urbanisme ;*
- *Mettre au point pour le compte de la collectivité les dossiers d'urbanisme, de concertation et d'enquêtes publiques, auxquelles l'opération est susceptible d'être soumise, notamment au titre de la loi sur l'eau, et de solliciter les autorisations afférentes si nécessaire ;*

Etablir et tenir constamment à jour, outre les documents comptables, des documents de gestion faisant apparaître les éventuelles difficultés et la situation de trésorerie ; négocier et contracter les moyens de financements les plus appropriés ; mobiliser et encaisser toutes subventions, ainsi que les participations dues par les différentes collectivités locales et/ou autres personnes publiques ;

- *Mettre en place des moyens efficaces pour assurer la promotion et la commercialisation dans les meilleures conditions possibles ; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs ou locataires potentiels ; céder les terrains ou les immeubles bâtis, les concéder ou les louer pendant la durée de la concession, ou au-delà uniquement sur autorisation expresse du concédant, à leurs divers utilisateurs ; préparer et signer tous les actes nécessaires. La commercialisation des terrains devra se faire selon les orientations définies dans le plan directeur d'aménagement joint en Annexe 2, et conformément aux principes issus de l'étude « Ville douce » détaillés en Annexe 5 pour le site « des métallurgistes » ;*
- *Prendre en charge les tâches d'accueil des usagers, d'animation de la zone et de concertation avec les associations et habitants, le coût de cette mission étant clairement distingué dans le bilan financier et l'importance des moyens à mettre en œuvre étant fixée d'un commun accord avec le concédant en fonction des besoins ;*
- *Assurer la coordination des différents opérateurs intervenant pour la mise en œuvre des éléments du programme de l'opération ;*
- *D'une manière générale, assurer l'ensemble des études, les tâches de gestion et la coordination indispensables pour la bonne fin de l'opération et dans le respect des principes exposés aux annexes 2, 5 et 4a, et assurer en tout temps une complète information du concédant sur les conditions de déroulement de l'opération ;*
- *Assurer la maîtrise d'ouvrage des études transférées de maîtrise d'œuvre lancées préalablement par le concédant.*
- *Réaliser les ouvrages de stationnement selon le planning prévisionnel et le bilan joints en annexe, et gérer ces équipements de manière transitoire avant cession, selon le compte d'exploitation établi par lui ».*

e. Informations administratives

Date d'effet et durée du contrat

La concession d'aménagement a été rendue exécutoire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur le 29 décembre 2011.

Sa durée est fixée à 12 ans à compter de sa date de prise d'effet.

Avenant n°1 au traité de concession

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme, l'article 24.6 du traité fixe les modalités de participation du concédant au coût de l'opération. La participation comprend un apport en nature de terrain. Cette valeur avait été établie sur la base d'estimations domaniales, en l'attente du calcul de leur valeur effective et définitive au regard des frais engagés par la MEL pour leur acquisition, c'est-à-dire de leur prix de revient.

L'Avenant n°1 au Traité de concession, notifié le 15 avril 2014, a eu pour objets d'acter la valeur de l'apport en nature accordé par le concédant, d'intégrer ce montant en recettes et en dépenses au bilan d'aménagement, et de mettre à jour les annexes impactées par cette évolution.

Avenant n°2 au traité de concession

A l'occasion de la cession le 29 mars 2013 par la MEL à Soreli du site industriel FCB, la Métropole Européenne de Lille a transféré à Soreli la charge des travaux de mesures conservatoires amiante visant à rendre l'ensemble du périmètre FCB accessible sans équipements de protection individuels. Depuis lors, Soreli a fait réaliser la mise à jour des dossiers techniques amiante de manière exhaustive sur l'ensemble du site, et en conformité avec la nouvelle réglementation en la matière.

Cette approche globale a amené Soreli à engager, en 2015, les travaux de mesures conservatoires amiante. Au terme de ces mesures conservatoires, le désamiantage complémentaire sera réalisé au fil de l'opération par l'aménageur ou par les constructeurs suivant qu'il s'agit de bâtiments destinés à être des espaces publics ou des lots commercialisables.

L'avancement des études a mis en évidence un surcoût de l'ordre de 3,4 M€ HT du poste désamiantage (rendu des études AVP d'octobre 2014) sur le bilan de l'opération, soit environ 3,1 M€ HT en date de valeur du bilan initial (novembre 2010).

Il a été néanmoins convenu entre les parties de maintenir à ce stade le montant total contractuel de la somme des postes de libération foncière au montant de 9 485 885 € HT valeur novembre 2010.

En contrepartie il a été convenu d'étendre la clause de revoyure prévue au traité de concession à l'ensemble des coûts de traitement de la libération foncière. En effet, l'article 24.8 du traité de concession prévoyait la seule possibilité de revoir les conditions financières de la concession en vue du rétablissement de l'économie initiale en cas de contraintes impondérables liées à la pollution. C'est l'objet de l'avenant n°2 notifié en date du 2 novembre 2015.

Avenant n°3 au traité de concession

Des évolutions de l'opération, ainsi qu'une modification du rythme de participation, ont amené à la nécessité de contractualiser un avenant n°3 au Traité de Concession tenant compte des optimisations de programme et d'évolution de phasage et de budget. Cet avenant a été notifié le 22 mars 2018.

Conformément à l'article 24.8 du traité de concession, l'aménageur a étudié des optimisations

techniques et financières pour l'aménagement des espaces publics et la réalisation du système de gestion des eaux pluviales, dans le respect des principes du plan directeur d'aménagement.

Ces optimisations sont transcrites en deux documents directeurs :

- Le plan directeur actualisé de 2014
- Un complément apporté au plan directeur par le Master plan de la phase 01

Ainsi, le programme de l'opération a évolué conformément à ces documents directeurs qui doivent intégrer l'annexe 2 du traité. Les principales optimisations programmatiques sont :

- L'amélioration du dispositif de gestion des eaux pluviales par la diminution du volume des jardins linéaires et la substitution des trois cuves des bâches de stockage par une cuve unique en phase 1 assurant les mêmes fonctions, dans le respect du bilan en phase 1.
- La réduction des espaces publics couverts en phase 1 afin d'assurer le respect du chiffrage initial et des capacités de gestion des collectivités. Cette réduction d'emprise d'espaces publics permet le changement de configuration et d'implantation de certains lots cessibles et constructibles, sans augmenter pour autant la surface cessible prévue au traité et aux dossiers règlementaires.
- L'évolution de la stratégie de stationnement, visant à faire réaliser une partie des parkings mutualisés par les constructeurs pour les places de stationnement privés. Cette stratégie comporte la mise en place de parkings provisoires pour les places de stationnement publiques et prévoit que l'aménageur garantisse les constructeurs en cas de retard de certains programmes de construction comportant leurs places de stationnement dans ces parkings (engagement de l'aménageur de rachat d'une partie des places).

Ces optimisations se traduisent en l'évolution du programme de l'opération fixé à l'annexe 7 et de la note 14 sur la mutualisation des équipements du traité. Par ailleurs, l'avancement opérationnel démontre que la préservation de certaines halles peut nécessiter la réalisation de travaux préalables par l'aménageur initialement non prévus au traité : déplombage, peinture des structures et couverture. Une provision est donc introduite au bilan et clairement identifiée.

Enfin, l'avenant n°3 permet de :

- modifier le bilan d'aménagement afin de faciliter la lecture et le suivi, en limitant le recours à l'indexation à des lignes clairement identifiées et présentant un bilan fusionné pour l'aménagement de la ZAC et les Parcs de stationnement ;
- mettre à jour le planning prévisionnel de l'opération ;
- mettre à jour les participations de la Métropole au regard de l'évolution de la TVA et des ajustements de surfaces cédées (apport en nature) et construites (complément de prix) ;
- revoir la rémunération de l'aménageur en cohérence des évolutions programmatiques, introduire une rémunération complémentaire pour le projet UIA (Urban Innovative Actions) auquel FCB participe et permettre la perception de parties de la rémunération proportionnelle de commercialisation dès la signature d'un compromis de vente ;
- actualiser le montant des études et travaux nécessaires à la dépollution des sols sur la première phase de l'opération suite aux dernières investigations et études menées.

Ceci se traduit en l'évolution de l'annexe 13 (Bilan financier), de l'annexe 15, de l'article 24.6 (Participation du concédant), de l'article 28 (Rémunération de l'aménageur) et de l'annexe 16 (Planning) du traité de concession initial.

Avenant n°4 au traité de concession

Au conseil métropolitain du 14 avril 2023, une délibération a été adoptée portant sur l'avenant n°4 au traité de concession de l'opération d'aménagement FCB. Il a été notifié le 27 juin 2023.

Le projet et la programmation de la 2nde phase du projet ont été réinterrogés par le concédant. Le plan guide de phase 2 du projet d'aménagement a ainsi été mis à jour et validé en décembre 2021 par les élus de la MEL et de la Ville de Lille.

Par ailleurs, la concession d'aménagement arrive à son terme le 28 décembre 2023, délai insuffisant pour finaliser l'ensemble de la deuxième phase.

Pour sécuriser la poursuite opérationnelle du projet, l'avenant n°4 a pour objet :

- la prolongation de la durée de la concession de 4,5 ans,
- l'ajustement des missions de l'aménageur,
- la modification des participations MEL et la conversion des inscriptions en euros constants en date de valeur décembre 2021,
- la reprise de la rémunération de SORELI en ses différents volets en conséquence des modifications opérationnelles et contractuelles,
- la modification de la rédaction du paragraphe portant sur la valorisation des biens de reprise en cas de rachat de ceux-ci par la MEL, suite à l'extinction de la concession.

Prolongation de la durée de la concession

La conduite de l'opération a été interceptée par différents évènements qui ont influé sur son exécution, notamment :

- la prise en charge et la réalisation du désamiantage des halles par SORELI, non prévues au traité initial, et reportées par la MEL sur l'aménageur dans le cadre de l'avenant n°2,
- la complexité de la stratégie de sécurité incendie à mettre en place sur les anciennes halles industrielles, compte tenu de la problématique attachée à leur indissociabilité physique et fonctionnelle ,
- le décalage de la commercialisation des lots sur la phase 1, en raison du déficit initial de notoriété et d'attractivité du quartier mais également de la difficulté à réaliser des opérations immobilières avec les contraintes spécifiques de l'intégration de volumes bâtis neufs dans les anciennes halles,
- les effets attachés à la crise sanitaire lors de ses différentes phases.

Ajustement des missions de l'aménageur

La concession initiale comprend la réalisation de l'aménagement de la ZAC mais également la construction de parkings silos, pour couvrir les besoins de stationnement des lots et des visiteurs, pour 1 090 places.

Des parkings en phase 1 ont été réalisés par des opérateurs privés et ont couvert partiellement ce besoin.

En tenant compte de ces réalisations et des études conduites dans le cadre de la mise à jour du plan directeur, la jauge due par l'aménageur est désormais de 600 places, dans 1 parking silo unique. Le nombre de places sur la ZAC reste au global identique à celui du dossier de réalisation initial (1 300 places dont 1 090 en silo).

Modification des participations MEL

Les participations ont été modifiées, pour tenir compte de l'évolution des dépenses et l'intégration de dépenses nouvelles, liées :

- à la prolongation de la concession,
- à la prise en compte des postes sur lesquels des surcoûts ont été constatés (pollution, démolition des halles),

- à la traduction financière du nouveau plan guide (augmentation de la surface d'espaces publics de 17 %, ajout de la réhabilitation de la halle St Louis et de la cheminée, réhabilitation des halles E pour accompagner leur commercialisation).

Avenant n°1 à la convention tripartite MEL / Ville de LILLE / SORELI

En parallèle des modifications introduites par l'avenant n°4 à la concession d'aménagement, il a été nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention tripartite MEL/VILLE/SORELI pour transcrire l'adaptation consécutive des engagements respectifs de la MEL, de la Ville de Lille et de la SORELI.

Au conseil municipal du 3 février 2023, une délibération a été adoptée portant sur l'avenant n°1 à la convention tripartite sur l'opération d'aménagement FCB. Il a été notifié le 27 juin 2023.

Cet avenant a pour objet :

- la modification de la durée des engagements pris par la convention tripartite (16.5 ans) pour atteindre une durée identique à celle du traité de concession
- la modification des participations de la Ville de Lille pour tenir compte de l'évolution du programme des équipements publics relevant de sa compétence, de la traduction des postes en € constants et date de valeur décembre 2021, et de la mise à jour des dépenses et des recettes.

2.2 Bilan d'aménagement après avenant n°4

BILAN GLOBAL DE LA CONCESSION EN EUROS CONSTANTS, DATE DE VALEUR DECEMBRE 2021

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)
RECETTES		**155 049 927**
CESSIONS		**18 826 410**
ZAC CHARGES FONCIERES		**17 629 409**
HABITAT	*non indexé*	**12 906 812**
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	*non indexé*	**2 611 692**
EQUIPEMENTS	*non indexé*	**2 110 905**
FONCIER TERRAIN PARKINGS LOTS 3 ET 4	*non indexé*	**189 105**
PARTICIPATION AU RESEAU DES EAUX PLUVIALES	*non indexé*	**246 616**
PLAINE DES METALLURGISTES	*non indexé*	**761 280**
VENTE DES PLACES DE STATIONNEMENT	*non indexé*	**8 950 000**
Cession places de parking lots 3 et 4 - Phase 1	*non indexé*	1 450 000
Cession places de parking silo Phase 2	*non indexé*	7 500 000
PARTICIPATION GLOBALE MEL	*actualisée*	**5 531 363**
PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES		**99 436 541**
PARTICIPATION MEL	*actualisée*	65 165 711
PARTICIPATION VILLE DE LILLE	*actualisée*	34 270 830
PARTICIPATION COMPLEMENT DE PRIX MEL		**3 423 510**
CHARGE FONCIERE LYCEE HOTELLIER	-	3 423 510
SUBVENTIONS	*non indexé*	**8 935 017**
Subvention ADEME	*non indexé*	411 858
Subvention FRAMEE	*non indexé*	34 463
Subvention FEDER	*non indexé*	6 004 218
Subvention CPER	*non indexé*	212 819
Subvention Agence de l'eau	*non indexé*	845 235
Subvention Ecocite	*non indexé*	1 143 345
Subvention UIA Préfiguration	*non indexé*	184 857
Subvention fonds propres CDC	*non indexé*	0
Subvention Etat	*non indexé*	98 222
PARTICIPATION APPORT EN NATURE	*non indexé*	**8 907 549**
RECETTES DE GESTION DES PARKINGS PROVISOIRES	*non indexé*	**81 975**
REVALORISATION DES MATERIAUX	*non indexé*	**623 979**
AUTRES PRODUITS	*non indexé*	**333 583**

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)
DEPENSES		**155 049 927**
MAITRISE FONCIERE		**33 511 772**
Coût total des acquisitions		**2 523 207**
coût acquisition	réf loyers	2 423 872
provision négociation	réf loyers	99 334
Acquisition places de stationnement lots 3 et 4	non indexé	1 450 000
Apport en nature	non indexé	8 907 549
Frais de notaires	syntec	170 927
Expertises foncières	syntec	70 399
Frais d'avocat pour la maîtrise foncière	syntec	38 773
Redevance archéologique	syntec	0
Libération foncière		**20 350 917**
Dépollution	tp01	6 837 560
Mesures conservatoires	bt01	3 003 975
Déconstruction	bt01	10 509 382
ETUDES GENERALES		**6 788 624**
Géomètre "foncier " acquisitions cessions	ingénierie	438 173
Missions HQE et Développement durable	ingénierie	948 228
Mises à jour études réglementaires	ingénierie	124 993
Etudes de marché	ingénierie	95 052
Urbanisme	ingénierie	3 038 675
Etudes diverses (études de sol,études techniques...)	ingénierie	2 143 503
TRAVAUX ET HONORAIRES		**76 690 472**
TRAVAUX ZAC FCB		**56 765 951**
ESPACES PUBLICS	tp01	43 089 306
OUVRAGES DANS LES HALLES (passage F6, St Louis)	bt01	4 016 041
REHABILITATION HALLES E	bt01	3 573 818
REHABILITATION HALLES F4 F6 F8 G1	bt01	6 086 785
TRAVAUX PLAINE DES METALLURGISTES	tp01	304 713
Travaux divers et aléas	tp01	1 712 120
Honoraires sur les travaux	ingénierie	8 194 473
Géomètre travaux	ingénierie	288 124
Gestion et sécurisation du site	tp01	7 544 284
Parkings provisoires yc honoraires		**1 880 809**
Parking Lebon	tp01	274 967
Parking provisoire F2 F3	tp01	771 964
Parking provisoire Phase 2	tp01	833 877
CONSTRUCTION PARC DE STATIONNEMENT PHASE 2		**9 834 601**
Parc de stationnement phase 2 - 600 places	BT01	9 834 601
Gestion et exploitation parking phase 2	BT01	0
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		**19 084 113**
Rémunération forfaitaire	Syntec	16 133 607
Rémunération proportionnelle	actualisée	2 740 878
Rémunération UIA	non indexée	43 010
Rémunération de liquidation	syntec	166 618
FRAIS DE GESTION		**5 689 050**
Frais divers		**603 827**
Reprographie	syntec	100 564
Frais des publicités et frais divers	syntec	242 310
Charges AFUL + places de pk lots 3 et 4	BT01	260 954
Assurances		**1 982 950**
Assurances RCP	actualisée	715 318
Assurances multirisques	coût construction	1 094 105
Assurances DO	actualisée	124 475
Assurances TRC	actualisée	49 053
Impôts et taxes		**3 102 273**
Impôts fonciers terrains	non indexé	2 791 751
Impôts et taxes (CA de la société)	actualisée	310 522
CONCERTATION COMMUNICATION		**2 247 121**
Maison du projet et atelier urbain	ingenierie	525 736
Outils de communication	ingeniere	1 524 384
Travaux de préfiguration UIA - Equipment	non indexé	197 000
FRAIS FINANCIERS		**1 204 174**
Frais financiers à court terme	non indexé	112 015
Frais financiers à moyen terme	non indexé	1 092 159
Recettes - dépenses		**0**
Recettes - dépenses cumulé		**0**

SOUS-BILANS ZAC ET METALLURGISTES, EUROS CONSTANTS, DATE DE VALEUR DECEMBRE 2021

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)	Bilan ZAC FCB	Bilan Site des métallurgistes
RECETTES		**155 049 927**	**155 049 927**	
RECETTES HORS PARTICIPATION GLOBALE		**149 518 564**	**147 470 046**	**2 048 518**
CESSIONS		**18 826 410**	**18 065 130**	**761 280**
ZAC CHARGES FONCIERES		**17 629 409**	**17 629 409**	**0**
HABITAT	*non indexé*	**12 906 812**	**12 906 812**	**0**
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	*non indexé*	**2 611 692**	**2 611 692**	**0**
EQUIPEMENTS	*non indexé*	**2 110 905**	**2 110 905**	**0**
FONCIER TERRAIN PARKINGS LOTS 3 ET 4	*non indexé*	**189 105**	**189 105**	**0**
PARTICIPATION AU RESEAU DES EAUX PLUVIALES	*non indexé*	**246 616**	**246 616**	**0**
PLAINE DES METALLURGISTES	*non indexé*	**761 280**	**0**	**761 280**
VENTE DES PLACES DE STATIONNEMENT	*non indexé*	**8 950 000**	**8 950 000**	**0**
PARTICIPATION GLOBALE MEL	*actualisée*	**5 531 363**	**5 531 363**	
PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES		**99 436 541**	**98 149 304**	**1 287 238**
PARTICIPATION MEL	*actualisée*	65 165 711	65 038 520	127 191
PARTICIPATION VILLE DE LILLE	*actualisée*	34 270 830	33 110 784	1 160 046
PARTICIPATION COMPLEMENT DE PRIX MEL		**3 423 510**	**3 423 510**	**0**
CHARGE FONCIERE LYCEE HOTELLIER	-	3 423 510	3 423 510	0
SUBVENTIONS	*non indexé*	**8 935 017**	**8 935 017**	**0**
Subvention ADEME	*non indexé*	411 858	411 858	0
Subvention FRAMEE	*non indexé*	34 463	34 463	0
Subvention FEDER	*non indexé*	6 004 218	6 004 218	0
Subvention CPER	*non indexé*	212 819	212 819	0
Subvention Agence de l'eau	*non indexé*	845 235	845 235	0
Subvention Ecocite	*non indexé*	1 143 345	1 143 345	0
Subvention UIA Préfiguration	*non indexé*	184 857	184 857	0
Subvention fonds propres CDC	*non indexé*	0	0	0
Subvention Etat	*non indexé*	98 222	98 222	0
PARTICIPATION APPORT EN NATURE	*non indexé*	**8 907 549**	**8 907 549**	**0**
RECETTES DE GESTION DES PARKINGS PROVISOIRES	*non indexé*	**81 975**	**81 975**	**0**
REVALORISATION DES MATERIAUX	*non indexé*	**623 979**	**623 979**	**0**
AUTRES PRODUITS	*non indexé*	**333 583**	**333 583**	**0**

La participation globale n'est pas répartie entre les sous-opérations Zac et Site des métallurgistes

montants en euros HT	Bilan avenant 4 Hypothèses d'indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)	Bilan ZAC FCB	Bilan Site des métallurgistes
DEPENSES		**155 049 927**	**152 123 221**	**2 926 705**
MAITRISE FONCIERE		**33 511 772**	**31 306 322**	**2 205 449**
Coût total des acquisitions		**2 523 207**	**1 303 621**	**1 219 585**
coût acquisition	*réf loyers*	2 423 872	1 299 221	1 124 651
provision négociation	réf loyers	99 334	4 400	94 934
Acquisition places de stationnement lots 3 et 4	non indexé	1 450 000	1 450 000	0
Apport en nature	non indexé	8 907 549	8 444 554	462 995
Frais de notaires	syntec	170 927	144 385	26 542
Expertises foncières	syntec	70 399	66 123	4 276
Frais d'avocat pour la maîtrise foncière	syntec	38 773	38 773	0
Redevance archéologique	syntec	0	0	0
Libération foncière		**20 350 917**	**19 858 866**	**492 051**
Dépollution	tp01	6 837 560	6 710 566	126 994
Mesures conservatoires	bt01	3 003 975	3 003 975	0
Déconstruction	bt01	10 509 382	10 144 325	365 057
ETUDES GENERALES		**6 788 624**	**6 590 948**	**197 676**
Géomètre "foncier " acquisitions cessions	ingénierie	438 173	412 177	25 996
Missions HQE et Développement durable	ingénierie	948 228	939 535	8 693
Mises à jour études réglementaires	ingénierie	124 993	124 993	0
Etudes de marché	ingénierie	95 052	95 052	0
Urbanisme	ingénierie	3 038 675	2 981 738	56 937
Etudes diverses (études de sol,études techniques...)	ingénierie	2 143 503	2 037 454	106 049
TRAVAUX ET HONORAIRES		**76 690 472**	**76 299 476**	**390 996**
TRAVAUX ZAC FCB		**56 765 951**	**56 765 951**	**0**
ESPACES PUBLICS	tp01	43 089 306	43 089 306	0
OUVRAGES DANS LES HALLES (passage F6, St Louis)	bt01	4 016 041	4 016 041	0
REHABILITATION HALLES E	bt01	3 573 818	3 573 818	0
REHABILITATION HALLES F4 F6 F8 G1	bt01	6 086 785	6 086 785	0
TRAVAUX PLAINE DES METALLURGISTES	tp01	304 713	0	304 713
Travaux divers et aléas	tp01	1 712 120	1 702 979	9 141
Honoraires sur les travaux	ingénierie	8 194 473	8 150 533	43 940
Géomètre travaux	ingénierie	288 124	254 921	33 202
Gestion et sécurisation du site	tp01	7 544 284	7 544 284	0
Parkings provisoires yc honoraires		**1 880 809**	**1 880 809**	**0**
Parking Lebon	tp01	274 967	274 967	0
Parking provisoire F2 F3	tp01	771 964	771 964	0
Parking provisoire Phase 2	tp01	833 877	833 877	0
CONSTRUCTION PARC DE STATIONNEMENT PHASE 2		**9 834 601**	**9 834 601**	**0**
Parc de stationnement phase 2 - 600 places	BT01	9 834 601	9 834 601	0
Gestion et exploitation parking phase 2	BT01	0	0	0
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		**19 084 113**	**19 011 030**	**73 083**
Rémunération forfaitaire	Syntec	16 133 607	16 133 607	0
Rémunération proportionnelle	actualisée	2 740 878	2 667 796	73 083
Rémunération UIA	non indexée	43 010	43 010	0
Rémunération de liquidation	syntec	166 618	166 618	0
FRAIS DE GESTION		**5 689 050**	**5 635 129**	**53 921**
Frais divers		**603 827**	**603 827**	**0**
Reprographie	syntec	100 564	100 564	0
Frais des publicités et frais divers	syntec	242 310	242 310	0
Charges AFUL + places de pk lots 3 et 4	BT01	260 954	260 954	0
Assurances		**1 982 950**	**1 954 223**	**28 728**
Assurances RCP	actualisée	715 318	703 724	11 594
Assurances multirisques	coût construction	1 094 105	1 076 971	17 134
Assurances DO	actualisée	124 475	124 475	0
Assurances TRC	actualisée	49 053	49 053	0
Impôts et taxes		**3 102 273**	**3 077 079**	**25 194**
Impôts fonciers terrains	non indexé	2 791 751	2 766 558	25 194
Impôts et taxes (CA de la société)	actualisée	310 522	310 522	0
CONCERTATION COMMUNICATION		**2 247 121**	**2 247 121**	**0**
Maison du projet et atelier urbain	ingenierie	525 736	525 736	0
Outils de communication	ingeniere	1 524 384	1 524 384	0
Travaux de préfiguration UIA - Equipment	non indexé	197 000	197 000	0
FRAIS FINANCIERS		**1 204 174**	**1 198 594**	**5 580**
Frais financiers à court terme	non indexé	112 015	106 435	5 580
Frais financiers à moyen terme	non indexé	1 092 159	1 092 159	0
Résultat avant participation globale MEL			**-4 653 175**	**-878 188**
Résultat		**0**		

3. Etat d’avancement et perspectives

Vue aérienne juillet 2022

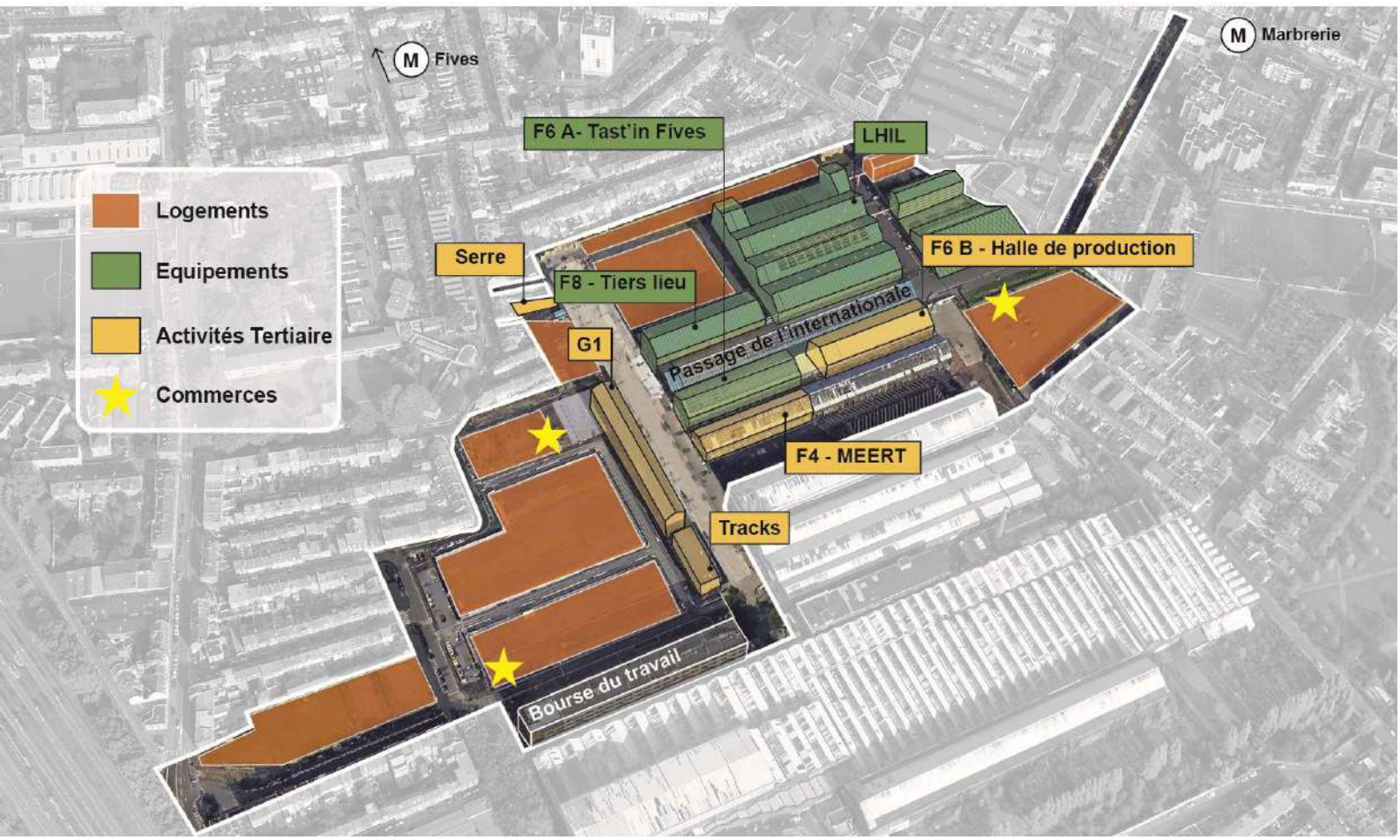

Programmes Phase 1

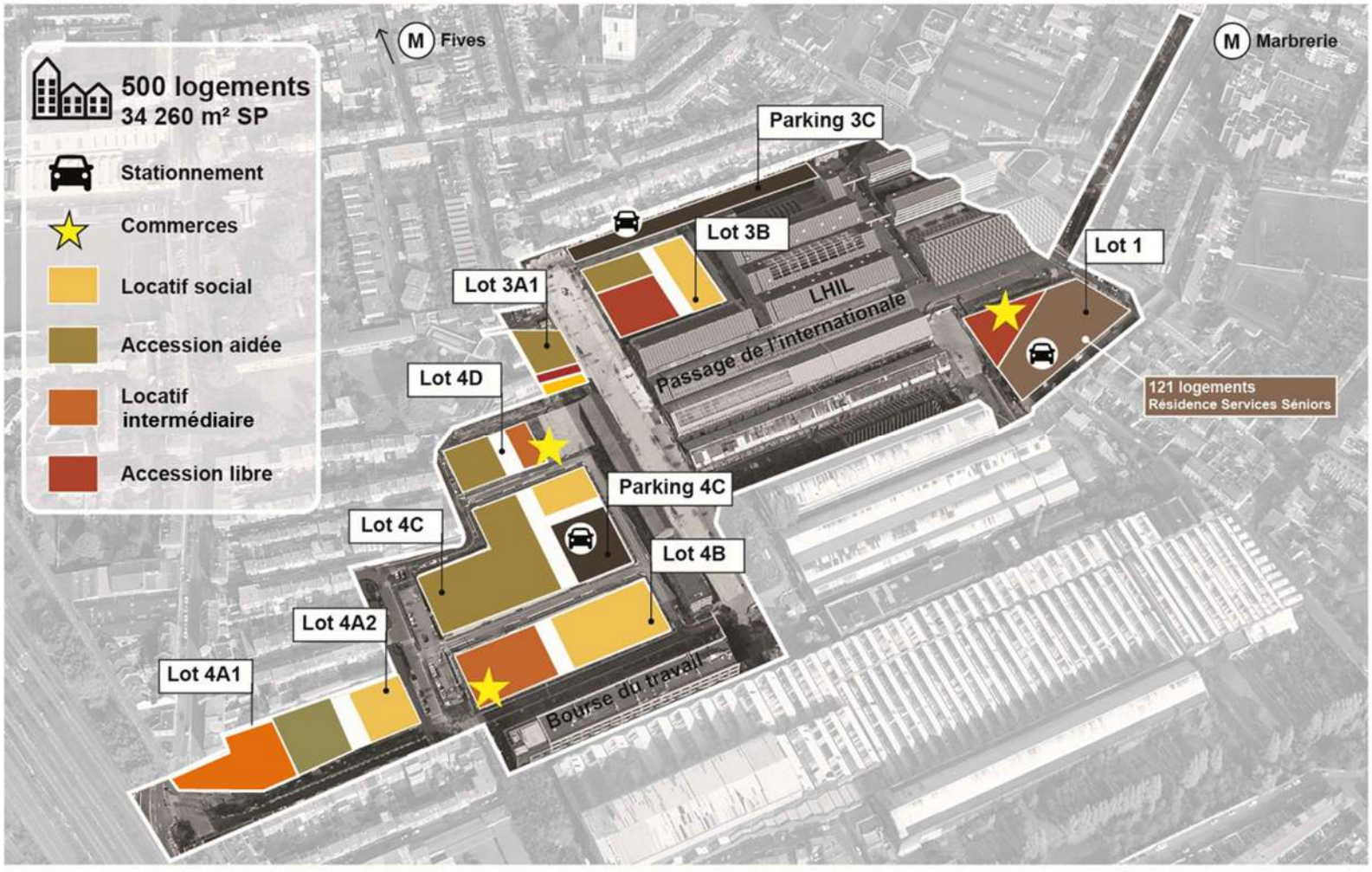

Programmes de logement Phase 1

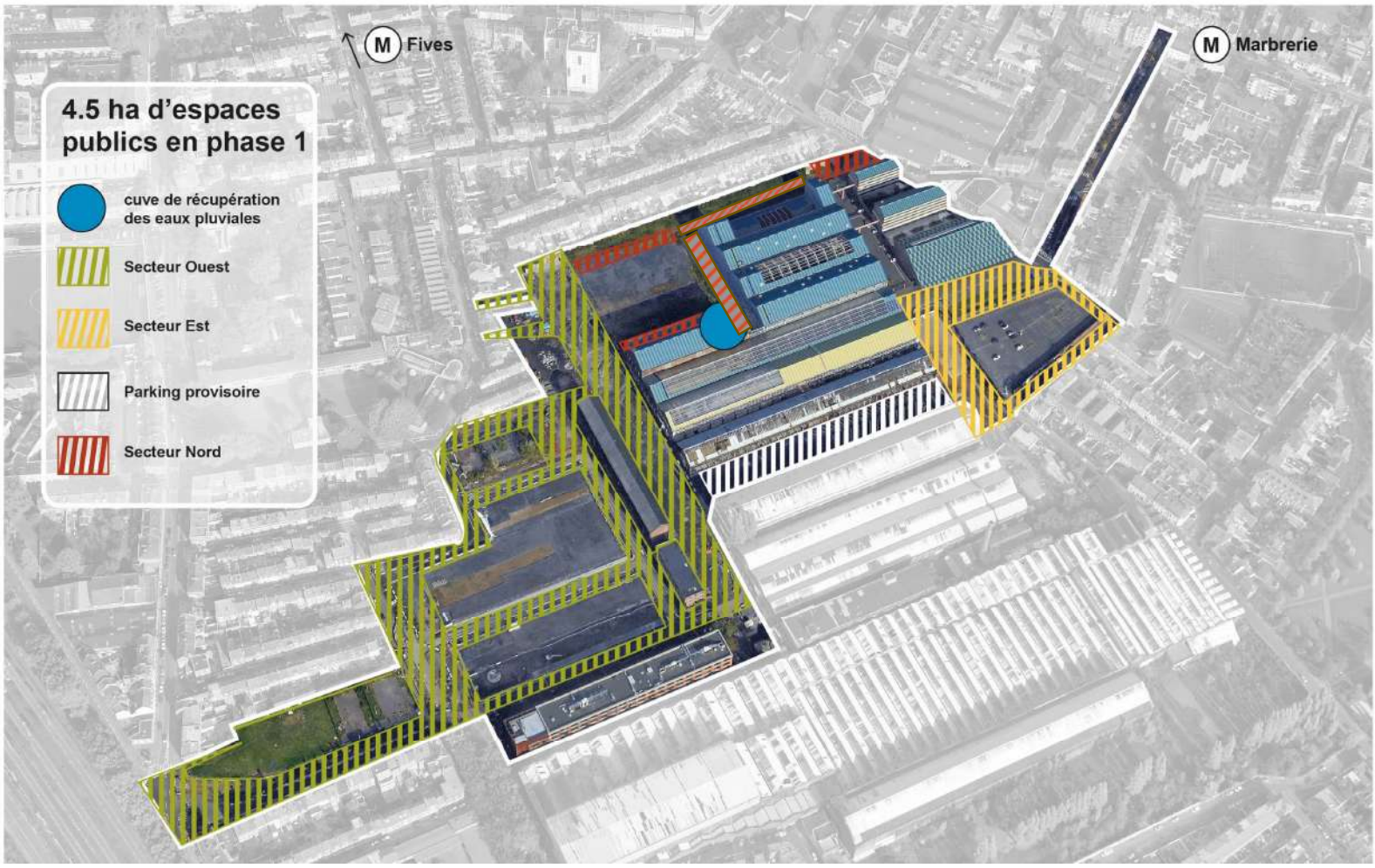

Plan des secteurs d'aménagement phase 1

3.1 Rappel des Faits marquants en 2021

Contractuel et financier

- Etablissement du CRAC 2020.
- Appel de participations auprès de la MEL et de la Ville de Lille.
- Conventionnement d'une nouvelle subvention dans le cadre du plan de relance national sur les travaux de protection incendie sur les halles F7 et F8 / signature de la convention.
- Demande d'acompte N°1 pour la subvention ECOCITE / Cluster alimentaire et versement de cet acompte pour 259 055 € en septembre 2021.

Foncier

- Poursuite des contacts amiables sur l'ensemble des emprises à acquérir / acquisition dans ce cadre de la parcelle XD 219.
- Gestion locative des 13 garages préemptés en 2017.

Libérations foncières

Démolitions / réhabilitations / mise en sécurité :

- Halle F8 : travaux de protection des structures de la halle et de retrait de poutres.
- Interventions de mises en sécurité immédiates nécessaires sur les anciennes halles conservées.

Etudes

- Poursuite du travail avec le géomètre sur les plans du site.
- Etablissement du plan de division global de phase 2, en lien avec le Masterplan de Phase 2.
- Poursuite des campagnes d'études sur la situation environnementale du site (pollution) en lien avec le Master plan de phase 2.
- Lancement des études de connaissance des sols (géotechnique) en lien avec le Master plan de phase 2.

URBANISME

- Finalisation des études de mise à jour du plan directeur et d'établissement du Master Plan de phase 2 avec l'urbaniste uapS / TN+.
- Poursuite des études en lien avec la mise à jour du Master plan de phase 2, notamment étude de circulation, étude de stationnement, étude de sécurité incendie, études environnementales.
- Poursuite de la mise à jour du référentiel développement durable, en lien avec le Pacte Lille Bas Carbone.

SECURITE INCENDIE

- Poursuite des études ISI (Ingénierie en Sécurité Incendie) sur le cloisonnement de la halle F8A.
- Poursuite des missions de prévention en sécurité incendie / coordination SSI : vérification de la faisabilité du programme envisagé dans la Halle F8A.

ETUDES TECHNIQUES

- Poursuite des études de mise à jour du fonctionnement hydraulique cuves / goulettes.
- Diagnostic géotechnique et structurel de la cheminée industrielle.
- Engagement de diagnostics de l'état des briques des Halles destinées à la démolition, en vue de leur réemploi.

GESTION

Finalisation du montage en vue de la constitution de l'AFUL autour de la Halle F7.

Travaux

Espaces publics de phase 1 :

- Secteur Ouest : Finalisation des travaux, remise d'ouvrages et ouverture au public.
- Secteur Est : Finalisation des travaux, remise d'ouvrage et ouverture au public du Parvis du passage de l'internationale. Révision du programme de travaux pour le reste de l'emprise, à la suite du déplacement de la piscine dans le cadre des études du Masterplan de phase 2. Engagement de travaux d'aménagement provisoires (en attente de l'arrivée de la piscine) en vue de la livraison du lot 1 en 2022.
- Cœur de halles : Achèvement des travaux, et extension du parking provisoire F2-F3 sur la partie ouest du cœur de halles.
- Organisation et gestion des interfaces entre les chantiers sous MoA SORELI et MoA Tiers (chantiers de construction), avec l'appui d'un OPC-IC.

Gestion de site

- Finalisation du déplacement du poste de garde.
- Attribution d'un nouvel accord-cadre pour la réalisation des missions de surveillance et de gardiennage.
- Campagne de veille sur l'état des bâtiments et murs existants.
- Interventions ponctuelles d'entretien sur les halles.
- Etudes et travaux de remise en état de l'ancien mur d'enceinte.
- Interventions de débroussaillage, nettoyages, mises en décharge…

- Gestion et intervention sur les clôtures de fermetures du site ou de chantiers.
- Sécurisation du site en lien avec l'ouverture au public de septembre 2021 du secteur ouest, dont le Cours Jean François Cail, du parvis du passage de l'internationale et du passage de l'internationale sur toute sa longueur.
- Gestion des équipements de sécurité incendie installées sur les halles F6 F7 F8 en l'attente de la constitution d'une AFUL de gestion.

Commercialisation

LOGEMENTS

- Lots 4B 4C - Nacarat/Nexity - 124 logements et 1 parking silo de 229 places :
    - Livraison des 41 logements des lots 4C1-2-3
    - Poursuite des chantiers engagés en octobre 2018 des autres bâtiments des lots 4B4C
- Lot 1 - Nacarat et Nexity – logements libres et logements en résidence service sénior : en cours de construction.
- Lot 4D - BC Neoximo - accession maîtrisée et locatif intermédiaire - 51 logements, démarrage du chantier.
- Lots 3B 3C - RAMERY IMMOBILIER - 97 logements et un parking silo : vente du terrain et démarrage du chantier.
- Lot 3A1 - habitat participatif - 20 logements : dépôt du permis de construire et obtention le 25 novembre 2021.
- Lot 4A - LMH - 44 logements : engagement de la conception du projet avec la maîtrise d'œuvre désignée en juin 2021, en vue d'un dépôt de permis de construire en 2022.

ESPACES CAPABLES

- Halle F6A - Tast'in Fives, renommé « Chaud Bouillon ! » : Ouverture de la cuisine commune et de la cuisine professionnelle, discussions sur les conditions d'ouverture des locaux de Petite Lune.
- Serre lot 3A2 : Mise en exploitation de la serre par Junia et premiers accueils de public par Lilotopia.
- Bâtiment BA2 - BECI - 1 000 m² bureaux : achèvement du chantier hors aménagements intérieurs.
- Halle F8A - ETIC - Tiers lieu, 2 500 m² - café citoyen, biocoop, bureaux : dépôt et obtention du permis de construire, vente du terrain. Travaux SORELI de protection des structures et d'enlèvement de poutres en cours.
- Halle G1 - ERVEFEL PROMONOR KEYS – 3 100 m² - espaces de production (brasserie artisanale) et de loisir / détente : permis obtenu en juillet 2021. Signature du Compromis de vente.

Parking

Gestion du parking provisoire déplacé sur l'emprise des anciennes halles démolies F2-F3.

Communication / concertation / animation

COMMUNICATION

- Flyer riverains d'information sur les chantiers.

ANIMATION

- Accompagnement de l'occupation transitoire de l'Avant-Goût.
- Travail sur les prochaines perspectives d'occupation de l'Avant-Goût.
- Visites de site lors des journées du patrimoine.

3.2 Faits marquants en 2022

Contractuel et financier

- Etablissement du CRAC 2021.
- Etablissement du bilan de l'avenant n°4 au traité de concession et de l'avenant n°1 à la convention tripartite MEL/VILLE/SORELI.
- Appel de participations auprès de la MEL et de la Ville de Lille.
- Conventionnement d'une nouvelle subvention dans le cadre du dispositif FEDER – FSE (ITI) le 13 octobre 2022.
- Remises d'ouvrages du secteur est à l'été 2022.

Foncier

- Engagement de la procédure d'expropriation pour les parcelles XC 196 (indivision dont une partie des indivisaires n'a pu être identifié), et CL 126 (échec des négociations à l'amiable).
- Fin de gestion locative des 13 garages préemptés en 2017 suite à leur démolition.
- Renouvellement du marché d'expertise et assistance dans le cadre de la maîtrise foncière.
- Constitution de l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) de gestion du groupement d'établissements recevant du public de 1ère catégorie F6F7F8

Libérations foncières

Démolitions / réhabilitations / mise en sécurité :

- Halle F1 : Engagement des travaux de démolition.
- Achèvement des travaux de protection des structures de la halle F8 et de retrait de poutres.
- Démolition des garages de l'allée des Ciseleurs et du poste de garde.
- Interventions de mises en sécurité immédiates nécessaires sur les anciennes halles conservées.

Installation du chantier de démolition de la Halle F1 – c SORELI

Etudes

- Renouvellement de l'accord-cadre de géomètre sur l'opération.
- Finalisation du plan de division du site avec le géomètre, sur la base du nouveau plan directeur validé en décembre 2021.
- Poursuite des campagnes d'études sur la situation environnementale du site (pollution et géotechnique) en lien avec le Master plan de phase 2.
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre sur les espaces publics de phase 2, via la passation d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre.
- Lancement des études de diagnostic phytosanitaire et biodiversité sur la phase 2.
- Lancement des études liées au réemploi des matériaux sur la phase 2, via la passation d'un accord cadre d'AMO réemploi.
- Etude des scénarios de desserte des chantiers du cœur de halles avec un bureau d'études OPC.
- Engagement d'un nouveau marché d'OPC global à l'échelle de la concession, et travail sur la phase 1.

URBANISME :

- Actualisation du plan directeur validé en décembre 2021 pour y intégrer des demandes des collectivités et approfondir certains points listés en COPIL.
- Poursuite de la mise à jour du référentiel développement durable, en lien avec le Pacte Lille Bas Carbone.
- Lancement de l'établissement des premières fiches de lot pour les lots de phase 2.

ETUDES TECHNIQUES

- Poursuite des études de mise à jour du fonctionnement hydraulique cuves / goulettes.
- Lancement de premières campagnes d'investigations géotechniques pour améliorer la connaissance du site en phase 2.

GESTION :

Constitution de l'AFUL autour de la Halle F7 : première assemblée générale en 2022.

Travaux

Espaces publics de phase 1 :

- Secteur Ouest : Aménagement d'un espace sur le parvis de la bourse du travail accueillant les stèles du mémorial.
- Secteur Ouest : comblement d'une galerie souterraine sous le cours Jean- François Cail.
- Finalisation des espaces publics aux abords des lots 4D et 3A2 en lien avec leur livraison.
- Secteur Est : Finalisation des travaux d'aménagement provisoire (en attente de l'arrivée de la piscine) autour du lot 1, remise d'ouvrage et ouverture au public.
- Lancement des travaux du secteur Nord.
- Organisation et gestion des interfaces entre les chantiers sous MoA SORELI et MoA Tiers (chantiers de construction), avec l'appui d'un OPC-IC.

Espace vert accueillant les stèles du mémorial – © SORELI

Gestion de site

- Finalisation du déplacement du poste de garde.
- Installation d'une piste de chantier sur le Cours Jean François Cail pour la desserte des chantiers de phase 1.
- Campagne de veille sur l'état des bâtiments et murs existants.
- Interventions ponctuelles d'entretien sur les halles.
- Etudes et travaux de remise en état de l'ancien mur d'enceinte.
- Interventions de débroussaillage, nettoyages, mises en décharge…
- Gestion et intervention sur les clôtures de fermetures du site ou de chantiers.
- Préparation et mise à disposition d'une emprise dans la parcelle AN 1047 à destination de l'association « chiens des métallus ».
- Travaux de remise en état de l'ancien mur d'enceinte : démolition du mur de la parcelle AN 1047 – Rue Dordin.

Commercialisation

LOGEMENTS :

- Lots 4B 4C - Nacarat/Nexity - 124 logements et 1 parking silo de 229 places :
  - Livraison de 82 logements des lots 4B et 4C.
  - Poursuite du chantier engagé en octobre 2018 sur les bâtiments 4B2 (30 logements) et 4C4 (12 logements).
- Lot 1 - Nacarat et Nexity – logements libres et logements en résidence service sénior : livraison en juin 2022.
- Lot 4D - BC Neoximo - accession maîtrisée et locatif intermédiaire - 51 logements, chantier en cours.
- Lots 3B 3C - RAMERY IMMOBILIER - 97 logements et un parking silo : chantier en cours.
- Lot 3A1 - habitat participatif - 20 logements : vente du foncier et lancement de la préparation de chantier.
- Lot 4A - LMH - 44 logements : dépôt du permis de construire fin 2022.

ESPACES CAPABLES :

- Halle F6A - Tast'in Fives, renommé « Chaud Bouillon ! » : Cuisine commune et cuisine professionnelle en service, discussions sur les conditions d'ouverture des locaux de Petite Lune.
- Serre lot 3A2 : En exploitation.
- Bâtiment BA2 – BECI – 1 000 m² bureaux : Installation de l'école de design ESDAC.
- Halle F8A - ETIC - Tiers lieu, 2 500 m² - café citoyen, biocoop, bureaux : démarrage du chantier.
- Halle G1 - ERVEFEL PROMONOR KEYS – 3 100 m² - vente du terrain et démarrage du chantier.

Parking

Gestion du parking provisoire déplacé sur l'emprise des anciennes halles démolies F2-F3.

Communication / concertation / animation

COMMUNICATION

- Flyer riverains d'information sur les chantiers.
- Réunion publique de présentation de l'avancement de la phase 1 et du programme de phase 2 en juin 2022.
- Etablissement du journal de Fives Cail à jour sur la phase 2, en juin 2022.
- Mise à jour de la maquette du projet FCB suivant mise à jour du plan directeur.
- Installation de bâches et panneaux de communication sur l'avancement du projet dans le passage de l'internationale et à divers endroits ouverts au public.
- Conception et installation de signalétiques

ANIMATION

- Accompagnement de l'occupation transitoire de l'Avant-Goût.
- Visites de site lors des journées du patrimoine.
- Visites de site régulières : plus de 1000 visiteurs.
- Accompagnement du travail universitaire d'un groupe d'étudiants du M2 ECOREMID (Ecologie et remédiation des milieux dégradés) de l'université de Lille, sur le thème du diagnostic écologique et de la biodiversité sur la friche située en phase 2 et la plaine des métallurgistes.

CONCERTATION

- Lancement du marché d'AMO concertation sur les usages du parc de Fives Cail en vue de la tenue des ateliers de concertation en 2023.
- Validation de la méthodologie et du calendrier de déroulement de la concertation en comités de suivi.

3.3 Perspectives 2023

Contractuel et financier

- Délibération et notification de l'avenant 4 au traité de concession et de l'avenant 1 à la convention tripartite.
- Etablissement du CRAC 2022.
- Appel de participations auprès de la MEL et de la Ville de Lille.
- Remises d'ouvrages majeures :
    - Secteur Nord.
    - Jardins linéaires du boulevard de l'usine et au nord du lot 4D.
- Subventions :
    - Demandes d'acompte sur les subventions ECOCITE.
    - Demande de solde sur subvention ITI et FEDER 6c Cours ouest
    - Demande de solde sur subvention « fonds friche » pour donner suite à la fin des travaux visés.
    - Conventionnement d'une nouvelle subvention FRATRI en lien avec la démarche de réemploi des matériaux issus de la démolition des halles de phase 2.

Foncier

- Poursuite de la procédure d'expropriation pour les parcelles XC 196 et CL 126.
- Participation à l'AFUL de gestion des halles F6F7F8
- Régulation des domanialités des murs existants avant cession des fonciers à des tiers ou remises d'ouvrages.

Libérations foncières

- Démolitions / réhabilitations / mise en sécurité :
    - Interventions de mises en sécurité immédiates nécessaires sur les anciennes halles conservées, notamment sur les halles A.
    - Démolition de la Halle F1.
- Dépollution : dépollution des sols dans le cadre des travaux d'aménagement du secteur Nord.

Etudes

- Poursuite du travail avec le géomètre sur les plans du site.
- Etablissement d'un levé topographique précis du périmètre de phase 2.
- Repérage précis des arbres existants sur le périmètre de phase 2 en vue de leur conservation dans le projet de parc.

URBANISME

- Finalisation de l'actualisation du plan directeur engagée en 2022.
- Poursuite de l'établissement des fiches de lots des lots de phase 2.
- Etudes aéraulique et d'ensoleillement pour guider l'aménagement des espaces publics et l'implantation des bâtiments.
- Poursuite et finalisation de la mise à jour du référentiel de développement durable de l'opération.
- Etablissement de la stratégie écologie et biodiversité du projet, et édiction de préconisations de mise en œuvre pour l'aménagement du site. Réalisation d'un diagnostic phytosanitaire et d'inventaires faune et flore.

ETUDES TECHNIQUES

- Etablissement de l'avant-projet sommaire des espaces publics de phase 2, et soumission aux collectivités pour avis.
- Etablissement de la stratégie de réemploi des matériaux du projet.
- Investigations géotechniques dans les halles de phase 2 pour préciser la nature des sols.
- Etudes de pollution des sols pour préciser l'état environnemental du site, et notamment au droit du futur parc.
- Etudes de perméabilité des sols pour préciser leur capacité d'infiltration.
- Lancement des pré-études de raccordement de la phase 2 auprès des concessionnaires.
- Désignation d'une maîtrise d'œuvre de démolition pour la démolition des Halles de phase 2, et engagement des études.
- Désignation d'un OPC interchantier à l'échelle du projet.

Travaux

Espaces publics de phase 1 :

- Secteur Ouest : Finalisation des aménagements des abords des lots 4D et G1, en lien avec leur livraison.
- Secteur Nord : finalisation des travaux d'aménagement et remise d'ouvrage (sauf allée des ébarbeurs).
- Finalisation des jardins linéaires B et C, et remise d'ouvrage.
- Reprise par SORELI d'espaces publics dégradés par les promoteurs des lots 1, 3B et 4D, avec refacturation aux promoteurs.
- Engagement du travail de finalisation de la clôture autour de la cuve dans la halle F8.
- Organisation et gestion des interfaces entre les chantiers sous MoA SORELI et MoA Tiers (chantiers de construction), avec l'appui d'un OPC-IC.

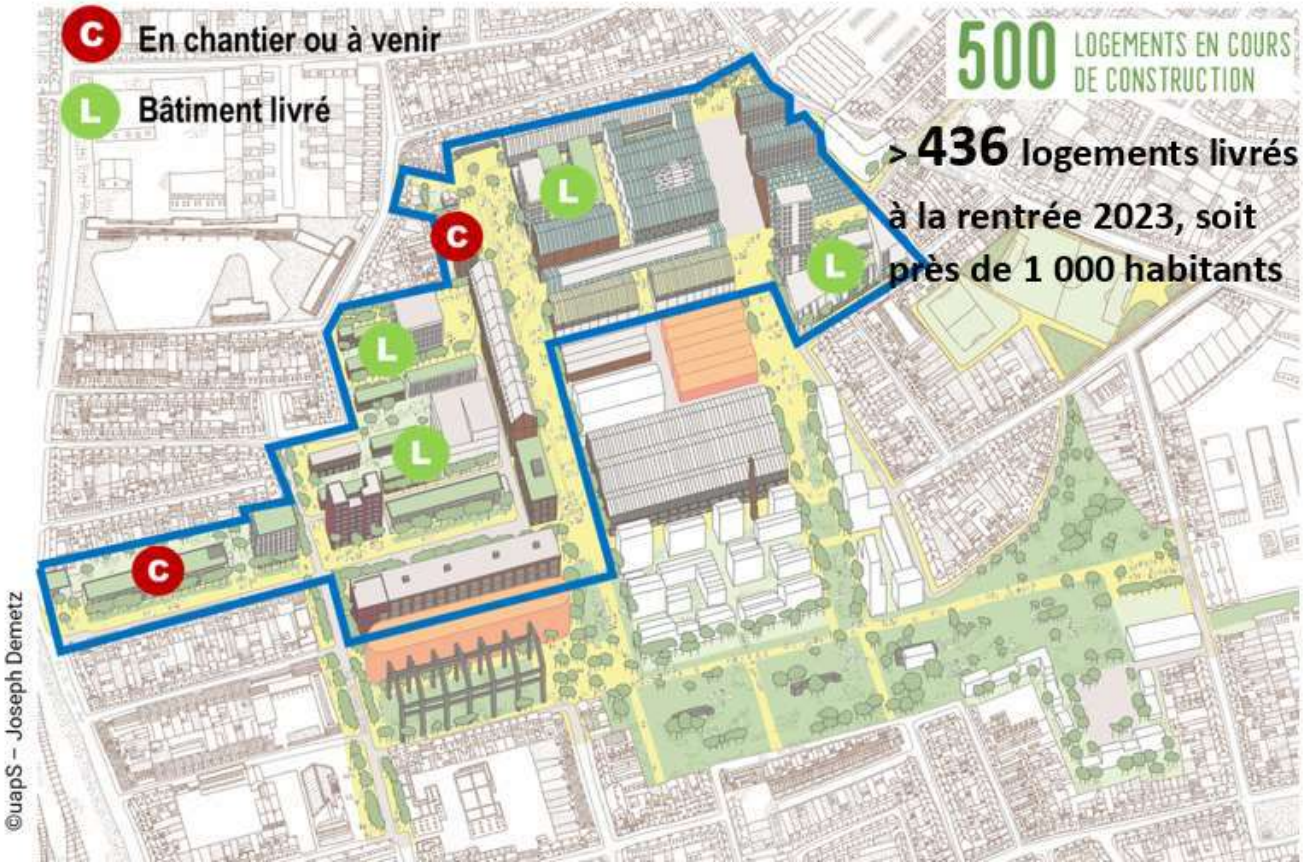

Etat d'avancement des programmes de logement

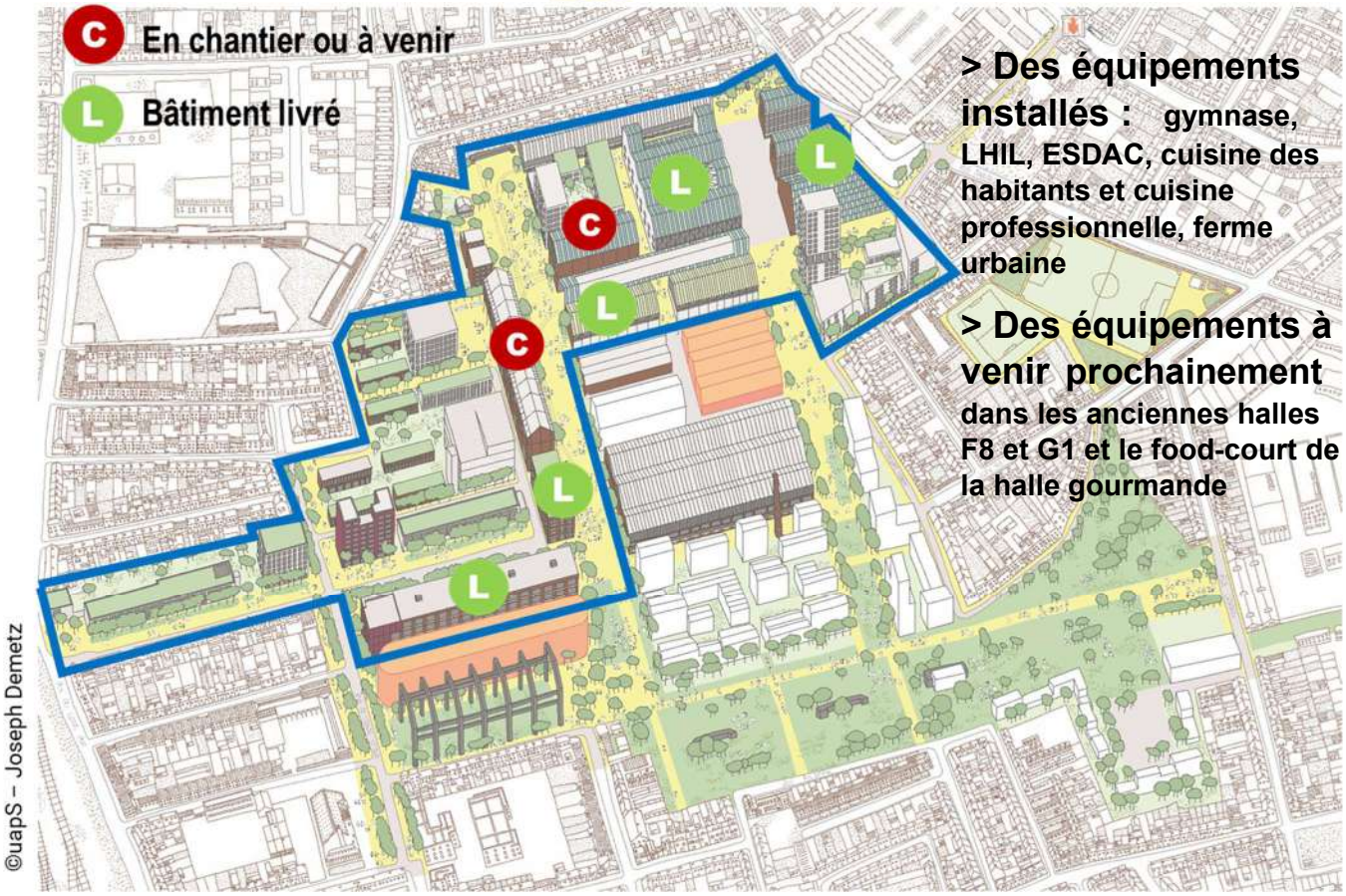

Etat d'avancement des programmes d'équipements / activité

Cours Jean-François Cail © SORELI

Travaux d'aménagement du secteur Nord- Parvis Vaucanson © SORELI

Travaux d'aménagement du secteur Nord- Allée Martinache © SORELI

Gestion de site

- Finalisation des travaux de reconstruction du mur du lot 4A en mitoyenneté des riverains.
- Gestion de la piste de chantier en lien avec les lots en cours de construction
- Gestion de l'accord-cadre de gardiennage du site
- Campagne de veille sur l'état des bâtiments et murs existants.
- Interventions ponctuelles d'entretien sur les halles : retrait d'éléments amiantés et mise en sécurité sur les halles A.
- Interventions de débroussaillage, mises en décharge, nettoyage…
- Gestion et intervention sur les clôtures de fermetures du site ou de chantiers.
- Installation de clôtures et dispositifs en lien avec les nouvelles ouvertures au public des lieux.
- Inventaire et tri des éléments présents dans les Halles avant leur démolition.

Commercialisation

LOGEMENTS

- Lots 4B 4C - Nacarat/Nexity – livraison des 30 derniers logements du lot 4B2.
- Lot 4D - BC Neoximo - accession maîtrisée et locatif intermédiaire - 51 logements : Livraison de l'opération.
- Lots 3B 3C - RAMERY IMMOBILIER - 97 logements et un parking silo : Livraison de l'opération.
- Achat de places de parking dans le parking 3C par SORELI, et mise en gestion en attente de leur cession aux maîtres d'ouvrages de futurs lots à construire.
- Lot 3A1 - habitat participatif - 20 logements : poursuite du chantier de construction.
- Lot 4A - LMH - 44 logements : obtention du permis de construire et signature du compromis de vente.

Perspective intérieure lot 3A1 © Hart Berteloot

Perspective lot 4A © MATADOR

ESPACES CAPABLES :

- Halle F6A - Tast'in Fives, renommé « Chaud Bouillon ! » : poursuite de l'activité de la cuisine professionnelle et associative, et ouverture du Food Court
- Halle F8A - ETIC - Tiers lieu, 2 500 m² - café citoyen, supermarché de type biocoop, bureaux : poursuite du chantier de construction.
- Halle G1 - ERVEFEL PROMONOR KEYS – 3 100 m² - espaces de production et de loisirs / bien-être : achèvement du chantier et mise en service
- Halle F4 : poursuite des études sur le lot 7 destiné à recevoir l'implantation des locaux de production de MEERT et de locaux de bureaux/formation. Signature d'un protocole de développement préalable à la signature d'un compromis de vente en 2024.

Parking

Gestion du parking provisoire déplacé sur l'emprise des anciennes halles démolies F2-F3.

Communication / concertation / animation

COMMUNICATION

- Flyers riverains d'information sur les chantiers.
- Edition d'une nouvelle version du journal du projet.
- Réunion publique de de restitution de la concertation (diffusion d'un film de restitution de la concertation) et d'actualité sur le projet en juin 2023.
- Participation aux Fêtes de Fives,
- Installation d'une communication sur la Halle Saint Louis et le mur de la rue Lebon annonçant le futur parc.
- Nombreuses visites de site, dont les journées du Patrimoine.
- Marquage au sol du secteur est et installation de communications annonçant la future piscine.
- Organisation en lien avec la Ville de Lille de l'accueil des fêtes de Fives sur le cours Saint Louis et le Boulevard de l'Usine.

ANIMATION

- Mise à disposition du pavillon gourmand pour l'Entreprise à But d'Emploi TAF.
- Mise à disposition du jardin Ballet à l'EBE TAF.

CONCERTATION

- Concertation sur les usages du futur parc de Fives Cail avec l'AMO concertation désigné en 2022
    - 8 Ateliers de concertation jeune public.
    - 3 Ateliers de concertation tout public.
    - 1 Atelier avec les conseillers de quartier de Fives et d'Hellemmes
    - 7 Permanences dans l'espace public.
    - Questionnaire pour recueillir l'avis et les souhaits du public.

Atelier de concertation jeune public sur la plaine des métallurgistes © SORELI

Atelier de concertation tout public à Fives Cail © SORELI

Réunion publique de restitution de la concertation © Morgan Lhomme

4. Bilan prévisionnel d'aménagement

4.1 Réglé 2022 et analyse des écarts

Les tableaux ci-après présentent le comparatif entre le prévisionnel de l'année 2022 indiqué au CRAC 2021 d'une part et le réglé de l'année 2022 d'autre part.

RECETTES

L'analyse des écarts entre le prévisionnel 2022 (CRAC 2021) et le réglé 2022 affiche une différence de **-3 489 K€ HT** en recettes**.**

Cet écart est principalement dû au décalage de remises d'ouvrages qui a pour conséquence le décalage en 2023 de la conversion des avances sur ouvrages de la MEL en participation pour **– 3 443 K€ HT.**

DEPENSES

L'analyse des écarts entre le prévisionnel 2022 (CRAC 2021) et le réglé 2022 affiche une différence de **-2 015 K€** en dépenses.

Cet écart est principalement dû :

- Au décalage en 2023 de certains travaux, notamment la démolition de la halle F1 (2023) et des interventions de sécurisation de halles, pour **588 K€.**
- A des décalages de règlements de prestations réalisées, en « études générales » notamment, pour **244 K€**.
- A des décalages de règlements de travaux réalisés et des honoraires associés, notamment sur le secteur nord (ligne dépollution + espaces publics) et les interventions sur les «halles espaces capables » pour **964 K€.**
- A la prise en compte des montants réels appelés en cotisation d'assurance et impôts, moins élevés que la prévision, pour **218 K€**.

TRESORERIE

Sur la partie trésorerie, il est constaté :

- Des évolutions des lignes de TVA mécaniquement liées aux évolutions des dépenses et recettes.
- Une conversion en amortissement des avances sur ouvrages de la MEL moins importante que la prévision, liée au décalage de remises d'ouvrages décrit dans la partie recettes.

montants en euros HT	Prévisionnel 2022 Bilan avt 4 (b)	Réglé 2022 CRAC 2022 (a)	Ecart (a) - (b)	Commentaires
RECETTES	**10 167 827**	**6 678 603**	**-3 489 224**	
CESSIONS	**617 363**	**625 713**	**8 350**	
ZAC CHARGES FONCIERES	**617 363**	**625 713**	**8 350**	
HABITAT	**318 677**	**324 676**	**5 999**	Ajustement de la charge foncière du lot 3A1 à l'acte de vente
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**90 669**	**66 922**	**-23 747**	Ajustement de la charge foncière de la halle G1 et de sa répartition par nature à l'acte de vente
EQUIPEMENTS	**208 017**	**234 116**	**26 099**	
FONCIER TERRAIN PARKINGS LOTS 3 ET 4	**0**	**0**	**0**	
PARTICIPATION AU RESEAU DES EAUX PLUVIALES	**0**	**0**	**0**	
PLAINE DES METALLURGISTES	**0**	**0**	**0**	
VENTE DES PARCS DE STATIONNEMENT	**0**	**0**	**0**	
Cession places de parking lots 3 et 4 - Phase 1	0	0	0	
Cession places de parking silo phase 2	0	0	0	
PARTICIPATION GLOBALE MEL	**1 955 069**	**1 955 069**	**0**	
PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES	**7 525 149**	**4 081 857**	**-3 443 292**	
PARTICIPATION MEL	**5 026 300**	**1 583 008**	**-3 443 292**	remise d'ouvrage sur le secteur Est uniquement / décalage des remises d'ouvrage jardin linéaire et secteur nord en 2023
PARTICIPATION VILLE DE LILLE	**2 498 849**	**2 498 849**	**0**	
PARTICIPATION COMPLEMENT DE PRIX LMCU	**0**	**0**	**0**	
CHARGE FONCIERE LYCEE HOTELLIER	0	0	0	
SUBVENTIONS	**0**	**0**	**0**	
Subvention ADEME	0	0	0	
Subvention FRAMEE	0	0	0	
Subvention FEDER	0	0	0	
Subvention CPER	0	0	0	
Subvention AGENCE DE L'EAU	0	0	0	
Subvention ECOCITE	0	0	0	
Subvention UIA Préfiguration	0	0	0	
Subvention fonds propres CDC	0	0	0	
Subvention Etat (FAU)	0	0	0	
PARTICIPATION APPORT EN NATURE	**0**	**0**	0	
RECETTES DE GESTION DES PARKINGS PROVISOIRES	**5 000**	**11 775**	6 775	Plus de recettes de stationnement sur le parking
REVALORISATION DES MATERIAUX	**0**	**3 782**	3 782	Perception d'une facture émise lors de la démolition de la halle G1
AUTRES PRODUITS	**65 247**	**407**	-64 840	Non perception du remboursement des frais d'occupation de voirie indus (Ville de Lille)

montants en euros HT		Prévisionnel 2022 Bilan avt 4 (b)	Réglé 2022 CRAC 2022 (a)	Ecart (a) - (b)	Commentaires
DEPENSES		**6 951 656**	**4 936 578**	**-2 015 078**	
MAITRISE FONCIERE		**900 322**	**235 532**	**-664 789**	
Coût total des acquisitions		**0**	**0**	0	
coût acquisition		0	0	0	
provision négociation		0	0	0	
Acquisition places de stationnement lots 3 et 4		0	0	0	
Apport en nature		0	0	0	
Frais de notaires		3 214	2 789	-425	
Expertises foncières		6 658	1 327	-5 331	
Frais d'avocat pour la maîtrise foncière		0	0	0	
Redevance archéologique		0	0	0	
Libération foncière		**890 450**	**231 416**	**-659 033**	
Dépollution		482 755	47 000	-435 755	Travaux de dépollution du secteur Nord : décalage du règlement en 2023
Mesures conservatoires		18 626	0	-18 626	Prestations de contrôle amiante non réalisées en 2022, décalage en 2023
Déconstruction		389 068	184 416	-204 652	Démolition de la halle F1 : décalage de sa réalisation en 2023
ETUDES GENERALES		**416 894**	**172 923**	**-243 970**	
Géomètre "foncier" acquisitions cessions		15 702	14 989	-713	
Missions HQE et Développement durable		84 480	25 040	-59 440	
Mises à jour études réglementaires		29 524	5 683	-23 841	Prestations réalisées mais règlement décalé en 2023 ET prestations décalées en 2023 (notamment référentiel DD / suivi des lots promoteurs et élaboration de fiches de lot).
Etudes de marché		0	0	0	
Urbanisme		138 871	36 224	-102 647	
Etudes diverses (études de sol,études techniques...)		148 317	90 987	-57 330	
TRAVAUX ET HONORAIRES		**4 000 286**	**3 157 543**	**-842 743**	
TRAVAUX ZAC FCB		**2 501 565**	**2 102 533**	**-399 032**	
ESPACES PUBLICS		1 951 317	1 754 167	-197 150	Décalage de règlement en 2023 des travaux du secteur nord
PASSAGES COUVERTS PUBLICS		0	0	0	
REHABILITATION DES HALLES E		0	0	0	
REHABILITATION HALLES ESPACES CAPABLES		550 248	348 365	-201 883	Décalage de règlement en 2023 de travaux sur F7 F8
TRAVAUX PLAINE DES METALLURGISTES		0	0	0	
Travaux divers et aléas		106 669	187 008	80 339	Montant plus élevé des travaux de peinture intumescente prévus en aléas
Honoraires sur les travaux		378 809	249 825	-128 985	Idem travaux, prestations décalées dans leur réalisation ou règlement
Géomètre travaux		9 126	9 295	170	
Gestion et sécurisation du site		962 332	579 458	-382 874	Décalage dans la réalisation de travaux, notamment sur la mise en sécurité des halles A (interruption de chantier)
Parkings provioires yc honoraires		41 785	29 424	-12 361	
CONSTRUCTION PARC DE STATIONNEMENT PHASE 2		**0**	**0**	**0**	
Parc de stationnement phase 2 - 600 places		0	0	0	
Gestion et exploitation du parking phase 2					
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		**1 042 283**	**1 024 267**	**-18 016**	
Rémunération forfaitaire		976 368	976 368	0	
Rémunération proportionnelle		65 915	47 899	-18 016	Décalage de la signature du compromis de vente sur 4A, en février 2023, et donc de la rémunération proportionnelle liée
Rémunération UIA		0	0	0	
Rémunération de liquidation		0	0	0	
FRAIS DE GESTION		**365 461**	**168 498**	**-196 962**	
Frais divers (reprographie, appels d'offres, impôts et taxes, etc...)		**57 210**	**33 669**	**-23 541**	
Reprographie		5 647	0	-5 647	
Frais des publicités et frais divers		10 512	13 446	2 933	
Charges AFUL + places de pk lots 3 et 4		41 051	20 224	-20 827	Décalage du règlement de prestations en 2023
Assurances		**111 270**	**52 034**	**-59 236**	
Assurances RCP		51 682	27 090	-24 592	montant réel de cotisation
Assurances multirisques		50 509	21 198	-29 311	montant réel de cotisation
Assurances DO		6 053	3 745	-2 307	montant réel de cotisation
Assurances TRC		3 026	0	-3 026	montant réel de cotisation
Impôts et taxes		**196 981**	**82 795**	**-114 185**	
Impôts fonciers terrains		180 720	21 806	-158 914	Taxe foncière 2022 moins conséquente que la prévision / erreur possible des impots / report de la part non réglée par prudence en 2023
Impôts et taxes (CA de la société)		16 261	60 989	44 728	Régularisation de TVA non détuctible (travaux réalisés sur des biens mis à disposition)
CONCERTATION COMMUNICATION		**226 411**	**177 598**	**-48 812**	
Maison du projet et atelier urbain		14 334	11 683	-2 651	
Outils de communication		212 076	165 915	-46 161	Décalage de réalisation de prestations en 2023 (mise à jour site internet, plaquette)
Travaux de préfiguration UIA - Equipment		0	0	0	
FRAIS FINANCIERS		**0**	**215**	**215**	
Frais financiers à court terme	**3,50%**	0	0	0	
Frais financiers à moyen terme	**3,50%**	0	215	215	

montants en euros HT		Prévisionnel 2022 Bilan avt 4 (b)	Réglé 2022 CRAC 2022 (a)	Ecart (a) - (b)	Commentaires
Recettes - dépenses		**3 216 171**	**1 742 025**	**-1 474 147**	
	TVA				
	TVA collectée	0	0	0	
	TVA collectée sur ouvrages LMCU	1 005 260	0	-1 005 260	
	TVA collectée sur ouvrage Ville	499 770	414 146	-85 624	
	Autre TVA collectée	137 522	499 325	361 803	
	total TVA collectée	**1 642 552**	**913 471**	**-729 081**	
	TVA payée	**1 120 225**	**754 582**	-365 642	
	TVA déductible	**1 120 225**	**754 582**	**-365 642**	
	TVA payée au trésor public	522 327	0	-522 327	
	TVA remboursée par le TP	0	0	0	
	position de TVA	2 376 839	158 889	-2 217 950	
trésorerie période		**3 216 171**	**1 592 271**	**-1 623 900**	
	AVANCES SUR OUVRAGES				
	avances LMCU sur ouvrages mobilisation	1 500 000	1 500 000	0	
	avances LMCU sur ouvrages remboursement	6 031 560	1 899 610	-4 131 950	
trésorerie période		**-1 315 389**	**1 192 662**	**2 508 050**	
FINANCEMENT					
Dépôts de garantie versés		**-90 870**	**-90 000**	870	
Dépôts de garantie perçus		**-78 778**	**28 372**	107 150	Dans l'acte de vente de la halle F8A, constitution d'un séquestre versé par SORELi de 90 k€ pour garantir la réalisation de travaux dans un délai déterminé - séquestre restitué en 2022
Total mobilisation emprunt en cours		**0**	**0**	0	
FINANCEMENT DES PARCS DE STATIONNEMENT		0	0	0	
	Parc de stationnement P1 (halle F16)	0	0	0	
	mobilisation	0	0	0	
	Amortissement	0	0	0	
	Parc de stationnement P2 (halle F1)	0	0	0	
	mobilisation	0	0	0	
	Amortissement	0	0	0	
	Parc de stationnement P3 (halle A2)	0	0	0	
	mobilisation	0	0	0	
	Amortissement	0	0	0	
trésorerie période		**-1 303 297**	**1 311 034**	**2 614 330**	

4.2 Hypothèses générales du CRAC 2022

Le CRAC 2021 a été délibéré en décembre 2022.

Le bilan d'opération a été mis à jour ensuite dans le cadre de l'avenant de prolongation (n°4).

Le CRAC 2022 est réalisé sur la base du dernier bilan délibéré, soir celui de l'avenant n°4 au Traité de Concession, notifié en juin 2023.

Pour rappel, le bilan de l'avenant 4 est en euros constants, en date de valeur.

La date de valeur arrêtée pour l'établissement du bilan de l'avenant est le mois M0 de décembre 2021.

Le reste à réaliser de ce bilan en euros constants est actualisé chaque année, sur toute la durée de mise en œuvre de la concession, à travers les différents CRAC.

Le CRAC 2022 présente les recettes et dépenses en cumulant pour le prévisionnel :

- **les dépenses des prestations et travaux engagés**, sur la base des estimations issues d'études ou encore des marchés notifiés, en cours ou finalisés, en tenant compte de leur révision,
- **les dépenses des prestations et travaux non engagés** prévus à l'avenant 4 dont le montant a été actualisé de DV décembre 2021 à DV décembre 2022,
- **Les recettes** prévues à l'avenant 4 en intégrant les éventuelles recettes nouvelles, des ajustements de recettes hors participations et les participations MEL et Ville actualisées.

Au global, le CRAC présente un résultat à l'équilibre.

a. Présentation des évolutions

EN DEPENSES

Le CRAC 2022 présente un montant global à la hausse pour un montant total de **+ 5 333 K€** HT. Cette évolution est consécutive :

- A l'intégration de l'actualisation pour **5 206 k€** HT**.**
- A l'intégration d'une hausse des dépenses, hors actualisation, à hauteur de **176 k€** HT,
- A l'intégration d'une baisse de **- 50 k€** HT liée à la diminution du nombre de places à acquérir dans le parking 3C.

Les pages ci-après présentent le détail de chaque évolution.

DETAIL DES EVOLUTIONS POUR LES NOUVELLES DEPENSES (DANS L'ORDRE DES LIGNES DU TABLEAU DU CRAC) :

Hors actualisation, nouvelles dépenses pour **+ 262 k€**

- ***MAITRISE FONCIERE***

Coût total des acquisitions : **+13 k€ HT** (hausse de l'estimation des domaines pour les parcelles restant à acquérir).

Libération foncière / dépollution : **+60 k€ HT** (hausse du coût effectif de dépollution lors de la réalisation des travaux du secteur Nord).

- ***TRAVAUX ET HONORAIRES***

Travaux ZAC : **+156 k€ HT** (hausse du montant de travaux du secteur Nord : +119k€ HT, et prise en charge de travaux refacturés aux promoteurs : +37 k€ HT).

Travaux divers et aléas : **+ 6 k€ HT** (liée à la hausse du montant des travaux).

Honoraires sur les travaux : **+27 k€** (liée à la hausse du montant des travaux).

D'autres dépenses ont été réajustées et progressent ainsi moins vite que l'actualisation, pour un montant de - 86 k€.

Ainsi, au global, en tenant compte des nouvelles dépenses et de dépenses prévues moins élevées, donc inférieures à l'actualisation, l'évolution nette des dépenses est de 176 k€.

Les dépenses ajustées sont :

Déconstruction **: 15K€** pour les honoraires de MOE démolition suite à l'attribution du marché

Travaux : **- 30k€** pour la réhabilitation des halles F (travaux achevés hors F4)

Construction du parking : **- 10k€** (frais financiers non actualisés)

Faris de gestion : **- 31 k€** (ajustement au constaté des frais d'assurance et impôts)

EN RECETTES

Le CRAC 2022 présente une hausse des recettes par rapport au bilan de l'avenant 4 de + **5 333 k€** qui est due :

- A l'intégration de l'actualisation pour **5 206 k€ HT** sur les participations de la MEL et de la Ville de Lille.
- A l'intégration de recettes nouvelles (recettes de gestion des parking provisoires, revalorisation des matériaux, refacturations aux promoteurs) pour **176 k€ HT**.
- A l'intégration d'une baisse des recettes liée à la diminution du nombre de places de parking à céder dans le parking 3B pour **-50 k€ HT**.

DETAIL DES EVOLUTIONS POUR LES RCETTES NOUVELLES (DANS L'ORDRE DES LIGNES DU TABLEAU DU CRAC) :

RECETTES DE GESTION DES PARKING PROVISOIRES : ***+ 7 K€.***

Cette augmentation est consécutive à une fréquentation plus importante que prévue en 2022.

REVALORISATION DES MATERIAUX : ***+132 K€***

Cette augmentation est consécutive à la revalorisation des matériaux de la Halle F1 à un montant plus important que prévu.

AUTRES PRODUITS : ***+37 K€***

Cette hausse est consécutive à la refacturation des travaux aux promoteurs (Lot 1, 3B, 4D).

b. Hypothèses de phasage et de calendrier

Le découpage des phases au CRAC 2022 reste identique à celui de l'avenant n°4.

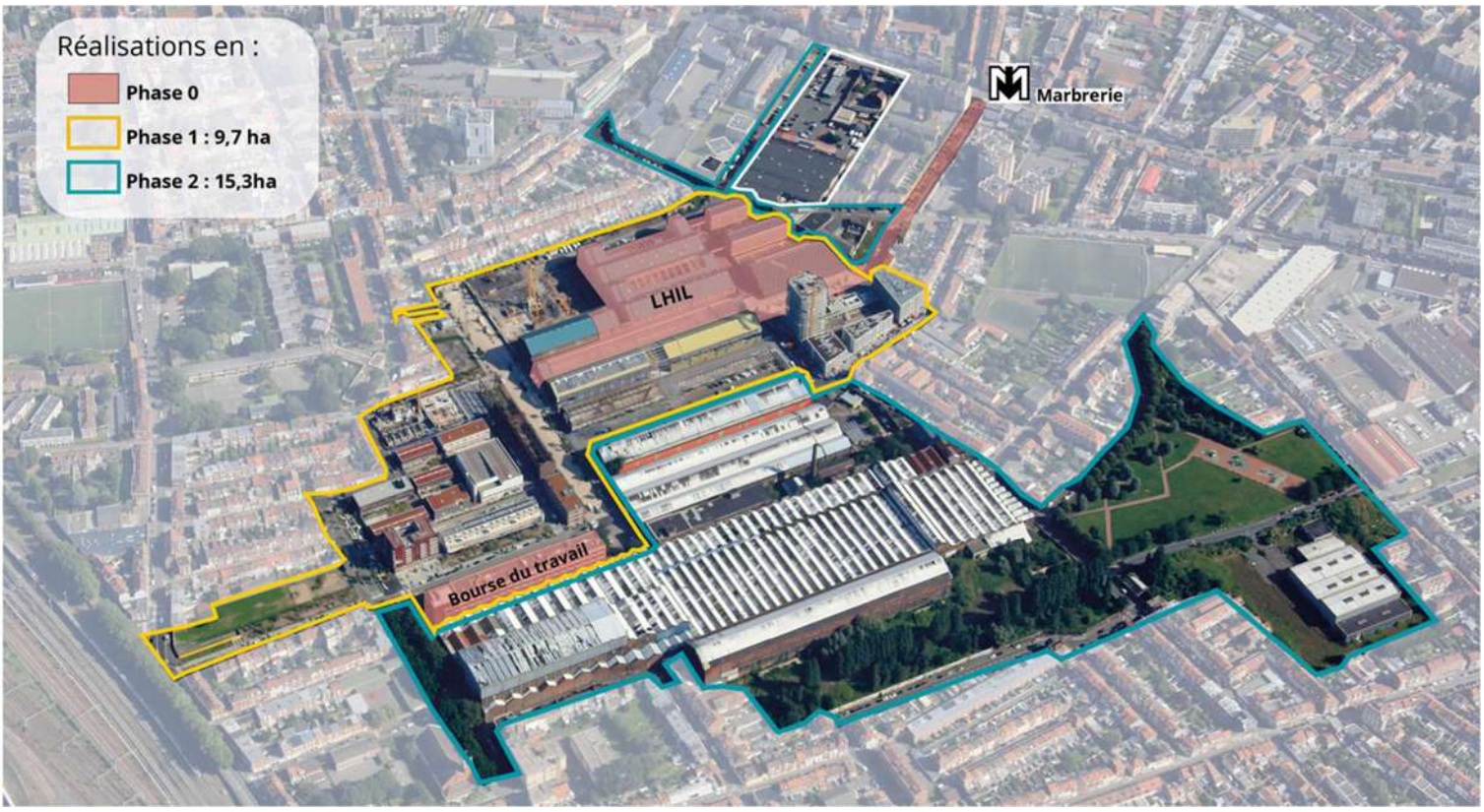

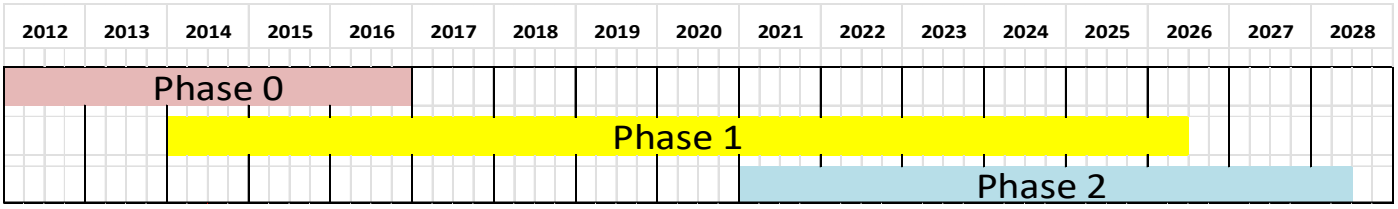

Phase 0 – 2014 à 2016

La phase 0 est inchangée au CRAC 2022. Cette phase intègre, pour rappel :

- Les mesures conservatoires amiante sur l'ensemble du site.
- L'engagement de la réhabilitation de la halle F8 et de la réalisation de la Cuve sous F8.
- La réalisation du lycée hôtelier sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lille / Région et la réalisation des abords du lycée.
- La réalisation de la voie nouvelle (rue André Ballet) reliant la rue Pierre Legrand au parvis du lycée hôtelier, comprenant la déconstruction préalable des bâtiments existants sur son emprise.
- La réalisation d'un parking provisoire dit Lebon sur l'emprise du futur lot 1.

Périmètre de la Phase 0 :

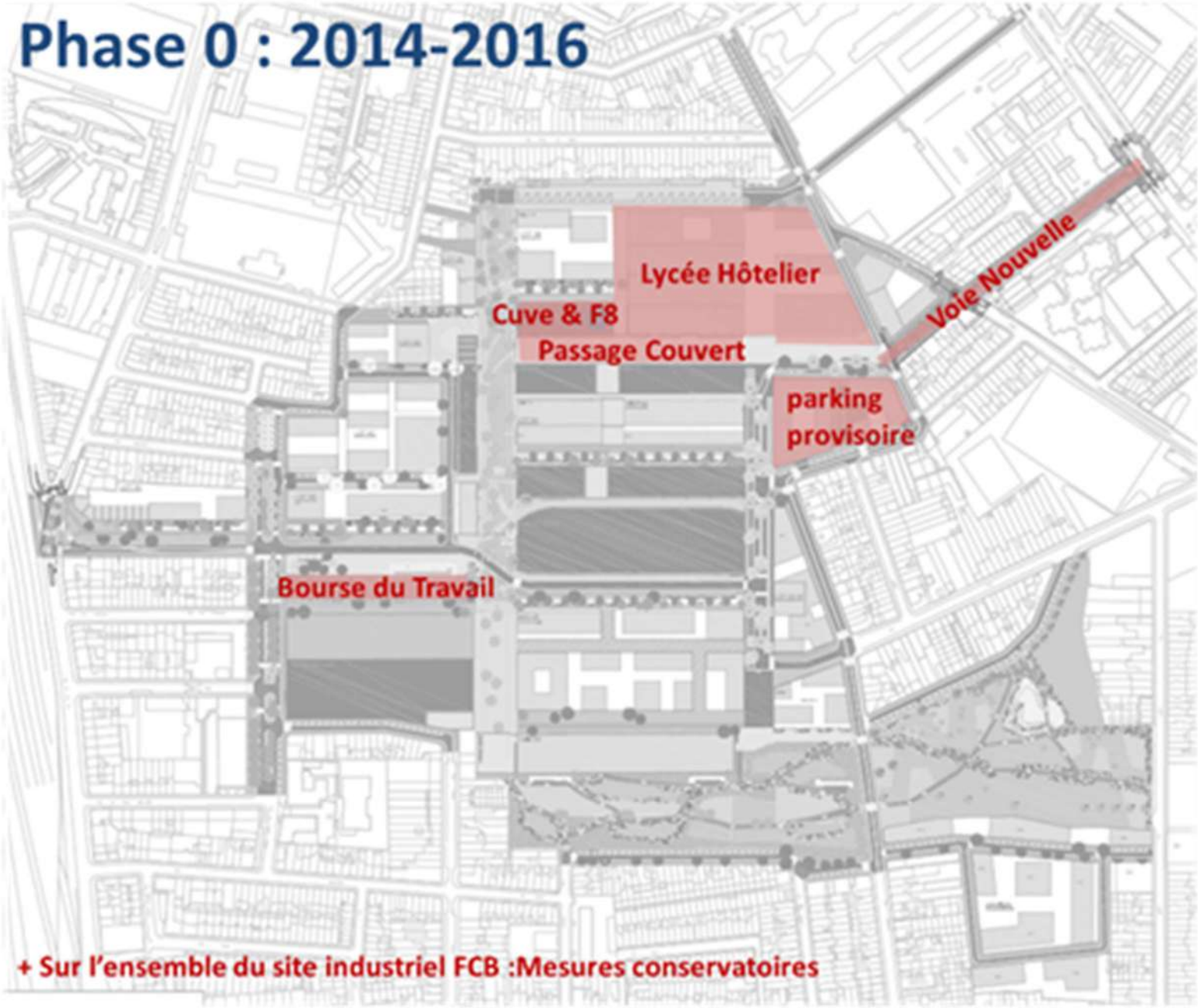

Phase 1 : 2016 - 2026

La phase 1 est réalisée sur un périmètre situé au nord du site.

La phase 1 comprend :

- Les acquisitions.
- Les travaux liés à la libération foncière :
    - Déconstructions des halles et bâtiments nécessaires (Halles F9 à F16, G2 et partie de G1', emprise du lot 4, Halles F2 F3 et F5 etc.).
    - Retrait des spots de pollution concentrée identifiés (pollution des sols) sur le périmètre de l'ensemble de l'opération.
- Une gestion et sécurisation du site adaptée : gestion des accès chantiers et surveillance et maintenance du reste du site non aménagé en phase 01.
- La commercialisation des lots 1, 3 et 4 et de bâtiments et halles : F8A, F6, F4, G1 et BA2.
- La réhabilitation des espaces capables à céder et des passages couverts publics sur le périmètre de phase 01 (F6, F8, G1, F4 partie Ouest).
- Des travaux d'espaces publics sur le périmètre de phase 01 avec l'aménagement de certains espaces de façon provisoire et achèvement des travaux de la cuve.
- La réalisation de parkings provisoires sur l'emprise du lot 1 puis sur l'emprise libérée des halles F2 F3.
- L'intégration des études et travaux nécessaires au fonctionnement des programmes prévus en phase 1 en cœur de halles : libération des sols comprenant la déconstruction de la partie Est de la halle F4, aménagement d'espaces publics (allée piétonne en F5, allée piétonne et accès secours du passage découvert entre F6 Ouest et F6 Est, voie de desserte sur les emprises F4 et F5).
- L'intégration des études et travaux relatifs à la sécurité incendie sur les halles F6 F7 F8.

Périmètre de la Phase 1 servant de base à l'établissement du CRAC 2022 :

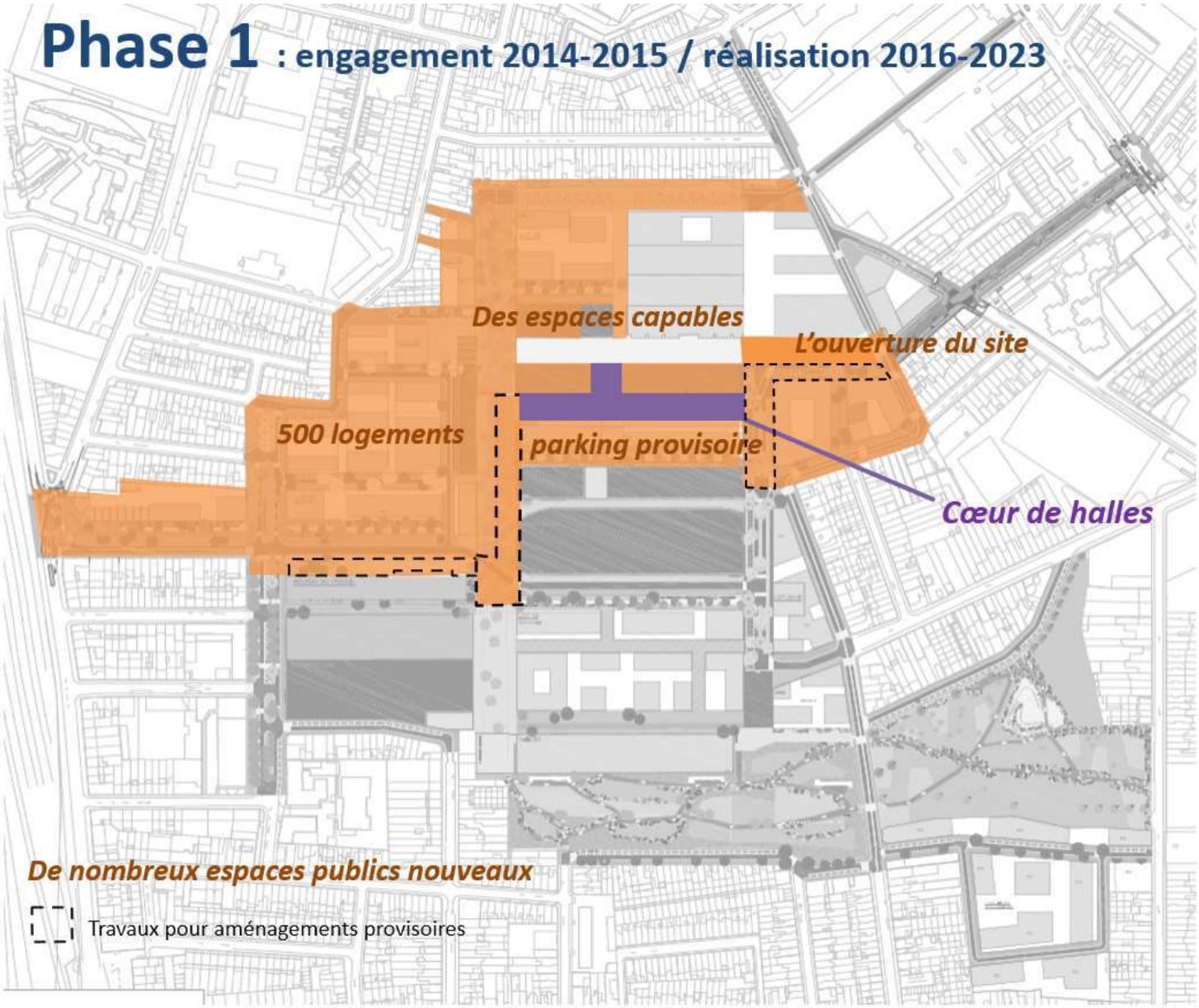

Phase 2 – 2022 à 2028

La phase 2 porte sur l'emprise restante après réalisation des phases 0 et 1.

Les hypothèses de programme sur la phase 2 sont celles du plan directeur repris à l'avenant n°4.

La phase 2 comprend :

- Les acquisitions des parcelles restant à acquérir pour la réalisation de l'opération.
- Les travaux liés à la libération foncière :
    - Déconstructions des halles et bâtiments nécessaires (Halles A, B, C, et F1, triangle Vaucanson, poste transformateur Rue Lebon, etc.).
    - Organisation d'une démarche de réemploi des matériaux de démolition à l'échelle de la concession.
- Une gestion et sécurisation du site adaptée : gestion des accès chantiers et surveillance et maintenance du reste du site non aménagé en phase 02.
- La commercialisation des lots 6,7,8,10,11,14 et de halles : E1, E2, E3.
- L'accompagnement de la réalisation du lot 13 par son propriétaire.
- La réalisation d'un parking silo (lot 5) pour les besoins de l'opération.
- La réhabilitation des espaces capables à céder (halles E1E2E3) et de la Halle Saint Louis.
- Des travaux d'espaces publics sur le périmètre de phase 02 avec l'aménagement du parc de 5 Ha au sud du projet.
- Le déplacement du parking provisoire sur le périmètre de phase 2 pour permettre la réalisation des chantiers des lots 7 et 8.
- L'intégration des études et travaux nécessaires au fonctionnement des programmes prévus en phase 2 : libération des sols comprenant la déconstruction des halles et l'aménagement d'espaces publics.

Périmètre de la Phase 2 servant à l'établissement du CRAC 2022 :

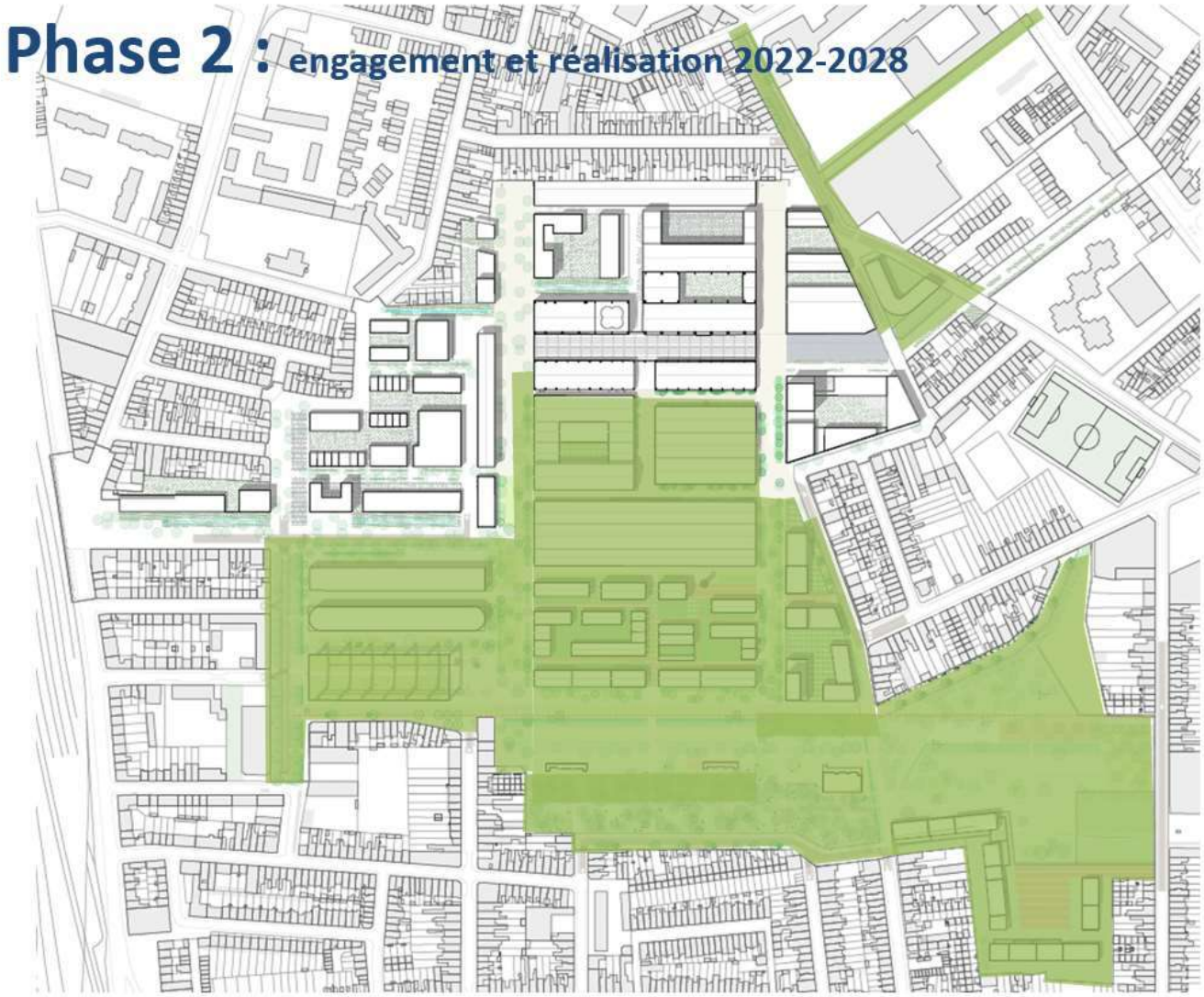

c. Hypothèses de financement

Participations des collectivités

Les montants et le rythme des participations jusqu'en 2028 ont été inscrits au bilan de l'avenant n°4. Ces participations voient leurs montants actualisés à la suite de la passation des écritures du bilan en euros constants à l'avenant n°4.

Le CRAC 2022 reprend les participations et avances sur participations arrêtées à l'avenant n°4 et leur ventilation par année, en accord avec les collectivités

Participations MEL (hors apport en nature et complément de prix) : Les rythmes d'avances et de participations sont fixés comme suit, en accord avec les collectivités :

- Avances et participations MEL (hors apport en nature et complément de prix) :

Année	TOTAL	Cumul réglé 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Avances sur Participations aux ouvrages TTC	81 704 103 €	30 301 802 €	8 118 783 €*	8 657 109 €	8 657 109 €	8 657 109 €	8 657 109 €	8 657 109 €
Participation globale	6 616 286 €	11 735 069 €	-5 118 783 €	0	0	0	0	0

*dont 5 118 783 € de transfert de participation globale

- Avances sur participations Ville de Lille :

Année	TOTAL	Cumul réglé 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Avances sur participations aux ouvrages TTC	42 565 326 €	25 397 238 €	2 998 619 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	5 284 734 €	5 284 734 €

Hypothèses de construction du bilan

Le CRAC 2022 est établi sur la base du bilan acté à l'avenant n°4 au Traité de concession.

Pour rappel, l'avenant n°4 prévoit l'indexation de lignes clairement identifiées.

Pour le CRAC 2022, les lignes de recettes ou dépenses seront révisées ou non suivant les indices présentés au tableau en page suivante.

Information sur l'évolution des indices sur l'année 2022 :

L'évolution sur 2022 des indices est intégrée de manière conforme aux statistiques INSEE et de la fédération SYNTEC.

Les évolutions des indices sur l'année 2022 utilisées pour le CRAC 2022 sont les suivantes :

- Indice BT01 : +5,93%
- Indice TP01 : + 7.02%
- Indice ING : +5.84%
- Indice du Coût de la construction : +7.93%
- Indice Syntec : +5.52%
- Indice IRL : +3.5%

Ces indices sont utilisés pour l'indexation du reste à réaliser de chacune des lignes concernées du CRAC 2022.

RECETTES	
CESSIONS	non indexé
VENTE PLACES DE PARKING SILO PHASE 2	prix de revient actualisé
PARTICIPATION GLOBALE MEL	actualisée
PARTICIPATION AUX OUVRAGES	actualisée
PARTICIPATION COMPLEMENT DE PRIX MEL	non indexé
SUBVENTIONS	non indexé
PARTICIPATION APPORT EN NATURE	non indexé
CESSIONS PLACES DE PARKING EN P3 et P4	non indexé
RECETTES DE GESTION DES PARKINGS PROVISOIRES	non indexé
AUTRES PRODUITS	non indexé
DEPENSES	
MAITRISE FONCIERE	
Coût total des acquisitions	réf loyers
Acquisition places de parking en P3 et P4	non indexé
Apport en nature	non indexé
Frais de notaires	syntec
Expertises foncières	syntec
Frais d'avocat pour la maîtrise foncière	syntec
Libération Foncière	
Dépollution	TP01
Mesures conservatoires	BT01
Déconstruction	BT01
ETUDES GENERALES	Ingénierie
TRAVAUX ET HONORAIRES	
espaces publics	TP01
réhabilitation halles	BT01
Honoraires maîtrise d'œuvre	ingénierie
Géomètre travaux	ingénierie
Gestion et sécurisation du site	TP01
Parkings provisoires	TP01
CONSTRUCTION DE PARKINGS	BT01
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET	
Rémunération forfaitaire	ingénierie
Rémunération proportionnelle	recalculée
Rémunération UIA - staff costs	non indexé
Rémunération de liquidation	ingénierie
FRAIS DE GESTION	
Reprographie	syntec
Frais des publicités	syntec
Charges AFUL et copropriétés	BT01
Assurances hors multirisques	recalculé sur les dépenses
Assurance multirisques	Indice du coût de la construction
Impôts et taxes	
Impôts fonciers terrains	non indexé
Impôts et taxes (CA de la société)	recalculé sur les recettes
CONCERTATION COMMUNICATION	
Maison du projet et atelier urbain	ingénierie
Outils de communication	ingénierie
Travaux de préfiguration UIA - Equipment	non indexé
FRAIS FINANCIERS	recalculé avec l'emprunt

4.3 Dépenses réalisées et prévisionnelles du bilan de l'opération

Le présent chapitre détaille les dépenses réalisées et prévisionnelles du bilan de l'opération, sur la base du bilan d'aménagement après avenant n°4 présenté au paragraphe 2.2.

Le bilan de l'opération sera présenté au chapitre 5 – Bilan et plan de trésorerie prévisionnelle de l'opération.

a. Maîtrise foncière

Le poste maîtrise foncière comprend les dépenses nécessaires à la réalisation des acquisitions foncières, ainsi que les dépenses nécessaires au traitement de la libération foncière :

- **Acquisitions foncières et apport en nature.**
- **Acquisition places de stationnement lots 3 et 4.**
- **Frais de notaires.**
- **Expertises foncières et frais d'avocat pour la maîtrise foncière.**
- **Redevances archéologiques.**
- **Libération foncière composée de :**
    - Dépollution.
    - Mesures conservatoires.
    - Déconstruction.

Hypothèses générales du CRAC 2022

Les hypothèses relatives à la maîtrise foncière évoluent par rapport au bilan de l'avenant n°4, notamment sur les postes « acquisition places de parkings » et « libération foncière ».

Acquisitions foncières et apport en nature :

*Le montant de cette ligne évolue de **+13 k€** HT par rapport à l'avenant n°4 en plus de l'intégration de l'indexation.*

Le montant des acquisitions est recalé sur les dernières estimations des domaines (+14 K€ HT) et les provisions sont réévaluées (-1 k€ HT).

La maîtrise foncière du site passe par la réalisation de différentes catégories d'acquisitions foncières :

APPORT EN NATURE :

- Pour ce qui concerne les emprises appartenant à la MEL, un apport en nature a été inscrit en dépenses et en recettes au bilan de la concession par avenant n°1. Cet apport en nature est réalisé au fil de la réalisation des actes de vente. Le calendrier prévisionnel et le montant de l'apport en nature a été actualisé par l'avenant n°4. Conformément à l'avenant n°4, le montant de l'apport en nature se porte à 8 907 549 € HT.

POUR MEMOIRE

- *Conformément au traité de concession, la participation de la MEL à l'opération d'aménagement comprend un apport en nature de terrains estimé à 9 110 000€HT dans le bilan initial*
- *Par délibération du 26 octobre 2012, Lille Métropole a réévalué le montant de cet apport en nature à 9 492 244€HT (prix de revient). Ce montant a été réestimé en septembre 2013 par les services de la MEL.*

- *Le montant du prix de revient du reste à acquérir est de 1 307 456€HT excluant la parcelle 350 CL 317 d'une surface de 42 m2 actuellement à usage de trottoir (rue Boldoduc) destinée à demeurer en domaine public.*
- *Le montant de l'apport en nature de la MEL est donc défini comme la somme de l'acquisition réalisée le 29 mars 2013 d'un montant de 8 185 250€ et du reste à acquérir d'un montant estimé à 1 307 456€. Soit un montant total de 9 492 705€HT.*

- *Au CRAC 2015, le montant prévu pour l'acquisition de la parcelle CI136 en 2016 a été légèrement diminué du fait d'une division de la parcelle en deux parcelles CI221 et CI222. En effet, le passage vers l'impasse Liévin (CI 222) n'a pu être déclassé et donc cédé par la MEL, en raison de son usage quotidien pour l'accès aux habitations de l'impasse Liévin. Le coût d'acquisition de la parcelle CI221, remplaçant la parcelle CI136, passe ainsi de 414 490 € à 408 300 €. Cet ajustement porte le montant des parcelles restant à acquérir dans le cadre de l'apport en nature à 1 301 266 € au CRAC 2015 au lieu de 1 307 456 € au CRAC 2014.*
- *Cette adaptation porte le montant de l'apport en nature à un montant total de 9 486 516 € HT.*
- *L'avenant n°4 au traité de concession, notifié en juin 2023, ajuste le montant de l'apport en nature à un montant total de 8 907 549€, en lien avec les évolutions programmatiques introduites par le plan directeur validé en décembre 2021.*

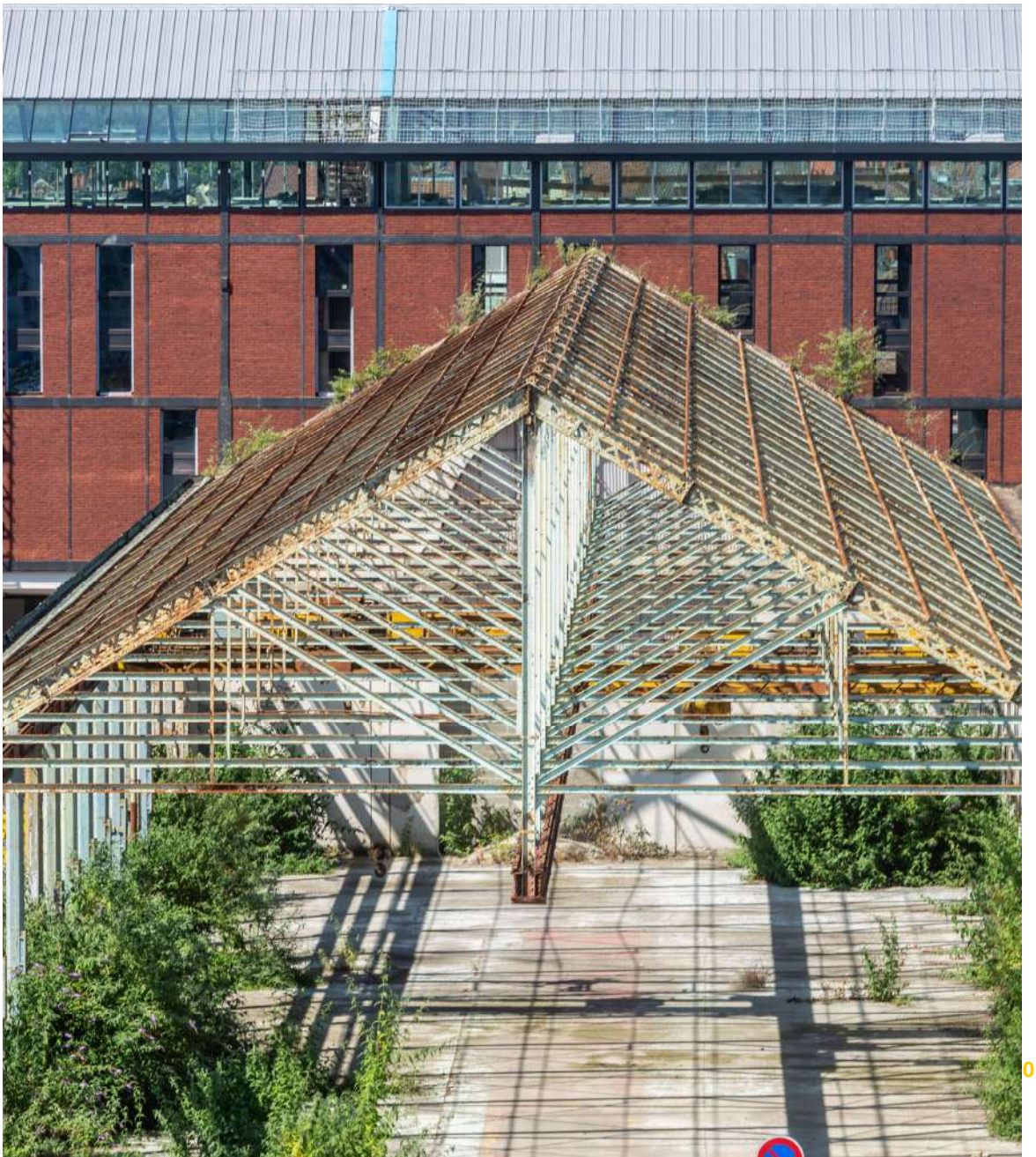

EMPRISES PRIVEES

Une procédure de DUP a été engagée, elle a fait l'objet d'une enquête publique sur les mois de mai et juin 2014. L'arrêté de DUP a été obtenu en date du 30 mars 2015. Dans la poursuite de cette procédure, l'enquête parcellaire s'est déroulée du 19 juin au 04 juillet 2017, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

La prolongation de la DUP pour 5 nouvelles années a été sollicitée et obtenue par arrêté en date du 16 janvier 2020.

Le plan ci-dessous illustre le découpage foncier et l'état des acquisitions foncières au 31 décembre 2022.

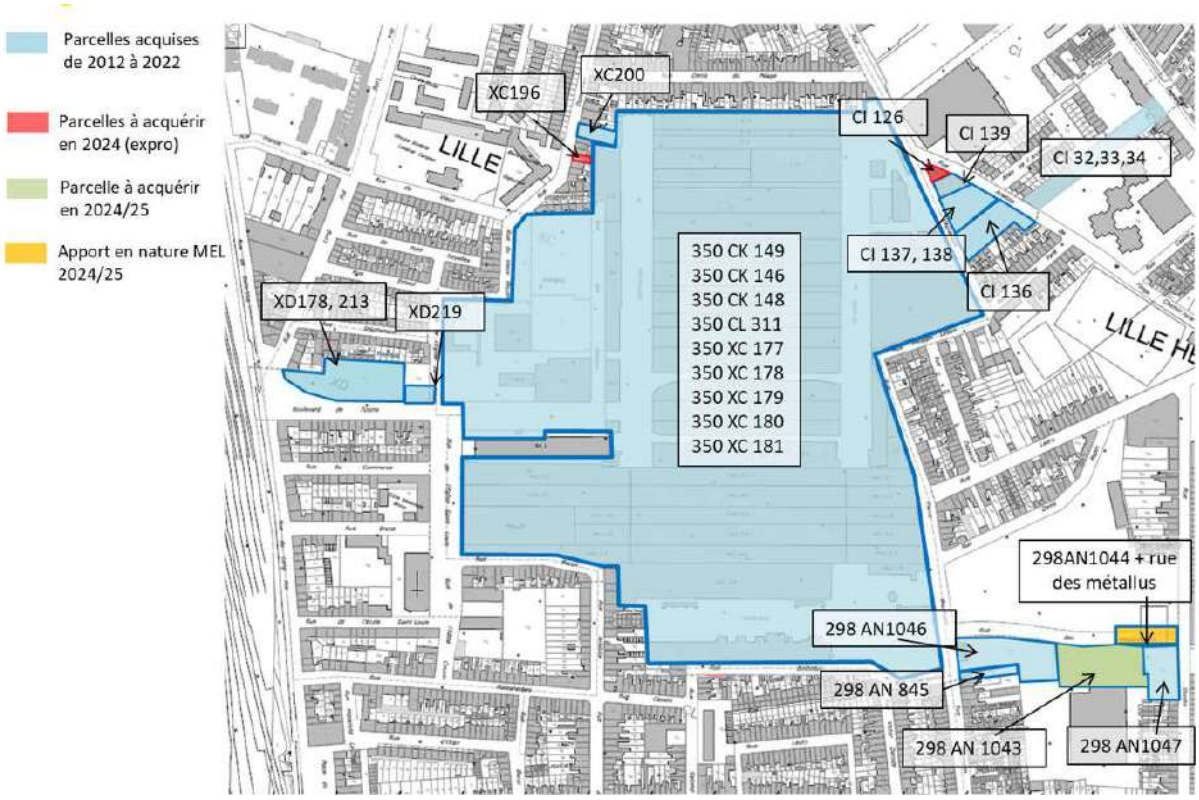

Pour ce qui concerne les dépenses futures nécessaires à la réalisation des acquisitions foncières, le montant du bilan avenant 4 a été maintenu en l'actualisant.

Les hypothèses posées pour le CRAC 2022 pour les dépenses prévisionnelles correspondent à l'indexation de celles du bilan de l'avenant n°4 et le réajustement des dépenses d'acquisition prévisionnelles en fonction des dernières estimations domaniales. Quatre emprises foncières restent à acquérir dont :

- un apport en nature de la MEL et une partie du site des métallurgistes.
- 2 acquisitions futures par voie d'expropriation : CI 126 et XC 196

Est joint en annexe :

- un plan des acquisitions au 31/12/2022

ACQUISITION DES PLACES DE STATIONNEMENT DES LOTS 3 ET 4

*Le montant de la ligne « acquisitions des places de stationnement des lots 3 et 4 » évolue de **-50 k€** HT pour intégrer une diminution du nombre de places à acquérir.*

L'avenant n°3 au traité de concession prévoit que l'aménageur garantisse aux constructeurs une capacité de stationnement (parkings accueillant les places privées des programmes de construction) en cas de retard de certains programmes immobiliers comportant des places dans ces parkings (engagement de rachat d'une partie des places).

La vente des lots 4B et 4C prévoit la réalisation du parking P4 par le groupement Nexity/Nacarat. Ce parking accueille le stationnement des places de parking pour les lots 4B, 4C et G1 mais aussi 4A, 4D et BA2.

Une clause prévoit que l'aménageur acquiert les places attitrées aux lots 4A, 4D et G1 dans le cas où celles-ci ne seraient pas cessibles, dans un délai de 3 ans après achèvement du parking, par les futurs preneurs de ces lots. Si tel est le cas, ces places seraient cédées par l'aménageur aux futurs preneurs à terme.

Par ailleurs, l'acte de vente du lot 3C prévoit la réalisation du parking P3 (lot 3C) par le promoteur RAMERY. Ce parking accueille le stationnement des places de parking pour les lots 3B, 3A1, le LHIL, les halles F6B et F4 et les particuliers riverains.

Une clause prévoit que l'aménageur acquiert les places dans le cas où celles-ci n'auraient pas été cédées, à l'achèvement du parking, par les futurs preneurs de ces lots. Si tel est le cas, ces places seraient cédées par l'aménageur aux futurs preneurs à terme.

Le montant prévu au CRAC 2022 a été diminué de **-50 K€** correspondant à un ajustement du nombre de places de parking concernées.

Il est à noter que cette ligne est corrélée à une même ligne en recette qui diminue du même montant.

Frais de notaires :

Le montant de la ligne « frais de notaires » de l'avenant n°4 est maintenu en intégrant l'indexation.

Expertises foncières et frais d'avocat pour la maîtrise foncière :

Les montants de ces deux lignes au bilan de l'avenant n°4 ont été maintenus au CRAC 2022, en intégrant l'indexation.

Les montants indiqués au bilan de l'avenant n°4 pour ces lignes permettent, à ce jour, d'intégrer le coût des expertises nécessaires aux négociations amiables et frais ainsi que des frais au recours éventuel à l'expropriation.

Redevances archéologiques

Pour rappel, à la suite du courrier reçu par la DRAC en mai 2012, il a été proposé au CRAC 2012 de supprimer le budget provisionné pour cette redevance.

Libération foncière

*Le montant de cette ligne évolue de **+45 k€** HT par rapport à l'avenant n°4 en plus de l'intégration de l'indexation.*

Une ligne « libération foncière » a été introduite au CRAC 2013, elle regroupe les postes dépollution, mesures conservatoires et déconstruction. Cette ligne et sa décomposition ont été actées par avenant n°2 au contrat.

Le montant de cette ligne a été ajusté à l'avenant n°4 en raison d'une augmentation des dépenses de dépollution et de déconstruction.

Le montant de cette ligne évolue à la hausse au CRAC 2022, en raison de l'intégration des dépenses de dépollution du secteur Nord de phase 1 (Allée des fondeurs et Allée Martinache) et d'un ajustement des dépenses de déconstruction.

DEPOLLUTION

*Le montant de cette ligne évolue de **+60 k€** HT par rapport à l'avenant n°4 en plus de l'intégration de l'indexation.*

Pour rappel, compte tenu de l'imprévisibilité des questions environnementales sur ce site au passé industriel lourd, le traité de concession prévoit une clause de revoyure.

AU CRAC 2022, le montant des dépenses prévisionnelles est augmenté de **+ 60 k€** HT pour intégrer un montant de dépollution plus important pour les travaux du secteur nord.

MESURES CONSERVATOIRES

Le montant de la ligne « mesures conservatoires » de l'avenant n°4 est maintenu.

Les mesures conservatoires sont finalisées.

Le montant de cette ligne proposé au CRAC 2022 est basé sur le montant des soldes de marchés ou la préparation de leur solde.

POUR MEMOIRE

***Dépollution et mesures conservatoires :** Ce poste correspond aux frais de dépollution nécessaires pour la mise en état des terrains.*

Il fait l'objet d'une clause inscrite au traité de concession dans son article 24.8 « Impact de sujétions techniques particulières pour l'aménagement » ouvrant la possibilité de revoir les conditions financières de l'opération en cas de contraintes liées à la pollution.

Par courrier du 25 mars 2013, Lille Métropole a confirmé l'application de cette clause aux frais de dépollution liés à la prise en compte de la problématique amiante.

En effet, lors de la remise de l'offre par SORELI en Février 2010, les rapports amiante transmis par Lille Métropole portant sur les halles et bâtiments du site de l'ancienne usine FCB indiquaient que les mesures et travaux prescrits devaient être réalisés avant Janvier 2013. Ces mesures et travaux n'ayant pas été réalisés, Lille Métropole a sollicité auprès de la Préfecture une prorogation de délais afin de réaliser lesdits travaux avant le 29 janvier 2016.

SORELI ayant acquis le bien susvisé le 29 mars 2013, elle a réalisé les mesures et travaux nécessaire.

L'évolution de la réglementation en 2012 et en 2013 a également contraint SORELI à réaliser une mise à jour des DTA transmis par Lille Métropole. A partir de ces documents mis à jour, l'équipe de maitrise d'œuvre retenue pour la mise en place des mesures conservatoires a été missionnée sur le programme et le montant total des mesures et travaux conservatoires à réaliser.

L'avenant n°4 a introduit des modifications en lien avec la modification du plan directeur actée en 2021, pour intégrer la dépollution nécessaire la remise en état des sols avant réalisation des espaces publics et cession des lots.

DECONSTRUCTION

*Le montant de cette ligne évolue et a été ajusté : il n'intègre ainsi pas la totalité de l'indexation **(- 15k€).** Cela résulte de l'ajustement des honoraires de MOE suite à la notification du marché.*

Les dépenses de déconstruction comprennent le coût des travaux, d'aléas, les honoraires de maitrise d'œuvre et des bureaux d'études associés (Bureau de Contrôle et CSPS notamment).

Le CRAC 2022 reprend les déconstructions de l'avenant n°4 :

- tronçon 1 de la voie nouvelle,
- halles F15 et F16,
- G1G1' Nord (prévue au bilan initial en réhabilitation pour préau public - changement de destination)
- G2 partielle,
- bâtiments sur l'emprise du lot 4 (H1, H2, BA3, bâtiment Ernest Mayer, Point de rassemblement),
- bâtiments sur l'emprise du lot 3 (halles F9 à F14),
- halles F2, F3 et F5,
- halle F4 partielle (partie Est),
- halle F1,
- halles A, B, C,
- triangle Vaucanson,
- poste transformateur et maison rue Lebon.

Il est à noter que les montants de travaux de déconstructions amènent à une possible récupération et donc revente des matériaux en acier démolis. Celle-ci a été considérée comme une recette dans une ligne créée au CRAC 2017 et maintenue depuis aux 'Revalorisation des matériaux'.

Les démolitions en phase 1 sont finalisées.

Le montant de cette ligne proposé au CRAC 2022 est basé sur :

- le montant des soldes de marchés des démolitions de phase 1 ou la préparation de leur solde. Ce montant a été maintenu par rapport au bilan de l'avenant 4.
- Le montant des marchés passés pour les démolitions de phase 2. Ce montant a été maintenu par rapport au bilan de l'avenant 4.
- Le montant prévisionnel des démolitions restant à conduire en phase 2. Ce montant a été maintenu par rapport au bilan de l'avenant 4.
- Le montant prévisionnel des honoraires liés à la démolition.

Les hypothèses posées pour l'établissement du CRAC 2022 sont conformes au plan suivant :

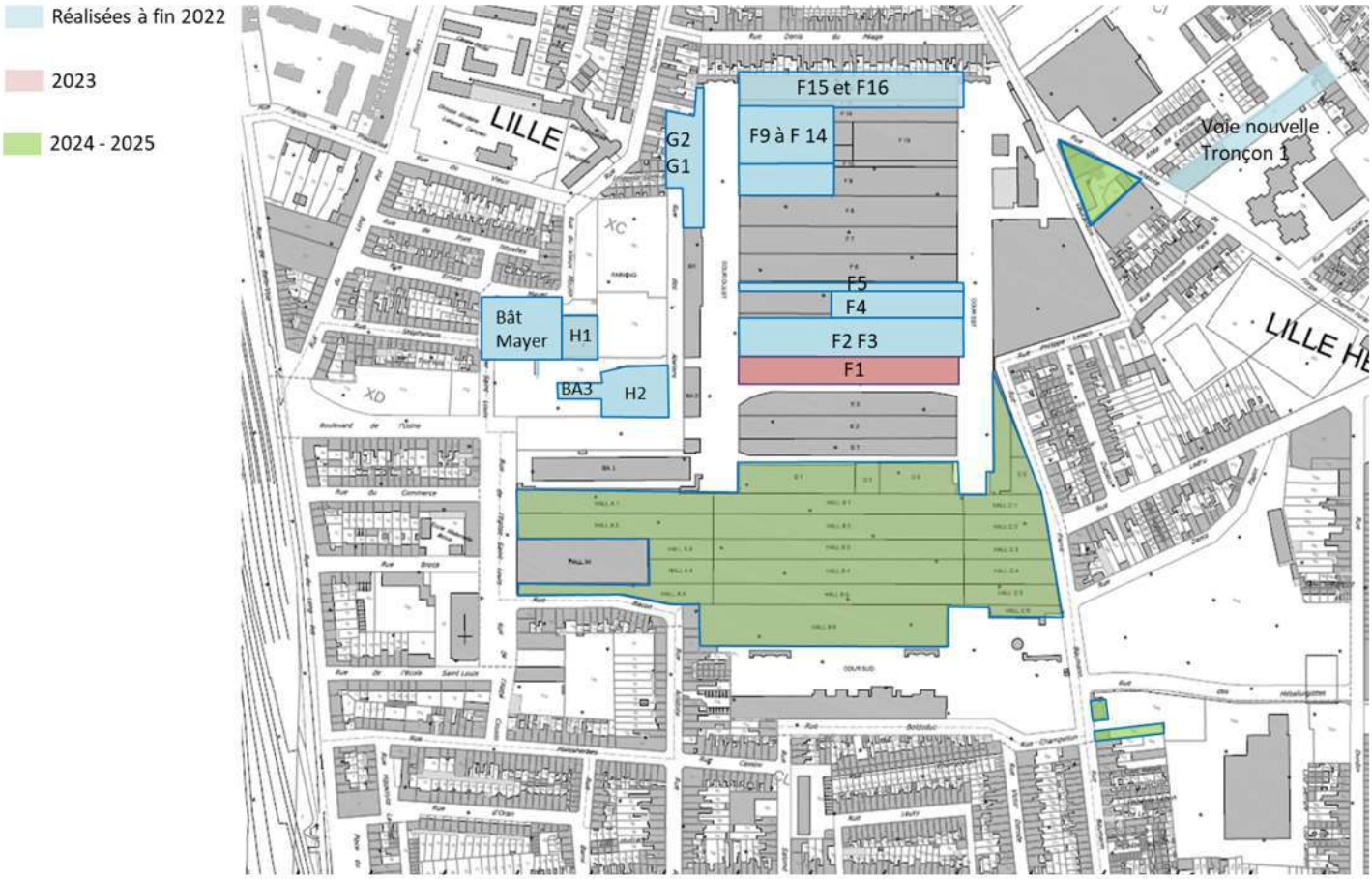

Récapitulatif

Le montant du poste maîtrise foncière du CRAC 2022 est supérieur à celui du bilan de l'avenant n°4. Les évolutions principales sont :

- L'intégration de l'actualisation sur toutes les lignes,
- L'ajustement des estimations d'acquisition sur la base des dernières estimations domaniales.
- La diminution du nombre de places à acquérir dans le parking silo 3C.
- L'intégration de dépenses complémentaires sur la ligne dépollution.
- L'ajustement des dépenses sur la ligne déconstruction.

montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
MAITRISE FONCIERE		**33 511 772**	**34 261 739**	**19 582 856**	**2 450 688**	**4 693 391**	**5 440 246**	**1 007 915**	**547 279**	**539 363**	**749 967**
Coût total des acquisitions		**2 523 207**	**2 579 913**	1 273 636	**0**	**1 306 277**	**0**	**0**	**0**	**0**	**56 706**
coût acquisition	réf loyers	2 423 872	2 477 649	1 273 636	0	1 204 014	0	0	0	0	53 777
provision négociation	réf loyers	99 334	102 264	0	0	102 264	0	0	0	0	2 929
Acquisition places de stationnement lots 3 et 4	non indexé	1 450 000	1 400 000	0	950 000	0	0	450 000	0	0	-50 000
Apport en nature	non indexé	8 907 549	8 907 549	8 852 843	0	54 706	0	0	0	0	0
Frais de notaires	syntec	170 927	174 338	110 542	23 268	29 893	0	10 636	0	0	3 412
Expertises foncières	syntec	70 399	71 399	50 726	20 673	0	0	0	0	0	1 000
Frais d'avocat pour la maîtrise foncière	syntec	38 773	40 073	13 773	11 700	14 600	0	0	0	0	1 300
Redevance archéologique	syntec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Libération foncière		**20 350 917**	**21 088 466**	**9 281 337**	**1 445 047**	**3 287 915**	**5 440 246**	**547 279**	**547 279**	**539 363**	**737 549**
Dépollution	tp01	6 837 560	7 131 332	3 505 075	717 573	727 484	547 279	547 279	547 279	539 363	293 772
Mesures conservatoires	bt01	3 003 975	3 005 566	2 974 961	22 358	8 246	0	0	0	0	1 591
Déconstruction	bt01	10 509 382	10 951 568	2 801 301	705 116	2 552 185	4 892 966	0	0	0	442 187

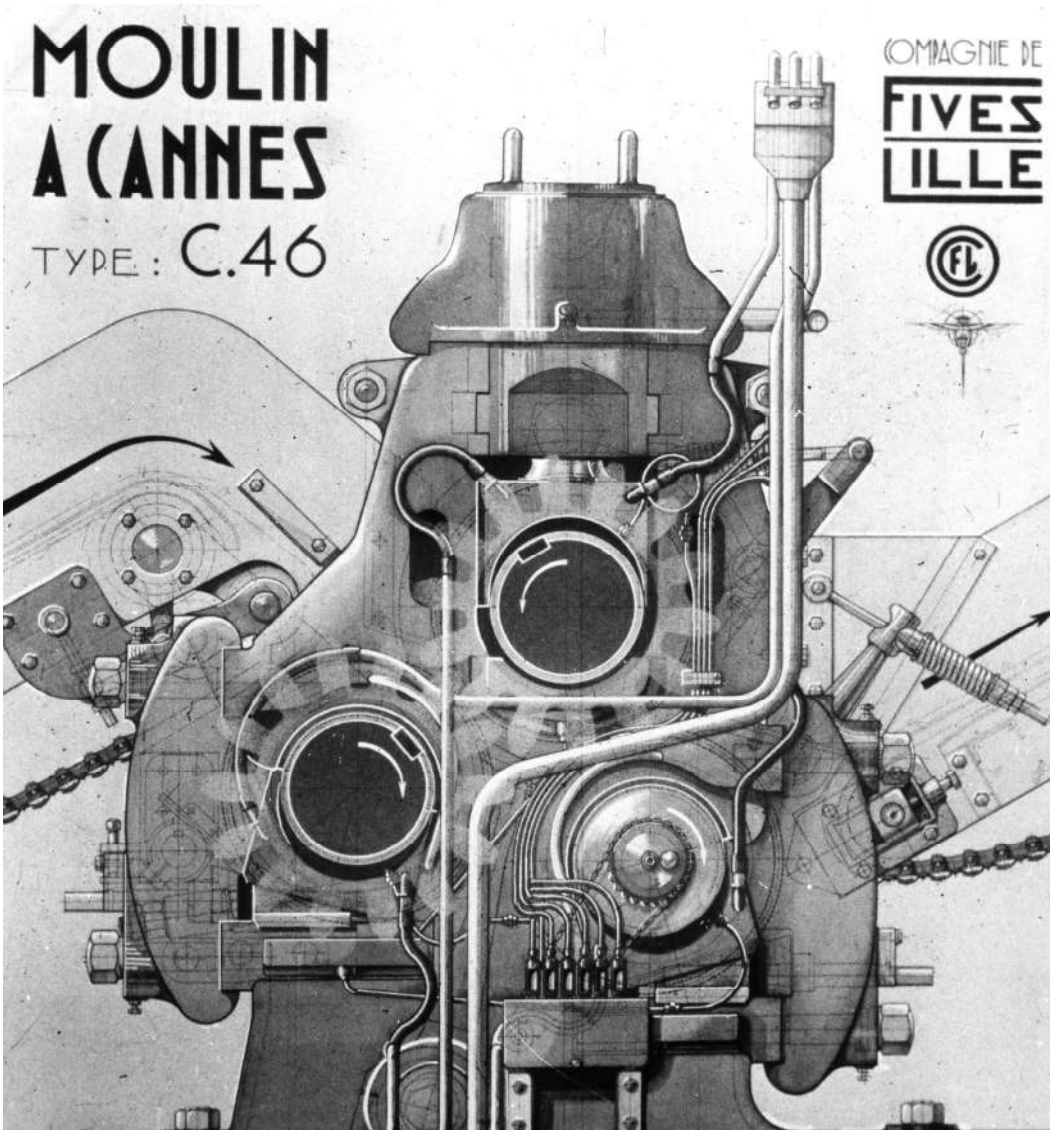

b. Etudes générales

Le poste « *Etudes générales* » comprend les dépenses relatives aux postes suivants :

- **Prestations foncières du géomètre** (notamment : établissement des plans topographiques et périmétraux, plans de localisation d'ouvrages, établissement des plans parcellaires, bornages contradictoires, mise à jour permanente des plans d'acquisitions foncières et de cessions foncières, implantation des ouvrages et constructions et implantation sur site des limites parcellaires) ;
- **AMO Développement Durable** ;
- **Mise à jour des études réglementaires** (finalisation du Dossier Loi sur l'Eau, mise à jour et compléments à l'étude d'impact, nécessaires modifications ou révisions des documents d'urbanisme, etc…) ;
- **Etudes de marché** ;
- **Etudes d'urbanisme** (missions d'études de conception urbaine, de suivi de l'opération d'aménagement et de conseil) ;
- **Etudes techniques diverses** (le champ des études techniques nécessaires sur le périmètre est vaste : il couvre notamment les études géotechniques afin de répondre aux obligations du vendeur, les études géotechniques détaillées pour définir les conditions techniques de réutilisation des voiries existantes et définir les contraintes géotechniques des voiries à créer, les études de sécurité avec le suivi du contrôle d'application du diagnostic (sécurité publique, sécurité incendie, …), l'étude confiée pour l'optimisation de la gestion et du coût du stationnement, la mission d'expertise en matière d'amiante, les études hydrauliques complémentaires, l'étude d'ingénierie Sécurité Incendie ISI, les études de prévention en sécurité incendie et de coordination SSI).

Hypothèses générales du CRAC 2022

Sur les lignes Géomètre, HQE Développement Durable, Mise à jour des études réglementaires, Etudes de marché, Etudes d'urbanisme, l'hypothèse d'établissement du CRAC 2022 est le *maintien de l'enveloppe de l'avenant 4 en intégrant l'indexation.*

Récapitulatif

Le montant du poste études générales du CRAC 2022 est supérieur à celui de l'avenant n°4 du fait de l'intégration de l'indexation.

montants en euros HT		Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
		indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
ETUDES GENERALES			**6 788 624**	**6 969 333**	**3 703 883**	**856 707**	**1 020 706**	**542 226**	**342 532**	**330 024**	**173 256**	**180 709**
Géomètre "foncier " acquisitions cessions		ingénierie	438 173	456 231	134 774	53 576	53 576	53 576	53 576	53 576	53 576	18 058
Missions HQE et Développement durable		ingénierie	948 228	975 554	141 636	290 560	271 702	175 708	40 956	35 638	19 354	27 326
Mises à jour études réglementaires		ingénierie	124 993	130 065	44 543	47 116	38 406	0	0	0	0	5 073
Etudes de marché		ingénierie	95 052	96 875	63 890	0	32 985	0	0	0	0	1 823
Urbanisme		ingénierie	3 038 675	3 119 402	1 987 984	291 177	382 424	180 945	125 853	128 245	22 773	80 727
Etudes diverses (études de sol,études techniques…)		ingénierie	2 143 503	2 191 207	1 331 057	174 277	241 612	131 997	122 146	112 565	77 553	47 704

c. Travaux et honoraires

Le poste Travaux et honoraires comprend les postes suivants :

- **Les travaux de la ZAC** (travaux d'aménagement des espaces publics couverts sous halles et découverts, ainsi que ceux de la mise en sécurité des halles E - cf. annexe 7 au traité de concession d'aménagement). L'avenant n°3 a introduit la ligne 'Réhabilitation halles espaces capables' pour la réhabilitation des parties de halles à céder (Halles F4, F6, F8, G1) ;
- **Les travaux de la plaine des Métallurgistes** ;
- **Des travaux divers et aléas** (concessionnaires et aléas) ;
- **Les honoraires de maitrise d'œuvre et prestataires associés** (équipes de maitrise d'œuvre, missions de CSPS, de Bureau de Contrôle et d'OPC liés aux travaux d'infrastructures et de superstructures à charge de l'aménageur - dans le bilan de l'avenant n°4, ces honoraires sont estimés à 14% du montant des travaux, taux d'aléas et taux de tolérance compris).
- **Les prestations de géomètre pour le suivi des travaux** ;
- **La gestion et la sécurisation du site de l'ancienne usine FCB** (l'ensemble des dépenses nécessaires à la gestion du site et au maintien du système anti-intrusion qui est composé de prestations de gardiennage, de vidéosurveillance et de clôtures et murs de différentes natures. Il comprend également les consommations d'énergie liées à cette gestion) ;
- **Les Parkings provisoires y compris honoraires** (parkings provisoires rendus nécessaires suite au report des parkings en superstructure au-delà de 2020).

Hypothèses générales du CRAC 2022

Sur les lignes « *Travaux plaine des métallurgistes* », , « *géomètre travaux* », « *gestion et sécurisation du site* », et « *parkings provisoires y compris honoraires* », l'hypothèse du CRAC 2022 est le *maintien de l'enveloppe de l'avenant 4 en intégrant l'indexation.*

*La ligne « TRAVAUX ZAC FCB » ligne évolue de **+126 k€** HT par rapport à l'avenant n°4 en plus de l'intégration de l'indexation.*

*Les lignes « travaux divers et aléas » et « honoraires sur les travaux » évoluent mécaniquement de **+6 k€ HT** et **+27 k€ HT** en raison de l'évolution du prix des travaux ci-dessus, en plus de l'intégration de l'indexation.*

Travaux de la ZAC

*Le montant de cette ligne évolue de **+126 k€** HT par rapport à l'avenant n°4 en plus de l'intégration de l'indexation.*

Au CRAC 2022, les travaux ZAC correspondent aux dépenses suivantes :

- ESPACES PUBLICS : travaux d'infrastructures sur le périmètre de la ZAC.
- OUVRAGES DANS LES HALLES : Réhabilitation des parties de halles intégrées aux ouvrages publics (passage F6, Saint Louis)
- REHABILITATION HALLES E : Réhabilitation de la halle avant sa cession.
- REHABILITATION HALLES F4 F6 F8 G1 : Réhabilitation des parties de halles à céder et éléments complémentaires liés à la sécurité incendie.

ESPACES PUBLICS

Ces travaux, réalisés sur les futurs espaces publics, intègrent :

- Phase 0 : réalisation de la cuve en F8 et aménagement de la voie nouvelle sur les années 2015 à 2018
- Phase 1 : réalisation de travaux sur 4 secteurs opérationnels :
    - Travaux secteur ouest : 2017 – 2021.
    - Travaux secteur est : 2020 – 2022 / Echéance recalée à la suite de la suspension en 2019 de ces travaux, en raison d'un péril imminent identifié sur un avoisinant à l'occasion d'un référé préventif engagé par SORELI pour le chantier d'espaces publics.
    - Travaux secteur du nord (dont jardin linéaire A) : 2021 – 2023.
- Phase 2 : La réalisation des travaux d'aménagement sur le périmètre de phase 2 du projet à compter de 2024.

Le CRAC 2022 intègre des dépenses complémentaires par rapport au montant du bilan de l'avenant n°4 pour **+156 k€ HT** :

- **Espaces publics NORD : +119 k€ HT** justifiés par l'intégration de dépenses nouvelles de travaux initialement non prévues
    - Elargissement des voies d'accès aux services de secours
    - Modification des regards d'alimentation de la cuve en lien avec la sécurisation de l'ERP.
    - Evacuation de déblais amiantés.
- **Espaces publics en interface avec les lots bâtis : +37 k€ HT** justifiés par la prise en charge de travaux promoteurs sur les lots 1, 4D et 3B. Il est à noter que ces +37 k€ HT sont refacturés aux promoteurs, et apparaissent également en recettes dans la ligne « autres produits »

OUVRAGES DANS LES HALLES

Cette ligne intègre la réalisation des travaux suivants :

- Réhabilitation de la partie de halle F8 publique - 2015 à 2018.
- Réhabilitation de la partie de halle F6 publique - 2017 à 2019.
- Réhabilitation de la Halle Saint Louis publique – à compter de 2025.

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant des travaux d'ouvrages dans les halles est maintenu en intégrant l'indexation.

REHABILITATION DES HALLES E

Ces travaux prévoient la réhabilitation des halles E, en vue de leur cession. Le montant de ces travaux est évalué suivant l'estimation niveau PRO des études.

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant des travaux de réhabilitation des Halles E est maintenu, en intégrant l'indexation.

REHABILITATION HALLES F4 F6 F8 G1

Cette ligne intègre le traitement et le développement des espaces capables, comprenant la réalisation des travaux de réhabilitation de la structure de la halle et de la couverture :

- Réhabilitation de la partie de halle F8 à céder - 2015 à 2022.
- Réhabilitation de la partie de halle F6 à céder – 2017 à 2019.
- Réhabilitation de la partie de halle G1G1' à céder – 2019 à 2020.
- Réhabilitation de la partie Ouest de la halle F4, partie de halle maintenue – 2024.

Depuis le CRAC 2017, cette ligne intègre également les éléments complémentaires liés à la sécurité incendie.

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant de cette ligne évolue et a été ajusté : il n'intègre ainsi pas la totalité de l'indexation **(- 30k€).** Cela résulte de l'ajustement des montants aux travaux effectués.

TRAVAUX PLAINE DES METALLURGISTES :

Les travaux prévus sur la Plaine des métallurgistes sont prévus en phase 2.

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant des travaux de la plaine des métallurgistes est maintenu, en intégrant l'indexation.

LES HYPOTHESES POSEES POUR L'ETABLISSEMENT DU CRAC 2022 SONT POUR LA PARTIE TRAVAUX :

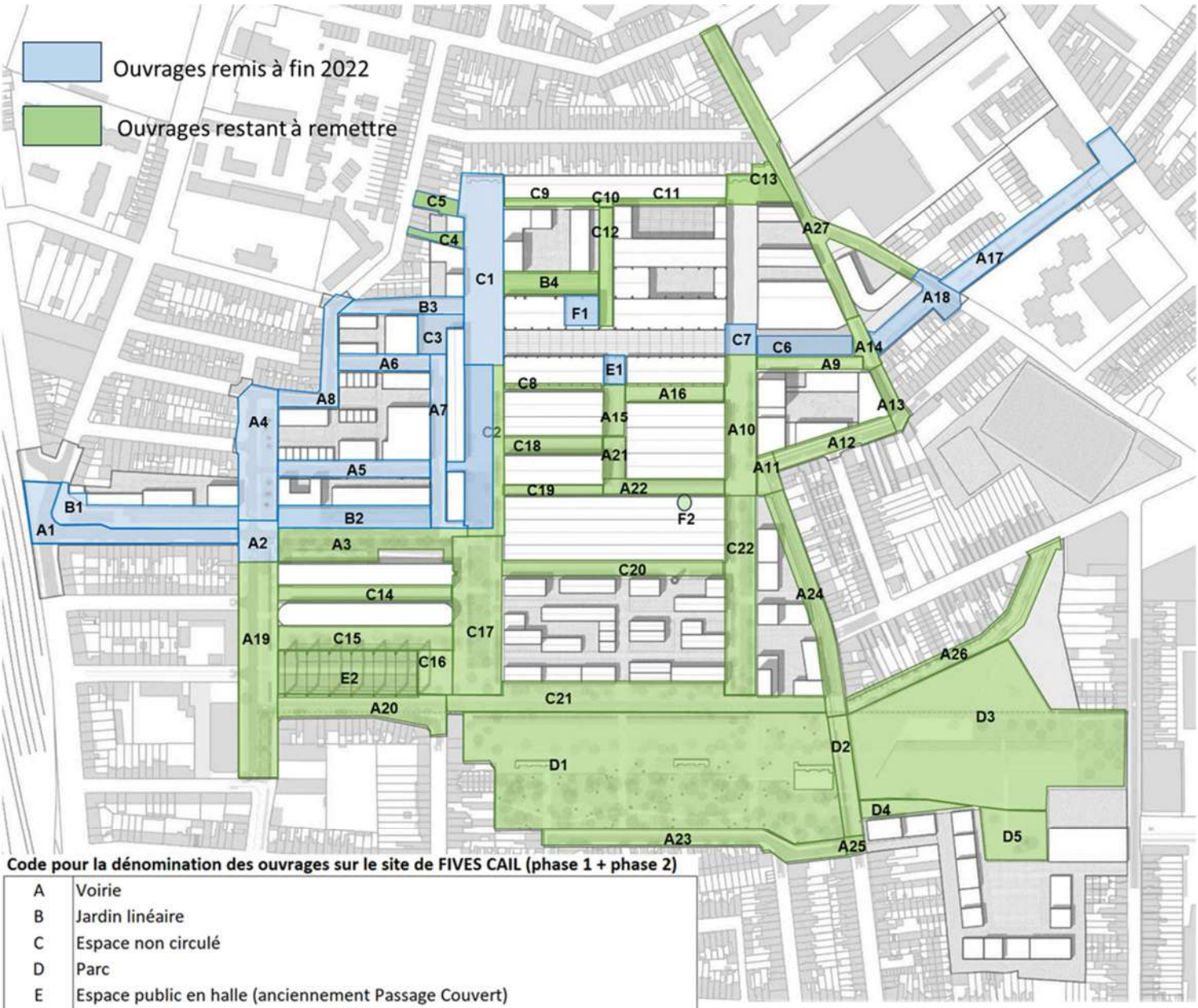

Code pour la dénomination des ouvrages sur le site de FIVES CAIL (phase 1 + phase 2)

A	Voirie
B	Jardin linéaire
C	Espace non circulé
D	Parc
E	Espace public en halle (anciennement Passage Couvert)
F	Cuve en F8

TRAVAUX DIVERS ET ALEAS

Le CRAC 2017 a intégré en aléas les différentes demandes complémentaires suivantes formulées par les collectivités :

- Déplacement du city stade sur l'Ilot Ravel,
- Fermeture par clôtures et portails du passage de l'Internationale sur les côtés latéraux,
- Remplacement de conduite d'eau non prévu initialement Boulevard de l'Usine.

Au CRAC 2018, la ligne allouée aux aléas finance les aléas supplémentaires suivants :

- mesures de protection incendie de la structure de la halle F7 au droit du lycée hôtelier et mesure compensatoire transitoire en l'attente de sa mise en œuvre,
- augmentation du nombre de postes transformateur et modification du réseau BT par rapport à la convention initiale signée avec ENEDIS, au regard des demandes de puissances supérieures des programmes de construction,
- comblement de la cave découverte lors des travaux de réaménagement du carrefour Bd de l'Usine – Long Pot,
- plus-value potelets FCR.

Le poste aléas comprend également, conformément au CRAC 2018, la modification du réseau BT par rapport à la convention initiale signée avec ENEDIS, au regard des demandes de puissances supérieures des programmes de construction.

Ce montant a été revu à la hausse au CRAC 2019 pour tenir compte :

- des interventions effectivement réalisées pour les ouvertures / fermetures de tranchées en lien avec les demandes d'ENEDIS,
- de la modification du poste d'alimentation du programme BA2 entraînant une modification des réseaux installés (alimentation par le poste intégré dans la bourse du travail et non plus celui du parking 4C).

Par ailleurs, les incidences financières de la mise en œuvre de mesures sanitaires particulières par les entreprises dans le cadre de la pandémie de COVID 19 ont été intégrées au poste aléas pour un total de 31 K€ HT. Le montant de ces mesures a fait l'objet de nombreuses négociations avec les entreprises, la répartition de la charge de celles-ci se devant d'être justifiée et équitable entre chaque entreprise et SORELI.

Le prévisionnel de cette ligne est un pourcentage des travaux.

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant de cette ligne intègre l'indexation et une hausse de **6k€** en lien avec l'évolution du montant des travaux.

HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE SUR LES TRAVAUX VRD / SPS / OPC

Ce poste correspond à un pourcentage des marchés de travaux.

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant des honoraires évolue de **+27 k€** HT**,** en lien avec l'évolution du montant des travaux, en plus de l'intégration de l'indexation.

GEOMETRE TRAVAUX (ETUDE ET REALISATION)

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant de cette ligne est maintenu, en intégrant l'indexation.

GESTION ET SECURISATION DU SITE

Il est à noter que ce poste intègre les éléments suivants : gardiennage du site, télésurveillance et maintenance de la télésurveillance, maintien en état des bâtiments, maintien en état du site et du poste de garde, entretien des espaces verts, frais divers des concessionnaires notamment, clôtures et barrières, aléas liés à l'occupation du site.

POUR MEMOIRE

Les évolutions de phasage de l'opération ont eu des conséquences sur l'estimation des coûts de gestion et sécurisation du site au CRAC 2014. Le CRAC 2015 a mis à jour l'estimation des coûts sur la base de l'avancement des études et a intégré les coûts liés à la sécurisation du site existant sur la périphérie de la zone accessible au public pour l'ouverture du lycée en 2016.

L'avenant n°4 a mis à jour les montants de gestion de site pour intégrer des modifications de phasage de l'opération introduites par le nouveau plan directeur validé en 2021, et par l'installation d'accès sécurisés aux chantiers à l'intérieur du site.

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant de cette ligne est maintenu, en intégrant l'indexation.

PARKINGS PROVISOIRES Y COMPRIS HONORAIRES

Cette ligne de dépenses intègre les coûts liés aux études et aux travaux pour la réalisation de parkings provisoires, ainsi que les frais de gestion liés. 3 parkings sont prévus :

- Le parking dit Lebon a été créé en 2016 : environ 170 places, à proximité du lycée, sur l'emprise du lot 1. Ce parking a été mis en place pour une durée de 2 ans et devait être déplacé avant la cession de l'emprise du lot 1.
- Le parking provisoire ensuite réalisé sur l'emprise libérée de F2 F3, rendu nécessaire afin de libérer l'emprise du lot 1 à céder, a ainsi ouvert en 2019. Il compte 190 places et doit être déplacé avant la cession du lot 8.
- Le parking provisoire à réaliser en phase 2 afin de libérer l'emprise du lot 8, en attente de la réalisation du parking en superstructure du lot 5, est destiné à accueillir les places de stationnement des logements du lot 10 et les places visiteurs pour les programmes de destination du projet.

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant de cette ligne est maintenu, en intégrant l'indexation.

POUR MEMOIRE :

Les évolutions de la phase 1 et du calendrier de l'opération ont décalé la réalisation des parkings P2 et P3 en phase 2, après 2020. Le parking P1 a été décalé en réalisation et fait l'objet d'une consultation auprès de preneurs privés.

Le lycée hôtelier a ouvert en septembre 2016. Pour son ouverture, il a été convenu que cet équipement puisse bénéficier de l'usage de places de parking, pour le personnel, ces places étant disposées initialement au sein du parking P1. Pour répondre à ce besoin et au besoin d'animation du site, il s'est avéré nécessaire de créer en 2016 un parking provisoire d'environ 170 places, parking dit Lebon, à proximité du lycée, sur l'emprise du lot 1.

Ce parking est mis en place pour une durée de 1 à 2 ans.

A compter de 2018, la création d'un parking provisoire sur l'emprise libérée de F2 F3 s'avère nécessaire afin de libérer l'emprise du lot 1 à céder. Ce parking devra permettre de répondre aux besoins de stationnement des visiteurs, en lien avec l'animation du site. Le CRAC 2015 intégrait les études d'ingénierie nécessaire à la conception de ce parking mais n'intégrait pas les coûts de travaux et gestion,

à la demande de la MEL. Pour le CRAC 2016, le montant de la ligne « parking provisoire F2F3 » a été mis à jour par l'ajout des travaux du parking provisoire F2F3 mais aussi les frais d'études, d'ingénierie, de gestion, etc.

La construction de la piscine (sur le lot 8) rend nécessaire le déplacement de ce parking provisoire plus au sud, sur le périmètre de phase 2, en attendant la construction du parking silo (lot 5a) qui reprendra les besoins des visiteurs de l'opération, et d'opérations tertiaires et de logement en phase 2.

L'avenant n°4 intègre une mise à jour de la ligne « parkings provisoires y compris honoraires » pour y intégrer le coût des travaux de ce 3ème parking provisoire, mais aussi les frais d'études, d'ingénierie, de gestion…

Récapitulatif

Le montant du poste « travaux et honoraires » du CRAC 2022 est supérieur au montant de l'avenant n°4, en raison de l'intégration de l'ajustement de dépenses (travaux, aléas et honoraires) et de l'intégration de l'indexation.

montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
TRAVAUX ET HONORAIRES		**76 690 472**	**80 054 738**	**28 841 883**	**6 594 987**	**3 736 748**	**10 203 670**	**11 075 643**	**11 519 092**	**8 082 715**	**3 364 266**
TRAVAUX ZAC FCB		**56 765 951**	**59 390 462**	**19 868 708**	**4 383 139**	**1 186 916**	**7 206 268**	**9 307 490**	**9 832 944**	**7 604 998**	**2 624 512**
ESPACES PUBLICS	tp01	43 089 306	45 237 363	14 730 347	3 745 126	512 872	6 331 486	6 400 557	6 926 011	6 590 964	2 148 057
OUVRAGES DANS LES HALLES (passage F6, St Louis)	bt01	4 016 041	4 229 139	424 130	10 908	0	752 000	1 014 034	1 014 034	1 014 034	213 098
REHABILITATION HALLES E	bt01	3 573 818	3 785 799	0	0	0	0	1 892 900	1 892 900	0	211 981
REHABILITATION HALLES F4 F6 F8 G1	bt01	6 086 785	6 138 161	4 714 230	627 106	674 044	122 782	0	0	0	51 376
TRAVAUX PLAINE DES METALLURGISTES	tp01	304 713	326 110	0	0	0	108 703	108 703	108 703	0	21 397
Travaux divers et aléas	tp01	1 712 120	1 791 497	668 178	59 377	35 607	219 449	282 486	298 249	228 150	79 377
Honoraires sur les travaux	ingénierie	8 194 473	8 522 097	3 066 146	1 205 737	993 104	944 619	1 097 926	1 100 133	114 432	327 625
Géomètre travaux	ingénierie	288 124	296 152	140 552	31 678	24 784	24 784	24 784	24 784	24 784	8 029
Gestion et sécurisation du site	tp01	7 544 284	7 786 099	4 091 015	814 256	1 259 735	1 200 151	201 251	128 640	91 051	241 816
Parkings provisoires yc honoraires		**1 880 809**	**1 942 320**	**1 007 284**	**100 800**	**236 601**	**499 695**	**53 003**	**25 637**	**19 300**	**61 511**
Parking Lebon	tp01	274 967	274 967	274 812	156	0	0	0	0	0	0
Parking provisoire F2 F3	tp01	771 964	774 831	732 472	16 992	12 683	12 683	0	0	0	2 867
Parking provisoire Phase 2	tp01	833 877	892 522	0	83 652	223 918	487 012	53 003	25 637	19 300	58 645

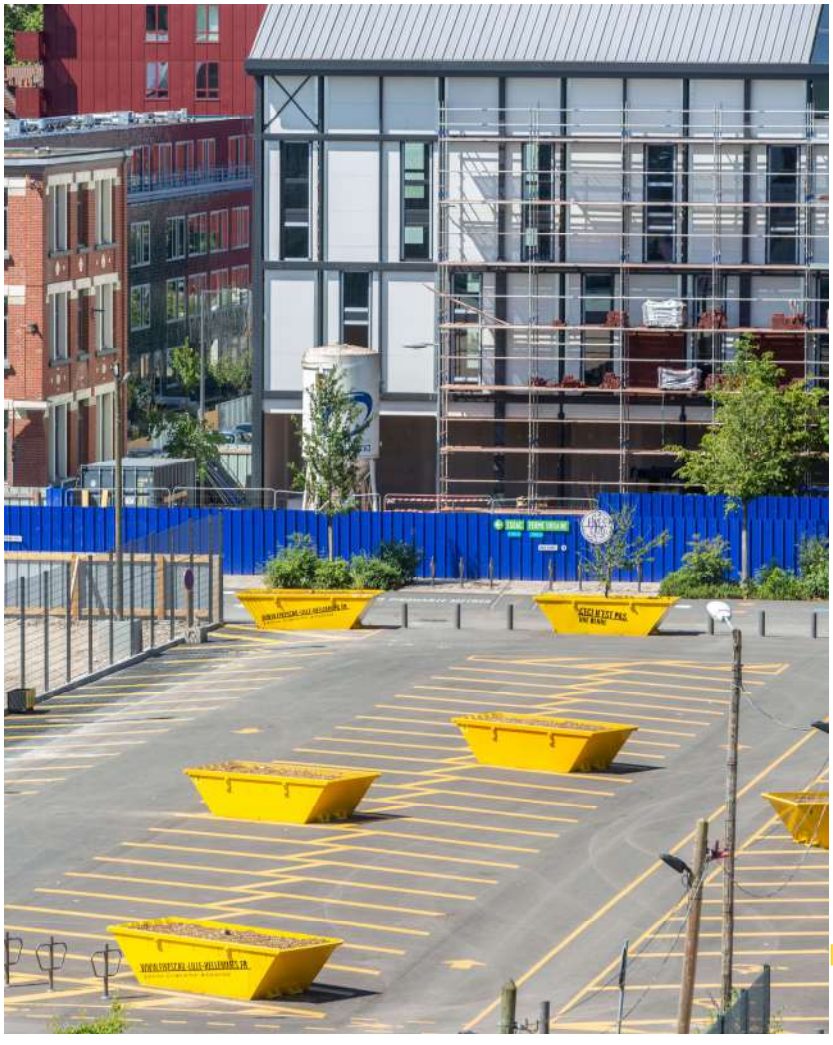

d. Les coûts de construction du parc de stationnement de phase 2

Ce poste a été intégré au bilan global de l'opération conformément à la fusion des bilans acté par l'avenant n°3 au traité de concession.

Une ligne « Parc de stationnement phase 02 » a été créée au CRAC 2016.

Le montant alloué à cette ligne correspond au montant initial ramené au besoin de 792 places au lieu de 1090.

Cette ligne a été renommée « construction parc de stationnement phase 2 » à l'avenant n°4 et correspond à la réalisation d'un parking en superstructure d'environ 600 places.

Pour l'établissement du CRAC 2022, le montant de cette ligne est maintenu, en intégrant l'indexation hors frais financier**.**

POUR MEMOIRE :

Le point particulier du stationnement a fait l'objet d'études techniques et économiques réalisées essentiellement sur les années 2013 à 2015.

Le bilan initial prévoit la création de 3 parkings silos P1, P2 et P3, mutualisés, foisonnés, construits par l'aménageur, gérés sur 3 ans puis cédés à un tiers, pour 1090 places de stationnement.

Après une consultation auprès de preneurs privés, amenant à diminuer le nombre de places de parkings à créer par l'aménageur à l'échelle de l'opération.

Les dépenses de constructions sont donc adaptées pour correspondre au nombre de places nécessaires en phase 02, soit 792 places.

Les parcs de stationnement de phase 1 ont été réalisés par les promoteurs, hors du budget de la concession.

L'avenant n°4 a nécessité un nouvel ajustement du nombre de places nécessaires en phase 2, pour le porter à 600 places environ. Son positionnement a été acté dans le plan directeur validé en COPIL en décembre 2021.

Ainsi, un seul parking est à réaliser par l'aménageur dans le cadre de la concession,

Le bilan de la concession à l'avenant n°4 fait donc apparaître une ligne de dépenses « construction parc de stationnement phase 2 » qui comprend le montant de travaux estimé pour la réalisation du parking, ainsi que les frais financiers sur emprunts pendant l'investissement

Récapitulatif

Le montant du poste « construction du parc de stationnement de phase 2 » du CRAC 2022 est supérieur à celui de l'avenant n°4 du fait de l'intégration de l'indexation hors frais financiers.

montants en euros HT		Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
		indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
CONSTRUCTION PARC DE STATIONNEMENT PHASE 2			**9 834 601**	**10 407 560**	**0**	**0**	**624 454**	**624 454**	**1 526 442**	**3 816 105**	**3 816 105**	572 959
Parc de stationnement phase 2 - 600 places		BT01	9 834 601	10 407 560	0	0	624 454	624 454	1 526 442	3 816 105	3 816 105	572 959
Gestion et exploitation parking phase 2		BT01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

e. Ingénierie et conduite de projet

Le poste Ingénierie et conduite de projet porte sur la rémunération du concessionnaire telle que prévue au traité de concession.

L'avenant n°3 au traité de concession a introduit une ligne supplémentaire « *Rémunération UIA – staff costs – office and equipments* » correspondant à la rémunération Soreli prévue au dossier de financement UIA pour la réalisation de l'espace de préfiguration UIA.

L'avenant n°4 a ajusté le montant des rémunérations de l'aménageur en lien avec les évolutions de programmes et le montant du bilan.

Hypothèses générales du CRAC 2022

La rémunération du concessionnaire est planifiée conformément aux termes du traité de concession, après avenant n°4 :

- Rémunération forfaitaire prévue au traité de concession, actualisée à l'indice syntec,
- Rémunération de liquidation prévue au traité de concession, actualisée à l'indice syntec,
- Rémunérations proportionnelles calculées annuellement sur la base des assiettes définies au traité de concession. Les rémunérations variables ont fait l'objet de précisions à l'avenant n°3 au traité de concession. Ainsi il est prévu une rémunération proportionnelle comme suit :
    - 5% du montant des subventions obtenues hors subvention liée à la 'préfiguration UIA' ;
    - 8% des recettes TTC de commercialisation (terrain à bâtir ou sans SDP attachée), hors vente d'actifs aux collectivités en fin de concession et hors ventes aux collectivités pour équipements publics ; à raison de 50% de la rémunération proportionnelle à signature du compromis de vente, puis le solde à signature de l'acte authentique de vente ;
    - 2% des recettes TTC des parcs de stationnements ;
    - 5% du montant TTC des loyers d'occupation temporaire ;
    - 4% du montant HT des dépenses d'investissement des parcs de stationnement en superstructure et provisoires construits par l'aménageur.

Récapitulatif

Le montant du poste « honoraire » est supérieur à celui de l'avenant n°4 du fait de l'intégration de l'indexation.

montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		**19 084 113**	**19 391 134**	**11 304 961**	**1 208 749**	**1 302 348**	**1 396 661**	**1 345 870**	**1 771 646**	**1 060 899**	**307 021**
Rémunération forfaitaire	Syntec	16 133 607	16 408 186	10 164 264	992 812	1 181 500	1 181 500	1 181 500	1 181 500	525 111	274 580
Rémunération proportionnelle	actualisée	2 740 878	2 764 126	1 097 687	215 937	120 848	215 162	164 370	590 146	359 977	23 248
Rémunération UIA	non indexée	43 010	43 010	43 010	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération de liquidation	syntec	166 618	175 811	0	0	0	0	0	0	175 811	9 193

f. Frais de gestion

Le poste frais de gestion comprend :

- **Les frais divers** (reprographie, frais des publicités liées aux procédures administratives et aux consultations et aux appels d'offres, charges de l'AFUL et des parkings des lots 3 et 4) ;
- **Les frais d'assurances** (Responsabilité Civile Professionnelle, Multirisques, Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers)
- **Les impôts et taxes** (impôts fonciers et taxe sur le chiffre d'affaires de l'opération).

Hypothèses générales du CRAC 2022

FRAIS DIVERS (REPROGRAPHIE, FRAIS DE PUBLICITE ET CHARGES AFUL) :

Le CRAC 2022 maintient le montant du bilan de l'avenant n°4 en intégrant l'indexation.

POUR MEMOIRE
Une ligne nouvelle a été intégrée au CRAC 2018 « charges AFUL » : en accord avec les collectivités, il a été décidé la mise en place d'une AFUL de gestion sur les halles F6, F7 et F8 Ouest.
Ces halles sont réinvesties par différents programmes immobiliers. Chaque programme immobilier s'inscrit dans un lot créé dans l'assiette foncière des halles F6, F7 et F8 Ouest.

Ces halles forment une structure unique constituée d'éléments interdépendants (poteaux, toitures, réseaux d'évacuation des eaux pluviales …). La dégradation de l'un des éléments de cette structure pourrait affecter la stabilité ou la solidité de chaque halle. La bonne conservation de ces éléments présente donc un intérêt collectif pour l'ensemble des propriétaires des différents lots créés dans l'assiette foncière des halles.

Pour garantir la pérennité de l'ensemble immobilier constitué par les différents programmes immobiliers, une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) a été constituée pour gérer les ouvrages d'intérêt collectif constitutifs de sa stabilité et de sa solidité. La constitution de la Direction Unique de Sécurité (DUS), obligatoire suivant l'article R. 123-21 du Code de la Construction et de l'Habitation, est également sous la responsabilité de l'AFUL, afin de garantir les conditions d'exercice de la DUS, et par extension la pérennité de l'ensemble immobilier.

La ligne « charges AFUL » comprend :

- *Les honoraires nécessaires à l'établissement des statuts et cahier des charges de l'AFUL (géomètre, notaire)*
- *La prise en charge des contrats de gestion relatifs à la sécurité incendie et du Responsable Unique de Sécurité, le temps de la constitution de l'AFUL*
- *Après constitution de l'AFUL et prise en charge de sa gestion par un gestionnaire professionnel : Les charges qui seront réglées par SORELI en tant que propriétaire au sein de l'ensemble immobilier.*
- *Ces charges n'incomberont plus ensuite à SORELI dès lors qu'elle aura cédé les parties de halles dont elle est propriétaire.*

ASSURANCES

Pour les postes assurances RCP, DO et TRC, l'hypothèse d'établissement du CRAC 2022 est une actualisation des montants en lien avec l'évolution des lignes de dépenses à partir desquelles ces montants sont calculés.

Pour le poste « assurance multirisque », l'hypothèse d'établissement du CRAC 2022 est ajusté aux

montants réels de cotisation qui progresse moins vite que l'actualisation **(- 55k€** par rapport à l'actualisation)

IMPOTS ET TAXES

Impôts fonciers terrains : L'hypothèse d'établissement du CRAC 2022 est un maintien du montant de l'avenant n°4.

Impôts et taxes (CA de la société) : calcul automatique sur les recettes mises à jour,

POUR MEMOIRE :

- ***Impôts fonciers :*** *Cet impôt est basé sur l'assiette foncière dont Soreli est propriétaire ainsi que sur l'usage des terrains (terrain vierge, construit, occupé, non occupé). Compte tenu de la temporisation de l'opération au CRAC 2014, l'hypothèse d'établissement du CRAC 2014 intégrait le report de cessions de terrains et de démolitions lié au report de la phase 2. Ce report a entraîné une hausse globale du montant des impôts prévisionnel. L'avenant n°4 a introduit une hausse globale du montant prévisionnel des impôts, en lien avec la prolongation de la durée de la concession, et la mise à jour du calendrier des cessions foncières.*
- ***Impôt sur le chiffre d'affaires de la société :*** *L'assiette utilisée pour le calcul de cet impôt est le montant total des recettes annuelles perçues.*

Récapitulatif

Le montant du poste « Frais de gestion » du CRAC 2022 est supérieur à celui du bilan de l'avenant n°4, du fait de l'intégration de l'indexation et du recalcule du montant de certaines lignes en lien avec l'évolution de lignes de dépenses ou de recettes corrélées.

montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
FRAIS DE GESTION		**5 689 050**	**5 791 552**	**2 870 510**	**589 084**	**427 765**	**517 524**	**440 612**	**517 735**	**428 323**	**102 502**
Frais divers		**603 827**	**617 947**	346 406	**64 721**	**51 377**	**46 377**	**35 978**	**35 135**	**37 952**	**14 120**
Reprographie	syntec	100 564	96 786	61 036	5 958	5 958	5 958	5 958	5 958	5 958	-3 777
Frais des publicités et frais divers	syntec	242 310	252 486	159 063	17 978	15 089	15 089	15 089	15 089	15 089	10 176
Charges AFUL + places de pk lots 3 et 4	BT01	260 954	268 675	126 307	40 785	30 330	25 330	14 931	14 088	16 905	7 722
Assurances		**1 982 950**	**2 012 416**	863 980	**154 772**	**145 617**	**230 294**	**225 068**	**230 808**	**161 876**	**29 465**
Assurances RCP	actualisée	715 318	776 608	94 877	93 737	82 473	163 837	124 236	128 390	89 058	61 291
Assurances multirisques	coût construction	1 094 105	1 056 951	738 990	50 508	52 023	52 023	52 867	54 453	56 087	-37 154
Assurances DO	actualisée	124 475	129 276	30 114	7 018	7 414	9 623	31 976	31 976	11 154	4 801
Assurances TRC	actualisée	49 053	49 581	0	3 509	3 707	4 811	15 988	15 988	5 577	528
Impôts et taxes		**3 102 273**	**3 161 189**	1 660 124	**369 591**	**230 770**	**240 853**	**179 565**	**251 792**	**228 495**	**58 916**
Impôts fonciers terrains	non indexé	2 791 751	2 791 732	1 434 324	360 668	218 937	231 370	171 722	181 947	192 764	-19
Impôts et taxes (CA de la société)	actualisée	310 522	369 456	225 799	8 923	11 833	9 483	7 843	69 846	35 730	58 935

g. Communication – concertation

Le poste communication - concertation est scindé en 3 lignes :

- **Maison du projet et ateliers urbains** (mise en place des moyens et dispositifs de concertation au travers de la mise en place d'une maison de projet et organisation d'ateliers urbains).
- **Communication** (notamment et de manière indicative : création d'un site internet, conception d'une maquette physique, de vidéos, organisation d'activités avec des intervenants extérieurs, etc...).
- **Travaux de préfiguration UIA – Equipment** (ligne introduite à l'avenant n°3 au traité de concession – dépenses comprenant les coûts de travaux, honoraires et charges de l'espace de préfiguration de la halle gourmande).

Hypothèses générales du CRAC 2022

POUR MEMOIRE

Le traité de concession prévoit les missions suivantes en termes de communication et concertation :

« Mettre en place des moyens efficaces pour assurer la promotion et la commercialisation dans les meilleures conditions possibles ; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs ou locataires potentiels ; céder les terrains ou les immeubles bâtis, les concéder ou les locataires pendant la durée de la concession, ou au-delà uniquement sur autorisation expresse du concédant, à leurs divers utilisateurs » ...

[...]

« Prendre en charge les tâches d'accueil des usagers, d'animation de la zone, de concertation et d'information avec les association et habitants, le coût de cette mission étant clairement distingué dans le bilan financier et l'importance des moyens à mettre en œuvre étant fixée d'un commun accord avec le concédant et la ville de Lille en fonction des besoins. »

AVANCEMENT SUR LA CONCERTATION - « MAISON DU PROJET ET ATELIERS URBAINS »

L'appropriation citoyenne du projet est devenue un élément saillant de toute conduite de projet. A ce titre des actions de sensibilisation et de concertation ont été menées.

2 périodes de concertation se sont tenues :

- En 2017-2018 les ateliers projet sur l'ensemble de l'opération ont mobilisé plus de 1500 personnes. Il a été mis en place :

  17 ateliers projet, des réunions d'information riverains, une mobilisation de rue qui a touché plus de 1000 personnes

  Un espace d'accueil adapté et fonctionnel sur le site de Fives Cail,

  Le 2 octobre 2017, La ville de Lille a reçu le trophée dans la catégorie « Démarche de concertation 2016 » pour la démarche des « Ateliers projet de Fives Cail ».
- En 2022-2023, une deuxième période de concertation est prévue à l'avenant n°4, sur la question des usages du parc au sud du projet. Cette nouvelle concertation annoncée lors d'une réunion publique en juin 2022, a démarré en 2023. Elle s'appuie sur l'espace de l'avant-goût pour y tenir les ateliers.

Il a été réalisé, entre début février et mi-mai 2023 :

- 8 ateliers jeune public,
- 7 permanences dans l'espace public,
- 1 atelier avec les conseillers de quartier de Fives et d'Hellemmes,
- 3 ateliers tous publics,
- 1 questionnaire en ligne.

Il est apparu opportun de limiter les frais de maison du projet en s'appuyant sur un espace frugal, modulaire et néanmoins fonctionnel et adapté pour redistribuer l'enveloppe dans un processus de concertation ambitieux.

L'espace de l'Avant-Goût mis en place par SORELI dans le cadre de l'UIA et repris à la ligne du CRAC « *Travaux de préfiguration UIA – equipment* » participe de cette dynamique.

L'investissement et les coûts de fonctionnement de cet espace étaient compris dans cette ligne spécifique, subventionnée à 80% par l'UIA. Toutefois, en raison du décalage de l'ouverture du bâtiment F6A devant accueillir après la phase de préfiguration du projet l'ensemble des activités accueillies à l'Avant-Goût, l'occupation du site s'est poursuivi, à charge de SORELI, au-delà du montant éligible à la subvention.

Le bâtiment F6A a été livré en janvier 2020. Son ouverture au public à la suite de la réalisation des aménagements intérieurs par les futurs exploitants devait intervenir avant l'été 2020. La pandémie de COVID 19 a entraîné la suspension de ces travaux pendant l'état d'urgence sanitaire. Par ailleurs, au regard du contexte actuel, l'exploitant du Food Court a souhaité disposer de quelques mois pour revoir son plan de développement sur la halle. L'ouverture partielle de la Halle a eu lieu en octobre 2021.

AVANCEMENT SUR LA COMMUNICATION – « OUTILS DE COMMUNICATION »

La première phase a nécessité une attention particulière dans l'engagement du projet et notamment sur la notoriété du projet en vue d'un changement d'image : de l'usine abandonnée au projet urbain.

Des journaux d'information, une nouvelle identité visuelle, des relations presse, une plaquette de commercialisation, une communication sur les réseaux sociaux, ou encore une maquette du projet, des panneaux d'information, des réunions d'information, des flyers spécifiques aux chantiers en cours, des présentations dans les salons professionnels… sont autant de supports de communication qui ont été mobilisés.

En 2019, un travail spécifique alliant signalétique et informations a été réalisé sur le projet et mis en œuvre sur les clôtures de chantier avec *atelier Polygraphique*.

Dans la perspective de l'ouverture au public du site, les clôtures ont été installées sur certaines sections des espaces piétons, afin de sécuriser les flux vis-à-vis de parties du site qui ne doivent pas être accessibles (phase 2, lots à construire, emprises chantiers.

En 2021, d'autres dépenses de signalétique et de marquage au sol pour compléter les dispositifs mis en place ont été engagées, en lien avec l'ouverture du site au public en 2021.

En 2022, des dépenses de signalétique et de marquage ont été engagées pour accompagner l'installation de la piste de chantier sur le cours Jean François Cail afin de mieux orienter les usagers à travers le site. Des bâches et panneaux d'information ont été mis en place pour informer sur la phase 2 du projet, et annoncer la démarche de concertation à venir sur le futur parc.

TRAVAUX DE PREFIGURATION UIA - PREFIGURATION DU PROJET TAST'IN FIVES

Le projet Tast'in Fives a permis de créer l'opportunité de préfigurer le programme de la halle gourmande qui sera construite au sein de la halle F6A.

Cette préfiguration a participé au développement de l'image du projet et facilité le déploiement de la sensibilisation de proximité, la concertation, la communication et l'appropriation des espaces de destination tels que la halle gourmande.

Ce dispositif s'est affirmé comme un réel complément à la stratégie globale de communication et concertation engagée. Il aura permis d'initier les activités futures qui seront ensuite développées sur le projet.

L'avenant n°3 au traité de concession introduit une ligne « *Travaux de préfiguration UIA – equipment* » d'un montant de 187 k€ HT euros correspondant aux coûts de travaux, honoraires et gestion de l'espace de préfiguration de la halle gourmande. Un avenant à la convention de financement porte ce montant à 197 k€ HT euros, en cohérence avec les dépenses réglées à ce jour. Ces prestations sont financées à hauteur de 80% par l'Europe dans le cadre de l'UIA. Ce financement fait l'objet d'une rémunération proportionnelle intégrée au poste ingénierie et conduite de projet, également financé à hauteur de 80% par l'Europe.

Récapitulatif

Le montant du poste « Concertation-Communication » du CRAC 2022 est supérieur à celui du bilan de l'avenant n°4, du fait de l'intégration de l'indexation

montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
CONCERTATION COMMUNICATION		**2 247 121**	**2 302 071**	**1 301 663**	**356 610**	**96 012**	**141 196**	**174 076**	**170 012**	**62 503**	**54 950**
Maison du projet et atelier urbain	ingenierie	525 736	514 002	163 744	125 523	10 995	59 477	65 970	88 294	0	-11 734
Outils de communication	ingeniere	1 524 384	1 591 069	940 919	231 087	85 017	81 719	108 106	81 719	62 503	66 684
Travaux de préfiguration UIA - Equipment	non indexé	197 000	197 000	197 000	0	0	0	0	0	0	0

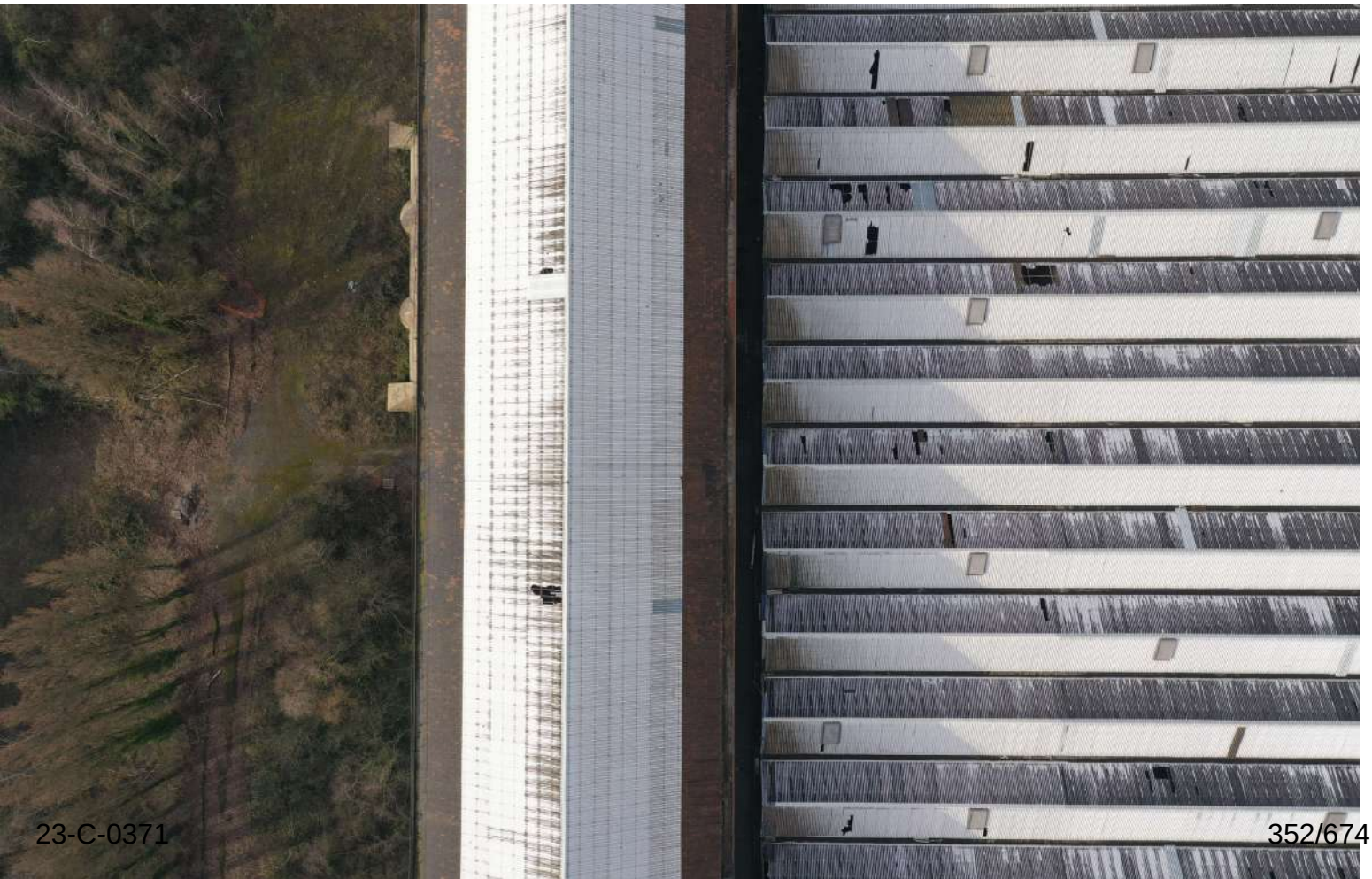

h. Frais financiers

Le poste frais financiers comprend :

- **Les frais financiers à moyen terme (**dont le calcul est basé sur le montant du capital annuel restant dû suite aux emprunts contractés et aux amortissements annuels déjà réalisés) ;
- **Les frais financiers à court terme (**dont l'assiette de calcul est le besoin de trésorerie de l'opération au cours de l'année) ;

Lorsque l'emprunt n'est pas encore souscrit, les frais sont évalués à 3,50%. Ils sont sensibles aux taux des financements mis en place.

Hypothèses générales du CRAC 2022

Pour financer l'opération d'aménagement, la mobilisation d'emprunts est sollicitée générant des frais financiers à moyen terme.

Par suite de cette mobilisation, le besoin de trésorerie restant génère des frais financiers à court terme.

Pour rappel, le montant total des emprunts prévus dans le bilan initial en euros constants était de 20 000 k€ et a évolué à l'occasion des CRAC précédents.

Le CRAC 2022 présente en phase 1 le même niveau d'emprunt que le bilan de l'avenant n°4 ; un emprunt de 5 millions d'euros souscrit à un taux effectif global de 1,99% en 2015 ainsi qu'un emprunt de 4,5 Millions d'euros souscrit début 2016 à un taux effectif global de 1,14 %. De même le CRAC 2022 maintient pour la phase 2 un emprunt à contracter de 6.5M€ en 2026, prévu à l'avenant n°4.

Pour maintenir le montant des frais financiers, très sensibles au rythme de réalisation des dépenses et recettes (dont notamment les participations des collectivités) ainsi qu'aux taux des financements mis en place, une provision pour frais financiers a été mise en place dès le CRAC 2012 permettant de maintenir constant le montant des frais financiers.

Cette provision a été supprimée à l'avenant n°4.

Récapitulatif

Les frais financiers du CRAC 2022 sont maintenus par rapport à l'avenant n°4.

montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
FRAIS FINANCIERS		**1 204 174**	**1 204 390**	**699 390**	**0**	**10 000**	**10 000**	**237 500**	**237 500**	**10 000**	215
Frais financiers à court terme	non indexé	112 015	112 015	62 015	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0
Frais financiers à moyen terme	non indexé	1 092 159	1 092 375	637 375	0	0	0	227 500	227 500	0	215

i. Provision pour actualisation

Il a été convenu à l'avenant n°3 au traité de concession de modifier le bilan d'aménagement en limitant le recours à l'indexation à des lignes clairement identifiées.

Afin de tenir compte des futures évolutions des prix liées à l'évolution des indices, l'avenant n°3 a introduit une ligne « provision pour actualisation ».

Le montant de cette ligne a été initialement calculé sur la base de la différence entre les montants en euros constants et en euros courants au CRAC 2015. L'évolution des indices a été extrapolée et appliquée annuellement aux dépenses.

Il était prévu que le montant de cette ligne soit réévalué chaque année à l'occasion de l'établissement du CRAC suivant les dépenses réellement réalisées sur l'année concernée et suivant l'évolution réelle des indices.

Le passage des inscriptions en euros constants à l'avenant n°4 entraîne une actualisation du montant des participations pour absorber l'indexation des lignes identifiées du bilan.

La ligne « *provision pour actualisation* » est supprimée à l'avenant n°4.

4.4 Recettes prévisionnelles du bilan de l'opération

Le présent chapitre détaille les recettes réalisées et prévisionnelles du bilan de l'opération, sur la base du bilan d'aménagement après avenant n°4 présenté au paragraphe 2.2.

Le bilan de l'opération sera présenté au chapitre 5 – Bilan et plan de trésorerie prévisionnelle de l'opération.

a. Cessions

Le poste « *recettes commerciales de cessions de charges foncières* » se décompose en autant de sous postes que de produits que le programme de l'opération prévoit de développer : habitat, développement économique (activité, tertiaire, commerce) et équipements, dont espaces capables.

A ce jour, le programme prévoit les produits « habitat » suivants :

- Locatif social (PLUS/PLAI).
- Locatif social PLS (résidence étudiante).
- Accession sociale (en phase 2 : Bail réel solidaire – BRS).
- Accession maîtrisée (en phase 2 : Bail réel solidaire – BRS).
- Locatif intermédiaire.
- Accession libre.
- Résidence Seniors, réalisée sur le lot 1.

POUR MEMOIRE *:*

- *Le bilan initial prévoyait un montant de charges foncières au m2 de SHON, converti en m2 de SP pour les CRAC.*
- *Au CRAC 2014, les montants des charges foncières étaient celles-ci :*

Montant de charge foncière	Charge foncière pour CRAC 2014
Habitat	
Locatif social	133,00 €
Accession sociale	111,00 €
Accession maitrisée	175,00 €
Intermédiaire	303,00 €
Accession libre	303,00 €
Autre	
Tertiaire	175,00 €
Activités	140,00 €
Commerces	140,00 €
Equipement	167,00 €

Montant des charges foncières utilisées pour l'établissement du CRAC 2014 – montants en € HT

L'avenant n°4 a actualisé les montants de charges foncières par produit, pour les programmes de phase 2, en lien avec l'actualisation du plan directeur :

Type de produit	Montant de charge foncière avenant n°4 pour la phase 2
Habitat	
Locatif social	150,00 €
Locatif social PLS (résidence étudiante)	250,00 €
Bail Réel Solidaire BRS	120,00 €
Accession libre	350,00 €
Autre	
Activités	165,00 €
Tertiaire	193,00 €
Commerce	140,00 €
Equipement	167,00 €

Hypothèses générales du CRAC 2022

Pour rappel, les hypothèses relatives aux cessions de charges foncières ont été adaptées pour l'établissement du bilan de l'avenant n°4 pour intégrer les évolutions de phasage de l'opération, et la répartition programmatique du plan directeur de décembre 2021.

L'avenant n°4 prévoit que les charges foncières ne soient pas indexées.

En termes de phasage, l'établissement du CRAC 2022 est établi sur les hypothèses suivantes (voir plan ci-après) :

- Cession de l'assiette du lycée hôtelier et de ses abords (Passage couvert F7, voie pompiers) fin 2015.
- Réalisation des logements de la phase 1 en deux tranches :
    - Cession des lots de logements de la tranche 1 de 2017 à 2022 (lots 4B 4C, lot 1 et lot 3A1)
    - Cession des lots de logements de la tranche 2 de 2019 à 2023 (lots 3B, 3C, 3A2, 4A et 4D)
- Cession des espaces capables de la phase 1 de 2018 à 2023 (G1, Partie F8, F6).
- Cession du bâtiment BA2 début 2019.
- Réalisation de la phase 2 de 2022 à 2028 avec commercialisation sur cette période.

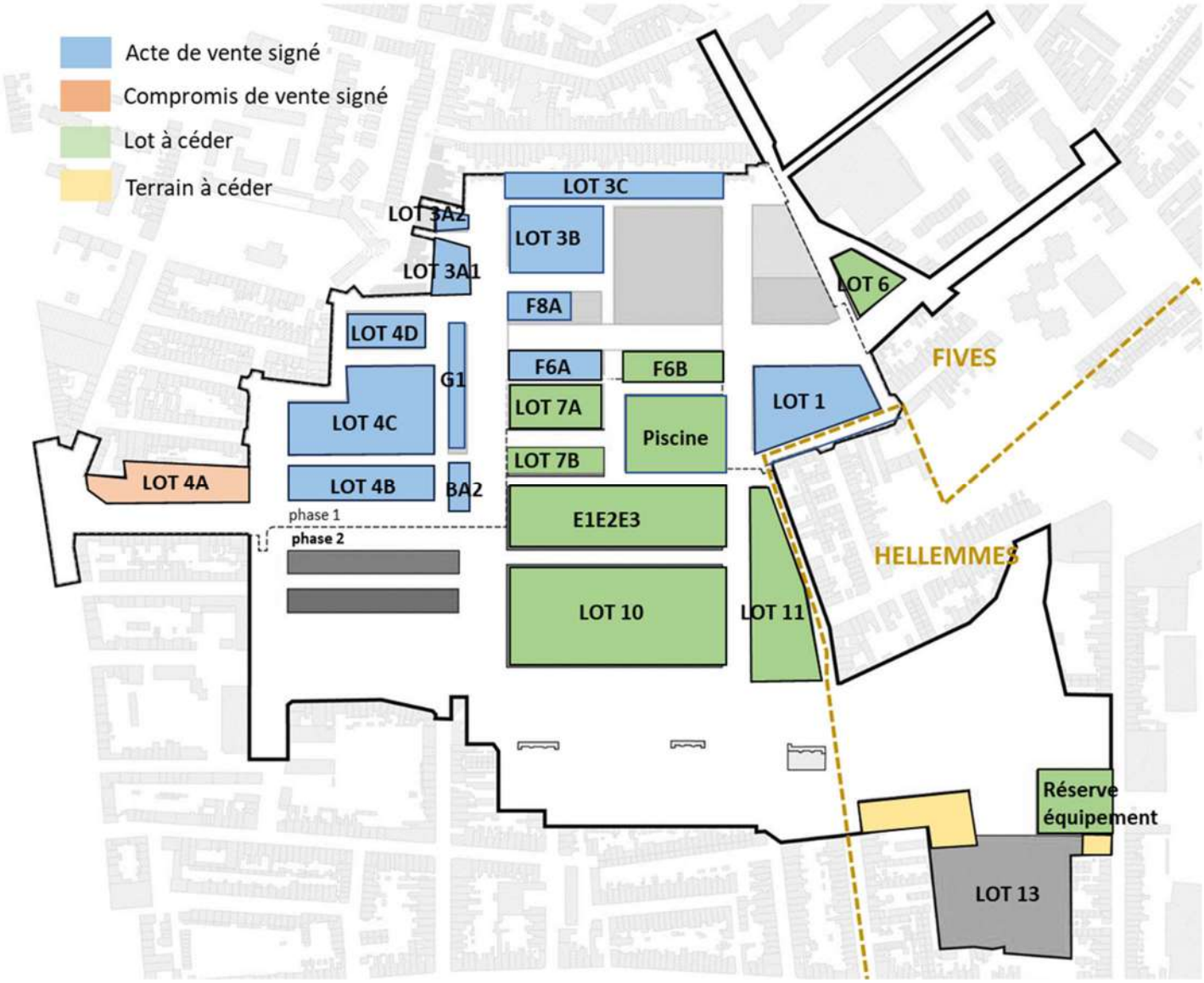

PHASE 0 : 32 623 m2 SP

LYCEE HÔTELIER ET BOURSE DU TRAVAIL :

Pour rappel, le lycée hôtelier a été cédé le 29 décembre 2015 pour 22 823 m2 SP et a fait l'objet d'une participation complément de prix de 3 423 510,00 € HT.

La cession de la bourse du travail pour 9 800 m2 SP n'a pas donné lieu à des charges foncières.

PHASE 1 : 47 648 m2 SP

Plan des lots à commercialiser en phase 1

HABITAT

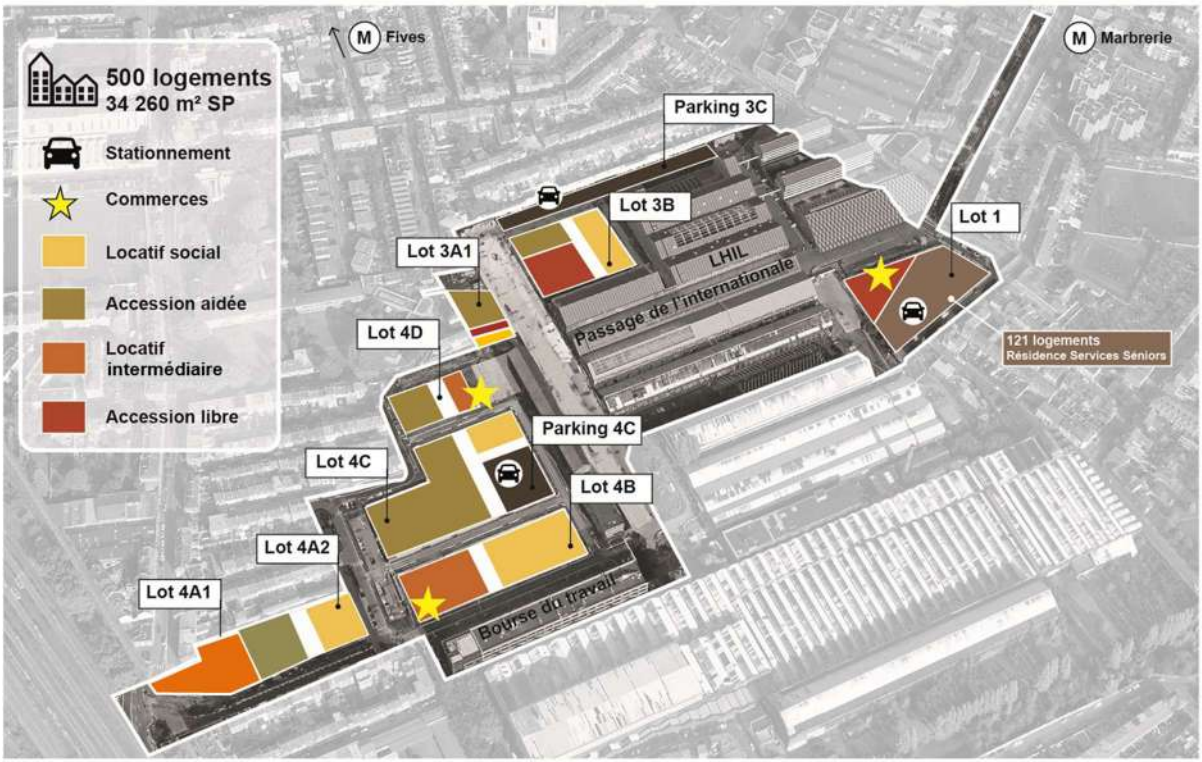

Plan des lots logements à commercialiser en phase 1

TRANCHE 1 : 21 151 M2 SP

Cette tranche 1 porte sur les lots suivants : 1, 4B, 4C, 3A1.

En avril 2015, un atelier logements a validé la réalisation de la phase 1 en 2 tranches équilibrées en termes de programme.

Une consultation promoteurs / constructeurs a été lancée pour la tranche 1 en juillet 2015 précédée par une réunion de lancement avec les promoteurs. Deux offres ont été remises en octobre 2015. Après une période de négociations, le groupement Nacarat / Nexity a remis une offre définitive pour la réalisation de la tranche 1 le 17 février 2016 qui a été validée en GPP du 25 février 2016.

Un compromis de vente a été signé le 28 mars 2017 sur l'ensemble de ces lots.

Les lots 4B4C ont été cédés le 25 décembre 2017, Le lot 1 le 7 octobre 2019. Sur ce lot 1, en accord avec les collectivités et sur sollicitation du promoteur, il a été décidé pour l'acte de vente de maintenir la charge foncière fixée au compromis de vente, sans tenir compte de l'évolution du programme (augmentation de la part de la résidence service sénior) ni de l'indexation de la charge foncière, qui représentaient une augmentation de 325 k€ HT.

Par ailleurs, faute d'équilibre financier, LMH a renoncé à réaliser l'opération sur le lot 3A1. Le compromis sur ce lot est devenu caduc fin 2019. SORELI a recherché un nouvel opérateur en proposant une diversification de la programmation, conformément aux demandes des collectivités. Le lot a été attribué à Notre Logis en 2021 et l'acte de vente a été signé le 29 avril 2022.

L'hypothèse du CRAC 2022 pour cette tranche 1 est l'intégration du montant des charges foncières de la tranche 1 sur la base des actes signés.

TRANCHE 2 : 13 187 M2 SP

Cette tranche 2 porte sur les lots suivants : 4A, 4D, 3A2, 3B, 3C.

Des consultations promoteurs / constructeurs ont été lancées pour la tranche 02 en juin 2017.

Le lot 4A a été attribué à LMH.

Le lot 4D a été attribué à BC Neoximo.

Les lots 3B3C ont été attribués à Ramery Immobilier.

L'hypothèse du CRAC 2022 pour cette tranche 02 est :

- Pour le lot 4D, données de l'acte de vente signé en octobre 2020
- Pour les lots 3B3C, données de l'acte de vente signé en janvier 2021
- Pour le lot 4A, données du compromis de vente signé en mars 2023
- Pour le lot 3A2, données de l'avenant au CCCT délivré en 2019 et accord du concédant sur la vente du lot

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : 6 979 M2 SP

Les lignes « développement économique » comprennent la cession des espaces capables ainsi que des surfaces dans les programmes de logements affectées à une activité de commerce / service (lots 1, 4D, 4B et SOHOS du lot 3B, pour un total de 886 m² SP).

- Partie de la halle F8 :

La partie ouest de la halle F8 a fait l'objet d'un compromis de vente le 30 avril 2019 et d'un acte de vente en mai 2021. Le CRAC 2022 s'appuie sur cette donnée.

- Halle F6 :

F6A : cette partie de halle reçoit le programme de la halle gourmande Tast'in Fives composée de la cuisine commune, de la cuisine familiale et du food court, financés en partie par l'Europe (UIA). Un acte de vente a été signé en août 2018 : 1 777 m2 SP en équipements.

F6B : Le programme de cette partie de halle est en cours de définition.

- G1 :

La halle G1 a fait l'objet d'un appel à promoteur / preneurs fin 2018. Un lauréat a été désigné à l'été 2019 pour un programme d'activités / service / production agricole. Le CRAC 2022 intègre les données de l'acte de vente signé en avril 2022.

Le programme de la Halle a été modifié pour intégrer 793 m² de SDP complémentaire, le CRAC 2022 intègre une augmentation de la charge foncière pour intégrer cette augmentation de SDP, en l'attente de la signature d'un acte complémentaire prévue en 2023.

- Halle F4 et extension sur l'emprise de F3 démolie :

La halle F4 fait l'objet d'échanges avec le porteur de projet Meert. La cession de cet espace capable, introduite par l'avenant n°3 en phase 1, a été prise en compte au CRAC 2017 et a été ajustée au CRAC 2018 en tenant compte des données de programmes actuelles et leur répartition entre activités et bureaux pour un total de 4 600 m² SP. Au bilan de l'avenant n°4, la cession de ce lot est reportée en phase 2. Le CRAC 2022 reprend cette hypothèse.

- BATIMENT BA2 :

Le bâtiment BA2, prévu initialement en logements, a été attribué à BECI pour la réalisation d'un programme de bureaux. Un acte de vente a été signé en janvier 2019 pour 1000 m2 SP tertiaire. Le CRAC 2019 a intégré une charge foncière complémentaire pour tenir compte d'une SP supplémentaire attribuée au promoteur pour 139 m².

Le CRAC 2022 intègre ces données, ainsi que l'acte complémentaire signé en mars 2022 augmentant la charge foncière de +26 k€.

PHASE 02 :

Le CRAC 2022 s'appuie sur l'hypothèse de surface plancher retenue à l'avenant n°4, à savoir :

	Surface totale	Phase 2		TOTAL PHASES SUIVANTES	TOTAL
		ZAC	Hors ZAC - Métallurgistes		
	SHON / SP (m2)	SP (m2)	SP (m2)	SP (m2)	SHON/ SP (m2)
HABITAT	**89198**	**25020,15**	**2379,00**	**27399,15**	**61737,15**
Locatif social	26763	9892,35	0,00	**9892,35**	16048,35
Accession Sociale	13373	0,00	0,00	**0,00**	4213,00
Accession maîtrisée	13373	0,00	0,00	**0,00**	4642,00
Locatif intermédiaire	13383	0,00	0,00	**0,00**	6386,00
BRS		5415,95	0,00	**5415,95**	5415,95
Accession libre	22306	9711,85	2379,00	**12090,85**	14723,85
RSS	0	0,00	0	**0,00**	10308,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**21148**	**12536,77**	**0,00**	**12536,77**	**29315,77**
Tertiaire	13224	4600,00	0	**4600,00**	15539,00
Activités	7924	7936,77	0	**7936,77**	13776,77
dont Commerces		0,00	0	**0,00**	886,00
EQUIPEMENTS	**35071,4**	**5798,71**	**0,00**	**5798,71**	**34953,11**
VLD - lycée hôtelier	22823,4	0,00	0	**0,00**	22823,40
Autres équipements	12248	5798,71	0	**5798,71**	12129,71
TOTAL	**145417,4**	**43355,63**	**2379,00**	**45734,63**	**126006,03**

FONCIER TERRAINS PARKING LOTS 3 ET 4

Ce montant en recettes initialement intégré dans le bilan des parcs de stationnement était repris en dépenses dans le bilan d'aménagement. Le coût du foncier des parkings a été intégré au poste « Maîtrise foncière ».

A noter que le parking P1 étant porté par un tiers privé, la sous ligne 'parc de stationnement P1 (halle F16)' a été supprimée, en dépenses comme en recettes.

A cette ligne ont été ajoutées dès le CRAC 2016 les cessions d'emprise de parkings des lots cédés sur le lot 4C (parking silo) et le lot 3C (parking silo).

L'avenant n°4 maintient ces dispositions.

Au CRAC 2022, le montant de la charge foncière des parkings de phase 1 des lots 3 et 4 est inchangé.

PARTICIPATION AU RESEAU DES EAUX PLUVIALES

Le projet Fives Cail prévoit la mise en œuvre de cuves monumentales de rétention des eaux pluviales.

Pour la phase 1, la cuve dans la halle F8 doit récupérer les halles F6, F7 et F8, ainsi que les toitures du lycée hôtelier (hors gymnase).

A ce titre, les parcelles à céder devant réglementairement gérer leurs eaux pluviales, profiteront d'un dispositif public pour la rétention de leurs eaux. Une participation au réseau des eaux pluviales est donc ajoutée au montant des charges foncières pour les lots cédés sur les emprises du lycée hôtelier hors gymnase, les halles F6, F8. Le montant fixé est de 11,20 € HT/m2.

Dans le cadre de la cession de l'assiette du lycée hôtelier, un règlement de 196 161 € a été réglé par la Ville de Lille en 2017 au titre de cette participation.

Dans le cadre de la cession de la halle F6A, un règlement de 19 902 € a été réglé par la Ville de Lille en 2018 au titre de cette participation.

Dans le cadre de la cession de la halle F8A, un règlement de 30 552 € a été effectué par ETIC en 2021 au titre de cette participation.

Les participations au réseau d'eaux pluviales au CRAC 2022 sont identiques à celles inscrites à l'avenant n°4.

Récapitulatif

Le montant total de cessions de charge foncière du CRAC 2022 est identique à celui de l'avenant n°4.

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)	Total CRAC 2022 (valeur déc 2022)	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
RECETTES		155 049 927	160 382 516	70 628 781	5 560 020	7 394 968	5 926 204	4 901 283	43 644 202	22 327 057	5 332 589
											0
CESSIONS		18 826 410	18 826 410	8 647 081	543 884	0	3 387 265	1 027 900	2 006 713	3 213 568	0
											0
ZAC CHARGES FONCIERES		17 629 409	17 629 409	8 211 360	543 884	0	2 625 985	1 027 900	2 006 713	3 213 568	0
HABITAT	non indexé	12 906 812	12 906 812	6 626 077	468 521	0	698 250	1 027 900	1 192 146	2 893 919	0
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	non indexé	2 611 692	2 585 593	494 378	-2 351	0	1 279 000	0	814 567	0	-26 099
EQUIPEMENTS	non indexé	2 110 905	2 137 004	1 090 905	77 714	0	648 735	0	0	319 649	26 099
FONCIER TERRAIN PARKINGS LOTS 3 ET 4	non indexé	189 105	189 105	189 105	0	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION AU RESEAU DES EAUX PLUVIALES	non indexé	246 616	246 616	246 616	0	0	0	0	0	0	0
PLAINE DES METALLURGISTES	non indexé	761 280	761 280	0	0	0	761 280	0	0	0	0

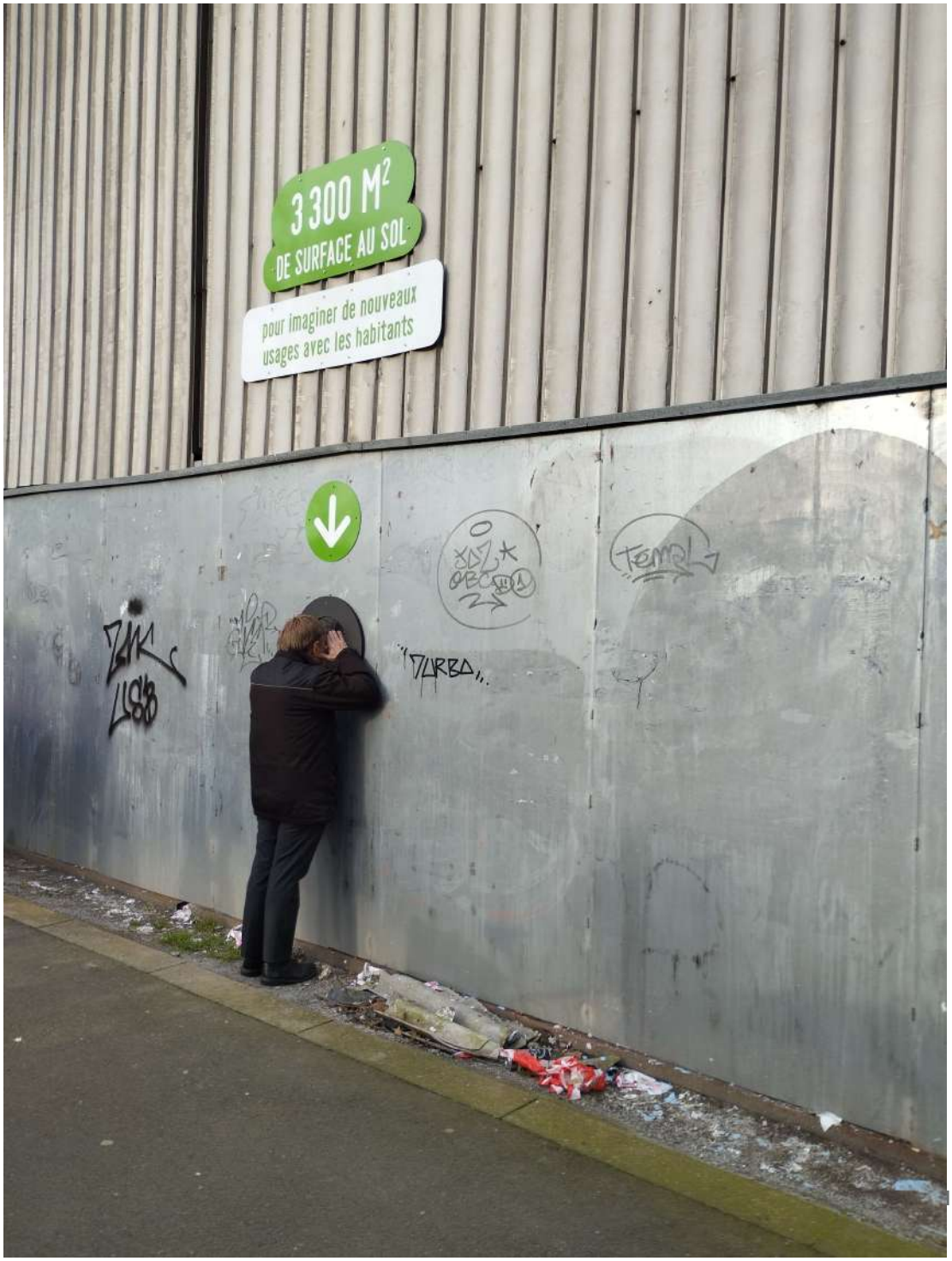

b. Vente des places de stationnement

Ce poste a été intégré au bilan global de l'opération conformément à la fusion des bilans acté par l'avenant n°3 au traité de concession.

Dans l'avenant n°4, un seul parking est réalisé dans le cadre de la concession, avec cession des places à la collectivité.

Les recettes du bilan des parcs de stationnement résultent de deux cessions :

- La cession, après portage, des places de stationnement des lots 3 et 4 acquises auprès des promoteurs dans les parkings mutualisés en l'attente de réalisation des programmes dont les places de stationnement sont situées dans ces parkings.
- La cession à des tiers des places de stationnement du parking de phase 2.

Concernant les cessions de places de stationnement des lots 3 et 4, l'avenant n°3 au traité de concession prévoit que l'aménageur garantisse les constructeurs des parkings proposant des places de stationnement privées en cas de retard de certains programmes de construction comportant des places de stationnement dans ces parkings (engagement de rachat d'une partie des places).

Le compromis de vente des lots 4B et 4C prévoit la réalisation du parking P4 par le groupement Nexity/Nacarat. Ce parking accueille le stationnement des places de parking pour les lots 4B, 4C et G1 mais aussi 4A, 4D et BA2.

Une clause prévoit que l'aménageur acquiert les places attitrées aux lots 4A, 4D et G1 dans le cas où celles-ci ne seraient pas cessibles, dans un délai de 3 ans après achèvement du parking, par les futurs preneurs de ces lots. Si tel est le cas, ces places seraient cédées par l'aménageur aux futurs preneurs à terme.

A noter que la vente des terrains 4D,4A et G1 a été assortie de l'acquisition concomitante par les promoteurs de places de stationnement dans le parking 4C, libérant ainsi Soreli de son obligation d'achat.

Par ailleurs, le compromis de vente du lot 3C prévoit la réalisation du parking P3 (lot 3C) par le promoteur RAMERY. Ce parking accueille le stationnement des places de parking pour les lots 3B, 3A1, le LHIL, les halles F6B et F4 et les particuliers riverains.

Une clause prévoit que l'aménageur acquiert les places dans le cas où celles-ci n'auraient pas été cédées, à l'achèvement du parking, par les futurs preneurs de ces lots hors 3B. Si tel est le cas, ces places seraient cédées par l'aménageur aux futurs preneurs à terme.

Le CRAC 2022 présente une diminution de **-50 k€ HT** des recettes de cession des places de parking des lots 3 et 4, à la suite de l'adaptation du nombre de places à acquérir dans le parking 3C.

Cette ligne de recettes est corrélée à une ligne de dépenses qui évolue de manière similaire.

Récapitulatif

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)	Total CRAC 2022 (valeur déc 2022)	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
RECETTES		**155 049 927**	**160 382 516**	**70 628 781**	**5 560 020**	**7 394 968**	**5 926 204**	**4 901 283**	**43 644 202**	**22 327 057**	**5 332 589**
											0
VENTE DES PLACES DE STATIONNEMENT	*non indexé*	8 950 000	8 900 000	0	0	0	825 000	450 000	500 000	7 125 000	-50 000
Cession places de parking lots 3 et 4 - Phase 1	*non indexé*	1 450 000	1 400 000	0	0	0	825 000	450 000	125 000	0	-50 000
Cession places de parking silo Phase 2	*non indexé*	7 500 000	7 500 000	0	0	0	0	0	375 000	7 125 000	0

c. Provision commercialisation

Il a été convenu à l'avenant n°3 au traité de concession de modifier le bilan d'aménagement en limitant le recours à l'indexation à des lignes clairement identifiées.

Afin de tenir compte des futures évolutions des prix liées à l'évolution des indices, l'avenant n°3 introduit une ligne « provision commercialisation ».

Le montant de cette ligne a été calculé sur la base de la différence entre les montants en euros constants du CRAC 2016 et en euros courants au CRAC 2015. L'évolution de la conjoncture a été extrapolée et appliquée annuellement aux dépenses.

Le CRAC 2017 intégrait dès 2020 une « provision pour commercialisation » pour la phase 1 d'un montant de 344 K€ HT.

Les recettes de cession de phase 1 n'ouvrant aucune capacité d'augmentation des charges foncières prévues en phase 1, cette provision pour commercialisation en 2020 a été en conséquence supprimée au CRAC 2018.

Cette provision pour actualisation a été supprimée à l'avenant n°4.

d. Participations MEL et Ville de Lille (hors apport en nature)

Pour rappel, l'avenant n°4 a intégré le passage des inscriptions en euros constants, ce qui entraîne une actualisation annuelle du montant des participations, pour suivre l'évolution des dépenses liée à l'indexation.

Le CRAC 2022 reprend les participations arrêtées à l'avenant n°4 au traité de concession et à l'avenant n°4 à la convention tripartite, ainsi que leur ventilation par année, avec actualisation de leur montant :

- MEL :
  - 68 086 753,00 € HT participations aux ouvrages soit 81 704 103,00 € TTC
  - 6 618 313,00 € participation globale
  - 3 423 510,00 € HT de participation complément de prix
  - 8 907 549,00 € HT d'apport en nature de terrain
- Ville de Lille :
  - 35 471 105,00 € HT participations aux ouvrages soit 42 565 326,00 € TTC

Les rythmes de participations et avances sont fixés comme suit, en accord avec les collectivités :

- Avances et participations MEL (hors apport en nature et complément de prix) :

Année	TOTAL	Cumul réglé 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Avances sur Participations aux ouvrages TTC	81 704 103 €	30 301 802 €	8 118 783 €*	8 657 109 €	8 657 109 €	8 657 109 €	8 657 109 €	8 657 109 €
Participation globale	6 616 286 €	11 735 069 €	-5 118 783 €	0	0	0	0	0

*dont 5 118 783 € de transfert de participation globale

- Avances sur participations Ville de Lille :

Année	TOTAL	Cumul réglé 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Avances sur participations aux ouvrages TTC	42 565 326 €	25 397 238 €	2 998 619 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	5 284 734 €	5 284 734 €

Pour mémoire :

Le coût de construction du parking de phase 2 et le prix de revient de la place évalué dans le marché lillois nécessite une participation globale de la MEL, qui varie selon le coût de revient de chaque parking.

Le versement de la participation globale sur le parc de stationnement de phase 2 prévu au bilan initial est maintenu et ajusté suivant l'ajustement du nombre de places à l'avenant n°4.

Le versement de la participation globale prévu au bilan initial est maintenu et ajusté suivant l'ajustement du nombre de places à l'avenant n°4. »

La réalisation de l'opération nécessite également une participation de la MEL au déficit foncier, le prix de revient du foncier n'étant pas intégralement couvert par les cessions. Cette nouvelle participation est introduite par l'avenant n°4.

Récapitulatif

Les montants des participations des collectivités (participation globale, et participation aux ouvrages) évoluent pour suivre l'évolution des dépenses par indexation. Le rythme de versement respecte celui de l'avenant n°4.

montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
PARTICIPATION GLOBALE MEL	*actualisée*	**5 531 363**	**6 618 313**	**11 735 069**	**-5 116 756**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 086 950**
Participation globale déficit foncier	-	3 196 762	3 710 753	0	3 710 753	0	0	0	0	0	513 991
Parc de stationnement Phase 02	-	2 334 601	2 907 560	11 735 069	-8 827 509	0	0	0	0	0	572 959
PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES		**99 436 541**	**103 557 858**	**35 235 189**	**9 421 237**	**1 372 070**	**1 000 000**	**3 413 383**	**41 127 489**	**11 988 489**	**4 121 316**
PARTICIPATION MEL	*actualisée*	65 165 711	68 086 753	14 070 824	6 922 388	372 070	0	2 413 383	36 723 544	7 584 544	2 921 041
PARTICIPATION VILLE DE LILLE	*actualisée*	34 270 830	35 471 105	21 164 365	2 498 849	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 403 945	4 403 945	1 200 275

Participation complément de prix de la MEL

Le montant de la participation complément de prix s'élève à 3 423 510€. Dans le bilan initial, ce montant était de 3 435 000 €HT.

La subvention complément de prix est égale à la recette de cession de charges foncières du lycée hôtelier non perçue par SORELI.

Le montant de la participation complément de prix a été diminuée à l'occasion du CRAC 2012 du fait de l'évolution de la surface de plancher indiquée dans l'arrêté du Permis de Construire du lycée hôtelier.

La surface SHON et le montant sont inchangés depuis.

Le prix de cession au m2 est maintenu soit 150€HT/m2 de SHON.

Cette participation a été réglée en 2014.

Tableau récapitulatif des participations et avances de la MEL à l'opération d'aménagement

	TOTAL	Cumul au 31 12 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PARTICIPATION COMPLEMENT DE PRIX								
Participation complément de prix HT	**3 423 510**	**3 423 510**	0	0	0	0	0	0
Participation complément de prix TTC	**4 108 212**	**4 108 212**	0	0	0	0	0	0
PARTICIPATION GLOBALE MEL	**6 616 286**	**11 735 069**	**-5 118 783**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
AVANCE SUR PARTICIPATION AUX OUVRAGES	**81 704 103**	**30 301 802**	**8 118 783**	**8 656 704**	**8 656 704**	**8 656 704**	**8 656 704**	**8 656 704**
TOTAL ANNUEL AVANCE ET PARTICIPATION TTC	**92 428 601**	**46 145 083**	**3 000 000**	**8 656 704**	**8 656 704**	**8 656 704**	**8 656 704**	**8 656 704**
TOTAL CUMULE AVANCE ET PARTICIPATION TTC	**92 428 601**	**8 656 704**	**11 656 704**	**20 313 407**	**28 970 111**	**37 626 814**	**46 283 518**	**54 940 222**
PARTICIPATION APPORT EN NATURE								
Participation apport en nature annuelle	8 907 549	8 852 843	0	54 706	0	0	0	0
Participation apport en nature cumulée	**8 907 549**	**8 852 843**	**8 852 843**	**8 907 549**	**8 907 549**	**8 907 549**	**8 907 549**	**8 907 549**
TOTAL ANNUEL MEL TTC	**110 336 150**	**54 997 926**	**3 000 000**	**8 711 410**	**8 656 704**	**8 656 704**	**9 106 704**	**17 206 704**
TOTAL ANNUEL CUMULE TTC	**110 336 150**	**17 509 547**	**20 509 547**	**29 220 956**	**37 877 660**	**46 534 363**	**55 641 067**	**72 847 771**

Tableau récapitulatif des participations et charges foncières de la Ville de Lille à l'opération d'aménagement

	TOTAL	Cumul au 31 12 2022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028
PARTICIPATION VILLE DE LILLE								
PARTICIPATION TTC	**42 565 326**	**25 397 238**	**2 998 619**	**1 200 000**	**1 200 000**	**1 200 000**	**5 284 734**	**5 284 734**
PARTICIPATION CUMULEE TTC	**42 565 326**	**25 397 238**	**28 395 857**	**29 595 857**	**30 795 857**	**31 995 857**	**37 280 591**	**42 565 326**

e. Subventions

SUBVENTIONS INTEGREES AU BILAN DE L'OPERATION

A ce jour 11 conventions de financement ont été notifiées.

- **ADEME**
  - Opération financée : dépollution des sols.
  - Convention de financement notifiée le 30 décembre 2013.
  - Durée : après avenant de prolongation, jusqu'au 31/12/2018.
  - Financement potentiel à hauteur de 570 000 € intégré au CRAC 2017 puis 2018 à hauteur de 77% du financement potentiel afin de tenir compte de la réduction éventuelle de la subvention au vu du montant réel des dépenses effectivement réalisées et financées par l'ADEME. Montant retenu : 438 900€.
  - Solde demandé en 2018 et perçu en 2019. Total de la subvention : 411 858,09€.

- **Subvention ADEME/Région (FRAMEE)**
  - Opération financée : mission d'AMO Développement Durable (DD).
  - Convention notifiée le 02 octobre 2014.
  - Durée : jusque septembre 2017.
  - Financement à hauteur de 55 763 € maximum portant sur la mission d'AMO DD.
  - Solde demandé en 2017 et perçu en 2018. Total de la subvention : 34 462,50 €.

- **Subventions FEDER**
  - « Traitement des anciens espaces industriels et miniers désaffectés – axe 4 volet territorial sous axe 1 cohésion sociale » :
    - Opération financée : études liées à la résorption de la situation environnementale de la friche (pollution, amiante, démolition/réhabilitation).
    - Convention notifiée le 27 octobre 2014.
    - Durée : dépenses effectuées entre janvier 2012 et octobre 2015.
    - Financement à hauteur de 226 350 €.
    - Demande de solde effectuée pour un total de subvention de 207 198,03 euros, adapté aux dépenses éligibles. Ce montant a été perçu en totalité.
  - « Axe 4 - ACCROITRE LA CAPACITE DU NORD-PAS-DE-CALAIS A S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS TOUT EN AMELIORANT SON ATTRACTIVITE ET SA VISIBILITE » - Priorité d'investissement 6c - Catégorie 1 : la valorisation d'éléments du patrimoine remarquables dans des stratégies de développement territorial durable :
    - Opération financée : Halle F8 et cuve de rétention des EP – ingénierie/travaux.
    - Convention notifiée le 8 décembre 2015.
    - Durée : durée de l'opération jusqu'au 31/12/2017, éligibilité des règlements jusqu'au 31/05/2019.
    - Financement à hauteur de 580 080 € suivant dépenses éligibles.

- Demande de solde effectuée en 2018 pour un total de subvention de 455 685.57 €. Instruction en cours à la Région.
- Souhait de la région déprogrammer cette subvention et d'en reporter le montant dans la subvention ci-dessous (6c, catégorie2, pour le traitement des espaces Cours Ouest et Boulevard de l'usine).
- Conformément au courrier reçu de la région le 14 mars 2023, cette subvention est déprogrammée, et SORELI devra rembourser les montants perçus sur cette subvention en 2023.

- « Axe 4 - ACCROITRE LA CAPACITE DU NORD-PAS-DE-CALAIS A S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS TOUT EN AMELIORANT SON ATTRACTIVITE ET SA VISIBILITE » - Priorité d'investissement 6c - Catégorie 2 : Préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables du Nord Pas de Calais comme supports de transformation sociale, environnementale et économique :
  - Opération financée : traitement des espaces Cours Ouest et boulevard de l'Usine.
  - Convention reçue le 26 février 2019.
  - Durée : durée de l'opération jusqu'au 01/12/2020, éligibilité des règlements jusqu'au 01/06/2021, prolongée jusqu'au 01/12/21. Une nouvelle demande de prorogation a été établie en lien avec la région, en novembre 2021.
  - Financement à hauteur de 1 544 314.43 € suivant dépenses éligibles.
  - Un avenant à la convention a été signé et reçu le 12 janvier 2023, portant le montant de la subvention à 2 228 354.00 €, consécutivement à la déprogrammation de l subvention supra.

- ITI Métropolitain, régénération des friches 2014-2020
  - Opérations financées : travaux d'espaces publics (secteur Est) et de réhabilitation de halles (G1-G2, F1 à F5, dispositifs communs de sécurité incendie).
  - Montant total de subvention de 3 728 666 €.
  - Convention notifiée le 13 octobre 2022.

- **Subvention CPER** :
  - Opération financée : déconstruction lots 3 et 4 - Proto aménagement (dépollution et désamiantage).
  - Convention notifiée le 7 juillet 2016.
  - Durée : date limite de dépenses subventionnables au 1er juin 2019.
  - Demande de solde faite et perçue en 2018, pour un montant total de subvention de 212 819 €.

- **Subvention écocité** :
    - Cycle des eaux pluviales
        - Opération financée : halle F8 – cuve – jardins d'eau – réseaux hydrauliques et aériens - F6.
        - Convention notifiée le 16 février 2017.
        - Durée : date d'achèvement de travaux indiquée à la convention au 31 mars 2020. Prolongation de l'action « Ville de demain » intégrant la convention « cycle des eaux pluviales » jusqu'au 28 septembre 2025.
        - Financement à hauteur de 700 000 €.
    - Cluster alimentaire / productif
        - Opération financée : espaces de cœur de halles.
        - Convention signée en date du 12 juin 2019.
        - Durée : date d'achèvement de travaux indiquée à la convention au 31 mars 2022. Prolongation de l'action « Ville de demain » intégrant la convention « Cluster alimentaire productif» jusqu'au 28 septembre 2025.
        - Financement à hauteur de 863 519.30 €.
        - Demande d'acompte n°1 en janvier 2021.
        - Versement de ce 1 er acompte en septembre 2021 pour 259 055 €.

- **Subventions Agence de l'Eau :**
    - « Économie en eau »
        - Opération financée : construction de la cuve (partie stockage).
        - Convention notifiée le 12 décembre 2016.
        - Durée : date limite dépenses subventionnables au 12 décembre 2019.
        - Financement à hauteur de 185 625 €HT maximum.
        - Demande de solde effectuée en 2019, solde perçu pour un total de subvention de 185 625 €.
    - « Déraccordement » :
        - Opération financée : Travaux destinés à déconnecter les surfaces imperméabilisées de FCB du réseau d'assainissement de la MEL.
        - Convention notifiée le 14 décembre 2017.
        - Durée : date limite dépenses subventionnables au 14 décembre 2020, prolongation obtenue jusqu'au 13 décembre 2022.
        - Financement à hauteur de 659 610 € maximum.
        - 1ère demande d'acompte faite et perçue en 2019.
        - Demande de solde effectuée en 2022.

- **Subvention UIA :** travail piloté par la Ville de Lille
    - Opération financée : Espace de préfiguration, « l'Avant-Goût ».
    - Convention notifiée le 06 février 2017.
    - Durée : date limite dépenses subventionnables décalée au 30 juin 2020.

- Financement à hauteur de 184 000 €HT maximum.
- Le montant de cette subvention a été réévalué par avenant à la convention financière à 184 857 €.
- La subvention a été soldée en 2021 pour un total de 184 857 €.

- **Subvention Fonds friche – volet recyclage foncier**
  - Opérations financées : travaux de protection au feu des structures des halles F7 et F8 / retrait de poutres dans la halle F8 et mise en place de confortements.
  - Montant total de subvention 98 222 €.
  - Convention signée le 9 novembre 2021.

Récapitulatif

Le CRAC 2022 maintient le montant des subventions prévu à l'avenant n°4.

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)	Total CRAC 2022 (valeur déc 2022)	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
SUBVENTIONS	*non indexé*	**8 935 017**	**8 935 017**	**2 160 584**	**539 805**	**5 770 337**	**464 290**	**0**	**0**	**0**	**0**
Subvention ADEME	*non indexé*	411 858	411 858	411 858	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FRAMEE	*non indexé*	34 463	34 463	34 463	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FEDER	*non indexé*	6 004 218	6 004 218	542 103	0	5 462 115	0	0	0	0	0
Subvention CPER	*non indexé*	212 819	212 819	212 819	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Agence de l'eau	*non indexé*	845 235	845 235	515 430	329 805	0	0	0	0	0	0
Subvention Ecocite	*non indexé*	1 143 345	1 143 345	259 055	210 000	210 000	464 290	0	0	0	0
Subvention UIA Préfiguration	*non indexé*	184 857	184 857	184 857	0	0	0	0	0	0	0
Subvention fonds propres CDC	*non indexé*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Etat	*non indexé*	98 222	98 222	0	0	98 222	0	0	0	0	0

f. Apport en nature de terrains appartenant à la MEL

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme, l'article 24.6 du traité fixe les modalités de participation du concédant au coût de l'opération, d'un montant global prévisionnel de 68 861 378,00€ HT. La participation comprend un apport en nature de terrain, d'un montant de 9 110 000,00€ HT. Cette valeur a été établie sur la base d'estimations domaniales, en l'attente du calcul de leur valeur effective et définitive au regard des frais engagés par la MEL pour leur acquisition, c'est-à-dire de leur prix de revient.

Les études et vérifications ultérieures à la signature du traité ont permis de préciser les terrains faisant l'objet d'une cession à concessionnaire sous forme d'apport en nature et d'en établir le prix de revient.

Les terrains ont une surface d'environ 186 226m² et le prix de revient est de 9 492 705,24€. Une partie de ces biens a été cédée à l'aménageur en vertu de la délibération n°12 C 0603 en date du 12 octobre 2012 ; leur valeur est de 8 185 249,57€. Les 22 633m² restant seront cédés après déclassement, pour une valeur de 1 307 455,67€.

L'avenant n°1 au Traité de concession de l'opération d'aménagement F.C.B a eu pour objets d'acter la valeur de l'apport en nature accordé par le concédant, d'intégrer ce montant en recettes et en dépenses au bilan d'aménagement, et de mettre à jour les annexes impactées par cette évolution.

Ces évolutions ont été prises en compte dès l'établissement du CRAC 2012.

Les hypothèses relatives au rythme de cessions ont été adaptées pour l'établissement du CRAC 2015.

La parcelle CI 136 a dû être divisée avant sa cession en 2017 en deux parcelles CI 221 et CI 222, afin de maintenir un accès en domaine public vers l'impasse Liévin. Aussi, la parcelle cédée, CI 221, est de surface inférieure à la surface initiale. Le montant de l'apport en nature est donc légèrement inférieur au montant initiale passant ainsi de 414 490 € à 408 300 €. Cet ajustement porte le montant total de l'apport en nature à 9 486 516 € acté par l'avenant n°3 au traité de concession.

L'ajustement du plan directeur et sa validation en décembre 2021 a revu la surface de terrains apportés en nature par la MEL à la concession pour la réalisation de la phase 2, pour porter le montant total de l'apport en nature à 8 907 549 € HT à l'avenant n°4.

Hypothèses

Le montant de ce poste au CRAC 2022 est identique à celui de l'avenant n°4.

Récapitulatif

Le montant de l'apport en nature ne fait pas l'objet d'actualisation.

				Réglé	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
	montants en euros HT	Bilan avenant 4	Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Cumul 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
		indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
PARTICIPATION APPORT EN NATURE		*non indexé*	8 907 549	8 907 549	8 852 843	0	54 706	0	0	0	0	0

PLAN DE PHASAGE DES APPORTS EN NATURE DE TERRAINS RESTANT A ACQUERIR

Phase 2

g. Recettes de gestion des parkings provisoires

Cette ligne prend en compte les recettes liées à la gestion des parkings provisoires.

Hypothèses

Pour l'établissement du CRAC 2022, la ligne de recette de gestion des parkings provisoires est adaptée aux hypothèses actuelles des parkings provisoires.

Le parking provisoire Lebon a apporté des recettes de 2016 à 2018.

Ce parking étant prévu sur l'emprise du lot 1, lot à construire, il a été déplacé, afin de libérer ce lot.

Début 2019, le parking provisoire en F2F3 a remplacé le parking Lebon.

Ce parking étant sur l'emprise des lots 7 et 8 (piscine) il est prévu son déplacement futur plus au sud.

Le montant des recettes pour ce parking provisoire prévoit la location de places de stationnement pour les chantiers en cours sur le site et la continuité du principe de tarification des places au public.

Une fréquentation plus importante que prévue en 2022 présente une augmentation des recettes de cette ligne.

Récapitulatif

Le montant de cette ligne au CRAC 2022 est supérieur de **+~~6.~~7 K€** HT à l'avenant n°4.

		Total	Total	Réglé	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
montants en euros HT	Bilan avenant 4	bilan avt 4	CRAC 2022	Cumul 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
	indexation	(valeur déc 2021)	(valeur déc 2022)								
RECETTES DE GESTION DES PARKINGS PROVISOIRES	*non indexé*	81 975	88 750	53 750	5 000	5 000	5 000	10 000	10 000	0	6 775

h. Revalorisation des matériaux

Cette ligne, introduite au CRAC 2017, correspond aux recettes liées aux matériaux de déconstructions revalorisés. Cette moins-value, initialement intégrée aux marchés de déconstructions, a été pour des raisons de fiscalité notamment, considérée comme une recette plutôt qu'une moins-value au montant des marchés de travaux.

Cette ligne a donc été introduite au CRAC 2017, tenant compte des recettes correspondant à la revente des matériaux déconstruits, notamment l'acier.

Le CRAC 2022 prend en compte comme à l'avenant n°4, les recettes déjà perçues sur la phase 1 de revalorisation des matériaux à la suite des travaux de déconstructions de F15F16, F2F3F5, G2, lots 3 et 4 et F4 partie Est, ainsi que les prévisions de recettes de revalorisation des matériaux issus des déconstructions de phase 2.

Le montant de cette ligne évolue à la hausse (**+132 k€** HT) au CRAC 2022 par rapport au bilan de l'avenant n°4 pour intégrer une revalorisation des matériaux de déconstruction de la halle F1 plus importante que prévue.

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)	Total CRAC 2022 (valeur déc 2022)	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021 €
REVALORISATION DES MATERIAUX	*non indexé*	623 979	756 296,32	252 012	132 027	127 609	244 648	0	0	0	132 318 €

i. Autres produits

Cette ligne correspond aux recettes liées à la perception de redevances et autres produits versés dans le cadre de conventions d'occupation du site.

Le montant de cette ligne évolue à la hausse (**+37 k€** HT) au CRAC 2022 par rapport au bilan de l'avenant n°4 pour intégrer une refacturation aux promoteurs de travaux réalisés dans le cadre de la concession pour les lots 1, 3B et 4D.

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)	Total CRAC 2022 (valeur déc 2022)	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
AUTRES PRODUITS	*non indexé*	333 583	370 840	268 743	36 851	65 247	0	0	0	0	37 257

5. Bilan et plan de Trésorerie prévisionnels de l'opération

5.1 Bilan financier prévisionnel du CRAC 2022

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)	Total CRAC 2022 (valeur déc 2022)	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. 2026	Prév. 2027	Prév. 2028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021 k€
RECETTES		**155 049 927**	**160 382 516**	**70 628 781**	**5 225 115**	**7 729 873**	**5 926 204**	**4 901 283**	**43 644 202**	**22 327 057**	**5 333**
											0
CESSIONS		**18 826 410**	**18 826 410,14**	**8 647 081**	**543 884**	**0**	**3 387 265**	**1 027 900**	**2 006 713**	**3 213 568**	**0**
											0
ZAC CHARGES FONCIERES		**17 629 409**	**17 629 409**	**8 211 360**	**543 884**	**0**	**2 625 985**	**1 027 900**	**2 006 713**	**3 213 568**	**0**
HABITAT	*non indexé*	**12 906 812**	**12 906 812**	**6 626 077**	**468 521**	**0**	**698 250**	**1 027 900**	**1 192 146**	**2 893 919**	**0**
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	*non indexé*	**2 611 692**	**2 585 593**	**494 378**	**-2 351**	**0**	**1 279 000**	**0**	**814 567**	**0**	**-26**
EQUIPEMENTS	*non indexé*	**2 110 905**	**2 137 004**	**1 090 905**	**77 714**	**0**	**648 735**	**0**	**0**	**319 649**	**26**
FONCIER TERRAIN PARKINGS LOTS 3 ET 4	*non indexé*	**189 105**	**189 105**	**189 105**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
PARTICIPATION AU RESEAU DES EAUX PLUVIALES	*non indexé*	**246 616**	**246 616**	**246 616**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
PLAINE DES METALLURGISTES	*non indexé*	**761 280**	**761 280**	**0**	**0**	**0**	**761 280**	**0**	**0**	**0**	**0**
VENTE DES PLACES DE STATIONNEMENT	*non indexé*	**8 950 000**	**8 900 000,00**	**0**	**0**	**0**	**825 000**	**450 000**	**500 000**	**7 125 000**	**-50**
Cession places de parking lots 3 et 4 - Phase 1	*non indexé*	1 450 000	1 400 000	0	0	0	825 000	450 000	125 000	0	-50
Cession places de parking silo Phase 2	*non indexé*	7 500 000	7 500 000	0	0	0	0	0	375 000	7 125 000	0
PARTICIPATION GLOBALE MEL	*actualisée*	**5 531 363**	**6 616 285,61**	**11 735 069**	**-5 118 783**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 085**
Participation globale déficit foncier	-	3 196 762	3 708 726	0	3 708 726	0	0	0	0	0	512
Parc de stationnement Phase 02	-	2 334 601	2 907 560	11 735 069	-8 827 509	0	0	0	0	0	573
PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES		**99 436 541**	**103 557 857,63**	**35 235 189**	**9 421 237**	**1 372 070**	**1 000 000**	**3 413 383**	**41 127 489**	**11 988 489**	**4 121**
PARTICIPATION MEL	*actualisée*	65 165 711	68 086 753	14 070 824	6 922 388	372 070	0	2 413 383	36 723 544	7 584 544	2 921
PARTICIPATION VILLE DE LILLE	*actualisée*	34 270 830	35 471 105	21 164 365	2 498 849	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 403 945	4 403 945	1 200
PARTICIPATION COMPLEMENT DE PRIX MEL		**3 423 510**	**3 423 510,00**	**3 423 510**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
CHARGE FONCIERE LYCEE HOTELLIER	-	3 423 510	3 423 510	3 423 510	0	0	0	0	0	0	0
SUBVENTIONS	*non indexé*	**8 935 017**	**8 935 016,76**	**2 160 584**	**204 900**	**6 105 242**	**464 290**	**0**	**0**	**0**	**0**
Subvention ADEME	*non indexé*	411 858	411 858	411 858	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FRAMEE	*non indexé*	34 463	34 463	34 463	0	0	0	0	0	0	0
Subvention FEDER	*non indexé*	6 004 218	6 004 218	542 103	-334 905	5 797 020	0	0	0	0	0
Subvention CPER	*non indexé*	212 819	212 819	212 819	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Agence de l'eau	*non indexé*	845 235	845 235	515 430	329 805	0	0	0	0	0	0
Subvention Ecocite	*non indexé*	1 143 345	1 143 345	259 055	210 000	210 000	464 290	0	0	0	0
Subvention UIA Préfiguration	*non indexé*	184 857	184 857	184 857	0	0	0	0	0	0	0
Subvention fonds propres CDC	*non indexé*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subvention Etat	*non indexé*	98 222	98 222	0	0	98 222	0	0	0	0	0
PARTICIPATION APPORT EN NATURE	*non indexé*	**8 907 549**	**8 907 549,01**	**8 852 843**	**0**	**54 706**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
CESSIONS PLACES DE PARKING EN P4 ET P3	*non indexé*	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
RECETTES DE GESTION DES PARKINGS PROVISOIRES	*non indexé*	**81 975**	**88 750,32**	**53 750**	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**10 000**	**10 000**	**0**	**7**
REVALORISATION DES MATERIAUX	*non indexé*	**623 979**	**756 296,32**	**252 012**	**132 027**	**127 609**	**244 648**	**0**	**0**	**0**	**132**
AUTRES PRODUITS	*non indexé*	**333 583**	**370 839,66**	**268 743**	**36 851**	**65 247**	**0**	**0**	**0**	**0**	**37**

montants en euros HT	Bilan avenant 4 indexation	Total bilan avt 4 (valeur déc 2021)	Total CRAC 2022 (valeur déc 2022)	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2 023	Prév. 2 024	Prév. 2 025	Prév. 2 026	Prév. 2 027	Prév. 2 028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021 k€
DEPENSES		**155 049 927**	**160 382 516**	**68 305 147**	**12 056 312**	**11 911 958**	**18 875 975**	**16 150 589**	**18 909 379**	**14 173 157**	**5 332 589**
MAITRISE FONCIERE		**33 511 772**	**34 261 739**	**19 582 856**	**2 450 688**	**4 693 391**	**5 440 246**	**1 007 915**	**547 279**	**539 363**	**749 967**
											0
Coût total des acquisitions		**2 523 207**	**2 579 913**	1 273 636	**0**	**1 306 277**	**0**	**0**	**0**	**0**	**56 706**
coût acquisition	réf loyers	2 423 872	2 477 649	1 273 636	0	1 204 014	0	0	0	0	53 777
provision négociation	réf loyers	99 334	102 264	0	0	102 264	0	0	0	0	2 929
Acquisition places de stationnement lots 3 et 4	non indexé	1 450 000	1 400 000	0	950 000	0	0	450 000	0	0	-50 000
Apport en nature	non indexé	8 907 549	8 907 549	8 852 843	0	54 706	0	0	0	0	0
Frais de notaires	syntec	170 927	174 338	110 542	23 268	29 893	0	10 636	0	0	3 412
Expertises foncières	syntec	70 399	71 399	50 726	20 673	0	0	0	0	0	1 000
Frais d'avocat pour la maîtrise foncière	syntec	38 773	40 073	13 773	11 700	14 600	0	0	0	0	1 300
Redevance archéologique	syntec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Libération foncière		**20 350 917**	**21 088 466**	**9 281 337**	**1 445 047**	**3 287 915**	**5 440 246**	**547 279**	**547 279**	**539 363**	**737 549**
Dépollution	tp01	6 837 560	7 131 332	3 505 075	717 573	727 484	547 279	547 279	547 279	539 363	293 772
Mesures conservatoires	bt01	3 003 975	3 005 566	2 974 961	22 358	8 246	0	0	0	0	1 591
Déconstruction	bt01	10 509 382	10 951 568	2 801 301	705 116	2 552 185	4 892 966	0	0	0	442 187
ETUDES GENERALES		**6 788 624**	**6 969 333**	**3 703 883**	**856 707**	**1 020 706**	**542 226**	**342 532**	**330 024**	**173 256**	**180 709**
Géomètre "foncier " acquisitions cessions	ingénierie	438 173	456 231	134 774	53 576	53 576	53 576	53 576	53 576	53 576	18 058
Missions HQE et Développement durable	ingénierie	948 228	975 554	141 636	290 560	271 702	175 708	40 956	35 638	19 354	27 326
Mises à jour études réglementaires	ingénierie	124 993	130 065	44 543	47 116	38 406	0	0	0	0	5 073
Etudes de marché	ingénierie	95 052	96 875	63 890	0	32 985	0	0	0	0	1 823
Urbanisme	ingénierie	3 038 675	3 119 402	1 987 984	291 177	382 424	180 945	125 853	128 245	22 773	80 727
Etudes diverses (études de sol,études techniques...)	ingénierie	2 143 503	2 191 207	1 331 057	174 277	241 612	131 997	122 146	112 565	77 553	47 704
TRAVAUX ET HONORAIRES		**76 690 472**	**80 054 738**	**28 841 883**	**6 594 987**	**3 736 748**	**10 203 670**	**11 075 643**	**11 519 092**	**8 082 715**	**3 364 266**
TRAVAUX ZAC FCB		**56 765 951**	**59 390 462**	**19 868 708**	**4 383 139**	**1 186 916**	**7 206 268**	**9 307 490**	**9 832 944**	**7 604 998**	**2 624 512**
ESPACES PUBLICS	tp01	43 089 306	45 237 363	14 730 347	3 745 126	512 872	6 331 486	6 400 557	6 926 011	6 590 964	2 148 057
OUVRAGES DANS LES HALLES (passage F6, St Louis)	bt01	4 016 041	4 229 139	424 130	10 908	0	752 000	1 014 034	1 014 034	1 014 034	213 098
REHABILITATION HALLES E	bt01	3 573 818	3 785 799	0	0	0	0	1 892 900	1 892 900	0	211 981
REHABILITATION HALLES F4 F6 F8 G1	bt01	6 086 785	6 138 161	4 714 230	627 106	674 044	122 782	0	0	0	51 376
TRAVAUX PLAINE DES METALLURGISTES	tp01	304 713	326 110	0	0	0	108 703	108 703	108 703	0	21 397
Travaux divers et aléas	tp01	1 712 120	1 791 497	668 178	59 377	35 607	219 449	282 486	298 249	228 150	79 377
Honoraires sur les travaux	ingénierie	8 194 473	8 522 097	3 066 146	1 205 737	993 104	944 619	1 097 926	1 100 133	114 432	327 625
Géomètre travaux	ingénierie	288 124	296 152	140 552	31 678	24 784	24 784	24 784	24 784	24 784	8 029
Gestion et sécurisation du site	tp01	7 544 284	7 786 099	4 091 015	814 256	1 259 735	1 200 151	201 251	128 640	91 051	241 816
Parkings provisoires yc honoraires		**1 880 809**	**1 942 320**	**1 007 284**	**100 800**	**236 601**	**499 695**	**53 003**	**25 637**	**19 300**	**61 511**
Parking Lebon	tp01	274 967	274 967	274 812	156	0	0	0	0	0	0
Parking provisoire F2 F3	tp01	771 964	774 831	732 472	16 992	12 683	12 683	0	0	0	2 867
Parking provisoire Phase 2	tp01	833 877	892 522	0	83 652	223 918	487 012	53 003	25 637	19 300	58 645
CONSTRUCTION PARC DE STATIONNEMENT PHASE 2		**9 834 601**	**10 407 560**	**0**	**0**	**624 454**	**624 454**	**1 526 442**	**3 816 105**	**3 816 105**	**572 959**
Parc de stationnement phase 2 - 600 places	BT01	9 834 601	10 407 560	0	0	624 454	624 454	1 526 442	3 816 105	3 816 105	572 959
Gestion et exploitation parking phase 2	BT01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIERIE ET CONDUITE DE PROJET		**19 084 113**	**19 391 134**	**11 304 961**	**1 208 749**	**1 302 348**	**1 396 661**	**1 345 870**	**1 771 646**	**1 060 899**	**307 021**
Rémunération forfaitaire	Syntec	16 133 607	16 408 186	10 164 264	992 812	1 181 500	1 181 500	1 181 500	1 181 500	525 111	274 580
Rémunération proportionnelle	actualisée	2 740 878	2 764 126	1 097 687	215 937	120 848	215 162	164 370	590 146	359 977	23 248
Rémunération UIA	non indexée	43 010	43 010	43 010	0	0	0	0	0	0	0
Rémunération de liquidation	syntec	166 618	175 811	0	0	0	0	0	0	175 811	9 193
FRAIS DE GESTION		**5 689 050**	**5 791 552**	**2 870 510**	**588 572**	**428 300**	**517 523**	**440 611**	**517 720**	**428 315**	**102 501**
Frais divers		**603 827**	**617 947**	346 406	**64 721**	**51 377**	**46 377**	**35 978**	**35 135**	**37 952**	**14 120**
Reprographie	syntec	100 564	96 786	61 036	5 958	5 958	5 958	5 958	5 958	5 958	-3 777
Frais des publicités et frais divers	syntec	242 310	252 486	159 063	17 978	15 089	15 089	15 089	15 089	15 089	10 176
Charges AFUL + places de pk lots 3 et 4	BT01	260 954	268 675	126 307	40 785	30 330	25 330	14 931	14 088	16 905	7 722
Assurances		**1 982 950**	**2 012 416**	863 980	**154 772**	**145 617**	**230 294**	**225 068**	**230 808**	**161 876**	**29 465**
Assurances RCP	actualisée	715 318	776 608	94 877	93 737	82 473	163 837	124 236	128 390	89 058	61 291
Assurances multirisques	coût construction	1 094 105	1 056 951	738 990	50 508	52 023	52 023	52 867	54 453	56 087	-37 154
Assurances DO	actualisée	124 475	129 276	30 114	7 018	7 414	9 623	31 976	31 976	11 154	4 801
Assurances TRC	actualisée	49 053	49 581	0	3 509	3 707	4 811	15 988	15 988	5 577	528
Impôts et taxes		**3 102 273**	**3 161 189**	1 660 124	**369 079**	**231 305**	**240 852**	**179 564**	**251 777**	**228 487**	**58 916**
Impôts fonciers terrains	non indexé	2 791 751	2 791 732	1 434 324	360 668	218 937	231 370	171 722	181 947	192 764	-19
Impôts et taxes (CA de la société)	actualisée	310 522	369 456	225 799	8 411	12 368	9 482	7 842	69 831	35 723	58 935
CONCERTATION COMMUNICATION		**2 247 121**	**2 302 071**	**1 301 663**	**356 610**	**96 012**	**141 196**	**174 076**	**170 012**	**62 503**	**54 950**
Maison du projet et atelier urbain	ingenierie	525 736	514 002	163 744	125 523	10 995	59 477	65 970	88 294	0	-11 734
Outils de communication	ingeniere	1 524 384	1 591 069	940 919	231 087	85 017	81 719	108 106	81 719	62 503	66 684
Travaux de préfiguration UIA - Equipment	non indexé	197 000	197 000	197 000	0	0	0	0	0	0	0
FRAIS FINANCIERS		**1 204 174**	**1 204 390**	**699 390**	**0**	**10 000**	**10 000**	**237 500**	**237 500**	**10 000**	**215**
Frais financiers à court terme	non indexé	112 015	112 015	62 015	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0
Frais financiers à moyen terme	non indexé	1 092 159	1 092 375	637 375	0	0	0	227 500	227 500	0	215
TOTAL CHARGES				68 305 147	**12 056 312**	**11 287 504**	**18 251 521**	**14 624 147**	**15 093 274**	**10 357 052**	**0**
Recettes - dépenses		**0**	**0**	**2 323 634**	**-6 831 197**	**-4 182 084**	**-12 949 771**	**-11 249 306**	**24 734 823**	**8 153 901**	**0**
Recettes - dépenses cumulé		**0**	**0**	**2 323 634**	**-4 507 563**	**-8 689 647**	**-21 639 418**	**-32 888 724**	**-8 153 901**	**0**	**0**

5.2 Plan de trésorerie prévisionnel CRAC 2022

montants en euros HT			Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2 023	Prév. 2 024	Prév. 2 025	Prév. 2 026	Prév. 2 027	Prév. 2 028
TVA											
TVA collectée sur ouvrages MEL	20,00%		11 249 139	11 516 745	713 560	1 384 478	74 414	0	482 677	7 344 709	1 516 909
TVA collectée sur ouvrage Ville	20,00%		6 329 434	6 483 865	3 622 517	499 770	200 000	200 000	200 000	880 789	880 789
Autre TVA collectée	20,00%		8 548 866	8 919 419	5 090 998	102 282	14 049	843 453	297 580	503 343	2 067 714
TVA collectée			26 127 439	26 920 029	**9 427 075**	**1 986 530**	**288 463**	**1 043 453**	**980 257**	**8 728 840**	**4 465 411**
TVA payée	**20,00%**		23 394 989	24 308 597	**8 413 455**	**2 064 742**	**1 772 341**	**3 399 633**	**2 832 517**	**3 283 530**	**2 542 379**
TVA payée au trésor public			8 081 608	7 981 053	612 709	0	0	0	0	5 445 311	1 923 033
TVA remboursée par le TP			5 349 158	5 369 621	2 134 817	0	0	0	0	0	3 234 804
position de TVA			0	0	2 535 727	-78 213	-1 483 878	-2 356 180	-1 852 261	0	3 234 804
position cumulée de TVA			0	0	2 535 727	2 457 515	973 637	-1 382 543	-3 234 804	-3 234 804	0
trésorerie période			**0**	**0**	**4 859 361**	**-6 909 409**	**-5 665 962**	**-15 305 952**	**-13 101 566**	**24 734 823**	**11 388 705**
trésorerie cumulée			**0**	**0**	**4 859 361**	**-2 050 048**	**-7 716 010**	**-23 021 962**	**-36 123 528**	**-11 388 705**	**0**
AVANCES SUR OUVRAGES TTC											
avances MEL sur ouvrages mobilisation			78 198 854	81 704 103	30 301 802	8 118 783	8 656 704	8 656 704	8 656 704	8 656 704	8 656 704
avances MEL sur ouvrages remboursement			78 198 854	81 704 103	16 884 989	8 306 865	446 484	0	2 896 060	44 068 253	9 101 453
total avances MEL sur ouvrages en cours			0	0	13 416 813	13 228 731	21 438 951	30 095 655	35 856 299	444 749	0
Trésorerie période			**0**	**0**	**18 276 175**	**-7 097 492**	**2 544 258**	**-6 649 248**	**-7 340 922**	**-10 676 726**	**10 943 955**
Trésorerie cumulée			**0**	**0**	**18 276 175**	**11 178 683**	**13 722 941**	**7 073 693**	**-267 229**	**-10 943 956**	**0**
Dépôts de garantie versés			90 000	0	215 370	-215 370	0	0	0	0	0
Dépôts de garantie perçus			-28 372	0	321 650	-321 650	0	0	0	0	0
Mobilisation emprunt			16 000 000	16 000 000	9 500 000	0	0	0	6 500 000	0	0
Amortissement emprunt			16 000 000	16 000 000	9 500 000	0	0	0	0	0	6 500 000
FINANCEMENT PARC DE STATIONNEMENT											
Parc de stationnement phase 2											
mobilisation			4 500 000	0	0	0	0	0	500 000	4 000 000	0
amortissement			4 500 000	0	0	0	0	0	0	0	4 500 000
trésorerie période			**0**	**0**	**18 382 455**	**-7 203 772**	**2 544 258**	**-6 649 248**	**-340 922**	**-6 676 726**	**-56 045**
trésorerie cumulée			**0**	**0**	**18 382 455**	**11 178 683**	**13 722 941**	**7 073 693**	**6 732 771**	**56 044**	**0**

6. Financement du bilan prévisionnel de l'opération

Le financement de l'opération est assuré par la mobilisation d'emprunts, dans la limite de la faisabilité financière auprès des organismes prêteurs.

Financement de l'opération

En plus du besoin d'emprunt du CRAC 2021 à 9.500.000 €, décomposé en deux tranches : 5 Millions d'euros mobilisés en 2015 et 4,5 Millions d'euros mobilisé en 2016, l'avenantn°4 introduit le besoin d'un nouvel emprunt de 6.500.000 € à mobiliser en 2026.

Ainsi, deux emprunts ont été contractés. Leurs caractéristiques ont été intégrées dès le CRAC 2015 :

- Un emprunt de 5 Millions d'euros a été contractualisé début 2015 auprès de la Banque Postale, du 30 juin 2015 au 15 octobre 2021, pour un déblocage réalisé en juin 2015, à un taux effectif global de 1,99 %.
- Un emprunt de 4,5 Millions d'euros contractualisé début 2016 auprès de la caisse d'épargne, du 30 juin 2016 au 31 décembre 2020, pour un déblocage réalisé en juin 2016, à un taux effectif global de 1,14 %.

Un futur emprunt de 6.500.000 €, à contracter en 2026, est intégré au CRAC 2022, comme à l'avenant n°4.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Les deux emprunts ont été remboursés conformément aux échéances souscrites.

Pour les 2 emprunts contractés, il a été demandé une garantie de la MEL de 80%.

Ce calendrier d'emprunt est établi sur la base des hypothèses de calendrier de participations des collectivités développées plus haut.

Si le calendrier de participations des collectivités était mis à jour le calendrier d'emprunt serait à mettre à jour également.

			Total	Total	Réglé	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.	ECART
montants en euros HT			bilan avt 4	CRAC 2022	Cumul 31/12/2022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
FINANCEMENT PARC DE STATIONNEMENT												
	Parc de stationnement phase 2											
	mobilisation		4 500 000	0	0	0	0	0	500 000	4 000 000	0	
	amortissement		4 500 000	0	0	0	0	0	0	0	4 500 000	

Financement des parcs de stationnement

L'avenant n°4 inscrit le financement de la réalisation du parc de stationnement de phase 2 par emprunt, pour un montant de 4.500.000 €.

Les hypothèses du CRAC 2022 restent inchangées.

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Suivant ces hypothèses, les mobilisations nécessaires au financement de l'opération de réalisation du parc de stationnement seraient programmées en 2026 et 2027.

montants en euros HT				Total bilan avt 4	Total CRAC 2022	Réglé Cumul 31/12/2022	Prév. 2 023	Prév. 2 024	Prév. 2 025	Prév. 2 026	Prév. 2 027	Prév. 2 028	ECART CRAC 2022 / Bilan avt 4 DV 2021
FINANCEMENT	PARC DE STATIONNEMENT												
	Parc de stationnement phase 2												
	mobilisation			4 500 000	0	0	0	0	0	500 000	4 000 000	0	
	amortissement			4 500 000	0	0	0	0	0	0	0	4 500 000	

7. Points de vigilance

7.1 Foncier / acquisition :

Des négociations ont été engagées pour l'acquisition de terrains dont la nécessité de la maîtrise foncière pour le projet est certaine : foncier du « triangle Vaucanson », foncier de la venelle Lakanal 2, soit 2 terrains.

Le coût d'acquisition de ces terrains reste à confirmer et sera transigé lors d'une procédure de DUP, faute de négociations amiables abouties ou d'impossibilité d'acquisition à l'amiable (terrain en indivision pour lequel toutes les parties indivises ne sont pas identifiées). Cette ligne de dépenses est donc susceptible d'évoluer fonction de la fixation du prix par le juge de l'expropriation.

7.2 Coût de libération des sols

Les montants alloués à ce poste à l'avenant 4 ont été mis à jour. Toutefois, il existe un risque potentiel de sous-estimation de ces postes :

- En phase 1, quand bien mêmes des études spécifiques avaient été conduites, des découvertes sur ces sujets ont été faites lors de la mise en œuvre des chantiers.
- La découverte en 2018 d'un nouveau spot de pollution concentrée lors de l'établissement du plan de gestion sectorisé par le promoteur du lot 1 en est l'illustration. Ou encore la mise à jour de vestiges sur la halle F6A lors de sa construction, et d'autres très conséquents sur le lot 4A, décelés à l'occasion d'études environnementales.
- L'ensemble de ces découvertes a engendré des surcoûts importants pour leur traitement.
- En phase 2, les travaux sur les halles et sur les sols pourraient induire les mêmes découvertes. Les halles de phase 2 sont notamment dotées de dalles qui pour certaines sont très conséquentes ou qui, pour d'autres, recèlent d'importants massifs, vestiges de l'activité industrielle et qui ne sont pas totalement cernés.

Par ailleurs, l'ensemble des démolitions sera mis en œuvre avec un objectif ambitieux de remploi des matériaux déconstruits. Ce processus nécessite une méthodologie et une mise en œuvre spécifique pendant le chantier des démolitions, pour préserver la matière, mais requière également des dispositifs et aménagements particuliers, pour accueillir et stocker la matière, sur et hors site, générant des surcoûts.

Compte-tenu du peu de retour d'expériences et de références sur ce sujet, au local et au national, il existe un risque de sous-estimation du surcoût de cette démarche dans le poste démolition.

A noter que le poste de libération des sols est couvert par la clause de revoyure du traité de concession, élargie dans le cadre de l'avenant 2.

7.3 Coût de réhabilitation des halles et de la cheminée

Un coût de réhabilitation des halles E1E2E3 (destinée à être commercialisée) et de la halle St Louis (destinée à être une structure du parc) a été estimé à partir du montant des travaux déjà réalisés sur les halles réhabilitées en phase 1.

Toutefois, l'état des structures métalliques de ces halles conservées est déterminant et a une incidence forte sur le programme travaux pour les réhabiliter et le coût des travaux. Si ces halles s'avéraient être dans un état de dégradation partielle ou avancée, le coût des travaux sera à revoir,

voire le remplacement à l'identique des structures devra être étudiée.

Ces deux halles n'ayant pas entretenues depuis une 20ne d'années, sauf travaux de mise en sécurité, leur état a dû se dégrader, augmentant le risque de sous-estimation des coûts.

Par ailleurs, un coût de réhabilitation de la cheminée a été estimé. Seules des études techniques sur la solidité de la cheminée ont été réalisées, le programme de travaux reste à déterminer précisément dans le cadre d'une étude de MOE. S'agissant d'un ouvrage très spécifique, l'approche de son coût comporte un risque à ce stade d'étude.

7.4 Coût de construction du parking

Le coût de construction du parking repose sur une hypothèse de prix de à 11 200 € HT / place, correspondant à un prix de parking de base, en travaux purs, date de valeur décembre 2021 (prix de revient global : 16 400 € HT / place hors foncier).

Le programme du parking n'a pas encore été établi : niveau de services (bornes rechargeables, locaux et services liés au vélo, ...), niveau de prestations, dispositifs d'ouverture et de fermeture, exigence de réversibilité, ... L'établissement de ce programme pourrait avoir un impact sur le coût de construction du parking.

7.5 Calendrier des commercialisations

Le bilan repose sur un rythme de commercialisation ordinaire des lots, dès lors qu'ils seront libérés.

Il est difficile d'établir un échéancier réaliste de ce rythme, l'expérience de la phase 1 en est la démonstration : la livraison de la totalité des programmes de phase 1, initialement prévue à 2020, ne se réalisera qu'à 2025.

Par ailleurs, la construction d'un groupe scolaire en phase 2 n'a pas encore été statuée par la Ville de Lille. Aussi, suivant sa décision, le foncier du lot destiné au groupe scolaire pourrait ne pas être valorisé dans le bilan.

Si l'école n'était pas réalisée, son foncier basculera dans l'emprise du parc et un montant complémentaire pour l'aménagement de cette emprise du parc sera sollicité.

7.6 Vente ou location des places de stationnement

Dans le planning prévisionnel, la livraison du parking est prévue mi-2028, soit à l'échéance de la concession. C'est pourquoi il n'a pas été inscrit au bilan de dépenses d'exploitation.

La recette sur la cession de places de parking a été inscrite à cette échéance, un risque important pèse sur cette commercialisation dans le bilan.

7.7 Taux d'emprunt

Les frais financiers ont été calculés avec un taux d'emprunt maintenu à 3,5%, comme dans le bilan initial. A noter que les taux d'emprunt actuels sont proches des 5%.

Il existe un risque sur ce poste lié au taux que présentera l'emprunt quand celui-ci sera nécessaire au projet, celui-ci étant conjoncturel.

7.8 Evolution des indices

En 2021 et 2022, les indices ont fortement augmenté.

A titre d'illustration :

Le TP01 : - 0,5% en 2020, +7,6% en 2021, + 7% en 2022

Le BT01 : +1,8% en 2020, +5,4% en 2021, + 5,9% en 2022

Le bilan étant réalisé en € constants, ces évolutions n'ont pas d'incidence sur celui-ci.

Toutefois, au réel des participations appelées de la part des collectivités jusque juin 2028, avec l'actualisation annuelle du bilan à travers les CRAC, le montant de celles-ci pourrait significativement augmenter si les évolutions actuelles constatées se poursuivent.

7.9 Apport en nature de la MEL

L'apport en nature restant à réaliser porte sur une partie de la parcelle AN 1044 et de la rue des Métallurgistes.

Le prix de cet apport en nature a été calculé pour la parcelle AN 1044 à partir du nombre de m² et du prix de revient de la parcelle inscrit à l'avenant n°1 au traité de concession.

Pour la rue des Métallurgistes, le même prix au m² de terrain a été pris en compte, en l'absence d'information sur son prix de revient. Le prix réel de cet apport sur la rue des Métallurgistes reste à définir par la MEL et à être délibéré sur ce foncier.

7.10 Calendrier général de l'opération :

Le bilan actuel présente une réalisation de la totalité des dépenses et recettes à mi-2028 afin de coïncider avec la fin du délai contractuel de la concession. Cette hypothèse sera à confirmer au fur et à mesure de l'avancement opérationnel.

8. Décisions à prendre

Décisions à prendre par délibération pour l'approbation du CRAC 2022

- Approbation des montants de participations à verser par la MEL pour l'année 2023 :
    - Avance participations sur ouvrages : 3 000 000 €
- Approbation du présent CRAC 2022 et des bilans prévisionnels qui en résultent.

9. Annexes

9.1 Annexe 1 – Tableau et plans des acquisitions

Date	Parcelles	Situation	Origine	Surface	Prix
2012					
23 avril 2012	298 AN 845	30, rue Philippe Lebon Commune associée d'Hellemmes Site hors ZAC FCB dit « site des Métallurgistes »	Mr MIERZWA	03 a 25 ca	163 000€
2013					
29 mars 2013	350 CI 32	107 rue Anatole de la Forge	LMCU	06a72ca	Apport en Nature : 437 071,93€
29 mars 2013	350 CI 33 350 CI 34	282 rue Pierre Legrand	LMCU	13a81ca	Apport en Nature : 293 893,20€
29 mars 2013	298 AN 1046	Rue des Métallurgistes	LMCU	25a43ca	Apport en Nature : 306 613,50€
29 mars 2013	298 AN 1047	Rue des Métallurgistes	LMCU	12a97ca	Apport en Nature : 156 381,32€
29 mars 2013	350 CK 149 350 CK 146 350 CK 148 350 CL 311 350 XC 177 350 XC 178 350 XC 179 350 XC 180 350 XC 181	Rue des Ateliers Boulevard de l'Usine Boulevard de l'Usine 7 rue Aristote 1rue de l'église St Louis 1 rue des Ateliers 2 rue des Ateliers 4 rue des Ateliers Rue du Vieux moulin	LMCU	17ha77ca00a	Apport en Nature : 6 991 289,62€
2014					
Néant					
2015					
23 sept. 2015	CI139	38 rue Anatole de la Forge	SCI de l'essor	03a 80ca	305 000 € hors frais d'agence
2016					
09 février 2016	CI136	88 Rue Anatole de la Forge	MEL	15a 17ca	Apport en Nature : 408 300,55€ *(réglé en 2017)*

Apport en Nature : 8 185 249,57 €

Date	Parcelles	Situation	Origine	Surface	Prix
2017					
18 décembre 2017	XC200	41 Rue Dupuytren	Indivision Duthoit	03a 69ca	122 000 € hors frais d'agence
2018					
6 et 7 février 2018	XD 178 XD 213	Rue du Long Pot Bd de l'Usine	MEL	29a 39ca	Apport en nature : 259 292.91 €
2020					
16 octobre 2020	CI 137 CI 138	58 et 68 rue Anatole de Laforge	Mr et Mme DENYS	10a 64ca	649 700 €
2021					
21 juillet 2021	XD 219	Boulevard de l'Usine	LMH	02a 17ca	6 510 €

CRAC 2022 – PLAN DES ACQUISITIONS AU 31/12/2022

Parcelles acquises de 2012 à 2022

Parcelles à acquérir en 2024 (expro)

Parcelle à acquérir en 2024/25

Apport en nature MEL 2024/25

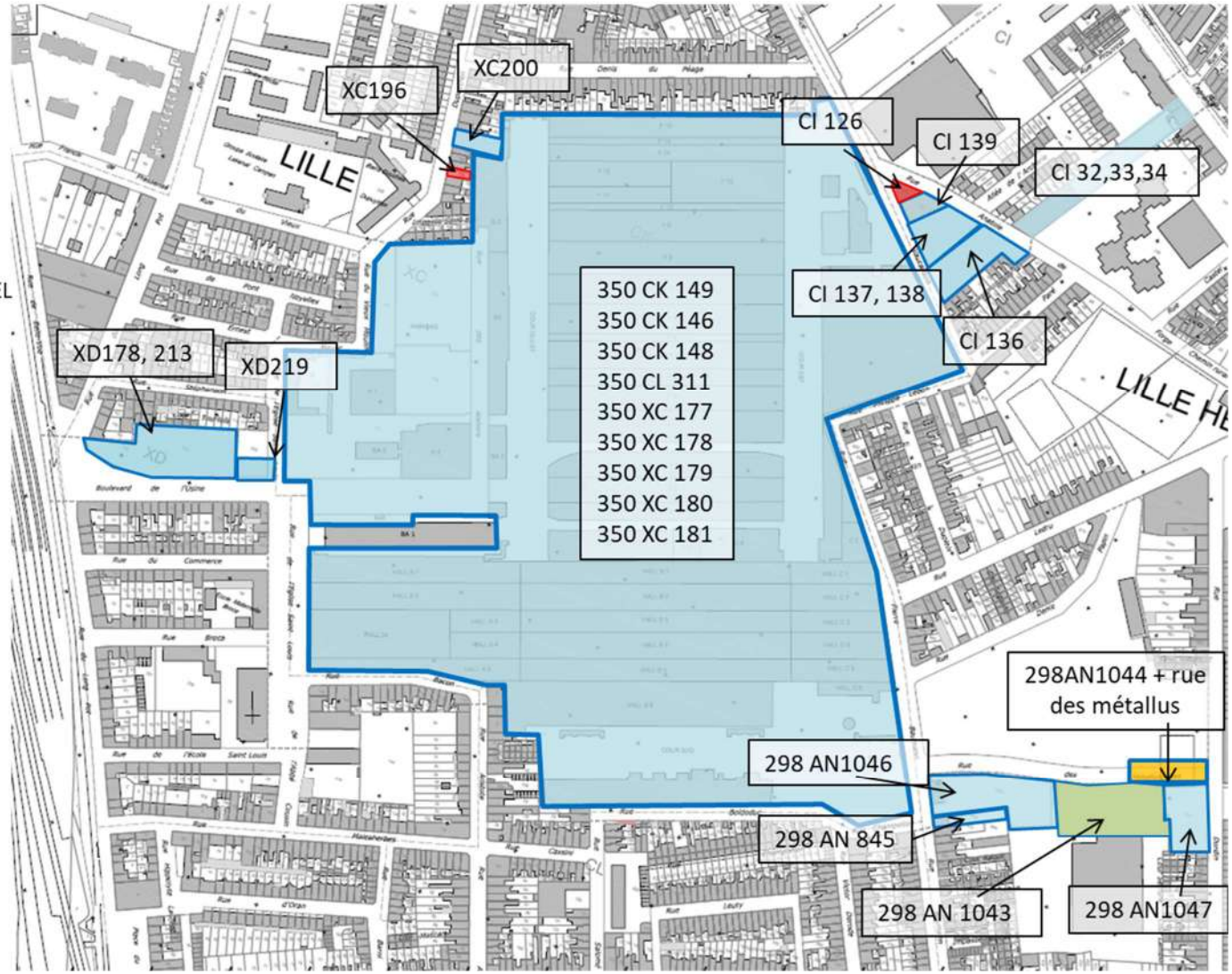

9.2 Annexe 2 - Rapport spécial sur les conditions d'exercice de la prérogative d'expropriation (art. 14)

Au 31 décembre 2022, aucune procédure d’expropriation n’a été engagée dans le périmètre de l’opération.

9.3 Annexe 3 – Plan de nomenclature des ouvrages

Le Plan de nomenclature des ouvrages est celui du Traité de concession.

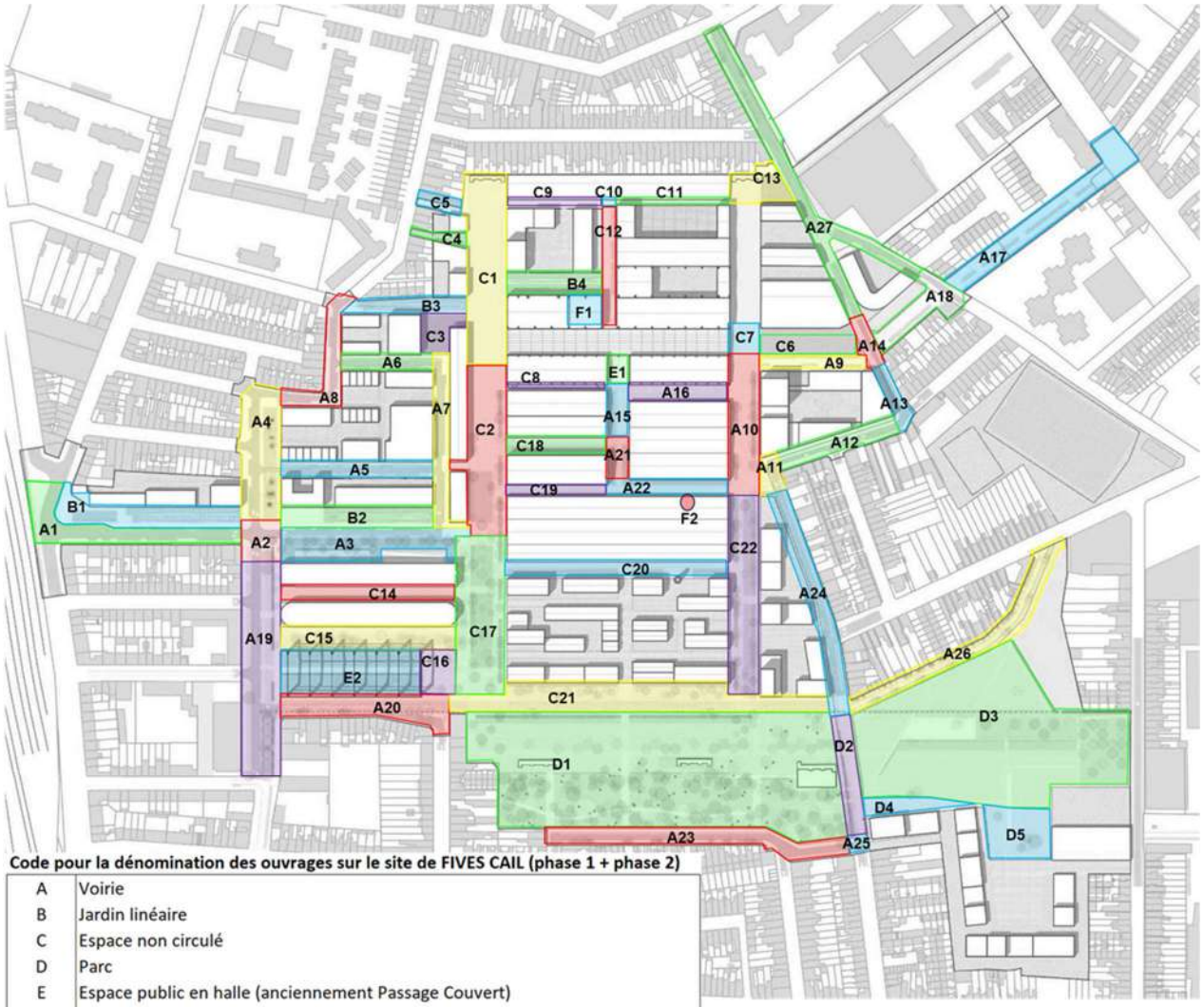

Code pour la dénomination des ouvrages sur le site de FIVES CAIL (phase 1 + phase 2)

A	Voirie
B	Jardin linéaire
C	Espace non circulé
D	Parc
E	Espace public en halle (anciennement Passage Couvert)
F	Cuve en F8

9.4 Annexe 4 – Plan directeur de l'opération

CONCESSION D'AMENAGEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT FCB - LILLE FIVES - HELLEMMES - BILAN AVENANT 4

Coût complet prévisionnel des ouvrages et financement des ouvrages, par ouvrage
Euros constants HT - date de valeur décembre 2022

Nomenclature des équipements publics selon le plan des ouvages de l'opération **Financement des ouvrages**

Secteur	Numéro de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Destinataire	Coût complet prévisionnel de l'ouvrage € HT	Autres financements (subventions principalement)	Participations Prévisionnelles aux ouvrages MEL	Participations Prévisionnelles aux ouvrages Ville de Lille
Secteur Ouest				**29 181 871**	**5 978 970**	**19 783 949**	**3 418 952**
Ouest-A	A1	boulevard de l'usine Ouest y.c carrefour long pot	MEL	2 317 087	592 854	1 534 120	190 112
Ouest-A	B1	jardin linéaire bd Usine Ouest	MEL	1 453 011	399 119	761 257	292 635
Ouest-A	A2	intersection cours Saint-Louis – bd de l'Usine	MEL	194 341	22 197	154 955	17 189
Ouest-A	A3	boulevard de l'usine Est	MEL	3 638 362	881 541	2 413 383	343 438
Ouest-A	B2	jardin linéaire bd Usine Est	MEL	1 438 716	360 394	892 013	186 310
Ouest-A	A4	cours Saint-Louis Nord	MEL	2 618 590	205 048	1 431 422	982 119
Ouest-A	A5	rue des Chaudronniers	MEL	1 424 890	164 068	1 145 343	115 478
Ouest-A	A6	rue Marcel Bouderiez	MEL	1 057 409	119 543	834 521	103 345
Ouest-A	A7	rue des Ateliers	MEL	1 501 800	177 533	1 239 343	84 924
Ouest-A	A8	rue Ernest Mayer et rue du Vieux Moulin	MEL	937 598	108 207	755 383	74 007
Ouest-B	C1	cours JF Cail Nord phase 1	MEL	4 779 516	1 181 997	3 295 035	302 483
Ouest-B	C2	cours JF Cail Centre phase 1	MEL	4 978 598	1 277 286	3 560 672	140 640
Ouest-B	C3	place des Ouvriers	MEL	1 049 187	115 506	921 840	11 841
Ouest-B	B3	jardin linéaire allée des Ciseleurs	MEL	1 248 400	320 377	472 590	455 432
Ouest-B	C4	allée des Patineurs	MEL	241 153	23 262	162 393	55 498
Ouest-B	C5	allée des Mouleurs	MEL	303 212	30 036	209 677	63 500
Secteur Est				**9 248 285**	**940 613**	**6 566 329**	**1 741 343**
Est	C6	parvis du passage F7 Est	MEL	1 551 955	172 913	1 207 089	171 953
Est	A9	rue Adèle Duriez Nord	MEL	1 129 871	108 020	754 079	267 771
Est	C7	parvis du passage F7 Ouest	MEL	480 921	54 606	381 202	45 112
Est	A10	cours Est Nord	MEL	4 051 027	380 843	2 658 627	1 011 557
Est	A11	carrefour Baumann/Lebon	MEL	514 154	58 724	409 944	45 487
Est	A12	rue Lebon	MEL	847 757	88 571	618 302	140 884
Est	A13	rue Vaucanson Nord phase 1	MEL	312 815	36 020	251 453	25 342
Est	A14	rue Vaucanson Sud phase 1	MEL	359 786	40 916	285 632	33 238
Cœur de halles				**3 498 134**	**226 619**	**2 702 990**	**568 526**
Cœur de halles	C8	allée F5A	MEL	669 143	10 354	602 026	56 763
Cœur de halles	E1	passage F6	VILLE	827 672	43 273	455 003	329 395
Cœur de halles	A15	desserte Coeur de Halles Centre Nord	MEL	889 596	75 653	719 817	94 126
Cœur de halles	A16	desserte Cœur de Halles Nord	MEL	1 111 724	97 338	926 144	88 241
Rue Ballet				**2 078 034**	**146 537**	**1 546 653**	**384 844**
Rue Ballet	A17	rue André Ballet Est	MEL	1 313 664	136 301	951 507	225 856
Rue Ballet	A18	rue André Ballet Ouest	MEL	764 370	10 235	595 147	158 988
Secteur Nord				**4 517 536**	**43 921**	**2 577 844**	**1 895 771**
Nord	C9	allée Martinache Ouest	MEL	486 207	7 290	423 904	55 012
Nord	C10	carrefour Martinache/Fondeurs	MEL	112 530	373	21 713	90 444
Nord	C11	allée Martinache Est	MEL	441 940	1 844	107 212	332 884
Nord	C12	allée des Fondeurs	MEL	810 094	4 811	279 758	525 525
Nord	B4	jardin linéaire allée des Ebarbeurs	MEL	1 743 729	24 022	1 420 787	298 920
Nord	C13	parvis Vaucanson	MEL	923 037	5 580	324 470	592 986
Cuve en F8				**2 270 482**	**495 238**	**1 768 798**	**6 446**
Cuve en F8	F1	Cuve en F8	MEL	2 270 482	495 238	1 768 798	6 446
Phase 2				**60 860 939**	**265 527**	**33 140 189**	**27 455 223**
Phase 2	A19	cours Saint-Louis Sud	MEL	2 545 607	0	2 191 211	354 396
Phase 2	C14	Bourse du Travail Sud	MEL	1 215 213	0	1 109 554	105 660
Phase 2	C15	Halle Saint Louis - abords Nord	MEL	1 739 245	0	1 593 157	146 088
Phase 2	E2	Halle Saint Louis	VILLE	7 434 680	0	732 386	6 702 294
Phase 2	C16	Halle Saint Louis - abords Est	MEL	310 021	0	306 679	3 341
Phase 2	A20	rue Bacon	MEL	1 749 896	0	1 550 529	199 367
Phase 2	C17	cours JF Cail Sud	MEL	3 314 021	0	3 010 418	303 603
Phase 2	C18	allée Sud F4	MEL	841 480	0	765 108	76 372
Phase 2	C19	allée Nord-Ouest E1E2E3	MEL	773 546	0	689 796	83 751
Phase 2	A21	desserte Cœur de Halles Centre Sud	MEL	736 643	52 247	615 894	68 501
Phase 2	A22	desserte Cœur de Halles Sud	MEL	932 002	67 524	795 976	68 501
Phase 2	C20	allée Sud E1E2E3	MEL	2 073 310	145 756	1 718 182	209 371
Phase 2	C21	traversée Est-Ouest - Quai	MEL	4 760 673	0	4 302 190	458 483
Phase 2	D1	Parc Ouest	VILLE	14 266 634	0	1 896 858	12 369 776
Phase 2	A23	rue Boldoduc	MEL	2 435 977	0	2 097 547	338 431
Phase 2	C22	cours Est Sud	MEL	3 426 883	0	3 082 904	343 980
Phase 2	A24	rue Lebon Centre	MEL	1 527 863	0	1 352 052	175 812
Phase 2	D2	Parc Centre - rue Lebon Sud	VILLE	791 146	0	475 266	315 880
Phase 2	A25	croisement Champollion-Lebon	MEL	229 763	0	212 625	17 137
Phase 2	A26	rue Denis Papin	MEL	2 379 184	0	2 049 025	330 160
Phase 2	D3	Parc Est - Plaine des métallurgistes	VILLE	3 679 429	0	922 492	2 756 937
Phase 2	D4	Parc Ouest Hors ZAC	VILLE	413 413	0	43 956	369 457
Phase 2	D5	Parc Est Hors ZAC	VILLE	925 489	0	91 214	834 275
Phase 2	A27	rues Vaucanson Nord et A. de la Forge phase 2	MEL	1 755 065	0	1 525 945	229 120
Phase 2	F2	Cheminée	VILLE	603 756	0	9 224	594 532
TOTAL				**111 655 282**	**8 097 424**	**68 086 753**	**35 471 105**

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

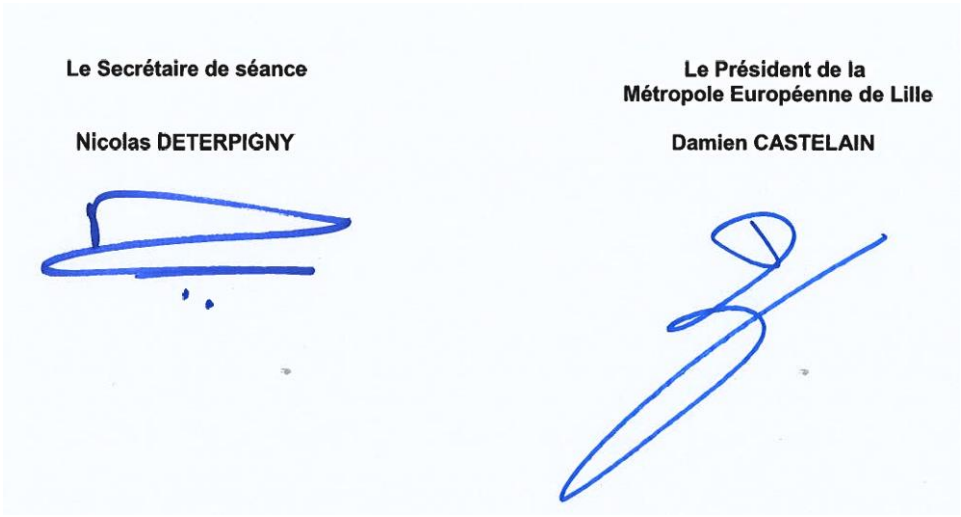

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105595-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0372

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) -

RIVES DE LA HAUTE DEULE - ZAC DU PREMIER SECTEUR OPERATIONNEL - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CRAC 2022

I. Rappel du contexte

À la suite des études menées sur territoire des Rives de la Haute Deûle (100 ha environ), un premier secteur opérationnel a été lancé sous la forme d'une ZAC de 25 ha portés à 38 ha par la délibération n° 17 C 0710 du 19 octobre 2017. Le projet vise à :

- déployer la mixité urbaine ainsi que poursuivre et renforcer la dynamique économique d'EuraTechnologies ;
- poursuivre le développement d'un territoire de vie et son appropriation par une multiplicité de pratiques touristiques, sportives, créatrices, culturelles et festives ;
- préparer la transition de l'habitat et du tertiaire vers une programmation favorisant le développement de la ville productive.

Par la délibération n° 17 C 1015 du 15 décembre 2017, il a été décidé de confier à la SEM Soreli une nouvelle concession d'aménagement, en application de la règlementation en vigueur, notamment des articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme, pour la poursuite de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle étendue.

II. Objet de la délibération

Conformément aux articles L. 305-5 du code de l'urbanisme et L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, la Soreli soumet à l'approbation de la Métropole européenne de Lille (MEL) le compte rendu annuel (CRAC) 2022 pour cette opération.

A. Faits marquants en 2022

Concernant les études, l'année 2022 a été marquée par :

- la confirmation de la qualité environnementale du projet par l'obtention de label, de certifications et d'expérimentations dans le cadre d'appels à projets :
  - étape 4 du label écoquartier, délivrée par le ministère en janvier 2022,
  - certification Effinature pour la phase conception,

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

- la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "Quartier énergie carbone" (AMI QEC) lancé par Efficacity et le ministère de la Transition écologique pour tester le logiciel Urban Print sur les projets labellisés écoquartier. L'engagement dans cette expérimentation a permis la réalisation d'une évaluation du projet (stade AVP / plan directeur) au prisme des objectifs énergétiques et carbone, au travers d'indicateurs précis et chiffrés. Elle a abouti à une modélisation des impacts carbone et énergétique du quartier, par rapport à un quartier de référence, et a conduit au constat d'un projet performant ;

- l'avancée de la procédure de mise en œuvre du projet grâce à :
  - l'obtention en décembre 2022 de l'arrêté au titre de la déclaration loi sur l'eau pour l'ensemble des secteurs de la ZAC (Marais - Galiéni - Boschetti), suite au dépôt du dossier en avril 2022 auprès de la DDTM,
  - la poursuite de la mission ESSP (étude de sureté et de sécurité publique) et le passage en SCDSSP finale en juin 2022,
  - le projet a reçu un avis favorable à la suite de cette commission ;

- l'engagement d'une concertation non règlementaire sur les usages du futur parc du Marais qui s'est déroulée sur le deuxième semestre de l'année (balades urbaines, ateliers de concertation thématiques, questionnaires en ligne et micro-trottoirs) ;

- la poursuite des missions relatives aux études globales à l'échelle du secteur Marais de la ZAC, à savoir : réflexions sur la charte chantier à faibles nuisances ; mise à jour du plan de gestion des espaces publics afin de prendre en compte les contraintes de sol et celles du projet d'aménagement et a permis la réalisation de l'étude de risque pollution sur le site fléché pour accueillir l'école prévue au programme des équipements ; poursuite des ateliers en vue de la définition stratégique des éléments bâtis avec les collectivités dans la perspective de la production des fiches de lot.

Concernant la commercialisation des ilots, l'année 2022 a été marquée par :
- la vente de l'ilot 36 ;
- la signature d'un avenant au compromis de vente pour le lot 9A ;
- la prolongation des délais de démarrage pour les ilots 9A et 9B ;
- le report de démarrage de l'ilot 28-29 au regard des problèmes économiques au retour des appels d'offres travaux.

B. Évolution du bilan de la concession d'aménagement

1. Dépenses en 2022

Les dépenses pour l'année 2022 s'élèvent à 982 227 € HT, soit une baisse de 1 836 087 € HT par rapport au CRAC 2021.

Cet écart s'explique par :

- une diminution de 1 471 123 € HT sur le poste "maitrise foncière", principalement liée à la non-acquisition de la propriété Dumanois et du foncier support des espaces publics propriété de la SCI Lille Marine (– 1 261 022 € HT) et des frais associés à ces acquisitions (– 77 454 € HT) ;
- une diminution de 206 360 € HT sur le poste "honoraires divers", principalement liée à la variation des postes d'honoraires techniques et d'études liée au report du PRO dans l'attente de la délivrance du DLE ;
- une diminution de 147 484 € HT sur le porte "frais de gestion et de communication", liée principalement au report du règlement des dépenses liées à la concertation non règlementaire au début de l'année 2023.

2. Recettes en 2022

Les recettes pour l'année 2022 s'élèvent à 624 601 € HT, soit une baisse de 31 684 € HT par rapport au bilan initial.

Cet écart s'explique par :

- une diminution de 70 000 € HT du poste "subvention" en raison du report sur 2023 d'une partie de la subvention ADEME relatives aux études pollution ;
- une augmentation de 37 945 € HT sur le poste "cessions foncières" liée à l'actualisation du prix de cession de l'ilot 36 selon l'indice TP01 (+ 28 359 € HT) et la signature de conventions de participation non prévues initialement en 2022 (+ 9 586 € HT).

3. Dépenses prévisionnelles

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 60 658 389 € HT au CRAC 2022, soit une augmentation de 2 680 472 € HT par rapport CRAC 2021.

11 616 745 € HT sont réglés, le reste à réaliser est de 49 041 644 € HT.

Cette augmentation est principalement liée à une actualisation en date de valeur décembre 2022 des postes auxquels sont attachées des indexations conformément à l'article 16-2-1-a) du traité de concession et son annexe 10.

4. Recettes prévisionnelles

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 60 658 389 € HT au CRAC 2022, soit une augmentation de 2 680 472 € HT par rapport CRAC 2021.

Cette augmentation est principalement liée à :

- une augmentation de 2 527 366 € HT des participations aux équipements publics de la MEL liée à l'actualisation des postes de dépenses des équipements publics auxquels sont appliqués les index d'actualisation correspondants, déduction faite des subventions de tiers ;

- une augmentation de 120 149 € HT des participations aux ouvrages de la commune de Lille liée à l'actualisation en date de valeur décembre 2022 selon l'indice TP01.

5. Risques éventuels

- Sur les acquisitions :

Les prix d'acquisition des terrains dont l'acquisition est à réaliser auprès des propriétaires ont été estimés, dans le bilan initial de 2017, par analogie à partir des prix de cession connus sur la zone. Les récentes estimations des domaines et discussions amiables ont révélés des montants supérieurs à certaines estimations provisionnées au bilan. Le CRAC 2021 a permis de recaler le poste des acquisitions foncière.

- Sur la pollution :

Le bilan n'intègre pas de cout de dépollution particulier, il existe toutefois des incertitudes sur la qualité environnementale des sols.

- Sur les démolitions et purge :

Les bâtiments existants sur les parcelles à l'échelle de la concession n'ont fait l'objet d'aucune transmission de données. Les ratios utilisés par type de bâtiment à démolir sont basés sur une approche visuelle des bâtiments.
Les couts provisionnés pour la purge des sous-sols ont été limités aux terrains pour lesquels les données sont connues (ancien terrain EDF, canal de la Tortue). Les sites aujourd'hui libres d'occupation ont été présumés purgés (Mory Notamment). Sur les terrains Dumanois, une hypothèse de surcout pour la libération du foncier a été intégrée au présent bilan.

C. Évolution des participations de la Métropole européenne de Lille

Conformément aux dispositions de l'article 16-2-1-a) du traité de concession, le montant révisé de la participation de la MEL pour chacun des ouvrages est déterminé sur le cout total prévisionnel des ouvrages indexés déduction faite des subventions de tiers et de la quotepart des produits de vente d'immeubles.

Les projections d'indices sur le cout des ouvrages publics restant à réaliser amèneraient à un cout total des ouvrages publics de 40 879 000 € à terminaison (date de valeur décembre 2022).

Le bilan prévisionnel à terminaison apparaitrait à 60 658 000 € de dépenses (date de valeur décembre 2022). Au sein de ce bilan prévisionnel, les participations publiques de la MEL seraient de 27 867 000 € (soit une augmentation de 2 393 000 € par rapport au CRAC 2021) et les participations de la commune de Lille seraient de 4 708 000 € (soit une augmentation de 255 000 € par rapport au CRAC 2021).

Il est rappelé qu'il s'agit bien d'un bilan prévisionnel pour lequel la Soreli s'attachera à rechercher les optimisations et financements complémentaires afin de diminuer cette évolution, comme cela a été fait jusqu'à présent.

De plus, les échanges avec la Soreli doivent encore se poursuivre pour stabiliser le cout total prévisionnel des ouvrages avant révision des participations des collectivités.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre acte du CRAC 2022 et de sa synthèse annexée à la présente délibération, dont les principales évolutions sont expliquées ci-dessus ;

2) D'approuver le montant total et la répartition des participations de la Métropole européenne de Lille : 25 474 000 € HT, inchangé par rapport au CRAC 2021.

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

23-C-0372

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) -

RIVES DE LA HAUTE DEULE - ZAC DU PREMIER SECTEUR OPERATIONNEL - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CRAC 2022

I. Rappel du contexte

À la suite des études menées sur territoire des Rives de la Haute Deûle (100 ha environ), un premier secteur opérationnel a été lancé sous la forme d'une ZAC de 25 ha portés à 38 ha par la délibération n° 17 C 0710 du 19 octobre 2017. Le projet vise à :

- déployer la mixité urbaine ainsi que poursuivre et renforcer la dynamique économique d'EuraTechnologies ;
- poursuivre le développement d'un territoire de vie et son appropriation par une multiplicité de pratiques touristiques, sportives, créatrices, culturelles et festives ;
- préparer la transition de l'habitat et du tertiaire vers une programmation favorisant le développement de la ville productive.

Par la délibération n° 17 C 1015 du 15 décembre 2017, il a été décidé de confier à la SEM Soreli une nouvelle concession d'aménagement, en application de la règlementation en vigueur, notamment des articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme, pour la poursuite de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle étendue.

II. Objet de la délibération

Conformément aux articles L. 305-5 du code de l'urbanisme et L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, la Soreli soumet à l'approbation de la Métropole européenne de Lille (MEL) le compte rendu annuel (CRAC) 2022 pour cette opération.

A. Faits marquants en 2022

Concernant les études, l'année 2022 a été marquée par :

- la confirmation de la qualité environnementale du projet par l'obtention de label, de certifications et d'expérimentations dans le cadre d'appels à projets :
  - étape 4 du label écoquartier, délivrée par le ministère en janvier 2022,
  - certification Effinature pour la phase conception,

- la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "Quartier énergie carbone" (AMI QEC) lancé par Efficacity et le ministère de la Transition écologique pour tester le logiciel Urban Print sur les projets labellisés écoquartier. L'engagement dans cette expérimentation a permis la réalisation d'une évaluation du projet (stade AVP / plan directeur) au prisme des objectifs énergétiques et carbone, au travers d'indicateurs précis et chiffrés. Elle a abouti à une modélisation des impacts carbone et énergétique du quartier, par rapport à un quartier de référence, et a conduit au constat d'un projet performant ;

- l'avancée de la procédure de mise en œuvre du projet grâce à :
  - l'obtention en décembre 2022 de l'arrêté au titre de la déclaration loi sur l'eau pour l'ensemble des secteurs de la ZAC (Marais - Galiéni - Boschetti), suite au dépôt du dossier en avril 2022 auprès de la DDTM,
  - la poursuite de la mission ESSP (étude de sureté et de sécurité publique) et le passage en SCDSSP finale en juin 2022,
  - le projet a reçu un avis favorable à la suite de cette commission ;

- l'engagement d'une concertation non règlementaire sur les usages du futur parc du Marais qui s'est déroulée sur le deuxième semestre de l'année (balades urbaines, ateliers de concertation thématiques, questionnaires en ligne et micro-trottoirs) ;

- la poursuite des missions relatives aux études globales à l'échelle du secteur Marais de la ZAC, à savoir : réflexions sur la charte chantier à faibles nuisances ; mise à jour du plan de gestion des espaces publics afin de prendre en compte les contraintes de sol et celles du projet d'aménagement et a permis la réalisation de l'étude de risque pollution sur le site fléché pour accueillir l'école prévue au programme des équipements ; poursuite des ateliers en vue de la définition stratégique des éléments bâtis avec les collectivités dans la perspective de la production des fiches de lot.

Concernant la commercialisation des ilots, l'année 2022 a été marquée par :
- la vente de l'ilot 36 ;
- la signature d'un avenant au compromis de vente pour le lot 9A ;
- la prolongation des délais de démarrage pour les ilots 9A et 9B ;
- le report de démarrage de l'ilot 28-29 au regard des problèmes économiques au retour des appels d'offres travaux.

B. Évolution du bilan de la concession d'aménagement

1. Dépenses en 2022

Les dépenses pour l'année 2022 s'élèvent à 982 227 € HT, soit une baisse de 1 836 087 € HT par rapport au CRAC 2021.

Cet écart s'explique par :

- une diminution de 1 471 123 € HT sur le poste "maitrise foncière", principalement liée à la non-acquisition de la propriété Dumanois et du foncier support des espaces publics propriété de la SCI Lille Marine (– 1 261 022 € HT) et des frais associés à ces acquisitions (– 77 454 € HT) ;
- une diminution de 206 360 € HT sur le poste "honoraires divers", principalement liée à la variation des postes d'honoraires techniques et d'études liée au report du PRO dans l'attente de la délivrance du DLE ;
- une diminution de 147 484 € HT sur le porte "frais de gestion et de communication", liée principalement au report du règlement des dépenses liées à la concertation non règlementaire au début de l'année 2023.

2. Recettes en 2022

Les recettes pour l'année 2022 s'élèvent à 624 601 € HT, soit une baisse de 31 684 € HT par rapport au bilan initial.

Cet écart s'explique par :

- une diminution de 70 000 € HT du poste "subvention" en raison du report sur 2023 d'une partie de la subvention ADEME relatives aux études pollution ;
- une augmentation de 37 945 € HT sur le poste "cessions foncières" liée à l'actualisation du prix de cession de l'ilot 36 selon l'indice TP01 (+ 28 359 € HT) et la signature de conventions de participation non prévues initialement en 2022 (+ 9 586 € HT).

3. Dépenses prévisionnelles

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 60 658 389 € HT au CRAC 2022, soit une augmentation de 2 680 472 € HT par rapport CRAC 2021.

11 616 745 € HT sont réglés, le reste à réaliser est de 49 041 644 € HT.

Cette augmentation est principalement liée à une actualisation en date de valeur décembre 2022 des postes auxquels sont attachées des indexations conformément à l'article 16-2-1-a) du traité de concession et son annexe 10.

4. Recettes prévisionnelles

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 60 658 389 € HT au CRAC 2022, soit une augmentation de 2 680 472 € HT par rapport CRAC 2021.

Cette augmentation est principalement liée à :

- une augmentation de 2 527 366 € HT des participations aux équipements publics de la MEL liée à l'actualisation des postes de dépenses des équipements publics auxquels sont appliqués les index d'actualisation correspondants, déduction faite des subventions de tiers ;

- une augmentation de 120 149 € HT des participations aux ouvrages de la commune de Lille liée à l'actualisation en date de valeur décembre 2022 selon l'indice TP01.

5. Risques éventuels

- Sur les acquisitions :

Les prix d'acquisition des terrains dont l'acquisition est à réaliser auprès des propriétaires ont été estimés, dans le bilan initial de 2017, par analogie à partir des prix de cession connus sur la zone. Les récentes estimations des domaines et discussions amiables ont révélés des montants supérieurs à certaines estimations provisionnées au bilan. Le CRAC 2021 a permis de recaler le poste des acquisitions foncière.

- Sur la pollution :

Le bilan n'intègre pas de cout de dépollution particulier, il existe toutefois des incertitudes sur la qualité environnementale des sols.

- Sur les démolitions et purge :

Les bâtiments existants sur les parcelles à l'échelle de la concession n'ont fait l'objet d'aucune transmission de données. Les ratios utilisés par type de bâtiment à démolir sont basés sur une approche visuelle des bâtiments.
Les couts provisionnés pour la purge des sous-sols ont été limités aux terrains pour lesquels les données sont connues (ancien terrain EDF, canal de la Tortue). Les sites aujourd'hui libres d'occupation ont été présumés purgés (Mory Notamment). Sur les terrains Dumanois, une hypothèse de surcout pour la libération du foncier a été intégrée au présent bilan.

C. Évolution des participations de la Métropole européenne de Lille

Conformément aux dispositions de l'article 16-2-1-a) du traité de concession, le montant révisé de la participation de la MEL pour chacun des ouvrages est déterminé sur le cout total prévisionnel des ouvrages indexés déduction faite des subventions de tiers et de la quotepart des produits de vente d'immeubles.

Les projections d'indices sur le cout des ouvrages publics restant à réaliser amèneraient à un cout total des ouvrages publics de 40 879 000 € à terminaison (date de valeur décembre 2022).

Le bilan prévisionnel à terminaison apparaitrait à 60 658 000 € de dépenses (date de valeur décembre 2022). Au sein de ce bilan prévisionnel, les participations publiques de la MEL seraient de 27 867 000 € (soit une augmentation de 2 393 000 € par rapport au CRAC 2021) et les participations de la commune de Lille seraient de 4 708 000 € (soit une augmentation de 255 000 € par rapport au CRAC 2021).

Il est rappelé qu'il s'agit bien d'un bilan prévisionnel pour lequel la Soreli s'attachera à rechercher les optimisations et financements complémentaires afin de diminuer cette évolution, comme cela a été fait jusqu'à présent.

De plus, les échanges avec la Soreli doivent encore se poursuivre pour stabiliser le cout total prévisionnel des ouvrages avant révision des participations des collectivités.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre acte du CRAC 2022 et de sa synthèse annexée à la présente délibération, dont les principales évolutions sont expliquées ci-dessus ;

2) D'approuver le montant total et la répartition des participations de la Métropole européenne de Lille : 25 474 000 € HT, inchangé par rapport au CRAC 2021.

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

LES RIVES DE LA HAUTE-DEULE

COMPTE RENDU D'ACTIVITES AU CONCEDANT POUR L'ANNEE 2022

*CRAC 2022-*Résumé

V.1 - 06/10/2023

1. Etat d'avancement : écart entre prévisionnel et réalisé sur l'année 2022

a. Note de conjoncture

L'année 2022 a été marquée par :

- L'obtention de l'étape 4 du Label écoquartier, délivrée par le Ministère en janvier 2022, suite au dépôt du dossier en juin 2021.

- L'obtention en décembre 2022 de l'arrêté au titre de la Déclaration Loi sur l'Eau pour l'ensemble des secteurs de la ZAC (Marais – Galiéni – Boschetti), suite au dépôt du dossier en avril 2022 auprès de la DDTM.

- L'établissement du dossier d'évaluation de la certification Effinature en phase conception et l'analyse du projet par le certificateur. Cette évaluation a permis l'obtention de la certification pour le stade conception.

- La poursuite de la mission ESSP et le passage en SCDSSP finale en juin 2022. Le projet a reçu un avis favorable à la suite de cette commission

- La validation de l'AVP des espaces publics fin 2021 a permis d'engager en 2022 une concertation sur les usages du futur parc du Marais, à la demande des collectivités. Ainsi, un accord-cadre à bons de commande a été attribué à la société RES PUBLICA pour mener cette concertation. La concertation s'est déroulée sur le deuxième semestre de l'année sous plusieurs formes : balades urbaines, ateliers de concertation thématiques, questionnaires en ligne et micro-trottoirs. La restitution de ce travail avec les habitants se tiendra sur l'année 2023 et les résultats seront pris en compte dans les études projet des espaces publics.

- La poursuite des missions relatives aux études globales à l'échelle du secteur Marais de la ZAC à savoir :
    - Mission d'AMO Développement Durable : l'année 2022 a permis d'engager les réflexions sur la charte chantier à faibles nuisances qui sera complété par les résultats de la mission CSTB
    - Mission d'AMO en matière de pollution des sols : la mission a consisté pour l'année 2022 en la mise à jour du plan de gestion des espaces publics afin de prendre en compte les contraintes de sol et celles du projet d'aménagement et a permis la réalisation de l'étude de risque sur le site fléché pour accueillir l'école prévue au programme des équipements

- Le lancement de marchés cadres à l'échelle de la ZAC :
    - Renouvellement de l'Accord-cadre à bons de commande de prestations foncières et topographiques (géomètre), arrivé à échéance en cours d'année : à la suite d'une consultation lancée au printemps 2022, le marché a été attribué au cabinet MAGEO-MOREL pour une durée de 4 ans
    - Renouvellement de l'Accord-cadre à bons de commande d'AMO en matière de pollution des sols, arrivé à échéance en cours d'année : à la suite d'une consultation lancée au printemps 2022, le marché a été attribué à la société ANTEA pour une durée de 4 ans
    - Accord-cadre à bons de commande de travaux de dépollution : la publication de cette consultation a fait suite aux besoins identifiés par les études sur les sols à l'échelle du secteur marais, et en prévision des travaux relatifs aux espaces publics. Le marché a été attribué à la société ORTEC pour une durée de 4 ans et permettra l'engagement de bons de commande dans le cadre de la phase préparatoire aux travaux d'aménagement des espaces publics du Marais

- La mission de l'Urbaniste en chef de la ZAC a consisté pour l'année 2022 à la poursuite des ateliers pour la définition stratégique des éléments bâtis avec les collectivités, en vue de la production des fiches de lot. Un livrable synthétique a été réalisé en avril 2022 et servira de base pour la suite des études

- S'agissant de la mission de Maitrise d'œuvre des espaces publics du secteur Marais, Marais SO, Galliéni, la réalisation du PRO a été suspendue dans l'attente de l'arrêté relatif à la loi sur l'eau obtenu en décembre 2022. Les études ont repris sur l'année 2023.

- La candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Quartier Energie Carbone (AMI QEC) lancé par EFFICACITY et le Ministère de la Transition Ecologique pour tester le logiciel Urban Print sur les projets labellisé Ecoquartier. L'engagement dans cette expérimentation a permis la réalisation d'une évaluation du projet (stade AVP / plan directeur) au prisme des objectifs énergétiques et carbone, au travers d'indicateurs précis et chiffrés. Elle a abouti à une modélisation des impacts carbone et énergétique du quartier, par rapport à un quartier de référence, et a conduit au constat d'un projet performant.

- La commercialisation des îlots :
    - La vente de l'ilot 36
    - La signature d'un avenant au compromis de vente pour le lot 9A
    - La prolongation des délais de démarrage pour les ilots 9A et 9B
    - Le report de démarrage de l'ilot 28-29 au regard des problèmes économiques au retour des appels d'offres travaux

b. Ecart entre dépenses prévues et dépenses réalisées sur l'année 2022

Le bilan prévisionnel prévoyait des dépenses pour l'année 2022 d'un montant total de **2 818K € HT**.

Les dépenses effectivement réglées pour l'année 2022 se sont élevées à un montant total de **982K € HT**, soit un écart total réglé / prévu pour l'année 2022 sur les dépenses de – **1 836K € HT**.

Les principaux postes sur lesquels l'écart est significatif sont les suivants :

- La Maîtrise Foncière (- 1 471K €)
- Les Honoraires (- 206K €)
- Les Frais de gestion et de communication (- 147K €)

- **La Maîtrise Foncière : - 1 47K €**

La variation de ce poste est principalement due à la non-acquisition des terrains de la propriété Dumanois et du foncier support des espaces publics propriété de la SCI LILLE MARINE initialement prévue en 2022 (- 1261K € sur le poste « Acquisitions ») et aux frais liés à ces acquisitions (- 60K € pour le poste « Frais annexes aux acquisitions » et -18K € pour le poste « Géomètre »).

La variation du poste « Bien repris » (- 102K €) correspond aux provisions faites dans le cadre de la cession des terrains SORELI de la 1ère CPA à la concession de l'extension du projet des RHD, pour lesquels le prix du m² libéré n'est pas encore fixé. En effet, la clôture financière de la 1ère CPA n'a pas eu lieu en 2022, ce qui reporte les prévisions pour cette cession.

La variation du poste « Libération et connaissance des terrains » (-6K €) correspond à la non-réalisation des études liées aux acquisitions.

La variation du poste « Dépollution » (- 25K €) est principalement due à la non réalisation de plan de gestion îlot dans le cadre de l'acquisition non réalisée.

- **Les Honoraires divers : - 206K €**

La variation de ce poste est principalement due à la variation des honoraires techniques (MOE, SPS, OPC : -103K €) et à la variation des honoraires des études (Sols, techniques, Géomètres : -13K €) liées au report de la réalisation du PRO des espaces publics secteur Marais sur l'année 2023, en lien avec le DLE.

Par ailleurs la variation du poste « Etudes expertises spécifiques » (-57K €) est liée à la mise en attente de la mission charte chantier d'AREP et aux règlements d'une partie des dépenses relatives au DLE début 2023.

- **Les frais de gestion et de communication : - 147K €**

La variation de ce poste est principalement due à la variation des postes de communication et des impôts.

Les variations du poste « Communication » (- 75 €) est principalement expliqué par le fait que les dépenses liées à la concertation et la mission du cabinet Res Publica ont été réglé début 2023, à la fin de la première phase de concertation.

La variation du poste « Impôts et taxes » (- 51K €) est quant à elle liée au report des acquisitions prévues initialement.

c. Ecart entre recettes prévues et recettes réalisées sur l'année 2022

Le bilan prévisionnel prévoyait des recettes pour l'année 2022 d'un montant total de

656K € HT.

Les recettes effectivement réglées pour l'année 2022 se sont élevées à un montant total de **625K € HT**, soit un écart total réglé / prévu pour l'année 2022 sur les recettes de **- 32K € HT**.

Les principaux postes sur lequel l'écart est significatif sont les postes Cessions foncières (+ 38K€ HT) et Subventions (-70K€ HT).

- **Les cessions foncières : + 38K**

La variation du poste « Cessions foncières » correspond d'une part à l'actualisation TP01 du prix de cession de l'ilot 36 tel que prévu à l'acte (28K €) et d'autre part à la signature et au règlement de conventions de participation non initialement prévues sur l'année 2022 (10K €).

- **Les subventions : - 70K €**

La variation du poste « Subventions » est due au report de demande du solde de la subvention ADEME relatives aux études pollution sur l'année 2023, les dépenses n'ayant pas encore été entièrement réalisées sur l'année 2022.

d. Amortissement des avances perçues

Le bilan prévisionnel prévoyait un amortissement pour l'année 2022 d'un montant total de **120K €**.

L'amortissement effectivement réglé pour cette année s'est élevé à **10K €**, soit un écart total réglé/prévu pour l'année 2022 de **– 110K €** : cet écart s'explique par le report de la libération des dépôts de garantie des ilots privés non encore achevés.

e. Avances sur équipements publics MEL

Le bilan prévisionnel prévoyait une mobilisation pour l'année 2022 d'un montant total de **3 823K €**.

La mobilisation effectivement réglée pour cette année s'est élevé à **3 664K €**, soit un écart total réglé/prévu pour l'année 2022 de **– 160 K €.** Cet écart est dû à la non-comptabilisation dans le réglé de l'avance Ville de Lille appelée fin 2022, qui sera réglée sur 2023.

Intitulé	*Tranche Ferme en K euros constants date de valeur décembre 2022*			
	Prévu année 2022 selon CRAC 2021 APPROUVE	Réglé ANNEE 2022	Différence Réglé/Prévu ANNEE 2022	Taux de Réalisation REGLE/PREVU ANNEE 2022 en %
1 DEPENSES	**2 818**	**982**	**- 1 836**	**35%**
2 MAITRISE FONCIERE	**1 582**	**111**	**- 1 471**	**7%**
2100 Acquisitions	*1 261*	*-*	*- 1 261*	
2200 Bien repris	*102*	*-*	*- 102*	
2300 Frais Annexes aux Acquisitions	*60*	*-*	*- 60*	
2400 Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	*37*	*19*	*- 18*	*52%*
2500 Libération et connaissance des terrains	*6*	*-*	*- 6*	
2600 Dépollution	*117*	*92*	*- 25*	*79%*
2700 Archéologie	*-*	*-*	*-*	
3 TRAVAUX	**75**	**58**	**- 17**	**77%**
3100 Travaux d'aménagement	*55*	*52*	*- 3*	*94%*
3200 Aléas sur travaux d'aménagement	*0*	*0*	*0*	
3300 Gestion des espaces publics	*-*	*-*	*-*	
3400 Gestion des terrains non aménagés	*19*	*5*	*- 14*	*27%*
5 HONORAIRES DIVERS	**379**	**172**	**- 206**	**46%**
5100 Honoraires MOE, SPS, OPC...	*173*	*70*	*- 103*	*41%*
5200 Etudes diverses (sols, techniques...)	*13*	*- 1*	*- 13*	*-5%*
5300 Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	*10*	*2*	*- 8*	*22%*
5400 Etudes urbaines et suivi du projet urbain	*60*	*34*	*- 26*	*57%*
5500 Etudes expertises spécifiques	*124*	*67*	*- 57*	*54%*
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	**256**	**109**	**- 147**	**42%**
6100 Communication	*172*	*96*	*- 76*	*56%*
6200 Reprographie (dont frais de publicité)	*15*	*5*	*- 10*	*30%*
6300 Assurances	*8*	*3*	*- 5*	*34%*
6400 Impôts et taxes	*57*	*6*	*- 51*	*10%*
6500 Gestion des parkings provisoires	*4*	*-*	*- 4*	
7 FRAIS FINANCIERS	**-**	**-**	**-**	
7100 Frais financiers à court terme	*-*	*-*	*-*	
7200 Frais financiers à long terme	*-*	*-*	*-*	
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	**526**	**532**	**6**	**101%**
8000 Rémunération forfaitaire	*499*	*499*	*-*	*100%*
8100 Rémunération proportionnelle	*27*	*33*	*6*	*121%*
8200 Rémunération de liquidation	*-*	*-*	*-*	
2 RECETTES	**656**	**625**	**- 32**	**95%**
1 CESSIONS FONCIERES	**569**	**607**	**38**	**107%**
1000 Cession - SP / terrains / convention	*569*	*607*	*38*	*107%*
1100 Cession - compromis de vente ZAC 1	*-*	*-*	*-*	
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	**-**	**-**	**-**	
2000 Participation MEL	*-*	*-*	*-*	
2100 Participation Ville de Lille	*-*	*-*	*-*	
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	**-**	**-**	**-**	
3000 Cession d'ouvrages à la ville de Lille	*-*	*-*	*-*	
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	**-**	**-**	**-**	
4000 Participation d'équilibre	*-*	*-*	*-*	
5 AUTRES PRODUITS	**-**	**0**	**0**	
5100 Parkings provisoires	*-*	*-*	*-*	
5300 Produits Divers	*-*	*0*	*0*	
6 Subventions	**87**	**17**	**- 70**	**20%**
6000 Subventions	*87*	*17*	*- 70*	*20%*
3 AMORTISSEMENT	**120**	**10**	**-110**	**8%**
1101 Emprunt : amortissement				
1102 MEL - Avances donneur d'ordre : Amortissement				
1103 VdL - Avances donneur d'ordre : Amortissement				
1104 Avances autres : amortissement				
1105 Dépôt de Garantie Pkg				
1106 Dépôt de Garantie	120	10	-110	*8%*
4 MOBILISATION	**3 823**	**3 664**	**-160**	**96%**
1001 Emprunt Mobilisation				
1002 MEL - Avance sur PEP	3 171	3 171		*100%*
1003 VdL - Avance sur PEP VDL	653	453	-200	*69%*
1004 Avance inter opérations				
1005 Dépôt de garantie Parking Cray				
1006 Dépôt de garantie Cessions ilôts		40	40	

Le bilan d'aménagement recalé fin 2022

NOTICE EXPLICATIVE DES ACTUALISATIONS EFFECTUEES

Le bilan initial de l'opération a été approuvé en date de valeur juillet 2017.

Le CRAC 2018 a été approuvé en date de valeur décembre 2018.

Le CRAC 2019 a été approuvé en date de valeur décembre 2019.

Le CRAC 2020 a été approuvé en date de valeur décembre 2020.

Le CRAC 2021 a été approuvé en date de valeur décembre 2021.

Actualisations effectuées dans le CRAC 2022 :

Conformément au traité, l'actualisation des postes dans le CRAC 2022 est réalisée à partir de la date de valeur actualisée en décembre 2022. Ainsi, il a été appliqué sur les postes auxquels sont attachées des indexations, une actualisation sur le « reste à réaliser » sur les différents index de décembre 2022 conformément aux index indiqués à l'annexe 10 du traité. Les index actualisés sont présentés page 21.

Par ailleurs et après cette actualisation, les évolutions de programme ont été appliquées aux différents postes. Ces évolutions sont présentées dans le tableau ci-après.

	Tranche Ferme en k euros constants date de valeur décembre 2022							
Intitulé	TOTAL CRAC PRECEDENT	TOTAL CRAC 2022	DIFF CRAC PRECEDENT / CRAC 2022	Taux d'évolution	INDEXATION	EVOLUTION DE PROGRAMME	Commentaire	Indice d'indexation
1 DEPENSES	57 978	60 658	2 680	4,62%	2 680	-		
2 MAITRISE FONCIERE	19 604	20 454	851	4,34%	851	-		
2100 Acquisitions	*9 173*	*9 707*	*534*	*5,82%*	*534*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*IPC*
2200 Bien repris	*5 537*	*5 537*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
2300 Frais Annexes aux Acquisitions	*378*	*420*	*41*	*10,88%*	*41*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
2400 Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	*178*	*187*	*9*	*4,90%*	*9*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
2500 Libération et connaissance des terrains	*2 352*	*2 491*	*139*	*5,91%*	*139*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*BT01*
2600 Dépollution	*1 949*	*2 074*	*125*	*6,43%*	*125*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
2700 Archéologie	*37*	*39*	*2*	*5,85%*	*2*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*IPC*
3 TRAVAUX	22 285	23 775	1 490	6,69%	1 490	-		
3100 Travaux d'aménagement	*21 356*	*22 790*	*1 434*	*6,71%*	*1 434*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
3200 Aléas sur travaux d'aménagement	*647*	*690*	*43*	*6,70%*	*43*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*indexé poste travaux*
3300 Gestion des espaces publics	*106*	*113*	*7*	*6,98%*	*7*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*indexé poste travaux*
3400 Gestion des terrains non aménagés	*176*	*182*	*6*	*3,28%*	*6*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
5 HONORAIRES DIVERS	4 499	4 728	229	5,09%	229	-		
5100 Honoraires MOE, SPS, OPC...	*2 872*	*3 045*	*173*	*6,03%*	*173*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*indexé poste travaux*
5200 Etudes diverses (sols, techniques...)	*147*	*154*	*7*	*4,55%*	*7*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
5300 Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	*311*	*327*	*16*	*5,17%*	*16*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
5400 Etudes urbaines et suivi du projet urbain	*563*	*584*	*21*	*3,69%*	*21*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
5500 Etudes expertises spécifiques	*605*	*617*	*12*	*2,05%*	*12*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	2 514	2 621	107	4,26%	107	-		
6100 Communication	*929*	*968*	*39*	*4,22%*	*39*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
6200 Reprographie (dont frais de publicité)	*178*	*182*	*3*	*1,85%*	*3*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*SYNTEC*
6300 Assurances	*327*	*337*	*10*	*3,17%*	*10*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*indexé postes dépenses*
6400 Impôts et taxes	*953*	*1 007*	*54*	*5,69%*	*54*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*IPC*
6500 Gestion des parkings provisoires	*128*	*128*	-	*0,00%*		-	*Poste non actualisé, correspond aux dépenses constatées sur les parkings provisoires*	
7 FRAIS FINANCIERS	1 258	1 258	-	0,00%	-	-		
7100 Frais financiers à court terme	*150*	*150*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
7200 Frais financiers à long terme	*1 108*	*1 108*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	7 819	7 822	4	0,05%	4	-		
8000 Rémunération forfaitaire	*5 988*	*5 988*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
8100 Rémunération proportionnelle	*1 781*	*1 784*	*4*	*0,21%*	*4*	-	*Poste non actualisé, l'évolution correspond au calcul du taux de rémunération sur les recettes : cession ilot 36 et conventions de participation*	*non indexé*
8200 Rémunération de liquidation	*50*	*50*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
2 RECETTES	57 978	60 658	2 680	4,62%	2 680	-		
1 CESSIONS FONCIERES	26 794	26 800	5	0,02%	5	-		
1000 Cession - SP / terrains / convention	*23 234*	*23 239*	*5*	*0,02%*	*5*		*Poste non actualisé, l'évolution corrrespond à l(actu TP01 de l'ilot 36 et à la signature de conventions de participation*	*non indexé*
1100 Cession - compromis de vente ZAC 1	*3 561*	*3 561*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	27 556	30 083	2 527	9,17%	2 527	-		
2000 Participation MEL	*25 474*	*27 867*	*2 393*	*9,39%*	*2 393*	-	*Correspond à la prise en charge MEL de l'actualisation des postes de dépense moins les produits d'intérêts financiers*	
2100 Participation Ville de Lille	*2 081*	*2 216*	*135*	*6,47%*	*135*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	2 372	2 492	120	5,07%	120	-		
3000 Cession d'ouvrages à la ville de Lille	*2 372*	*2 492*	*120*	*5,07%*	*120*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	-	-	-		-	-		
4000 Participation d'équilibre	-	-	-		-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
5 AUTRES PRODUITS	367	400	33	8,99%	33	-		
5100 Parkings provisoires	*354*	*354*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
5300 Produits Divers	*13*	*46*	*33*	*245,78%*	*33*	-	*Correspond aux produits financiers correspondant aux intérêts de la trésorerie d'opération*	*non indexé*
6 SUBVENTIONS	889	884	- 5	-0,59%	- 5	-		
6100 Subventions	*889*	*884*	*- 5*	*-0,59%*	*- 5*	-	*Correspond à l'ajustement de la recette prévisionnelle sur les dépenses effectivement éligibles de la subvention fonds friche (ADEME)*	

Les principales évolutions du bilan prévisionnel d'aménagement de la concession sont les suivantes :

a. En dépenses :

Les dépenses représentent **60 658 K€** au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de **+ 2 680 K€.**

11 617 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 49 042 K€.

- Le poste « **maitrise foncière** » :

Le poste *maitrise foncière* représente 20 454 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 851 K€.

5 642 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 14 813 K€.

La variation de ce poste tient à l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation.

- Le poste « **travaux** » :

Le poste *travaux* représente 23 775 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 1 490 K€.

1054 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 22 721 K€.

La variation de ce poste tient à l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation.

- Le poste « **honoraires divers** » :

Le poste *honoraires divers* représente 4 728 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 229 K€.

229 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 3 653 K€.

La variation de ce poste tient à l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation.

- Le poste « **frais de gestion et communication** » :

Le poste *frais de gestion et de communication* représente 2 621 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de 107 K€.

477 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 2 144 K€.

La variation de ce poste tient à l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation.

- Le poste « **frais financiers** » :

Le poste *frais financiers* représente 1 258 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de 0 €.

Aucune dépense n'a été réalisée. Le reste à réaliser est de 1 258 K€.

- Le poste « **honoraires de maitrise d'ouvrage** » :

Le poste *honoraires de maitrise d'ouvrage* représente 7 822K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 4 K€.

3 368 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 4 454 K€.

La variation de ce poste tient à une augmentation liée à la part variable de rémunération sur les conventions de participation et à la part variable de rémunération sur la cession de l'ilot 36.

b. En recettes :

Les recettes représentent **60 658 K€** au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de **+ 2680 K€.**

13 0673 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 46 986 K€.

- **Cessions foncières** :

Les recettes de cessions foncières représentent 26 800 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 5 K€.

11 643 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 15 156 K€.

La variation de ce poste tient notamment à la signature de conventions de participation nouvelles et à l'actualisation du prix de cession de l'ilot 36 actualisé selon l'indice TP01 à date de la cession.

- **Participations aux équipements publics MEL** :

Les participations aux équipements publics MEL sont évaluées à 30 083 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 2 527 K€.

986 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 29 097 K€.

Conformément à l'article 16-2-1-a du traité de concession, l'évolution du poste résulte d'une part de l'actualisation des postes dépenses des équipements publics auxquels sont appliqués les index d'actualisation correspondants déduction faite des subventions de tiers.

- **Participations aux ouvrages Ville de Lille** :

Les cessions d'ouvrages à la ville de Lille sont évaluées à 2 492 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de +120 K€.

L'évolution du poste résulte de l'actualisation de la participation en date de valeur décembre 2022 selon l'indice TP01, tel que prévu dans la convention tripartite signée entre la MEL, la Ville de Lille et SORELI.

- **Autres Produits** :

Les autres produits représentent 400 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de +33 K€.

367 K € sont réglés. Le reste à réaliser est de 0 K€.

L'évolution du poste correspond à l'intégration de produits financiers résultants des intérêts de la trésorerie d'opération.

- **Subventions** :

Les Subventions représentent 884 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de -5 K€.

17 K € sont réglés. Le reste à réaliser est de 866 K€.

L'évolution du poste résulte de l'ajustement de la recette prévisionnelle de subvention sur les dépenses effectivement éligibles de la subvention ADEME au titre du fonds friche.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DE LA MEL

Bilan du dossier de réalisation de ZAC (approuvé le 23/02/2018) :

- Participations aux équipements publics: **21 499 K€** *date de valeur juillet 2017*

Bilan du dossier du CRAC 2019 (approuvé le 13/12/2019) :

- Participations aux équipements publics: **22 645 K€** *date de valeur décembre 2018*

Bilan du dossier du CRAC 2019 (approuvé le 18/12/2020) :

- Participations aux équipements publics: **22 722 K€** *date de valeur décembre 2019*

Bilan du dossier du CRAC 2020 :

- Participations aux équipements publics: **22 710 K€** *date de valeur décembre 2020*

Bilan du dossier du CRAC 2021 :

- Participations aux équipements publics: **25 474 K€** *date de valeur décembre 2021*

Bilan du dossier du CRAC 2022 :

- Participations aux équipements publics: **27 867 K€** *date de valeur décembre 2022*

a. Bilan prévisionnel recalé

a. Bilan prévisionnel

TRANCHE FERME	
Intitulé	TOTAL CRAC 2022
1 DEPENSES	60 658
2 MAITRISE FONCIERE	20 454
2100 Acquisitions	*9 707*
2200 Bien repris	*5 537*
2300 Frais Annexes aux Acquisitions	*420*
2400 Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	*187*
2500 Libération et connaissance des terrains	*2 491*
2600 Dépollution	*2 074*
2700 Archéologie	*39*
3 TRAVAUX	23 775
3100 Travaux d'aménagement	*22 790*
3200 Aléas sur travaux d'aménagement	*690*
3300 Gestion des espaces publics	*113*
3400 Gestion des terrains non aménagés	*182*
5 HONORAIRES DIVERS	4 728
5100 Honoraires MOE, SPS, OPC...	*3 045*
5200 Etudes diverses (sols, techniques...)	*154*
5300 Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	*327*
5400 Etudes urbaines et suivi du projet urbain	*584*
5500 Etudes expertises spécifiques	*617*
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	2 621
6100 Communication	*968*
6200 Reprographie (dont frais de publicité)	*182*
6300 Assurances	*337*
6400 Impôts et taxes	*1 007*
6500 Gestion des parkings provisoires	*128*
7 FRAIS FINANCIERS	1 258
7100 Frais financiers à court terme	*150*
7200 Frais financiers à long terme	*1 108*
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	7 822
8000 Rémunération forfaitaire	*5 988*
8100 Rémunération proportionnelle	*1 784*
8200 Rémunération de liquidation	*50*
2 RECETTES	60 658
1 CESSIONS FONCIERES	26 800
1000 Cession - SP / terrains / convention	*23 239*
1100 Cession - compromis de vente ZAC 1	*3 561*
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	30 083
2000 Participation MEL	*27 867*
2100 Participation Ville de Lille	*2 216*
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	2 492
3000 Cession d'ouvrages à la ville de Lille	*2 492*
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	0
4000 Participation d'équilibre	*0*
5 AUTRES PRODUITS	400
5100 Parkings provisoires	*354*
5300 Produits Divers	*46*
6 SUBVENTIONS	884
6100 Subventions	*884*
RESULTAT	0
SYNTHESE DES PARTICIPATIONS	
MEL	27 867
Participation aux ouvrages	27 867
Participation au différentiel foncier	0
VILLE	4 708
Participation aux ouvrages	4 708
SYNTHESE DES FINANCEMENTS DES OUVRAGES	
Financement des ouvrages	
Cout complet des ouvrages	40 879
Participations MEL et VILLE sur ouvrages	32 575
soit financement des ouvrages par la charge foncière	8 304
SYNTHESE DES RECETTES PERCUES PAR LES COLLECTIVITES	
MEL	
Vente des terrains Boschetti	2 758

b. Bilan prévisionnel échelonné dans le temps

28/06/2023	Tranche Ferme en k euros constants date de valeur décembre 2022								
Intitulé	TOTAL CRAC 2022	Réglé à fin 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028	Prévu 2029
1 DEPENSES	**60 658**	**11 617**	6 543	11 832	12 847	10 178	5 653	1 203	786
2 MAITRISE FONCIERE	**20 454**	**5 642**	4 802	3 318	5 442	724	507	9	9
Acquisitions	**9 707**	**6**	3 743	1 966	3 992	0	0	0	0
Bien repris	**5 537**	**5 435**	0	102	0	0	0	0	0
Frais Annexes aux Acquisitions	**420**	**0**	194	88	138	0	0	0	0
Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	**187**	**29**	53	40	28	9	9	9	9
Libération et connaissance des terrains	**2 491**	**7**	57	626	905	398	498	0	0
Dépollution	**2 074**	**165**	756	477	363	314	0	0	0
Archéologie	**39**	**0**	0	19	17	3	0	0	0
3 TRAVAUX	**23 775**	**1 054**	226	6 460	5 644	7 137	3 255	0	0
Travaux d'aménagement	**22 790**	**930**	178	6 231	5 469	6 853	3 129	0	0
Aléas sur travaux d'aménagement	**690**	**30**	5	181	144	237	94	0	0
Gestion des espaces publics	**113**	**1**	3	32	21	37	20	0	0
Gestion des terrains non aménagés	**182**	**94**	41	15	10	10	12	0	0
5 HONORAIRES DIVERS	**4 728**	**1 075**	649	808	655	784	528	186	43
Honoraires MOE, SPS, OPC...	**3 045**	**405**	446	540	493	671	387	103	0
Etudes diverses (sols, techniques...)	**154**	**34**	37	43	29	10	0	0	0
Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	**327**	**36**	8	59	53	39	81	37	14
Etudes urbaines et suivi du projet urbain	**584**	**208**	66	114	58	42	42	27	27
Etudes expertises spécifiques	**617**	**393**	92	51	22	21	19	19	2
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	**2 621**	**477**	265	497	349	440	269	177	146
Communication	**968**	**238**	186	162	131	99	84	34	34
Reprographie (dont frais de publicité)	**182**	**22**	29	37	24	24	15	15	15
Assurances	**337**	**23**	12	87	79	88	44	2	1
Impôts et taxes	**1 007**	**71**	33	210	115	230	125	125	96
Gestion des parkings provisoires	**128**	**124**	4	0	0	0	0	0	0
7 FRAIS FINANCIERS	**1 258**	**0**	0	0	143	457	403	218	38
Frais financiers à court terme	**150**	**0**	0	0	0	38	38	38	38
Frais financiers à long terme	**1 108**	**0**	0	0	143	419	366	180	0
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	**7 822**	**3 368**	600	750	615	636	691	613	549
Rémunération forfaitaire	**5 988**	**2 495**	499	499	499	499	499	499	499
Rémunération proportionnelle	**1 784**	**873**	101	251	116	137	192	114	0
Rémunération de liquidation	**50**	**0**	0	0	0	0	0	0	50
2 RECETTES	**60 658**	**13 673**	**2 245**	**1 844**	1 908	14 274	2 572	13 775	10 367
1 CESSIONS FONCIERES	**26 800**	**11 643**	2 147	1 444	1 507	4 182	2 572	3 305	0
Cession - SP / terrains / convention	**23 239**	**8 083**	2 147	1 444	1 507	4 182	2 572	3 305	0
Cession - compromis de vente ZAC 1	**3 561**	**3 561**	0	0	0	0	0	0	0
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	**30 083**	**986**	0	0	0	8 261	0	10 471	10 365
Participation MEL	**27 867**	**826**	0	0	0	7 473	0	9 871	9 697
Participation Ville de Lille	**2 216**	**161**	0	0	0	787	0	600	668
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	**2 492**	**658**	0	0	0	1 831	0	0	2
Cession d'ouvrages à la ville de Lille	**2 492**	**658**	0	0	0	1 831	0	0	2
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	**0**	**0**	0	0	0	0	0	0	0
Participation d'équilibre	**0**	**0**	0	0	0	0	0	0	0
5 AUTRES PRODUITS	**400**	**367**	33	0	0	0	0	0	0
Parkings provisoires	**354**	**354**	0	0	0	0	0	0	0
Produits Divers	**46**	**14**	33	0	0	0	0	0	0
6 SUBVENTIONS	**884**	**17**	65	401	401	0	0	0	0
Subventions	**884**	**17**	65	401	401	0	0	0	0
DEPENSES	**60 658**	**11 617**	**6 543**	**11 832**	**12 847**	**10 178**	**5 653**	**1 203**	**786**
RECETTES	**60 658**	**13 673**	**2 245**	**1 844**	**1 908**	**14 274**	**2 572**	**13 775**	**10 367**
RECETTES - DEPENSES	**0**	**2 056**	**-4 298**	**-9 988**	**-10 939**	**4 096**	**-3 081**	**12 573**	**9 582**
RECETTES MOINS DEPENSES CUMULE	**0**	**2 056**	**-2 242**	**-12 230**	**-23 169**	**-19 074**	**-22 155**	**-9 582**	**0**

2. Budget prévisionnel actualisé pour 2023

a. Note de conjoncture

En 2023, les principaux éléments prévus sont :

- En dépenses :
    - Les acquisitions des terrains d'emprise des futurs espaces publics situés sur l'emprise SCI LILLE MARINE et les frais de maitrise foncière relatifs à cette acquisition
    - Des dépenses relatives aux études liées à la pollution sur le Marais et aux travaux de dépollution
    - Les règlements des travaux et honoraires sur les ouvrages achevés dans le cadre du suivi des espaces plantés notamment (A4N, A4S)
    - Des dépenses liées à la réalisation des premières fiches de lot du secteur Marais dans le cadre du marché
    - Des dépenses liées à la finalisation des dossiers règlementaires (DLE…)
    - Des dépenses liées à la réalisation du PRO des espaces publics du marais et à l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement
    - Des dépenses liées aux futurs travaux d'espaces publics (études géotechniques, CSPS, Contrôle Technique)
    - Le règlement d'études réalisées par l'AMO Développement Durable notamment la rédaction de la Charte Chantier
    - Les dépenses engagées pour la concertation et la communication sur le projet urbain

- En recettes :
    - La signature de la vente de l'ilot 9A
    - La cession d'une bande de terrain à la SCI LILLE MARINE
    - La perception de la subvention de l'ADEME sur les études pollution

b. Impacts de la crise sanitaire COVID-19 et de la situation économique globale

La situation de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu plusieurs incidences sur le budget prévisionnel actualisé :

- Conséquences sur le marché immobilier : les constructeurs ont alerté SORELI sur l'atonie du marché de bureau et l'absence de positionnement des investisseurs des surfaces de bureau. Ce positionnement a une incidence sur le démarrage des travaux des lots 9A et 9B à destination de bureaux, reportés à 2024.
- Conséquences sur les résultats d'appel d'offre travaux : les constructeurs ont alerté SORELI sur le dépassement des prix des retours d'appel d'offre travaux par rapport aux coûts d'objectifs initiaux. Cela a une incidence sur le démarrage des travaux du lot 28-29.

c. Budget prévisionnel

Intitulé	Prévu 2022 en k euros constants date de valeur décembre 2022
1 DEPENSES	6 543
2 MAITRISE FONCIERE	4 802
Acquisitions	3 743
Bien repris	0
Frais Annexes aux Acquisitions	194
Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	53
Libération et connaissance des terrains	57
Dépollution	756
Archéologie	0
3 TRAVAUX	226
Travaux d'aménagement	178
Aléas sur travaux d'aménagement	5
Gestion des espaces publics	3
Gestion des terrains non aménagés	41
5 HONORAIRES DIVERS	649
Honoraires MOE, SPS, OPC...	446
Etudes diverses (sols, techniques...)	37
Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	8
Etudes urbaines et suivi du projet urbain	66
Etudes expertises spécifiques	92
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	265
Communication	186
Reprographie (dont frais de publicité)	29
Assurances	12
Impôts et taxes	33
Gestion des parkings provisoires	4
7 FRAIS FINANCIERS	0
Frais financiers à court terme	0
Frais financiers à long terme	0
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	600
Rémunération forfaitaire	499
Rémunération proportionnelle	101
Rémunération de liquidation	0
2 RECETTES	**2 245**
1 CESSIONS FONCIERES	2 147
Cession - SP / terrains / convention	2 147
Cession - compromis de vente ZAC 1	0
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	0
Participation MEL	0
Participation Ville de Lille	0
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	0
Cession d'ouvrages à la ville de Lille	0
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	0
Participation d'équilibre	0
5 AUTRES PRODUITS	33
Parkings provisoires	0
Produits Divers	33
6 SUBVENTIONS	65
Subventions	65

3. Evaluation des Risques

Acquisitions :

Les prix d'acquisitions des terrains dont l'acquisition est à réaliser auprès des propriétaires ont été estimés, dans le bilan initial, par analogie à partir des prix de cession connus sur la zone. Seule la presqu'île Boschetti avait fait l'objet d'une estimation des Domaines.

Fin 2018, SORELI a sollicité les Domaines afin d'estimer les valeurs des emprises foncières des terrains DUMANOIS, ORANGE et MORY. Les estimations se sont révélées supérieures à celles provisionnées au bilan pour les propriétés DUMANOIS et ORANGE.

Dans les précédents CRAC, il apparaissait un risque potentiel relatif au coût des futurs acquisitions. En effet, les ventes réalisées en 2019 sur la pointe des Bois Blancs (Montpellier) présentent un risque dans la mesure où elles génèrent une valeur de référence nettement plus élevée que les provisions du bilan d'aménagement.

Dans ce cadre, il a été proposé aux collectivités de réfléchir à la mise en place d'une DUP afin de sécuriser les futures acquisitions. La procédure ainsi que son périmètre ont été actés en comité de pilotage du 11 février 2021.

Par ailleurs et dans le cadre des échanges en cours avec le propriétaire des terrains DUMANOIS, SORELI a sollicité à nouveau les Domaines au printemps 2021 afin de mettre à jour l'estimation de 2018. Celle-ci s'est vu réévaluée. En accord avec les collectivités, cette estimation a été intégrée au présent bilan recalé et une procédure d'acquisition amiable a été engagée en 2021.

A la suite des mises à jour de l'estimation des domaines pour les terrains Dumanois et MORY en tranche ferme, des offres d'acquisitions conformes aux prix des domaines ont été formalisées auprès des 2 propriétaires ci-dessus. Toutes deux, jugées insuffisantes, ont été refusées.

S'agissant des terrains MORY, SORELI a engagé de nouveaux échanges amiables avec TPNE (TOTAL) pour poursuivre les négociations afin d'envisager une acquisition du foncier avant fin 2023, qui permette de tenir l'objectif de réalisation des espaces publics dans le calendrier fixé par les collectivités.

Les discussions amiables avec la SCI LILLE MARINE se sont poursuivies en vue de l'acquisition des futures emprises des espaces publics sur le Marais (dont le parc) à 20€ HT / m² (DV juillet 2017) conformément au protocole d'accord signé entre les parties. Une difficulté a par la suite été rencontrée avec la SCI concernant les modifications de la constructibilité de la TO1 sur les emprises de la SCI. Un avenant au premier protocole d'accord a donc été rédigé puis validé par la MEL. Au regard des difficultés de cession liées à une interdiction d'aliéner des emprises des futurs espaces publics du marais, il a été, par ailleurs, prévu dans l'avenant une clause permettant à SORELI de réaliser les travaux par anticipation avant l'acquisition. La clause prévoit une garantie à première demande de deux millions d'euros afin de garantir les montants des travaux de dépollution engagés par SORELI dans le cas où l'acquisition ne pourrait avoir lieu avant le 31/12/2028. L'avenant a été signé le 26 juin 2023.

Pollution :

Le bilan n'intègre pas de coût de dépollution particulier.

Pour la tranche ferme, il existe toutefois des incertitudes sur la qualité environnementale des sols :

- Sur la presqu'île Boschetti, l'étude transmise par la MEL ne révèle pas d'activités susceptibles d'avoir généré une pollution des eaux ou des sols
- Sur les terrains propriétés de Mory Nord et Orange, SORELI ne dispose pas d'informations suffisantes pour confirmer l'absence de pollution des sols
- Sur les terrains Mory, une hypothèse de surcoût pour la réalisation d'études et de travaux en matière de pollution des sols a été prise et intégrée au présent bilan recalé.

- Sur les futures emprises d'espaces publics du Marais propriété de SORELI et de la SCI LILLE MARINE, SORELI a fait procéder à des campagnes d'analyses et à la réalisation d'un plan de gestion espaces publics. Un surcoût important a été identifié dans ce plan de gestion ce qui a permis d'obtenir une subvention de 802 k€ auprès du fonds friche. La convention étant signée, le surcoût et la recette ont été inscrits au CRAC 2021.
- Les échanges avec la DDTM dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau ont conduit à l'inscription dans le DLE d'un engagement de purge des terres au droit des futurs jardins de pluie pour parvenir à un niveau de pollution ne dépassant le seuil d'acceptation en filière ISDI+. Cette évolution pourrait engendrer un surcoût dans le cadre des travaux de dépollution.

Démolition et purge

Les bâtiments existants sur les parcelles à l'échelle de la concession n'ont fait l'objet d'aucune transmission de données. Les ratios utilisés par type de bâtiment à démolir sont basés sur une approche visuelle des bâtiments.

- Les coûts provisionnés pour la purge des sous-sols ont été limités aux terrains pour lesquels les données sont connues (ancien terrain EDF, canal de la Tortue). Les sites aujourd'hui libres d'occupation ont été présumés purgés (Mory Notamment). Sur les terrains DUMANOIS, une hypothèse de surcoût pour la libération du foncier a été intégrée au présent bilan.

4. Décisions à prendre

- **Prendre acte du bilan prévisionnel de la concession** issu du présent CRAC 2022

soreli

LES RIVES DE LA HAUTE-DEULE

COMPTE RENDU D'ACTIVITES AU CONCEDANT POUR L'ANNEE 2022

CRAC 2022

V.1 - 23/11/2023

Sommaire

Sommaire 2

1. Présentation de l'opération 4

   a. Historique 5

   b. Périmètre et Situation 8

   c. Programme de l'opération 9

   d. Rappel des décisions et faits marquants 12

2. Etat d'avancement : écart entre prévisionnel et réalisé sur l'année 2022 13

   a. Note de conjoncture 13

   b. Ecart entre dépenses prévues et dépenses réalisées sur l'année 2022 16

   c. Ecart entre recettes prévues et recettes réalisées sur l'année 2022 17

   d. Amortissement des avances perçues 17

   e. Avances sur équipements publics MEL 17

Le bilan d'aménagement recalé fin 2022 20

   NOTICE EXPLICATIVE DES ACTUALISATIONS EFFECTUEES 20

   a. Principales évolutions du bilan prévisionnel 23

   b. Dépenses réalisées et prévisionnelles du bilan d'aménagement 27

   c. Recettes réalisées et prévisionnelles du bilan d'aménagement 70

   d. Financement du bilan prévisionnel 83

   EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DE LA MEL 85

   e. Bilan prévisionnel recalé 86

3. Budget prévisionnel actualisé pour 2023 90

   a. Note de conjoncture 90

   b. Impacts de la crise sanitaire COVID-19 et de la situation économique globale 90

   c. Budget prévisionnel 91

4. Evaluation des Risques 92

5. Décisions à prendre 94

6. Annexes 95

   a. Programme des équipements publics du dossier de réalisation 95

   b. Programme des équipements publics de la concession 96

   c. Plan du périmètre de la ZAC du 1er secteur opérationnel 97

d. Plan directeur de la ZAC du 1er secteur opérationnel à long terme 98
e. Tableau des acquisitions 99
f. Tableau des cessions 101
g. Plan des acquisitions de la ZAC du 1er secteur opérationnel 103
h. Plan des cessions de la ZAC du 1er secteur opérationnel 104
i. Plan des commercialisations de la ZAC du 1er secteur opérationnel 105
j. Plan des acquisitions de la concession de la ZAC du 1er secteur opérationnel étendue..... 106
k. Plan des cessions de la concession de la ZAC du 1er secteur opérationnel étendue 107
l. Plan des commercialisations de la concession de la ZAC du 1er secteur opérationnel étendue 108
m. Livret fiches d'ouvrages remis actualisées 109

1. Présentation de l’opération

Le site des Rives de la Haute Deûle, à l'Ouest de Lille, s'étend sur une centaine d'hectares de part et d'autre de l'ancien canal de la Deûle, au point de rencontre entre les quartiers Bois Blancs à Lille et Marais à Lomme, commune associée de Lille.

Ce territoire se situe dans une zone urbanisée à proximité immédiate des centres villes de Lille et de Lomme, accessibles directement par une ligne de métro le long de l’avenue de Dunkerque, et à proximité de la citadelle Vauban, parc majeur de la métropole.

La présence de la Deûle est également un élément fort de ce paysage. Le site est à la confluence du canal à grand gabarit et du bras de Canteleu et comprend un plan d’eau (« gare d’eau ») qui accueille quelques péniches en résidence permanente.

Le site des Rives de la Haute Deûle comprend le vieux quartier des Bois Blancs, le secteur de la gare d’eau, le Marais de Lomme et Canteleu et couvre 8 000 habitants sur deux quartiers qui en rassemblent plus de 22 000.

a. Historique

a. Un premier secteur opérationnel de 25 Ha, aujourd'hui reconnu

Sur ce territoire, une première phase du projet d'aménagement a été engagée dans le cadre de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle. La ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle d'une superficie d'environ 25 hectares, située sur le territoire des communes de Lille et de Lomme, à vocation d'habitat, de bureaux et d'équipements, a été créée par une délibération du conseil communautaire de la Communauté Urbaine de Lille (actuellement Métropole Européenne de Lille - MEL) en date du 11 avril 2003.

La ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle prévoyait la construction d'une surface de plancher (SDP) totale de 152 000 m² destinée à accueillir :

- des activités tertiaires et des bureaux orientés sur les technologies de l'information et de la communication,
- les équipements nécessaires au développement de ces activités (enseignement, recherche …),
- des commerces de proximité,
- des programmes résidentiels.

Le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle ont été approuvés par délibération N°03 C 0578 du conseil de Lille Métropole Communauté Urbaine le 19 décembre 2003.

Lille Métropole Communauté Urbaine a confié la réalisation de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle à la SORELI dans le cadre d'une convention publique d'aménagement (CPA) conclue le 19 janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2017. L'aménageur a réalisé le programme des équipements ainsi que le programme de construction de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle dans le cadre de cette CPA.

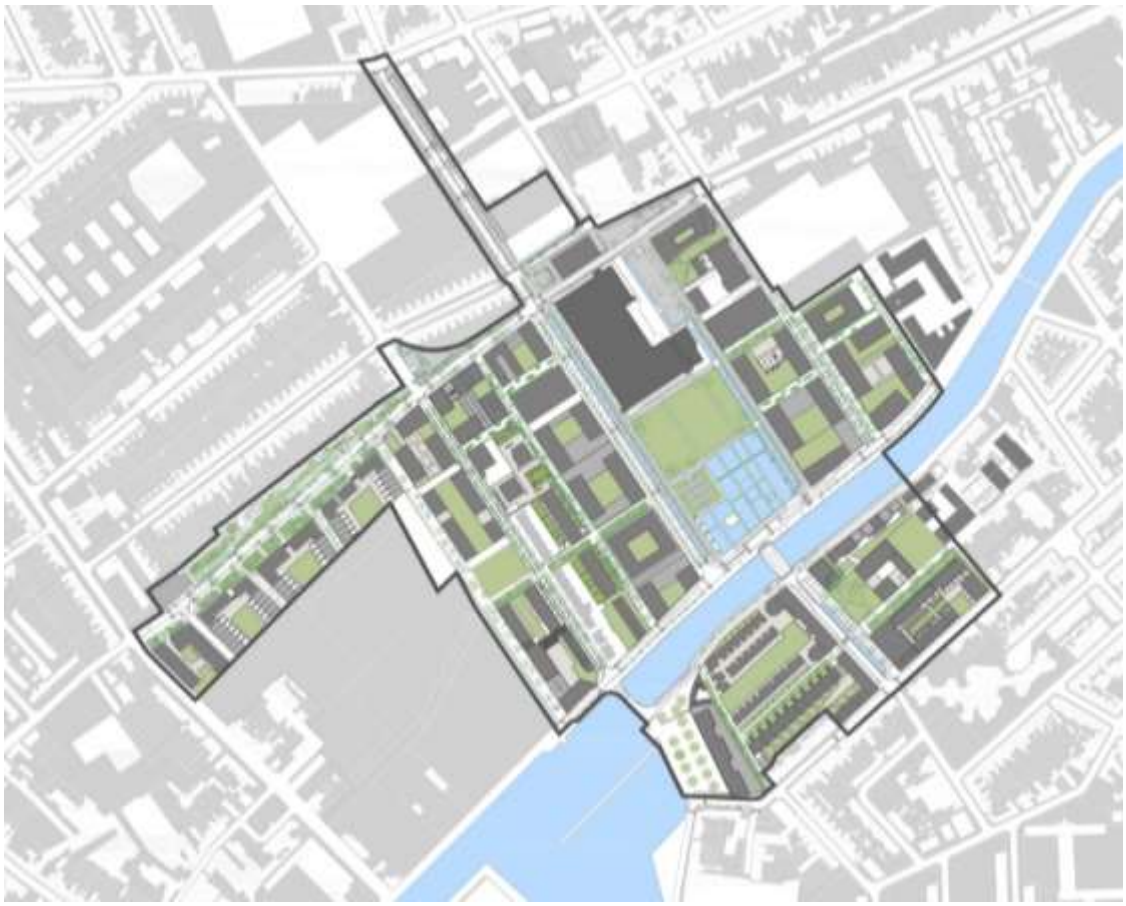

Plan directeur de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle (source PDAA – avril 2017)

Le programme réalisé s'élève à 152 000 m² commercialisés et construits, conformément aux objectifs initiaux, selon les natures de programme ci-dessous :

65 000 m² de surface de plancher logement, soit 860 logements,

80 000 m² de surface de plancher tertiaire,

7 000 m² de surface de plancher équipements (services publics et commerces).

b. L'extension de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel

L'ambition poursuivie dans le cadre de l'extension de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle est de prolonger la dynamique déjà engagée dans la zone, au travers d'une nouvelle phase de ce projet d'envergure métropolitaine, pour conforter la construction d'un véritable quartier de ville, en continuant à répondre aux besoins en logements et en permettant la poursuite du développement des activités.

La MEL a donc été décidé d'engager le projet d'extension de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel, afin de profiter de son rayonnement et de son succès opérationnel.

A partir du pôle d'excellence Euratechnologies, l'extension de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle propose de déployer et diffuser la mixité urbaine pour répondre simultanément aux besoins importants en bâtiments tertiaires issus de la dynamique économique d'Euratechnologies et au nécessaire équilibre d'une vie de quartier continuant d'accueillir des salariés et des habitants.

Les grands objectifs stratégiques de cette extension sont :

- Déployer et diffuser la mixité urbaine et la dynamique économique d'Euratechnologies,
- Faire du site de la Gare d'eau un lieu emblématique de la vie urbaine, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle Métropolitaine,
- Composer avec les entreprises en place pour accompagner et améliorer la cohabitation des usages,
- Articuler les enjeux de la ville Productive et de la Rénovation urbaine au quartier renouvelé.

L'extension de la ZAC du 1er secteur opérationnel cherche à conjuguer la poursuite de la nouvelle dynamique urbaine et économique engagée sur le secteur et le maintien des activités existantes. Le projet urbain est élaboré sur une vision à long terme.

Ce périmètre présente une capacité à court terme de mutation. Les objectifs d'aménagement de ce secteur sont les suivants :

- poursuivre l'aménagement de la ZAC existante en profitant de tout son potentiel de développement,
- déployer la mixité urbaine mise en œuvre dans le secteur de la ZAC existante,
- poursuivre et renforcer la dynamique économique d'Euratechnologies,
- poursuivre le développement d'un territoire de vie et d'appropriation par une multiplicité de pratiques touristiques, sportives, créatrices, culturelles et festives,
- préparer la transition vers le développement de la Ville productive.

b. Périmètre et Situation

Le périmètre de l'extension de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle, d'une superficie totale de 38 hectares, comprend :

- le périmètre initial de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel,
- le secteur du Marais à l'Ouest,
- la pointe de la presqu'île Boschetti au Sud-Ouest,
- l'îlot dit Gallieni / Anatole France au Nord

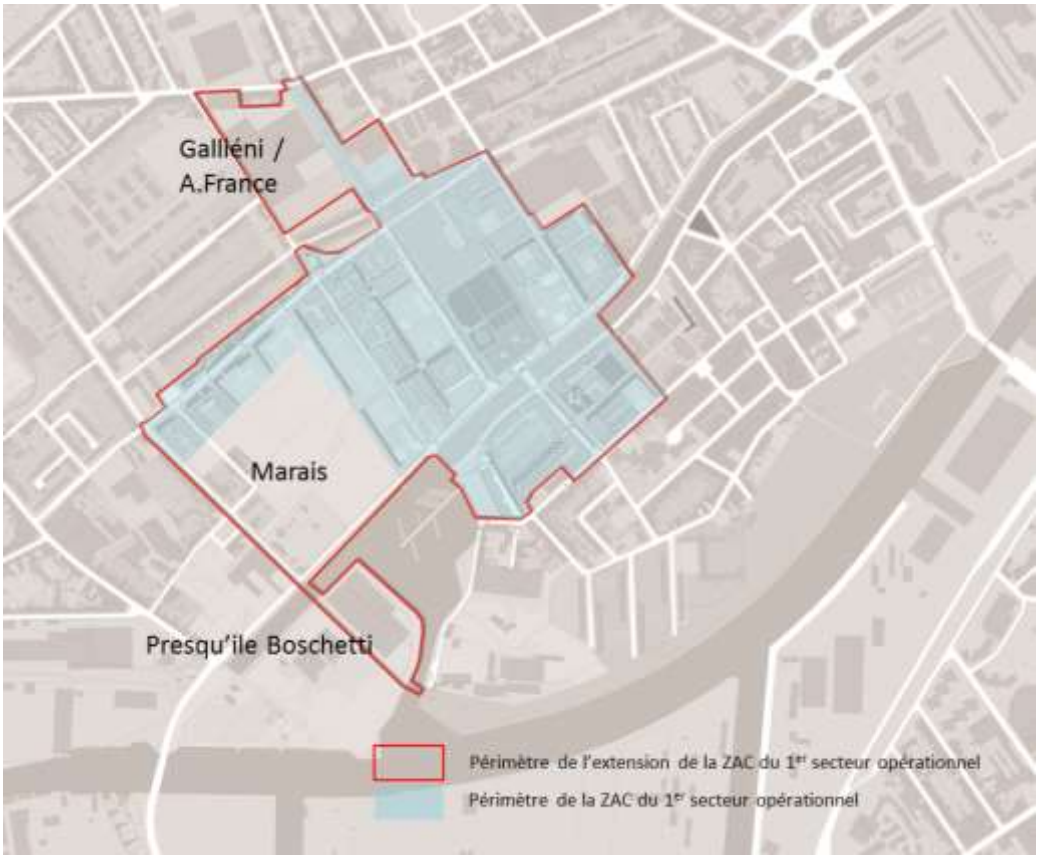

Périmètre de l'extension de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel (Source : PDAA)

c. Programme de l'opération

Le programme d'ensemble

La poursuite du projet des Rives de la Haute Deûle s'appuie sur les deux ambitions majeures du projet global :

- La mise en œuvre d'une vaste opération de renouvellement urbain ayant pour objectif de créer un quartier de vie attractif et durable, au service des habitants.
- Le développement d'un pôle d'excellence économique de la Métropole Européenne de Lille, dédié au numérique : Euratechnologies, écosystème reconnu, et site majeur d'investissement d'avenir.

Le projet urbain se compose avec la mise en œuvre de mixités fonctionnelles et sociales. Elles s'expriment en termes de programmation de l'échelle du projet à celle de l'ilot :

- mixité fonctionnelle : mise en place de programmes diversifiés (logements, activités économiques, équipements, commerces, activités de formation / enseignement,
- mixité sociale : mise en œuvre de programmes de logements diversifiés (locatifs sociaux, locatifs libres, accession libre / plafonnée, accession maîtrisée / sociale),
- mixité des typologies architecturales (logements collectifs, logements individuels groupés, habitations…).

Le programme global prévisionnel des constructions à édifier dans la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle inscrit dans le dossier de création modifié approuvé prévoit une surface de plancher totale de 356 000 m², répartie ainsi qu'il suit (la répartition entre les fonctions du programme de construction pourra être adaptée dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement):

- 152 000 m² SDP commercialisés dans le périmètre initial de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel ;
- 204 000 m² SDP à construire dans le cadre de l'extension de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel, comprenant :
  - 92 000 m² SDP à destination de logements,
  - 92 000 m² SDP à destination tertiaire, d'activités et d'équipements,
  - 20 000 m² SDP pouvant être affectés à du logement, du tertiaire ou des équipements selon les besoins, à définir dans le temps de l'opération

Le programme tertiaire - activités

Le programme tertiaire et activités s'inscrit dans la poursuite du pôle d'excellence numérique, y compris sous des formes plus productives.

Le programme habitat

Le programme habitat répondra aux objectifs de mixité sociale développés ci-après :

- 35 % de logements locatifs d'insertion (PLUS PLAI)
- 5 % logement à loyer intermédiaire (de PLS)
- 12,5 % d'accession sociale
- 12,5 % d'accession maîtrisée
- 35 % de logement libre

La Métropole Européenne de Lille a confié une nouvelle concession d'aménagement à SORELI, afin qu'elle conduise les études opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'extension de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle, réalise les ouvrages et équipements publics prévus au dossier de réalisation et au Programme des Équipements Publics de l'extension de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle et cède les droits à construire définis au programme des constructions.

PERIMETRES DE LA CONCESSION

La concession prévoit une tranche ferme et 2 tranches optionnelles. Les tranches optionnelles correspondent aux emprises foncières des industriels MORY et FAVIER toujours en activité. Aucune des tranches optionnelles n'ayant été affermies, le CRAC 2019 porte uniquement sur la tranche ferme du contrat.

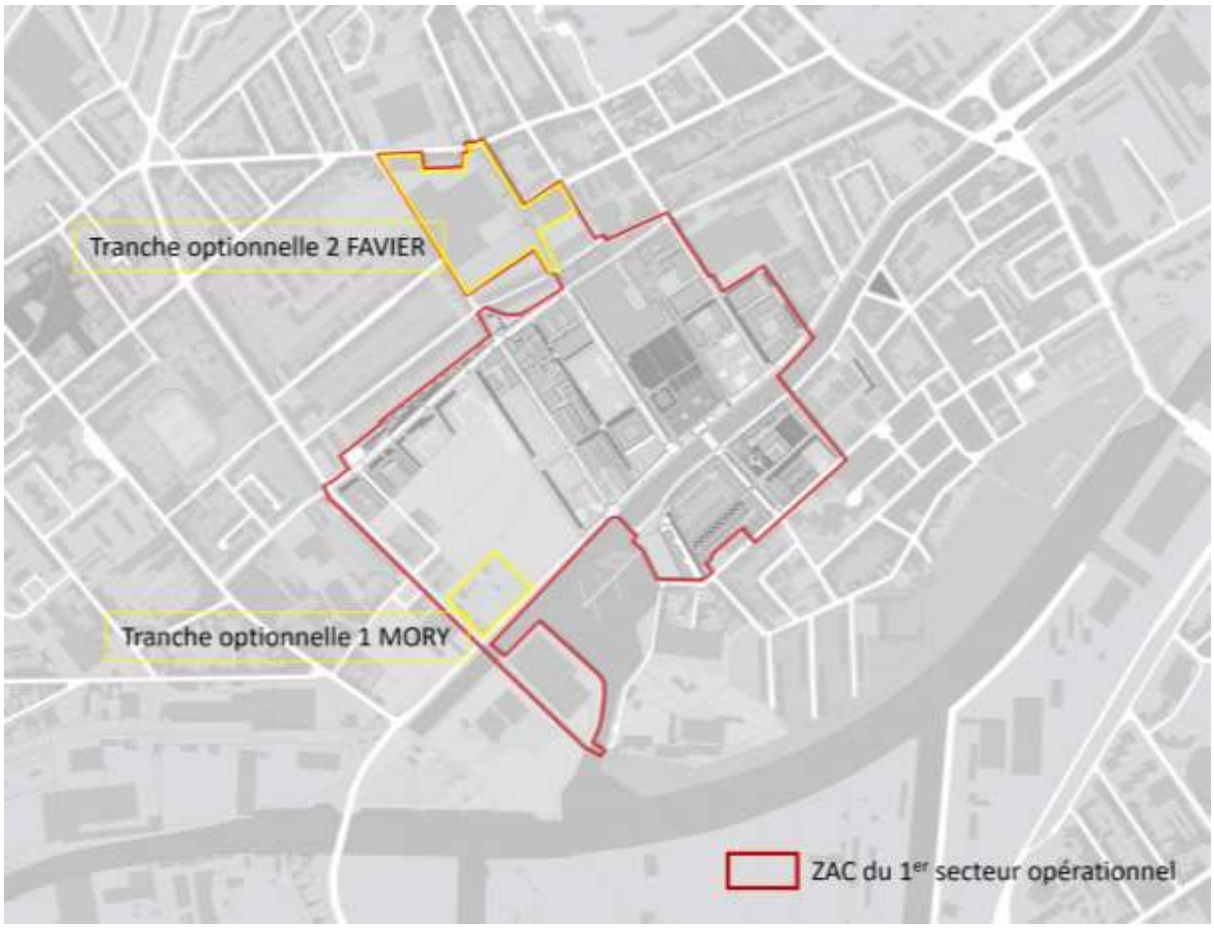

Périmètre des tranches de la concession d'aménagement

DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

La convention est exécutoire depuis la notification de celle-ci par la Métropole Européenne de Lille à SORELI le 22 Décembre 2017.

Elle a pris effet à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au

31 décembre 2029 année de clôture comprise.

d. Rappel des décisions et faits marquants

19 octobre 2017 - Par délibération N° 17 C 0710, la Métropole Européenne de Lille a approuvé le dossier de création modifié de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

15 décembre 2017 - Par délibération N° 17 C 1015, **la Métropole Européenne de Lille a attribué à SORELI une concession d'aménagement** in house pour la réalisation de l'extension de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle. Par délibération N° 17 C 1016, la Métropole Européenne de Lille a approuvé la convention de participation entre la ville de Lille, la SAEM SORELI et la MEL.

26 janvier 2018 – Par délibération N°18-96, la Ville de Lille a approuvé la convention tripartite entre la Ville, la MEL et SORELI, concernant les contributions financières des collectivités aux équipements publics de leurs compétences.

23 février 2018 - Par délibération N° 18 C 0022, la Métropole Européenne de Lille a approuvé le dossier de réalisation modifié de l'extension de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle et le Programme des Équipements Publics associé.

15 juin 2018 – Par délibération N°18 C 0263, la Métropole Européenne de Lille a délégué l'exercice du Droit de Préemption Urbain au profit de SORELI.

14 décembre 2018 - Par délibération N°18 C 0957, la Métropole Européenne de Lille a approuvé les conventions de participation et d'association de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

13 décembre 2019 – Par délibération N°19 C 0902, la Métropole Européenne de Lille a approuvé le CRAC 2018 et le bilan prévisionnel de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

Par délibération N°19 C 0903, la Métropole Européenne de Lille a approuvé le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

18 décembre 2020 – Par délibération N°20 C 0341, la Métropole Européenne de Lille a pris acte du CRAC 2019 et du bilan prévisionnel de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

Par délibération N°20 C 0342, la Métropole Européenne de Lille a autorisé la signature de l'avenant n°1 à la convention tripartite signée entre la MEL, la Ville de Lille et SORELI dans le cadre de la concession d'aménagement.

15 octobre 2021 – Par délibération N°21 C 0437, la Métropole Européenne de Lille a pris acte du CRAC 2020 et du bilan prévisionnel de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

17 décembre 2021 – Par délibération N°21 C 0629, la Métropole Européenne de Lille a approuvé le projet de modification des onze PLU métropolitains comprenant l'intégration des évolutions proposées sur la ZAC des Rives de la Haute Deûle..

16 décembre 2022 –

Par délibération N°22 C 0389, la Métropole Européenne de Lille a pris acte du CRAC 2021 et du bilan prévisionnel de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

Par délibération N°22 C 0388, la Métropole Européenne de Lille a approuvé la signature de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement et le nouveau montant total des participations aux ouvrages.

2. Etat d'avancement : écart entre prévisionnel et réalisé sur l'année 2022

a. Note de conjoncture

*Pour rappel, l'année **2021** a été marquée par :*

- *L'élaboration du règlement du PLU de la ZAC et la rédaction de l'OAP sectorielle.*

- *L'établissement du dossier de candidature à l'étape 4 du Label écoquartier comprenant :*
  - *Une évaluation de la réussite des objectifs dans le respect des engagements initiaux*
  - *Une consultation des riverains afin des recueillir leur avis, pratiques et connaissances sur le quartier*
  - *Des entretiens avec les services gestionnaires afin d'établir les méthodologies mises en œuvre dans le cadre du pilotage de l'opération d'aménagement*
  - *L'identification des « effets leviers » sur le territoire générés par la mise en œuvre du projet d'aménagement*

- *La poursuite du projet « Biodimètre » engagé en 2019. Les études ont été poursuivies dans le cadre de la démarche de collaboration avec l'INRIA et ont permis l'installation de nouveaux capteurs connectés (propriétés chimiques des eaux), d'un second radeau végétalisé dans le canal de récolte des eaux pluviales et la poursuite du dispositif de communication auprès des citoyens. Des panneaux explicatifs de la démarche et de la biodiversité présente sur le site ont été installés sur les lutrins du jardin d'eau.*

- *La poursuite des missions relatives aux études à l'échelle de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle à savoir : mission d'AMO en matière de gestion de la pollution des sols, mission de Géomètre, mission d'AMO en matière de développement durable.*

La mission d'AMO pollution a consisté pour l'année 2021 à finaliser et faire valider le plan de gestion des espaces publics du secteur Marais.
A la suite de la cessation d'activité du prestataire « 2EI », SORELI a lancé la consultation afin de désigner un nouvel attributaire de la mission d'AMO Développement Durable. La mission a été confiée à AREP. En 2021, la mission a consisté à :

- *La définition et la validation de la stratégie énergétique du projet et des ambitions en matière de neutralité carbone en cohérence avec le PCAET de la MEL et Le Pacte Lille Bas Carbone.*
- *La mise en place des ateliers de production avec les collectivités du cahier des prescriptions environnementales à l'échelle de la ZAC*
- *L'analyse de l'AVP des espaces publics du Marais*
- *L'analyse de l'esquisse remise par Studio Rijsel sur l'ilot 36*

- *La mission de maitrise d'œuvre des espaces publics à l'échelle du secteur Marais – Marais SO – Gallieni s'est poursuivie. SORELI a mis en œuvre 11 ateliers avec les collectivités afin d'établir le dossier d'AVP en coordination avec les services gestionnaires. Le dossier d'AVP a été validé. A la suite de cette validation, SORELI a établi et envoyé aux collectivités le dossier DLE pour validation et entamé la mission de réalisation de l'ESSP. Un premier passage en SCDSSP a eu lieu en 2021.*

- *S'agissant de l'Urbaniste en chef de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle, la mission complémentaire spécifique sur la mise à jour du plan directeur a été validée par les collectivités. A la suite de cette validation, SORELI a mis en œuvre les ateliers Urba pour la définition des éléments bâtis en vus de la production des fiches de lots sur le Marais. Ces ateliers se sont poursuivis en 2022.*

- *La remise d'un ouvrage d'infrastructure du programme des équipements publics du périmètre initial à savoir l'allée à l'Est de la Grande Pelouse Sud (A4 S).*

- *La commercialisation des îlots :*
    - *Signature d'un avenant au compromis de vente de l'ilot 9A*
    - *Délivrance du permis de construire de l'ilot 36*
    - *La vente de l'îlot 28-29*

L'année 2022 a été marquée par :

- L'obtention de l'étape 4 du Label écoquartier, délivrée par le Ministère en janvier 2022, suite au dépôt du dossier en juin 2021.

- L'obtention en décembre 2022 de l'arrêté au titre de la Déclaration Loi sur l'Eau pour l'ensemble des secteurs de la ZAC (Marais – Galiéni – Boschetti), suite au dépôt du dossier en avril 2022 auprès de la DDTM.

- L'établissement du dossier d'évaluation de la certification Effinature en phase conception et l'analyse du projet par le certificateur. Cette évaluation a permis l'obtention de la certification pour le stade conception.

- La poursuite de la mission ESSP et le passage en SCDSSP finale en juin 2022. Le projet a reçu un avis favorable à la suite de cette commission

- La validation de l'AVP des espaces publics fin 2021 a permis d'engager en 2022 une concertation sur les usages du futur parc du Marais, à la demande des collectivités. Ainsi, un accord-cadre à bons de commande a été attribué à la société RES PUBLICA pour mener cette concertation. La concertation s'est déroulée sur le deuxième semestre de l'année sous plusieurs formes : balades urbaines, ateliers de concertation thématiques, questionnaires en ligne et micro-trottoirs. La restitution de ce travail avec les habitants se tiendra sur l'année 2023 et les résultats seront pris en compte dans les études projet des espaces publics.

- La poursuite des missions relatives aux études globales à l'échelle du secteur Marais de la ZAC à savoir :
    - Mission d'AMO Développement Durable : l'année 2022 a permis d'engager les réflexions sur la charte chantier à faibles nuisances qui sera complété par les résultats de la mission CSTB
    - Mission d'AMO en matière de pollution des sols : la mission a consisté pour l'année 2022 en la mise à jour du plan de gestion des espaces publics afin de prendre en compte les contraintes de sol et celles du projet d'aménagement et a permis la réalisation de l'étude de risque sur le site fléché pour accueillir l'école prévue au programme des équipements

- Le lancement de marchés cadres à l'échelle de la ZAC :
    - Renouvellement de l'Accord-cadre à bons de commande de prestations foncières et topographiques (géomètre), arrivé à échéance en cours d'année : à la suite d'une consultation lancée au printemps 2022, le marché a été attribué au cabinet MAGEO-MOREL pour une durée de 4 ans
    - Renouvellement de l'Accord-cadre à bons de commande d'AMO en matière de pollution des sols, arrivé à échéance en cours d'année : à la suite d'une consultation lancée au printemps 2022, le marché a été attribué à la société ANTEA pour une durée de 4 ans
    - Accord-cadre à bons de commande de travaux de dépollution : la publication de cette consultation a fait suite aux besoins identifiés par les études sur les sols à l'échelle du secteur marais, et en prévision des travaux relatifs aux espaces publics. Le marché a été attribué à la société ORTEC pour une durée de 4 ans et permettra l'engagement de bons

de commande dans le cadre de la phase préparatoire aux travaux d'aménagement des espaces publics du Marais

- La mission de l'Urbaniste en chef de la ZAC a consisté pour l'année 2022 à la poursuite des ateliers pour la définition stratégique des éléments bâtis avec les collectivités, en vue de la production des fiches de lot. Un livrable synthétique a été réalisé en avril 2022 et servira de base pour la suite des études

- S'agissant de la mission de Maitrise d'œuvre des espaces publics du secteur Marais, Marais SO, Galliéni, la réalisation du PRO a été suspendue dans l'attente de l'arrêté relatif à la loi sur l'eau obtenu en décembre 2022. Les études ont repris sur l'année 2023.

- La candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Quartier Energie Carbone (AMI QEC) lancé par EFFICACITY et le Ministère de la Transition Ecologique pour tester le logiciel Urban Print sur les projets labellisé Ecoquartier. L'engagement dans cette expérimentation a permis la réalisation d'une évaluation du projet (stade AVP / plan directeur) au prisme des objectifs énergétiques et carbone, au travers d'indicateurs précis et chiffrés. Elle a abouti à une modélisation des impacts carbone et énergétique du quartier, par rapport à un quartier de référence, et a conduit au constat d'un projet performant.

- La commercialisation des îlots :
    - La vente de l'ilot 36
    - La signature d'un avenant au compromis de vente pour le lot 9A
    - La prolongation des délais de démarrage pour les ilots 9A et 9B
    - Le report de démarrage de l'ilot 28-29 au regard des problèmes économiques au retour des appels d'offres travaux

b. Ecart entre dépenses prévues et dépenses réalisées sur l'année 2022

Le bilan prévisionnel prévoyait des dépenses pour l'année 2022 d'un montant total de **2 818K € HT**.

Les dépenses effectivement réglées pour l'année 2022 se sont élevées à un montant total de **982K € HT**, soit un écart total réglé / prévu pour l'année 2022 sur les dépenses de – **1 836K € HT**.

Les principaux postes sur lesquels l'écart est significatif sont les suivants :

- La Maîtrise Foncière (- 1 471K €)
- Les Honoraires (- 206K €)
- Les Frais de gestion et de communication (- 147K €)

- **La Maîtrise Foncière : - 1 47K €**

La variation de ce poste est principalement due à la non-acquisition des terrains de la propriété Dumanois et du foncier support des espaces publics propriété de la SCI LILLE MARINE initialement prévue en 2022 (- 1261K € sur le poste « Acquisitions ») et aux frais liés à ces acquisitions (- 60K € pour le poste « Frais annexes aux acquisitions » et -18K € pour le poste « Géomètre »).

La variation du poste « Bien repris » (- 102K €) correspond aux provisions faites dans le cadre de la cession des terrains SORELI de la 1ère CPA à la concession de l'extension du projet des RHD, pour lesquels le prix du m² libéré n'est pas encore fixé. En effet, la clôture financière de la 1ère CPA n'a pas eu lieu en 2022, ce qui reporte les prévisions pour cette cession.

La variation du poste « Libération et connaissance des terrains » (-6K €) correspond à la non-réalisation des études liées aux acquisitions.

La variation du poste « Dépollution » (- 25K €) est principalement due à la non réalisation de plan de gestion îlot dans le cadre de l'acquisition non réalisée.

- **Les Honoraires divers : - 206K €**

La variation de ce poste est principalement due à la variation des honoraires techniques (MOE, SPS, OPC : -103K €) et à la variation des honoraires des études (Sols, techniques, Géomètres : -13K €) liées au report de la réalisation du PRO des espaces publics secteur Marais sur l'année 2023, en lien avec le DLE.

Par ailleurs la variation du poste « Etudes expertises spécifiques » (-57K €) est liée à la mise en attente de la mission charte chantier d'AREP et aux règlements d'une partie des dépenses relatives au DLE début 2023.

- **Les frais de gestion et de communication : - 147K €**

La variation de ce poste est principalement due à la variation des postes de communication et des impôts.

Les variations du poste « Communication » (- 75 €) est principalement expliqué par le fait que les dépenses liées à la concertation et la mission du cabinet Res Publica ont été réglé début 2023, à la fin de la première phase de concertation.

La variation du poste « Impôts et taxes » (- 51K €) est quant à elle liée au report des acquisitions prévues initialement.

c. Ecart entre recettes prévues et recettes réalisées sur l'année 2022

Le bilan prévisionnel prévoyait des recettes pour l'année 2022 d'un montant total de

656K € HT.

Les recettes effectivement réglées pour l'année 2022 se sont élevées à un montant total de **625K € HT**, soit un écart total réglé / prévu pour l'année 2022 sur les recettes de **- 32K € HT**.

Les principaux postes sur lequel l'écart est significatif sont les postes Cessions foncières (+ 38K€ HT) et Subventions (-70K€ HT).

- **Les cessions foncières : + 38K**

La variation du poste « Cessions foncières » correspond d'une part à l'actualisation TP01 du prix de cession de l'ilot 36 tel que prévu à l'acte (28K €) et d'autre part à la signature et au règlement de conventions de participation non initialement prévues sur l'année 2022 (10K €).

- **Les subventions : - 70K €**

La variation du poste « Subventions » est due au report de demande du solde de la subvention ADEME relatives aux études pollution sur l'année 2023, les dépenses n'ayant pas encore été entièrement réalisées sur l'année 2022.

d. Amortissement des avances perçues

Le bilan prévisionnel prévoyait un amortissement pour l'année 2022 d'un montant total de **120K €**.

L'amortissement effectivement réglé pour cette année s'est élevé à **10K €**, soit un écart total réglé/prévu pour l'année 2022 de **– 110K €** : cet écart s'explique par le report de la libération des dépôts de garantie des ilots privés non encore achevés.

e. Avances sur équipements publics MEL

Le bilan prévisionnel prévoyait une mobilisation pour l'année 2022 d'un montant total de **3 823K €**.

La mobilisation effectivement réglée pour cette année s'est élevé à **3 664K €**, soit un écart total réglé/prévu pour l'année 2022 de **– 160 K €.** Cet écart est dû à la non-comptabilisation dans le réglé de l'avance Ville de Lille appelée fin 2022, qui sera réglée sur 2023.

Intitulé	*Tranche Ferme en K euros constants date de valeur décembre 2022*			
	Prévu année 2022 selon CRAC 2021 APPROUVE	Réglé ANNEE 2022	Différence Réglé/Prévu ANNEE 2022	Taux de Réalisation REGLE/PREVU ANNEE 2022 en %
1 DEPENSES	**2 818**	**982**	**- 1 836**	**35%**
2 MAITRISE FONCIERE	**1 582**	**111**	**- 1 471**	**7%**
2100 Acquisitions	*1 261*	*-*	*- 1 261*	
2200 Bien repris	*102*	*-*	*- 102*	
2300 Frais Annexes aux Acquisitions	*60*	*-*	*- 60*	
2400 Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	*37*	*19*	*- 18*	*52%*
2500 Libération et connaissance des terrains	*6*	*-*	*- 6*	
2600 Dépollution	*117*	*92*	*- 25*	*79%*
2700 Archéologie	*-*	*-*	*-*	
3 TRAVAUX	**75**	**58**	**- 17**	**77%**
3100 Travaux d'aménagement	*55*	*52*	*- 3*	*94%*
3200 Aléas sur travaux d'aménagement	*0*	*0*	*0*	
3300 Gestion des espaces publics	*-*	*-*	*-*	
3400 Gestion des terrains non aménagés	*19*	*5*	*- 14*	*27%*
5 HONORAIRES DIVERS	**379**	**172**	**- 206**	**46%**
5100 Honoraires MOE, SPS, OPC...	*173*	*70*	*- 103*	*41%*
5200 Etudes diverses (sols, techniques...)	*13*	*- 1*	*- 13*	*-5%*
5300 Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	*10*	*2*	*- 8*	*22%*
5400 Etudes urbaines et suivi du projet urbain	*60*	*34*	*- 26*	*57%*
5500 Etudes expertises spécifiques	*124*	*67*	*- 57*	*54%*
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	**256**	**109**	**- 147**	**42%**
6100 Communication	*172*	*96*	*- 76*	*56%*
6200 Reprographie (dont frais de publicité)	*15*	*5*	*- 10*	*30%*
6300 Assurances	*8*	*3*	*- 5*	*34%*
6400 Impôts et taxes	*57*	*6*	*- 51*	*10%*
6500 Gestion des parkings provisoires	*4*	*-*	*- 4*	
7 FRAIS FINANCIERS	**-**	**-**	**-**	
7100 Frais financiers à court terme	*-*	*-*	*-*	
7200 Frais financiers à long terme	*-*	*-*	*-*	
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	**526**	**532**	**6**	**101%**
8000 Rémunération forfaitaire	*499*	*499*	*-*	*100%*
8100 Rémunération proportionnelle	*27*	*33*	*6*	*121%*
8200 Rémunération de liquidation	*-*	*-*	*-*	
2 RECETTES	**656**	**625**	**- 32**	**95%**
1 CESSIONS FONCIERES	**569**	**607**	**38**	**107%**
1000 Cession - SP / terrains / convention	*569*	*607*	*38*	*107%*
1100 Cession - compromis de vente ZAC 1	*-*	*-*	*-*	
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	**-**	**-**	**-**	
2000 Participation MEL	*-*	*-*	*-*	
2100 Participation Ville de Lille	*-*	*-*	*-*	
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	**-**	**-**	**-**	
3000 Cession d'ouvrages à la ville de Lille	*-*	*-*	*-*	
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	**-**	**-**	**-**	
4000 Participation d'équilibre	*-*	*-*	*-*	
5 AUTRES PRODUITS	**-**	**0**	**0**	
5100 Parkings provisoires	*-*	*-*	*-*	
5300 Produits Divers	*-*	*0*	*0*	
6 Subventions	**87**	**17**	**- 70**	**20%**
6000 Subventions	*87*	*17*	*- 70*	*20%*
3 AMORTISSEMENT	**120**	**10**	**-110**	**8%**
1101 Emprunt : amortissement				
1102 MEL - Avances donneur d'ordre : Amortissement				
1103 VdL - Avances donneur d'ordre : Amortissement				
1104 Avances autres : amortissement				
1105 Dépôt de Garantie Pkg				
1106 Dépôt de Garantie	120	10	-110	*8%*
4 MOBILISATION	**3 823**	**3 664**	**-160**	**96%**
1001 Emprunt Mobilisation				
1002 MEL - Avance sur PEP	3 171	3 171		*100%*
1003 VdL - Avance sur PEP VDL	653	453	-200	*69%*
1004 Avance inter opérations				
1005 Dépôt de garantie Parking Cray				

1006 Dépôt de garantie Cessions ilôts		40	40	

Le bilan d'aménagement recalé fin 2022

NOTICE EXPLICATIVE DES ACTUALISATIONS EFFECTUEES

Le bilan initial de l'opération a été approuvé en date de valeur juillet 2017.

Le CRAC 2018 a été approuvé en date de valeur décembre 2018.

Le CRAC 2019 a été approuvé en date de valeur décembre 2019.

Le CRAC 2020 a été approuvé en date de valeur décembre 2020.

Le CRAC 2021 a été approuvé en date de valeur décembre 2021.

Actualisations effectuées dans le CRAC 2022 :

Conformément au traité, l'actualisation des postes dans le CRAC 2022 est réalisée à partir de la date de valeur actualisée en décembre 2022. Ainsi, il a été appliqué sur les postes auxquels sont attachées des indexations, une actualisation sur le « reste à réaliser » sur les différents index de décembre 2022 conformément aux index indiqués à l'annexe 10 du traité. Les index actualisés sont présentés page 21.

Par ailleurs et après cette actualisation, les évolutions de programme ont été appliquées aux différents postes. Ces évolutions sont présentées dans le tableau ci-après.

Intitulé	Tranche Ferme en k euros constants date de valeur décembre 2022							
	TOTAL CRAC PRECEDENT	TOTAL CRAC 2022	DIFF CRAC PRECEDENT / CRAC 2022	Taux d'évolution	INDEXATION	EVOLUTION DE PROGRAMME	Commentaire	Indice d'indexation
1 DEPENSES	57 978	60 658	2 680	4,62%	2 680	-		
2 MAITRISE FONCIERE	19 604	20 454	851	4,34%	851	-		
2100 Acquisitions	*9 173*	*9 707*	*534*	*5,82%*	*534*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*IPC*
2200 Bien repris	*5 537*	*5 537*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
2300 Frais Annexes aux Acquisitions	*378*	*420*	*41*	*10,88%*	*41*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
2400 Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	*178*	*187*	*9*	*4,90%*	*9*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
2500 Libération et connaissance des terrains	*2 352*	*2 491*	*139*	*5,91%*	*139*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*BT01*
2600 Dépollution	*1 949*	*2 074*	*125*	*6,43%*	*125*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
2700 Archéologie	*37*	*39*	*2*	*5,85%*	*2*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*IPC*
3 TRAVAUX	22 285	23 775	1 490	6,69%	1 490	-		
3100 Travaux d'aménagement	*21 356*	*22 790*	*1 434*	*6,71%*	*1 434*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
3200 Aléas sur travaux d'aménagement	*647*	*690*	*43*	*6,70%*	*43*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*indexé poste travaux*
3300 Gestion des espaces publics	*106*	*113*	*7*	*6,98%*	*7*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*indexé poste travaux*
3400 Gestion des terrains non aménagés	*176*	*182*	*6*	*3,28%*	*6*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
5 HONORAIRES DIVERS	4 499	4 728	229	5,09%	229	-		
5100 Honoraires MOE, SPS, OPC...	*2 872*	*3 045*	*173*	*6,03%*	*173*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*indexé poste travaux*
5200 Etudes diverses (sols, techniques...)	*147*	*154*	*7*	*4,55%*	*7*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
5300 Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	*311*	*327*	*16*	*5,17%*	*16*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
5400 Etudes urbaines et suivi du projet urbain	*563*	*584*	*21*	*3,69%*	*21*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
5500 Etudes expertises spécifiques	*605*	*617*	*12*	*2,05%*	*12*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	2 514	2 621	107	4,26%	107	-		
6100 Communication	*929*	*968*	*39*	*4,22%*	*39*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*ING*
6200 Reprographie (dont frais de publicité)	*178*	*182*	*3*	*1,85%*	*3*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*SYNTEC*
6300 Assurances	*327*	*337*	*10*	*3,17%*	*10*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*indexé postes dépenses*
6400 Impôts et taxes	*953*	*1 007*	*54*	*5,69%*	*54*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*IPC*
6500 Gestion des parkings provisoires	*128*	*128*	-	*0,00%*		-	*Poste non actualisé, correspond aux dépenses constatées sur les parkings provisoires*	
7 FRAIS FINANCIERS	1 258	1 258	-	0,00%	-	-		
7100 Frais financiers à court terme	*150*	*150*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
7200 Frais financiers à long terme	*1 108*	*1 108*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	7 819	7 822	4	0,05%	4	-		
8000 Rémunération forfaitaire	*5 988*	*5 988*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
8100 Rémunération proportionnelle	*1 781*	*1 784*	*4*	*0,21%*	*4*	-	*Poste non actualisé, l'évolution correspond au calcul du taux de rémunération sur les recettes : cession ilot 36 et conventions de participation*	*non indexé*
8200 Rémunération de liquidation	*50*	*50*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
2 RECETTES	57 978	60 658	2 680	4,62%	2 680	-		
1 CESSIONS FONCIERES	26 794	26 800	5	0,02%	5	-		
1000 Cession - SP / terrains / convention	*23 234*	*23 239*	*5*	*0,02%*	*5*		*Poste non actualisé, l'évolution corrrespond à l(actu TP01 de l'ilot 36 et à la signature de conventions de participation*	*non indexé*
1100 Cession - compromis de vente ZAC 1	*3 561*	*3 561*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	27 556	30 083	2 527	9,17%	2 527	-		
2000 Participation MEL	*25 474*	*27 867*	*2 393*	*9,39%*	*2 393*	-	*Correspond à la prise en charge MEL de l'actualisation des postes de dépense moins les produits d'intérêts financiers*	
2100 Participation Ville de Lille	*2 081*	*2 216*	*135*	*6,47%*	*135*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	2 372	2 492	120	5,07%	120	-		
3000 Cession d'ouvrages à la ville de Lille	*2 372*	*2 492*	*120*	*5,07%*	*120*	-	*Correspond à l'actualisation du reste à réaliser*	*TP01*
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	-	-	-		-	-		
4000 Participation d'équilibre	-	-	-		-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
5 AUTRES PRODUITS	367	400	33	8,99%	33	-		
5100 Parkings provisoires	*354*	*354*	-	*0,00%*	-	-	*Poste non actualisé*	*non indexé*
5300 Produits Divers	*13*	*46*	*33*	*245,78%*	*33*	-	*Correspond aux produits financiers correspondant aux intérêts de la trésorerie d'opération*	*non indexé*
6 SUBVENTIONS	889	884	- 5	-0,59%	- 5	-		
6100 Subventions	*889*	*884*	*- 5*	*-0,59%*	*- 5*	-	*Correspond à l'ajustement de la recette prévisionnelle sur les dépenses effectivement éligibles de la subvention fonds friche (ADEME)*	

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICES UTILISES POUR L'ACTUALISATION DES DEPENSES

POSTES BILAN	Indices utilisés	Date valeur juil 2017	Date valeur déc 2018	Date valeur déc 2019	Date valeur déc 2020	Date valeur déc 2021	Date valeur déc 2022
DEPENSES							
MAITRISE FONCIERE							
Acquisitions de terrains et immeubles	IPC	100,97	103,16	104,39	104,96	107,85	114,16
Biens repris de RHD 1	Non indexé						
Frais liés aux acquisitions	ING	111,1	115,1	117,2	118,6	123,2	130,4
Géomètre	ING	111,1	115,1	117,2	118,6	123,2	130,4
Libération et connaissance des terrains	BT01	106,3	109,7	111,6	113,6	119,7	126,8
Dépollution	TP01	104,7	110	110,4	109,8	118,2	126,5
Archéologie	IPC	100,97	103,16	104,39	104,96	107,85	114,16
TRAVAUX							
Travaux d'aménagement	TP01	104,7	110	110,4	109,8	118,2	126,5
Aléas sur travaux d'aménagement	Indexé poste travaux						
Gestion des espaces publics	Indexé poste travaux						
Gestion des terrains non aménagés	TP01	104,7	110	110,4	109,8	118,2	126,5
HONORAIRES							
Honoraires de maitrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement + SPS + OPC	Indexé poste travaux						
Etudes diverses	ING	111,1	115,1	117,2	118,6	123,2	130,4
Géomètre	ING	111,1	115,1	117,2	118,6	123,2	130,4
Etudes urbaines et suivi du projet urbain	ING	111,1	115,1	117,2	118,6	123,2	130,4
Etudes et expertises spécifiques	ING	111,1	115,1	117,2	118,6	123,2	130,4
FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION							
Communication	ING	111,1	115,1	117,2	118,6	123,2	130,4
Gestion transitoire	BT01	106,3	109,7	111,6	113,6	119,7	126,8
Reprographie (dont frais de publicité)	SYNTEC	2622	2706	2740	2750	2773	2867
Assurances	Indexé postes recettes						
Impôts et taxes TF	IPC	100,97	103,16	104,39	104,96	107,85	114,16
Impôts et taxes C 3 S	Non indexé						
Gestion des parkings provisoires	TP01	104,7	110	110,4	109,8	118,2	126,5
FINANCIERS							
Frais financiers	Non indexé						
Rémunération forfaitaire et rémunération proportionnelle	Non indexé						
Rémunération de liquidation	Non indexé						
RECETTES							
Cessions foncières	Non indexé						
Autres produits (parking provisoire)	TP01	104,7	110	110,4	109,8	118,2	126,5

a. Principales évolutions du bilan prévisionnel

Les principales évolutions du bilan prévisionnel d'aménagement de la concession sont les suivantes :

c. En dépenses :

Les dépenses représentent **60 658 K€** au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de **+ 2 680 K€.**

11 617 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 49 042 K€.

- Le poste « **maitrise foncière** » :

Le poste *maitrise foncière* représente 20 454 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 851 K€.

5 642 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 14 813 K€.

La variation de ce poste tient à l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation.

- Le poste « **travaux** » :

Le poste *travaux* représente 23 775 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 1 490 K€.

1054 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 22 721 K€.

La variation de ce poste tient à l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation.

- Le poste « **honoraires divers** » :

Le poste *honoraires divers* représente 4 728 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 229 K€.

229 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 3 653 K€.

La variation de ce poste tient à l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation.

- Le poste « **frais de gestion et communication** » :

Le poste *frais de gestion et de communication* représente 2 621 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de 107 K€.

477 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 2 144 K€.

La variation de ce poste tient à l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation.

- Le poste « **frais financiers** » :

Le poste *frais financiers* représente 1 258 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de 0 €.

Aucune dépense n'a été réalisée. Le reste à réaliser est de 1 258 K€.

- Le poste « **honoraires de maitrise d'ouvrage** » :

Le poste *honoraires de maitrise d'ouvrage* représente 7 822K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 4 K€.

3 368 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 4 454 K€.

La variation de ce poste tient à une augmentation liée à la part variable de rémunération sur les conventions de participation et à la part variable de rémunération sur la cession de l'ilot 36.

d. En recettes :

Les recettes représentent **60 658 K€** au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de **+ 2680 K€.**

13 0673 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 46 986 K€.

- **Cessions foncières** :

Les recettes de cessions foncières représentent 26 800 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 5 K€.

11 643 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 15 156 K€.

La variation de ce poste tient notamment à la signature de conventions de participation nouvelles et à l'actualisation du prix de cession de l'ilot 36 actualisé selon l'indice TP01 à date de la cession.

- **Participations aux équipements publics MEL** :

Conformément à l'article 16-2-1-a du traité de concession, l'évolution du poste résulte d'une part de l'actualisation des postes dépenses des équipements publics auxquels sont appliqués les index d'actualisation correspondants déduction faite des subventions de tiers.

Le bilan prévisionnel en DV décembre 2022 apparait à 60 658 K€ HT de dépenses.

La projection des indices sur le coût des ouvrages publics restant à réaliser amène à un coût total prévisionnel des ouvrages publics de 40 879 K€ HT en date de valeur décembre 2022.

Les participations aux équipements publics MEL nécessaires sont évaluées à 30 083 K€ en DV décembre 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de + 2 527 K€.

986 K€ sont réglés. Le reste à réaliser est de 29 097 K€.

L'équipe en charge de la concession s'attachera à rechercher les optimisations et financements complémentaires afin de diminuer cette évolution, comme cela a été fait jusqu'à présent.

- **Participations aux ouvrages Ville de Lille** :

Les cessions d'ouvrages à la ville de Lille sont évaluées à 2 492 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de +120 K€.

L'évolution du poste résulte de l'actualisation de la participation en date de valeur décembre 2022 selon l'indice TP01, tel que prévu dans la convention tripartite signée entre la MEL, la Ville de Lille et SORELI.

- **Autres Produits** :

Les autres produits représentent 400 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de +33 K€.

367 K € sont réglés. Le reste à réaliser est de 0 K€.

L'évolution du poste correspond à l'intégration de produits financiers résultants des intérêts de la trésorerie d'opération.

- **Subventions** :

Les Subventions représentent 884 K€ au CRAC 2022. L'écart au bilan approuvé du CRAC 2021 est de -5 K€.

17 K € sont réglés. Le reste à réaliser est de 866 K€.

L'évolution du poste résulte de l'ajustement de la recette prévisionnelle de subvention sur les dépenses effectivement éligibles de la subvention ADEME au titre du fonds friche.

b. Dépenses réalisées et prévisionnelles du bilan d'aménagement

a. Foncier

Le montant prévisionnel total du poste foncier s'élève à 20 454 K€.

Il était évalué à 19 604 K€ dans le CRAC 2022, soit une évolution de + 851 K€.

Cette évolution résulte de l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation.

Le poste foncier reprend l'ensemble des dépenses permettant d'obtenir la maitrise des sols et leur libération complète.

Il est décomposé en 7 sous postes :

- Acquisitions de terrains et immeubles
- Bien repris (terrains sous CV, terrains sans SP, terrains hors ZAC)
- Frais liés aux acquisitions (études et expertises foncières, frais d'acte...)
- Géomètre (interventions topographiques et foncières liées à la maitrise foncière)
- Libération et connaissance des terrains (démolition, débranchement, purge sous-sol)
- Dépollution
- Archéologie (diagnostic et travaux associés)

Acquisitions de terrains et immeubles

Ce poste est évalué à 9 707 K€ dans le CRAC 2022.

Il était évalué à 9 173 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 534 K€ (+ 5.82 %).

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice IPC (Indice des prix à la consommation hors tabac) entre décembre 2021 et décembre 2022 (+534 K€).

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
9 707	6	3 743	1 966	3 992	

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
9 173	9 707	534	5.82 %

Ce poste comprend les prix des acquisitions à réaliser auprès de propriétaires de terrains, dont la maitrise foncière est nécessaire à la réalisation de l'opération. Aux prix d'acquisition estimés à partir de comparaison avec des prix de cession connus sur la zone, une provision de 10% a été ajoutée, correspondant à une marge de négociation.

Année 2018

Il n'y a pas eu d'acquisition foncière en 2018.

Les acquisitions des terrains des sociétés MORY, DUMANOIS et ORANGE ont été inscrites dans le prévisionnel 2020 du CRAC 2019.

Année 2019

Il n'y a pas eu d'acquisition foncière en 2019.

Les acquisitions des terrains des sociétés DUMANOIS et ORANGE ont été laissées en 2020 alors que les acquisitions des terrains de la société MORY ont été reportées dans le prévisionnel 2021 du CRAC 2019.

Année 2020

Il n'y a pas eu d'acquisition foncière en 2020.

Année 2021

Il n'y a pas eu d'acquisition foncière en 2021.

Dans le CRAC 2021, les acquisitions des terrains de la société DUMANOIS et des emprises d'espaces publics de la SCI LILLE MARINE ont été reportées en 2022 alors que les acquisitions des terrains des sociétés ORANGE et MORY ont été inscrites en 2023. Enfin, l'acquisition des terrains du secteur BOSCHETTI à la MEL a été reportée en 2025.

Année 2022

Il n'y a pas eu d'acquisition foncière en 2022.

Dans le CRAC 2022, les acquisitions et des emprises d'espaces publics de la SCI LILLE MARINE ont été reportées sur 2023. Compte tenu des négociations en cours avec la société TOTAL, l'acquisition des terrains de la société MORY a été maintenue sur l'année 2023 également.

Par ailleurs et dans l'hypothèse des échanges en cours avec les propriétaires, les acquisitions des terrains de la société DUMANOIS ainsi que ceux de la société ORANGE ont été maintenus mais reportés en 2024.

Bien repris

Ce poste est évalué à 5 537 K€ dans le CRAC 2022

Ce montant est maintenu inchangé par rapport au montant prévu au CRAC 2021.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
5 537	5 435	102			

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
5 537	5 537	0	0 %

Ce poste comprend les prix de la reprise des terrains propriété de SORELI au titre de la CPA du 1er secteur opérationnel au 01/01/2018, qui sont utiles à l'extension. A la valeur des biens repris, a été ajoutée une provision de 6% qui correspond à une marge sur le prix moyen du m² de terrain libéré de la 1ère concession.

Le montant de ces biens repris sera ajusté à la clôture de l'opération RHD1 sur la base du prix réel du m² de terrain libéré.

Frais liés aux acquisitions

Ce poste est évalué à 420 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 378 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de +41 K€ (+ 10.88%)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » (selon les hypothèses d'acquisitions recalées) suivant l'évolution de l'indice ING entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
420	0	194	88	138	

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
378	420	41	10.88 %

Les frais annexes aux acquisitions recouvrent l'ensemble des dépenses liées à la passation des actes d'achat, à savoir :

- Les frais de notaire liés aux actes d'acquisition et aux actes de rétrocession des espaces publics destinés à la MEL, de cadastre et d'hypothèques
- Les frais de bureau d'étude ou d'avocats pour mener à bien les expertises et négociations

Année 2018

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de frais liés pour l'année 2018. Tous les frais initialement prévus liés aux acquisitions à réaliser ont été reportés sur les années suivantes.

Année 2019

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de frais liés pour l'année 2019.

Année 2020

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de frais liés pour l'année 2020. Tous les frais initialement prévus liés aux acquisitions à réaliser ont été reportés sur les années suivantes.

Année 2021

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de frais liés pour l'année 2021.

Année 2022

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de frais liés pour l'année 2022. Tous les frais initialement prévus liés aux acquisitions à réaliser ont été reportés sur les années suivantes.

Géomètre

Ce poste est évalué à 187 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 178 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 9 K€ (+ 4.90%)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice ING entre décembre 2021 et décembre 2022.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
187	29	53	40	28	38

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
178	187	9	4.90 %

Ce poste intègre les prestations liées à l'intervention d'un géomètre pour établir les plans et levés nécessaires à la réalisation des acquisitions foncières.

Ces prestations de géomètre comprennent les plans successifs réalisés pour le suivi des acquisitions foncières mais aussi la rédaction des procès-verbaux et la réalisation des bornages contradictoires avec les propriétés riveraines lors d'une vente d'îlot.

Il comprend enfin l'ensemble des levés, vérifications et plans nécessaires à la préparation des actes de transfert des terrains des espaces publics.

Année 2018

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré la totalité des frais de géomètre prévus pour l'année 2018. Tous les frais initialement prévus non réalisés liés aux acquisitions à réaliser ont été reportés sur les années suivantes.

Année 2019

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de frais de géomètre préalable aux acquisitions. Tous les frais initialement prévus non réalisés liés aux acquisitions à réaliser ont été reportés sur les années suivantes pour lesquelles les acquisitions sont prévues.

Année 2020

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de frais de géomètre préalable aux acquisitions. Tous les frais initialement prévus non réalisés liés aux acquisitions à réaliser ont été reportés sur les années suivantes pour lesquelles les acquisitions sont prévues.

Année 2021

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de frais de géomètre préalable aux acquisitions. Tous les frais initialement prévus non réalisés liés aux acquisitions à réaliser ont été reportés sur les années suivantes pour lesquelles les acquisitions sont prévues.

Année 2022

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de frais de géomètre préalable aux acquisitions. Tous les frais initialement prévus non réalisés liés aux acquisitions à réaliser ont été reportés sur les années suivantes pour lesquelles les acquisitions sont prévues.

Libération et connaissance des terrains

Ce poste est évalué à 2 491 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 2 352 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 139 K€ (+ 5.91 %)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice BT01 entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
2 491	7	57	626	905	896

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
2 352	2 491	139	5.91 %

Ce poste comprend les travaux de démolition de l'ensemble des bâtiments présents sur les terrains achetés et non conservés. Il regroupe des dépenses pour les honoraires de maitre d'œuvre ainsi que ceux des coordonnateurs SPS mais aussi les dépenses pour la mise en sécurité du site, les frais d'huissier de constat d'affichage des permis de démolir et les diagnostics amiante avant démolition.

Il comprend également les coûts des travaux de purges de vestiges en sous-sol, notamment pour des terrains issus du foncier Telis et certains des terrains du Marais Sud (ancien canal de la Tortue).

Année 2018

L'absence d'acquisition foncière n'a pas généré de dépenses liées à la libération et la connaissance des terrains pour l'année 2018. Tous les frais initialement prévus liés aux acquisitions à réaliser ont été reportés sur les années suivantes.

Année 2019

La mise en œuvre tardive des études de connaissance des sols des îlots 9A et 9B par les constructeurs a généré un retard sur les purges de spots de pollution concentrée sur ces îlots. Les frais initialement prévus pour ces îlots ont été reportés sur 2021.

Année 2020

Les retards de commercialisation des terrains des lots 9A et 9B générés par la situation sanitaire de COVID-19 a décalé la prise en charge sur les sujets vestiges et pollution pour ces îlots. Les frais initialement prévus dans ce cadre ont été reportés sur 2022. De la même manière, l'éventuelle prise en charge sur le lot 36 a été reportée sur 2022.

Année 2021

Les retards de commercialisation des terrains des lots 9A et 9B générés par la situation sanitaire de COVID-19 a décalé la prise en charge sur les sujets vestiges et pollution pour ces îlots. Les frais initialement prévus dans ce cadre ont été reportés sur 2023. De la même manière, l'éventuelle prise en charge sur le lot 36 a été reportée sur 2023.

Année 2022

Compte tenu de l'avancement du chantier, l'éventuelle prise en charge sur le lot 36 a été maintenue sur 2023.

Par ailleurs, les retards de commercialisation des terrains des lots 9A et 9B générés par la situation sanitaire de COVID-19 a décalé la prise en charge sur les sujets vestiges et pollution pour ces îlots. Les frais initialement prévus dans ce cadre ont été reportés sur 2024.

Dépollution

Ce poste est évalué à 2 074 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 1 949 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 125 K€ (+ 6.43 %)

Cette évolution correspond : à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice TP01 entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
2 074	165	756	477	363	314

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
1 949	2 074	125	6.43 %

Ce poste permet de conduire les études environnementales réalisées sur les terrains acquis, destinés à être commercialisés ou à être aménagés. Il intègre également la prise en charge ponctuelle de surcouts pour les terrains commercialisés.

Enfin, il prend en charge le coût des études de sol nécessaires à l'identification des délais pollués dans le cadre des travaux d'aménagement.

Année 2018

Une consultation pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage en matière de pollution des sols a été engagée en avril 2018 et a abouti à la notification d'un accord-cadre à bons de commande à la société ANTEA GROUP en juillet 2018.

La première mission engagée sur ce marché a été la prise de connaissance complète des études antérieures réalisées dans le cadre de RHD1 et la réalisation d'une synthèse de récolement de ces études.

En 2018, des études environnementales ont également été conduites sur les différents lots issus de RHD 1 à commercialiser :

- Le dossier de cessation d'activités de la société EDF n'étant pas finalisé, le lot 9 a nécessité la réalisation d'un plan de gestion et d'études complémentaires afin de pouvoir mener sereinement la commercialisation à son terme.
- Une étude environnementale a été réalisée sur le lot 36 en vue d'engager sa commercialisation.

Année 2019

L'année 2019 a permis la poursuite de la mission d'AMO en matière de pollution des sols débutée en 2018 et la réalisation du plan de gestion directeur à l'échelle de la ZAC permettant de définir la stratégie à adopter pour la gestion des terrains. La validation de ce plan de gestion est reportée en 2020 pour permettre les derniers ajustements à la suite des échanges entre les différents partenaires.

S'agissant des frais générés en 2019, le travail d'ajustement en cours sur le plan directeur et sur les espaces publics a conduit à la non-réalisation des investigations relatives à ces espaces publics. Enfin, les études générales en prévision des acquisitions des terrains Orange et Dumanois n'ont pas été réalisées non plus. Tous les frais initialement prévus dans ce cadre ont été reportés sur les années suivantes.

Année 2020

L'année 2020 a permis de finaliser le plan de gestion directeur à l'échelle de la ZAC dans le cadre de la mission d'AMO en matière de pollution des sols. Ce plan de gestion directeur a été validé par les collectivités et servira de feuille de route pour la mise en œuvre des études et investigations à l'échelle de la ZAC. La réalisation des investigations complémentaires relatives aux espaces publics a donc été reportée en 2021.

Enfin, les frais initialement prévus dans le cadre des acquisitions des terrains DUMANOIS, ORANGE et MORY ont été reportés sur les années prévisionnelles d'acquisition de ces terrains.

Année 2021

L'année 2021 a permis d'engager, après la validation du plan directeur, les études de pollution sur les emprises des futurs espaces publics. Des campagnes ont été réalisées et le travail sur le plan de gestion espaces publics Marais a été engagé. Ce travail a permis de candidater à la phase « travaux » de l'appel à projet fonds friches ADEME. Sur la base des études réalisées, une subvention de 70 k€ a été accordée afin de financer les études spécifiques à ce secteur.

Année 2022

L'année 2022 a permis de poursuivre les études sur les emprises des futurs espaces publics avec la réalisation de campagnes d'investigations complémentaires et de fait, de finaliser le plan de gestion des espaces publics au regard des contraintes de sol et de projet. Par ailleurs, les études ont été menées afin de réaliser l'étude de risque spécifique à l'ilot 26, destiné à accueillir l'école prévue au programmes des équipements.

Archéologie

Ce poste est évalué à 39 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 37 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de +2 K €.

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser » au 31/12/2021 suivant l'évolution de l'indice IPC entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
39	0		19	17	3

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
37	37	2	5.85 %

Ce poste permet de couvrir la redevance d'archéologie préventive, hors terrains du périmètre initial de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle dont les prescriptions de diagnostic ont déjà été levées. Il permet en outre de couvrir les frais liés à un éventuel diagnostic archéologique mené par l'INRAP.

Année 2018

Le début de l'année 2018 a vu la constitution du dossier d'archéologie préventive pour une saisine anticipée de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à l'automne 2018.

Année 2019

L'année 2019 a vu la notification par le Préfet des prescriptions relatives à l'archéologie préventive pour les différentes tranches mentionnées dans la saisine anticipée déposée en 2018, à savoir :

- la réalisation d'un diagnostic archéologique sur la tranche ferme de la ZAC (Extension Marais – Boschetti)

- l'absence de nécessité de réaliser un diagnostic archéologique sur les tranches optionnelles de la ZAC (Mory – Galliéni)

Cette année a également permis l'avancement des échanges avec la DRAC et l'INRAP pour déterminer le mode opératoire pour réaliser ce diagnostic.

Année 2020

L'année 2020 a finalement remis en question la prescription d'un diagnostic archéologique sur une partie de la tranche ferme de la ZAC. En effet, la DRAC a signalé, en octobre 2020, à SORELI l'arrêté n°59_2019_080_02 d'abrogation de l'arrêté initialement pris en 2019 qui annule les prescriptions de diagnostic sur le secteur Marais. Les secteurs Mory Tranche Ferme et Boschetti restent toutefois

concernés par la réalisation d'un diagnostic.

Les dépenses associées ont donc été reportées sur les années ultérieures de la concession.

Année 2021

Aucune dépense d'archéologie n'était prévue sur 2021. Aucune dépense n'a été réalisée.

Année 2022

Aucune dépense d'archéologie n'était prévue sur 2022. Aucune dépense n'a été réalisée.

b. Travaux

Le montant prévisionnel total du poste travaux s'élève à 23 775 K€.

Il était évalué à 22 285 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 1 490 K€.

Cette évolution résulte de l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation, suivant l'évolution des indices entre décembre 2021 et décembre 2022

Il est décomposé en 4 sous postes :

- Travaux d'aménagement
- Aléas sur travaux d'aménagement
- Gestion des espaces publics
- Gestion des terrains non aménagés

Travaux d'aménagement

Ce poste est évalué à 22 790 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 21 356 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 1 434 K€ (+ 6.71 %)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice TP01 entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
22 790	930	178	6 231	5 469	9 982

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
21 356	22 790	1 434	6.71 %

Ce poste comprend l'ensemble des travaux d'aménagement prévu au programme des équipements publics de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

Le programme intègre des voies, allées et espaces publics situés dans la continuité des ouvrages réalisés dans le cadre de la ZAC initiale, notamment :

- Le square des Bois Blancs (ouvrage N)
- Les allées piétonnes à l'Est de la Grande Pelouse, la section Nord de la rue Winston Churchill, l'aménagement d'une passerelle piétonne sur l'allée JV Daubié et l'extrémité ouest de l'avenue des Saules (ouvrage A)
- Sur le Marais Sud : prolongation des allées piétonnes nord-sud et transformation de l'impasse Sadi Carnot en rue connectée à l'avenue des Saules (ouvrage B)

Le programme prévoit également la réalisation d'ouvrages publics importants, à savoir :

- La Viabilisation complémentaire(ouvrage C)

- Le Parc de la Tortue (ouvrage D)
- La création d'un espace public en amorce du parc, parvis du Marais (ouvrage E)
- La requalification de la section ouest du quai Hegel (ouvrage F)
- La réalisation de deux franchissements liés à la presqu'île Boschetti (ouvrages G et H)
- La création d'un espace public d'envergure métropolitaine sur la presqu'île Boschetti (ouvrage I)

Année 2018

Le coût initial des ouvrages, estimé sur la base d'une qualité identique à celle des espaces publics de la ZAC initiale et sur la base de ratios établis à partir du coût de ces ouvrages, reste inchangé pour le CRAC 2019. La variation correspond uniquement à l'actualisation des prix en date de valeur décembre 2019.

Avancement des travaux

La réalisation des travaux d'aménagement des secteurs A2 (Churchill Nord) et A4 (Allées Est de la Grande Pelouse) initialement prévu en 2018 a été reportée sur l'année 2019. Néanmoins, l'année 2018 a permis d'engager la consultation, l'attribution et le démarrage de missions de maitrise d'œuvre pour les travaux d'infrastructure de ces secteurs et du Square des Bois Blancs (ouvrage N).

Les études PRO de ces ouvrages ont été reprises par les maitrises d'œuvre respectives et la validation de celles-ci a permis l'engagement des consultations travaux pour ces 3 ouvrages. Ainsi, les marchés de travaux du secteur A4 ont été attribués fin 2018 et notifiés en janvier 2019.

Année 2019

Le coût initial des ouvrages, estimé sur la base d'une qualité identique à celle des espaces publics de la ZAC initiale et sur la base de ratios établis à partir du coût de ces ouvrages, reste inchangé pour le CRAC 2019. La variation correspond uniquement à l'actualisation des prix en date de valeur décembre 2020.

Avancement des travaux

L'année 2019 a permis la réalisation des travaux d'infrastructure pour les secteurs A2 (Voie Churchill Nord) et N (Square des Bois Blancs). Ces deux ouvrages ont fait l'objet d'une réception en septembre 2019 et d'une remise d'ouvrage aux collectivités compétentes le 26 septembre 2019. Les fiches d'ouvrages actualisées sont présentées en annexe du présent document.

S'agissant de la réalisation du secteur A4 (Allées Est de la Grande Pelouse) prévue en 2019, une partie des travaux seulement a été réalisée :

- Le premier semestre 2019 a vu la réalisation de l'allée Sud. Néanmoins, celle-ci n'a pas fait l'objet d'une remise d'ouvrage aux collectivités dans la mesure où elle a été mise à disposition pour l'organisation du chantier de construction du lot 11A. En accord avec la MEL et la Ville de Lille, la remise de cet ouvrage est reportée à la libération du terrain par le constructeur du lot 11A en 2021.

- La réalisation de l'allée Nord (entre le lot 12 et le lot 23) a été reportée à 2020 suite à la problématique de mise en sécurité de la façade de l'ilot 23. En effet, le chantier a été suspendu à la suite de la chute de lames métalliques de la façade du lot 23 sur l'espace public, rendant la mise en sécurité des compagnons impossible.

Par ailleurs, l'année 2019 a permis d'engager la consultation, l'attribution et le démarrage de la mission de maitrise d'œuvre pour les travaux d'infrastructure du secteur A3 (Passerelle métallique). Les études pour cet ouvrage ont été réalisées et validées conjointement avec les collectivités, ce qui

a permis l'engagement des consultations travaux. Ainsi, les marchés de travaux ont été notifiés en décembre 2020 pour un démarrage début 2020.

Année 2020

Le coût initial des ouvrages, estimé sur la base d'une qualité identique à celle des espaces publics de la ZAC initiale et sur la base de ratios établis à partir du coût de ces ouvrages, a été mis à jour pour le CRAC 2020, selon les évolutions des ouvrages proposées dans le cadre de l'actualisation du plan directeur et validées en Comité de Pilotage du 11 février 2021. La variation correspond d'une part à ces évolutions d'ouvrages (+ 890 K€) et d'autre part à l'actualisation des prix en date de valeur décembre 2020 (- 93 K€).

Le tableau suivant reprend l'évolution des ouvrages inscrite au présent CRAC et validées en COPIL :

COUT TRAVAUX DES OUVRAGES AU CRAC 2019			COUT TRAVAUX CRAC DES OUVRAGES AVP		
INTITULE	SURFACE	COUT TRAVAUX		SURFACE	COUT TRAVAUX
B1 - Carnot prolongée	911	421 k€	B1 - Carnot prolongée	1 847	739 k€
B2/3/4 - voies piétonnes marais	3 285	1 554 k€	B2/3/4 - voies piétonnes marais	3 415	1 483 k€
C - Voie de la tortue	2 634	1 187 k€	C - Viabilisation complémentaire		575 k€
D - Parc de la tortue	6 594	1 790 k€	D - Parc de la tortue	18 746	3 404 k€
E - Parvis du marais	1 898	841 k€	E - Parvis du marais	1 398	431 k€
F - quai Hegel	6 545	2 274 k€	F - quai Hegel	7 109	2 325 k€
TOTAL	**21 867**	**8 068 k€**	**TOTAL**	**32 515**	**8 958 k€**
INCIDENCE AVP SUR BILAN CRAC DU POSTE TRAVAUX					**890 k€**

Avancement des travaux

L'année 2020 a vu le suivi des travaux d'entretien des espaces végétalisés réalisés dans le cadre des ouvrages A2 et N, encore sous garantie jusqu'au printemps 2022.

S'agissant de la réalisation du secteur A4 Nord (Allée Est de la Grande Pelouse) prévue en 2020, les travaux ont été réalisés. Cet ouvrage a fait l'objet d'une réception en septembre 2020 et d'une remise d'ouvrage aux collectivités compétentes le 5 octobre 2020.

Les travaux du secteur A3 (Passerelle Métallique) ont été réalisés début 2020 et achevés au début de l'été. Cet ouvrage a fait l'objet d'une réception en juin 2020 et d'une remise d'ouvrage à la MEL le 9 juillet 2020.

Année 2021

Le travail engagé sur le DLE à la suite de la mise à jour du plan directeur du Marais a mis en évidence le besoin de réfection du collecteur du quai Hegel. Sur la base d'une note réalisée par la maitrise d'œuvre, un surcoût de travaux a été validé par les services de la MEL. Ce surcoût a une incidence sur les postes travaux, aléas, maitrise d'œuvre et études diverses.

Avancement des travaux

L'année 2021 a vu le suivi des travaux d'entretien des espaces végétalisés réalisés dans le cadre des ouvrages A2, N et A4 Nord.

S'agissant de la réalisation du secteur A4 Sud, les travaux de remise en état ont été réalisés en 2021. Cet ouvrage a fait l'objet d'une remise d'ouvrage en novembre 2021.

Année 2022

Le coût des ouvrages, établi depuis 2020 selon les évolutions des ouvrages avec le nouveau plan directeur et intégrant les travaux supplémentaires de réfection de l'assainissement du quai Hegel depuis 2021, reste inchangé pour le CRAC 2022. La variation correspond uniquement à l'actualisation des prix en date de valeur décembre 2022.

Avancement des travaux

L'année 2022 a vu le suivi des travaux d'entretien des espaces végétalisés réalisés dans le cadre des ouvrages A4 Nord et A4 Sud.

Par ailleurs, les travaux de débroussaillage et d'abattage des arbres du Marais ont été réalisés afin de préparer les terrains support des futurs espaces publics.

Aléas sur travaux d'aménagement

Ce poste est évalué à 690 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 647 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de +43 K€ (+ 6.70 %)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution du poste travaux, entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
690	30	5	181	144	331

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
647	690	90	6.70 %

Ce poste correspond aux aléas de l'ensemble des travaux de la concession, soit une provision représentant 3% du coût des travaux.

Année 2018

Les travaux prévus en 2018 n'ayant pas été réalisés, aucune dépense n'a été engagée sur ce poste.

Année 2019

Le report des travaux des ouvrages A4 et A3 a conduit au report des dépenses prévues sur ce poste.

Année 2020

Dans le CRAC 2020, le coût des ouvrages ayant été mis à jour sur la base des évolutions des ouvrages proposées dans le cadre de l'actualisation du plan directeur et validées en Comité de Pilotage du 11 février 2021, le montant du poste aléas a également évolué. Cette évolution tient donc d'une part de 'évolution du programme (+ 31 K€) et d'autre part de l'actualisation du poste (-4 K€).

Année 2021

En 2021, les aléas ont consisté en la suppression d'un branchement de chantier, un surcoût de garde des vivaces en raison de la crise sanitaire et d'une reprise de Dauphin dans la noue Julie Victoire Daubié.

Année 2022

En 2022, le montant réglé sur ce poste a permis la reprise d'un Dauphin dans la noue de l'avenue des Saules, au droit de l'ilot 33.

Gestion des espaces publics

Ce poste est évalué à 113 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 106 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de 7 K €.

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution du poste travaux, entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
113	1	3	32	21	57

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
106	113	7	6.98%

Ce poste intègre une provision pour la réalisation des travaux pour le maintien en bon état du site : sur les espaces publics, entre leur réception et leur remise aux collectivités.

Année 2018

Les travaux prévus en 2018 n'ayant pas été réalisés, aucune dépense n'a été engagée sur ce poste.

Année 2019

Le report des travaux des ouvrages A4 et A3 a conduit à la non-réalisation de certains frais initialement prévus pour la gestion des espaces publics.

Année 2020

Dans le CRAC 2020, le coût des ouvrages ayant été mis à jour sur la base des évolutions des ouvrages proposées dans le cadre de l'actualisation du plan directeur et validées en Comité de Pilotage du 11 février 2021, le montant de ce poste a également évolué. Cette évolution tient donc d'une part de l'évolution du programme (+ 4 K€) et d'autre part de l'actualisation du poste (-1 K€).

Année 2021

Aucune dépense n'a été réalisée en 2021.

Année 2022

Aucune dépense n'a été réalisée en 2022.

Gestion des terrains non aménagés

Ce poste est évalué à 182 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 176 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 6 K€ (3.28%)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice TP01 entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
182	94	41	15	10	22

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
176	182	6	3.28 %

Ce poste intègre une provision pour la réalisation des travaux sur les terrains destinés à être commercialisés, pour assurer leur entretien et leur protection entre leur acquisition et leur vente.

Année 2018

En 2018, les dépenses pour la gestion des terrains non aménagés se sont élevées à 6K€. Elles étaient principalement liées à des travaux de défrichage, dans le cadre de la gestion des terrains du Marais de Lomme, nécessaires au lancement des études géotechniques à l'automne 2018.

Année 2019

En 2019, les dépenses pour la gestion des terrains non aménagés se sont élevées à 23K€. Elles sont principalement liées à des travaux de sécurisation et d'entretien des sites non aménagés, réalisé notamment par la mise en place d'éco-pâturage sur les terrains du Marais depuis fin 2018 et à la mise en place de treillis soudé bordant les terrains du Marais.

Une intrusion des gens du voyage sur les terrains du Marais à l'automne 2019 a nécessité la mise en place de blocs béton anti-intrusion et la réparation de clôtures dégradées. Les dépenses correspondant à ces prestations réalisées en fin d'année sont reportées dans le réalisé 2020.

Année 2020

En 2020, les dépenses pour la gestion des terrains non aménagés se sont élevées à 48K€. Elles couvrent les dépenses correspondant aux prestations de sécurisation des terrains du Marais faisant suite à l'intrusion des gens du voyage fin 2019, réglées en 2020.

Elles correspondent par ailleurs aux prestations d'entretien des sites initiées en 2019 et qui se sont poursuivies sur l'année 2020, comme l'éco-pâturage par exemple.

Année 2021

En 2021, les dépenses pour la gestion des terrains non aménagés se sont élevées à 12 K€. Elles correspondent aux prestations d'entretien des sites initiées en 2019 et qui se sont poursuivies sur l'année 2021, comme l'éco-pâturage et le débroussaillage.

Année 2022

En 2022, les dépenses pour la gestion des terrains non aménagés se sont élevées à 5 K€. Elles correspondent d'une part à la remise en état de clôture et d'autre part aux prestations d'entretien des sites initiées depuis 2019 et qui se sont poursuivies sur l'année 2022, comme l'éco-pâturage et le débroussaillage. Certaines des dépenses relatives à l'éco pâturage réalisées en 2022 ont cependant été réglées début 2023.

c. Honoraires divers

Le montant prévisionnel total du poste honoraires divers s'élève à 4 728 K€.

Il était évalué à 4 499 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 229 K€.

Cette évolution résulte de l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation, suivant l'évolution des indices entre décembre 2021 et décembre 2022

Il est décomposé en 5 sous postes :

- Honoraires de maitrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement + SPS + OPC
- Etudes diverses (étude de sol, étude technique…)
- Géomètre (interventions topographiques et foncières hors maitrise foncière)
- Etudes urbaines et suivi urbain du projet
- Etudes et expertises spécifiques

Honoraires de maitrise d'œuvre sur les travaux d'aménagement + SPS + OPC

Ce poste est évalué à 3 045 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 2 872 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 173 K€ (+ 6.03 %)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indexation des postes travaux, soit l'indice TP01 entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
3 045	405	446	540	493	1 161

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
2 872	3 045	173	6.03 %

Ce poste comprend les honoraires de l'ensemble des maîtres d'œuvre, des différents bureaux d'études, des bureaux d'études SPS et des bureaux d'études ordonnancement, pilotage et coordination des travaux. Il correspond à 13% de l'ensemble des travaux, y compris les aléas.

Année 2018

En 2018, les dépenses pour les honoraires de maitrise d'œuvre/SPS/OPC se sont élevées à 14 K€. Elles étaient principalement liées à l'engagement de missions de maitrise d'œuvre pour les différents secteurs :

OUVRAGES A ET N

En 2018, les consultations pour les différentes maitrises d'œuvre des ouvrages A4, A2 et N ont été engagées et ont abouti à la désignation de plusieurs équipes :

- Ouvrage A4 : Atelier de Paysages Bruel-Delmar/Qualivia Ingénierie

- Ouvrage A2 : Qualivia Ingénierie
- Ouvrage N : Atelier de Paysages Bruel-Delmar

Avancement des études de maitrise d'œuvre des ouvrages A4, A2 et N :

Pour les ouvrages A4 et N, l'année 2018 a permis la reprise, par la maitrise d'œuvre, des études PRO initialement réalisées sur RHD1 et la validation de celles-ci par les collectivités. Par ailleurs, les consultations des marchés de travaux ont été réalisées les marchés notifiés fin 2018-début 2019.

Pour l'ouvrage A2, l'année 2018 a permis la reprise, par la maitrise d'œuvre, des études PRO/DCE initialement réalisées par la Métropole Européenne de Lille et la validation d'un nouveau PRO par les collectivités.

SECTEUR MARAIS – MARAIS SO – GALIENI

Par ailleurs, une consultation pour la mission de maitrise d'œuvre des espaces publics à l'échelle du secteur Marais – Marais SO – Galliéni et des missions complémentaires de suivi des opérations de construction a été engagée en avril 2018 et a abouti en novembre 2018 à la désignation d'une équipe dont le mandataire est l'Atelier de Paysages Bruel-Delmar.

La mission principale de maitrise d'œuvre des espaces publics comprend une tranche ferme et un ensemble de tranche optionnelle :

- **En TRANCHE FERME : SECTEUR MARAIS** (ouvrages B/C/D/E/F – mission complète de maitrise d'œuvre de l'AVP jusqu'au parfait achèvement) **et MISSIONS COMPLEMENTAIRES**

La tranche ferme comporte une mission globale relative à **un AVP global décomposé en 9 sous-parties** correspondant aux 9 ouvrages à réaliser dans le cadre de la tranche ferme :

- Allée du Marais (B1)
- Allée du Marais (B2)
- Allée du Marais (B3)
- Allée du Marais (B4)
- Voie de la Tortue (C)
- Parc de la Tortue (D1) – ouest
- Parc de la Tortue (D2) – est
- Parvis du Marais (E)
- Quai Hegel (F)

Par la suite, la tranche ferme est donc découpée en 9 phases correspondant aux 9 ouvrages à réaliser, du PRO jusqu'au parfait achèvement.

Les **MISSIONS COMPLEMENTAIRES**, comprises dans la tranche ferme correspondent principalement à des prestations de conseils en ingénierie et paysages, d'accompagnement du maitre d'ouvrage dans les interfaces avec les constructeurs, de participation à des réunions de travail avec les partenaires du projet en lien avec le projet d'aménagement, à des suivis d'études et de travaux ponctuels (création et reprises d'espaces publics particuliers), accompagnement du maitre d'ouvrage à des séances d'information, de concertation, voire de co-production avec les habitants dans le cadre du projet d'aménagement urbain et de production de support de communication *ad hoc*.

- **En TRANCHE OPTIONNELLE 1 : SECTEUR MARAIS SUD-OUEST** (mission complète de maitrise d'œuvre, de l'AVP jusqu'au parfait achèvement) **- Allée Marais sud-ouest** (K)

- **En TRANCHE OPTIONNELLE 2 : SECTEUR GALLIENI – AVP**
- **En TRANCHE OPTIONNELLE 3 : SECTEUR GALLIENI - Voie Gallieni-A. France** (Mission de maitrise d'œuvre, du PRO jusqu'au parfait achèvement)
- **En TRANCHE OPTIONNELLE 4 : SECTEUR GALLIENI - Allée Gallieni-A. France** (L1) **– nord** (mission de maitrise d'œuvre, du PRO jusqu'au parfait achèvement)
- **En TRANCHE OPTIONNELLE 5 : SECTEUR GALLIENI - Allée Gallieni-A. France** (L2) **– sud** (mission de maitrise d'œuvre, du PRO jusqu'au parfait achèvement)

L'ensemble des études et des travaux sera suivi **ouvrage par ouvrage**.

Cette mission porte sur l'ensemble du programme des espaces publics de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle (hors secteur Boschetti et ouvrages RHD 1).

Avancement des études de maitrise d'œuvre du secteur Marais – Marais SO – Galliéni :

En 2018, le lancement de la mission, en lien direct avec celle de l'urbaniste en chef et la mise à jour du plan directeur, a permis d'engager un travail sur les sujets techniques de gestion des eaux pluviales, de gestion des déchets ou encore d'accessibilité sécurité-incendie dans le cadre de l'élaboration de l'AVP.

Année 2019

En 2019, les dépenses pour les honoraires de maitrise d'œuvre/SPS/OPC se sont élevées à 72 K€. Elles étaient principalement liées à la poursuite des missions de maitrise d'œuvre initiées pour les différents secteurs et à la réalisation de missions complémentaires :

OUVRAGES A ET N

Avancement des études de maitrise d'œuvre des ouvrages A3, A4, A2 et N :

Pour les ouvrages A2 et N, l'année 2019 a permis la réalisation des travaux dont les études avaient été validées en 2018 par les collectivités et la remise des ouvrages à la fin de l'année.

Pour l'ouvrage A4, les travaux de l'allée Nord ont été mis en pause afin d'attendre la mise en sécurité de la façade de l'ilot 23 par le constructeur. Par ailleurs, l'allée Sud a été réalisée mais la remise d'ouvrage n'a pas eu lieu car celle-ci a été mise à disposition dans le cadre du chantier de l'ilot 11B.

Pour l'ouvrage A3, la maitrise d'œuvre a été confiée en Avril 2019 à l'équipe Atelier Bruel-Delmar/Val Etudes dans le cadre d'une mission complémentaire au marché de maitrise d'œuvre des espaces publics du secteur Marais – Marais SO – Galliéni. Les études pour cet ouvrage ont abouti à la validation d'un PRO par les collectivités en juin 2019 et au lancement de la consultation entreprises en fin d'année.

SECTEUR MARAIS – MARAIS SO – GALIENI

Avancement des études de maitrise d'œuvre du secteur Marais – Marais SO – Galliéni :

En 2019, l'équipe de maitrise d'œuvre a réalisé deux études de diagnostic sur la biodiversité : l'une à l'échelle du périmètre de la ZAC étendue (y compris le périmètre RHD1) et l'autre sur le secteur Marais de l'extension du projet. Ces deux études ont permis de mettre en lumière l'état existant des milieux du site et déterminer l'intérêt écologique de ces milieux dans le cadre de la poursuite du projet.

Par ailleurs et tel qu'initié en 2018, l'année 2019 a été marquée par la réalisation d'études qui aboutissent à une proposition d'ajustement du plan masse des espaces publics au regard des milieux

naturels existants, toujours en lien avec la mission d'urbaniste en chef. La validation de ces propositions par les collectivités a été reportée à 2020 et permettra ensuite la réalisation des études phase AVP.

Année 2020

OUVRAGES A ET N

Avancement des études de maitrise d'œuvre des ouvrages A3, A4, A2 et N :

Pour les ouvrages A2 et N, l'année 2020 a consisté en un suivi des reprises dans le cadre de l'année de parfait achèvement et de l'entretien dédié aux espaces plantés dans le cadre des travaux.

Pour l'ouvrage A4, les travaux de l'allée Nord ont été réalisé au premier semestre 2020 et la remise d'ouvrage a eu lieu en octobre 2020.

Pour l'ouvrage A3, l'année 2020 a permis la réalisation des travaux et une remise de l'ouvrage aux collectivités en juillet 2020.

SECTEUR MARAIS – MARAIS SO – GALIENI

En 2020 et sur la base des études menées en 2018-2019, l'équipe de maitrise d'œuvre a travaillé à la préparation d'une proposition de plan des espaces publics dans le cadre de l'actualisation du plan directeur. Ces propositions d'ajustements ont fait l'objet d'échanges avec les collectivités qui ont abouti en février 2021 à la validation des amendements en Comité de Pilotage.

Aussi, le CRAC 2020 prend en considération ces évolutions de programme. La décomposition de la mission de maitrise d'œuvre se trouve modifié de la manière suivante :

Les intitulés des ouvrages de la tranche ferme sont légèrement modifiés mais elle reste néanmoins une mission globale relative à **un AVP global décomposé en 9 sous-parties** correspondant aux 9 ouvrages à réaliser:

- Allée du Marais (B1)
- Allée du Marais (B2)
- Allée du Marais (B3)
- Allée du Marais (B4)
- Viabilisation complémentaire (C)
- Parc de la Tortue (D1) – ouest
- Parc de la Tortue (D2) – est
- Parvis du Marais (E)
- Quai Hegel (F)

Les dépenses relatives à la réalisation de l'AVP et aux ateliers de travail nécessaires dans ce cadre ont été inscrites sur 2021, la validation de l'AVP étant attendue pour l'automne 2021.

Année 2021

OUVRAGES A ET N

Avancement des études de maitrise d'œuvre des ouvrages A3, A4, A2 et N :

Pour les ouvrages A2, A4N et N, l'année 2021 a consisté en un suivi des reprises dans le cadre de l'entretien dédié aux espaces plantés dans le cadre des travaux.

Pour l'ouvrage A4 Sud, le suivi des travaux de reprise de l'allée Sud a été réalisé au premier semestre 2021 et la remise d'ouvrage a eu lieu en novembre 2021.

SECTEUR MARAIS – MARAIS SO – GALIENI

En 2021 se sont déroulés les ateliers spécifiques à la réalisation et la validation de l'AVP du Marais.

Année 2022

OUVRAGES A ET N

Avancement des études de maitrise d'œuvre des ouvrages A3, A4, A2 et N :

Pour les ouvrages A4 Nord et A4 Sud, l'année 2022 a consisté en un suivi des reprises dans le cadre de l'entretien dédié aux espaces plantés.

SECTEUR MARAIS – MARAIS SO – GALIENI

La validation de l'AVP fin 2021 (dont les dépenses ont été réglées début 2022) a permis l'engagement de la mission relative au Dossier Loi sur l'Eau (voir Etudes expertises spécifiques). L'année 2022 a donc été marquée par l'attente de l'obtention de l'autorisation DLE pour avancer sur les études de MOE : le lancement des études PRO a été notifié début 2023.

Etudes diverses

Ce poste est évalué à 154 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 147 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 7 K€ (+ 4.55 %)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indexation des postes travaux, soit l'indice TP01 entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
154	34	37	43	29	10

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
147	154	7	4.55 %

Ce poste comprend les dépenses liées aux études techniques pour les ouvrages. Ces études couvrent les études géotechniques pour définir les conditions techniques de réutilisation des voiries existantes et définir les contraintes géotechniques des voiries à créer, des études hydrauliques, des diagnostics et études spécifiques liées à la mise en œuvre des 2 ouvrages d'art.

Année 2018

En 2018, les dépenses pour études diverses se sont élevées à 1 K€. Elles correspondent à la réalisation d'une étude de diagnostic des HAP dans l'enrobé du tronçon Churchill Nord (ouvrage A2), dans le cadre de la reprise des études sur ce secteur et en vue du démarrage des travaux en 2019.

Année 2019

Les travaux des secteurs A4 et A3 ayant été repoussés, peu de dépenses ont été engagées sur 2019 sur ce poste. Les frais initialement prévus ont été reportés sur les années suivantes.

Année 2020

En 2020, 7K € ont été réglés sur ce poste. Ces dépenses correspondent pour partie à la réalisation de sondages à la pelle dans le secteur Marais afin d'étudier les fondations de l'ancien pont roulant et le toit de la Tortue, dans le cadre des études des espaces publics. Par ailleurs, une étude de viabilisation électrique du secteur Marais a été commandée à ENEDIS, dans le cadre des études en cours sur le plan directeur.

Année 2021

En 2021, 27K € ont été réglés sur ce poste. Ces dépenses correspondent principalement à la réalisation de sondages géotechniques et d'étude préliminaires sur les ouvrages d'art pour la rédaction du DLE et le curage et passage caméra dans le réseau unitaire du quai Hegel.

Année 2022

En 2022, 1K € ont été réglés sur ce poste. Ils correspondent au règlement début 2022 d'une étude réalisée par ENEDIS pour la pré-viabilisation du secteur Marais dans le cadre des études AVP.

Géomètre

Ce poste est évalué à 327 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 311 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 16K€ (+ 5.17 %)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice ING entre décembre 2021 et décembre 2022.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
327	36	8	59	53	171

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
311	327	16	5.17 %

Ce poste couvre à la fois l'établissement des plans topographiques et périmétraux, les plans de localisation d'ouvrages, l'établissement des plans parcellaires, les bornages contradictoires ainsi que la mise à jour permanente des plans d'acquisitions foncières et de cessions foncières, l'implantation des ouvrages et l'implantation sur site des limites parcellaires.

Année 2018

En 2018, les dépenses réalisées concernent des prestations topographiques liées à la vente de l'ilot 21.

Année 2019

En 2019, les dépenses réalisées concernent principalement des prestations topographiques liées à la vente des ilots 3B, 11A et 11B ainsi que la réalisation de piquetages et levés topographiques commandés dans le cadre des travaux d'infrastructure (secteurs A2 et A3) et des études d'ajustement du plan directeur.

Année 2020

En 2020, les dépenses réalisées concernent principalement des prestations topographiques liées à la commercialisation de parcelles ou de lots (ilot 36, acte complémentaire ilot 23) ainsi que la cession des ouvrages aux collectivités (ouvrage N). Par ailleurs, elles concernent également la réalisation de piquetages et levés topographiques commandés dans le cadre des études d'ajustement du plan directeur et des études relatives aux espaces publics.

Année 2021

En 2021, 4k€ ont été réglés et correspondent à la production de plans divers.

Année 2022

En 2022, 2k€ ont été réglés et correspondent à la production de plans divers.

Etudes urbaines et suivi urbain du projet

Ce poste est évalué à 584 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 563 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 21 K€ (+ 3.69 %)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice ING entre décembre 2021 et décembre 2022.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
584	208	66	114	58	139

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
563	584	21	3.69 %

Ce poste comprend les dépenses liées à la mission d'urbanisme qui accompagne la mise en œuvre du projet, pendant toute sa durée. Elle permet l'adaptation et la mise à jour du projet urbain tout au long de sa réalisation, de produire pour chaque ilot à commercialiser un cahier de prescriptions spécifiques imposé au promoteur et d'accompagner la réalisation de chaque opération, depuis la sélection du projet architectural jusqu'à sa mise en œuvre.

Année 2018

En 2018, les dépenses liées aux études urbaines et au suivi urbain du projet se sont élevées à 42 K€.

Elles ont principalement été liées à la réalisation des fiches de lot pour les îlots 9A, 9B, 36 et 28-29 de la concession ainsi qu'à l'accompagnement à la conception de ces projets.

Engagement de la mission d'urbaniste en chef

En 2018, l'accord-cadre conclu avec l'agence Pranlas-Descours dans le cadre du mandat d'étude RHD2 a été transféré de la MEL à SORELI après notification de la concession d'aménagement. Dans ce cadre, SORELI a notifié le marché subséquent n°3 à l'agence Pranlas-Descours en Mai 2018.

Les missions relatives à cet accord-cadre sont les suivantes :

- Conception urbaine : suivi et mise à jour du plan directeur du projet
- Coordination urbaine et architecturale : établissement des fiches de lot et accompagnement à la désignation des architectes
- Assistance à la conduite de projet : diverses missions de suivi et d'accompagnement

Année 2019

En 2019, les dépenses liées aux études urbaines se sont élevées à 73K€. Elles ont concerné principalement des missions d'accompagnement à la conception et réalisation des projets (notamment pour les lots sous compromis comme les lots 9A et 9B ou encore des lots en phase construction comme le lot 3B).

Mission d'urbaniste en chef

L'année 2019 a vu l'engagement des réflexions sur une actualisation du plan directeur, réalisées conjointement avec les études de maitrise d'œuvre espaces publics, afin de réfléchir à l'ajustement du plan au regard des conclusions des études sur les milieux naturels existants.

Néanmoins, la validation de l'ajustement du plan a été inscrite sur 2020, ainsi que les dépenses liées.

Année 2020

En 2020, les dépenses liées à ces études se sont élevées à 24K €. Elles ont concerné d'une part les missions d'accompagnement à la conception et réalisation des projets, notamment pour le lot 8B.

Mission d'urbaniste en chef

D'autre part, les dépenses pour ce poste couvrent également les études pour l'actualisation du plan

directeur initiée en 2019, dont une partie a été réglée en 2020. La validation de la proposition d'actualisation du plan n'ayant été effective qu'en 2021, une partie des dépenses associées ont été reportées sur cette année.

Année 2021

En 2021, 35 K€ ont été réglés. Les dépenses correspondent à la mise à jour du plan directeur et aux études liées à la révision du PLU par suite de la mise à jour.

Année 2022

En 2022, les dépenses liées aux études urbaines et au suivi urbain du projet se sont élevées à 34 K€.

Il s'agit pour partie de la réalisation de l'étude EFFICACITY au titre de l'expérimentation « URBAN PRINT » menée sur le secteur Marais de la ZAC.

Mission d'urbaniste en chef

Par ailleurs, l'année 2022 a permis la réalisation d'ateliers spécifiques relatifs aux formes urbaines à la suite de la validation de l'AVP Espaces Publics. La mission d'urbaniste a consisté également au suivi des îlots en cours de construction, notamment 11B et 36.

Enfin, les dépenses pour ce poste couvrent également le règlement sur l'année 2022 d'un reste à régler sur la mission d'actualisation du plan directeur validée en 2021.

Etudes et expertises spécifiques

Ce poste est évalué à 617 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 605 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de +12 K€ (+ 2.05 %)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice ING entre décembre 2021 et décembre 2022.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
617	393	92	51	22	60

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
605	617	12	2.05 %

Ce poste comprend toutes les études réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération. Il intègre en particulier les mises à jour de l'étude d'impact nécessaires aux modifications du PLU et à la mise en œuvre des opérations, les dossiers loi sur l'eau, l'étude de sûreté et de sécurité publique.

Ce poste comprend également des missions d'accompagnement du projet urbain, notamment en matière de développement durable.

Enfin, ce poste prend en charge les études particulières liées aux spécificités de certains secteurs : études de programme sur la presqu'île Boschetti, études liées aux possibilités d'urbanisation à proximité d'installations à risques ou encore études liées aux développements économiques possibles sur le Marais sud.

Année 2018

En 2018, le montant des dépenses pour ce poste s'est élevé à 15 K€.

Ces dépenses ont principalement été réalisées dans le cadre de diverses consultations auprès d'experts et pour la réalisation d'un inventaire faunistique sur la zone du Marais, permettant d'apporter des éléments de réponse à l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact et le dossier de réalisation.

Dossier Loi sur l'Eau

En 2018, une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage a été confiée à la société AXONEO pour l'élaboration du Dossier Loi sur l'Eau de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle. Dans le cadre de cette mission, plusieurs éléments ont été engagés :

- Rédaction du cahier des charges pour la réalisation d'études géotechniques et consultation/passation de marchés pour la réalisation de ces études
- Engagement de la conception du fonctionnement hydraulique du projet, en parallèle des réflexions sur le plan directeur et la conception des espaces publics.

Développement Durable

En 2018, une consultation pour une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage en matière de développement durable a été engagée en juin 2018 et a abouti en novembre 2018 à la notification d'un accord-cadre à bons de commande à la société 2EI (Eco Environnement Ingénierie).

La première mission engagée sur ce marché a été la prise de connaissance complète des documents supports et des études antérieures réalisées dans le cadre de RHD1, permettant la réalisation d'une note de synthèse sur l'étude documentaire. Cette étude documentaire a ensuite permis l'engagement en 2019 des réflexions sur la stratégie développement durable à l'échelle du projet et la mise en œuvre de la charte opérationnelle prescriptive.

Année 2019

En 2019, le montant des dépenses pour ce poste s'est élevé à 73K€.

Ces dépenses ont principalement été réalisées dans le cadre de diverses consultations auprès d'experts et du suivi des missions engagées en 2018.

Dossier Loi sur l'Eau

En 2019, la mission d'AXONEO engagée en 2018 s'est poursuivie par la réalisation de l'étude géotechnique préliminaire et l'étude des résultats de celle-ci. Elle a permis d'établir les caractéristiques hydrauliques principales du site à savoir les niveaux de nappes, la caractérisation des profils lithologiques des sites Marais et Boschetti ainsi que la perméabilité des sols.

Développement Durable

A la suite d'un atelier organisé avec les collectivités en juin 2019, l'année 2019 a permis l'établissement de la stratégie développement durable à l'échelle de la ZAC et la validation du rapport. Cette stratégie constitue le support des réflexions en vue de l'élaboration de la charte développement durable, dont la réalisation a été inscrite en 2020 pour suivre l'avancement des études sur le plan directeur.

L'AMO en matière de développement durable a également participé à l'avancement des études dans le cadre des ajustements du plan directeur sur les thématiques liées à l'environnement.

Année 2020

En 2020, le montant des dépenses pour ce poste s'est élevé à 48 K€.

Ces dépenses ont principalement été réalisées dans le cadre de consultations auprès d'experts engagées en 2019 et du suivi des missions engagées en 2019 (Développement Durable, DLE etc.)

Dossier Loi sur l'Eau

En 2020, cette mission étant directement liée à l'actualisation du plan directeur, aucune étude n'a été poursuivie. La validation des propositions d'ajustement du plan en 2021 permettra d'avancer sur la réalisation du DLE et des études complémentaires nécessaires à son dépôt : les dépenses sur ce poste ont donc été reportées sur cette année et les suivantes.

Développement Durable

L'élaboration de la charte Développement Durable prévue initialement en 2020 est également liée aux études concernant le plan directeur. Ainsi, elle a été reportée en 2021. L'année 2020 a consisté en un accompagnement des concepteurs sur les thématiques liées à l'environnement mais aussi au suivi des prescriptions environnementales pour certains îlots (notamment 9A et 9B).

Fin 2020, la société 2EI (Eco Environnement Ingénierie) a fait part à SORELI de sa future cessation d'activité. Ainsi, l'accord cadre à bons de commande conclu en 2018 avec cette société a été clôturé et une nouvelle consultation a été organisée afin de désigner un nouvel AMO Développement Durable. Le retour des offres de cette consultation a eu lieu fin début décembre et la Commission d'Appel d'Offres a jugé que l'offre économiquement la plus avantageuse dépassait le montant maximum du marché fixé à 100 K€ et a demandé que la procédure soit relancée sur la base d'un besoin et d'une estimation affinés. Une nouvelle consultation a donc été lancée sur l'année 2021, et les dépenses associées reportées.

Etudes sur l'état des palplanches des quais

En 2020, le bureau d'études VALETUDES (groupement de maitrise d'œuvre espaces publics) a réalisé une étude d'expertise et de diagnostic sur le quai Hegel et l'état des palplanches du quai situées dans le secteur de l'opération. Cette étude a révélé que les palplanches étaient en mauvais état et dans le même temps, la nécessité de réaliser des investigations complémentaires pour déterminer précisément les linéaires nécessitant des travaux afin de mener à bien la réfection du quai Hegel, prévu au programme des équipements de la ZAC.

Ces investigations complémentaires (étude géotechnique, inspections subaquatiques et faisabilité des travaux de réfection du rideau de palplanches) sont réalisées fin 2020-début 2021 sur demande de la MEL, par courrier en date du 18 septembre 2020. Le montant de ces études qui s'élève à 120 K€ non initialement prévu dans le bilan de la concession est intégré à la variation du poste Etudes et

Expertises Spécifiques, dont les provisions ne permettent pas de prendre en charge ce surcoût. A la demande de la MEL, ce surcoût est donc pris en charge grâce au surplus de charges foncières du présent bilan.

Année 2021

En 2021, le montant des dépenses pour ce poste s'est élevé à 187 K€.

Ces dépenses ont principalement été réalisées dans le cadre de consultations auprès d'experts engagées en 2019 et du suivi des missions engagées en 2019 (Développement Durable, DLE etc.)

Dossier Loi sur l'Eau

En 2020, cette mission étant directement liée à l'actualisation du plan directeur, aucune étude n'a été poursuivie. La validation des propositions d'ajustement du plan en 2021 a permis d'avancer sur la réalisation du DLE et des études complémentaires nécessaires à son dépôt en mai 2022. La réalisation du DLE a aussi nécessité la consultation d'experts juridiques.

Développement Durable

L'élaboration de la charte Développement Durable prévue initialement en 2020 a été réalisée en 2021. D'autres missions ont été réalisées par l'AMO DD telles qu'un avis sur PC, l'analyse de l'AVP, la mise à jour de l'étude energetique et le bilan de l'application du label Ecoquartier en vue de la candidature à l'étape 4.

Etudes sur l'état des palplanches des quais

Les investigations complémentaires décrites ci-avant ont été réglées en partie sur 2021.

Année 2022

En 2022, le montant des dépenses pour ce poste s'est élevé à 67 K€.

Ces dépenses ont principalement été réalisées dans le cadre de consultations auprès d'experts au sujet du Dossier Loi sur l'Eau (18K€) et du suivi des missions engagées en 2019 (Développement Durable, DLE, ESSP etc.)

Dossier Loi sur l'Eau

Suite à la validation du plan directeur en 2021, l'année 2022 a permis le dépôt du DLE auprès de la DDTM en mai 2022. Les échanges avec les services de l'Etat se sont poursuivi au cours de l'année pour aboutir à l'obtention d'une autorisation en décembre 2022, précisant toutefois le besoin de démontrer la non soumission à un dossier de dérogation espèces protégées. Les compléments d'étude nécessaires à cette démonstration se sont donc poursuivis sur l'année 2023.

Développement Durable

Suite à la validation d'un Cahier de Prescription Environnementale à l'échelle de la ZAC en 2021, l'année 2022 a été consacrée pour partie à la rédaction de la Charte Chantier à faibles nuisances du projet. La finalisation de cette Charte a lieu en 2023, suite aux conclusions de l'expertise menée par le CSTB au 2ème semestre 2022 sur le document proposé par AREP.

Par ailleurs, AREP a pu émettre un avis sur le projet d'espaces publics et sur le PC de l'ilot 36 notamment.

Etude de Sureté et Sécurité Publique

Le travail sur l'ESSP a été initié en 2021 avec le cabinet CRONOS CONSEIL et a permis la saisine de la

SCDSSP successivement fin 2021 et mi 2022. A la suite de ces deux commissions, le projet a reçu un avis favorable des instances de la Préfecture.

d. Frais de gestion et de communication

Le montant prévisionnel total du poste frais de gestion et de communication s'élève à 2 621 K€.

Il était évalué à 2 514 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 107 K€.

Cette évolution résulte de l'actualisation du « reste à réaliser » des postes auxquels sont associés des index d'actualisation, suivant l'évolution des indices entre décembre 2021 et décembre 2022.

Il est décomposé en 6 sous postes :

- Communication
- Reprographie (dont frais de publicité)
- Assurance
- Impôts et taxes
- Gestion des parkings provisoires

Communication

Ce poste est évalué à 968 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 929 K€ dans CRAC 2021, soit une évolution de + 39 K€ (+ 4.22%)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice ING entre décembre 2021 et décembre 2022.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
968	238	186	162	131	251

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
929	968	39	4.22 %

Ce poste permet de constituer les outils de communication autour du projet : maquette physique, maquette virtuelle, plaquettes de présentation, création d'images et de vidéos, campagnes photographiques…

Par ailleurs, une provision supplémentaire permet à ce poste de prendre en charge, sur une période, la conduite des actions de concertation et de communication spécifiques avec les habitants. Elle permet de couvrir sur cette durée, par exemple, un périodique sur le projet, un site internet du projet, des actions et des ateliers spécifiques avec les habitants.

Année 2018

En 2018, des groupes de visiteurs ont été régulièrement accueillis sur site (institutionnels, délégations étrangères, étudiants...). Par ailleurs, la mise à jour de la plaquette du projet a été initiée et de

nombreuses campagnes photographiques ont eu lieu.

Les dépenses 2018 couvrent l'ensemble des frais engagés liés à ces visites, à la participation au MIPIM et à la mise à jour de la plaquette. Les dépenses prévues en 2019 intègrent le paiement de ces reportages photographiques et la conception, réalisation et impression de la nouvelle plaquette du projet.

S'agissant des frais liés à la concertation, les dépenses prévues initialement en 2018

(80 K €) et 2019 (26 K€) ont été reportées sur l'année 2020.

Année 2019

Les dépenses 2019 couvrent l'ensemble des frais engagés liés à la visite de groupes de visiteurs qui ont été régulièrement accueillis sur site (institutionnels, délégations étrangères, étudiants...) et à la participation au MIPIM.

Par ailleurs, le paiement des dépenses liées à la mise à jour de la plaquette initiée en 2018 a eu lieu sur l'année 2019. Elles intègrent donc le paiement des reportages photographiques et la conception, réalisation et impression de la nouvelle plaquette du projet.

Année 2020

Les dépenses 2020 correspondent principalement à des frais engagés pour le projet Biodimètre, initié dans le cadre de la démarche World Design Capital 2020 (WDC). Ces dépenses ont couvert notamment le partenariat avec l'équipe de designers requise dans le cadre de la WDC, les frais de fourniture et de mise en œuvre des radeaux végétalisés et des capteurs déployés dans le cadre du projet et les éléments nécessaires à la communication autour du biodimètre. Les dépenses prévues en 2021 intègrent le paiement de certaines prestations non réglées sur 2020 ou l'engagement de prestations nouvelles dans ce cadre.

Par ailleurs, s'agissant des frais liés à la concertation, les dépenses ont été reportées pour partie en 2021 et principalement en 2022, afin d'anticiper la communication à envisager sur la base du plan directeur actualisé.

Année 2021

En 2021, le montant des dépenses pour ce poste s'est élevé à 44 K€.

Les dépenses 2021 correspondent principalement au paiement des dépenses liées au POC Biodimètre comme décrit ci-dessus, à l'installation de panneaux explicatifs sur le jardin d'eau et à la réalisation d'une campagne de photos par Frédéric Delesalle.

Année 2022

En 2022, le montant des dépenses pour ce poste s'est élevé à 96K€.

Les dépenses réglées correspondent principalement aux dépenses engagées dans le cadre de la concertation autour des usages futurs du parc du Marais à savoir la stratégie de concertation proposée par l'AMO Concertation (RES PUBLICA), l'organisation des balades et ateliers thématiques, la production et reproduction des supports dédiés à cette concertation.

Par ailleurs, il s'agit également pour partie des dépenses relatives à la certification EFFINATURE des

espaces publics du Marais au stade conception (obtenue en juin 2022), comprenant la rémunération de l'AMO Effinature pour la phase conception.

Reprographie

Ce poste est évalué à 182 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 178 K€ dans le CRAC 2019, soit une évolution de +3 K (+ 1.85%)

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de l'indice SYNTEC entre décembre 2021 et décembre 2022.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
182	22	29	37	24	70

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
178	182	3	1.85 %

Ce poste couvre les frais de reproduction de tous les plans et dossiers produits tout au long de la réalisation de l'opération. Il s'agit de tous les dossiers d'appels d'offres, des dossiers de marché de travaux et au fur et à mesure de la réalisation des ouvrages, des dossiers de remise d'ouvrage.

Par ailleurs, il prend en charge les frais liés à toute reproduction nécessaire au projet.

Enfin, ce poste permet de couvrir les frais de publicité et d'appel d'offres.

Année 2018

En 2018, les frais de reprographie se sont élevés à un total de 8 K€.

Ils ont principalement couvert les frais liés aux appels d'offre lancés dans le cadre des consultations pour les différents marchés d'études et d'assistance à maitrise d'ouvrage, à savoir :

- Marchés de maitrise d'œuvre
- Marché d'AMO développement durable
- Marché d'AMO en matière de pollution des sols
- Marché de Prestations topographiques et foncières

Ils ont également couvert les frais liés aux consultations pour les marchés de travaux pour les ouvrages A4 et N.

Année 2019

En 2019, les frais de reprographie se sont élevés à un total de 4K €.

Ils ont couvert les frais liés aux consultations pour les marchés de travaux pour les ouvrages A2 et A3

ainsi que ceux liés à la consultation pour la mission d'études géotechniques sur le Marais.

Par ailleurs, ils ont également couvert tous les frais de reproduction liés à la tenue des chantiers.

Année 2020

En 2020, les frais de reprographie se sont élevés à un total de 4K €.

Ils ont principalement couvert les frais de reproduction liés à la communication autour du biodimètre et à l'organisation d'un évènement en lien avec la WDC sur le biodimètre.

Par ailleurs, ils ont également couvert les frais liés aux consultations passées pour la réalisation d'études spécifiques (inspections subaquatiques, géotechniques pour la connaissance des palplanches des quais etc.) ou le renouvellement du marché d'AMO en matière de développement durable.

Année 2021

En 2021, les frais de reprographie se sont élevés à un total de 1K €.

Année 2022

En 2022, les frais de reprographie se sont élevés à un total de 5K €.

Ils ont principalement couvert les frais liés aux consultations passées pour le renouvellement de marchés d'études comme le géomètre, l'AMO pollution ou encore le marché de travaux pollution.

Assurances

Ce poste est évalué à 337 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 327 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de 10 K € (+ 3.17%).

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » suivant l'évolution de tous les postes « dépense » eux-mêmes actualisés.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
337	23	12	87	79	135

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
327	337	10	3.17%

Ce poste couvre les frais d'assurance, évaluées à 1% de la totalité des postes dépenses.

Année 2018

En 2018, le montant total des assurances versé s'est élevé à 3 166,98 € HT.

Année 2019

En 2019, le montant total des assurances versé s'est élevé à 7 553,94 € HT.

Année 2020

En 2020, le montant total des assurances versé s'est élevé à 1 157,24 € HT.

Année 2021

En 2021, le montant total des assurances versé s'est élevé à 8 589,28 € HT.

Année 2022

En 2022, le montant total des assurances versé s'est élevé à 2 827,05€ HT.

Impôts et taxes

Ce poste est évalué à 1007 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 953 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de +54 K€ (+5.69 %).

Cette évolution correspond à l'actualisation du « reste à réaliser au 31/12/2022 » des taxes foncières suivant l'évolution de l'indice IPC entre décembre 2021 et décembre 2022

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
1007	71	33	210	115	577

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
953	1007	54	5.69 %

Ce poste correspond aux impôts et taxes acquittés dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement. Il couvre en particulier les taxes foncières et la taxe C3S.

Les taxes foncières ont été estimées à partir du montant des taxes foncières honorées sur la ZAC initiale.

Une valeur de 0,60 €/m² de terrain a été retenue sur la totalité des secteurs, à l'exception du site Boschetti. Sur le site Boschetti, à partir des éléments transmis par la MEL sur la taxe foncière aujourd'hui honorée sur les terrains et bâtiments, une valeur de 1,70€/m² de terrain a été retenue.

Année 2018

En 2018, 17 236,87 € ont été versés pour les impôts fonciers des propriétés acquises sur cette opération.

Année 2019

En 2019, 18 795,10 € ont été versés pour les impôts fonciers des propriétés acquises sur cette opération.

Année 2020

En 2020, 15 699,10 € ont été versés pour les impôts fonciers des propriétés acquises sur cette opération et 69 € pour la taxe sur les salaires.

Année 2021

En 2021, 13 568 € ont été versés pour les impôts fonciers des propriétés acquises sur cette opération et 119 € pour la taxe sur les salaires.

Année 2022

En 2022, 5 903 € ont été versés pour les impôts fonciers des propriétés acquises sur cette opération et 9 € pour la taxe sur les salaires.

Gestion des parkings provisoires

Ce poste est évalué à 128 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 128 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de 0 K€

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
128	124	4			

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre CRAC 2020 et le CRAC 2021 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
128	128	0	0 %

Ce poste comprend les frais pour la gestion des deux parkings provisoires aériens. Ces frais couvrent les frais d'entretien et de gestion courants des parkings, les divers travaux qui seront réalisés pour mettre hors service ces parkings à la livraison du parking silo sur l'ilot 23, ainsi que la rémunération de SORELI pour cette gestion.

Année 2018

En 2018, le total des dépenses pour la gestion des parkings provisoires s'est élevé à 29K€.

Le retard dans l'ouverture du parking silo de l'ilot 23 a entrainé la non-réalisation des travaux de débranchement, déraccordement et de démolition des parkings provisoires et a donc généré une moins-value sur les dépenses prévues en 2018. Par conséquent, les dépenses concernant la démolition de ces parkings provisoires sont reportées sur l'année 2019.

La variation de ce poste est liée à l'augmentation constatée des recettes sur ces parkings provisoires, notamment au regard de la prolongation de l'ouverture de ces parkings et à l'augmentation de la

fréquentation de ceux-ci.

Année 2019

En 2019, le total des dépenses pour la gestion des parkings provisoires s'est élevé à 73K €.

Les dépenses sur ce poste sont liées aux travaux de déraccordement et démolition des parkings provisoires initiés à la suite de la fermeture définitive des parkings début juillet 2019.

La variation de ce poste est liée au montant constaté de recettes sur ces parkings provisoires.

Année 2020

En 2020, le total des dépenses pour la gestion des parkings provisoires s'est élevé à 22K €. Les parkings étant fermés à ce stade, ont été reportées sur 2021 les dépenses non réglées à fin 2020 (4 K€).

La variation de ce poste est liée au montant constaté de dépenses sur ces parkings provisoires qui ne feront plus l'objet d'engagement puisqu'ils sont fermés.

Année 2021

Les parkings étant fermés à ce stade, ont été reportées sur 2021 les dépenses non réglées à fin 2021 (4 K€).

Année 2022

Les parkings étant fermés à ce stade, ont été reportées sur 2023 les dépenses non réglées à fin 2022 (4 K€).

e. Frais financiers

Le montant prévisionnel total du poste frais financiers s'élève à 1 258 K€.

Il était évalué à 1 258 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de 0 K€.

Il est décomposé en 2 sous postes :

- Frais financiers long terme
- Frais financiers court terme

Frais financiers à court terme

Ce poste est évalué à 150 K€ dans le CRAC 2021

Il était évalué à 150 K€ dans le CRAC 2020, soit aucune évolution.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
150	0	0	0	0	150

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
150	150	0	0 %

Ce poste permet de couvrir les emprunts qu'il est proposé de mettre en place pour l'opération. Ces frais financiers se décomposent de la manière suivante :

- Frais financiers à court terme entre opération : 1%

Année 2018

Aucun frais financier n'a été appliqué en 2018.

Année 2019

Aucun frais financier n'a été appliqué en 2019.

Année 2020

Aucun frais financier n'a été appliqué en 2020.

Année 2021

Aucun frais financier n'a été appliqué en 2021.

Année 2022

Aucun frais financier n'a été appliqué en 2022.

Frais financiers à long terme

Ce poste est évalué à 1 108 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 1 108 K€ dans le CRAC 2021, soit aucune évolution.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
1 108	0	0	0	143	965

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
1 108	1 108	0	0 %

Ce poste permet de couvrir les emprunts qu'il est proposé de mettre en place pour l'opération. Ces frais financiers se décomposent de la manière suivante :

- Frais financiers à long terme : 2,50 %

Année 2018

Aucun frais financier n'a été constaté en 2018.

Année 2019

Aucun frais financier n'a été constaté en 2019.

Année 2020

Aucun frais financier n'a été appliqué en 2020.

Année 2021

Aucun frais financier n'a été appliqué en 2021.

Année 2022

Aucun frais financier n'a été appliqué en 2022.

f. Honoraires de Maitrise d'Ouvrage

Le montant prévisionnel total du poste honoraires de maitrise d'ouvrage s'élève à 7 822 K€.

Il était évalué à 7 819 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 4 K€.

Cette évolution résulte exclusivement de l'augmentation de la rémunération proportionnelle.

Il est décomposé en 3 sous postes :

- Rémunération forfaitaire
- Rémunération proportionnelle
- Rémunération de liquidation

Rémunération forfaitaire

Ce poste est évalué à 5 988 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 5 988 K€ dans le CRAC 2021, soit aucune évolution.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
5 988	2495	499	499	499	1996

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
5 988	5 988	0	0 %

Ce poste comprend la partie fixe de la rémunération de SORELI pour la mise en œuvre du projet.

La rémunération forfaitaire est répartie sur les 12 années opérationnelles et permet au global de disposer d'une équipe de 3 à 5 personnes tout au long du projet.

La rémunération forfaitaire annuelle est de 499 K€ non révisable ni actualisable.

Année 2018

En 2018, la rémunération forfaitaire a été versée pour un montant de 499 K€.

Année 2019

En 2019, la rémunération forfaitaire a été versée pour un montant de 499 K€.

Année 2020

En 2020, la rémunération forfaitaire a été versée pour un montant de 499 K€.

Année 2021

En 2021, la rémunération forfaitaire a été versée pour un montant de 499 K€.

Année 2022

En 2022, la rémunération forfaitaire a été versée pour un montant de 499 K€.

Rémunération proportionnelle

Ce poste est évalué à 1 784 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 1 781 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 4 K€ (+ 0.21%).

Cette évolution résulte du calcul de la part variable de rémunération sur les recettes de cessions et de subventions

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
1 784	873	101	251	116	443

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
1 781	1 784	4	0.21 %

Ce poste comprend la partie variable de la rémunération SORELI pour la mise en œuvre du projet.

La rémunération variable correspond à 5,6 % du montant TTC des recettes perçues hors participation des collectivités et à 8% des produits TTC d'exploitation des parkings.

Pour la rémunération sur charges foncières, la part de rémunération relative à chaque cession est versée à hauteur de 50% à la signature du compromis de vente, les 50% restants à la signature de l'acte de vente.

Année 2018

En 2018, le montant de la rémunération proportionnelle s'est élevé à 26 K€. Cette dépense correspond à la perception de la part variable liée aux recettes de la vente de l'ilot 21.

Année 2019

En 2019, le montant de la rémunération proportionnelle s'est élevé à 549 K€. Cette dépense correspond à la perception de la part variable liée aux commercialisations de l'année à savoir :

- Report à début 2019 des recettes de la signature du compromis de vente du lot 9B (signé en décembre 2019)
- Signature du compromis de vente du lot 28-29 en mars 2019
- Réitération des actes de vente des îlots 3B, 8B, 11A, 11B

Année 2020

En 2020, le montant de la rémunération proportionnelle s'est élevé à 204 K€. Cette dépense correspond à la perception de la part variable liée aux commercialisations de l'année à savoir :

- Signature du compromis de vente du lot 36
- Réitération de l'acte de vente du lot 9B
- Signature de la convention de participation avec Fourk SAS (cellule commerciale ilot 17)

Année 2021

En 2021, le montant de la rémunération proportionnelle s'est élevé à 61 K€. Cette dépense correspond à la perception de la part variable liée aux commercialisations et subventions de l'année à savoir :

- Réitération de l'acte de vente du lot 28-29
- Signature de la convention de participation les sales mômes (cellule commerciale ilot 17)
- Subvention Agence de l'eau

Année 2022

En 2022, le montant de la rémunération proportionnelle s'est élevé à 33 K€. Cette dépense correspond à la perception de la part variable liée aux commercialisations et subventions de l'année à savoir :

- Réitération de l'acte de vente du lot 36
- Signature de conventions de participation (Sales Momes, Musik Prod)
- Subvention ADEME

Rémunération de liquidation

Ce poste est évalué à 50 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 50 K€ dans le CRAC 2021, soit aucune évolution.

Montant en K€ HT par année de règlement :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
50	0	0	0	0	50

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
50	50	0	0 %

Ce poste correspond à un montant forfaitaire non actualisable de 50 000 HT qui seront versés au concessionnaire l'année de la liquidation de l'opération.

c. Recettes réalisées et prévisionnelles du bilan d'aménagement

a. Cessions de charges foncières

Le montant des recettes issues des cessions de charges foncières résulte de calculs établis à partir d'hypothèses portant sur :

- Le nombre de m² de surface de plancher à construire par type de produit
- Auquel est appliqué un prix de charge foncière par m² de SP par type de produit

b. Ventilation des surfaces par composantes du programme

Le programme global prévisionnel du dossier de création de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle prévoit une surface de plancher totale de 356 000 m², répartie ainsi qu'il suit :

- 152 000 m² SDP commercialisés dans le cadre de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel ;
- 204 000 m² SDP à construire dans le cadre de l'extension de la ZAC du 1er Secteur Opérationnel, comprenant :
    - 92 000 m² SDP à destination de logements,
    - 92 000 m² SDP à destination tertiaire, d'activités et d'équipements,
    - 20 000 m² SDP pouvant être affectés à du logement, du tertiaire ou des équipements selon les besoins, à définir dans le temps de l'opération

Au 31/12/2022, par composante, les surfaces suivantes ont été vendues (acte de vente, convention de participation) pour un total de 38 254 m² SP :

- 24 929 m² SP pour des activités tertiaires :
  Réitération des compromis de vente des ilots 21, 3B, 11A et 9B
- 1 553 m² pour des équipements :
  Réitération du compromis de vente des ilots 21, 8B, 11B et 28-29
  Signatures de conventions de participation
- 12 563 m² pour du logement :
  Réitération des compromis de vente des îlots 8B, 11B et 28-29
  Signature d'une convention de participation

c. Cessions foncières

Le montant prévisionnel total du poste Cessions Foncières s'élève à 26 800 K€.

Il était évalué à 26 794 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de + 5 K€.

Il est décomposé en 2 sous postes :

- Cession – SP / terrains / convention
- Cession – compromis de vente ZAC 1

Cession – SP / terrains / convention

Ce poste est évalué à 23 239 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 23 234 K€ dans le CRAC 2021, soit une évolution de 5 K€ (+0.02 %)

Ce rythme de commercialisation conduit à l'échéancier prévisionnel de recettes suivant, en K€ HT :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
23 239	8 083	2 147	1 444	1 507	10 058

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
23 234	23 239	5	0.02 %

ETAT D'AVANCEMENT

Année 2018

En 2018, aucune cession n'a été réalisée.

Néanmoins, les compromis de vente des lots 9A et 9B ont été signés :

- **Ilot 9A :**

L'ilot 9A accueille un programme tertiaire de 6 451 m² de SP et 599 m² de surface commerciale.

En 2018, l'ilot a été attribué à AVENTIM. À la suite d'un concours sur esquisse, AVENTIM s'est associé à l'agence ZIG ZAG ARCHITECTURE.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en décembre 2019.

- **Ilot 9B :**

L'ilot 9B accueille un programme tertiaire de 15 000 m² de SP.

En 2018, l'ilot a été attribué à TERENEO. À la suite d'un concours sur esquisse, TERENEO s'est associé à l'agence BAUMSCHLAGER EBERLE.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en décembre 2019.

PREVISIONS DE COMMERCIALISATION EN 2019

Signature du compromis de vente de l'îlot 28-29

Année 2019

En 2019, le compromis de vente du lot 28-29 a été signé :

- **Ilot 28-29 :**

L'ilot 28-29 accueille un programme d'une centaine de logements, pour 7860 m² de SP répartis comme suit : 2330 m² SP affectés à l'accession libre, 2330 m² SP affectés à l'accession sociale en BRS (avec l'OFS), 2770 m² SP sont affectés aux logements locatifs et 430m² SP affectés à du commerce.

En 2018, l'îlot a été attribué à LOGIS METROPOLE. A la suite d'un concours sur esquisse, LOGIS METROPOLE s'est associé à l'agence ARMAND NOUVET.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en mars 2019.

PREVISIONS DE COMMERCIALISATION EN 2020

Signature du compromis de vente de l'îlot 36

Réitération du compromis de vente du lot 9B

Année 2020

Conformément aux décisions du comité de pilotage, le bilan acte des évolutions de charges foncières constatées sur les ilots 9A et 9B. Cette évolution finance les évolutions de programme liés à la mise à jour du plan directeur. A la demande de la MEL, cette évolution finance également le surcoût des études de réfection du rideau de palplanche.

La réitération du compromis de vente de l'ilot 9B a eu lieu en décembre 2020. Concernant le lot 9A, un avenant au compromis de vente a été signé pour proroger les délais de signature au regard de la situation sanitaire de l'année en cours et sur demande du constructeur.

Par ailleurs, le compromis de vente de l'ilot 36 a été signé :

- **Ilot 36 :**

L'ilot 36 accueille un programme d'une centaine de logements, pour 2341 m² de SP répartis comme suit : 1170.50 m² SP affectés à l'accession libre, 1170.50 m² SP affectés à l'accession sociale en BRS (avec l'OFS).

En 2019, l'îlot a été attribué à PROJECTIM. A la suite d'un concours sur esquisse, PROJECTIM s'est associé à l'agence STUDIO RIJSEL.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en février 2020.

Année 2021

En 2021, le lot 28-29 a vu sa réitération

- **Ilot 28-29 :**

L'ilot 28-29 accueille un programme d'une centaine de logements, pour 7860 m² de SP répartis comme suit : 2330 m² SP affectés à l'accession libre, 2330 m² SP affectés à l'accession sociale en BRS (avec l'OFS), 2770 m² SP sont affectés aux logements locatifs et 430m² SP affectés à du commerce.

En 2018, l'îlot a été attribué à LOGIS METROPOLE. A la suite d'un concours sur esquisse, LOGIS METROPOLE s'est associé à l'agence ARMAND NOUVET.

Aussi en 2021, il a été vendu un complément de prix aux propriétaires du lot 24 afin de leur permettre de transformer les surfaces destinées à recevoir une salle de sport en bureaux, une régularisation foncière est intervenue avec l'ilot 23 dont la construction empiétait sur le domaine public, une convention de participation a été signée avec Fourk SAS et les sales mômes.

Année 2022

En 2022, l'acte de vente du lot 36 a été signé. Pour rappel :

- **Ilot 36 :**

L'ilot 36 accueille un programme d'une centaine de logements, pour 2341 m² de SP répartis comme suit : 1170.50 m² SP affectés à l'accession libre, 1170.50 m² SP affectés à l'accession sociale en BRS (avec l'OFS).

En 2019, l'îlot a été attribué à PROJECTIM. A la suite d'un concours sur esquisse, PROJECTIM s'est associé à l'agence STUDIO RIJSEL.

Par ailleurs, s'agissant du lot 9A : un avenant au compromis de vente a été signé pour proroger les délais de signature sur demande du constructeur au regard de l'atonie du marché de bureaux.

PREVISIONS DE COMMERCIALISATION EN 2023

Réitération du compromis de vente du lot 9A

Cession – compromis de vente ZAC 1

Le bilan financier intègre le transfert des compromis de vente non réitérés à l'issue de la CPA initiale.

Ce poste est évalué à 3 561 K€ dans le CRAC 2022

Il était évalué à 3 561 K€ dans le CRAC 2021, soit aucune évolution

Ce rythme de commercialisation conduit à l'échéancier prévisionnel de recettes suivant, en K€ HT :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
3 561	3 561	0	0	0	0

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
3 561	3561		

ETAT D'AVANCEMENT

Année 2018

- **Ilots 3B :**

L'ilot 3B accueille un programme tertiaire pour 1 465 m² SP.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en décembre 2017.

- **Ilot 8B :**

L'ilot 8B accueille un programme de logements pour 2 975 m² SP.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en décembre 2017.

- **Ilot 11A :**

L'ilot 11A accueille un programme tertiaire pour 6 120 m² SP.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en septembre 2017.

- **Ilot 11B** :

L'ilot 11B accueille un programme de logements pour 3 289 m² SP.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en octobre 2017.

- **Ilot 21** :

L'ilot 21 accueille un programme tertiaire pour 1 553m² de SP ainsi que la mairie de quartier des Bois Blancs pour 581 m² de SP équipements.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en juin 2017.

En avril 2018, l'acte de vente a été signé.

- **Ilot 29 :**

L'ilot 29 accueillait initialement un programme de logements pour 3 820m² de SP environ. Un compromis de vente avait été signé sur le terrain en décembre 2017.

La rupture du compromis signé avec LINKCITY sur l'ilot 29 en février 2018 a contraint SORELI à engager de nouvelles études sur le lot et une nouvelle commercialisation. En accord avec la Métropole Européenne de Lille et les villes de Lille et Lomme, il a été décidé la fusion des lots 28 et 29 et d'attribuer ce lot à LOGIS METROPOLE, initialement présent dans le groupement LINKCITY. Dès lors, les charges foncières prévisionnelles de l'ilot 29 ne sont plus inscrites en « cession – compromis de vente ZAC 1 » mais en « Cession – SP / terrains / convention ».

PREVISIONS DE COMMERCIALISATION ZAC 1 EN 2019

Vente des îlots 3B, 8B, 11B, 11A

Année 2019

L'année 2019 a vu plusieurs cessions à savoir :

- **Ilot 3B**

L'ilot 3B accueille un programme tertiaire pour 1 465 m² SP.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en décembre 2017.

En Février 2019, l'acte de vente a été signé.

- **Ilot 8B**

L'ilot 8B accueille un programme de logements pour 2 975 m² SP.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en décembre 2017.

En Juillet 2019, l'acte de vente a été signé.

- **Ilot 11A**

L'ilot 11A accueille un programme tertiaire pour 6 120 m² SP.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en septembre 2017.

En Juillet 2019, l'acte de vente a été signé.

- **Ilot 11B**

L'ilot 11B accueille un programme de logements pour 3 289 m² SP.

Un compromis de vente a été signé sur le terrain en octobre 2017.

En Juillet 2019, l'acte de vente a été signé.

g. Participation aux équipements publics MEL

a. Définition du coût des ouvrages et des participations

RAPPEL DES METHODES DE CALCUL

CALCUL DU COUT DES OUVRAGES

Le coût complet des ouvrages est établi de la manière suivante et comprend :

- Le coût du foncier des emprises des ouvrages publics, déterminé à partir d'un coût moyen du m² de terrain libéré (coût moyen calculé à partir des dépenses de maîtrise foncière y compris les dépenses directement affectables et la quote-part de frais généraux ventilables sur l'ensemble de l'opération).
- Le coût des ouvrages publics qui est la somme du coût estimé des ouvrages, complété des dépenses directement affectables pour l'étude et la réalisation des ouvrages, et d'une quote-part des frais généraux d'aménagement.

AFFECTATION DE LA QUOTE PART DE CHARGE FONCIERE

La quote-part de charges foncières a été affectée aux différents ouvrages à partir des principes suivants :

- Affection hors ouvrage dont la réalisation dépasse le seul intérêt de la ZAC du 1er secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle (ouvrages d'art, Quai Hegel)
- Affection entre MEL et Ville à l'exception de l'ouvrage « Parc de la Tortue » auquel une quote-part plus importante de charge foncière été affectée pour financer le coût du foncier et des travaux.

COUT DE PRODUCTION DU FONCIER

Le coût de production du foncier est calculé à partir des dépenses de maitrise foncière y compris les dépenses directement affectables et la quote-part de frais généraux ventilables sur l'ensemble de l'opération par tranche.

La méthode de calcul utilisée dans le présent bilan est la suivante :

- Le cout du foncier libéré = A en €HT (A = la totalité des dépenses directement affectables sur le poste foncier + une quote part des dépenses non directement affectables qui sont ventilées sur le poste foncier et le poste travaux)
- La surface à acquérir = B en m²
- Le prix du m² de production foncière s'élève à A/B €HT par m².

CALCUL DU MONTANT DES PARTICIPATIONS

Le montant des participations comprend :

- Le coût complet des ouvrages
- La quote-part de charge foncière affectée au financement des ouvrages publics

Il a été établi de la manière suivante : coût complet ouvrage – quote-part de CF sur financement ouvrages publics.

b. Evolutions du coût des ouvrages et des participations

RAPPEL DES MODALITES D'ACTUALISATION DES OUVRAGES ET DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES

Les montants de participation prévus dans le cadre du bilan initial sont calculés à partir de la participation au financement des équipements publics et de la participation à l'équilibre global de l'opération.

La participation aux équipements publics est révisée annuellement lors de l'élaboration du CRAC, sur la base du coût total des ouvrages indexé, déduction faite des subventions et de la quote-part des produits de vente d'immeuble.

Année 2018

Le montant des participations a été révisé sur la base du coût des ouvrages indexé, déduction faite des subventions, de la participation ville de Lille actualisée et de la quote-part des produits de vente d'immeuble.

Tranche Ferme	**2017** *(date de valeur juillet 2017)*	**2018** *(date de valeur décembre 2018)*
Coût prévisionnel HT des équipements publics	32 675 534 €	33 911 276 €
Participation HT au financement des équipements publics	21 498 987 €	22 644 961 €

Année 2019

Le montant des participations a été révisé sur la base du coût des ouvrages indexé, déduction faite des subventions, de la participation ville de Lille actualisée et de la quote-part des produits de vente d'immeuble.

Tranche Ferme	**2018** *(date de valeur décembre 2018)*	**2019** *(date de valeur décembre 2019)*
Coût prévisionnel HT des équipements publics	33 911 276 €	34 049 459 €
Participation HT au financement des équipements publics	22 644 961 €	22 721 601 €

Année 2020

Le montant des participations a été révisé sur la base du coût des ouvrages indexé, déduction faite des subventions, de la participation ville de Lille actualisée et de la quote-part des produits de vente d'immeuble.

Tranche Ferme	**2019** *(date de valeur décembre 2019)*	**2020** *(date de valeur décembre 2020)*
Coût prévisionnel HT des équipements publics	34 049 459 €	35 865 930 €
Participation HT au financement des équipements publics	22 721 601 €	22 710 346 €

Année 2021

Le montant des participations a été révisé sur la base du coût des ouvrages indexé, déduction faite des subventions, de la participation ville de Lille actualisée et de la quote-part des produits de vente d'immeuble.

Tranche Ferme	**2020** *(date de valeur décembre 2019)*	**2021** *(date de valeur décembre 2021)*
Coût prévisionnel HT des équipements publics	35 865 930 €	38 848 520 €
Participation HT au financement des équipements publics	22 710 346 €	25 474 473 €

Année 2022

Le montant des participations a été révisé sur la base du coût des ouvrages indexé, déduction faite des subventions, de la participation ville de Lille actualisée, de la quote-part des produits de vente d'immeuble et des produits d'intérêts financiers de la trésorerie d'opération.

Tranche Ferme	**2021** *(date de valeur décembre 2021)*	**2022** *(date de valeur décembre 2022)*
Coût prévisionnel HT des équipements publics	38 848 520 €	40 879 240 €
Participation HT au financement des équipements publics	25 474 473 €	27 867 253 €

c. Participations MEL aux équipements publics

En 2022, les participations de la MEL aux équipements publics sont évaluées à 27 867 K€ HT.
Au CRAC 2021, ce montant s'élevait à 25 474 K€ HT, soit une évolution de + 2 393 K€ (soit + 9.39 %)

Echéancier prévisionnel des participations MEL, en K€ HT :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
27 867	826	0	0	0	27 042

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
25 474	27 042	2 393	9.39 %

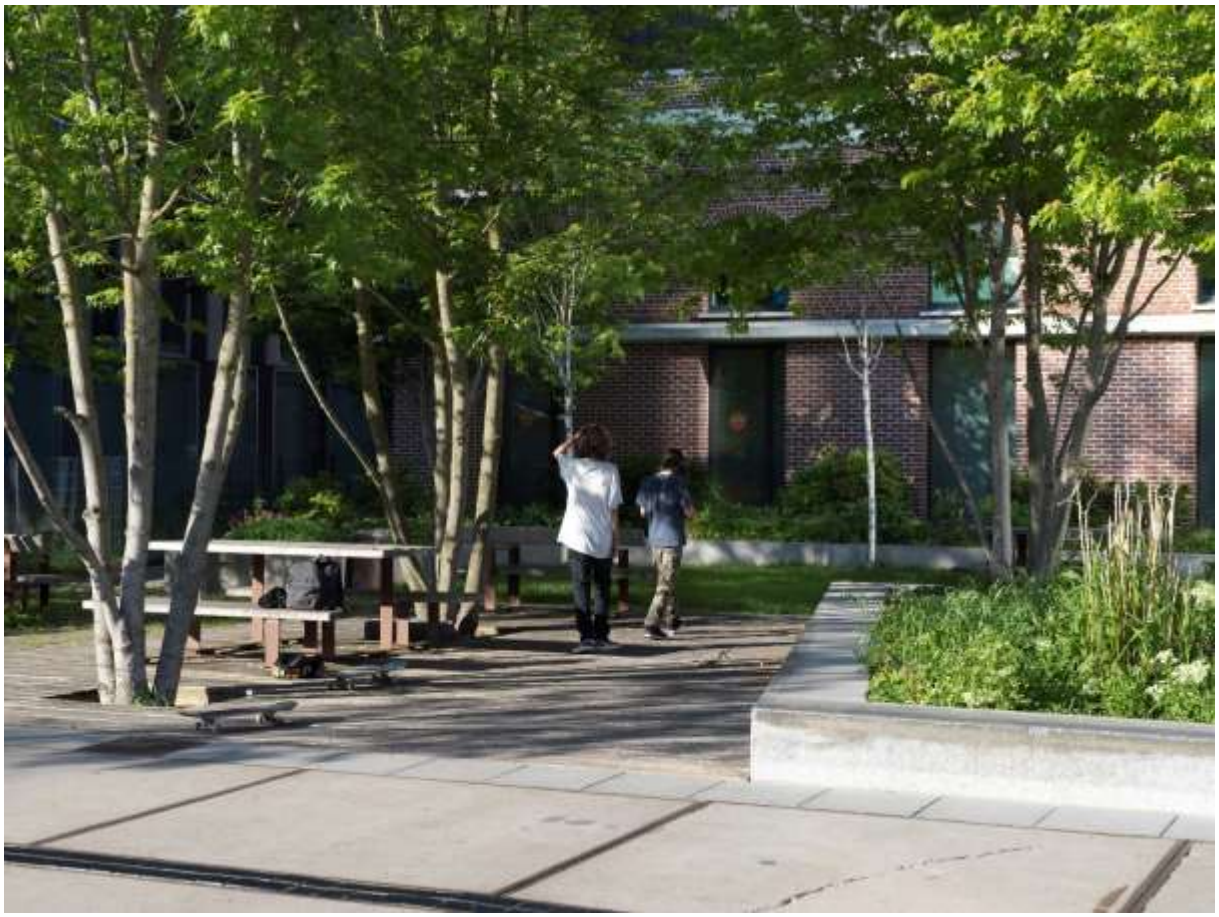

h. Participations Ville de Lille

En 2022, les participations de la Ville sont évaluées à 4 708 K€ HT.

Au CRAC 2021, ce montant s'élevait à 4 453 K€ HT, soit une évolution de + 255 K€

Cette évolution correspond à la prise en charge Ville de l'actualisation de la participation en date de valeur décembre 2022 selon l'indice TP01, tel que prévu dans la convention tripartite signée entre la MEL, la Ville de Lille et SORELI

Echéancier prévisionnel des participations ville de Lille, en K€ HT :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
4 708	819	0	0	0	3 889

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
4 453	4 708	255	5.12 %

i. Autres Produits

En 2022, le montant du poste autres produits est évalué à 400 K€ HT.

Au CRAC 2021, ce montant s'élevait à 367 K€ HT, soit une évolution de +33 K€ (soit 8.99 %)

Cette évolution correspond à la recette de produits financiers relatifs aux intérêts de la trésorerie d'opération

Echéancier prévisionnel en K€ HT :

Total CRAC 2022	Réglé au 31/12/2022	Prév. 2023	Prév. 2024	Prév. 2025	Prév. Au-delà 2025
400	367	0	0	0	0

Comparaison du montant total de ce poste en K€ entre le CRAC 2021 et le CRAC 2022 :

Total CRAC 2021	Total CRAC 2022	Variation	Variation en %
367	400	33	8.99 %

Année 2018

Les retards de livraison de l'ilot 23 ont engendré une prolongation de l'ouverture des parkings provisoires en 2018.

Par ailleurs, il a été constaté une nette augmentation de la fréquentation des parkings provisoires.

Année 2019

Les recettes sur l'année 2019 correspondent aux recettes constatées sur les parkings provisoires.

Année 2020

Les recettes sur l'année 2020 correspondent aux 10 K€ réglés dans le cadre de la mise à disposition de l'allée A4 Sud au constructeur du lot 11A pour la réalisation de ses travaux (TERENEO).

Année 2022

Les recettes sur l'année 2022 correspondent aux 32 643 € HT perçus dans le cadre des intérêts financiers sur la trésorerie d'opération.

d. Financement du bilan prévisionnel

a. Les avances MEL sur participation aux ouvrages

Le bilan prévoit un versement des avances participations MEL sur les 12 années de la concession.

La révision des montants des participations induit la révision des différentes avances échelonnées.

Années	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
CRAC 2022	3171	3171	3171	1902	3 965	3 569	3 078

Année 2018

Il a été demandé 500 K€. Ce montant correspond au montant HT de la participation MEL. En accord avec la MEL, il a donc été décidé :

- D'appeler le montant correspondant à la TVA de cette participation en 2019 (100 K€) en plus des avances prévues en 2019
- D'appeler en 2019 le montant de la part de la révision des avances appelées en 2018.

Année 2019

Il a été demandé 2 659 K€. Ce montant correspond :

- au montant TTC de la participation MEL actualisé au CRAC 2019, en date de valeur décembre 2019 (2 533K)

- au montant de TVA correspondant à la participation perçue sur l'année 2018 qui n'avait pas été appelée (100K)

- à la part de révision de l'avance perçue en 2018 (26K)

Pour l'année 2020, il sera appelé le montant de la part de la révision des avances appelées en 2018 et 2019.

Année 2020

Il a été demandé 2 547 K€. Ce montant correspond au montant TTC de la participation MEL actualisé au CRAC 2019, en date de valeur décembre 2019. A la demande de la MEL, le montant des avances est resté inchangé et l'actualisation de la participation a été inscrite sur l'année 2029.

Année 2021

Il a été demandé 2 536 K€. Ce montant correspond au montant TTC de la participation MEL actualisé au CRAC 2020.

A la demande de la MEL, le montant des avances est resté inchangé et l'actualisation de la participation a été inscrite sur les années 2027, 2028 et 2029 afin de lisser l'actualisation sur les dernières années.

Année 2022

Il a été demandé 3 171 K€. Ce montant correspond au montant TTC de la participation MEL actualisé au CRAC 2021, en date de valeur décembre 2021.

Comme pour le CRAC 2021, le montant des avances est resté inchangé et l'actualisation de la participation a été inscrite sur les années 2027, 2028 et 2029 afin de lisser l'actualisation sur les dernières années.

b. Les avances Ville sur participation aux ouvrages

Le bilan prévoit un versement des avances participations Ville sur les 12 années de la concession.

La révision des montants des participations sur l'indice TP01 a induit la révision des différentes avances échelonnées.

Années	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
CRAC 2022	822	508	511	472	413	281	180

Année 2019

Conformément à la demande de la Ville de Lille, il a été demandé en 2019 1 105 K€. Ce montant correspond :

- au montant de l'avance sur la participation au programme des équipements publics au titre de l'année 2020 (575 K€) et 2021 (530 K€), en date de valeur décembre 2019

Ces avances sur participation ayant été appelées en novembre 2019 mais réglées en 2020, elles apparaissent dans le prévu de l'année 2020 mais ne seront pas appelées.

Année 2020

Conformément à la demande de la Ville de Lille, aucune avance n'a été appelée en 2020 et aucune avance ne sera appelée en 2021. Ces deux années ont déjà été appelées en 2019.

Année 2021

Conformément à la demande de la Ville de Lille, il a été appelé en 2021, l'avance prévue au CRAC de 2022. Le montant de 453 128,67€ a toutefois été réglé par la ville en début d'année 2022. Un complément de 199 601,08 € pourra être appelé en 2022 pour respecter le nouvel échéancier ci-dessus.

Année 2022

Conformément au CRAC 2021, il a été appelé en 2022 le complément de l'avance à percevoir au titre de l'année 2022 selon l'échéancier du CRAC 2021 à savoir 199 601.08€. Par ailleurs et conformément à la demande de la Ville, il a été également appelé l'avance au titre de l'année 2023 par anticipation d'un montant de 250 398,92 €. Ce montant global de 449 999,90 € a toutefois été réglé par la ville sur l'année 2023.

De fait, le nouvel échéancier ci-dessus prévoit un montant total de 822K € pour l'année 2023 comprenant :

- Le reste de l'avance de l'année 2022 réglée début 2023 (inscrite dans le prévisionnel mais qui ne sera pas appelée car déjà perçue)
- L'avance prévue au titre de l'année 2023 déjà appelée et réglée en avril 2023 (inscrite dans le prévisionnel mais qui ne sera pas appelée car déjà perçue)
- Le complément de 269 546 € qui sera appelé au titre de l'année 2023 non encore perçu à ce jour

c. Les avances de trésorerie

Lorsque les prévisions budgétaires actualisées ne font pas apparaître le besoin d'une participation définitive mais seulement d'une insuffisance temporaire de trésorerie, l'aménageur peut solliciter le versement par le concédant d'une avance. Cette avance doit faire l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant conclue avec l'aménageur.

Dans le CRAC 2022, il n'est pas prévu d'avance de trésorerie.

d. Les emprunts

Sur la base du financement du bilan prévisionnel, il est envisagé un emprunt de 8 200€ au total.

Une mobilisation de 2 700K € est prévu en 2025 puis une autre de 5 500K en 2026.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DE LA MEL

Bilan du dossier de réalisation de ZAC (approuvé le 23/02/2018) :

- Participations aux équipements publics: **21 499 K€** *date de valeur juillet 2017*

Bilan du dossier du CRAC 2019 (approuvé le 13/12/2019) :

- Participations aux équipements publics: **22 645 K€** *date de valeur décembre 2018*

Bilan du dossier du CRAC 2019 (approuvé le 18/12/2020) :

- Participations aux équipements publics: **22 722 K€** *date de valeur décembre 2019*

Bilan du dossier du CRAC 2020 :

- Participations aux équipements publics: **22 710 K€** *date de valeur décembre 2020*

Bilan du dossier du CRAC 2021 :

- Participations aux équipements publics: **25 474 K€** *date de valeur décembre 2021*

Bilan du dossier du CRAC 2022 :

- Participations aux équipements publics: **27 867 K€** *date de valeur décembre 2022*

e. Bilan prévisionnel recalé

e. Bilan prévisionnel

TRANCHE FERME	
Intitulé	TOTAL CRAC 2022
1 DEPENSES	60 658
2 MAITRISE FONCIERE	20 454
2100 Acquisitions	*9 707*
2200 Bien repris	*5 537*
2300 Frais Annexes aux Acquisitions	*420*
2400 Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	*187*
2500 Libération et connaissance des terrains	*2 491*
2600 Dépollution	*2 074*
2700 Archéologie	*39*
3 TRAVAUX	23 775
3100 Travaux d'aménagement	*22 790*
3200 Aléas sur travaux d'aménagement	*690*
3300 Gestion des espaces publics	*113*
3400 Gestion des terrains non aménagés	*182*
5 HONORAIRES DIVERS	4 728
5100 Honoraires MOE, SPS, OPC...	*3 045*
5200 Etudes diverses (sols, techniques...)	*154*
5300 Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	*327*
5400 Etudes urbaines et suivi du projet urbain	*584*
5500 Etudes expertises spécifiques	*617*
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	2 621
6100 Communication	*968*
6200 Reprographie (dont frais de publicité)	*182*
6300 Assurances	*337*
6400 Impôts et taxes	*1 007*
6500 Gestion des parkings provisoires	*128*
7 FRAIS FINANCIERS	1 258
7100 Frais financiers à court terme	*150*
7200 Frais financiers à long terme	*1 108*
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	7 822
8000 Rémunération forfaitaire	*5 988*
8100 Rémunération proportionnelle	*1 784*
8200 Rémunération de liquidation	*50*
2 RECETTES	60 658
1 CESSIONS FONCIERES	26 800
1000 Cession - SP / terrains / convention	*23 239*
1100 Cession - compromis de vente ZAC 1	*3 561*
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	30 083
2000 Participation Prévisionnelle MEL	*27 867*
2100 Participation Ville de Lille	*2 216*
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	2 492
3000 Cession d'ouvrages à la ville de Lille	*2 492*
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	0
4000 Participation d'équilibre	*0*
5 AUTRES PRODUITS	400
5100 Parkings provisoires	*354*
5300 Produits Divers	*46*
6 SUBVENTIONS	884
6100 Subventions	*884*
RESULTAT	0
SYNTHESE DES PARTICIPATIONS	
MEL	27 867
Participation aux ouvrages	27 867
Participation au différentiel foncier	0
VILLE	4 708
Participation aux ouvrages	4 708
SYNTHESE DES FINANCEMENTS DES OUVRAGES	
Financement des ouvrages	
Cout complet des ouvrages	40 879
Participations MEL et VILLE sur ouvrages	32 575
soit financement des ouvrages par la charge foncière	8 304
SYNTHESE DES RECETTES PERCUES PAR LES COLLECTIVITES	
MEL	
Vente des terrains Boschetti	2 758

f. Comparaison par rapport au bilan précédent

Intitulé	TOTAL CRAC PRECEDENT	TOTAL CRAC 2022	DIFF CRAC PRECEDENT / CRAC 2022	Taux d'évolution
1 DEPENSES	57 978	60 658	2 680	4,62%
2 MAITRISE FONCIERE	19 604	20 454	851	4,34%
Acquisitions	9 173	9 707	534	5,82%
Bien repris	5 537	5 537	-	0,00%
Frais Annexes aux Acquisitions	378	420	41	10,88%
Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	178	187	9	4,90%
Libération et connaissance des terrains	2 352	2 491	139	5,91%
Dépollution	1 949	2 074	125	6,43%
Archéologie	37	39	2	5,85%
3 TRAVAUX	22 285	23 775	1 490	6,69%
Travaux d'aménagement	21 356	22 790	1 434	6,71%
Aléas sur travaux d'aménagement	647	690	43	6,70%
Gestion des espaces publics	106	113	7	6,98%
Gestion des terrains non aménagés	176	182	6	3,28%
5 HONORAIRES DIVERS	4 499	4 728	229	5,09%
Honoraires MOE, SPS, OPC...	2 872	3 045	173	6,03%
Etudes diverses (sols, techniques...)	147	154	7	4,55%
Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	311	327	16	5,17%
Etudes urbaines et suivi du projet urbain	563	584	21	3,69%
Etudes expertises spécifiques	605	617	12	2,05%
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	2 514	2 621	107	4,26%
Communication	929	968	39	4,22%
Reprographie (dont frais de publicité)	178	182	3	1,85%
Assurances	327	337	10	3,17%
Impôts et taxes	953	1 007	54	5,69%
Gestion des parkings provisoires	128	128	-	0,00%
7 FRAIS FINANCIERS	1 258	1 258	-	0,00%
Frais financiers à court terme	150	150	-	0,00%
Frais financiers à long terme	1 108	1 108	-	0,00%
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	7 819	7 822	4	0,05%
Rémunération forfaitaire	5 988	5 988	-	0,00%
Rémunération proportionnelle	1 781	1 784	4	0,21%
Rémunération de liquidation	50	50	-	0,00%
2 RECETTES	57 978	60 658	2 680	4,62%
1 CESSIONS FONCIERES	26 794	26 800	5	0,02%
Cession - SP / terrains / convention	23 234	23 239	5	0,02%
Cession - compromis de vente ZAC 1	3 561	3 561	-	0,00%
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	27 556	30 083	2 527	9,17%
Participation Prévisionnelle MEL	25 474	27 867	2 393	9,39%
Participation Ville de Lille	2 081	2 216	135	6,47%
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	2 372	2 492	120	5,07%
Cession d'ouvrages à la ville de Lille	2 372	2 492	120	5,07%
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	-	-	-	
Participation d'équilibre	-	-	-	
5 AUTRES PRODUITS	367	400	33	8,99%
Parkings provisoires	354	354	-	0,00%
Produits Divers	13	46	33	245,78%
6 SUBVENTIONS	889	884	-5	-0,59%
Subventions	889	884	-5	-0,59%

g. Bilan prévisionnel échelonné dans le temps

28/06/2023	Tranche Ferme en k euros constants date de valeur décembre 2022								
Intitulé	TOTAL CRAC 2022	Réglé à fin 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028	Prévu 2029
1 DEPENSES	**60 658**	**11 617**	6 543	11 832	12 847	10 178	5 653	1 203	786
2 MAITRISE FONCIERE	**20 454**	**5 642**	4 802	3 318	5 442	724	507	9	9
Acquisitions	**9 707**	**6**	3 743	1 966	3 992	0	0	0	0
Bien repris	**5 537**	**5 435**	0	102	0	0	0	0	0
Frais Annexes aux Acquisitions	**420**	**0**	194	88	138	0	0	0	0
Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	**187**	**29**	53	40	28	9	9	9	9
Libération et connaissance des terrains	**2 491**	**7**	57	626	905	398	498	0	0
Dépollution	**2 074**	**165**	756	477	363	314	0	0	0
Archéologie	**39**	**0**	0	19	17	3	0	0	0
3 TRAVAUX	**23 775**	**1 054**	226	6 460	5 644	7 137	3 255	0	0
Travaux d'aménagement	**22 790**	**930**	178	6 231	5 469	6 853	3 129	0	0
Aléas sur travaux d'aménagement	**690**	**30**	5	181	144	237	94	0	0
Gestion des espaces publics	**113**	**1**	3	32	21	37	20	0	0
Gestion des terrains non aménagés	**182**	**94**	41	15	10	10	12	0	0
5 HONORAIRES DIVERS	**4 728**	**1 075**	649	808	655	784	528	186	43
Honoraires MOE, SPS, OPC...	**3 045**	**405**	446	540	493	671	387	103	0
Etudes diverses (sols, techniques...)	**154**	**34**	37	43	29	10	0	0	0
Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	**327**	**36**	8	59	53	39	81	37	14
Etudes urbaines et suivi du projet urbain	**584**	**208**	66	114	58	42	42	27	27
Etudes expertises spécifiques	**617**	**393**	92	51	22	21	19	19	2
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	**2 621**	**477**	265	497	349	440	269	177	146
Communication	**968**	**238**	186	162	131	99	84	34	34
Reprographie (dont frais de publicité)	**182**	**22**	29	37	24	24	15	15	15
Assurances	**337**	**23**	12	87	79	88	44	2	1
Impôts et taxes	**1 007**	**71**	33	210	115	230	125	125	96
Gestion des parkings provisoires	**128**	**124**	4	0	0	0	0	0	0
7 FRAIS FINANCIERS	**1 258**	**0**	0	0	143	457	403	218	38
Frais financiers à court terme	**150**	**0**	0	0	0	38	38	38	38
Frais financiers à long terme	**1 108**	**0**	0	0	143	419	366	180	0
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	**7 822**	**3 368**	600	750	615	636	691	613	549
Rémunération forfaitaire	**5 988**	**2 495**	499	499	499	499	499	499	499
Rémunération proportionnelle	**1 784**	**873**	101	251	116	137	192	114	0
Rémunération de liquidation	**50**	**0**	0	0	0	0	0	0	50
2 RECETTES	**60 658**	**13 673**	**2 245**	**1 844**	1 908	14 274	2 572	13 775	10 367
1 CESSIONS FONCIERES	**26 800**	**11 643**	2 147	1 444	1 507	4 182	2 572	3 305	0
Cession - SP / terrains / convention	**23 239**	**8 083**	2 147	1 444	1 507	4 182	2 572	3 305	0
Cession - compromis de vente ZAC 1	**3 561**	**3 561**	0	0	0	0	0	0	0
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	**30 083**	**986**	0	0	0	8 261	0	10 471	10 365
Participation Prévisionnelle MEL	**27 867**	**826**	0	0	0	7 473	0	9 871	9 697
Participation Ville de Lille	**2 216**	**161**	0	0	0	787	0	600	668
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	**2 492**	**658**	0	0	0	1 831	0	0	2
Cession d'ouvrages à la ville de Lille	**2 492**	**658**	0	0	0	1 831	0	0	2
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	**0**	**0**	0	0	0	0	0	0	0
Participation d'équilibre	**0**	**0**	0	0	0	0	0	0	0
5 AUTRES PRODUITS	**400**	**367**	33	0	0	0	0	0	0
Parkings provisoires	**354**	**354**	0	0	0	0	0	0	0
Produits Divers	**46**	**14**	33	0	0	0	0	0	0
6 SUBVENTIONS	**884**	**17**	65	401	401	0	0	0	0
Subventions	**884**	**17**	65	401	401	0	0	0	0
DEPENSES	**60 658**	**11 617**	**6 543**	**11 832**	**12 847**	**10 178**	**5 653**	**1 203**	**786**
RECETTES	**60 658**	**13 673**	**2 245**	**1 844**	**1 908**	**14 274**	**2 572**	**13 775**	**10 367**
RECETTES - DEPENSES	**0**	**2 056**	**-4 298**	**-9 988**	**-10 939**	**4 096**	**-3 081**	**12 573**	**9 582**
RECETTES MOINS DEPENSES CUMULE	**0**	**2 056**	**-2 242**	**-12 230**	**-23 169**	**-19 074**	**-22 155**	**-9 582**	**0**

h. Plan de financement et plan global de trésorerie actualisé

Intitulé	TOTAL CRAC 2022	Réglé à fin 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028	Prévu 2029
DEPENSES	60 658	11 617	6 543	11 832	12 847	10 178	5 653	1 203	786
RECETTES	60 658	13 673	2 245	1 844	1 908	14 274	2 572	13 775	10 367
AMORTISSEMENT	51 651	6 055	100	100	80	12 111	950	16 315	15 941
Emprunt : amortissement	8 200	0	0	0	0	0	950	3 750	3 500
MEL - Avances donneur d'ordre : Amortissement	33 441	991	0	0	0	8 968	0	11 845	11 637
VdL - Avances donneur d'ordre : Amortissement	5 649	983	0	0	0	3 142	0	720	804
Avances autres : amortissement	4 000	4 000	0	0	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie Parking Cray	9	9	0	0	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie Cessions ilôts	352	72	100	100	80	0	0	0	0
MOBILISATION	51 651	18 237	3 993	3 679	6 382	7 874	4 378	3 851	3 258
Emprunt Mobilisation	8 200	0	0	0	2 700	5 500	0	0	0
MEL - Avance sur PEP	33 441	11 414	3 171	3 171	3 171	1 902	3 965	3 569	3 078
VdL - Avance sur PEP VDL	5 649	2 461	822	508	511	472	413	281	180
Avance inter opérations	4 000	4 000	0	0	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie Parking Cray	9	9	0	0	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie Cessions ilôts	352	352	0	0	0	0	0	0	0

TRESORERIE	TOTAL CRAC 2022	Réglé à fin 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028	Prévu 2029
TVA COLLECTEE	11 112	2 499	436	253	294	2 536	426	2 594	2 073
TVA PAYEE AU FOURNISSEUR	8 951	535	1 179	2 157	2 379	1 754	878	49	20
TVA NON DEDUCTIBLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TVA DEDUCTIBLE	8 951	535	1 179	2 157	2 379	1 754	878	49	20
- TVA payée au Trésor Public	5 391	10	0	0	0	783	0	2 545	2 053
- TVA remboursée par le Trésor Public	3 230	0	0	0	0	0	0	0	3 230
SOLDE DE TVA	0	1 954	-743	-1 904	-2 085	0	-452	0	3 230
SOLDE CUMULE DE TVA	0	1 954	-743	-1 904	-2 085	0	-452	0	3 230
TRESORERIE PERIODE	0	4 010	-5 042	-11 892	-13 025	4 096	-3 533	12 573	12 812
TRESORERIE	0	4 010	-1 031	-12 923	-25 948	-21 852	-25 385	-12 812	0
MOBILISATIONS (HORS EMPRUNTS)	43 451	18 237	3 993	3 679	3 682	2 374	4 378	3 851	3 258
AMORTISSEMENT (HORS EMPRUNTS)	43 451	6 055	100	100	80	12 111	0	12 565	12 441
TRESORERIE PERIODE	0	16 192	-1 149	-8 313	-9 423	-5 641	845	3 859	3 629
TRESORERIE	0	16 192	15 044	6 731	-2 692	-8 333	-7 487	-3 629	0

EMPRUNTS	CRAC	Réglé à fin 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	Prévu 2026	Prévu 2027	Prévu 2028	Prévu 2029
emprunt 1 mobilisation	2 700	0	0	0	2 700	0	0	0	0
emprunt 1 amortissement	2 700	0	0	0	0	0	950	1 750	0
emprunt 2 mobilisation	5 500	0	0	0	0	5 500	0	0	0
emprunt 2 amortissement	5 500	0	0	0	0	0	0	2 000	3 500
total mobilisations de l'année		0	0	0	2 700	5 500	0	0	0
total amortissements de l'année		0	0	0	0	0	950	3 750	3 500
total capital des mobilisations en cours		0	0	0	2 700	8 200	7 250	3 500	0
TRESORERIE PERIODE	0	16 192	-1 149	-8 313	-6 723	-141	-105	109	129
SITUATION TRESORERIE	0	16 192	15 044	6 731	8	-133	-237	-129	0

3. Budget prévisionnel actualisé pour 2023

a. Note de conjoncture

En 2023, les principaux éléments prévus sont :

- En dépenses :
    - Les acquisitions des terrains d'emprise des futurs espaces publics situés sur l'emprise SCI LILLE MARINE et les frais de maitrise foncière relatifs à cette acquisition
    - Des dépenses relatives aux études liées à la pollution sur le Marais et aux travaux de dépollution
    - Les règlements des travaux et honoraires sur les ouvrages achevés dans le cadre du suivi des espaces plantés notamment (A4N, A4S)
    - Des dépenses liées à la réalisation des premières fiches de lot du secteur Marais dans le cadre du marché
    - Des dépenses liées à la finalisation des dossiers règlementaires (DLE…)
    - Des dépenses liées à la réalisation du PRO des espaces publics du marais et à l'appel d'offre pour les travaux d'aménagement
    - Des dépenses liées aux futurs travaux d'espaces publics (études géotechniques, CSPS, Contrôle Technique)
    - Le règlement d'études réalisées par l'AMO Développement Durable notamment la rédaction de la Charte Chantier
    - Les dépenses engagées pour la concertation et la communication sur le projet urbain

- En recettes :
    - La signature de la vente de l'ilot 9A
    - La cession d'une bande de terrain à la SCI LILLE MARINE
    - La perception de la subvention de l'ADEME sur les études pollution

b. Impacts de la crise sanitaire COVID-19 et de la situation économique globale

La situation de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu plusieurs incidences sur le budget prévisionnel actualisé :

- Conséquences sur le marché immobilier : les constructeurs ont alerté SORELI sur l'atonie du marché de bureau et l'absence de positionnement des investisseurs des surfaces de bureau. Ce positionnement a une incidence sur le démarrage des travaux des lots 9A et 9B à destination de bureaux, reportés à 2024.
- Conséquences sur les résultats d'appel d'offre travaux : les constructeurs ont alerté SORELI sur le dépassement des prix des retours d'appel d'offre travaux par rapport aux coûts d'objectifs initiaux. Cela a une incidence sur le démarrage des travaux du lot 28-29.

c. Budget prévisionnel

Intitulé	Prévu 2022 en k euros constants date de valeur décembre 2022
1 DEPENSES	6 543
2 MAITRISE FONCIERE	4 802
Acquisitions	3 743
Bien repris	0
Frais Annexes aux Acquisitions	194
Géomètres (lié à la maîtrise foncière)	53
Libération et connaissance des terrains	57
Dépollution	756
Archéologie	0
3 TRAVAUX	226
Travaux d'aménagement	178
Aléas sur travaux d'aménagement	5
Gestion des espaces publics	3
Gestion des terrains non aménagés	41
5 HONORAIRES DIVERS	649
Honoraires MOE, SPS, OPC...	446
Etudes diverses (sols, techniques...)	37
Géomètres (topo et hors maîtrise foncière)	8
Etudes urbaines et suivi du projet urbain	66
Etudes expertises spécifiques	92
6 FRAIS DE GESTION ET COMMUNICATION	265
Communication	186
Reprographie (dont frais de publicité)	29
Assurances	12
Impôts et taxes	33
Gestion des parkings provisoires	4
7 FRAIS FINANCIERS	0
Frais financiers à court terme	0
Frais financiers à long terme	0
8 HONORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE	600
Rémunération forfaitaire	499
Rémunération proportionnelle	101
Rémunération de liquidation	0
2 RECETTES	**2 245**
1 CESSIONS FONCIERES	2 147
Cession - SP / terrains / convention	2 147
Cession - compromis de vente ZAC 1	0
2 PARTICIPATIONS AUX OUVRAGES MEL	0
Participation MEL	0
Participation Ville de Lille	0
3 CESSION D'OUVRAGES A LA VILLE DE LILLE	0
Cession d'ouvrages à la ville de Lille	0
4 PARTICIPATION D'EQUILIBRE	0
Participation d'équilibre	0
5 AUTRES PRODUITS	33
Parkings provisoires	0
Produits Divers	33
6 SUBVENTIONS	65
Subventions	65

4. Evaluation des Risques

Acquisitions :

Les prix d'acquisitions des terrains dont l'acquisition est à réaliser auprès des propriétaires ont été estimés, dans le bilan initial, par analogie à partir des prix de cession connus sur la zone. Seule la presqu'île Boschetti avait fait l'objet d'une estimation des Domaines.

Fin 2018, SORELI a sollicité les Domaines afin d'estimer les valeurs des emprises foncières des terrains DUMANOIS, ORANGE et MORY. Les estimations se sont révélées supérieures à celles provisionnées au bilan pour les propriétés DUMANOIS et ORANGE.

Dans les précédents CRAC, il apparaissait un risque potentiel relatif au coût des futurs acquisitions. En effet, les ventes réalisées en 2019 sur la pointe des Bois Blancs (Montpellier) présentent un risque dans la mesure où elles génèrent une valeur de référence nettement plus élevée que les provisions du bilan d'aménagement.

Dans ce cadre, il a été proposé aux collectivités de réfléchir à la mise en place d'une DUP afin de sécuriser les futures acquisitions. La procédure ainsi que son périmètre ont été actés en comité de pilotage du 11 février 2021.

Par ailleurs et dans le cadre des échanges en cours avec le propriétaire des terrains DUMANOIS, SORELI a sollicité à nouveau les Domaines au printemps 2021 afin de mettre à jour l'estimation de 2018. Celle-ci s'est vu réévaluée. En accord avec les collectivités, cette estimation a été intégrée au présent bilan recalé et une procédure d'acquisition amiable a été engagée en 2021.

A la suite des mises à jour de l'estimation des domaines pour les terrains Dumanois et MORY en tranche ferme, des offres d'acquisitions conformes aux prix des domaines ont été formalisées auprès des 2 propriétaires ci-dessus. Toutes deux, jugées insuffisantes, ont été refusées.

S'agissant des terrains MORY, SORELI a engagé de nouveaux échanges amiables avec TPNE (TOTAL) pour poursuivre les négociations afin d'envisager une acquisition du foncier avant fin 2023, qui permette de tenir l'objectif de réalisation des espaces publics dans le calendrier fixé par les collectivités.

Les discussions amiables avec la SCI LILLE MARINE se sont poursuivies en vue de l'acquisition des futures emprises des espaces publics sur le Marais (dont le parc) à 20€ HT / m² (DV juillet 2017) conformément au protocole d'accord signé entre les parties. Une difficulté a par la suite été rencontrée avec la SCI concernant les modifications de la constructibilité de la TO1 sur les emprises de la SCI. Un avenant au premier protocole d'accord a donc été rédigé puis validé par la MEL. Au regard des difficultés de cession liées à une interdiction d'aliéner des emprises des futurs espaces publics du marais, il a été, par ailleurs, prévu dans l'avenant une clause permettant à SORELI de réaliser les travaux par anticipation avant l'acquisition. La clause prévoit une garantie à première demande de deux millions d'euros afin de garantir les montants des travaux de dépollution engagés par SORELI dans le cas où l'acquisition ne pourrait avoir lieu avant le 31/12/2028. L'avenant a été signé le 26 juin 2023.

Pollution :

Le bilan n'intègre pas de coût de dépollution particulier.

Pour la tranche ferme, il existe toutefois des incertitudes sur la qualité environnementale des sols :

- Sur la presqu'île Boschetti, l'étude transmise par la MEL ne révèle pas d'activités susceptibles d'avoir généré une pollution des eaux ou des sols
- Sur les terrains propriétés de Mory Nord et Orange, SORELI ne dispose pas d'informations suffisantes pour confirmer l'absence de pollution des sols
- Sur les terrains Mory, une hypothèse de surcoût pour la réalisation d'études et de travaux en matière de pollution des sols a été prise et intégrée au présent bilan recalé.
- Sur les futures emprises d'espaces publics du Marais propriété de SORELI et de la SCI LILLE MARINE, SORELI a fait procéder à des campagnes d'analyses et à la réalisation d'un plan de gestion espaces publics. Un surcoût important a été identifié dans ce plan de gestion ce qui a permis d'obtenir une subvention de 802 k€ auprès du fonds friche. La convention étant signée, le surcoût et la recette ont été inscrits au CRAC 2021.
- Les échanges avec la DDTM dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau ont conduit à l'inscription dans le DLE d'un engagement de purge des terres au droit des futurs jardins de pluie pour parvenir à un niveau de pollution ne dépassant le seuil d'acceptation en filière ISDI+. Cette évolution pourrait engendrer un surcoût dans le cadre des travaux de dépollution.

Démolition et purge

Les bâtiments existants sur les parcelles à l'échelle de la concession n'ont fait l'objet d'aucune transmission de données. Les ratios utilisés par type de bâtiment à démolir sont basés sur une approche visuelle des bâtiments.

- Les coûts provisionnés pour la purge des sous-sols ont été limités aux terrains pour lesquels les données sont connues (ancien terrain EDF, canal de la Tortue). Les sites aujourd'hui libres d'occupation ont été présumés purgés (Mory Notamment). Sur les terrains DUMANOIS, une hypothèse de surcoût pour la libération du foncier a été intégrée au présent bilan.

5. Décisions à prendre

- **Prendre acte du bilan prévisionnel de la concession** issu du présent CRAC 2022

6. Annexes

a. Programme des équipements publics du dossier de réalisation

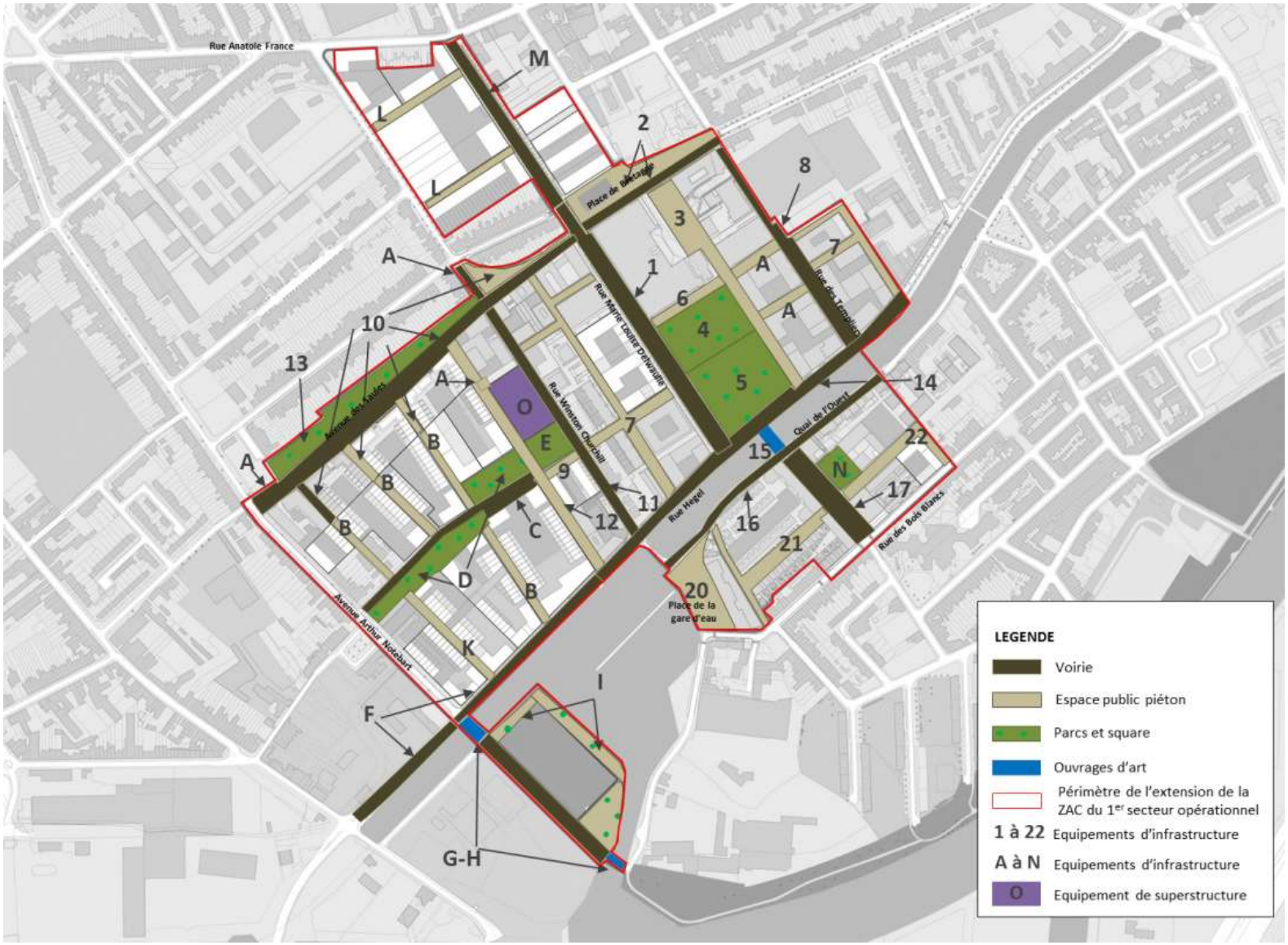

b. Programme des équipements publics de la concession

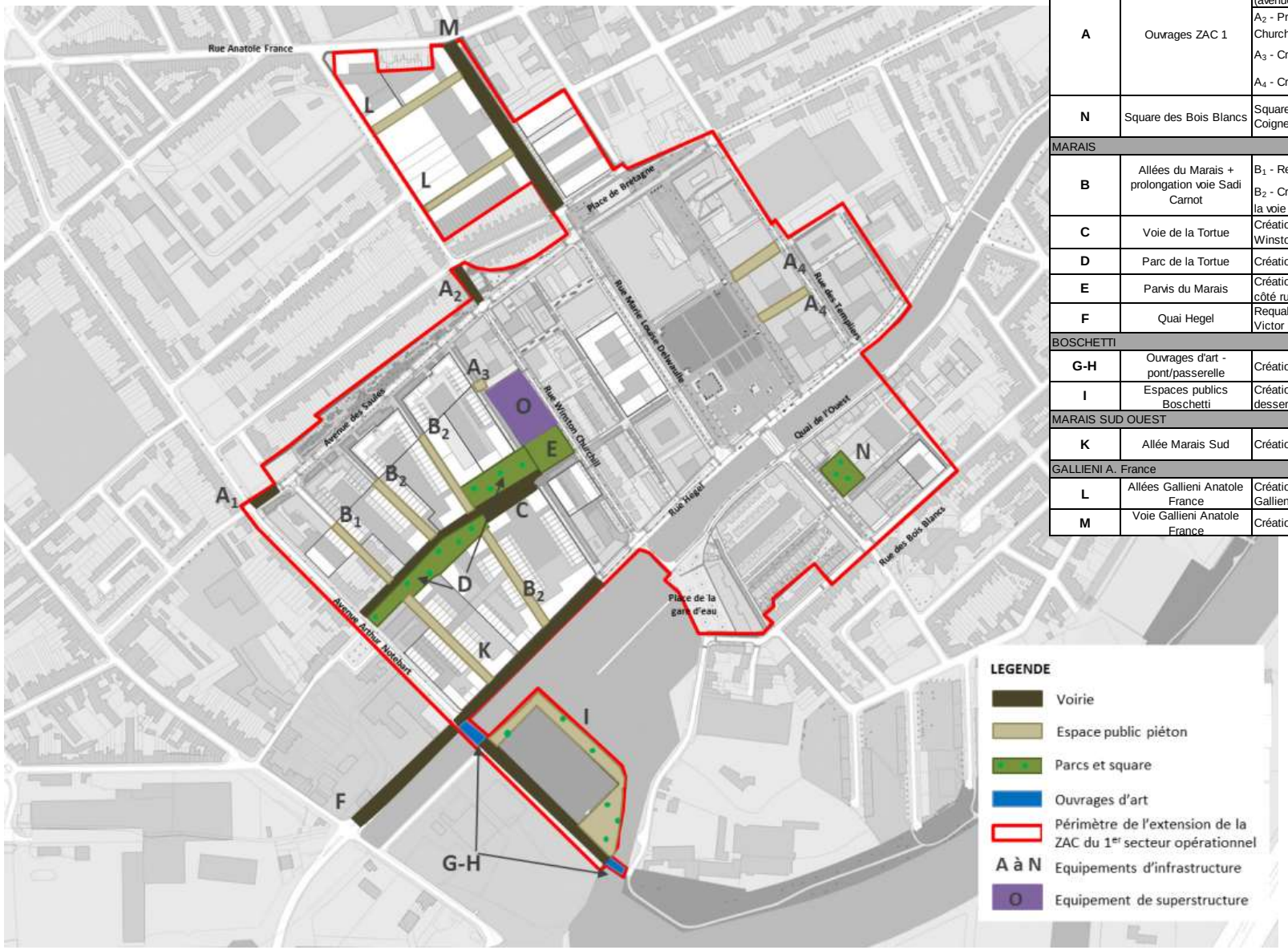

Référence	Dénomination	Caractéristiques et localisation
ZAC 1		
A	Ouvrages ZAC 1	A_1 - Prolongation et requalification de voies existantes (avenue des Saules) A_2 - Prolongation et requalification de voies existantes (rue Churchill) A_3 - Création d'une passerelle piétonne A_4 - Création d'allées piétonnes à l'Est de la Grande Pelouse
N	Square des Bois Blancs	Square ouvert sur la mairie de quartier au Nord, et sur l'allée Coignet au Sud
MARAIS		
B	Allées du Marais + prolongation voie Sadi Carnot	B_1 - Requalification et prolongation de la rue Sadi Carnot B_2 - Création d'allées piétonnes du Marais, perpendiculaires à la voie de la Tortue
C	Voie de la Tortue	Création d'une desserte secondaire Est-Ouest entre la rue Winston Churchill et l'avenue Notebart.
D	Parc de la Tortue	Création d'un espace public piéton, parc ouvert
E	Parvis du Marais	Création d'un espace public à l'entrée du parc de la Tortue côté rue Winston Churchill
F	Quai Hegel	Requalification d'un tronçon de la rue Hegel, entre la rue Victor Hugo et la rue Winston Churchill
BOSCHETTI		
G-H	Ouvrages d'art - pont/passerelle	Création de franchissements à partir de la presqu'île Boschetti
I	Espaces publics Boschetti	Création d'espaces publics piétons et d'une nouvelle voie de desserte primaire
MARAIS SUD OUEST		
K	Allée Marais Sud	Création d'une allée piétonne du Marais Sud
GALLIENI A. France		
L	Allées Gallieni Anatole France	Création d'allées piétonnes perpendiculaires à la nouvelle voie Gallieni
M	Voie Gallieni Anatole France	Création d'une voie de desserte primaire Nord-Sud du secteur

c. Plan du périmètre de la ZAC du 1er secteur opérationnel

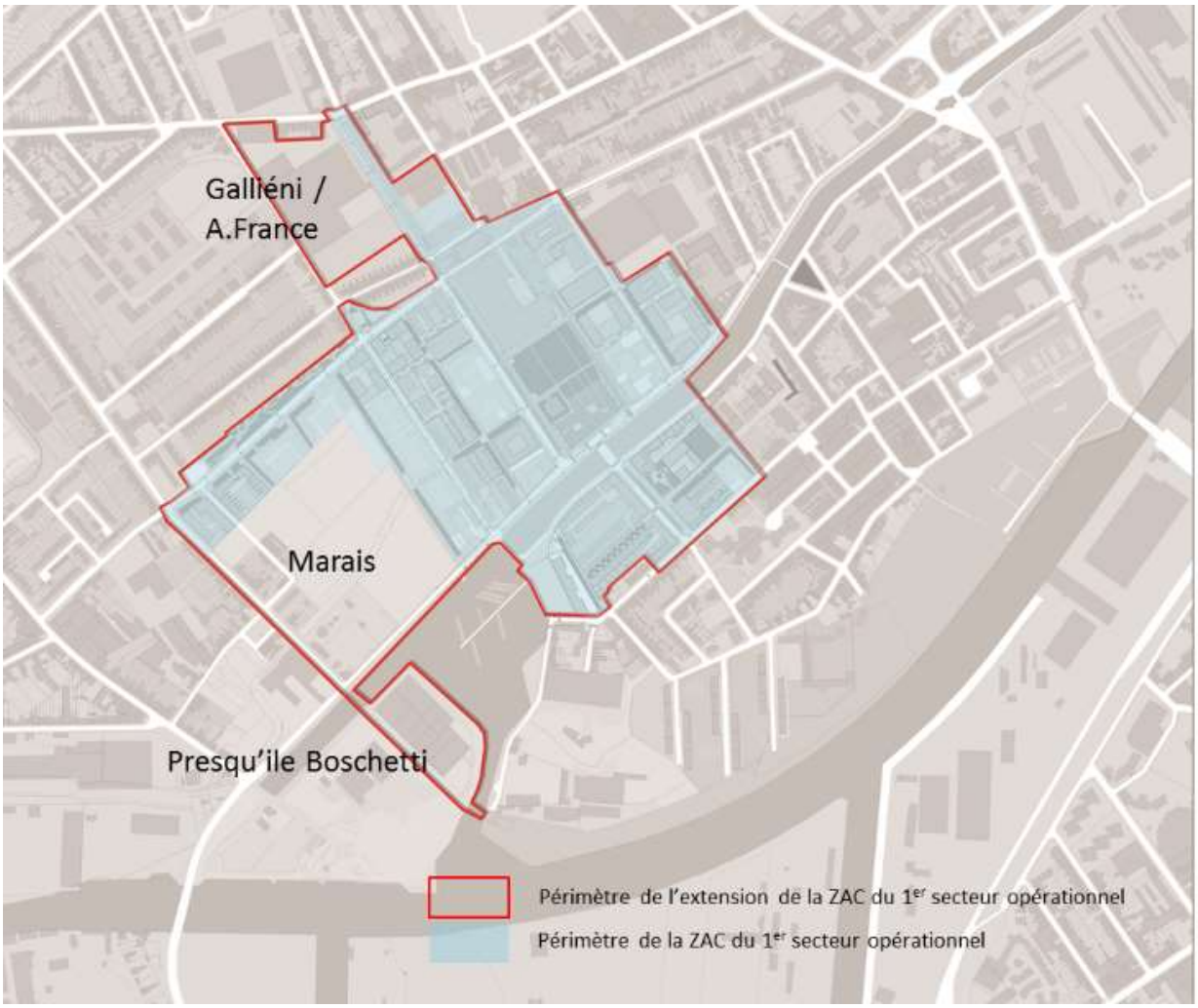

d. Plan directeur de la ZAC du 1er secteur opérationnel à long terme

e. Tableau des acquisitions

Acquisitions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

Commune	Section	N° Parcelle	Surface en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Surface acquise en m2	Origine de propriété	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Lille	EO	379	89	ILOT 3B	Terrain sous compromis (Bien repris)	89	RHD 1	1-janv.-18	
Lille	EO	382	203	ILOT 3B	Terrain sous compromis (Bien repris)	203	RHD1	1-janv.-18	
Lille	EO	424	73	ILOT 3B	Terrain sous compromis (Bien repris)	73	RHD 1	1-janv.-18	45 941,12 €
Lille	EO	426	1	ILOT 3B	Terrain sous compromis (Bien repris)	1	RHD 1	1-janv.-18	
Lille	EO	429	2	ILOT 3B	Terrain sous compromis (Bien repris)	2	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	6 959	1 915	ILOT 8B	Terrain sous compromis (Bien repris)	1 915	RHD 1	1-janv.-18	239 068,60 €
Lille	EO	451	3 004	ILOT 11A	Terrain sous compromis (Bien repris)	3 004	RHD 1	1-janv.-18	375 019,36 €
Lille	EO	450	2 225	ILOT 11B	Terrain sous compromis (Bien repris)	2 225	RHD 1	1-janv.-18	277 769,00 €
Lille	EN	526	654	ILOT 21	Terrain sous compromis (Bien repris)	654	RHD 1	1-janv.-18	81 645,36 €
Lomme	355 C	6 993	3 189	ILOT 29	Terrain sous compromis (Bien repris)	3 189	RHD 1	1-janv.-18	398 114,76 €
Lomme	355 C	6 713	4 953	ILOT 9	Terrain sans SP (Bien repris)	4 953	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	6 643	455	ILOT 9	Terrain sans SP (Bien repris)	455	RHD 1	1-janv.-18	794 356,92 €
Lomme	355 C	6 644	955	ILOT 9	Terrain sans SP (Bien repris)	955	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	6 988	5 532	ILOT 26-27	Terrain sans SP (Bien repris)	5 532	RHD 1	1-janv.-18	690 614,88 €
Lomme	355 C	6 992	2 225	ILOT 28	Terrain sans SP (Bien repris)	2 225	RHD 1	1-janv.-18	277 769,00 €
Lomme	355 C	6 800	1 301	ILOT 30	Terrain sans SP (Bien repris)	1 301	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	6 804	42	ILOT 30	Terrain sans SP (Bien repris)	42	RHD 1	1-janv.-18	461 408,64 €
Lomme	355 C	6 999	2 353	ILOT 30	Terrain sans SP (Bien repris)	2 353	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	6 787	91	ILOT 31	Terrain sans SP (Bien repris)	91	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	6 795	261	ILOT 31	Terrain sans SP (Bien repris)	261	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	6 798	2 529	ILOT 31	Terrain sans SP (Bien repris)	2 529	RHD 1	1-janv.-18	406 978,40 €
Lomme	355 C	6 802	379	ILOT 31	Terrain sans SP (Bien repris)	379	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	6 985	1 745	ILOT 35	Terrain sans SP (Bien repris)	1 745	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	7 001	191	ILOT 35	Terrain sans SP (Bien repris)	191	RHD 1	1-janv.-18	241 690,24 €
Lille	EN	452	6	ILOT 36	Terrain sans SP (Bien repris)	6	RHD 1	1-janv.-18	
Lille	EN	543	218	ILOT 36	Terrain sans SP (Bien repris)	218	RHD 1	1-janv.-18	207 858,60 €
Lille	EN	539	1 441	ILOT 36	Terrain sans SP (Bien repris)	1 441	RHD 1	1-janv.-18	
Lille	EO	421	1 781	La voie nord-sud 1 (section nord)	Terrain Ouvrage (Bien repris)	1 781	RHD 1	1-janv.-18	222 340,04 €
Lille	EO	443	895	Allées Est et Ouest section Est	Terrain Ouvrage (Bien repris)	895	RHD 1	1-janv.-18	191 504,56 €

Lille	EO	445	639	Allées Est et Ouest section Est	Terrain Ouvrage (Bien repris)	639	RHD 1	1-janv.-18	
Lille	EN	527	1 401	Square des Bois Blancs	Terrain Ouvrage (Bien repris)	1 401	RHD 1	1-janv.-18	174 900,84 €
Lomme	355 C	6 994	115	Terrain longeant ilots 27, 28 et 29	Terrain Hors ILOT & Hors OUVRAGE (Bien repris)	115	RHD 1	1-janv.-18	71 283,64 €
Lomme	355 C	6 989	456	Terrain longeant ilots 27, 28 et 29	Terrain Hors ILOT & Hors OUVRAGE (Bien repris)	456	RHD 1	1-janv.-18	
Lille	EN	447	61	BARROS-GONCALVES	Terrain Hors ILOT & Hors OUVRAGE (Bien repris)	61	RHD 1	1-janv.-18	7 740,08 €
Lille	EN	533	1	BARROS-GONCALVES	Terrain Hors ILOT & Hors OUVRAGE (Bien repris)	1	RHD 1	1-janv.-18	
Lomme	355 C	6 986	8 767	TELIS	Terrain Hors ZAC1 (Bien repris)	8 767	RHD 1	1-janv.-18	269 487,90 €
Lomme	355 C	7 000	2 255	TELIS	Terrain Hors ZAC1 (Bien repris)	2 255	RHD 1	1-janv.-18	
Total acquisitions						52 403,00			5 435 491,94 €

Acquisitions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

Commune	Section	N° Parcelle	Surface en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Surface acquise en m2	Origine de propriété	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Total acquisitions						0,00			0,00

Acquisitions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

Commune	Section	N° Parcelle	Surface en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Surface acquise en m2	Origine de propriété	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Total acquisitions						0,00			0,00

Acquisitions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

Commune	Section	N° Parcelle	Surface en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Surface acquise en m2	Origine de propriété	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Total acquisitions						0,00			0,00

Acquisitions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Commune	Section	N° Parcelle	Surface en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Surface acquise en m2	Origine de propriété	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Total acquisitions						0,00			0,00

f. Tableau des cessions

Cessions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2018

Commune	Section	N° Parcelle	Surface cédée en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Droits à construire vendus en m2 SP	Acquéreur	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Lille	EN	526	654	68 Quai de l'Ouest	Terrain à bâtir	2 134	SCCV ILOT 21	23-avr.-18	380 613,88 €
Total cessions			654			2 134			380 613,88 €

Cessions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

Commune	Section	N° Parcelle	Surface cédée en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Droits à construire vendus en m2 SP	Acquéreur	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Lille	EO	379	89	ILOT 3B	TAB	1 465	FONCIERE DE L'ERABLE	20-févr.-19	300 237,10 €
Lille	EO	382	203		TAB				
Lille	EO	424	73		TAB				
Lille	EO	426	1		TAB				
Lille	EO	429	2		TAB				
Lille	EO	451	3 004	ILOT 11A	TAB	6 120	TERENEO	16-juil.-19	1 624 921,20 €
Lomme	355 C	6 959	1 915	ILOT 8B	TAB	2 886	MON ABRI	24-juil.-19	624 242,95 €
Lille	EO	450	2 225	ILOT 11B	TAB	3 289	LMH	24-juil.-19	630 620,00 €
Total cessions			7 512			13 760			3 180 021,25 €

Cessions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

Commune	Section	N° Parcelle	Surface cédée en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Droits à construire vendus en m2 SP	Acquéreur	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Lille	355 C	7042 et 7044	3 896	ILOT 9B	TAB	15 000	TERENEO	14 déc 20	6 422 841,23 €
Total cessions			3 896			15 000			6 422 841,23 €

Cessions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2021

Commune	Section	N° Parcelle	Surface cédée en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Droits à construire vendus en m2 SP	Acquéreur	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Lille	355 C	6992 et 6993	5414	ILOT 28-29	TAB	7 360	Mon Abri	12 mai 2021	1 719 700 €
Total cessions			5414			7 360			1 719 700 €

Cessions réalisées du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Commune	Section	N° Parcelle	Surface cédée en m2	Adresse ou lieudit	Nature de la propriété	Droits à construire vendus en m2 SP	Acquéreur	Date de la signature de l'acte	Montant en euros HT
Lille	EN	452 539 543	1 665	ILOT 36	TAB	2 355	SCI PROJECTIM HABITAT	07 octobre 2022	660 428,91 €
Total cessions			1655			2 355			660 428,91 €

g. Plan des acquisitions de la ZAC du 1er secteur opérationnel

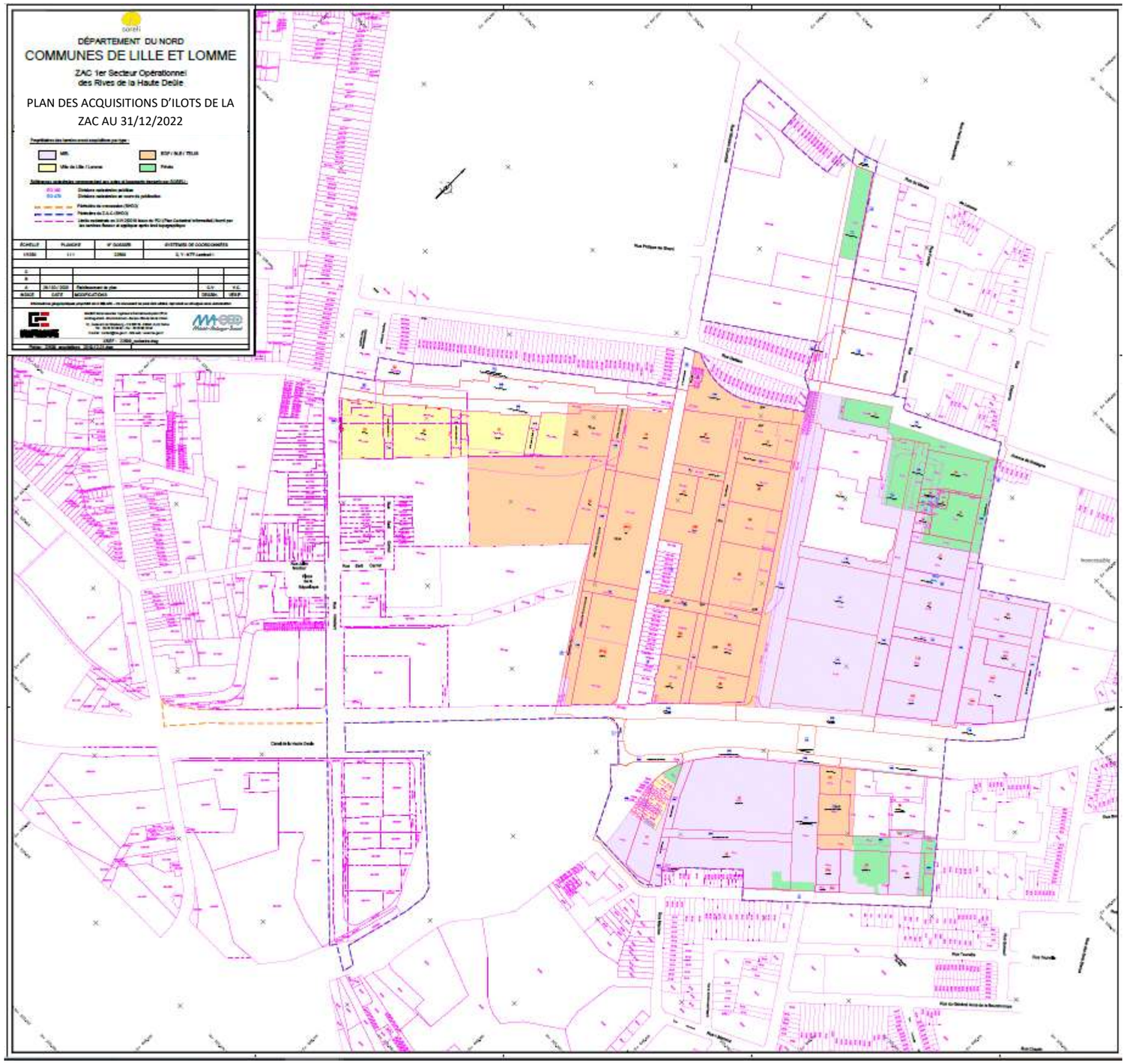

h. Plan des cessions de la ZAC du 1er secteur opérationnel

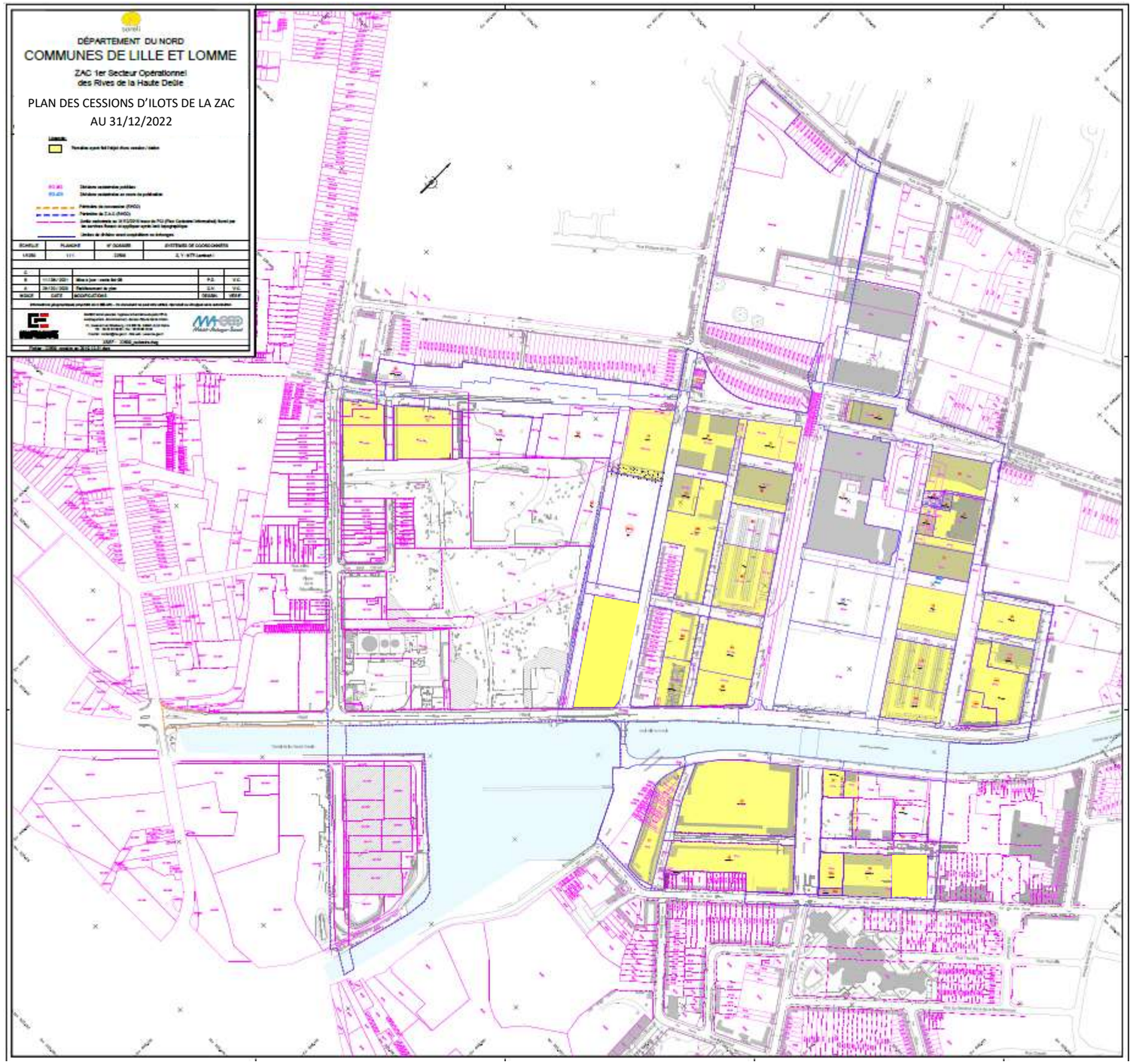

i. Plan des commercialisations de la ZAC du 1er secteur opérationnel

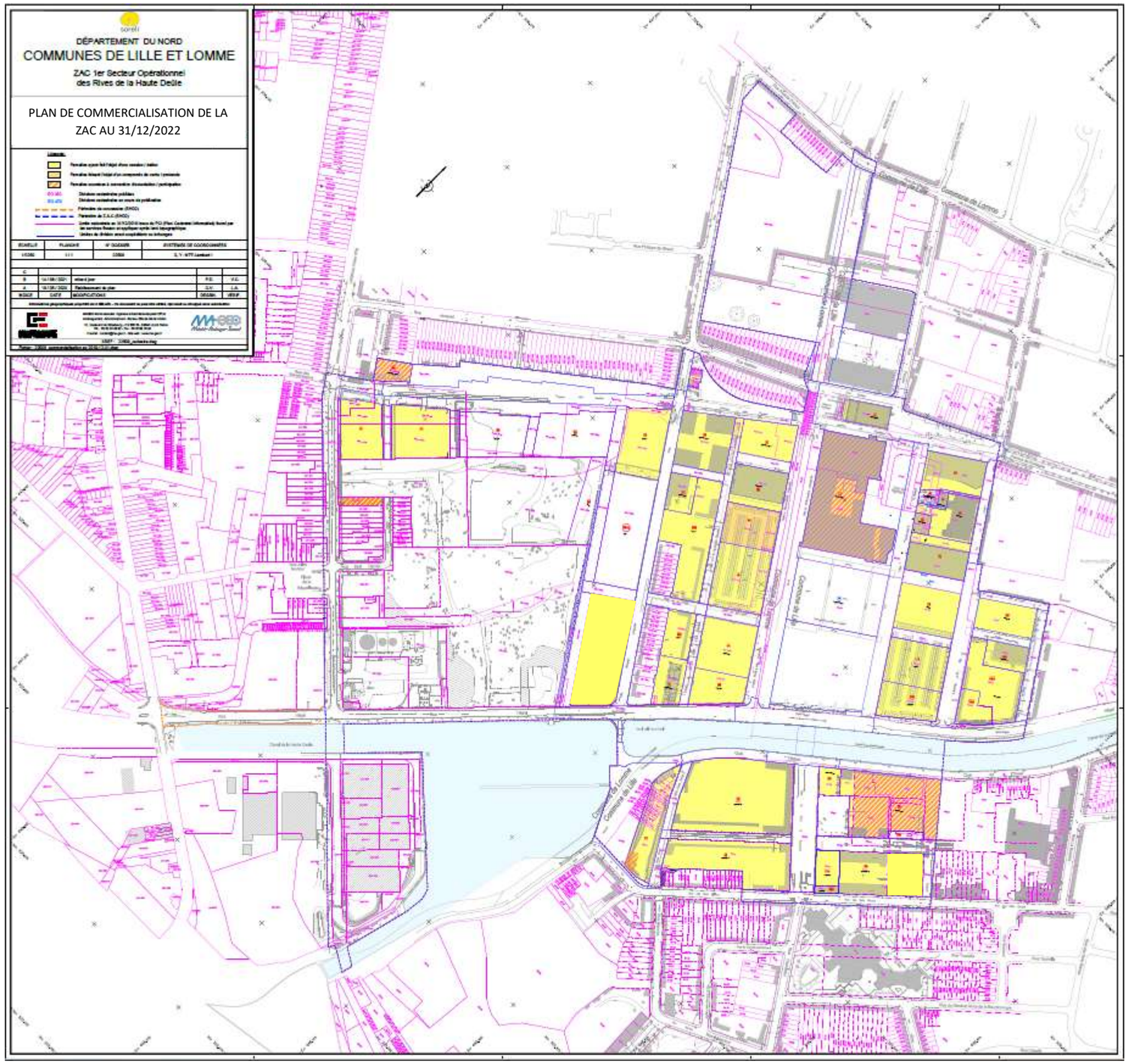

j. Plan des acquisitions de la concession de la ZAC du 1er secteur opérationnel étendue

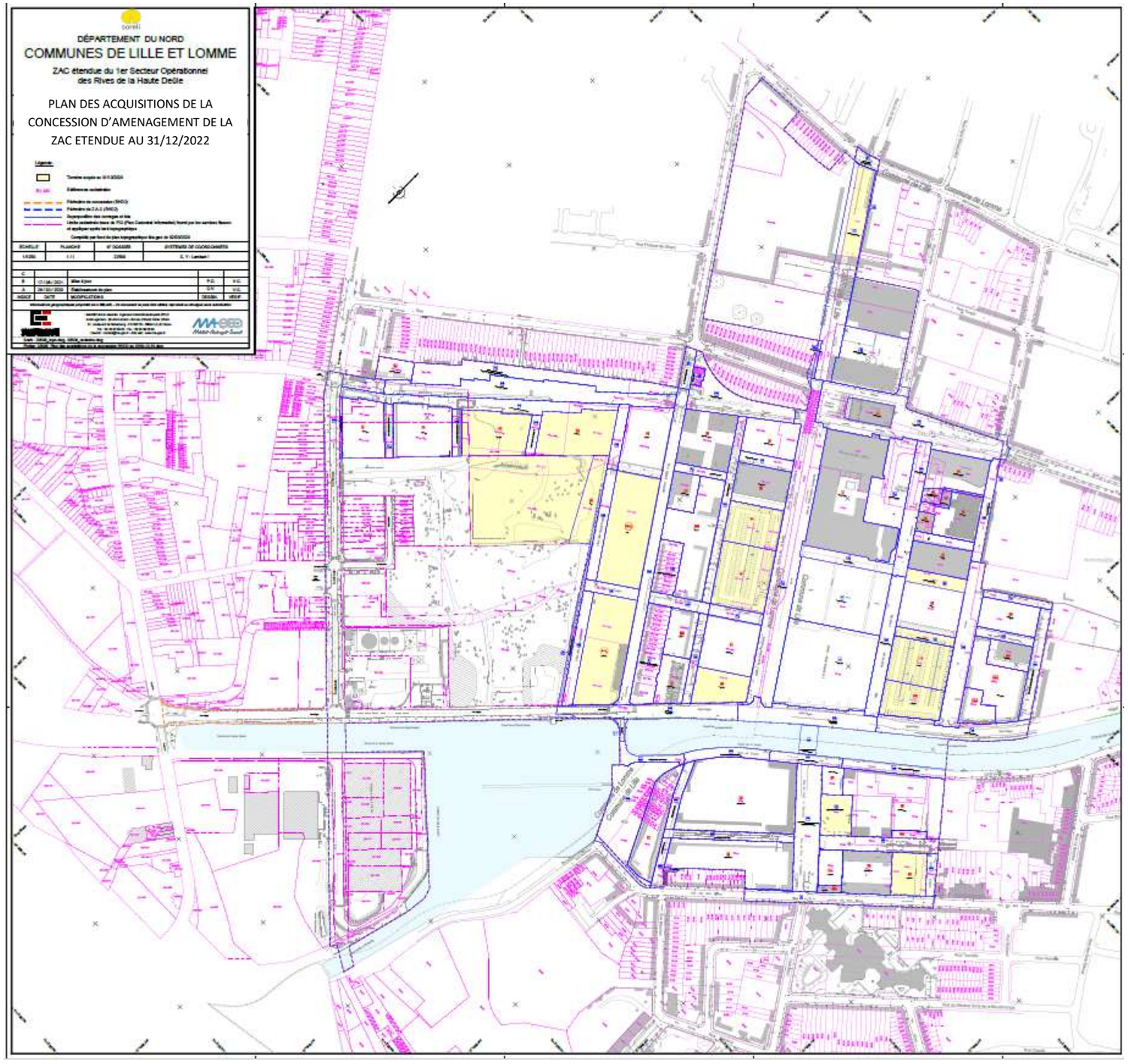

k. Plan des cessions de la concession de la ZAC du 1er secteur opérationnel étendue

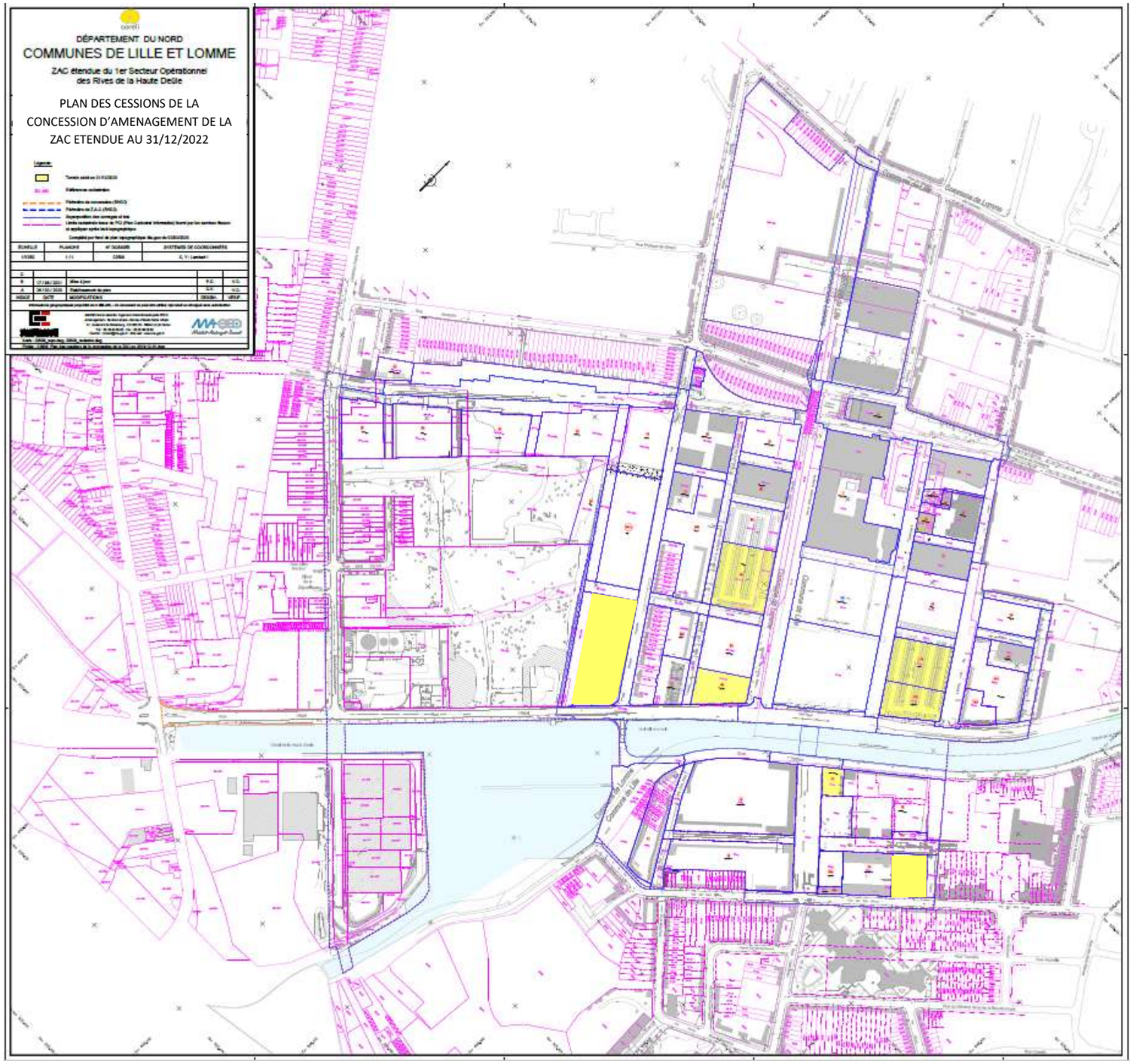

I. Plan des commercialisations de la concession de la ZAC du 1er secteur opérationnel étendue

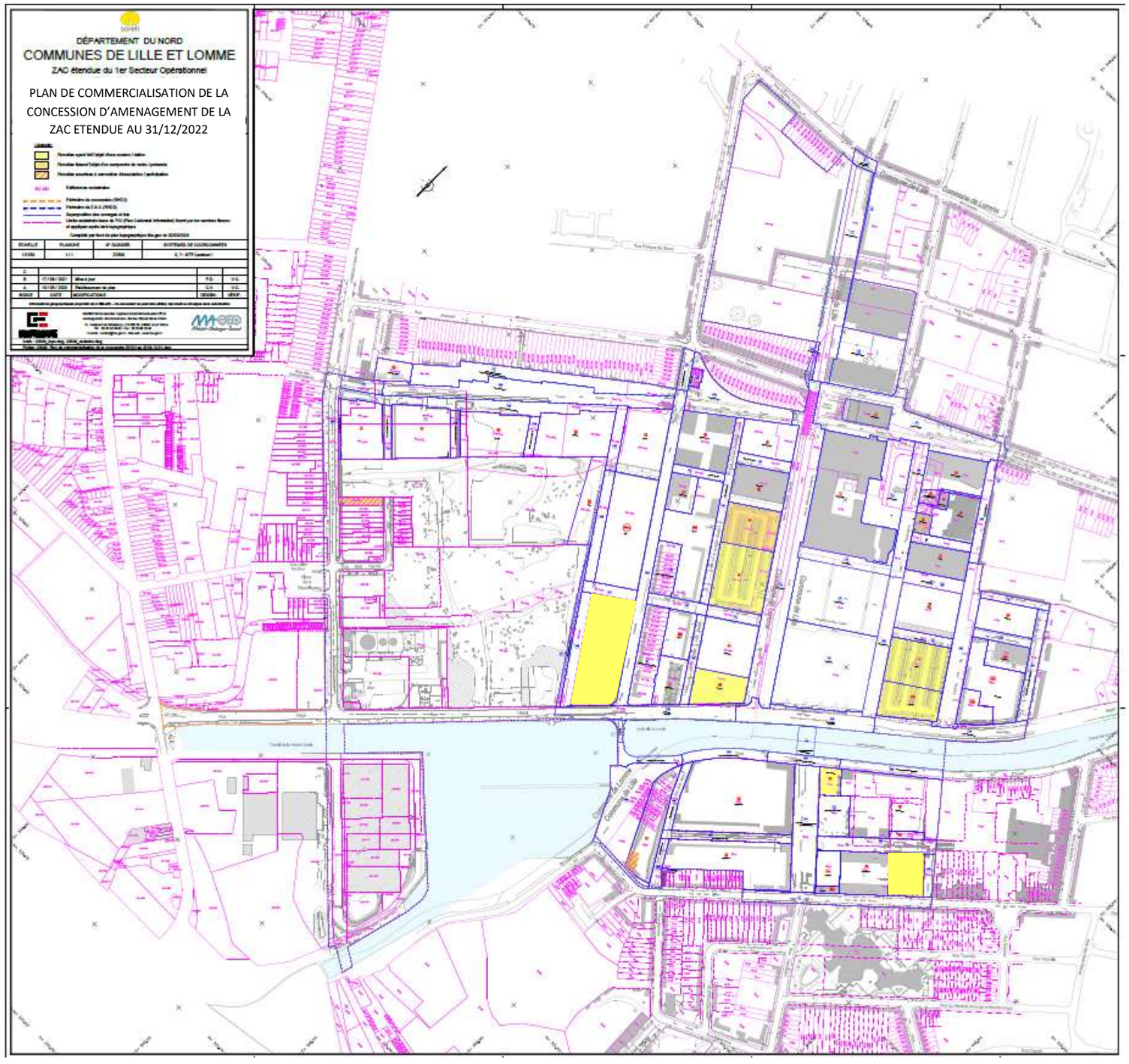

m. Livret fiches d’ouvrages remis actualisées

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

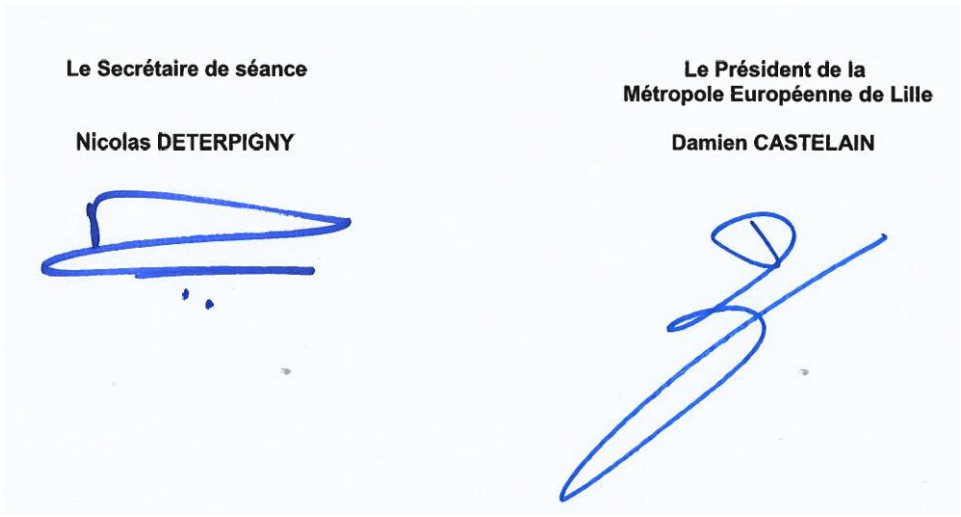

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105596-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0373

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

ROUBAIX - TOURCOING - WATTRELOS -

ZAC UNION - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CRAC 2022

I. Rappel du contexte

L'Union est la traduction d'un double choix métropolitain en faveur du développement économique et du développement durable : celui d'un éco-quartier et celui d'un pôle d'excellence comprenant deux filières économiques soutenues depuis l'origine du projet : les entreprises des secteurs image/culture/médias et la filière des textiles innovants.

L'objectif est la création d'un nouveau quartier dont l'image urbaine forte et originale, vient soutenir et parachever le mouvement de renouvellement urbain engagé depuis deux décennies sur les villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos.

La programmation économique de plus de 160 000 m² d'activités économiques est complétée par un programme d'habitat diversifié d'environ 1 600 logements, d'équipements et d'aménagements ambitieux en termes de qualité environnementale.

Le 7 avril 2006, le Conseil de communauté a créé la ZAC de l'Union (délibération n°06 C 0220) et autorisé une mise en concurrence en vue de désigner un concessionnaire (délibération n°06 C 0221).

Le 30 mars 2007, le conseil a approuvé le dossier de réalisation (délibération n° 07 C 0201) et attribué la concession d'aménagement de l'Union au groupement SEM Ville Renouvelée / SEM Euralille (délibération n° 07 C 0202).

Le contrat de concession est conclu pour 15 ans à compter du 10 mai 2007. Le bilan financier initial s'établit à 173 547 407 euros HT comprenant une participation de la Métropole Européenne de Lille de 107 554 911 euros HT.

Plusieurs avenants (1 à 7) ont eu pour objet :
- L'augmentation de l'apport en nature du concédant (avenant n° 1 du 24 février 10) ;
- Des compléments de programme et d'études (avenant n° 2 du 16 mai 2010) ;
- L'intégration de la réhabilitation du clos couvert nécessaire à l'installation de Plaine Image Développement (avenant n° 3 du 27 février 2012) ;

- La modification du programme et du périmètre de la concession, l'intégration du passage de SHON en SDP, l'évolution des participations de Lille Métropole et l'augmentation de la rémunération de l'aménageur (avenant n°4 du 16 avril14) ;
- La baisse de la participation globale de la MEL, et l'autorisation de l'aménageur à intervenir sur l'ensemble des ouvrages du domaine public MEL à l'intérieur du périmètre de la ZAC (avenant n°5 du 10 mai 2015) ;
- La baisse de la participation de la MEL suite au travail d'actualisation du schéma directeur de l'Agence OBRAS, la participation aux équipements publics de la MEL a été diminuée à 72 615 000 € (avenant n°6 du 13 décembre 2019) ;
- La prolongation de la concession de 3 ans, de mai 2022 à mai 2025, afin d'assurer la poursuite opérationnelle de la dynamique réelle mais fragile qui s'engage et de se laisser le temps de mettre en place les procédures de marché et d'urbanisme réglementaire nécessaires pour assurer la poursuite de l'opération à l'issue de la concession (avenant n°7 en date du 18 décembre 2020).

Conformément à l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SEM Ville Renouvelée soumet à l'approbation de la Métropole Européenne de Lille le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2022 pour cette opération de l'Union.

Ainsi, ce projet intercommunal ambitieux prévoit la commercialisation de 322 000 m² de surface de plancher (SDP) aujourd'hui réalisée à 71% (+8 points par rapport au CRACL 2021) et ambitionne d'atteindre 91 % d'ici la fin de la concession en Mai 2025.

II. Objet de la délibération

A. Faits marquants en 2022

L'année 2022 confirme la concrétisation opérationnelle du projet de l'Union constatée depuis 2019 dans les différentes composantes du projet :

- L'aboutissement de plusieurs chantiers d'espaces publics : les travaux de dépollution du bassin fréquenté se sont achevés fin 2022 avant l'aménagement final du bassin qui sera achevé mi 2024. Après la livraison des travaux sur les rues au Nord de l'Union et de la rue de l'Union Est, la création de la rue du Parc a été engagée pour desservir le nouveau programme d'ICADE de plus de 230 logements, mais aussi la future école de l'Union et la mise en valeur du Relais Nature en lien avec l'entrée nord du Parc. Dans la continuité de la nouvelle rue du Parc, l'année 2023 verra le bouclage du réseau viaire de la partie centrale du quartier avec l'engagement des travaux d'aménagement de la drève des Horizons ou encore l'engagement des travaux sur le secteur roubaisien de Saint-Joseph ;

- La livraison ou l'engagement de la construction de plusieurs programmes : le 3e parking silo ayant vocation à accueillir les stationnements des lots voisins a été livré. L'année 2022 confirme également l'attractivité de la Plaine Images avec le lancement du chantier de l'école d'effets spéciaux ArtFx (plus de 1000 étudiants) en vue d'une ouverture à la rentrée 2023, ou encore le SMART (rez-de-chaussée une

crèche et des bureaux sur 2 étages afin d'accueillir les entreprises du domaine de l'industrie créative ;

- Plusieurs cessions témoignant de l'attractivité du secteur : l'année 2022 a été marquée sur le secteur de la Plaine Images par la vente au promoteur Idéel en vue de la réalisation du projet de Campus E-Sport. Le programme de plus de 11 000 m² de surface de plancher comprend une arena dédiée aux e-sports complétée d'une résidence étudiante et de logements en co-living (ouverture prévue pour la rentrée 2025). D'autres cessions ou promesse de vente ont également été confirmées : cession sur le lot PL13 avec le promoteur CARRERE en vue de la réalisation de 141 logements sur le secteur central, signature d'une promesse de vente avec l'opérateur SPIRIT en vue de la réalisation d'un village artisanal représentant environ 150 emplois rue des Métissages.

B. Évolutions du bilan de la Métropole Européenne de Lille

1 – Dépenses en 2022

Les dépenses pour l'année 2022 s'élèvent à 9 455 141 € HT soit une baisse de 9 626 217 € HT par rapport prévisionnel du CRAC 2021. Cet écart s'explique principalement par :

- Un retard pris sur les travaux de dépollution (-2,2 M €) : des études et sondages complémentaires ont été sollicités sur le Bassin Fréquenté afin de s'assurer de la qualité de la dépollution effectuée ;
- Un retard sur la mise en œuvre des travaux d'espaces publics (- 3,5 M €), en conséquence de la crise sanitaire et raison de la reprise de plusieurs études, notamment sur la rue du Parc ;
- Un ralentissement du chantier du parking silo (-833 K€) également lié à la crise sanitaire ;
- Une baisse des dépenses prévues sur des postes transversaux : dépenses liées au maintien du site, au nettoyage ou encore à la communication (- 611 K €).

2– Recettes en 2022

Les recettes pour l'année 2022 s'élèvent à 7 998 118 € HT soit une baisse de 1 656 118 € HT par rapport au prévisionnel du CRAC 2021. Cette différence s'explique principalement par un report de plusieurs ventes à hauteur de 766 K€ (report du TO4 suite à refus de PC, séquestre sur PL7/8 dans l'attente de la livraison du 3e parking silo) et d'un encaissement effectif des loyers de l'Imaginarium sur l'exercice suivant en 2023 (- 603 K€).

3 – Dépenses prévisionnelles

Le nouveau bilan prévisionnel des dépenses est de 247 853 344 € HT, en augmentation de 2 576 443 € HT par rapport au CRAC 2021.

Les principales dépenses en hausse sont liées :

- A la décision du Comité de pilotage d'engager la cession du lot Terken ; une provision (1,8 M€) a été inscrite afin de prévoir l'aménagement de la desserte viaire du macro-lot, en cohérence avec le lancement de la commercialisation de Terken et de l'ancienne Grande Brasserie Moderne en Juin 2023 dans le cadre de l'appel à projet habitat collectif innovant de la MEL ;
- A la reprise des projets d'espaces publics (+559 K€) sur le secteur central suite à la décision du maintien du Relais Nature sur site mais également à l'anticipation de la reprise d'un certain nombre d'ouvrages achevés depuis plusieurs années qui devront être certainement remis à niveau avant leur reprise par la MEL.

À noter qu'en parallèle certaines dépenses ont sensiblement baissé :

- Les frais financiers (- 1 M€ et – 370 K€) ;
- La rémunération variable de la SEM (- 1,6 M€) : aucune rémunération variable n'est perçue sur les biens rachetés par anticipation de la fin de la concession, à savoir le Champ Libre et le terrain rouge situé sur Roubaix.

4 – Recettes prévisionnelles

Le bilan actualisé prévisionnel des recettes est de 247 961 677 € HT, en hausse de 2 631 386 € par rapport au CRAC 2021.

Cette hausse s'explique principalement par une amélioration des recettes de charges foncières espérées (+ 1,6 M € sur le secteur central par exemple).

5 – Risques éventuels

Les risques éventuels sont :

- Une dynamique de marché qui se confirme mais reste fragile et très lié à la conjoncture économique ;
- Des incertitudes sur l'appel à projet Terken qui a impact fort en dépenses et recettes prévisionnels ;
- Un surcoût intégré au bilan mais restant à stabiliser en lien avec la non remise des ouvrages (voiries, parkings) achevés depuis parfois plusieurs années qui engendrent des frais dans la concession.

C. Évolutions de la participation de la Métropole Européenne de Lille

Les participations de la MEL sont inchangées par rapport à l'avenant n°7 et réparties comme suit :

- Participation aux équipements publics : 72 715 000 € HT (assujetti au taux de TVA en vigueur) ;

- Participation globale et forfaitaire : 26 389 398 € HT (hors champ d'application de la TVA) ;
- Apports en nature : 39 828 029 € HT (assujetti au taux de TVA en vigueur).

Dans le cadre de l'opération s'ajoutent aux travaux réalisés dans le cadre de la concession des travaux réalisés en régie par la MEL : études préalables, tierce expertise pollution, acquisitions foncières et interventions, réalisation du pont des Couteaux et des studios d'enregistrement du pôle télévisuel Descat. Depuis le début de l'opération, le montant total des investissements en régie est estimé à 79 601 364 € HT (assujetti au taux de TVA de vigueur).

Le CRAC 2022 in extenso est consultable par les élus sur l'intranet Flash Conseil de la MEL (rubrique "rapports mis à disposition").

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre acte du CRAC 2022 et de sa synthèse annexée à la présente délibération, dont les principales évolutions sont expliquées ci-dessus ;

2) D'approuver le montant total et la répartition des participations de la Métropole Européenne de Lille inchangées depuis l'avenant 7 : 138 932 427 € HT réparties comme suit :
   - Participation aux équipements publics : 72 715 000 € HT (assujetti au taux de TVA en vigueur) ;
   - Participation globale et forfaitaire : 26 389 398 € HT (hors champ d'application de la TVA) ;
   - Apports en nature : 39 828 029 € HT (assujetti au taux de TVA en vigueur).

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0373

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

ROUBAIX - TOURCOING - WATTRELOS -

ZAC UNION - CONCESSION D'AMENAGEMENT - CRAC 2022

I. Rappel du contexte

L'Union est la traduction d'un double choix métropolitain en faveur du développement économique et du développement durable : celui d'un éco-quartier et celui d'un pôle d'excellence comprenant deux filières économiques soutenues depuis l'origine du projet : les entreprises des secteurs image/culture/médias et la filière des textiles innovants.

L'objectif est la création d'un nouveau quartier dont l'image urbaine forte et originale, vient soutenir et parachever le mouvement de renouvellement urbain engagé depuis deux décennies sur les villes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos.

La programmation économique de plus de 160 000 m² d'activités économiques est complétée par un programme d'habitat diversifié d'environ 1 600 logements, d'équipements et d'aménagements ambitieux en termes de qualité environnementale.

Le 7 avril 2006, le Conseil de communauté a créé la ZAC de l'Union (délibération n°06 C 0220) et autorisé une mise en concurrence en vue de désigner un concessionnaire (délibération n°06 C 0221).

Le 30 mars 2007, le conseil a approuvé le dossier de réalisation (délibération n° 07 C 0201) et attribué la concession d'aménagement de l'Union au groupement SEM Ville Renouvelée / SEM Euralille (délibération n° 07 C 0202).

Le contrat de concession est conclu pour 15 ans à compter du 10 mai 2007. Le bilan financier initial s'établit à 173 547 407 euros HT comprenant une participation de la Métropole Européenne de Lille de 107 554 911 euros HT.

Plusieurs avenants (1 à 7) ont eu pour objet :
- L'augmentation de l'apport en nature du concédant (avenant n° 1 du 24 février 10) ;
- Des compléments de programme et d'études (avenant n° 2 du 16 mai 2010) ;
- L'intégration de la réhabilitation du clos couvert nécessaire à l'installation de Plaine Image Développement (avenant n° 3 du 27 février 2012) ;

- La modification du programme et du périmètre de la concession, l'intégration du passage de SHON en SDP, l'évolution des participations de Lille Métropole et l'augmentation de la rémunération de l'aménageur (avenant n°4 du 16 avril14) ;
- La baisse de la participation globale de la MEL, et l'autorisation de l'aménageur à intervenir sur l'ensemble des ouvrages du domaine public MEL à l'intérieur du périmètre de la ZAC (avenant n°5 du 10 mai 2015) ;
- La baisse de la participation de la MEL suite au travail d'actualisation du schéma directeur de l'Agence OBRAS, la participation aux équipements publics de la MEL a été diminuée à 72 615 000 € (avenant n°6 du 13 décembre 2019) ;
- La prolongation de la concession de 3 ans, de mai 2022 à mai 2025, afin d'assurer la poursuite opérationnelle de la dynamique réelle mais fragile qui s'engage et de se laisser le temps de mettre en place les procédures de marché et d'urbanisme réglementaire nécessaires pour assurer la poursuite de l'opération à l'issue de la concession (avenant n°7 en date du 18 décembre 2020).

Conformément à l'article L.1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SEM Ville Renouvelée soumet à l'approbation de la Métropole Européenne de Lille le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2022 pour cette opération de l'Union.

Ainsi, ce projet intercommunal ambitieux prévoit la commercialisation de 322 000 m² de surface de plancher (SDP) aujourd'hui réalisée à 71% (+8 points par rapport au CRACL 2021) et ambitionne d'atteindre 91 % d'ici la fin de la concession en Mai 2025.

II. Objet de la délibération

A. Faits marquants en 2022

L'année 2022 confirme la concrétisation opérationnelle du projet de l'Union constatée depuis 2019 dans les différentes composantes du projet :

- L'aboutissement de plusieurs chantiers d'espaces publics : les travaux de dépollution du bassin fréquenté se sont achevés fin 2022 avant l'aménagement final du bassin qui sera achevé mi 2024. Après la livraison des travaux sur les rues au Nord de l'Union et de la rue de l'Union Est, la création de la rue du Parc a été engagée pour desservir le nouveau programme d'ICADE de plus de 230 logements, mais aussi la future école de l'Union et la mise en valeur du Relais Nature en lien avec l'entrée nord du Parc. Dans la continuité de la nouvelle rue du Parc, l'année 2023 verra le bouclage du réseau viaire de la partie centrale du quartier avec l'engagement des travaux d'aménagement de la drève des Horizons ou encore l'engagement des travaux sur le secteur roubaisien de Saint-Joseph ;

- La livraison ou l'engagement de la construction de plusieurs programmes : le 3e parking silo ayant vocation à accueillir les stationnements des lots voisins a été livré. L'année 2022 confirme également l'attractivité de la Plaine Images avec le lancement du chantier de l'école d'effets spéciaux ArtFx (plus de 1000 étudiants) en vue d'une ouverture à la rentrée 2023, ou encore le SMART (rez-de-chaussée une

crèche et des bureaux sur 2 étages afin d'accueillir les entreprises du domaine de l'industrie créative ;

- Plusieurs cessions témoignant de l'attractivité du secteur : l'année 2022 a été marquée sur le secteur de la Plaine Images par la vente au promoteur Idéel en vue de la réalisation du projet de Campus E-Sport. Le programme de plus de 11 000 m² de surface de plancher comprend une arena dédiée aux e-sports complétée d'une résidence étudiante et de logements en co-living (ouverture prévue pour la rentrée 2025). D'autres cessions ou promesse de vente ont également été confirmées : cession sur le lot PL13 avec le promoteur CARRERE en vue de la réalisation de 141 logements sur le secteur central, signature d'une promesse de vente avec l'opérateur SPIRIT en vue de la réalisation d'un village artisanal représentant environ 150 emplois rue des Métissages.

B. Évolutions du bilan de la Métropole Européenne de Lille

1 – Dépenses en 2022

Les dépenses pour l'année 2022 s'élèvent à 9 455 141 € HT soit une baisse de 9 626 217 € HT par rapport prévisionnel du CRAC 2021. Cet écart s'explique principalement par :

- Un retard pris sur les travaux de dépollution (-2,2 M €) : des études et sondages complémentaires ont été sollicités sur le Bassin Fréquenté afin de s'assurer de la qualité de la dépollution effectuée ;
- Un retard sur la mise en œuvre des travaux d'espaces publics (- 3,5 M €), en conséquence de la crise sanitaire et raison de la reprise de plusieurs études, notamment sur la rue du Parc ;
- Un ralentissement du chantier du parking silo (-833 K€) également lié à la crise sanitaire ;
- Une baisse des dépenses prévues sur des postes transversaux : dépenses liées au maintien du site, au nettoyage ou encore à la communication (- 611 K €).

2– Recettes en 2022

Les recettes pour l'année 2022 s'élèvent à 7 998 118 € HT soit une baisse de 1 656 118 € HT par rapport au prévisionnel du CRAC 2021. Cette différence s'explique principalement par un report de plusieurs ventes à hauteur de 766 K€ (report du TO4 suite à refus de PC, séquestre sur PL7/8 dans l'attente de la livraison du 3e parking silo) et d'un encaissement effectif des loyers de l'Imaginarium sur l'exercice suivant en 2023 (- 603 K€).

3 – Dépenses prévisionnelles

Le nouveau bilan prévisionnel des dépenses est de 247 853 344 € HT, en augmentation de 2 576 443 € HT par rapport au CRAC 2021.

Les principales dépenses en hausse sont liées :

- A la décision du Comité de pilotage d'engager la cession du lot Terken ; une provision (1,8 M€) a été inscrite afin de prévoir l'aménagement de la desserte viaire du macro-lot, en cohérence avec le lancement de la commercialisation de Terken et de l'ancienne Grande Brasserie Moderne en Juin 2023 dans le cadre de l'appel à projet habitat collectif innovant de la MEL ;
- A la reprise des projets d'espaces publics (+559 K€) sur le secteur central suite à la décision du maintien du Relais Nature sur site mais également à l'anticipation de la reprise d'un certain nombre d'ouvrages achevés depuis plusieurs années qui devront être certainement remis à niveau avant leur reprise par la MEL.

À noter qu'en parallèle certaines dépenses ont sensiblement baissé :

- Les frais financiers (- 1 M€ et – 370 K€) ;
- La rémunération variable de la SEM (- 1,6 M€) : aucune rémunération variable n'est perçue sur les biens rachetés par anticipation de la fin de la concession, à savoir le Champ Libre et le terrain rouge situé sur Roubaix.

4 – Recettes prévisionnelles

Le bilan actualisé prévisionnel des recettes est de 247 961 677 € HT, en hausse de 2 631 386 € par rapport au CRAC 2021.

Cette hausse s'explique principalement par une amélioration des recettes de charges foncières espérées (+ 1,6 M € sur le secteur central par exemple).

5 – Risques éventuels

Les risques éventuels sont :

- Une dynamique de marché qui se confirme mais reste fragile et très lié à la conjoncture économique ;
- Des incertitudes sur l'appel à projet Terken qui a impact fort en dépenses et recettes prévisionnels ;
- Un surcoût intégré au bilan mais restant à stabiliser en lien avec la non remise des ouvrages (voiries, parkings) achevés depuis parfois plusieurs années qui engendrent des frais dans la concession.

C. Évolutions de la participation de la Métropole Européenne de Lille

Les participations de la MEL sont inchangées par rapport à l'avenant n°7 et réparties comme suit :

- Participation aux équipements publics : 72 715 000 € HT (assujetti au taux de TVA en vigueur) ;

- Participation globale et forfaitaire : 26 389 398 € HT (hors champ d'application de la TVA) ;
- Apports en nature : 39 828 029 € HT (assujetti au taux de TVA en vigueur).

Dans le cadre de l'opération s'ajoutent aux travaux réalisés dans le cadre de la concession des travaux réalisés en régie par la MEL : études préalables, tierce expertise pollution, acquisitions foncières et interventions, réalisation du pont des Couteaux et des studios d'enregistrement du pôle télévisuel Descat. Depuis le début de l'opération, le montant total des investissements en régie est estimé à 79 601 364 € HT (assujetti au taux de TVA de vigueur).

Le CRAC 2022 in extenso est consultable par les élus sur l'intranet Flash Conseil de la MEL (rubrique "rapports mis à disposition").

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre acte du CRAC 2022 et de sa synthèse annexée à la présente délibération, dont les principales évolutions sont expliquées ci-dessus ;

2) D'approuver le montant total et la répartition des participations de la Métropole Européenne de Lille inchangées depuis l'avenant 7 : 138 932 427 € HT réparties comme suit :
   - Participation aux équipements publics : 72 715 000 € HT (assujetti au taux de TVA en vigueur) ;
   - Participation globale et forfaitaire : 26 389 398 € HT (hors champ d'application de la TVA) ;
   - Apports en nature : 39 828 029 € HT (assujetti au taux de TVA en vigueur).

Résultat du vote : LE CONSEIL PREND ACTE DU PRÉSENT RAPPORT
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

ZAC DE L'UNION - CRAC 2022
BILAN CONSOLIDE

DEPENSES EN € HT			Bilan Initial	Bilan Approuvé CRAC 21	Engagé fin 2022	Réalisé cumulé fin 2022	réglé fin 2021	Réglé en 2022	Prévu 2022	Ecart	2023	2024	2025	Nouveau Bilan	Ecart
1000	**Indice**	**MISE EN ETAT DES SOLS**	**15 847 215**	**15 254 290**	**8 755 943**	7 563 730	6 091 771	**1 471 959**	**3 679 758**	**-2 207 798**	**3 031 512**	**3 201 233**	**1 614 376**	**15 410 851**	**156 561**
1010	SYNTE	POLLUTION DIAG APPROFONDI	1 260 000	1 260 000	858 910	762 772	704 869	673 658	31 210	100 396	-69 186	147 594	100 000	8 264	960 727	101 817
1011	TP01	TRX TRAITEMENT POLLUTION	14 000 015	14 000 015	13 887 961	7 617 968	6 548 543	5 107 794	1 440 749	3 476 040	-2 035 291	2 801 240	3 038 133	1 535 291	13 923 206	35 245
1020	SYNTE	ETUDES GEOTECHNIQUES	597 200	587 200	507 419	375 203	310 319	310 319	0	103 321	-103 321	82 678	63 100	70 821	526 918	19 499
2000		**TOTAL FONCIER**		**13 565 028**	**35 878 059**	**35 262 355**	35 255 748	35 250 389	**5 359**	**397 047**	**-391 688**	**507 824**	**40 000**	**78 577**	**35 882 148**	**4 089**
2010	nt	ACQUISITIONS	11 712 740	11 712 740	34 599 678	34 196 808	34 196 808	34 196 808	0	297 870	-297 870	409 500	0	20 000	34 626 308	26 630
2012	nt	PART EXPROPRIATION	1 129 609	1 149 606	394 632	394 632	394 632	394 632	0	0	0	0	0	0	394 632	0
2020	nt	FRAIS SUR ACQUISITIONS	416 484	394 455	435 900	392 074	389 277	389 529	-252	36 372	-36 624	44 000	0	0	433 277	-2 623
2030	nt	FRAIS AVOCATS	131 484	131 485	177 184	89 460	89 460	87 849	1 612	23 211	-21 600	33 024	20 000	23 100	165 584	-11 600
2050	nt	FRAIS HUISSIERS	68 743	65 742	258 100	176 579	173 006	169 007	3 999	39 594	-35 594	21 300	20 000	35 477	249 783	-8 317
2060	nt	FRAIS RELOGEMENT	110 000	111 000	12 565	12 802	12 564	12 564	0	0	0	0	0	0	12 564	-1
2500		**TOTAL DEMOLITIONS**		**10 750 217**	**10 341 224**	**8 684 952**	**8 592 788**	**8 374 874**	**217 914**	**770 940**	**-553 027**	**724 477**	**843 189**	**336 840**	**10 497 294**	**156 070**
2510	BT01	TRAVAUX DEMOLITIONS	4 652 224	4 652 224	4 076 597	3 562 215	3 532 195	3 516 887	15 308	193 049	-177 742	222 911	473 425	0	4 228 531	151 934
2515	BT01	OPE PRESERVATION	1 869 800	1 978 800	2 486 869	1 822 463	1 814 363	1 766 868	47 495	166 164	-118 669	300 000	260 000	112 505	2 486 868	-1
2520	BT01	DEBRANCHEMENTS	202 500	215 250	428 347	195 632	191 979	191 979	0	151 369	-151 369	106 000	38 000	95 369	431 348	3 001
2530	SYNTE	CONTROLE TECHNIQUE	92 320	93 043	54 933	20 398	17 998	17 998	0	16 035	-16 035	23 463	12 088	12 500	66 049	11 116
2540	SYNTE	CSPS	104 229	93 043	92 103	61 998	61 998	61 998	0	16 456	-16 456	6 831	4 926	7 150	80 905	-11 198
2550	SYNTE	MAITRISE D'OEUVRE	347 529	418 701	243 180	240 286	196 186	196 186	0	28 181	-28 181	22 250	12 750	11 661	242 847	-333
2560	SYNTE	DIAGNOSTIC AMIANTE	71 151	50 156	162 064	142 398	142 098	135 471	6 627	15 242	-8 615	12 850	5 000	5 479	165 427	3 363
2570	TP01	FRAIS LIBERATION SOL	3 079 578	3 249 000	2 797 131	2 639 561	2 635 971	2 487 487	148 484	184 444	-35 960	30 172	37 000	92 176	2 795 319	-1 812
3000		**TOTAL TRAVAUX VRD**		**45 411 029**	**46 807 921**	**42 644 955**	**36 651 862**	**34 505 203**	**2 146 659**	**5 706 622**	**-3 559 963**	**5 253 835**	**4 829 821**	**2 891 292**	**49 626 809**	**2 818 888**
3010	TP01	TRAVAUX VRD	37 816 512	37 816 509	41 135 231	38 758 555	33 440 743	31 647 419	1 793 324	4 578 285	-2 784 961	4 431 032	3 593 081	2 150 657	43 615 513	2 480 282
3011	TP01	VOIRIES OUVRAGES NEUFS	0	0	2 026 029	1 079 781	856 457	708 221	148 236	435 801	-287 564	349 935	607 676	404 585	2 218 653	192 624
3020	SYNTE	CONTROLE TECHNIQUE	766 331	756 331	74 657	49 044	48 414	48 357	57	23 300	-23 243	0	0	0	48 414	-26 243
3030	SYNTE	CSPS	766 331	756 331	227 450	178 401	150 382	143 637	6 744	50 160	-43 416	25 215	11 174	32 250	219 020	-8 430
3040	SYNTE	MAITRISE D'OEUVRE	2 026 251	3 781 651	2 777 094	2 506 378	2 089 862	1 891 956	197 907	420 176	-222 269	254 674	382 419	162 800	2 889 756	112 662
3090	TP01	ALEAS	2 300 208	2 300 207	567 460	72 795	66 004	65 614	390	198 900	-198 510	192 978	235 471	141 000	635 454	67 994
4010	**BT01**	**OPE REHABILITATION**		**18 433 800**	**28 169 451**	**27 462 881**	**27 383 713**	**27 365 525**	**18 188**	**224 471**	**-206 282**	**340 000**	**229 455**	**216 282**	**28 169 450**	**-1**
4020	**BT01**	**OPERATIONS DE PARKINGS**		**6 240 000**	**15 252 441**	**14 819 473**	**14 245 190**	**11 143 877**	**3 101 313**	**3 934 564**	**-833 251**	**940 804**	**756 000**	**50 000**	**15 991 994**	**739 553**
7000		**TOTAL GESTION**		**7 673 706**	**10 524 827**	**9 460 033**	**8 770 020**	**8 353 987**	**416 033**	**891 306**	**-475 272**	**997 888**	**510 229**	**546 625**	**10 824 762**	**299 935**
7010	TP01	VOIRIES OUVRAGES NEUFS	2 453 900	2 474 400	154 150	154 151	154 151	154 151	0	0	0	179 997	0	0	334 148	179 998
7020	TP01	EMPRISES LIBRES A CEDER	2 784 363	2 848 000	3 608 845	3 261 062	3 062 612	2 963 508	99 104	299 890	-200 785	219 992	110 918	215 324	3 608 846	1
7030	BT01	BATIMENTS A DEMOLIR	476 999	474 500	278 167	288 664	219 241	184 666	34 575	47 500	-12 925	131 999	15 000	25 000	391 240	113 073
7040	BT01	BATIMENTS A CONSERVER	1 242 888	1 250 860	2 209 833	1 891 689	1 791 115	1 770 383	20 732	133 526	-112 794	150 900	157 612	100 742	2 200 369	-9 464
7050	SYNTE	GESTION LOCATIVE	626 282	625 946	4 273 832	3 864 468	3 542 901	3 281 279	261 622	410 390	-148 768	315 000	226 699	205 559	4 290 159	16 327
		REMUNERATION		**20 000 000**	**27 325 718**	**25 070 192**	**22 720 064**	**22 006 431**	**713 634**	**1 100 060**	**-386 426**	**943 524**	**1 045 740**	**1 110 838**	**25 820 165**	**-1 505 553**
Z1001	SYNTE	REMUNERATION DE GESTION DE	15 837 322	19 740 000	19 310 446	19 641 935	18 310 446	17 810 446	500 000	500 000	0	500 000	500 000	0	19 310 446	0
Z1002	SYNTE	REMUNERATION LIQUIDATION	260 000	260 000	332 800	260 000	0	0	0	0	0	0	0	332 800	332 800	0
Z1003	8%	REM GESTION LOCATIVE	1 886	0	1 328 016	1 193 726	1 038 734	887 617	151 116	145 528	5 588	203 128	115 423	34 295	1 391 580	63 564
Z1004	7,2 %	REM VARIABLE CESSIONS	3 990 945	0	5 027 288	2 644 247	2 163 984	2 101 757	62 227	333 974	-271 748	144 318	406 727	710 623	3 425 651	-1 601 637
Z1005	7,2 %	REM VAR AUTRES RECETTES	0	0	1 327 168	1 330 284	1 206 901	1 206 610	291	120 558	-120 267	96 078	23 589	33 120	1 359 688	32 520
Z1006	7,2 %	REM VAR AUTRES RECETTES	0	0												
		TOTAL FRAIS FINANCIERS		**16 233 394**	**10 535 663**	**10 554 345**	**7 999 512**	**7 905 274**	**94 238**	**414 082**	**-319 844**	**456 583**	**419 573**	**310 995**	**9 186 663**	**-1 349 000**
2001	ni	FRAIS FINANCIERS COURT TERM	42 217	732 879	1 178 548	58 798	11 425	11 425	0	0	0	23 902	99 573	40 995	175 895	-1 002 653
2002	ni	INTERETS SUR EMPRUNTS	14 479 513	15 500 515	7 971 115	10 489 547	7 982 087	7 887 849	94 238	44 082	50 156	12 681	0	0	7 994 768	23 653
2003	ni	FRAIS FINANCIERS AUTRES	1 750 000	0	1 386 000	6 000	6 000	6 000	0	370 000	-370 000	420 000	320 000	270 000	1 016 000	-370 000
Z3000		**TOTAL ETUDES GENERALES**		**3 390 000**	**7 842 066**	**8 738 304**	**7 152 290**	**6 788 839**	**363 451**	**444 242**	**-80 791**	**336 570**	**404 420**	**927 618**	**8 820 898**	**978 832**
Z3001	SYNTE	URBANISTE EN CHEF	3 052 000	1 125 000	3 860 654	4 497 082	3 446 340	3 236 885	209 456	303 769	-94 313	233 597	220 000	559 203	4 459 140	598 486
Z3002	SYNTE	AMO pollution	350 000	350 000	607 130	668 495	619 060	481 184	137 876	42 973	94 903	42 973	30 000	10 000	702 033	94 903
Z3003	SYNTE	ETUDE IMPACT REALISATION	60 000	60 000	28 150	28 150	28 150	28 150	0	0	0	0	0	0	28 150	0
Z3004	SYNTE	DOSSIER DUP	60 000	60 000	27 400	27 400	27 400	27 400	0	0	0	0	0	0	27 400	0
Z3005	SYNTE	REVISION DOSSIER ZAC	30 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Z3006	SYNTE	AUTRES ETUDES	326 075	525 000	1 213 983	1 246 377	1 014 090	997 970	16 120	60 000	-43 880	60 000	154 420	104 863	1 333 373	119 390
Z3007	SYNTE	AMO environnement	240 000	240 000	659 803	825 855	572 303	572 303	0	37 500	-37 500	0	0	253 552	825 855	166 052
Z3008	nt	POLLUTION plan gestion	1 000 000	1 000 000	244 946	244 946	244 946	244 946	0	0	0	0	0	0	244 946	0
Z3009	nt	Etudes préalables		0	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	0	0	0	0	0	1 200 000	0
Z4000		**TOTAL FRAIS DIVERS**		**15 993 015**	**37 345 241**	**35 860 733**	**33 216 021**	**32 309 628**	**906 393**	**1 518 266**	**-611 873**	**1 267 565**	**1 757 136**	**1 381 587**	**37 622 309**	**277 068**
Z4001	SYNTE	GEOMETRE ACQ CESSIONS	798 925	600 000	1 008 774	943 587	828 402	796 879	31 523	63 804	-32 281	59 045	91 126	30 200	1 008 774	0
Z4002	nt	IMPOTS FONCIERS	3 625 000	3 625 000	3 676 720	3 176 410	3 036 732	2 827 412	209 320	212 327	-3 007	212 327	212 327	215 334	3 676 720	0
Z4003	SYNTE	REPROGRAPHIE	660 000	660 000	73 265	76 735	72 044	59 310	12 734	3 849	8 885	1 213	1 213	1 213	75 683	2 418
Z4004	SYNTE	PUBICATIONS LEGALES	308 015	308 015	197 704	184 794	181 841	179 975	1 865	6 849	-4 984	4 460	8 684	2 720	197 704	0
Z4005	SYNTE	DIVERS	660 000	660 000	1 010 244	1 089 702	1 024 314	1 001 494	22 820	4 000	18 820	4 750	0	10 115	1 039 179	28 935
Z4006	SYNTE	FRAIS ENQUETES PUBLIQUES	60 000	60 000	11 826	11 826	11 826	11 826	0	0	0	0	0	0	11 826	0
Z4007	nt	FRAIS NOTAIRES ACQ EPF LMCU	940 000	940 000	673 983	203 983	203 983	203 983	0	0	0	0	220 000	250 000	673 983	0
Z4008	SYNTE	DOSSIER LOI SUR L'EAU	50 000	50 000	267	267	267	267	0	0	0	0	0	0	267	0
Z4009	ni	VALORISATION TRX APPORTS NATURE		0	15 215 989	15 215 989	15 215 989	15 215 989	0	0	0	0	0	0	15 215 989	0
Z4020	BT01	NETTOYAGE SITE	2 100 000	2 100 000	5 671 741	5 920 822	4 995 703	4 864 430	131 273	345 770	-214 498	245 770	300 000	375 982	5 917 455	245 714
Z4030	SYNTE	CHARGES EXPLOIT PK MUTUALISES		0	3 235 006	2 612 336	2 249 339	1 895 006	354 333	370 000	-15 667	370 000	370 000	245 667	3 235 006	0
Z7000	ni	TVA NON RECUPERABLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Z5100	SYNTE	MAISON BALISAGE	1 811 308	1 810 000	1 689 830	1 486 214	1 276 044	1 259 830	16 214	175 000	-158 786	125 000	258 786	30 000	1 689 830	0
Z5200	SYNTE	ANIMATION PARTICIPATION	1 917 000	1 960 000	1 844 290	1 647 939	1 516 045	1 439 290	76 755	125 000	-48 245	125 000	125 000	78 245	1 844 290	0
Z5300	SYNTE	OUTILS DE COMMUNICATION	3 041 715	3 000 000	2 893 583	3 218 110	2 531 472	2 481 916	49 556	201 667	-152 110	120 000	140 000	102 111	2 893 583	0
Z6000	SYNTE	CONSULTANT JURIDIQUE	220 000	220 000	142 019	72 019	72 019	72 019	0	10 000	-10 000	0	30 000	40 000	142 019	0
		TOTAL DEPENSES HT		**173 537 404**	**245 276 901**	**227 314 165**	**209 550 938**	**200 095 798**	**9 455 141**	**19 081 357**	**-9 626 217**	**14 800 582**	**14 036 795**	**9 465 030**	**247 853 344**	**2 576 443**

RECETTES EN € HT			Bilan Initial	Bilan Approuvé CRAC 21	Engagé fin 2022	Réalisé cumulé fin 2022	réglé fin 2021	Réglé en 2022	Prévu 2022	Ecart	2023	2024	2025	Nouveau Bilan	Ecart
1000	**Indice**	**CHARGES FONCIERES ET IMMEUBLES**		**55 453 502**	**75 087 698**	**46 808 609**	**42 409 009**	**36 639 907**	**5 769 102**	**5 522 437**	**246 665**	**4 135 840**	**5 909 813**	**8 582 040**	**61 036 702**	**-14 050 996**
1010	IRL	LOYERS IMMEUBLES REHAB	18 547 500	7 824 276	16 053 089	14 249 255	12 407 632	11 465 605	942 027	1 515 916	-573 889	2 115 916	1 202 326	357 240	16 083 114	30 025
1015	IRL	IMMEUBLES REHABILITES	1 574 600	14 639 170	18 879 898	4 359 898	4 359 898	4 359 898	0	0	0	0	0	0	4 359 898	-14 520 000
1020	IRL	CESSIONS PARKINGS	8 711 600	4 160 000	12 103 393	3 885 900	3 672 176	2 478 867	1 193 309	1 831 782	-638 473	291 524	1 188 700	5 705 000	10 857 400	-1 245 993
1025	IRL	CH F LOGEMENTS COMMERCES	8 125 948	8 706 953	9 942 922	8 225 917	7 391 073	5 545 197	1 845 876	1 762 590	83 286	419 609	1 301 319	2 419 800	11 531 801	1 588 879
1030	IRL	CH F ACTIVITES	14 639 200	16 548 503	17 202 615	14 874 820	13 672 450	11 884 560	1 787 890	412 149	1 375 741	1 279 370	2 217 468	100 000	17 269 288	66 673
1040	IRL	CH F SERVICES	4 160 000	3 574 600	905 781	1 212 819	905 781	905 781	0	0	0	29 421	0	0	935 202	29 421
R2000	**TP 01**	**PARTICIPATION EQ PUBLICS**		**71 140 672**	**68 614 999**	**68 615 000**	**68 521 360**	**68 521 360**	**0**	**93 640**	**-93 640**	**93 640**	**0**	**0**	**68 615 000**	**1**
R1100		**SURCOUT PONT RAIL**		**0**	**4 100 000**	**4 100 000**	**4 100 000**	**4 100 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 100 000**	**0**
R3000	**nt**	**PART GLOBALE OPERATION**		**36 414 239**	**26 389 398**	**36 414 239**	**26 389 398**	**26 389 398**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**26 389 398**	**0**
R4000	**ni**	**RACHAT FONCIER CESSIBLE**		**0**	**1 250 000**	**6 655 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**6 655 000**	**8 180 000**	**2 600 000**	**17 435 000**	**16 185 000**
S2000	**TP01**	**PARTICIPATIONS AUTRES**		**10 538 994**	**9 189 323**	**11 949 555**	**7 754 736**	**5 889 303**	**1 865 433**	**1 974 665**	**-109 232**	**717 294**	**717 294**	**0**	**9 189 323**	**0**
S4000	**ni**	**SUBVENTIONS**		**0**	**17 641 285**	**19 361 022**	**15 888 116**	**15 966 866**	**-78 750**	**1 674 419**	**-1 753 169**	**1 334 419**	**327 631**	**460 000**	**18 010 166**	**368 881**
S5000	**ni**	**FINANCEMENTS A MOBILISER**		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
T	**ni**	**PRODUITS FINANCIERS**		**0**	**421 339**	**421 339**	**421 339**	**421 339**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**421 339**	**0**
U	**ni**	**PRODUITS DIVERS**		**0**	**42 636 249**	**42 896 667**	**42 314 506**	**41 872 173**	**442 333**	**389 075**	**53 258**	**150 000**	**155 000**	**145 243**	**42 764 749**	**128 500**
		TOTAL RECETTES HT		**173 547 407**	**245 330 291**	**237 221 431**	**207 798 464**	**199 800 346**	**7 998 118**	**9 654 236**	**-1 656 118**	**13 086 193**	**15 289 738**	**11 787 283**	**247 961 677**	**2 631 386**

FINANCEMENT													
AMOR	**AMORTISSEMENTS**	**52 000 000**	**48 000 000**	**48 000 000**	**47 642 857**	**39 784 131**	**7 858 727**	**7 858 727**	**571 429**	**357 143**	**0**	**0**	**48 000 000**	**0**
60	REMB(REMBOURSEMENT EMPRUNT	52 000 000	48 000 000	48 000 000	47 642 857	39 784 131	7 858 727	7 858 727	571 429	357 143	0	0	48 000 000	0
70	REMB(REMBOURSEMENT AVANCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MOBIL	**MOBILISATIONS**	**52 000 000**	**48 000 000**	**48 180 759**	**48 187 844**	**48 193 659**	**-5 815**	**-5 815**	**-5 815**	**0**	**0**	**-187 844**	**48 000 000**	**0**
60	MOBIL MOBILISATION EMPRUNT	52 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	48 000 000	0	0	0	0	0	0	48 000 000	0
70	MOBIL MOBILISATION AVANCE	0	0	180 759	187 844	193 659	-5 815	-5 815	-5 815	0	0	-187 844	0	0
	TRESORERIE													
	TRESORERIE	**0**	**0**	**0**	**0**	**8 115 103**	**-877 027**	**0**	**0**	**-3 287 937**	**-2 034 995**	**99 415**	**99 415**	**0**

ville renouvelée

rendre possibles
de nouveaux
instants de ville

Objet

Concession UNION SEM VR – PRE-CRAC 2022 – Remarques POLE UNION

La présente note vise à présenter une synthèse des avancées opérationnelles, ainsi qu'une analyse globale du Bilan Pré CRAC 22 en amont de la présentation du Pré CRAC par la SEM prévue en réunion le lundi 12 juin 2023.

Le PRE-CRAC 2022 est transmis par courriel le 23/05/2023 après une réunion d'échange et de présentation du bilan détaillé par secteur géographique de la concession d'aménagement, qui s'est déroulée à la MEL le jeudi 11/05/23.

Le Bilan a été ajusté et la présente note a été mise à jour tenant compte des remarques et des échanges avec la MEL lors de cette réunion de présentation le 12/06/23.

Actualités UNION 2022

Pour rappel, la commercialisation est réalisée à 63% au CRACL 21 soit 13 points de plus qu'en 2020.

La commercialisation réalisée au CRAC 22 est **de 71% soit 8 points de + qu'en 2021. SEM VR ambitionne d'atteindre les 91 % d'ici la fin de concession :** plusieurs prospects sont positionnés avec une exclusivité sur des lots comportant d'importants enjeux d'investissements **sur le secteur de la Tossée** notamment :

- T03 (Sylvagreg/Codalys) à vocation Tertiaire et commerce avec réhabilitation du patrimoine industriel,
- T08 (Maison Demeure) à vocation Activité,
- T04 sous promesse de vente en date du 29/06/22 (avec l'opérateur SCCV Briquetterie (AFEJI) portant un programme d'établissement ERP (foyer social) : 2nd PC déposé en décembre 22 en cours d'instruction suite à un refus de PC avec avis – de l'ARS)
- T01 (Nacarat : acte de vente du 11/06/2013 en 4 phases) : Dépôt de PC le 22/12/2022 pour la phase 2 du projet (21 logements en accession. Projet Immobilier de 140 logements

…et aussi sur le secteur géographique « Secteur Central » :

- PL11/12 sous promesse de vente (3/06/22) dont la signature de l'acte est prévue pour Juin/ juillet 2023 avec SPIRIT , promoteur national en immobilier d'entreprises. Ce prospect envisage de créer un campus d'entreprises soit un village artisanal et impulsera ainsi la promotion d'activités locales (+ de 150 emplois à la clef). Le PC a été accordé le 15/12/22 avec un démarrage prévisionnel des travaux au second semestre 2023.
- PL15 – Signature promesse avec Nexity (2021) avec un dépôt de PC en juin 2022 pour la réalisation de 55 logements
- PL3 – Offre VR adressée au prospect Visual Group en mai 2023. Cette entreprise, experte en digitale a pour projet d'implantation un bâtiment d'activités avec entrepôt, ligne de production (technologies digitales LED et LCD), showroom et bureaux.

L'Union offre l'avantage de proposer des lots de tailles variables pouvant s'adapter à différentes échelles de projets.

Mais aussi des cessions :

Secteur Quai Triangle – Plaine Image 2 :

- **TG1 avec Idéel pour le projet Esport de 11 500 m² de SDP,** constitué d'une aréna Esport et de résidences étudiantes en co-living. PC obtenu avec démarrage des travaux fin 2022. La mise en service du bâtiment prévue pour la rentrée 2025 – Cession signée le 20/12/22 pour un montant de 1M4 € environ.

Côté opérationnel, les travaux d'aménagement se poursuivent

Secteur Plaque Central :

- **PL13 : cession en date du 16/12/22 avec la SCCV SCI Nouvel'Air (CArrere) pour un montant d'1M4 €.** Le projet consiste en la création de 141 logements répartis sur 5 bâtiments avec un démarrage prévisionnel des travaux début 2023 pour une livraison début 2025.

Secteur Tossé :

- **TO 14 :** cession du Champs Libre (Vestiaire Co.) ; Il s'agit d'un rachat anticipé du foncier par la MEL d'un montant de 6M6 environ, liquidité permettant de couvrir les besoins de trésorerie 2022/23 de la concession d'aménagement.

2022 c'est aussi des réalisations et livraisons de projets immobiliers

- **PL3 b (Plaque Centrale)** : Le 3e parking silo sur l'Union offrant 252 places foisonnées en aérien, « mutable » dont le PC a été obtenu le 29 octobre 2020, a été livré à l'automne 2022. Ce parking silo du Parc est privé et géré par l'AFUL dont la première AG est programmée en début 2023. Il destiné aux projets d'habitat et tertiaires du secteur central.
- **Lot G- H (Plaine Image)** : SMART. Courant avril 2022 ont débuté les travaux du SMART sur la Plaine Images. Ce bâtiment a vocation à accueillir en rez-de-chaussée une crèche et des bureaux sur 2 étages afin d'accueillir les entreprises du domaine de l'industrie créative. La livraison de ce bâtiment est prévue pour juin 2023.
- **Lot CS3 (Rives de l'Union) :** le démarrage de 70 logements portés par Promogim a débuté au second trimestre 2022. Cette opération doit être livrée 4ème trimestre 2023.

- **PL 14 : Evènement du premier « Bienvenue à l'Union » :** le 30 avril 2022 a eu la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants de la résidence Esprit Nature (Cogedim).

Concernant l'opérationnel : Travaux d'aménagement

Les travaux de voirie d'Union Est sur le tronçon entre le Kipstadium et le boulevard des Couteaux, débutés en 2021, se sont achevés en 2022. Les Travaux de voirie sur les rues de la Tossée et Stephenson s'achèvent aussi en 2022 alors que les travaux de la nouvelle Rue du Parc démarrent au printemps 2022.

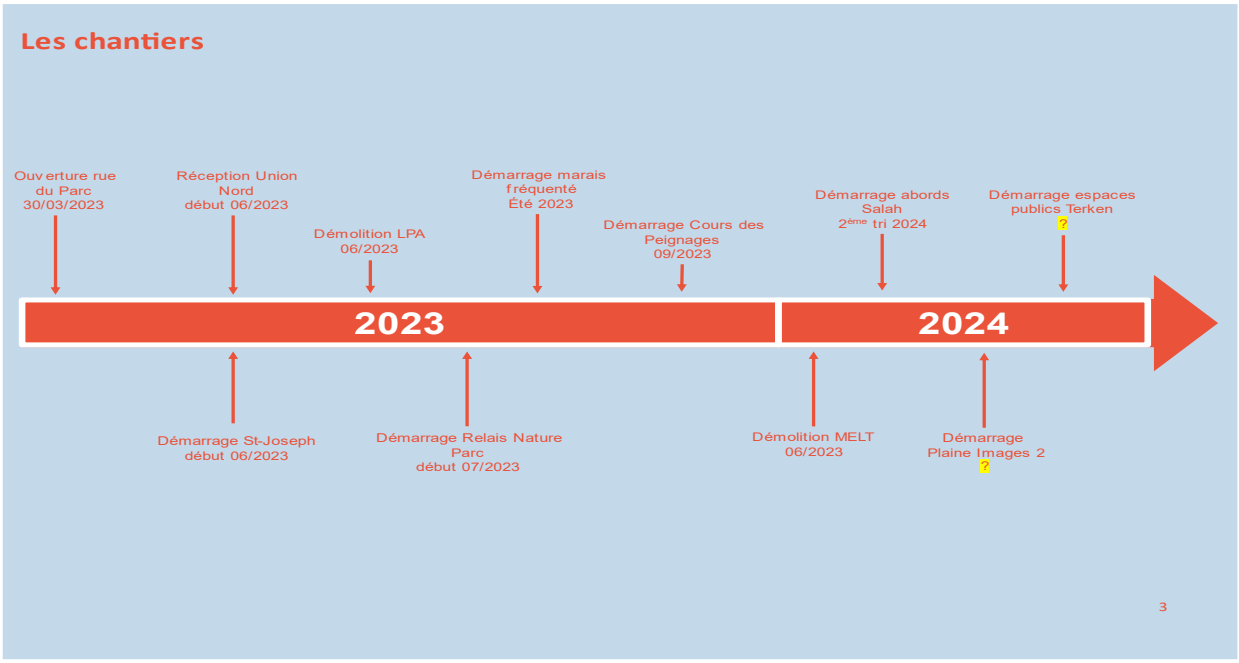

En cohérence avec la prolongation de l'avenant pour l'achèvement des travaux VRD avant la fin de concession en mai 2025, la SEM VR poursuit les travaux d'espaces publics sur l'Union Nord, les Marais Fréquentés, le Cours des Peignages, Saint Joseph, Abords Salah, Plaine Image 2 ainsi que, les travaux partiels de viabilisation de Terken et la requalification des rues existantes engagée en 2021 qui va se poursuivre (Tossée, Métissage).

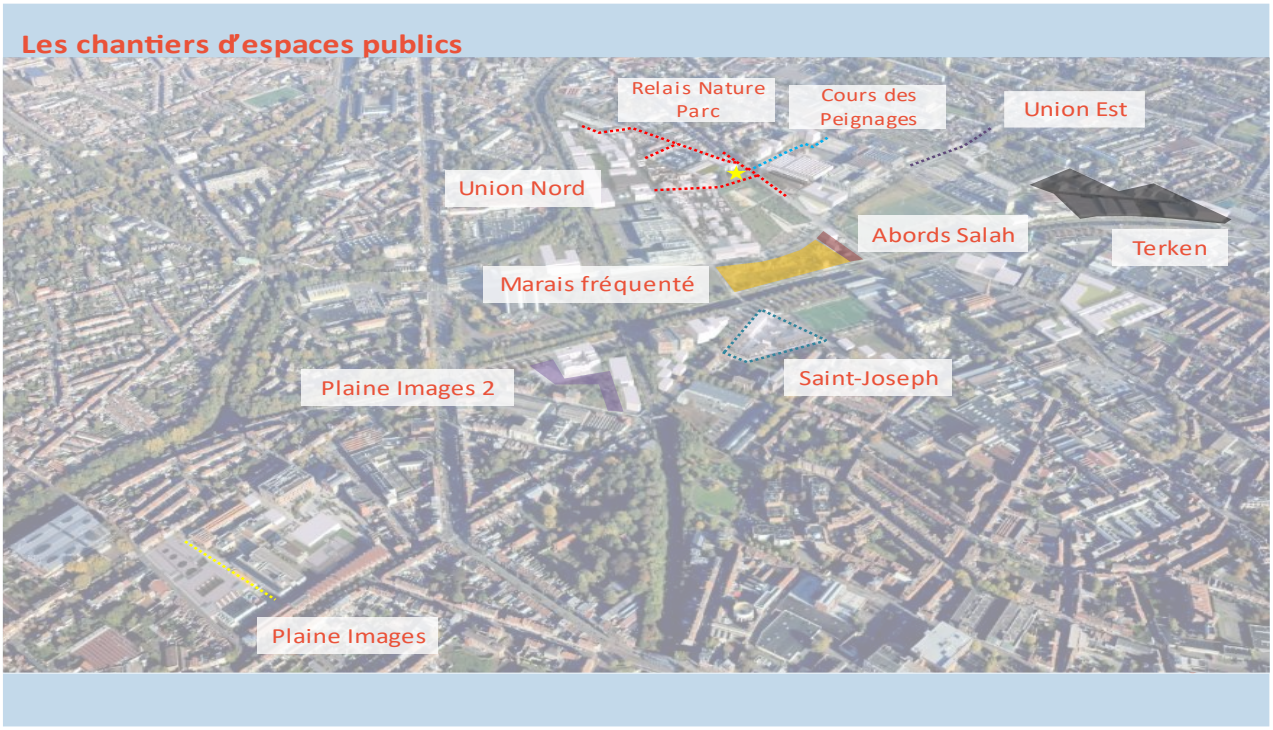

Point synthétique sur les avancées opérationnelles :

- La Rue de l'Union Est sera livrée et mise en circulation au premier semestre 2023
- Union Nord : chantier en cours depuis 2021 avec un achèvement prévu avant l'été 2023
- Rue de la Tossée et Stephenson terminées
- Achèvement et ouverture de la rue du Parc pour permettre l'arrivée des premiers Habitants d'Icade en avril 2023
- Plaine Images : livraison Artfix (1000 étudiants) prévue en juin/juillet 2023, réalisation des travaux de raccordement au premier semestre 2023 et finalisation à venir au second semestre 2023 des espaces publics autour du SMART
- PRO de ST Joseph finalisé en fin 2022 avec un démarrage prévisionnel des travaux en été 2023 (durée 7 mois)

- Relais Nature et Parvis Nord du Parc : DCE réalisé, CAO d'attribution des offres prévue le 13/07/23 pour un démarrage travaux en été 2023
- Marais Fréquenté : réception partielle des travaux de dépollution fin 2022/ début 2023, réalisation d'une étude Quantitative des Risques Sanitaires en vue de la rétrocession et reprise des travaux en juin 2023
- Cours des Peignages : Pro finalisé et présenté en juillet et septembre 2022. Validation MEL en cours avec un démarrage prévisionnel des travaux au second semestre 2023.
- Abords Salah : études de mise à jour du Pro seront lancées en 2023 avec volonté d'intégrer les travaux liés à la Halte nautique.
- Validation du schéma de secteur (Villes/ Mel) en décembre 2022 avec démarrage des études d'avant projet d'espaces publics Plaine Image 2 au premier Trimestre 2023 ; Travaux en 2024 (6 mois environ).
- Démolitions LPA (processus engagé depuis septembre 2022 avec une phase de déraccordement des réseaux) ; démarrage prévisionnel des travaux de démolition : juin 2023 et Démolition MELT (processus engagé également par le démarrage des diagnostics amiante/plomb fin 2022)
- Validation du schéma de secteur Terken et fiches de lots par la MEL et les Villes en fin juin 2023 avec publication de l'appel à Projet de requalification du site Terken le 28/06/23 pour une désignation d'un lauréat soit d'un groupement d'opérateurs économiques pour le printemps 2024 (Objectif pour le MIPIM)
- Réalisation en cours des études préalables du secteur Terken Rives Sud (pollution, VRD, géotechniques, relevés topographiques et fonciers, programmation urbaine et études préliminaires et d'avant-projet de viabilisation) avec un démarrage prévisionnel du barreau entier du Macro – Lot des Couteaux en début 2025 : la MEL poursuivra la viabilisation et réalisation des aménagements définitifs selon deux hypothèses : en Régie ou par prolongation de la concession. Les travaux préalables de dépollution de site se dérouleront en 2024.

DEPENSES

Le budget au 31.12.2022 présente un total de dépenses de 209 550 938 € soit 85,4 % du budget approuvé au CRACL 21 (245 276 901 €)

Les dépenses réalisées <u>en 2022</u> s'élevant à 9 455 141 € sont inférieures de – 9,6 M € par rapport au Budget prévisionnel de 19M présenté au CRACL 21. Ce décalage annuel s'explique principalement par :

- **Des travaux VRD ralentis encore par la crise sanitaire** : traitement des pollutions (-2 M sur le Secteur Plaque Central Stephenson notamment), travaux VRD - 1,1 M€ (Secteur Central) et – 1,5 M€ (Marais fréquentés - Secteur Mercure Canal) en raison également des travaux de dépollution de zones sources (démarrage des travaux du Marais Fréquenté en juin 2022), également un retard de livraison de la Rue Union Est (Aléas, concessionnaires, intempéries) ; Et pour rappel retard sur le démarrage du chantier de construction du 3e parking débutant en Décembre 2021 avec un décalage de réalisation sur 2022 (fin du chantier en octobre) et 2023 (levée des réserves prévues au 1 er semestre)

- **Des décalages de travaux liés à des reprises d'études** : Ainsi, sur les espaces publics, l'année 2022 a été marquée par la réalisation des études sur les aménagements de parvis du Relais Nature (Suivant décision MEL de maintenir la fonction des lieux) et sur le secteur de St Joseph (actualisation d'un AVP datant de 2016 avec prise en compte de l'enjeu du sens de circulation et statut de la rue JEAN BART), et une reprise du PRO d'espaces publics côté Drève des Horizons suivants les RQ MEL/Villes en mai 2022 ; Aussi à la demande de la MEL, le déploiement des BAV sur l'Union (2022 à 2025) doit être pris en compte dans l'ensemble des études actualisées, tout en maintenant le calendrier opérationnel de l'autre extrémité de la voie côté Rue du Parc (démarrage des travaux en mai 2022) afin d'assurer la desserte des lots PL7/8 à venir début 2023. Obras met à jour la fiche de lot PL9 relative à l'étude d'intégration du groupe scolaire par la MEL (reprise destination assiette foncière).

Le nouveau bilan présente un total de dépenses de 248.686.751 € HT, en augmentation de + 3,4 M€ par rapport au budget approuvé au CRAC 2021 (après une hausse déjà constatée dans le précédent CRAC de 2,9 M€).

- **Présentation des évolutions majeures / grands postes de dépenses en +/- par secteur géographique**

A- <u>Secteur Plaque Centrale – Stephenson : + 259 477 €</u>

- **Travaux de démolition** : Décision COPIL (10/22) : prise en charge de la démolition de la MELT par la concession (travaux de déraccordement réseaux, curage et désamiantage.) : +304 275 €
- **Travaux VRD** : + 143 646 € qui se répartissent entre :
  - + 242 648 € travaux VRD (Impact réseau de chaleur) ; Provision 2022 reportée en avril/mai 23 pour les DGD Travaux UN Est
  - Provision sur le poste « voirie gestion » de 350 000 € en 2024 pour la reprise du profil de voirie et dévoiement de réseaux (EP, ECL..) pour le déploiement des BAV sur la rue des Métissages et au regard des plannings de livraison de lots de logements (PL13 - Carrere, PL7/8 Icade, PL5/6 SEMVR/LMH en copromotion)
  - Poste Aléas non approvisionné pour 2024 et 2025 du fait de l'achèvement travaux Union Nord (Stephenson/ UN Est- Tossée) : - 260 000 €.

- **Poste Acquisition** : - 243 808 € relatif principalement, à l'annulation de l'acquisition du foncier de la MEL comportant les anciens bâtis de la MELT pour la construction d'un groupe scolaire. (Avril 2022, la MEL décide de garder la MOA pour conception et travaux Groupe scolaire et Relais Nature) – De façon parallèle, annulation au poste bilan U2000 – « Apport foncier en nature » expliquant l'écart de – 225 870 €

- **Provisions maintenues sur le poste Total Gestion** par rapport au CRACL 21

B- Plaine Images : + 136 458 €

- **Suppression de la provision 2023**, au poste budget (B2510) de 150 000 € concernant la démolition du Petit Atelier : enjeu de conservation de ce Patrimoine pour restauration du bati selon avis ABF.
- **Opération Parking :** + 317 238 € : provision audit Structure + travaux gros entretien avant fin concession (vente ou reprise MEL ou SEM VR)

C – Secteur Terken : + 2 636 095 €

Lors du Comité de pilotage 2021, il a été demandé à la SEM de proposer des modalités de commercialisation permettant à la fois d'assurer la sortie opérationnelle du secteur Terken tout en envisageant de ne pas avoir à récupérer en fin de concession des bâtiments complexes à gérer / commercialiser (Tour Terken, Malterie).

- **Le Président de la MEL valide le lancement d'une cession innovante** en laissant la programmation ouverte au travers d'un appel à projets.
- **SEM VR a provisionné +176 359 € en Maitrise d'œuvre VRD** pour la réalisation des études de faisabilité d'aménagement et de viabilisation du site Terken et du Macro Lot des Couteaux
- **La MEL valide en COTECH (03/23) l'acquisition (10 115 m²x 35 €/m² terrain) du terrain d'assiette de la Tour Terken et de la Malterie/ Embouteillage (cédés initialement à Kipsta) au travers de la concession : + 409 500 € sur le Poste Total Foncier**
- **Maintien des provisions sur le poste Traitement Pollution de 740 425 € pour 2023 et même provision pour 2024 :** les travaux de dépollutions du site Terken/ Couteaux restent programmés dans le cadre de la concession d'aménagement.
- **Provision + 176 359 €** de MOE (Travaux de viabilisation et études techniques) ; + 126 k€ (Aléas)
- **Provision de 1.8 M** d'€ en janvier 2025 pour la réalisation des travaux de viabilisation du site Terken et Macro - Lot des Couteaux (Secteur Rives de l'Union Sud au Plan Guide de la ZAC) ;
    - Risque que ces travaux de viabilisation ne soient pas finalisés avant la fin de la concession. Dans ce cas, deux hypothèses pour la MEL :
        - Travaux en Régie
        - Prolongation de la concession

      Dans ce point mis en exergue, il s'agira également en « post » concession de finaliser les aménagements des espaces publics (espaces paysagers, mobilier urbain, revêtement, trottoirs, bordures et finitions diverses..).

E – Mercure Canal : + 91 583 €

- **Poste Travaux VRD :** + 96 583 avec un avenant sur le lot 1 VRD des travaux du Marais Fréquenté (reprise du Pro suivant adaptation projet au zones sources de pollution résiduelle)
- **Le Poste Aléas augmente de façon corrélée : +136 298 €**

F – Rives Sud Cul de Four : + 114 395 €

- **Poste BATIMENTS à démolir** : **+ 74 039 €**
    - ✓ Surcouts liés au désamiantage du bâtiment de la LPA – démolition à l'été 2023 (retard pris par rapport aux concessionnaire et travaux de déraccordement)

G – ST Joseph : - 184 957 €

- ✓ Offres entreprises en dessous de l'estimation DCE du MOE : - 183 k€ environ

H – QUAI Triangle : - 49 186 €

- ✓ Poste Acquisition : - 152 k€
- ✓ Travaux VRD : + 118 132 € : Consultation de MOE urbain restreinte lancée sur le secteur de Plaine Image 2 suite à la cession du lot TG1 (IDEEL – E SPORT) pour lancer fiche de lots et secteur et

aménagements des espaces publics TG ; Provision travaux VRD : 380 k€ (estimation Etudes Préliminaire VRD) induisant une légère hausse du poste Travaux + 80 120 € et de façon corrélée + 38 000 € sur le poste Aléas

I – Tossée : + 602 314 €

✓ Poste Opération Parking : provision de + 350 k€ (2024) pour audit structure et travaux gros entretien avant fin de concession (reprise MEL ou SEM VR ou cession) ; le Parking ayant + de 10 ans des travaux de réfection sont à envisager (ravalement de façade notamment)

✓ Poste Voirie Ouvrages Neufs : report d'un solde d'engagement de l'entreprise Colas concernant l'aménagement des espaces communs de la Tossée de 180 k€ (Marché non clôturé depuis 2012 – avant de désengager, point administratif et financier à faire par la SEM VR pour solder le marché)

J – DRAPE: + 568 917 €

✓ Poste Travaux VRD : + 559 903 € Evolution de programme (maintien du Relais Nature, coordination avec le NPNRU) qui ont impliqué une mise à jour des plans par secteur et des mises à jour de fiche de lot. Secteur Rue du Parc retravaillé impliquant une hausse des couts travaux (+100 k€ « travaux dissociés de la Rue du Parc » impliquant des couts d'installation de chantier + notamment) et hausse de provision par prudence sur l'année 2024 (+400 k€/ Bilan Cracl 21) pour la reprise des ouvrages structurants avant rétrocession notamment pour le Parc.

D'autres postes en baisse importante peuvent être relevés notamment **sur les postes transversaux : - 765 246 €**

- **REM Variable commercialisation : - 894 885 €** ; le poste est en forte baisse du fait notamment du rachat foncier anticipé du Champs Libre par la MEL (Acte signé le 22/12/22) avec un encaissement en janvier 2023 sur lequel il n'y a pas de REM Variable et **l'annulation de cession à la MEL de Terre Rouge (Parcelle MY 665 pour partie du Lot SJ3) d'un montant de 1.075.000 € entrainant une baisse également de la REM Variable Commercialisation ;** Avec Accord de la MEL et de la Ville de Roubaix, il s'agira d'un transfert de charge foncière non valorisée (à l'€ symbolique) dans le cadre de la concession d'aménagement de l'ALMA

- **Frais financiers court Terme : le poste est en forte baisse également (- 876 K€ environ) : pas de mobilisation de nouvel emprunt positionné.**

- **Frais financiers AUTRES** : **- 370 000 €** ; Les emprunts arrivent à échéance en 2022 comme mentionné dans le rapport CRAC 21.

- **Urbaniste Conseil** : **+ 598 486 €** ; Cette hausse s'explique par un travail supplémentaire compte tenu de nouvelles perspectives de commercialisation (T03, Terken..) ou d'évolution de programme (maintien du Relais Nature, coordination avec le NPNRU, réalisation du groupe scolaire) qui impliquent une mise à jour des plans par secteur et des mises à jour de fiche de lot. Le marché de Reichen Robert est toujours actif : report d'un solde d'engagement de 387 k€ environ ; la SEM VR doit reprendre le sujet de clôture d'anciens marchés de travaux VRD de + de 10 ans (DGD, quitus financiers) avant de clôturer administrativement et financièrement le marché du Maitre d'œuvre.

- **Gestion et Nettoyage de site** : **+ 245 714 €** ; le prévisionnel 2023-25 prend en compte le solde à engager. Des dépenses annuelles régulières importantes de sécurisation de site, travaux d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti suite à des dégradations, des débarras de déchets et dépôts sauvage, détérioration de mobilier urbain, d'équipements sur des voies et espaces publics non encore rétrocédés. (Même constat que les CRAC précédents)

RECETTES

Le budget au 31.12.2021 présente un total de recettes de 207 798 464 € soit 84,7 % du budget approuvé au CRACL 21. (245 330 291€).

Le nouveau Budget présente une hausse de 3 443 755 € par rapport au budget CRAC 21 en raison de :

- **Meilleures ventes des charges foncières escomptées d'ici 2025 :**

❖ **Secteur Central : + 1 088 518 €**

- **+ 1 088 518 €** sur le secteur central intégrant la charge foncière logement de PL5 en 2025 (+1 124 800 €) et en différant en post concession la cession PL10a (178 632 €),
  NB : *Repositionnement de la charge foncière PL6 imputée, par erreur au poste budget A1010 « Activités Bureaux » sur le sur le poste bilan A102 « cession Logements/ Commerce » : expliquant l'écart de – 1M2 € environ en CF Activités /Bureaux et +2M8 en CF Logements/ Commerce (PL5 et PL6)*

❖ **Plaine Images : + 68 695 €**

- **+ 68 695 € : au poste B1010 du Bilan « CH F Activités », cession du Lot L réévalué à 77 000 € au lieu de 35 000 € et + 29 421 € au poste Bilan B1015 « CH F services » concernant un avenant ARTFX pour de la SDP supplémentaire et + 1 Place de PK**

❖ **Quai Triangle : + 192 400 €**

- **Repositionnement de la charge foncière du E SPORT imputée au poste 1020 « CH logements/ commerce » au CRACL 21, sur le poste bilan H1010 « Activités » de 1 411 290 € au budget réalisé 2022**

- **et + 192 400 € en charge foncière logements concernant le lot B (Plan Masse MOE Groupement BAAP) pour 1300 m² SDP (148 €/ m² SDP) soit environ 17 logements (A l'étude en Co promotion VR/IDEEL)**

❖ **Tossée : une baisse importante de charges foncières : - 7 220 609 € s'expliquant principalement par :**

- **Un écart de - 6 340 000 € au poste Budget 1030 « Immeubles Réhabilités » relatif à la cession de T04 (Champs libre) repositionné en rachat foncier anticipé par la MEL (Poste Budget : R4000)**
- **Un écart de – 121 505 € en Charges foncières Activités relatif au report de cession du T05 (Chaufferie) et T06 (Bâtiment des Pompes) provisionnés en 2025 au bilan CRACL 21 et donc cessions différées en Post Concession comme des biens de reprise MEL , stratégie à déterminer le cas échéant avec Ville Renouvelée**
- **- 459 767 € en Cession de place de Parking de façon corolaire avec la baisse de cession de charges foncières**

- **D'une augmentation flagrante** de **+ 8 805 000 €** au niveau des **PARTICIPATIONS**, notamment au poste Budget R 4000 « RACHAT Foncier Cessible »
  + 6 655 000 € en 2023 relatif au rachat anticipé du foncier du Champs Libre (TO14) et une variable d'ajustement du bilan pour le résultat de la concession à 3 400 000 € au lieu de 1 250 000 € au CRACL 21. (+2 150 000 € venant supporter les dépenses supplémentaires de travaux de viabilisation, de MOE VRD et études techniques sur le secteur de Terken)

Pour l'année écoulée 2022, on constate cependant un écart de presque - 1.656. 118 € par rapport au prévisionnel.
Ce décalage s'explique principalement par :

- Perte de recettes Loyers Immeubles réhabilités perçus (Poste Budget B102) : - 603 913 € sur le secteur de la Plaine Images concernant l'encaissement du loyer de décembre de l'Immaginarium, encaissé en janvier 2023.
- CF logements commerces : - 766 537€ sur le secteur de la Tossée (report de cession T04 suivant refus de PC , une partie des fonds de la cession PL7/8 séquestrés dans l'attente de la livraison du parking et une baisse de cessions PK corrélées)
- Participations Autres : - 1.8 M€ (report en 2023 de la participation de Roubaix à - 109 232 € relatif à un écart sur 2022, Reliquat facturation MEL de 93 640.61 € au titre de sa participation EP Secteur Plaque Central, un solde de règlement de la participation EP de Wattrelos d'un montant de 86 210 €)

- Subventions : - 1M7 €
  - ❖ Ecocité solde à percevoir d'ici la fin de concession: 1,5 M€ environ.
  - ❖ FEDER – Réhab site de la Tossée à percevoir en 2023 : 79 k€
  - ❖ ADEME : Remboursement de trop perçu en 2022 : - 78 750
  - ❖ FNADT/ETAT : + 381 250 € relatif à une demande de subvention (déposée en juin 2023) pour le financement des travaux de curage, désamiantage et démolition du bâtiment existant de la MELT sur la propriété foncière de la MEL qui envisage la réalisation d'un groupe scolaire de 14 classes.

- Produits Divers :
  - + 354 370 € (locations diverses « Casiers » à la Plaine Images, Subvention Région pour la démolition de la LPA, mises à disposition de la chaufferie….)
  - - 225 870 € (annulation cession terrain d'assiette MELT, appartenant à la MEL) : poste Budget U2000 (Apport foncier en Nature)

SOLDE EXPLOITATION

Le nouveau bilan présente un résultat d'exploitation + à 87 295 €.

- ➢ A noter que dans ce bilan le poste « Rachat foncier cessible » correspondant au foncier non commercialisé en fin d'opération a été réhaussé à **3 400 000 €** et constitue une « variable d'ajustement » du déficit.

- ➢ A noter que le reste à commercialiser valorisable post concession dans le tableau de commercialisation est indiquée à 14,3 M€ (29 M€ au CRACL 21) :

  - baisse relative à la perte de charge foncière du secteur ST JOSEPH faisant l'objet d'un transfert de charges dans la concession de l'ALMA et du rachat anticipé du Champs Libre T014 sur le secteur de la Tossée (6.3 M €).
  - cession Tg1 et Tg2a réalisée en 2022
  - Plaine Image : cessions foncières Imaginarium/ Teinturerie repositionnées en 2024 (8,180 M €) au lieu de fin de concession (Cracl 21)

➔ La LPA est-elle dans les biens de reprise MEL ? non valorisé au Bilan : sujet à clarifier.

Trésorerie :

- Une trésorerie négative de – 4,5 M € en 2023 malgré la rachat foncier anticipé par la MEL du Champs Libre T0 14 (6.655.000 €) et – 4,3 M € en 2024
- Un déficit de trésorerie de – 12 M€ environ est attendu pour 2024 si l'on retire la cession (8.180.000 €) de l'Imaginarium/ Teinturerie (ou rachat anticipé MEL le cas échéant selon arbitrage)

ANALYSE DES RISQUES/PERSPECTIVES

La SEM indique les risques suivants :

- Alerte sur la trésorerie 2023 et 2024
- Pas de mobilisation d'emprunt positionné au Bilan Cracl présenté à la MEL au 30/06/23 : arbitrage à définir avec l'arrivée du nouveau DAF de VR en 09/23
- Des dynamiques de marchés positives mais qui restent fragile.

A deux ans de la fin de la concession, il est proposé d'entériner

Côté SEM,

- Fiches ouvrages au prochain CRACL 23
- Ecoquartier : évaluer la faisabilité d'atteindre l'étape 3 **en fin de concession avec un dépôt de candidature en 2024**
- Imaginarium ; présenter les résultats d'audit énergétique, application du décret tertiaire
- Parking de la Ruche et Tossée, audit de structure à réaliser (Provision 300 k€/parking)
- Consultation juridique envisagée pour cadrer le sujet biens de retour/reprise post concession
- Commercialisation TERKEN : Appel à Projet Terken lancé le 27/06/2023 avec choix d'un opérateur lauréat pour mars 2024 (Objectif MIPIM) ; Rachat à Kispta des Terrains Terken dans le cadre de la concession (Négociation en cours de finalisation)
- Lancement du dialogue compétitif pour la programmation architecturale de PL5/PL6 (Co promotion SEM VR/LMH validée au Copil du 11/10/22) : projet s'inscrivant dans l'appel à projet Habitat Innovant porté par la MEL
- Point sur le devenir des COP à faire pour arbitrage post concession avec la MEL : Alchimistes, LPA, COP sur T013, COP artistes Bâtiment des Pompes)

Côté MEL, d'établir :

- **Un calendrier de reprise** des biens, solution pour soulager la trésorerie de la fin d'opération ?
- Une stratégie des modalités de gestion future des parkings et immeubles réhabilités (cf propositions de l'étude MAZARS de 2019)
- Clarifier la gestion future du Parc de l'Union : métropolitaine ou Villes Tourcoing/ Roubaix ?

➔ Tableau de suivi des CF en PJ de cette note de conjoncture

MG XAVIER, le 30/06/23

Cheffe Pole UNION – Ville Renouvelée

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

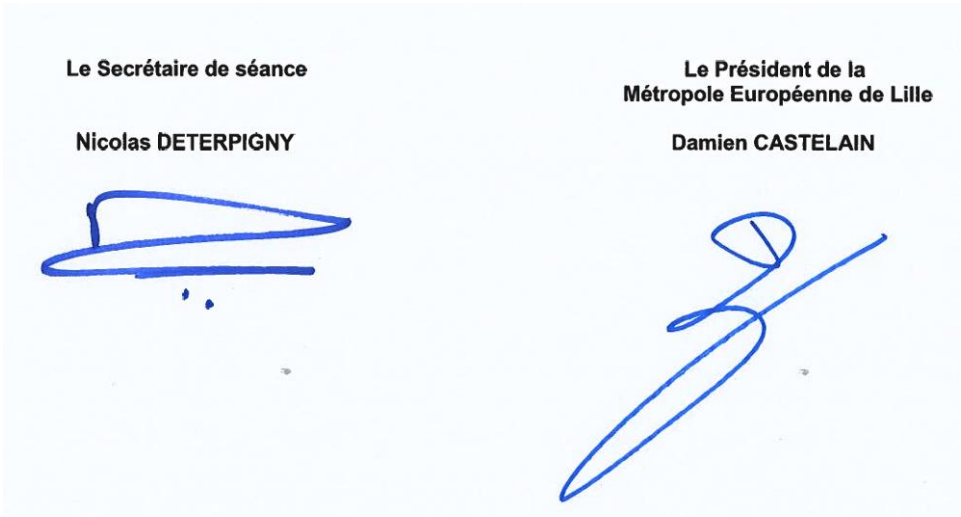

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105597-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0374

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

HEM -

TRIBONNERIE 2 - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE - APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC

I. Rappel du contexte

Le secteur de la Tribonnerie 2 se situe à l'ouest de la commune de Hem, à proximité du centre-ville et de ses équipements. Opportunité foncière d'une vingtaine d'hectares (222 500 m²) le long de la M6d, le secteur de la Tribonnerie 2 est à proximité immédiate du centre-ville et à la croisée des quartiers Beaumont, La Lionderie, Hempempont et la Tribonnerie 1.

Le site Tribonnerie 2 est classé au plan local d'urbanisme en deux zones : 12 ha en AUDm et 10 ha en NL. L'urbanisation de la zone AUDm est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme. Une procédure d'ouverture à l'urbanisation du site Tribonnerie 2 a été engagée dans le cadre du PLU 3 sur une partie de ce secteur afin de permettre le développement d'un tissu résidentiel (intégration d'une OAP dans le PLU 3 arrêté le 10 février 2023).

Les premières réflexions ont déjà pu dégager les objectifs de l'urbanisation de ce secteur, à savoir :

- qualifier une porte d'entrée dans le centre de la commune ;
- développer et renforcer l'attractivité résidentielle de la commune en lien avec la diversification du parc de logements et le soutien des parcours résidentiels ;
- créer une couture urbaine inter-quartier entre le centre-ville et les quartiers Beaumont, Hempempont et la Tribonnerie ;
- améliorer la lisibilité du patrimoine classé, à savoir la chapelle Sainte Thérèse (située rue de Croix) ;
- améliorer l'accès aux grands axes de circulation (M6).

II. Objet de la délibération

Bilan des consultations

Ce projet a été soumis à concertation en trois phases de 2016 à 2021. Le bilan de la concertation a été présenté dans la délibération n° 16 C 05 du 14 octobre 2016 et la délibération n° 22-C-0020 du 25 février 2022. Il ne remet pas en cause les grandes orientations retenues sur le projet.

Le futur projet se développera sur 22 ha, dont 9 ha urbanisés. Il comprendra notamment :

- une densité raisonnable et graduelle avec 290 logements, dont 30 % locatif social et 20 % accession maitrisée ;
- le développement d'une forêt urbaine et d'un espace de nature ouvert à tous ;
- la préservation des habitations existantes au cœur de la zone naturelle ;
- le prolongement de la zone naturelle au sein du quartier ;
- le développement des modes doux et la limitation de place de la voiture au sein du quartier (circulation et stationnement).

Bilan de la participation du public par voie électronique

Conformément aux dispositions des articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement, les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes :

- mise à disposition pendant 30 jours par voie électronique consultable sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL (https://participation.lillemetropole.fr) de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale correspondant, les réponses de la MEL ;
- information du public par un avis mis en ligne sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL (https://participation.lillemetropole.fr), publication de l'avis dans deux journaux régionaux ou locaux et affichage de l'avis au siège de la MEL ainsi qu'en mairie de Hem.

Ces modalités d'information ont eu lieu 15 jours avant la participation par voie électronique du public.

Cette mise à disposition s'est déroulée du 12 juin au 16 juin 2023 au cours de laquelle, à la suite d'un problème technique, l'intégralité des documents n'a pu être consultée par le public. Une seconde mise à disposition a donc eu lieu du 1er septembre au 1er octobre 2023, cette seconde mise à disposition intègre les contributions de la première procédure.

À l'issue de la phase de mise à disposition du document au public, 221 contributions ont été déposées sur le registre numérique de la plateforme citoyenne de la MEL (167 pour la première PPVE, 54 pour la 2e PPVE). EIles portent sur les thématiques suivantes : logement, environnement, écologie, mobilité, urbanisme, cadre de vie, cadre règlementaire, nuisance chantier.

Le bilan a pris en compte l'ensemble des contributions qui sont pour partie intégrées au projet.

Le bilan ci-joint apporte des réponses à chacune de ces contributions.

Conformément au code de l'environnement, la MEL publiera sur son site internet, pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et

propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. L'intégralité de l'étude d'impact a été portée à la connaissance des élus sur le Flash Conseil.

Projet de création de ZAC proposé à l'approbation

Au regard de ces éléments, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du projet et de décider la création de la ZAC "Tribonnerie 2".

Le dossier de création de la ZAC comprend, conformément à l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme :

- un rapport de présentation ;
- un plan de situation ;
- un plan de délimitation du périmètre de la ZAC ;
- l'étude d'impact ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- le régime de la zone au regard de la taxe d'aménagement.

Sont jointes également la réponse du maitre d'ouvrage à l'avis de la MRAE et l'annexe ERC.

Le projet prévoit la création d'environ 300 logements et de quelques commerces en pied d'immeuble.

Le programme de logements traduit l'objectif de mixité sociale conformément au PLH. Il se compose de :

- 30,7 % de locatif social ;
- 9,6 % de locatif intermédiaire et accession aidée ;
- 59,7 % de libre.

Sont annexés à la présente délibération le dossier de création de ZAC, la délibération du bilan de concertation, l'étude d'impact, l'avis de la MRAE, le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et les motifs de la décision, l'annexe ERC.

La commune de Hem a rendu un avis favorable à l'étude d'impact et à la création de la ZAC Tribonnerie 2 par délibération en date du 7 décembre 2023.

Part intercommunale de la taxe d'aménagement

Dans le cas du projet Tribonnerie 2, le projet est exonéré de la taxe d'aménagement.

Les annexes de la présente délibération sont disponibles sous le lien suivant : https://documents-sig.lillemetropole.fr/hem_tribonnerie2_zac/

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'arrêter le bilan de la mise à disposition de l'évaluation environnementale ainsi présenté ;

2) au regard des bilans ainsi tirés de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, d'approuver le périmètre, le programme de la ZAC et le dossier de création de la ZAC de la Tribonnerie 2 sur la commune de Hem ;

3) d'exonérer le projet de la part intercommunale de la taxe d'aménagement ;

4) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer tout document faisant suite à cette délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ayant voté contre. Mme Ingrid BRULANT-FORTIN s'étant abstenue. Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0374

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

HEM -

TRIBONNERIE 2 - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE - APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC

I. Rappel du contexte

Le secteur de la Tribonnerie 2 se situe à l'ouest de la commune de Hem, à proximité du centre-ville et de ses équipements. Opportunité foncière d'une vingtaine d'hectares (222 500 m²) le long de la M6d, le secteur de la Tribonnerie 2 est à proximité immédiate du centre-ville et à la croisée des quartiers Beaumont, La Lionderie, Hempempont et la Tribonnerie 1.

Le site Tribonnerie 2 est classé au plan local d'urbanisme en deux zones : 12 ha en AUDm et 10 ha en NL. L'urbanisation de la zone AUDm est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme. Une procédure d'ouverture à l'urbanisation du site Tribonnerie 2 a été engagée dans le cadre du PLU 3 sur une partie de ce secteur afin de permettre le développement d'un tissu résidentiel (intégration d'une OAP dans le PLU 3 arrêté le 10 février 2023).

Les premières réflexions ont déjà pu dégager les objectifs de l'urbanisation de ce secteur, à savoir :

- qualifier une porte d'entrée dans le centre de la commune ;
- développer et renforcer l'attractivité résidentielle de la commune en lien avec la diversification du parc de logements et le soutien des parcours résidentiels ;
- créer une couture urbaine inter-quartier entre le centre-ville et les quartiers Beaumont, Hempempont et la Tribonnerie ;
- améliorer la lisibilité du patrimoine classé, à savoir la chapelle Sainte Thérèse (située rue de Croix) ;
- améliorer l'accès aux grands axes de circulation (M6).

II. Objet de la délibération

Bilan des consultations

Ce projet a été soumis à concertation en trois phases de 2016 à 2021. Le bilan de la concertation a été présenté dans la délibération n° 16 C 05 du 14 octobre 2016 et la délibération n° 22-C-0020 du 25 février 2022. Il ne remet pas en cause les grandes orientations retenues sur le projet.

Le futur projet se développera sur 22 ha, dont 9 ha urbanisés. Il comprendra notamment :

- une densité raisonnable et graduelle avec 290 logements, dont 30 % locatif social et 20 % accession maitrisée ;
- le développement d'une forêt urbaine et d'un espace de nature ouvert à tous ;
- la préservation des habitations existantes au cœur de la zone naturelle ;
- le prolongement de la zone naturelle au sein du quartier ;
- le développement des modes doux et la limitation de place de la voiture au sein du quartier (circulation et stationnement).

Bilan de la participation du public par voie électronique

Conformément aux dispositions des articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement, les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes :

- mise à disposition pendant 30 jours par voie électronique consultable sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL (https://participation.lillemetropole.fr) de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale correspondant, les réponses de la MEL ;
- information du public par un avis mis en ligne sur la plateforme de participation citoyenne de la MEL (https://participation.lillemetropole.fr), publication de l'avis dans deux journaux régionaux ou locaux et affichage de l'avis au siège de la MEL ainsi qu'en mairie de Hem.

Ces modalités d'information ont eu lieu 15 jours avant la participation par voie électronique du public.

Cette mise à disposition s'est déroulée du 12 juin au 16 juin 2023 au cours de laquelle, à la suite d'un problème technique, l'intégralité des documents n'a pu être consultée par le public. Une seconde mise à disposition a donc eu lieu du 1er septembre au 1er octobre 2023, cette seconde mise à disposition intègre les contributions de la première procédure.

À l'issue de la phase de mise à disposition du document au public, 221 contributions ont été déposées sur le registre numérique de la plateforme citoyenne de la MEL (167 pour la première PPVE, 54 pour la 2e PPVE). EIles portent sur les thématiques suivantes : logement, environnement, écologie, mobilité, urbanisme, cadre de vie, cadre règlementaire, nuisance chantier.

Le bilan a pris en compte l'ensemble des contributions qui sont pour partie intégrées au projet.

Le bilan ci-joint apporte des réponses à chacune de ces contributions.

Conformément au code de l'environnement, la MEL publiera sur son site internet, pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et

propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. L'intégralité de l'étude d'impact a été portée à la connaissance des élus sur le Flash Conseil.

Projet de création de ZAC proposé à l'approbation

Au regard de ces éléments, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre du projet et de décider la création de la ZAC "Tribonnerie 2".

Le dossier de création de la ZAC comprend, conformément à l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme :

- un rapport de présentation ;
- un plan de situation ;
- un plan de délimitation du périmètre de la ZAC ;
- l'étude d'impact ;
- l'avis de l'autorité environnementale ;
- le régime de la zone au regard de la taxe d'aménagement.

Sont jointes également la réponse du maitre d'ouvrage à l'avis de la MRAE et l'annexe ERC.

Le projet prévoit la création d'environ 300 logements et de quelques commerces en pied d'immeuble.

Le programme de logements traduit l'objectif de mixité sociale conformément au PLH. Il se compose de :

- 30,7 % de locatif social ;
- 9,6 % de locatif intermédiaire et accession aidée ;
- 59,7 % de libre.

Sont annexés à la présente délibération le dossier de création de ZAC, la délibération du bilan de concertation, l'étude d'impact, l'avis de la MRAE, le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et les motifs de la décision, l'annexe ERC.

La commune de Hem a rendu un avis favorable à l'étude d'impact et à la création de la ZAC Tribonnerie 2 par délibération en date du 7 décembre 2023.

Part intercommunale de la taxe d'aménagement

Dans le cas du projet Tribonnerie 2, le projet est exonéré de la taxe d'aménagement.

Les annexes de la présente délibération sont disponibles sous le lien suivant : https://documents-sig.lillemetropole.fr/hem_tribonnerie2_zac/

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'arrêter le bilan de la mise à disposition de l'évaluation environnementale ainsi présenté ;

2) au regard des bilans ainsi tirés de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale, d'approuver le périmètre, le programme de la ZAC et le dossier de création de la ZAC de la Tribonnerie 2 sur la commune de Hem ;

3) d'exonérer le projet de la part intercommunale de la taxe d'aménagement ;

4) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer tout document faisant suite à cette délibération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ayant voté contre. Mme Ingrid BRULANT-FORTIN s'étant abstenue. Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105598-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0375

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

HEM -

TRIBONNERIE 2 - CONCESSION D'AMENAGEMENT - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

I. Rappel du contexte

Le secteur de la Tribonnerie 2 se situe à l'ouest de la commune de Hem, à proximité du centre-ville et de ses équipements.
Opportunité foncière d'une vingtaine d'hectares (222 500 m²) le long de la M6d, le secteur de la Tribonnerie 2 est à proximité immédiate du centre-ville et à la croisée des quartiers : Beaumont, La Lionderie, Hempempont et la Tribonnerie 1.
Suite à l'étude pré-opérationnelle et à la concertation menée en trois phases de 2016 à 2019, il a été déterminé que le futur projet d'aménagement comprendra environ 300 logements dont notamment 30,7 % à vocation sociale (PLUS/PLAI), quelques commerces en pied d'immeuble, ainsi que la création d'un espace naturel ouvert à tous.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle opération, il est proposé le lancement d'une concession d'aménagement.

Le site Tribonnerie 2 est classé au Plan Local d'Urbanisme en 2 zones (12ha en AUDm et 10 ha en NL). L'urbanisation de la zone AUDm est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme. Une procédure d'ouverture à l'urbanisation du site Tribonnerie 2 a été engagée dans le cadre du PLU 3 sur une partie de ce secteur, afin de permettre le développement d'un tissu résidentiel (intégration d'une OAP dans le PLU3 arrêté le 10 février 2023)

Les premières réflexions ont déjà pu dégager les objectifs de l'urbanisation de ce secteur, à savoir :
- qualifier une porte d'entrée dans le centre de la commune ;
- développer et renforcer l'attractivité résidentielle de la commune en lien avec la diversification du parc de logements et le soutien des parcours résidentiels ;
- créer une couture urbaine inter-quartier entre le centre-ville, le quartier Beaumont, Hempempont et de la Tribonnerie ;
- améliorer la lisibilité du patrimoine classé à savoir la chapelle Sainte Thérèse (située rue de Croix) ;
- améliorer l'accès aux grands axes de circulation (M6).

Par délibération n°15C0749 du 16 octobre 2015, il a été inscrit la mise en œuvre d'une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les

autres personnes concernées afin d'évaluer les potentialités de développement de ce secteur en un nouveau quartier.

La concertation s'est déroulée en trois phases de 2016 à 2019. Un bilan en a été tiré par délibérations du Conseil métropolitain n° 16 C 05 du 14 octobre 2016 et 22 C 0020 du 25 février 2022.

Dans le cadre d'une étude urbaine et programmatique, la MEL et la Ville ont défini conjointement le devenir du site Tribonnerie 2 et ses objectifs d'urbanisation et ont acté le lancement d'une concession d'aménagement.

II. Objet de la délibération

1) Description de la concession d'aménagement :

Les grands objectifs d'aménagement de ce projet sont :

- la création d'un nouveau quartier mixant logements et quelques commerces, ouvert sur la ville ;
- la création d'un espace naturel constitué notamment d'un boisement, situé sur la partie ouest du site, qui sera ouvert aux habitants du nouveau quartier et de la Ville ;
- le développement d'espaces publics végétalisés et qualitatifs, afin de favoriser la rencontre des habitants, leurs déplacements et qualifier le cadre de vie ;
- la mise en valeur de la topographie et de l'histoire patrimoniale du site, voisin de la chapelle Sainte-Thérèse, classée Monument Historique en 2012.

Le futur projet d'aménagement comprendra environ 300 logements avec une mixité sociale se répartissant comme suit :

- un minimum de 30,7% de surface de plancher de logements locatifs sociaux (de type PLUS et PLAI) ;
- un minimum de 9,6% de surface de plancher de logements intermédiaires (accession abordable et locatifs intermédiaires) ;

59,7% de logements libres.

Le site développera également quelques commerces en pied d'immeuble, adressés sur la rue du Général Leclerc.

La morphologie des constructions sera variée entre logements individuels, semi-collectifs et logements collectifs.

Les aménagements hydrauliques gravitaires et paysagers de gestion des eaux pluviales permettront, au regard des capacités d'infiltration des sols, une retenue de l'eau sur le site et de limiter les rejets au réseau.

L'aménagement de ce site prévoit de développer des espaces publics qualitatifs avec un traitement paysager affirmé. Le concessionnaire assurera la maitrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévue dans la concession, ainsi que la réalisation des études et toutes les missions nécessaires à leur exécution.

2) Description de la procédure :

Afin de réaliser ce projet ambitieux, la Métropole Européenne de Lille souhaite mettre en œuvre une concession d'aménagement (avec transfert du risque économique au concessionnaire, conformément aux articles L300-4, L300-5 et R300-4 à R300-9 du Code de l'Urbanisme) afin de maitriser la qualité de cette opération publique.

Il y a donc lieu de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution de cette concession d'aménagement du Site Tribonnerie 2 à Hem d'une durée prévisionnelle entre 10 et 15 ans (durée qui pourra être librement négociée avec les candidats).

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'autoriser la mise en concurrence en vue de la désignation du concessionnaire conformément aux dispositions des articles L300-4, L300-5 et R300-4 à R300-9 du Code de l'Urbanisme ;

2) De désigner Monsieur le Président ou son représentant délégué comme personne habilitée à mener les négociations.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ayant voté contre. Mme Ingrid BRULANT-FORTIN s'étant abstenue. Mmes Anissa BADERI et Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0375

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

HEM -

TRIBONNERIE 2 - CONCESSION D'AMENAGEMENT - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

I. Rappel du contexte

Le secteur de la Tribonnerie 2 se situe à l'ouest de la commune de Hem, à proximité du centre-ville et de ses équipements.
Opportunité foncière d'une vingtaine d'hectares (222 500 m²) le long de la M6d, le secteur de la Tribonnerie 2 est à proximité immédiate du centre-ville et à la croisée des quartiers : Beaumont, La Lionderie, Hempempont et la Tribonnerie 1.
Suite à l'étude pré-opérationnelle et à la concertation menée en trois phases de 2016 à 2019, il a été déterminé que le futur projet d'aménagement comprendra environ 300 logements dont notamment 30,7 % à vocation sociale (PLUS/PLAI), quelques commerces en pied d'immeuble, ainsi que la création d'un espace naturel ouvert à tous.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle opération, il est proposé le lancement d'une concession d'aménagement.

Le site Tribonnerie 2 est classé au Plan Local d'Urbanisme en 2 zones (12ha en AUDm et 10 ha en NL). L'urbanisation de la zone AUDm est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme. Une procédure d'ouverture à l'urbanisation du site Tribonnerie 2 a été engagée dans le cadre du PLU 3 sur une partie de ce secteur, afin de permettre le développement d'un tissu résidentiel (intégration d'une OAP dans le PLU3 arrêté le 10 février 2023)

Les premières réflexions ont déjà pu dégager les objectifs de l'urbanisation de ce secteur, à savoir :
- qualifier une porte d'entrée dans le centre de la commune ;
- développer et renforcer l'attractivité résidentielle de la commune en lien avec la diversification du parc de logements et le soutien des parcours résidentiels ;
- créer une couture urbaine inter-quartier entre le centre-ville, le quartier Beaumont, Hempempont et de la Tribonnerie ;
- améliorer la lisibilité du patrimoine classé à savoir la chapelle Sainte Thérèse (située rue de Croix) ;
- améliorer l'accès aux grands axes de circulation (M6).

Par délibération n°15C0749 du 16 octobre 2015, il a été inscrit la mise en œuvre d'une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les

autres personnes concernées afin d'évaluer les potentialités de développement de ce secteur en un nouveau quartier.

La concertation s'est déroulée en trois phases de 2016 à 2019. Un bilan en a été tiré par délibérations du Conseil métropolitain n° 16 C 05 du 14 octobre 2016 et 22 C 0020 du 25 février 2022.

Dans le cadre d'une étude urbaine et programmatique, la MEL et la Ville ont défini conjointement le devenir du site Tribonnerie 2 et ses objectifs d'urbanisation et ont acté le lancement d'une concession d'aménagement.

II. Objet de la délibération

1) Description de la concession d'aménagement :

Les grands objectifs d'aménagement de ce projet sont :

- la création d'un nouveau quartier mixant logements et quelques commerces, ouvert sur la ville ;
- la création d'un espace naturel constitué notamment d'un boisement, situé sur la partie ouest du site, qui sera ouvert aux habitants du nouveau quartier et de la Ville ;
- le développement d'espaces publics végétalisés et qualitatifs, afin de favoriser la rencontre des habitants, leurs déplacements et qualifier le cadre de vie ;
- la mise en valeur de la topographie et de l'histoire patrimoniale du site, voisin de la chapelle Sainte-Thérèse, classée Monument Historique en 2012.

Le futur projet d'aménagement comprendra environ 300 logements avec une mixité sociale se répartissant comme suit :

- un minimum de 30,7% de surface de plancher de logements locatifs sociaux (de type PLUS et PLAI) ;
- un minimum de 9,6% de surface de plancher de logements intermédiaires (accession abordable et locatifs intermédiaires) ;

59,7% de logements libres.

Le site développera également quelques commerces en pied d'immeuble, adressés sur la rue du Général Leclerc.

La morphologie des constructions sera variée entre logements individuels, semi-collectifs et logements collectifs.

Les aménagements hydrauliques gravitaires et paysagers de gestion des eaux pluviales permettront, au regard des capacités d'infiltration des sols, une retenue de l'eau sur le site et de limiter les rejets au réseau.

L'aménagement de ce site prévoit de développer des espaces publics qualitatifs avec un traitement paysager affirmé. Le concessionnaire assurera la maitrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévue dans la concession, ainsi que la réalisation des études et toutes les missions nécessaires à leur exécution.

2) Description de la procédure :

Afin de réaliser ce projet ambitieux, la Métropole Européenne de Lille souhaite mettre en œuvre une concession d'aménagement (avec transfert du risque économique au concessionnaire, conformément aux articles L300-4, L300-5 et R300-4 à R300-9 du Code de l'Urbanisme) afin de maitriser la qualité de cette opération publique.

Il y a donc lieu de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution de cette concession d'aménagement du Site Tribonnerie 2 à Hem d'une durée prévisionnelle entre 10 et 15 ans (durée qui pourra être librement négociée avec les candidats).

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'autoriser la mise en concurrence en vue de la désignation du concessionnaire conformément aux dispositions des articles L300-4, L300-5 et R300-4 à R300-9 du Code de l'Urbanisme ;

2) De désigner Monsieur le Président ou son représentant délégué comme personne habilitée à mener les négociations.

Résultat du vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire ayant voté contre. Mme Ingrid BRULANT-FORTIN s'étant abstenue. Mmes Anissa BADERI et Isabelle MARIAGE-DESREUX ainsi que M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

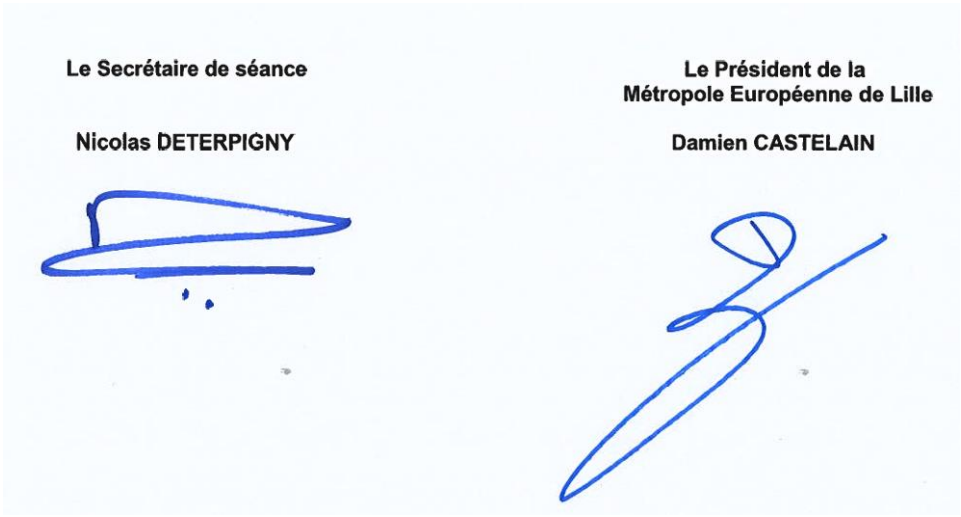

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105599-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0376

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LAMBERSART -

SECTEUR BONTE - CONCESSION AMENAGEMENT - ATTRIBUTION

I. Rappel du contexte

Le site, d'une surface d'environ 9 ha, s'étend le long des voies ferrées, de la rue Bonte au sud jusqu'à l'avenue de l'Hippodrome au nord. Il est actuellement occupé par un magasin Lidl et son parking, une emprise désaffectée et déclassée des Eaux du Nord, des friches attenantes aux voies ferrées, une emprise boisée et une aire de loisirs équipée d'un skate-park.

La ville de Lambersart est soumise à l'objectif de production de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 et souhaite poursuivre son effort de construction de logements locatifs sociaux et de diversification de l'offre en matière d'accession.

Dans ce contexte, le site Bonte est un véritable potentiel de mutation foncière et représente une opportunité pour la commune de pour la production de logements locatifs sociaux.

Par délibération n° 19 C 0280 datant du 28 juin 2019, il a été inscrit la mise en œuvre d'une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées afin d'évaluer les potentialités de développement de ce secteur et de définir le contenu d'une nouvelle opération de renouvellement urbain.

La concertation s'est déroulée du 22 juin 2021 au 3 octobre 2021. Un bilan en a été tiré au Conseil métropolitain du 17 décembre 2021 (délibération n° 21 C 0583).

Suite à l'étude préopérationnelle menée en septembre 2018 et la concertation de 2021 qui ont permis de définir le contenu d'une nouvelle opération de renouvellement urbain, il a été validé la mise en œuvre du lancement d'une concession d'aménagement.

Le programme envisagé comprend des logements, des commerces, des équipements et des espaces publics.

Les grands objectifs d'aménagement de ce projet de requalification sont :
- Promouvoir une offre diversifiée de logements qui permette notamment de répondre à l'objectif de mixité sociale. Le futur projet d'aménagement comprendra un maximum de 350 logements dont 50 % à vocation sociale (35%-PLUS/PLAI,15% : 10%BRS-5%PLS) ;

- Promouvoir une mixité fonctionnelle en proposant, en plus cette offre de logements, des commerces et équipements ;
- S'inscrire dans une démarche de développement durable sur le long terme.

II. Objet de la délibération

La présente procédure a pour objet la conclusion d'une concession d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme. Elle est menée conformément aux dispositions de ce même code et notamment ses articles L213-3, L300-4, L300-5, L311-4 à L311-6, R213-1 à R213-3, R300-12.

Par délibération n°22-C-0255 en date du 07 octobre 2022, le conseil métropolitain a décidé d'autoriser la mise en concurrence en vue de la désignation du concessionnaire.

Une procédure ouverte a été choisi, sans limitation du nombre de candidats. Le dépôt des offres initiales était exigé concomitamment à celui des candidatures.

Dans ce cadre, la MEL a envoyé un avis d'appel à la concurrence le 14 novembre 2022 à différents supports de publicité :
- Dans le BOAMP : annonce n°22-151355 publiée le 16 novembre 2022 ;
- Dans le JOUE : annonce n°2022/S 223-640698 publiée le 18 novembre 2022 ;
- Dans le Moniteur : annonce n°AO-2247-0127 publiée le 17 novembre 2022.

Un avis rectificatif a été envoyé aux mêmes supports le 21 novembre 2022 :
- Dans le BOAMP : annonce n°22-154182 publiée le 23 novembre 2022 ;
- Dans le JOUE : annonce n°2022/S 228-653937 publiée le 25 novembre 2022 ;
- Dans le Moniteur : annonce n°AO-2248-0835 publiée le 25 novembre 2022.

La date limite de remise des candidatures et des offres initiales, initialement fixée au 15 décembre 2022 à 12h00, a été reportée au 02 février 2023 à 12h00.

Huit plis ont été déposés dans les délais prescrits.

EIFFAGE AMENAGEMENT a effectué 2 dépôts sur le profil d'acheteur de la MEL. Conformément à l'article B)3.1 du règlement de la consultation, seul a été ouvert le dernier pli reçu.

Les équipes soumissionnaires de la présente consultation étaient :
1 - SAS CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER (candidature seule)
2 - SEM VILLE RENOUVELEE (candidature seule)
3 - VINCI IMMOBILIER (candidature seule)
4 - LINKCITY NORD-EST (candidature seule)
5 - SAS VILLES ET PROJETS (candidature seule)
6 - EIFFAGE AMENAGEMENT (candidature seule)
7 - SAS GGL GROUPE (groupement solidaire) avec :
- SOGEPROM PROJECTIM (cotraitant),

- VILOGIA (cotraitant).

Le pli de l'opérateur économique VILOGIA (candidature seule) a été déposé hors délai le 02 février 2023 à 12h02 sur le profil d'acheteur de la MEL, et n'a donc pas été ouvert.

Conformément à l'article C)1 du règlement de la consultation, après avis de la Commission de concession d'aménagement sur les candidatures et offres reçues, le concédant a engagé librement toute discussion utile avec un maximum de 4 candidats ayant présenté une candidature et une offre recevable en application de l'article R3124-1 du Code de la commande publique.

La Commission de concession d'aménagement réunie le 5 avril 2023 a donc autorisé l'engagement des négociations avec :
1 - LINKCITY NORD-EST
2 - SAS GGL GROUPE (groupement solidaire) avec SOGEPROM PROJECTIM et VILOGIA (cotraitants)
3 - SAS CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER
4 - SAS VILLES ET PROJETS

Les négociations ont fait l'objet de trois sessions à l'occasion desquelles des échanges se sont tenus suite à l'envoi d'une liste de questions à chacun des candidats.

Les séances de négociations se sont déroulées aux dates suivantes :
- Premières séances de négociations : 11 et 12 mai 2023 ;
- Deuxièmes séances de négociations : 05 et 06 juin 2023 ;
- Troisièmes et dernières séances de négociations : 03 et 04 juillet 2023.

À l'issue de ces trois sessions, une demande d'offre finale a été envoyée le 27 juillet 2023 à chacun des quatre candidats autorisés à participer aux négociations.

L'offre finale était attendue pour le 07 septembre 2023 avant 12h00.

Description de la concession d'aménagement – Choix du concessionnaire.

L'analyse de chaque offre finale est reprise dans le rapport d'analyse circonstancié. Il s'agit d'une étude comparée entre chacune des offres sur la base stricte des critères définis à l'article B)2.3 du Règlement de la consultation (pièce jointe au DCE pour la constitution des offres initiales), puis repris à l'article B)2.2 du Règlement de la consultation (envoyé avec la demande d'offre finale).

Cette analyse a fait ressortir le classement suivant :
- 1er : SAS GGL GROUPE - SOGEPROM/PROJECTIM - VILOGIA
- 2ème : SAS VILLES ET PROJETS
- 3ème : SAS CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER
- 4ème : LINKCITY NORD EST

Par conséquent, la Commission de Concession d'Aménagement propose de confier la réalisation de l'opération d'aménagement du site Bonte à Lambersart au groupement SAS GGL GROUPE - SOGEPROM/PROJECTIM - GROUPE VILOGIA selon les modalités développées ci-après.

Selon les dispositions de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, la concession d'aménagement précise les obligations de chacune des parties, notamment :
- l'objet du contrat, sa durée et les conditions dans lesquelles il peut éventuellement être prorogé ou modifié ;
- les conditions de rachat, de résiliation ou de déchéance par le concédant, ainsi que, éventuellement les conditions et les modalités d'indemnisation du concessionnaire ;
- les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par notre établissement public, et le contenu du compte rendu financier qui devra être fourni chaque année ;
- les missions portant sur la réalisation de l'opération d'aménagement.

La durée prévisionnelle de cette concession d'aménagement est fixée entre 6 et 8 ans, année de clôture comprise, à compter de sa date de prise d'effet.

La présente concession est menée aux frais et risques de l'Aménageur.

Sur ce site, la Métropole européenne de Lille souhaite aménager un ensemble d'environ 49 000 m² qui comprend aujourd'hui pour l'essentiel une ancienne friche appelée l'usine de la Carnoy sur laquelle 2 des 5 forages existants sont encore en activité.

Programmation logements :

L'offre en logements, conformément au PLH, répondra à l'enjeu de mixité sociale.

Elle sera d'un maximum de 350 logements dont :
- 35% minimum de la surface de plancher sera affectée à des logements locatifs sociaux (PLUS PLAI) ;
- 15% de la surface de plancher sera affectée à des logements intermédiaires (10% BRS et 5% PLS.) ;
- 50% des logements en accession libre.

La moitié de l'offre locative sociale produite dans cette opération sera fléchée en reconstitution de l'offre NPNRU.

Programmation commerces et équipements petite enfance : environ 750 m² de SDP.
Une partie de la programmation commerce aura une vocation d'animation de quartier (type conciergerie, service…). La réflexion du candidat sur le montage devra être innovante et adaptée à cette vocation afin d'apporter des gages du maintien de cette animation dans le temps.

Le programme prévisionnel des équipements publics prévoit des espaces publics qualitatifs avec un traitement paysager affirmé : des espaces boisés et une trame verte seront proposés aux franges afin de structurer l'aménagement du site.

Le bilan final de l'opération (euros courants) s'élève à 15 160 002 € HT en dépenses et 15 200 000 € HT en recettes.

Le foncier concerné par l'opération étant majoritairement maitrisé par la Ville de Lambersart et la MEL, sa valorisation est prévue dans le cadre du bilan.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'approuver l'attribution de la concession d'aménagement du secteur Bonte à Lambersart au groupement GGL GROUPE SOGEPROM/PROJECTIM - VILOGIA ;

2) de prendre en considération le programme technique de l'opération tel que défini dans le traité de concession, détaillant le programme des travaux et le projet de programme global des constructions à réaliser dans le cadre du projet ;

3) d'approuver le bilan financier prévisionnel de la concession d'un montant de 15 160 002 € HT en dépense ;

4) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le traité de concession d'aménagement ;

5) de déléguer l'exercice de prérogatives de puissance publique à l'aménageur sur le domaine public de la Métropole européenne e Lille mis à disposition.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Carole DOMRAULT-TANGUY ainsi que M. Nicolas BOUCHE s'étant abstenus. Mmes Florence BARISEAU et Audrey LINKENHELD ainsi que MM. Alexandre GARCIN, Michel PLOUY et Alain PLUSS n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0376

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LAMBERSART -

SECTEUR BONTE - CONCESSION AMENAGEMENT - ATTRIBUTION

I. Rappel du contexte

Le site, d'une surface d'environ 9 ha, s'étend le long des voies ferrées, de la rue Bonte au sud jusqu'à l'avenue de l'Hippodrome au nord. Il est actuellement occupé par un magasin Lidl et son parking, une emprise désaffectée et déclassée des Eaux du Nord, des friches attenantes aux voies ferrées, une emprise boisée et une aire de loisirs équipée d'un skate-park.

La ville de Lambersart est soumise à l'objectif de production de 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025 et souhaite poursuivre son effort de construction de logements locatifs sociaux et de diversification de l'offre en matière d'accession.

Dans ce contexte, le site Bonte est un véritable potentiel de mutation foncière et représente une opportunité pour la commune de pour la production de logements locatifs sociaux.

Par délibération n° 19 C 0280 datant du 28 juin 2019, il a été inscrit la mise en œuvre d'une concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées afin d'évaluer les potentialités de développement de ce secteur et de définir le contenu d'une nouvelle opération de renouvellement urbain.

La concertation s'est déroulée du 22 juin 2021 au 3 octobre 2021. Un bilan en a été tiré au Conseil métropolitain du 17 décembre 2021 (délibération n° 21 C 0583).

Suite à l'étude préopérationnelle menée en septembre 2018 et la concertation de 2021 qui ont permis de définir le contenu d'une nouvelle opération de renouvellement urbain, il a été validé la mise en œuvre du lancement d'une concession d'aménagement.

Le programme envisagé comprend des logements, des commerces, des équipements et des espaces publics.

Les grands objectifs d'aménagement de ce projet de requalification sont :
- Promouvoir une offre diversifiée de logements qui permette notamment de répondre à l'objectif de mixité sociale. Le futur projet d'aménagement comprendra un maximum de 350 logements dont 50 % à vocation sociale (35%-PLUS/PLAI,15% : 10%BRS-5%PLS) ;

- Promouvoir une mixité fonctionnelle en proposant, en plus cette offre de logements, des commerces et équipements ;
- S'inscrire dans une démarche de développement durable sur le long terme.

II. Objet de la délibération

La présente procédure a pour objet la conclusion d'une concession d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme. Elle est menée conformément aux dispositions de ce même code et notamment ses articles L213-3, L300-4, L300-5, L311-4 à L311-6, R213-1 à R213-3, R300-12.

Par délibération n°22-C-0255 en date du 07 octobre 2022, le conseil métropolitain a décidé d'autoriser la mise en concurrence en vue de la désignation du concessionnaire.

Une procédure ouverte a été choisi, sans limitation du nombre de candidats. Le dépôt des offres initiales était exigé concomitamment à celui des candidatures.

Dans ce cadre, la MEL a envoyé un avis d'appel à la concurrence le 14 novembre 2022 à différents supports de publicité :
- Dans le BOAMP : annonce n°22-151355 publiée le 16 novembre 2022 ;
- Dans le JOUE : annonce n°2022/S 223-640698 publiée le 18 novembre 2022 ;
- Dans le Moniteur : annonce n°AO-2247-0127 publiée le 17 novembre 2022.

Un avis rectificatif a été envoyé aux mêmes supports le 21 novembre 2022 :
- Dans le BOAMP : annonce n°22-154182 publiée le 23 novembre 2022 ;
- Dans le JOUE : annonce n°2022/S 228-653937 publiée le 25 novembre 2022 ;
- Dans le Moniteur : annonce n°AO-2248-0835 publiée le 25 novembre 2022.

La date limite de remise des candidatures et des offres initiales, initialement fixée au 15 décembre 2022 à 12h00, a été reportée au 02 février 2023 à 12h00.

Huit plis ont été déposés dans les délais prescrits.

EIFFAGE AMENAGEMENT a effectué 2 dépôts sur le profil d'acheteur de la MEL. Conformément à l'article B)3.1 du règlement de la consultation, seul a été ouvert le dernier pli reçu.

Les équipes soumissionnaires de la présente consultation étaient :
1 - SAS CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER (candidature seule)
2 - SEM VILLE RENOUVELEE (candidature seule)
3 - VINCI IMMOBILIER (candidature seule)
4 - LINKCITY NORD-EST (candidature seule)
5 - SAS VILLES ET PROJETS (candidature seule)
6 - EIFFAGE AMENAGEMENT (candidature seule)
7 - SAS GGL GROUPE (groupement solidaire) avec :
- SOGEPROM PROJECTIM (cotraitant),

- VILOGIA (cotraitant).

Le pli de l'opérateur économique VILOGIA (candidature seule) a été déposé hors délai le 02 février 2023 à 12h02 sur le profil d'acheteur de la MEL, et n'a donc pas été ouvert.

Conformément à l'article C)1 du règlement de la consultation, après avis de la Commission de concession d'aménagement sur les candidatures et offres reçues, le concédant a engagé librement toute discussion utile avec un maximum de 4 candidats ayant présenté une candidature et une offre recevable en application de l'article R3124-1 du Code de la commande publique.

La Commission de concession d'aménagement réunie le 5 avril 2023 a donc autorisé l'engagement des négociations avec :
1 - LINKCITY NORD-EST
2 - SAS GGL GROUPE (groupement solidaire) avec SOGEPROM PROJECTIM et VILOGIA (cotraitants)
3 - SAS CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER
4 - SAS VILLES ET PROJETS

Les négociations ont fait l'objet de trois sessions à l'occasion desquelles des échanges se sont tenus suite à l'envoi d'une liste de questions à chacun des candidats.

Les séances de négociations se sont déroulées aux dates suivantes :
- Premières séances de négociations : 11 et 12 mai 2023 ;
- Deuxièmes séances de négociations : 05 et 06 juin 2023 ;
- Troisièmes et dernières séances de négociations : 03 et 04 juillet 2023.

À l'issue de ces trois sessions, une demande d'offre finale a été envoyée le 27 juillet 2023 à chacun des quatre candidats autorisés à participer aux négociations.

L'offre finale était attendue pour le 07 septembre 2023 avant 12h00.

Description de la concession d'aménagement – Choix du concessionnaire.

L'analyse de chaque offre finale est reprise dans le rapport d'analyse circonstancié. Il s'agit d'une étude comparée entre chacune des offres sur la base stricte des critères définis à l'article B)2.3 du Règlement de la consultation (pièce jointe au DCE pour la constitution des offres initiales), puis repris à l'article B)2.2 du Règlement de la consultation (envoyé avec la demande d'offre finale).

Cette analyse a fait ressortir le classement suivant :
- 1er : SAS GGL GROUPE - SOGEPROM/PROJECTIM - VILOGIA
- 2ème : SAS VILLES ET PROJETS
- 3ème : SAS CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER
- 4ème : LINKCITY NORD EST

Par conséquent, la Commission de Concession d'Aménagement propose de confier la réalisation de l'opération d'aménagement du site Bonte à Lambersart au groupement SAS GGL GROUPE - SOGEPROM/PROJECTIM - GROUPE VILOGIA selon les modalités développées ci-après.

Selon les dispositions de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, la concession d'aménagement précise les obligations de chacune des parties, notamment :
- l'objet du contrat, sa durée et les conditions dans lesquelles il peut éventuellement être prorogé ou modifié ;
- les conditions de rachat, de résiliation ou de déchéance par le concédant, ainsi que, éventuellement les conditions et les modalités d'indemnisation du concessionnaire ;
- les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par notre établissement public, et le contenu du compte rendu financier qui devra être fourni chaque année ;
- les missions portant sur la réalisation de l'opération d'aménagement.

La durée prévisionnelle de cette concession d'aménagement est fixée entre 6 et 8 ans, année de clôture comprise, à compter de sa date de prise d'effet.

La présente concession est menée aux frais et risques de l'Aménageur.

Sur ce site, la Métropole européenne de Lille souhaite aménager un ensemble d'environ 49 000 m² qui comprend aujourd'hui pour l'essentiel une ancienne friche appelée l'usine de la Carnoy sur laquelle 2 des 5 forages existants sont encore en activité.

Programmation logements :

L'offre en logements, conformément au PLH, répondra à l'enjeu de mixité sociale.

Elle sera d'un maximum de 350 logements dont :
- 35% minimum de la surface de plancher sera affectée à des logements locatifs sociaux (PLUS PLAI) ;
- 15% de la surface de plancher sera affectée à des logements intermédiaires (10% BRS et 5% PLS.) ;
- 50% des logements en accession libre.

La moitié de l'offre locative sociale produite dans cette opération sera fléchée en reconstitution de l'offre NPNRU.

Programmation commerces et équipements petite enfance : environ 750 m² de SDP.
Une partie de la programmation commerce aura une vocation d'animation de quartier (type conciergerie, service…). La réflexion du candidat sur le montage devra être innovante et adaptée à cette vocation afin d'apporter des gages du maintien de cette animation dans le temps.

Le programme prévisionnel des équipements publics prévoit des espaces publics qualitatifs avec un traitement paysager affirmé : des espaces boisés et une trame verte seront proposés aux franges afin de structurer l'aménagement du site.

Le bilan final de l'opération (euros courants) s'élève à 15 160 002 € HT en dépenses et 15 200 000 € HT en recettes.

Le foncier concerné par l'opération étant majoritairement maitrisé par la Ville de Lambersart et la MEL, sa valorisation est prévue dans le cadre du bilan.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'approuver l'attribution de la concession d'aménagement du secteur Bonte à Lambersart au groupement GGL GROUPE SOGEPROM/PROJECTIM - VILOGIA ;

2) de prendre en considération le programme technique de l'opération tel que défini dans le traité de concession, détaillant le programme des travaux et le projet de programme global des constructions à réaliser dans le cadre du projet ;

3) d'approuver le bilan financier prévisionnel de la concession d'un montant de 15 160 002 € HT en dépense ;

4) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le traité de concession d'aménagement ;

5) de déléguer l'exercice de prérogatives de puissance publique à l'aménageur sur le domaine public de la Métropole européenne e Lille mis à disposition.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Carole DOMRAULT-TANGUY ainsi que M. Nicolas BOUCHE s'étant abstenus. Mmes Florence BARISEAU et Audrey LINKENHELD ainsi que MM. Alexandre GARCIN, Michel PLOUY et Alain PLUSS n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

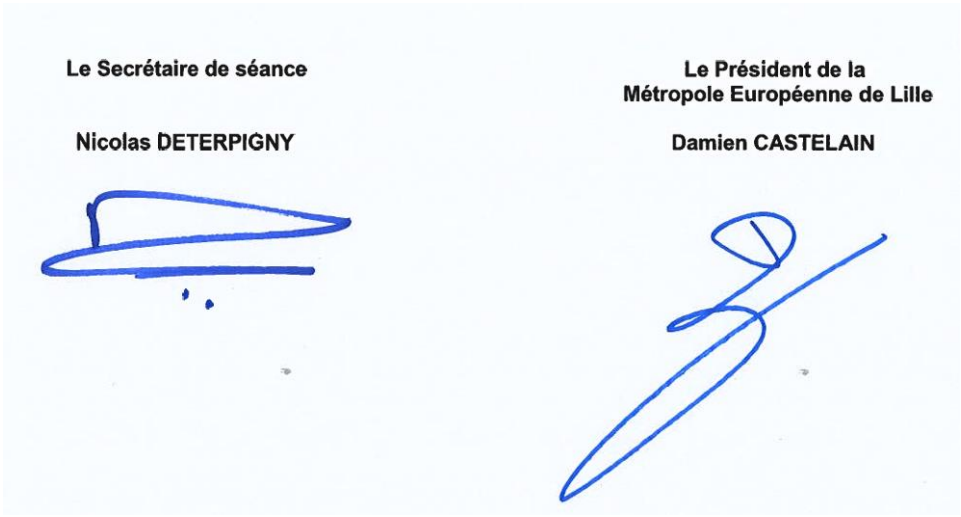

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105600-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0377

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOOS -

SITE VERLINDE - CONCESSION D'AMENAGEMENT - SIGNATURE DE LA CHARTE ECOQUARTIER

Par délibération n° 21-C-0586 du 17 décembre 2021, le conseil métropolitain a tiré le bilan de la Concertation et arrêté les principes du projet d'Aménagement qui sera réalisé sur le site Verlinde à Loos. Par délibération n°23 C 0153 du 30 juin 2023, le conseil métropolitain a autorisé la mise en concurrence en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement du site Verlinde à Loos. Cette procédure débutera fin 2023, dans l'objectif de désigner un aménageur fin 2024

I. Rappel du contexte

Site stratégique de 3,4 hectares, constitué d'un ensemble industriel comprenant des bâtiments de diverses époques, des espaces plantés ainsi que deux logements, le site Verlinde, rue Danton est situé à proximité immédiate de la gare et du centre-ville de Loos. Il constitue l'une des dernières friches mutables identifiées de la commune. À l'état de friche depuis juillet 2018, le site laissé vacant par la cessation d'activité de RV Cuisine a fait l'objet d'une acquisition par l'EPF en juin 2022 dans l'objectif d'y développer un projet de renouvellement urbain à vocation mixte en développant du logement et de l'activité économique au travers d'une opération résolument inscrite dans une démarche de développement durable volontariste. L'EPF aura pour mission la réalisation des travaux de déconstruction et dépollution. Le concessionnaire assurera la maitrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévue dans la concession.

L'opération propose une offre résidentielle diversifiée répondant aux besoins des différents segments du marché et en accord avec les ambitions du PLH3. Elle propose des formes d'habitat et une densité qui répondent aux enjeux du renouvellement urbain tout en développant des espaces publics de qualité.

Une très forte attention sera portée à la dimension environnementale du projet, en lien notamment avec la crise climatique et aux enjeux de résilience notamment en minimisant l'impact environnemental du projet dans toutes ses phases (choix des matériaux, réemploi, performance thermique des logements, gestion de l'eau, îlots de fraîcheur, mobilité douce). Les procédés constructifs mis en œuvre permettront d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique. Les espaces extérieurs seront également conçus dans l'objectif de favoriser la biodiversité et le vivre-ensemble. De nombreuses solutions alternatives seront enfin proposées pour préserver la ressource et limiter les rejets.

Acte certifié exécutoire - Télétransmision 059-200093201-20231215-lmc100000105600-DE - Envoi préfecture le 21/12/2023

Un cahier de prescriptions précise les grands attendus du projet en termes de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et techniques. Il définit également des cibles environnementales qui devront être intégrées dans le projet mis en œuvre.

Afin de garantir la mise en œuvre de ces ambitions dans le cadre du projet d'aménagement, la MEL et la Ville de Loos souhaitent s'inscrire dans un processus de labellisation nationale EcoQuartier.

II. Objet de la délibération

Depuis mars 2023, le processus de labellisation EcoQuartier a évolué : la labellisation, envisageable jusqu'à présent au stade pré-opérationnel et au stade du chantier, sera désormais ciblée sur les quartiers « livrés » et « vécus » selon une logique de millésime et en l'associant à des objectifs de performance qualitatifs, quantitatifs et contextualisés, sur la base d'une vingtaine d'indicateurs nationaux répondant aux défis de la ville durable : sobriété, inclusion, création de valeurs, résilience. Les cibles seront fixées par le porteur de projet.

L'engagement dans la démarche se formalise par la signature de la charte ÉcoQuartier par le porteur de projet, qui témoigne de l'engagement du signataire à réaliser une opération d'aménagement répondant aux 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier, et prenant en compte les indicateurs performantiels.

La signature de la Charte ÉcoQuartier constitue une démarche d'engagement volontaire. Son rôle est d'inciter les parties prenantes d'un projet à se mobiliser pour réaliser un projet d'aménagement durable qui dépasse les seules contraintes réglementaires et qui se fixe des ambitions élevées en matière de transition environnementale, sociale et économique.

Elle confère au projet le statut "d'Éco Projet" et lui permet d'accéder à une offre enrichie de service et d'accompagnement :

- l'entrée dans le club ÉcoQuartier (réseau de collectivités et de professionnels),
- l'accès à des formations, des ateliers et à des outils,
- le recours facilité à certaines aides financières, notamment dans le cadre du « fonds vert » ou auprès de la Banque des Territoires,
- l'accès à des conseils et recommandations des services de l'État et experts, à l'occasion d'une revue d'ÉcoProjet, organisée par la DDT(M)/DEAL avant le dépôt des autorisations administratives, en associant les partenaires locaux, afin de guider le porteur les maîtres d'ouvrage vers la labellisation.

Le statut d'ÉcoProjet est accordé pour une durée de 3 ans (reconductible plusieurs fois pour les opérations de grande ampleur), aux termes de laquelle le porteur de projet sollicite une revue d'ÉcoProjet.

La revue d'ÉcoProjet organisée de préférence sur site, associera les partenaires et acteurs locaux que la DDT(M)/DEAL et le porteur de projet jugeront pertinents au regard du contexte du projet et des experts.

Dans le mois suivant la revue d'ÉcoProjet, les deux experts formalisent auprès du porteur de projet leurs recommandations proposant les pistes d'amélioration et les points de vigilance du projet vis-à-vis des réponses aux vingt engagements et de l'atteinte des cibles fixées par le porteur pour les indicateurs.

L'aménageur n'ayant pas encore été désigné, il a été convenu avec les services de l'État de pouvoir avenanter la Charte dès 2025 en intégrant le futur aménageur comme signataire. »

La présente délibération propose donc d'entrer dans la première étape de labellisation qui consiste en la signature de la charte EcoQuartier conjointement avec la Ville de Loos.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De s'engager et d'inscrire la Concession Loos site Verlinde dans la démarche de la labellisation nationale EcoQuartier ;

2) D'autoriser Monsieur le Président à signer la charte EcoQuartier pour cette opération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0377

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOOS -

SITE VERLINDE - CONCESSION D'AMENAGEMENT - SIGNATURE DE LA CHARTE ECOQUARTIER

Par délibération n° 21-C-0586 du 17 décembre 2021, le conseil métropolitain a tiré le bilan de la Concertation et arrêté les principes du projet d'Aménagement qui sera réalisé sur le site Verlinde à Loos. Par délibération n°23 C 0153 du 30 juin 2023, le conseil métropolitain a autorisé la mise en concurrence en vue de l'attribution d'une concession d'aménagement du site Verlinde à Loos. Cette procédure débutera fin 2023, dans l'objectif de désigner un aménageur fin 2024

I. Rappel du contexte

Site stratégique de 3,4 hectares, constitué d'un ensemble industriel comprenant des bâtiments de diverses époques, des espaces plantés ainsi que deux logements, le site Verlinde, rue Danton est situé à proximité immédiate de la gare et du centre-ville de Loos. Il constitue l'une des dernières friches mutables identifiées de la commune. À l'état de friche depuis juillet 2018, le site laissé vacant par la cessation d'activité de RV Cuisine a fait l'objet d'une acquisition par l'EPF en juin 2022 dans l'objectif d'y développer un projet de renouvellement urbain à vocation mixte en développant du logement et de l'activité économique au travers d'une opération résolument inscrite dans une démarche de développement durable volontariste. L'EPF aura pour mission la réalisation des travaux de déconstruction et dépollution. Le concessionnaire assurera la maitrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévue dans la concession.

L'opération propose une offre résidentielle diversifiée répondant aux besoins des différents segments du marché et en accord avec les ambitions du PLH3. Elle propose des formes d'habitat et une densité qui répondent aux enjeux du renouvellement urbain tout en développant des espaces publics de qualité.

Une très forte attention sera portée à la dimension environnementale du projet, en lien notamment avec la crise climatique et aux enjeux de résilience notamment en minimisant l'impact environnemental du projet dans toutes ses phases (choix des matériaux, réemploi, performance thermique des logements, gestion de l'eau, îlots de fraîcheur, mobilité douce). Les procédés constructifs mis en œuvre permettront d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique. Les espaces extérieurs seront également conçus dans l'objectif de favoriser la biodiversité et le vivre-ensemble. De nombreuses solutions alternatives seront enfin proposées pour préserver la ressource et limiter les rejets.

Un cahier de prescriptions précise les grands attendus du projet en termes de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et techniques. Il définit également des cibles environnementales qui devront être intégrées dans le projet mis en œuvre.

Afin de garantir la mise en œuvre de ces ambitions dans le cadre du projet d'aménagement, la MEL et la Ville de Loos souhaitent s'inscrire dans un processus de labellisation nationale EcoQuartier.

II. Objet de la délibération

Depuis mars 2023, le processus de labellisation EcoQuartier a évolué : la labellisation, envisageable jusqu'à présent au stade pré-opérationnel et au stade du chantier, sera désormais ciblée sur les quartiers « livrés » et « vécus » selon une logique de millésime et en l'associant à des objectifs de performance qualitatifs, quantitatifs et contextualisés, sur la base d'une vingtaine d'indicateurs nationaux répondant aux défis de la ville durable : sobriété, inclusion, création de valeurs, résilience. Les cibles seront fixées par le porteur de projet.

L'engagement dans la démarche se formalise par la signature de la charte ÉcoQuartier par le porteur de projet, qui témoigne de l'engagement du signataire à réaliser une opération d'aménagement répondant aux 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier, et prenant en compte les indicateurs performantiels.

La signature de la Charte ÉcoQuartier constitue une démarche d'engagement volontaire. Son rôle est d'inciter les parties prenantes d'un projet à se mobiliser pour réaliser un projet d'aménagement durable qui dépasse les seules contraintes réglementaires et qui se fixe des ambitions élevées en matière de transition environnementale, sociale et économique.

Elle confère au projet le statut "d'Éco Projet" et lui permet d'accéder à une offre enrichie de service et d'accompagnement :

- l'entrée dans le club ÉcoQuartier (réseau de collectivités et de professionnels),
- l'accès à des formations, des ateliers et à des outils,
- le recours facilité à certaines aides financières, notamment dans le cadre du « fonds vert » ou auprès de la Banque des Territoires,
- l'accès à des conseils et recommandations des services de l'État et experts, à l'occasion d'une revue d'ÉcoProjet, organisée par la DDT(M)/DEAL avant le dépôt des autorisations administratives, en associant les partenaires locaux, afin de guider le porteur les maîtres d'ouvrage vers la labellisation.

Le statut d'ÉcoProjet est accordé pour une durée de 3 ans (reconductible plusieurs fois pour les opérations de grande ampleur), aux termes de laquelle le porteur de projet sollicite une revue d'ÉcoProjet.

La revue d'ÉcoProjet organisée de préférence sur site, associera les partenaires et acteurs locaux que la DDT(M)/DEAL et le porteur de projet jugeront pertinents au regard du contexte du projet et des experts.

Dans le mois suivant la revue d'ÉcoProjet, les deux experts formalisent auprès du porteur de projet leurs recommandations proposant les pistes d'amélioration et les points de vigilance du projet vis-à-vis des réponses aux vingt engagements et de l'atteinte des cibles fixées par le porteur pour les indicateurs.

L'aménageur n'ayant pas encore été désigné, il a été convenu avec les services de l'État de pouvoir avenanter la Charte dès 2025 en intégrant le futur aménageur comme signataire. »

La présente délibération propose donc d'entrer dans la première étape de labellisation qui consiste en la signature de la charte EcoQuartier conjointement avec la Ville de Loos.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De s'engager et d'inscrire la Concession Loos site Verlinde dans la démarche de la labellisation nationale EcoQuartier ;

2) D'autoriser Monsieur le Président à signer la charte EcoQuartier pour cette opération.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CHARTE ÉCOQUARTIER

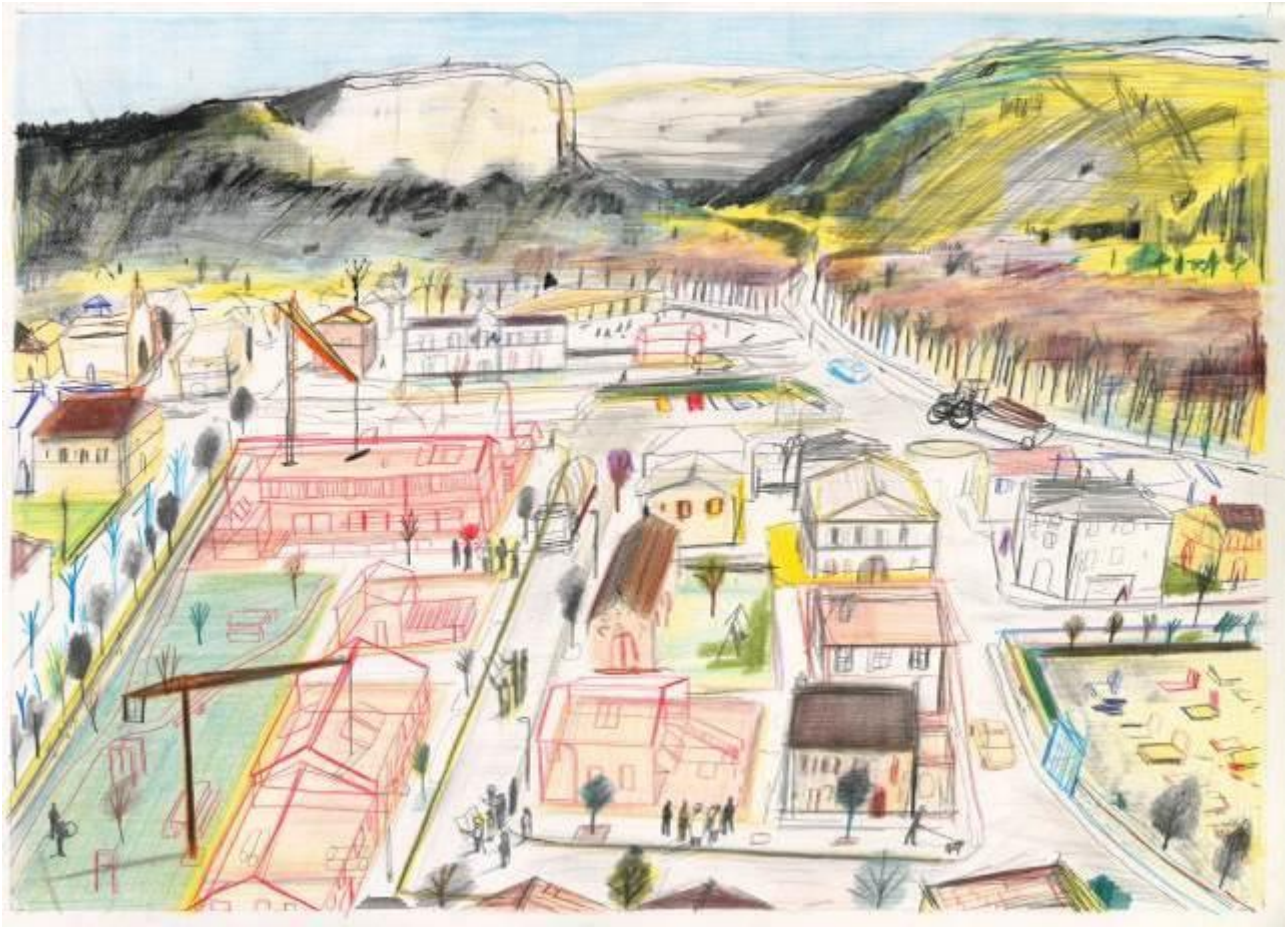

© **Yann Kebbi -** Ministère de la Transition écologique

LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

La démarche ÉcoQuartier, proposée par le Ministère et de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne la conception, la fabrique et la gestion durable des quartiers. Elle permet d'accélérer la transition écologique des territoires en soutenant les acteurs qui s'engagent dans des projets vertueux.

Faire entrer son projet d'aménagement dans la démarche ÉcoQuartier, c'est :

- Mettre en œuvre les 20 engagements du **guide de l'aménagement durable** et les **indicateurs** performanciels de la démarche pour intégrer toutes les dimensions d'un aménagement durable dans son projet ;
- Entrer dans **le club ÉcoQuartier**, un réseau de collectivités et de professionnels engagés pour une transition vers de villes et des territoires durables ;
- Bénéficier **d'accompagnement** en ingénierie ou financière, **d'outils** ainsi que de **formations** gratuites pour faciliter la mise en œuvre des projets par l'apprentissage de nouvelles façons de faire ;
- Participer à des **événements locaux, régionaux ou nationaux** pour partager les retours d'expériences issus de métropoles, de villes moyennes et de centres-bourgs ruraux.

La plateforme ÉcoQuartier répertorie l'ensemble des projets d'aménagement et de renouvellement urbain qui sont officiellement engagés dans la démarche ÉcoQuartier. Elle met à disposition des ressources documentaires relatives aux différents enjeux de villes et de territoires durables :

http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE : L'ÉCOPROJET

Par la signature de la présente charte (dès l'émergence du projet), le porteur de projet et ses partenaires s'engagent à mettre en œuvre les 20 engagements du **guide de l'aménagement durable** puis les 4 axes de la phase d'évaluation ainsi qu'à se fixer des cibles conformes aux indicateurs nationaux.

Les acteurs du projet peuvent communiquer sur leur engagement dans la démarche ÉcoQuartier nationale par l'utilisation du logo « ÉcoProjet ». Le projet est répertorié sur la plateforme des ÉcoQuartiers.

L'engagement dans la démarche est acté après :

- Une lettre présentant le contexte de la demande et l'ambition politique du projet,
- La rencontre avec la DDT(M)/DEAL pour découvrir la démarche ÉcoQuartier et envisager les modalités du partenariat,
- L'initialisation de la fiche opération sur la plateforme ÉcoQuartier (4 onglets),
- La communication d'une note synthétique d'opportunité par la DDT(M)/DEAL au porteur de projet,
- La signature de la présente charte et son enregistrement sur la plateforme ÉcoQuartier.

Le statut d'ÉcoProjet ouvre droit :

- à un accompagnement en ingénierie : accompagnement « sur mesure » du Cerema, Atelier Flash des Territoires de la DGALN, Ateliers locaux sur la résilience de France Ville Durable, Atelier Hors les Murs de la FPNRF, etc. ;
- à des formations gratuites et à des outils, notamment d'aide à la décision et d'autoévaluation (guide de l'aménagement durable numérique, méthode « Quartier Energie Carbone », etc.) ;
- à un recours facilité à certains financements, notamment ceux répertoriés sur l'application Aides Territoires.

En annexe de la présente charte, le correspondant ville durable et le porteur de projet pourront préciser les actions de partenariat qui sont envisagées pour répondre aux besoins spécifiques du projet : accompagnement, visites de sites, échanges de pair à pair, mobilisation d'expertise, formations, etc.

Le statut d'ÉcoProjet est accordé pour une **durée de 3 ans**, aux termes de laquelle le porteur sollicite une revue d'EcoProjet (cf. ci-dessous). Après cette revue, un nouveau délai de 3 ans est accordé pour la phase de chantier. Si le porteur ne candidate pas au label Livré à la fin de ce délai, il sollicite une rencontre avec la DDT(M)/DEAL pour faire reconduire ce délai.

Si le porteur de l'ÉcoProjet ne sollicite pas une revue de projet dans les 3 ans suivant la signature de la charte, une nouvelle rencontre avec la DDT(M)/DEAL permet de reconduire le statut pour un délai de 3 ans, après analyse de la progression du projet dans la démarche et transmission de documents permettant d'apprécier cette progression.

Passé le délai de 3 ans, le statut d'ÉcoProjet peut être retiré en cas de non avancement, non-respect des engagements, modification substantielle du projet en répondant plus à la démarche ou absence de réponse aux sollicitations de la DDT(M)/DEAL.

LA REVUE D'ÉCOPROJET : LE PROJET AVANT CHANTIER

- Une fois les études achevées et avant le dépôt des autorisations administratives, le porteur de projet demande à bénéficier d'une revue de projet organisée par la DDT(M)/DEAL afin de bénéficier de conseils et recommandations le guidant vers la labellisation.
- Basée sur le dépôt d'un dossier simplifié par le porteur de projet (réponse synthétique aux vingt engagements, programmation urbaine, stratégie foncière, montage opérationnel et financier, premières cibles envisagées en réponse aux indicateurs performanciels), cette revue est réalisée avec les partenaires locaux de la démarche (dont les représentants locaux des CAUE, agences d'urbanisme, architectes et paysagistes conseil de l'Etat, du Cerema, de l'Ademe, etc.), les acteurs locaux que la DDT(M)/DEAL et le porteur de projet jugeront pertinents au regard du contexte et de la problématique du projet (Région, agence de l'eau, agence de santé, représentant des habitants, experts des mobilités actives des services déconcentrés, etc.) et deux experts.
- A l'issue de la revue de projet, et le cas échéant après visite sur site, les experts formalisent auprès des porteurs de projets leurs recommandations proposant les pistes d'amélioration et les points de vigilance au regard des 20 engagements et des indicateurs performanciels.

LABEL ÉCOQUARTIER LIVRÉ :

- Lorsque l'ÉcoQuartier est livré (entièrement ou par tranche), le porteur de projet peut se porter candidat au label ÉcoQuartier Livré sur la plateforme ÉcoQuartier.
- Une instruction du dossier et une expertise sur site évalue la pertinence des réponses aux 20 engagements et l'analyse des performances au regard de l'atteinte des cibles fixées par le porteur de projet pour les indicateurs.
- Le label ÉcoQuartier Livré est attribué par la commission nationale sur proposition de la commission locale. Il est millésimé afin de pouvoir prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires. Le porteur peut utiliser le logo « ÉcoQuartier Livré ».

LABEL ÉCOQUARTIER VÉCU : L'ÉCOQUARTIER CONFIRMÉ

- Trois ans après la livraison totale de l'ÉcoQuartier, les projets ayant reçu le label ÉcoQuartier Livré peuvent candidater au label ÉcoQuartier Vécu. A ce stade, le label distingue les bonnes pratiques en matière d'évaluation et d'amélioration continue des projets.
- Le dossier de candidature est organisé autour de 4 axes :
  - Axe 1 - l'évaluation des objectifs prioritaires du projet
  - Axe 2 - le retour des habitants et des usagers
  - Axe 3 - le retour des gestionnaires du quartier
  - Axe 4 - l'effet levier du projet
- Le label ÉcoQuartier Vécu est attribué par la commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la commission locale, après présentation des conclusions des experts. Il est millésimé afin de pouvoir prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires. Le porteur peut utiliser le logo « ÉcoQuartier Vécu ».

LA CHARTE ÉCOQUARTIER : UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS DES VILLES ET DES TERRITOIRES DURABLES

ÉCOQUARTIER : FAIRE DU PROJET AUTREMENT

L'ÉcoQuartier est un laboratoire opérationnel des villes et des territoires durables, un lieu de créativité et d'audace pour faire émerger des projets exemplaires, que ce soit dans les formes urbaines et l'architecture, les usages proposés, ou dans les modalités de conduite de projet. La mobilisation citoyenne sera un élément majeur de la conduite du projet.

Cette charte nous engage dans un processus exigeant, imaginatif, adaptable et vivant pour favoriser une amélioration continue des pratiques d'aménagement.

ÉCOQUARTIER : MONTRER QUE TOUS LES TERRITOIRES CONTRIBUENT AUX ENJEUX NATIONAUX ET MONDIAUX

Les ÉcoQuartiers, par les ambitions qu'ils portent, permettent d'engager tous les territoires dans une dynamique vertueuse. La signature de la présente charte est un engagement concret et opérationnel pour la mise en œuvre des engagements internationaux pris par la France, notamment en termes de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité.

Ainsi nous décidons d'inscrire le projet dans les nouveaux défis de la ville durable : sobriété, inclusion, résilience et création de valeur.

Chaque territoire dispose d'un potentiel qui mérite d'être valorisé. Il est de notre responsabilité de participer à cet élan pour nos territoires en nous fondant sur des engagements concrets et mesurables : la charte et le label ÉcoQuartier en sont les premières pierres.

ÉCOQUARTIER : LEVIER VERS DES VILLES ET DES TERRITOIRES DURABLES

Nous considérons que les engagements de cette charte doivent non seulement guider les futurs ÉcoQuartiers que nous porterons, mais aussi infléchir nos actions à plus long terme à l'échelle de notre territoire.

Nous nous engageons à repenser nos pratiques d'aménagement dans le cadre de notre projet en application de cette charte, afin qu'il constitue un levier vers la ville durable et qu'il ne reste pas une opération isolée.

Au-delà de la durée de l'opération, nous nous devons d'être présents dans la phase de vie de cet ÉcoQuartier, afin d'évaluer les résultats obtenus et faciliter l'appropriation des espaces par les habitants.

Par la signature de la présente charte ÉcoQuartier, nous nous engageons dans une politique d'aménagement durable, qui favorise la mobilisation des citoyens et contribue à une transition vers des territoires sobres, résilients, inclusifs et productifs.

Les 20 engagements du guide de l'aménagement durable

Dimension 1
« Démarche et Processus »

ENGAGEMENT 1 : Concevoir un projet prenant en compte le besoin de tous et les particularités du territoire
ENGAGEMENT 2 : Mettre en œuvre une gouvernance et un pilotage adapté
ENGAGEMENT 3 : Associer les habitants et usagers
ENGAGEMENT 4 : Développer l'approche en coût global
ENGAGEMENT 5 : Evaluer, mesurer l'impact et améliorer en continu

Dimension 2
« Cadre de Vie et Usages »

ENGAGEMENT 6 : (Re)faire le quartier avec l'existant
ENGAGEMENT 7 : Favoriser le vivre ensemble, la solidarité, l'inclusion
ENGAGEMENT 8 : Assurer un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé
ENGAGEMENT 9 : Concevoir un projet alliant qualité urbaine, paysagère et architecturale
ENGAGEMENT 10 : Valoriser le patrimoine, l'histoire et l'identité du site et de ses habitants

Dimension 3
« Développement territorial »

ENGAGEMENT 11 : Contribuer à une transition économique, régénérative, sociale et solidaire
ENGAGEMENT 12 : Favoriser la proximité et la diversité des fonctions
ENGAGEMENT 13 : Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts
ENGAGEMENT 14 : Encourager les mobilités durables et actives
ENGAGEMENT 15 : Assurer une transition numérique responsable au service de l'aménagement durable

Dimension 4
« Environnement et Climat »

ENGAGEMENT 16 : Renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques
ENGAGEMENT 17 : Contribuer à l'atténuation du changement climatique en favorisant la sobriété et les énergies renouvelables
ENGAGEMENT 18 : Réduire, recycler, valoriser les déchets
ENGAGEMENT 19 : Préserver, gérer et restaurer la ressource en eau
ENGAGEMENT 20 : Préserver et restaurer les sols, la biodiversité et les milieux naturels

Les 20 indicateurs performanciels

Défi 1 SOBRIÉTE

Encourager la sobriété dans la consommation des ressources naturelles et de l'énergie

- ✓ 1.Consommation totale d'espaces naturels, agricoles et forestiers du quartier (en Ha) et rapportée au nombre de logements et d'emplois créés
- ✓ 2.Part de bâtiments conservés (%)
- ✓ 3.Part des bâtiments neufs en anticipation de la réglementation thermique existante (%)
- ✓ 4.Part des bâtiments existants rénovés énergétiquement (%)
- ✓ 5.Consommation énergétique des bâtiments du quartier
- ✓ 6.Production d'énergie renouvelable rapportée à la consommation totale du quartier (%)
- ✓ 7.Part des bâtiments intégrant des matériaux biosourcés (%)

Défi 2 RÉSILIENCE

Penser le bien-être des habitants et la qualité du cadre de vie comme des leviers de la résilience du quartier

- ✓ 8.Part des espaces bâtis impactés par des nuisances (%)
- ✓ 9.Exposition aux risques naturels et technologiques (%)
- ✓ 10.Coefficient de biotope par surface
- ✓ 11.Surface d'espaces verts publics par habitants

Défi 3 INCLUSION

Proposer une offre de logement pour tous de qualité (énergétique, environnementale et d'usage), adaptée, diversifiée et abordable et des espaces publics favorables à la rencontre (et à l'activité physique)

- ✓ 12.Part de logements sociaux (%)
- ✓ 13.Part de logements abordables (%)
- ✓ 14.Part des logements offrant une qualité d'usage (%)
- ✓ 15.Satisfaction des habitants vis-à-vis de leur quartier et de leur logement

Défi 4 CRÉATION DE VALEURS

Diversifier l'offres de services et d'équipements et intensifier les usages de la ville

- ✓ 16.Proximité des services de base (%)
- ✓ 17.Densité bâtie
- ✓ 18.Taux de cyclabilité de la voirie (%)
- ✓ 19.Offre de mobilité alternative à la voiture individuelle (%)
- ✓ 20. Part des ménages utilisant un mode alternatif à la voiture pour le trajet domicile travail (%)

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

LES TEXTES ET RÉFÉRENCES A L'ÉCHELLE MONDIALE

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio a adopté la **Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique,** ainsi que la **Convention sur la diversité biologique,** qui marquent le lancement de processus de négociations internationales auxquelles la France contribue activement. **La charte Action 21** énonce par ailleurs les éléments fondateurs de la méthode Agenda 21, qui inspire directement les engagements de la présente charte ÉcoQuartier.

Après le protocole de Kyoto adopté en 2005, élément déclencheur du renforcement de la réglementation thermique des bâtiments en France, et le « Plan stratégique 2010-2020 de la biodiversité » issu du **protocole de Nagoya** visant à réduire les pressions sur la biodiversité, la signature **de l'Accord de Paris sur le Climat en décembre 2015** constitue un tournant majeur de la mobilisation des acteurs et des territoires français dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

En 2012, l'un des principaux résultats de la **Conférence de Rio+20** a été l'accord des États membres sur l'élaboration d'un ensemble d'objectifs pour le développement durable (ODD), qui visent à poursuivre dans tous les pays une action ciblée et cohérente en la matière. C'est ainsi que, le 1er janvier 2016, les **17 ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030** sont entrés en vigueur. Pour la première fois, un objectif concerne particulièrement les villes et les territoires : c'est **l'objectif n° 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »**.

Enfin, la **3e conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)**, qui s'est tenue à Quito, en Équateur, en octobre 2016, a eu comme effet immédiat de redynamiser l'engagement mondial en faveur du développement urbain durable, en se centrant particulièrement sur la mise en œuvre d'un **« Nouvel Agenda Urbain »**.

LES TEXTES ET RÉFÉRENCES A L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

De nombreux caps ont été franchis par les institutions et collectivités locales européennes depuis Rio :

- **La charte d'Aalborg**, adoptée le 27 mai 1994, prône la ville comme l'échelle pertinente d'action en faveur du développement durable : « La Ville durable est l'autorité locale proche **des problèmes environnementaux des citoyens**, qui partage les responsabilités avec les autorités compétentes à tous les niveaux, pour **le bien-être de l'homme et de la nature** » ;
- **L'Accord de Bristol**, adopté le 7 décembre 2005, instaure l'échange européen de bonnes pratiques et d'exemples, notamment en termes de quartiers durables;
- **La charte de Leipzig**, signée le 24 mai 2007 et renouvelée le 30 novembre 2020, affirme l'importance d'une ville durable et solidaire et de l'approche intégrée du développement durable ;
- **L'Agenda urbain pour l'Union européenne**, adopté le 30 mai 2016, vise à associer les villes à l'élaboration des politiques européennes afin de mieux les adapter aux réalités et enjeux auxquels elles sont confrontées.
- **L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.**

Ces accords illustrent l'engagement des États et des collectivités locales en matière de développement urbain durable et intégré.

LES TEXTES ET RÉFÉRENCES A L'ÉCHELLE NATIONALE

La loi « SRU » du 13 décembre 2000**,** relative à la solidarité et au renouvellement urbain, poursuit un triple objectif : améliorer la cohérence entre planification urbaine et territoriale, renforcer la solidarité entre les villes et la mixité sociale dans l'habitat et mettre en place une politique des déplacements au service du développement durable.

Les lois Grenelle (la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement, et la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) définissent une feuille de route pour le développement durable. La loi Grenelle 1 prévoyait que l'Etat devait encourager la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires et notamment d'écoquartiers.

La loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 26 mars 2014, à travers la mise en place de nouveaux outils fonciers et de documents d'urbanisme plus efficaces, vise à favoriser la construction de logements tout en luttant contre la consommation excessive d'espaces. Elle améliore la participation du public et facilite l'émergence de modèles d'habitat collectif innovant, alternatif, durable et économe pour faciliter l'accès au logement.

La loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe des objectifs permettant la mise en œuvre opérationnelle de l'Accord de Paris sur le climat et propose des mesures d'accompagnement qui concernent directement les projets d'aménagement des collectivités comme la rénovation énergétique des bâtiments existants, le développement des transports propres ou le développement des énergies renouvelables pour valoriser les ressources des territoires.

La loi ÉLAN (portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018 a notamment pour objectifs de construire plus, mieux et moins cher, de restructurer et renforcer le secteur du logement social, de répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale, ou encore d'améliorer le cadre de vie et renforcer la cohésion sociale. Elle crée en particulier de nouveaux cadres contractuels d'intervention opérationnel : les projets partenariaux d'aménagement (PPA) et les opérations de revitalisation de territoire (ORT).

La loi Énergie – Climat (relative à l'énergie et au climat) du 8 novembre 2019 permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Elle vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.

La loi Climat – Résilience (portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) du 24 août 2021, principalement issue des propositions de la Convention citoyenne, ancre l'écologie dans notre société. Elle fixe en particulier l'objectif d'atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols ou le zéro artificialisation nette (ZAN), avec l'objectif intermédiaire pour 2031 de diviser par deux le rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, par rapport à la période 2011-2021. Elle organise la déclinaison et la différenciation territoriale de ces objectifs par les documents de planification et d'urbanisme.

La loi Climat Résilience renforce également les mesures en faveur d'une part du renouvellement urbain et de l'optimisation de la densité et d'autre part de la préservation et de la valorisation de la **"nature en ville"** (obligation d'OAP pour les trames vertes et bleues et la protection des franges urbaines dans les PLU(i), obligation de coefficients de biotope par surface dans les PLU, dérogations au PLU pour faciliter la végétalisation et les espaces extérieurs au logement, zones préférentielles de renaturation, etc.).

La loi 3DS (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale) du 21 février 2022 pérennise et adapte le cadre des objectifs de production de logements sociaux. Il renforce aussi divers outils d'urbanisme et d'aménagement, notamment pour la revitalisation commerciale et artisanale ou l'activité des organismes de foncier solidaire (OFS).

Le code de l'environnement définit les objectifs et principes généraux en matière de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique. Il fait mention des cinq finalités du développement durable (article L. 110-1, III), reprises dans le cadre de référence pour les Agendas 21 locaux. Il encadre notamment les dispositifs d'information et de participation du public (articles L. 120-1 et suivants) et de l'évaluation environnementale (articles L. 122-1 et suivants).

Le code de l'urbanisme définit les objectifs généraux que doivent viser les collectivités locales en matière d'urbanisme et d'aménagement durable (voir l'article L. 101-2) et notamment les enjeux dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols (article L. 101-2-1). Il prévoit également plusieurs dispositifs de planification (ex : le plan local d'urbanisme aux articles L. 151-1 et suivants) et opérationnels (ex : les projets partenariaux d'aménagement aux articles L. 312-1 et suivants).

Le code de la construction et de l'habitation donne les définitions et les principes généraux des règles de construction et plus particulièrement de dispositifs de programmation (ex : les programmes locaux de l'habitat aux articles L. 302-1 et suivants) et d'interventions opérationnels (ex : opération de revitalisation de territoire à l'article L. 303-2).

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

SIGNATURE DE LA CHARTE ÉCOQUARTIER

……..

(Renseigner le nom du projet concerné)

RECONNAISSANT ET APPROUVANT CE QUI PRÉCÈDE, PAR NOTRE SIGNATURE, NOUS :

- Adhérons à la charte ÉcoQuartier ;
- Rejoignons les membres du Club ÉcoQuartier ;
- Nous engageons à utiliser le logo « ÉcoProjet » puis « ÉcoQuartier » après labellisation sur tout support de communication relatif au projet.

EXEMPLE

SIGNATURE DU MAIRE ET / OU DU PRÉSIDENT DE L'EPCI

Nom, prénom :
Fonction du signataire :
Administration ou organisme local :
Lieu et date de signature :
Signature :

AUTRE SIGNATAIRE*
Nom, prénom :
Fonction du signataire :
Administration ou organisme local :
Lieu et date de signature :
Signature :

AUTRE SIGNATAIRE*
Nom, prénom :
Fonction du signataire :
Administration ou organisme local :
Lieu et date de signature :
Signature :

AUTRE SIGNATAIRE*
Nom, prénom :
Fonction du signataire :
Administration ou organisme local :
Lieu et date de signature :
Signature :

AUTRE SIGNATAIRE*
Nom, prénom :
Fonction du signataire :
Administration ou organisme local :
Lieu et date de signature :
Signature :

* Le porteur de projet, s'il n'est pas le maire ou le président d'EPCI, ainsi que tous les partenaires du porteur de projet (aménageurs, collectifs ou associations de citoyens, bureaux d'études, promoteurs, …) sont invités à signer la charte à la suite des élus du territoire.

ANNEXE : **PLAN D'ACTIONS PARTENARIAL**

[Les rubriques suivantes sont données à titre d'exemples et sont modifiables]

SE FORMER A LA MISE EN ŒUVRE DU GUIDE DE L'AMENAGEMENT DURABLE

……
……
……
……
……

DEMANDER A BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT EN INGIENIERIE

……
……
……
……
……

BÉNÉFICIER D'UNE EXPERTISE APPORTÉE PAR L'UN DES PARTENAIRES RÉGIONAUX DE LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

……
……
……
……
……

PARTAGER DES RETOURS D'EXPÉRIENCES AVEC D'AUTRES PORTEURS DE PROJET ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE

……
……
……
……
……

VALORISER LES INNOVATIONS DU PROJET

……
……
……
……
……

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

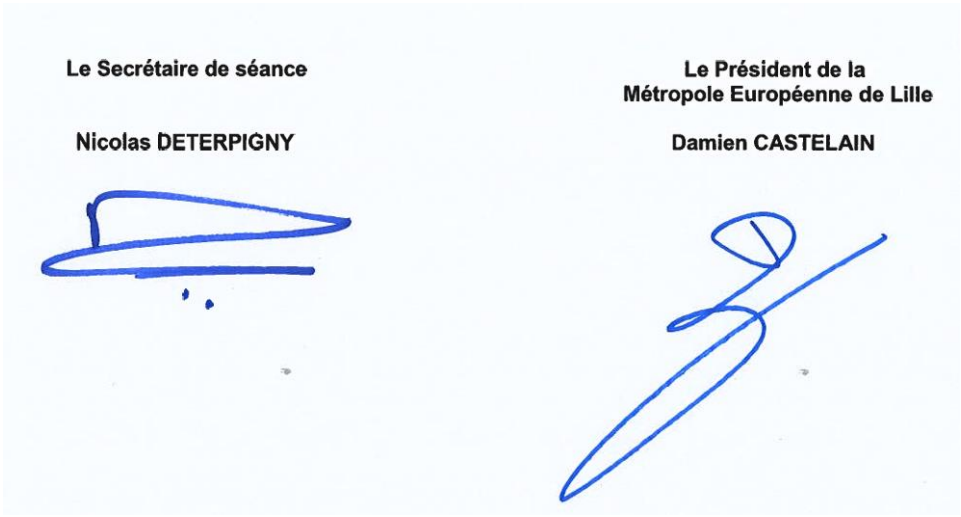

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105601-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0379

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

WAVRIN -

TRAVAUX DE VALORISATION DU CŒUR DE VILLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

I. Rappel du contexte

Afin de répondre au besoin de logements sur la commune et aux objectifs des communes gardiennes de l'eau en termes de protection de la nappe phréatique, la commune de Wavrin et la Métropole européenne de Lille (MEL) ont souhaité la réalisation d'une opération "Totem" de revitalisation du cœur de ville.

D'une surface de 4,77 hectares, cette opération prend place pour une large partie sur les emprises de l'ancien collège de Wavrin et des anciennes écoles Jules Ferry et Anatole France, aujourd'hui relocalisées, sur des terrains déjà artificialisés. Elle prévoit un vaste projet paysager qui comprend un espace public de qualité connecté à la trame verte et bleue de la commune, un équipement culturel municipal, environ 90 logements avec des commerces et activités en rez-de-chaussée et la requalification des voiries environnantes.

Les principaux objectifs du projet d'aménagement qui est réalisé en régie MEL sont les suivants :

- revitaliser la liaison entre la mairie, les équipements et les espaces récréatifs du parc de la Deûle ;
- restituer l'identité rurale de la commune en prolongeant le continuum paysager du parc des Ansereuilles jusqu'au cœur de ville ;
- satisfaire la demande de logements et favoriser les parcours résidentiels en créant notamment une offre de logements pour les séniors ;
- développer la mixité sociale et fonctionnelle du cœur de bourg ;
- respecter les principes d'innocuité, de non-atteinte quantitative et qualitative de la nappe phréatique.

Par les délibérations n° 21 C 0162, n° 22-B-0015 et n° 23-B-0161, le transfert de maitrise d'ouvrage de la commune de Wavrin à la MEL a été acté afin de permettre la réalisation des diagnostics préalables aux démolitions, la réalisation des démolitions en 2022 et 2023 et les travaux d'aménagement des espaces publics.

II. Objet de la délibération

Les travaux impliquent des compétences de la MEL et des compétences de la commune de Wavrin qui sont déclinées dans les lots suivants :

- lot 1 - voirie et réseaux divers ;
- lot 2 - éclairage public et signalisation lumineuse ;
- lot 3 - espaces verts, aires de jeux et serrurerie.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancé le 8 septembre 2023 et la date limite de remise des plis a été fixée le 23 octobre 2023.

16 plis ont été reçus à la date limite.

Les lots ont été attribués comme suit par la CAO lors de sa réunion du 13 décembre 2023 :

- lot 1 - voirie et réseaux divers : Colas France Établissement de Lille en groupement conjoint avec Sogea (en sous-traitance avec l'entreprise Viste), Nord Hydraulique et Créapav' pour un montant de 5 100 000 € HT ;
- lot 2 - éclairage public et signalisation lumineuse tricolore : Ramery Réseau pour un montant de 300 000 € HT ;
- lot 3 - espaces verts, aires de jeux et serrurerie : Pinson Paysage Nord pour un montant de 407 749,33 € HT.

Le marché prévoit la mise en œuvre d'une clause sociale, en réservant dans l'exécution du marché un nombre minimal de 1 510 heures d'insertion par l'emploi.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer les marchés ;

2) D'imputer les dépenses d'un montant de 6 969 299,20 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
MM. Alexandre GARCIN et Ludovic PROISY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

23-C-0379

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

WAVRIN -

TRAVAUX DE VALORISATION DU CŒUR DE VILLE - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

I. Rappel du contexte

Afin de répondre au besoin de logements sur la commune et aux objectifs des communes gardiennes de l'eau en termes de protection de la nappe phréatique, la commune de Wavrin et la Métropole européenne de Lille (MEL) ont souhaité la réalisation d'une opération "Totem" de revitalisation du cœur de ville.

D'une surface de 4,77 hectares, cette opération prend place pour une large partie sur les emprises de l'ancien collège de Wavrin et des anciennes écoles Jules Ferry et Anatole France, aujourd'hui relocalisées, sur des terrains déjà artificialisés. Elle prévoit un vaste projet paysager qui comprend un espace public de qualité connecté à la trame verte et bleue de la commune, un équipement culturel municipal, environ 90 logements avec des commerces et activités en rez-de-chaussée et la requalification des voiries environnantes.

Les principaux objectifs du projet d'aménagement qui est réalisé en régie MEL sont les suivants :

- revitaliser la liaison entre la mairie, les équipements et les espaces récréatifs du parc de la Deûle ;
- restituer l'identité rurale de la commune en prolongeant le continuum paysager du parc des Ansereuilles jusqu'au cœur de ville ;
- satisfaire la demande de logements et favoriser les parcours résidentiels en créant notamment une offre de logements pour les séniors ;
- développer la mixité sociale et fonctionnelle du cœur de bourg ;
- respecter les principes d'innocuité, de non-atteinte quantitative et qualitative de la nappe phréatique.

Par les délibérations n° 21 C 0162, n° 22-B-0015 et n° 23-B-0161, le transfert de maitrise d'ouvrage de la commune de Wavrin à la MEL a été acté afin de permettre la réalisation des diagnostics préalables aux démolitions, la réalisation des démolitions en 2022 et 2023 et les travaux d'aménagement des espaces publics.

II. Objet de la délibération

Les travaux impliquent des compétences de la MEL et des compétences de la commune de Wavrin qui sont déclinées dans les lots suivants :

- lot 1 - voirie et réseaux divers ;
- lot 2 - éclairage public et signalisation lumineuse ;
- lot 3 - espaces verts, aires de jeux et serrurerie.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancé le 8 septembre 2023 et la date limite de remise des plis a été fixée le 23 octobre 2023.

16 plis ont été reçus à la date limite.

Les lots ont été attribués comme suit par la CAO lors de sa réunion du 13 décembre 2023 :

- lot 1 - voirie et réseaux divers : Colas France Établissement de Lille en groupement conjoint avec Sogea (en sous-traitance avec l'entreprise Viste), Nord Hydraulique et Créapav' pour un montant de 5 100 000 € HT ;
- lot 2 - éclairage public et signalisation lumineuse tricolore : Ramery Réseau pour un montant de 300 000 € HT ;
- lot 3 - espaces verts, aires de jeux et serrurerie : Pinson Paysage Nord pour un montant de 407 749,33 € HT.

Le marché prévoit la mise en œuvre d'une clause sociale, en réservant dans l'exécution du marché un nombre minimal de 1 510 heures d'insertion par l'emploi.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer les marchés ;

2) D'imputer les dépenses d'un montant de 6 969 299,20 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
MM. Alexandre GARCIN et Ludovic PROISY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

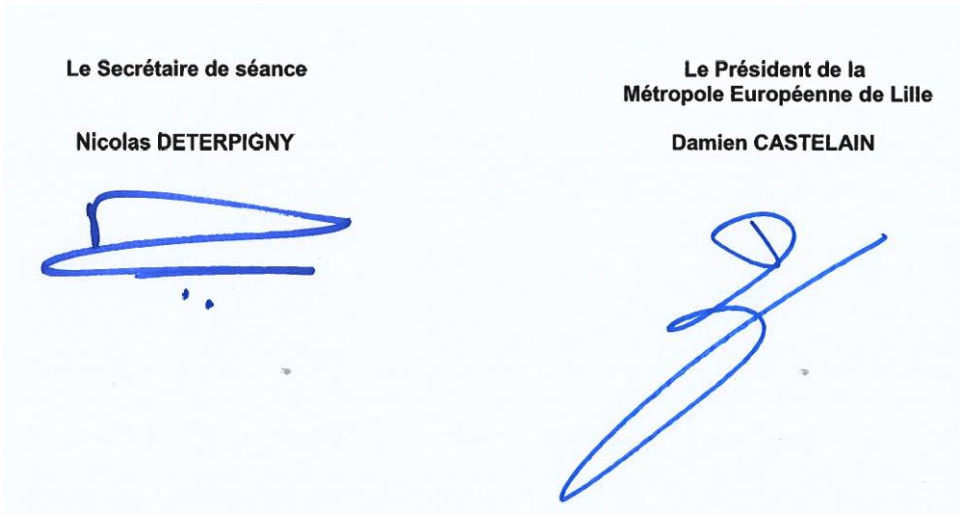

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105602-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0380

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

FACHES-THUMESNIL - LILLE -

SECTEUR FAUBOURG D'ARRAS - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

I. Rappel du contexte

Le secteur dit du Faubourg d'Arras s'étend sur toute la rue du Faubourg d'Arras depuis la Chambre des métiers et de l'Artisanat à Lille jusqu'à l'entrée de ville de Wattignies, soit un axe d'environ deux kilomètres.

Historiquement liée à l'activité industrielle, une partie du secteur est à dominante industrielle lourde impliquant un contexte environnemental sensible lié :
- à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement et du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement Exide, faisant l'objet d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) ;
- à la probable présence de catiches sur une partie du site.

Le secteur constitue également un bassin de vie où cohabitent activités économiques et habitat avec notamment un parc de logements fragilisé.

Pour autant, le site présente une réelle opportunité de développement et de mutation liée notamment au projet de Tramway du pôle métropolitain Lille et sa couronne qui s'insèrera sur la rue du Faubourg d'Arras.

Ainsi, une étude de secteur va être lancée prochainement pour définir et encadrer le potentiel de développement du secteur avec les objectifs suivants :

- Définir une stratégie urbaine globale conjuguant les enjeux métropolitains avec les enjeux de proximité ;
- Conforter, structurer et développer l'activité économique du secteur pour la rendre lisible et attractive ;
- Réinterroger le devenir des sites mutables, traiter les franges urbaines et recréer un maillage apaisé pour résorber les fractures urbaines et apporter davantage de qualité de vie ;
- Traiter les difficultés sociales lié à la présence d'un quartier de veille active de la Politique de la Ville ;
- Définir une stratégie de réaménagement de la rue du Faubourg d'Arras en lien avec le projet de tramway.

De plus, des études de maîtrise d'œuvre pour l'insertion de la ligne de tramway du pôle métropolitain de Lille et sa couronne seront lancée dans la même période ce qui permettra une articulation fine entre les deux études

II. Objet de la délibération

Afin de tenir compte de ces enjeux et préserver l'avenir de ce site, dans un contexte de forte pression foncière, il est proposé de prendre en considération ce projet d'aménagement et d'établir un régime de sursis à statuer sur le périmètre joint en annexe.

Conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, la décision de prise en considération cesse de produire effet si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée.

Le périmètre permettra de surseoir à statuer pendant deux ans sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme de l'étude.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre en considération le projet d'aménagement de la zone, suivant le périmètre joint en annexe ;

2) D'approuver le périmètre défini à l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme permettant de surseoir à statuer toute demande d'occupation de sols intéressant le secteur considéré et d'inscrire ce périmètre dans le livre des obligations diverses du Plan Local d'Urbanisme ;

3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités de publicité de la présente décision conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

23-C-0380

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

FACHES-THUMESNIL - LILLE -

SECTEUR FAUBOURG D'ARRAS - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

I. Rappel du contexte

Le secteur dit du Faubourg d'Arras s'étend sur toute la rue du Faubourg d'Arras depuis la Chambre des métiers et de l'Artisanat à Lille jusqu'à l'entrée de ville de Wattignies, soit un axe d'environ deux kilomètres.

Historiquement liée à l'activité industrielle, une partie du secteur est à dominante industrielle lourde impliquant un contexte environnemental sensible lié :
- à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement et du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement Exide, faisant l'objet d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) ;
- à la probable présence de catiches sur une partie du site.

Le secteur constitue également un bassin de vie où cohabitent activités économiques et habitat avec notamment un parc de logements fragilisé.

Pour autant, le site présente une réelle opportunité de développement et de mutation liée notamment au projet de Tramway du pôle métropolitain Lille et sa couronne qui s'insèrera sur la rue du Faubourg d'Arras.

Ainsi, une étude de secteur va être lancée prochainement pour définir et encadrer le potentiel de développement du secteur avec les objectifs suivants :

- Définir une stratégie urbaine globale conjuguant les enjeux métropolitains avec les enjeux de proximité ;
- Conforter, structurer et développer l'activité économique du secteur pour la rendre lisible et attractive ;
- Réinterroger le devenir des sites mutables, traiter les franges urbaines et recréer un maillage apaisé pour résorber les fractures urbaines et apporter davantage de qualité de vie ;
- Traiter les difficultés sociales lié à la présence d'un quartier de veille active de la Politique de la Ville ;
- Définir une stratégie de réaménagement de la rue du Faubourg d'Arras en lien avec le projet de tramway.

De plus, des études de maîtrise d'œuvre pour l'insertion de la ligne de tramway du pôle métropolitain de Lille et sa couronne seront lancée dans la même période ce qui permettra une articulation fine entre les deux études

II. Objet de la délibération

Afin de tenir compte de ces enjeux et préserver l'avenir de ce site, dans un contexte de forte pression foncière, il est proposé de prendre en considération ce projet d'aménagement et d'établir un régime de sursis à statuer sur le périmètre joint en annexe.

Conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, la décision de prise en considération cesse de produire effet si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée.

Le périmètre permettra de surseoir à statuer pendant deux ans sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme de l'étude.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre en considération le projet d'aménagement de la zone, suivant le périmètre joint en annexe ;

2) D'approuver le périmètre défini à l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme permettant de surseoir à statuer toute demande d'occupation de sols intéressant le secteur considéré et d'inscrire ce périmètre dans le livre des obligations diverses du Plan Local d'Urbanisme ;

3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités de publicité de la présente décision conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Faubourg d'Arras _ Périmètre de sursis à statuer

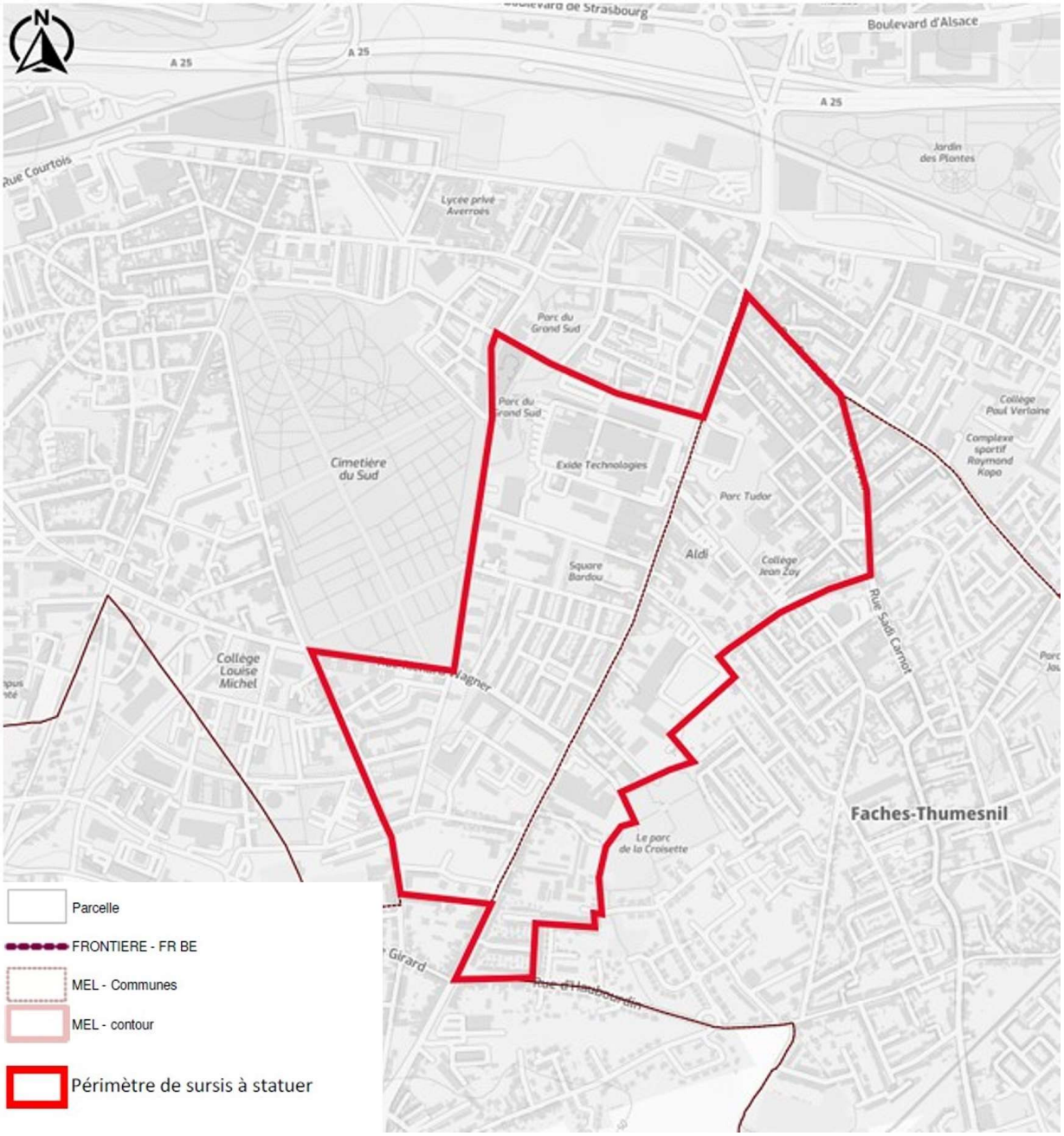

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105603-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0381

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) -

GRAND BUT - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

I. Rappel du contexte

Le secteur St Philibert – Grand But (Lomme) présente une attractivité résidentielle et économique importante et connaît depuis 2016 des mutations majeures qui nécessitent une réponse globale et cohérente de la Métropole sur les divers enjeux de sa compétence (aménagements urbains, gestion du Plan Local d'urbanisme, accessibilité, espaces publics, développement économique).

Depuis plusieurs années, des réflexions visant à penser et améliorer les usages, le cadre de vie et les équipements de ce grand secteur ont été engagées, mais elles n'ont pu, jusqu'à présent aboutir à un document pleinement partagé et validé avec les acteurs du secteur (Villes de Lille et de Lomme, acteurs de la zone commerciale du Grand But) et qui permette de consolider les hypothèses du devenir de ce secteur stratégique.

II. Objet de la délibération

La Métropole Européenne de Lille a engagé en août 2023 une consultation en vue de réaliser une étude urbaine et de maîtrise d'œuvre sur le grand secteur Lommois St Philibert-Grand But.

L'objectif de l'étude est de :

- Questionner le devenir d'une zone commerciale de périphérie, rattrapée par l'urbanisation et dont les aménités (pôle multimodal St Philibert, parc urbain, hôpital) interrogent le maintien d'un zonage exclusivement commercial sur une portion ou la totalité de la zone ;
- Interroger et actualiser les propositions déjà effectuées, notamment lors des études les plus récentes ;
- Rencontrer les acteurs parties prenantes de la réflexion (collectivités, acteurs économiques notamment) dans un mode de gouvernance innovant favorisant le dialogue et les échanges ;
- Établir un plan guide partagé pour asseoir les grandes orientations de développement du secteur et permettre à terme d'enrichir et faire évoluer les Orientations d'Aménagements Programmatiques inscrites au PLU3 mais qui tienne également compte de la complexité du secteur (peu de maîtrise foncière publique notamment) ;

- Affiner la programmation des espaces publics avec un volet pré-opérationnel pour les espaces publics amenés à évoluer en lien avec les propositions du plan-guide et un volet maîtrise d'œuvre pour les espaces publics dont la programmation est déjà engagée.

L'étude se décline en plusieurs missions :

- La réalisation d'un plan-guide d'aménagement ;
- Une mission de maîtrise d'œuvre partielle des espaces publics ;
- Des missions à prix unitaires : schémas de secteurs, cahier des préconisations….

Afin de tenir compte de cette étude qui permettra de construire une vision commune de développement urbain de ce secteur à enjeux et de préserver son avenir dans un contexte de forte pression foncière, il est proposé, conformément à la demande des villes de Lomme et Lille par courrier en date du 22 septembre 2023, d'établir un régime de sursis à statuer sur le secteur St Philibert Grand But dont le périmètre est défini en annexe de la présente délibération.

Conformément à l'article L424-1 3° du code de l'urbanisme, la décision de prise en considération cesse de produire effet si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée. Le périmètre permettra de surseoir à statuer pendant deux ans sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme de l'étude.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre en considération le projet d'aménagement de la zone suivant le périmètre joint en annexe ;

2) D'approuver le périmètre défini à l'article L424-1 3° du Code de l'Urbanisme permettant de surseoir à statuer sur toute demande d'occupation de sols intéressant le secteur considéré et d'inscrire ce périmètre dans le livre des obligations diverses du Plan Local d'Urbanisme ;

3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités de publicité de la présente décision conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

23-C-0381

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) -

GRAND BUT - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

I. Rappel du contexte

Le secteur St Philibert – Grand But (Lomme) présente une attractivité résidentielle et économique importante et connaît depuis 2016 des mutations majeures qui nécessitent une réponse globale et cohérente de la Métropole sur les divers enjeux de sa compétence (aménagements urbains, gestion du Plan Local d'urbanisme, accessibilité, espaces publics, développement économique).

Depuis plusieurs années, des réflexions visant à penser et améliorer les usages, le cadre de vie et les équipements de ce grand secteur ont été engagées, mais elles n'ont pu, jusqu'à présent aboutir à un document pleinement partagé et validé avec les acteurs du secteur (Villes de Lille et de Lomme, acteurs de la zone commerciale du Grand But) et qui permette de consolider les hypothèses du devenir de ce secteur stratégique.

II. Objet de la délibération

La Métropole Européenne de Lille a engagé en août 2023 une consultation en vue de réaliser une étude urbaine et de maîtrise d'œuvre sur le grand secteur Lommois St Philibert-Grand But.

L'objectif de l'étude est de :

- Questionner le devenir d'une zone commerciale de périphérie, rattrapée par l'urbanisation et dont les aménités (pôle multimodal St Philibert, parc urbain, hôpital) interrogent le maintien d'un zonage exclusivement commercial sur une portion ou la totalité de la zone ;
- Interroger et actualiser les propositions déjà effectuées, notamment lors des études les plus récentes ;
- Rencontrer les acteurs parties prenantes de la réflexion (collectivités, acteurs économiques notamment) dans un mode de gouvernance innovant favorisant le dialogue et les échanges ;
- Établir un plan guide partagé pour asseoir les grandes orientations de développement du secteur et permettre à terme d'enrichir et faire évoluer les Orientations d'Aménagements Programmatiques inscrites au PLU3 mais qui tienne également compte de la complexité du secteur (peu de maîtrise foncière publique notamment) ;

- Affiner la programmation des espaces publics avec un volet pré-opérationnel pour les espaces publics amenés à évoluer en lien avec les propositions du plan-guide et un volet maîtrise d'œuvre pour les espaces publics dont la programmation est déjà engagée.

L'étude se décline en plusieurs missions :

- La réalisation d'un plan-guide d'aménagement ;
- Une mission de maîtrise d'œuvre partielle des espaces publics ;
- Des missions à prix unitaires : schémas de secteurs, cahier des préconisations….

Afin de tenir compte de cette étude qui permettra de construire une vision commune de développement urbain de ce secteur à enjeux et de préserver son avenir dans un contexte de forte pression foncière, il est proposé, conformément à la demande des villes de Lomme et Lille par courrier en date du 22 septembre 2023, d'établir un régime de sursis à statuer sur le secteur St Philibert Grand But dont le périmètre est défini en annexe de la présente délibération.

Conformément à l'article L424-1 3° du code de l'urbanisme, la décision de prise en considération cesse de produire effet si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée. Le périmètre permettra de surseoir à statuer pendant deux ans sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme de l'étude.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre en considération le projet d'aménagement de la zone suivant le périmètre joint en annexe ;

2) D'approuver le périmètre défini à l'article L424-1 3° du Code de l'Urbanisme permettant de surseoir à statuer sur toute demande d'occupation de sols intéressant le secteur considéré et d'inscrire ce périmètre dans le livre des obligations diverses du Plan Local d'Urbanisme ;

3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités de publicité de la présente décision conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Secteur Grand But
Périmètre de sursis à statuer

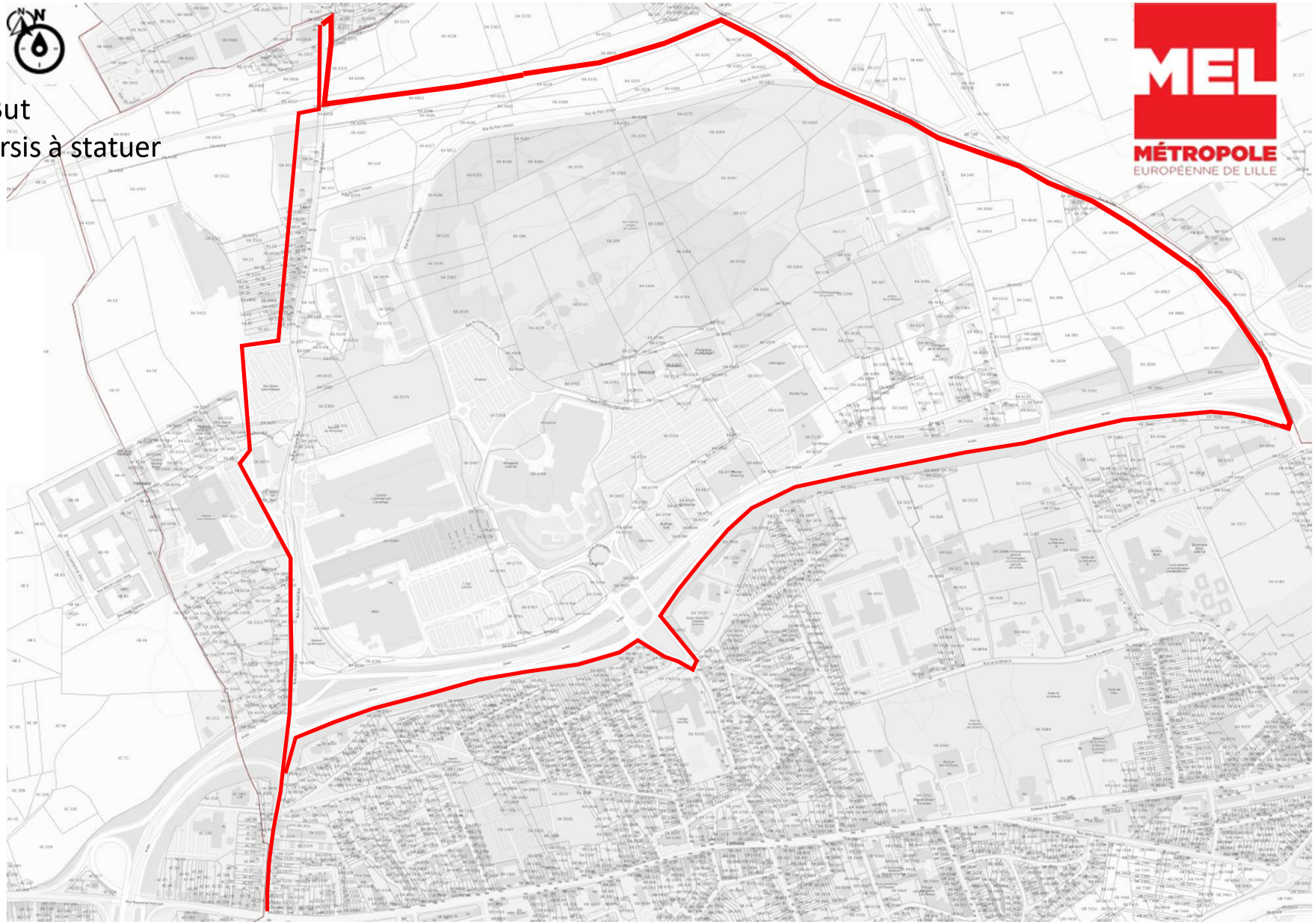

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

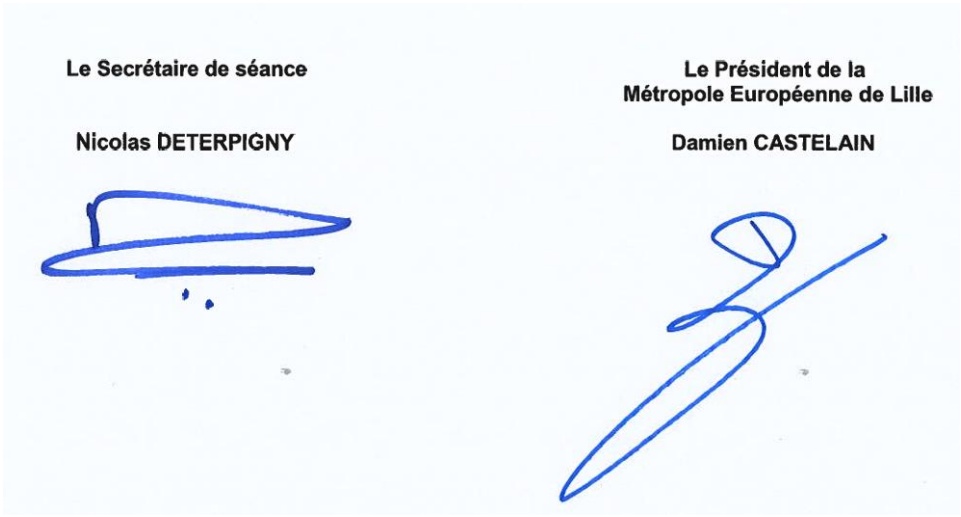

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105604-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0382

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - SEQUEDIN - LOOS -

MARAIS DE LOMME SEQUEDIN - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

I. Rappel du contexte

Le secteur dit du Marais s'étend depuis les Rives de la Haute Deûle à Lomme jusqu'à l'entrée de Ville de Sequedin. Situé en périphérie urbaine de Lille, le site est bordé au nord par la ceinture ferroviaire, au sud par la Deûle et présente un tissu mixte complexe typique de l'histoire urbaine de la métropole.

Historiquement liée à l'activité industrielle en bord à voie d'eau, la majorité du site est à dominante industrielle lourde impliquant un contexte environnemental sensible lié à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement et du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement Produits Chimiques de Loos.

Le secteur constitue également un bassin de vie où cohabitent activité économique industrielle et habitat dont un parc très fragilisé, identifié comme quartier de veille active au titre de la Politique de la Ville, avec des concentrations ponctuelles de pauvreté et d'habitat insalubre.

Pour autant le site présente une réelle opportunité foncière liée à la présence de friches et potentielles mutations foncières et de valorisation du patrimoine architectural.

Il convient alors de définir une stratégie urbaine globale visant à définir et encadrer le potentiel de développement du secteur selon les objectifs suivants :

- Définir une stratégie urbaine globale conjuguant les enjeux métropolitains avec les enjeux de proximité ;
- Conforter, structurer et développer l'activité économique du secteur pour la rendre lisible et attractive ;
- Réinterroger le devenir des sites mutables, traiter les franges urbaines et recréer un maillage apaisé pour résorber les fractures urbaines et apporter davantage de qualité de vie ;
- Traiter les difficultés sociales lié à la présence d'un quartier de veille active de la Politique de la Ville ;

- Définir une stratégie d'accompagnement des espaces publics de qualités en lien avec les opportunités créer par l'évolution de l'offre de transport et déplacement pour apaiser les circulations et rendre plus évident les échanges et parcours doux.

Une étude de secteur va être lancée pour maitriser les enjeux de développement économique, urbain, d'accessibilité, d'équipements et de mutabilité et préciser ainsi la vision de ce territoire et l'accompagnement à mettre en œuvre sur le secteur à court, moyen et long terme.

II. Objet de la délibération

Afin de tenir compte de ces orientations et préserver l'avenir de ce site, dans un contexte de forte pression foncière, il est proposé, conformément à la demande des villes de Lomme et Lille par courrier en date du 22 septembre 2023 et en accord avec les villes de Loos et Sequedin, de prendre en considération ce projet d'aménagement et d'établir un régime de sursis à statuer sur le périmètre joint en annexe.
.

Conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, la décision de prise en considération cesse de produire effet si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée.

Le périmètre permettra de surseoir à statuer pendant deux ans, sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme de l'étude.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre en considération le projet d'aménagement de la zone, suivant le périmètre joint en annexe ;

2) D'approuver le périmètre défini à l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme permettant de surseoir à statuer toute demande d'occupation de sols intéressant le secteur considéré et d'inscrire ce périmètre dans le livre des obligations diverses du Plan Local d'Urbanisme ;

3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités de publicité de la présente décision conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0382

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - SEQUEDIN - LOOS -

MARAIS DE LOMME SEQUEDIN - INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

I. Rappel du contexte

Le secteur dit du Marais s'étend depuis les Rives de la Haute Deûle à Lomme jusqu'à l'entrée de Ville de Sequedin. Situé en périphérie urbaine de Lille, le site est bordé au nord par la ceinture ferroviaire, au sud par la Deûle et présente un tissu mixte complexe typique de l'histoire urbaine de la métropole.

Historiquement liée à l'activité industrielle en bord à voie d'eau, la majorité du site est à dominante industrielle lourde impliquant un contexte environnemental sensible lié à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement et du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement Produits Chimiques de Loos.

Le secteur constitue également un bassin de vie où cohabitent activité économique industrielle et habitat dont un parc très fragilisé, identifié comme quartier de veille active au titre de la Politique de la Ville, avec des concentrations ponctuelles de pauvreté et d'habitat insalubre.

Pour autant le site présente une réelle opportunité foncière liée à la présence de friches et potentielles mutations foncières et de valorisation du patrimoine architectural.

Il convient alors de définir une stratégie urbaine globale visant à définir et encadrer le potentiel de développement du secteur selon les objectifs suivants :

- Définir une stratégie urbaine globale conjuguant les enjeux métropolitains avec les enjeux de proximité ;
- Conforter, structurer et développer l'activité économique du secteur pour la rendre lisible et attractive ;
- Réinterroger le devenir des sites mutables, traiter les franges urbaines et recréer un maillage apaisé pour résorber les fractures urbaines et apporter davantage de qualité de vie ;
- Traiter les difficultés sociales lié à la présence d'un quartier de veille active de la Politique de la Ville ;

- Définir une stratégie d'accompagnement des espaces publics de qualités en lien avec les opportunités créer par l'évolution de l'offre de transport et déplacement pour apaiser les circulations et rendre plus évident les échanges et parcours doux.

Une étude de secteur va être lancée pour maitriser les enjeux de développement économique, urbain, d'accessibilité, d'équipements et de mutabilité et préciser ainsi la vision de ce territoire et l'accompagnement à mettre en œuvre sur le secteur à court, moyen et long terme.

II. Objet de la délibération

Afin de tenir compte de ces orientations et préserver l'avenir de ce site, dans un contexte de forte pression foncière, il est proposé, conformément à la demande des villes de Lomme et Lille par courrier en date du 22 septembre 2023 et en accord avec les villes de Loos et Sequedin, de prendre en considération ce projet d'aménagement et d'établir un régime de sursis à statuer sur le périmètre joint en annexe.
.

Conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, la décision de prise en considération cesse de produire effet si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée.

Le périmètre permettra de surseoir à statuer pendant deux ans, sur les demandes d'autorisation concernant les constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme de l'étude.

Par conséquent, la commission principale Aménagement, Habitat, Politique de la ville, Foncier, Urba., GDV consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) De prendre en considération le projet d'aménagement de la zone, suivant le périmètre joint en annexe ;

2) D'approuver le périmètre défini à l'article L424-1 du Code de l'Urbanisme permettant de surseoir à statuer toute demande d'occupation de sols intéressant le secteur considéré et d'inscrire ce périmètre dans le livre des obligations diverses du Plan Local d'Urbanisme ;

3) De laisser à Monsieur le Président l'initiative de procéder aux formalités de publicité de la présente décision conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Secteur du Marais - Périmètre de sursis à statuer

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

MEL Communes (cadastre)

Section cadastrale

Parcellaire historique

parcelle active

Communes de la MEL

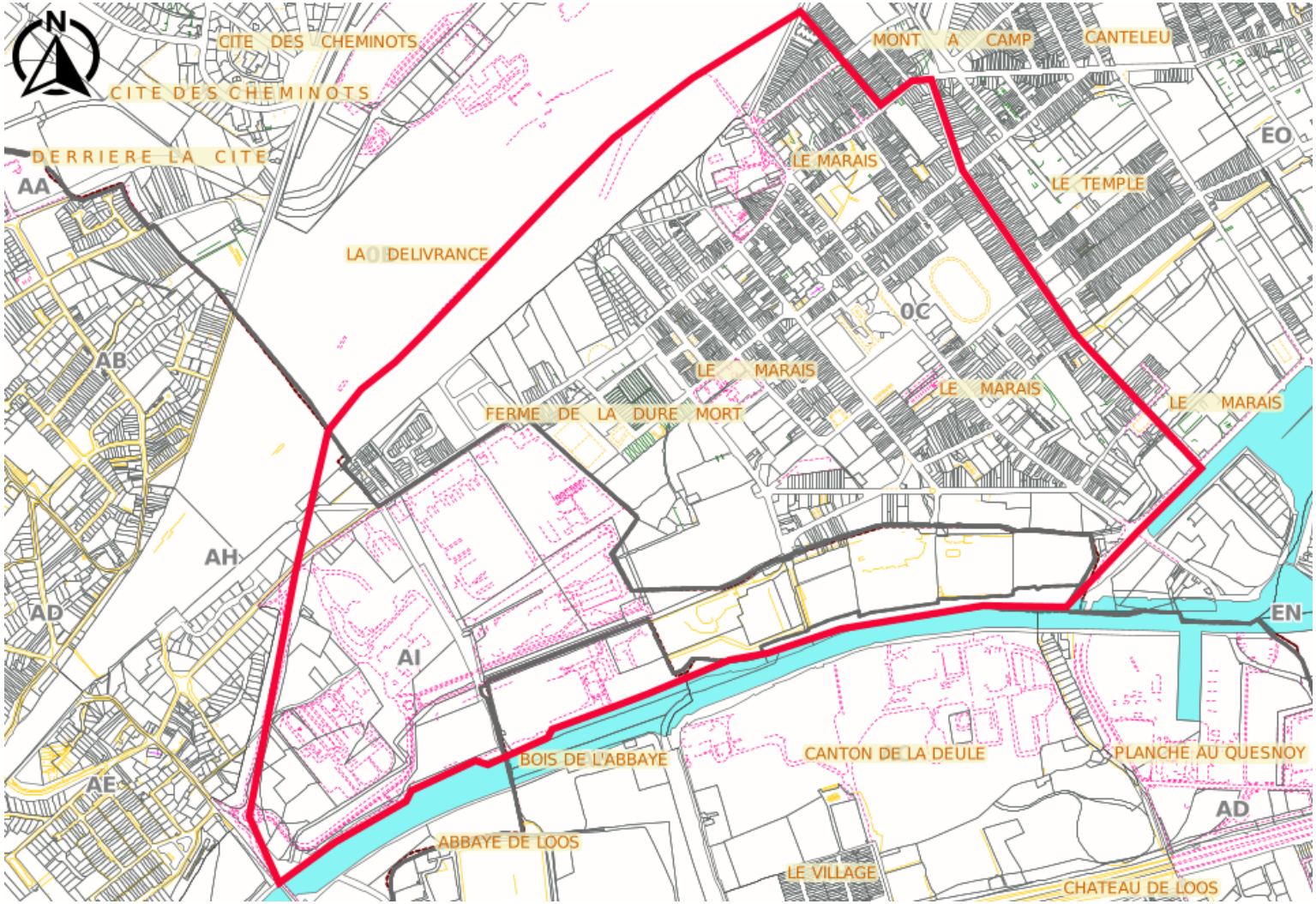

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

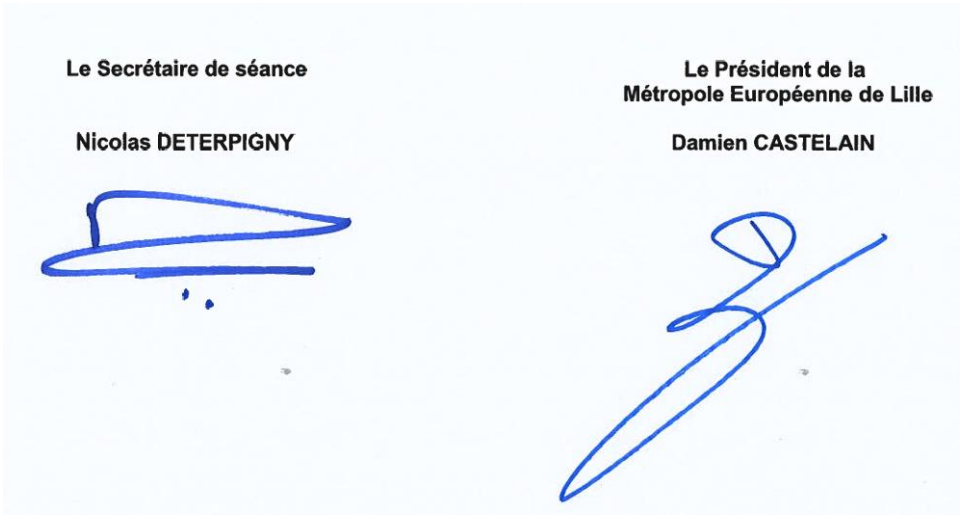

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105605-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0384

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

MISE EN PLACE DE L'OPEN PAYMENT - MAINTIEN DE LA TARIFICATION - APPROBATION

I. Rappel du contexte

En application de la délibération n° 23-C-0156 du 30 juin 2023, la mise en place d'un démonstrateur de paiement sans contact de la mobilité (Open Payment) a été réalisée à titre expérimental à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby qui s'est déroulée du 8 septembre au 28 octobre 2023 sur une partie du réseau du service public de transports urbains de personnes de la métropole européenne de Lille (MEL), concédé à la société ILEVIA (KEOLIS LILLE METROPOLE) depuis le 1er avril 2018 pour une durée de 7 ans.

L'Open Payment consiste à supprimer le titre de transport au profit d'une transaction directe par carte bancaire « classique » permettant l'accès au réseau de transport. Le contrôle se fait ensuite sur cette base. Il s'adresse tout particulièrement aux utilisateurs occasionnels des réseaux de transport.

L'expérimentation lancée le 17 juillet 2023 a notamment couvert 2 temps forts :

- La Grande Braderie de Lille qui a eu lieu les 3 et 4 septembre 2023 ;
- Les 5 matchs de la Coupe du Monde de Rugby qui ont eu lieu au Stade Pierre Mauroy, entre le 8 septembre et le 8 octobre 2023.

Les objectifs de l'expérimentation peuvent être considérés comme étant atteints, techniquement et fonctionnellement. Les statistiques de fréquentation mettent en avant l'usage plus important de ce mode de paiement lors des grands évènements, qu'il s'agisse de la Braderie de Lille ou des évènements sportifs.

Ainsi, lors de la Braderie de Lille 2023, l'Open Payment a représenté 2,5% du nombre de validations totales.

Concernant la coupe du Monde de Rugby, l'Open Payment a représenté 2,2% du nombre de validations totales pour le 1er match, 5,6% des validations pour les 2ème et 3ème matchs, 6,4% pour le 4ème match et 4,2% pour le 5ème match.
Les stations les plus plébiscitées ont été les stations Gare Lille Flandres et Rihour.

Sans événement particulier, 1 000 usages par jour, soit environ 1,2% du nombre moyen de validations totales, sont environ relevés.

II. Objet de la délibération

Afin notamment de couvrir les Jeux Olympiques 2024, il est proposé de maintenir la tarification spécifique de 2 €, compte tenu des frais de transaction bancaire s'élevant à 0,20 € par trajet valable 1 heure.

Ce tarif est identique à la billettique traditionnelle (prix incluant le trajet unitaire et le support) et au Ticket Bus SMS.

La poursuite du dispositif est couverte par l'avenant n° 5 au contrat de Concession de service public traitant de la crise sanitaire et visant à prendre en charge les dépenses supplémentaires réelles qui sont engagées par le Concessionnaire au titre d'actions de reconquête commerciale validées préalablement par la MEL au vu de leur pertinence.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'approuver le maintien de la tarification de 2 € dans le cadre de l'Open Payment.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Frédéric LEFEBVRE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0384

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

MISE EN PLACE DE L'OPEN PAYMENT - MAINTIEN DE LA TARIFICATION - APPROBATION

I. Rappel du contexte

En application de la délibération n° 23-C-0156 du 30 juin 2023, la mise en place d'un démonstrateur de paiement sans contact de la mobilité (Open Payment) a été réalisée à titre expérimental à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby qui s'est déroulée du 8 septembre au 28 octobre 2023 sur une partie du réseau du service public de transports urbains de personnes de la métropole européenne de Lille (MEL), concédé à la société ILEVIA (KEOLIS LILLE METROPOLE) depuis le 1er avril 2018 pour une durée de 7 ans.

L'Open Payment consiste à supprimer le titre de transport au profit d'une transaction directe par carte bancaire « classique » permettant l'accès au réseau de transport. Le contrôle se fait ensuite sur cette base. Il s'adresse tout particulièrement aux utilisateurs occasionnels des réseaux de transport.

L'expérimentation lancée le 17 juillet 2023 a notamment couvert 2 temps forts :

- La Grande Braderie de Lille qui a eu lieu les 3 et 4 septembre 2023 ;
- Les 5 matchs de la Coupe du Monde de Rugby qui ont eu lieu au Stade Pierre Mauroy, entre le 8 septembre et le 8 octobre 2023.

Les objectifs de l'expérimentation peuvent être considérés comme étant atteints, techniquement et fonctionnellement. Les statistiques de fréquentation mettent en avant l'usage plus important de ce mode de paiement lors des grands évènements, qu'il s'agisse de la Braderie de Lille ou des évènements sportifs.

Ainsi, lors de la Braderie de Lille 2023, l'Open Payment a représenté 2,5% du nombre de validations totales.

Concernant la coupe du Monde de Rugby, l'Open Payment a représenté 2,2% du nombre de validations totales pour le 1er match, 5,6% des validations pour les 2ème et 3ème matchs, 6,4% pour le 4ème match et 4,2% pour le 5ème match.
Les stations les plus plébiscitées ont été les stations Gare Lille Flandres et Rihour.

Sans événement particulier, 1 000 usages par jour, soit environ 1,2% du nombre moyen de validations totales, sont environ relevés.

II. Objet de la délibération

Afin notamment de couvrir les Jeux Olympiques 2024, il est proposé de maintenir la tarification spécifique de 2 €, compte tenu des frais de transaction bancaire s'élevant à 0,20 € par trajet valable 1 heure.

Ce tarif est identique à la billettique traditionnelle (prix incluant le trajet unitaire et le support) et au Ticket Bus SMS.

La poursuite du dispositif est couverte par l'avenant n° 5 au contrat de Concession de service public traitant de la crise sanitaire et visant à prendre en charge les dépenses supplémentaires réelles qui sont engagées par le Concessionnaire au titre d'actions de reconquête commerciale validées préalablement par la MEL au vu de leur pertinence.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) D'approuver le maintien de la tarification de 2 € dans le cadre de l'Open Payment.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
M. Frédéric LEFEBVRE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

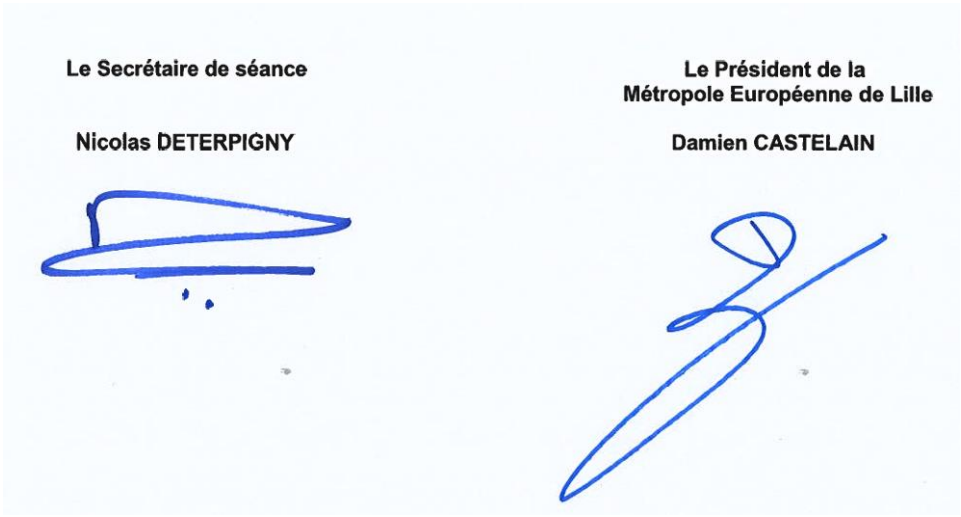

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105606-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0385

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

CONVENTION RELATIVE A L'ACCEPTATION DES TITRES URBAINS SUR LE RESEAU TER DU RESSORT TERRITORIAL DE LA MEL 2023/2024 - REGION HAUTS-DE-FRANCE - ILEVIA - SNCF VOYAGEURS - AUTORISATION DE SIGNATURE

I. Rappel du contexte

La métropole européenne de Lille (MEL) et la Région des Hauts-de-France, en collaboration avec leurs exploitants respectifs, ILEVIA et la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), conduisent depuis plusieurs années une politique commune d'intermodalité avec pour ambition d'attirer de nouveaux clients et de favoriser les déplacements sur la métropole.

Après plusieurs phases successives visant à développer l'intégration tarifaire des lignes TER (Transport Express Régional) dans le ressort territorial de la MEL, une convention définissant les modalités de cette intégration tarifaire a été conclue entre la MEL, la Région, ILEVIA et la SNCF, en date du 9 avril 2014. Par cette convention, reconduite par avenants successifs, les parties ont convenu de poursuivre l'acceptation sur le réseau TER des abonnements mais également d'autres titres urbains, notamment occasionnels.

Pour accompagner le développement de l'intégration tarifaire, la Région des Hauts-de-France et la MEL accordent une contribution financière à la SNCF Voyageurs, basée sur les charges, à savoir le coût kilométrique des trains et le nombre de voyageurs utilisant un des titres de transport ILEVIA concerné. Le montant de cette contribution est réparti à part égale entre les deux autorités organisatrices.

Par ailleurs, s'agissant de l'extension du dispositif à de nouveaux titres urbains, afin de tenir compte de la perte réelle de recettes pour la SNCF Voyageurs, un mécanisme d'ajustement a posteriori de la contribution couvrant la perte effective de recettes est également prévu.

II. Objet de la délibération

Afin de permettre la poursuite de l'intégration tarifaire et maintenir à l'identique les mécanismes actuels existants, il convient d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec la Région Hauts-de-France. La convention du 9 avril 2014 s'est terminée le 31 décembre 2022.

Une délibération visant à sa prolongation par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2024, soit une période de 2 ans a été validée par le Conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2022.

Toutefois, la Région des Hauts de France n'ayant pas délibéré dans les délais impartis, il convient désormais de conclure une convention portant sur cette même période et établie sur des bases strictement identiques à la précédente.

La contribution financière à verser à l'exploitant du TER reste basée sur les charges supportées par l'exploitant TER et demeure répartie à parts égales entre les deux Autorités Organisatrices de la Mobilité.

À titre d'information, pour l'année 2022, le montant de la contribution financière est de 3.913.300 € HT, soit 4 acomptes trimestriels de 978.325 € HT. Le montant de ces acomptes sera réévalué chaque année, dans le cadre de la convention, sur la base du montant de la contribution définitive arrêtée l'année précédente.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer la convention relative à l'intégration tarifaire des transports régionaux et urbains dans le ressort territorial de la MEL avec la Région Hauts-de-France, ILEVIA et SNCF Voyageurs ;

2) de verser à SNCF Voyageurs la contribution financière relative à l'intégration tarifaire ;

3) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget annexe Transports en section de fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Stéphanie DUCRET, Saliha KHATIR, Isabelle MARIAGE-DESREUX, Hélène MOENECLAEY, Dominique PIERRE-RENARD, Danièle PONCHAUX ainsi que MM. Guillaume DELBAR, Bernard GERARD, Yvan HUTCHINSON, Frédéric LEFEBVRE et Didier MANIER n'ayant pas pris part au débat ni au vote. Mme Florence BARISEAU n'ayant pas pris part au vote.

Pour rendu exécutoire

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0385

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

CONVENTION RELATIVE A L'ACCEPTATION DES TITRES URBAINS SUR LE RESEAU TER DU RESSORT TERRITORIAL DE LA MEL 2023/2024 - REGION HAUTS-DE-FRANCE - ILEVIA - SNCF VOYAGEURS - AUTORISATION DE SIGNATURE

I. Rappel du contexte

La métropole européenne de Lille (MEL) et la Région des Hauts-de-France, en collaboration avec leurs exploitants respectifs, ILEVIA et la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), conduisent depuis plusieurs années une politique commune d'intermodalité avec pour ambition d'attirer de nouveaux clients et de favoriser les déplacements sur la métropole.

Après plusieurs phases successives visant à développer l'intégration tarifaire des lignes TER (Transport Express Régional) dans le ressort territorial de la MEL, une convention définissant les modalités de cette intégration tarifaire a été conclue entre la MEL, la Région, ILEVIA et la SNCF, en date du 9 avril 2014. Par cette convention, reconduite par avenants successifs, les parties ont convenu de poursuivre l'acceptation sur le réseau TER des abonnements mais également d'autres titres urbains, notamment occasionnels.

Pour accompagner le développement de l'intégration tarifaire, la Région des Hauts-de-France et la MEL accordent une contribution financière à la SNCF Voyageurs, basée sur les charges, à savoir le coût kilométrique des trains et le nombre de voyageurs utilisant un des titres de transport ILEVIA concerné. Le montant de cette contribution est réparti à part égale entre les deux autorités organisatrices.

Par ailleurs, s'agissant de l'extension du dispositif à de nouveaux titres urbains, afin de tenir compte de la perte réelle de recettes pour la SNCF Voyageurs, un mécanisme d'ajustement a posteriori de la contribution couvrant la perte effective de recettes est également prévu.

II. Objet de la délibération

Afin de permettre la poursuite de l'intégration tarifaire et maintenir à l'identique les mécanismes actuels existants, il convient d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec la Région Hauts-de-France. La convention du 9 avril 2014 s'est terminée le 31 décembre 2022.

Une délibération visant à sa prolongation par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2024, soit une période de 2 ans a été validée par le Conseil de la Métropole en date du 16 décembre 2022.

Toutefois, la Région des Hauts de France n'ayant pas délibéré dans les délais impartis, il convient désormais de conclure une convention portant sur cette même période et établie sur des bases strictement identiques à la précédente.

La contribution financière à verser à l'exploitant du TER reste basée sur les charges supportées par l'exploitant TER et demeure répartie à parts égales entre les deux Autorités Organisatrices de la Mobilité.

À titre d'information, pour l'année 2022, le montant de la contribution financière est de 3.913.300 € HT, soit 4 acomptes trimestriels de 978.325 € HT. Le montant de ces acomptes sera réévalué chaque année, dans le cadre de la convention, sur la base du montant de la contribution définitive arrêtée l'année précédente.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer la convention relative à l'intégration tarifaire des transports régionaux et urbains dans le ressort territorial de la MEL avec la Région Hauts-de-France, ILEVIA et SNCF Voyageurs ;

2) de verser à SNCF Voyageurs la contribution financière relative à l'intégration tarifaire ;

3) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget annexe Transports en section de fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Stéphanie DUCRET, Saliha KHATIR, Isabelle MARIAGE-DESREUX, Hélène MOENECLAEY, Dominique PIERRE-RENARD, Danièle PONCHAUX ainsi que MM. Guillaume DELBAR, Bernard GERARD, Yvan HUTCHINSON, Frédéric LEFEBVRE et Didier MANIER n'ayant pas pris part au débat ni au vote. Mme Florence BARISEAU n'ayant pas pris part au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

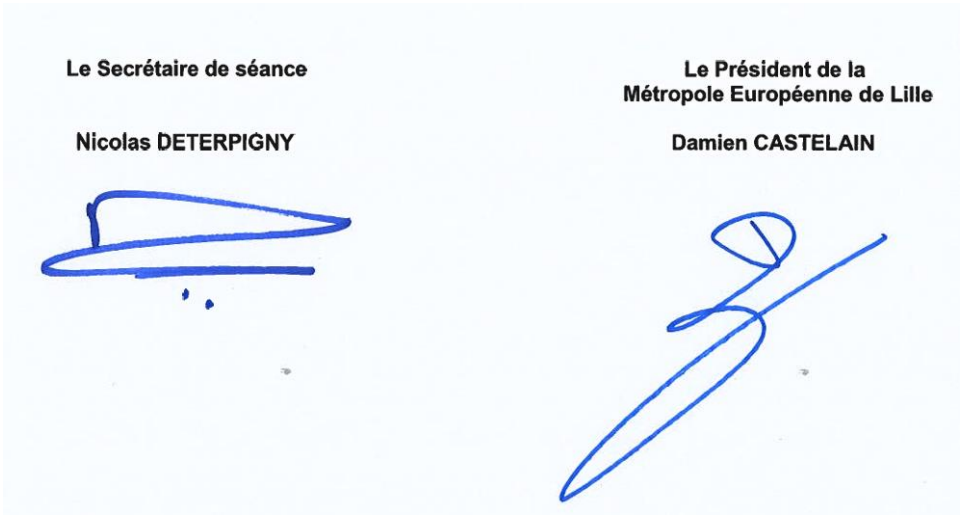

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105607-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0386

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

TRAVAUX DIVERS DE TOUS CORPS D'ETAT SUR LE PATRIMOINE DES TRANSPORTS - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE (5 LOTS) - APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION - FINANCEMENT

I. Rappel du contexte

Depuis la mise en service public et commercial des lignes 1 et 2 du métro et du tramway, des travaux de voirie, d'électricité, de plomberie et de peinture, de serrurerie, menuiserie et charpente métallique sont assurés afin de garantir la pérennité des ouvrages.

De même, des travaux sont opérés sur le patrimoine lié aux bus (garages, dépôts, etc.) et aux autres ouvrages immobiliers des transports (Pôles d'échanges, parcs relais, vélo pôles …) ce qui permet de couvrir ainsi l'ensemble des modes de transports.

Les travaux concernent toutes les prestations relatives aux corps d'état suivants :

- VRD (Voirie et Réseau Divers) – Espaces verts ;
- Électricité et éclairage ;
- Plomberie, sanitaires, fluides techniques et ventilation ;
- Peinture ;
- Serrurerie, menuiserie et charpente métallique.

À cet effet, la délibération n° 18 C 0319 du 15 juin 2018 a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de tous corps d'état sur le patrimoine des transports, décomposé en 6 lots pour un montant maximum de 12.400.000 € HT sur 4 ans.

Les accords-cadres correspondants arrivant à échéance en mars 2024, il convient de procéder à leur renouvellement.

À titre informatif, le montant des commandes annuelles est d'environ 2.100.000 € HT.

Acte certifié exécutoire - Télétransmision 059-200093201-20231215-lmc100000105607-DE - Envoi préfecture le 21/12/2023

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

II. Objet de la délibération

Aussi, il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence. Les travaux seront décomposés en 5 lots, chaque lot étant conclu pour une durée de 4 ans :

- Lot n° 1 : Travaux de voirie, réseaux divers et espaces verts pour un montant minimum de 600.000 € HT et un montant maximum de 3.400.000 € HT sur la durée du marché ;

- Lot n° 2 : Travaux d'électricité et d'éclairage pour un montant minimum de 600.000 € HT et un montant maximum de 3.400.000 € HT sur la durée du marché ;

- Lot n° 3 : Travaux de plomberie, sanitaires, fluides techniques et ventilation pour un montant minimum de 500.000 € HT et un montant maximum de 2.500.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n° 4 : Travaux de peinture pour un montant minimum de 500.000 € HT et un montant maximum de 2.500.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n° 5 : Travaux de serrurerie, menuiserie et charpente métallique pour un montant minimum de 500.000 € HT et un montant maximum de 2.500.000 € HT sur la durée du marché.

Le montant global maximum des 5 lots sur la durée des marchés est ainsi revu à 14.300.000 € HT, tenant compte de l'augmentation du coût des matières premières, du renforcement des programmes de travaux et de projets connexes en cours ou à venir tels que le SDIT et le Décret Tertiaire.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire et sera exécuté par l'émission de bons de commandes dont les montants estimés sur 4 ans sont de :

- 2.400.000 € HT pour le lot n° 1,
- 2.400.000 € HT pour le lot n° 2,
- 1.800.000 € HT pour le lot n° 3,
- 1.800.000 € HT pour le lot n° 4,
- 1.800.000 € HT pour le lot n° 5.

Soit un montant global estimé sur la durée des marchés de 10.200.000 € HT.

Pour ces prestations, la MEL exerce une activité d'opérateur de réseau au sens de l'article L. 1212-1 du Code de la commande publique et agit donc en tant qu'entité adjudicatrice.

Un appel d'offres ouvert sera donc lancé.

Les accords-cadres prévoiront la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) de réaliser les travaux tous corps d'état sur le patrimoine des transports (5 lots) ;

2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à lancer un appel d'offres ouvert ;

3) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer les marchés ;

4) d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel d'appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article prévu à l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;

5) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget annexe Transports en sections de fonctionnement et d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
MM. Alexandre GARCIN et Patrick PROISY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0386

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

TRAVAUX DIVERS DE TOUS CORPS D'ETAT SUR LE PATRIMOINE DES TRANSPORTS - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE (5 LOTS) - APPEL D'OFFRES OUVERT - DECISION - FINANCEMENT

I. Rappel du contexte

Depuis la mise en service public et commercial des lignes 1 et 2 du métro et du tramway, des travaux de voirie, d'électricité, de plomberie et de peinture, de serrurerie, menuiserie et charpente métallique sont assurés afin de garantir la pérennité des ouvrages.

De même, des travaux sont opérés sur le patrimoine lié aux bus (garages, dépôts, etc.) et aux autres ouvrages immobiliers des transports (Pôles d'échanges, parcs relais, vélo pôles …) ce qui permet de couvrir ainsi l'ensemble des modes de transports.

Les travaux concernent toutes les prestations relatives aux corps d'état suivants :

- VRD (Voirie et Réseau Divers) – Espaces verts ;
- Électricité et éclairage ;
- Plomberie, sanitaires, fluides techniques et ventilation ;
- Peinture ;
- Serrurerie, menuiserie et charpente métallique.

À cet effet, la délibération n° 18 C 0319 du 15 juin 2018 a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de tous corps d'état sur le patrimoine des transports, décomposé en 6 lots pour un montant maximum de 12.400.000 € HT sur 4 ans.

Les accords-cadres correspondants arrivant à échéance en mars 2024, il convient de procéder à leur renouvellement.

À titre informatif, le montant des commandes annuelles est d'environ 2.100.000 € HT.

II. Objet de la délibération

Aussi, il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence. Les travaux seront décomposés en 5 lots, chaque lot étant conclu pour une durée de 4 ans :

- Lot n° 1 : Travaux de voirie, réseaux divers et espaces verts pour un montant minimum de 600.000 € HT et un montant maximum de 3.400.000 € HT sur la durée du marché ;

- Lot n° 2 : Travaux d'électricité et d'éclairage pour un montant minimum de 600.000 € HT et un montant maximum de 3.400.000 € HT sur la durée du marché ;

- Lot n° 3 : Travaux de plomberie, sanitaires, fluides techniques et ventilation pour un montant minimum de 500.000 € HT et un montant maximum de 2.500.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n° 4 : Travaux de peinture pour un montant minimum de 500.000 € HT et un montant maximum de 2.500.000 € HT sur la durée du marché.

- Lot n° 5 : Travaux de serrurerie, menuiserie et charpente métallique pour un montant minimum de 500.000 € HT et un montant maximum de 2.500.000 € HT sur la durée du marché.

Le montant global maximum des 5 lots sur la durée des marchés est ainsi revu à 14.300.000 € HT, tenant compte de l'augmentation du coût des matières premières, du renforcement des programmes de travaux et de projets connexes en cours ou à venir tels que le SDIT et le Décret Tertiaire.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire et sera exécuté par l'émission de bons de commandes dont les montants estimés sur 4 ans sont de :

- 2.400.000 € HT pour le lot n° 1,
- 2.400.000 € HT pour le lot n° 2,
- 1.800.000 € HT pour le lot n° 3,
- 1.800.000 € HT pour le lot n° 4,
- 1.800.000 € HT pour le lot n° 5.

Soit un montant global estimé sur la durée des marchés de 10.200.000 € HT.

Pour ces prestations, la MEL exerce une activité d'opérateur de réseau au sens de l'article L. 1212-1 du Code de la commande publique et agit donc en tant qu'entité adjudicatrice.

Un appel d'offres ouvert sera donc lancé.

Les accords-cadres prévoiront la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) de réaliser les travaux tous corps d'état sur le patrimoine des transports (5 lots) ;

2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à lancer un appel d'offres ouvert ;

3) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer les marchés ;

4) d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel d'appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article prévu à l'article R.2122-2 du Code de la commande publique ;

5) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget annexe Transports en sections de fonctionnement et d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
MM. Alexandre GARCIN et Patrick PROISY n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

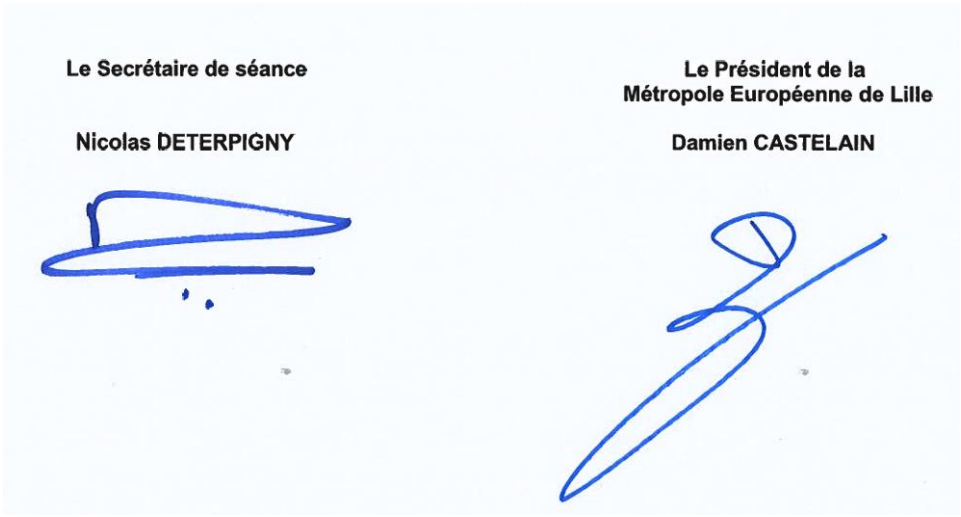

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105703-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0484

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

VŒU POUR UNE DESSERTE DE LA METROPOLE PAR DES TRAINS DE NUIT.

En 2020, le Président de la République a annoncé le développement des trains de nuit et en 2021, le gouvernement a publié un rapport sur les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) qui montrait la pertinence de la mise en service d'un train de nuit saisonnier Bruxelles-Lille-Bourg Saint Maurice.

En cohérence avec d'une part les ambitions portées par le Plan de Mobilité adopté lors du Conseil métropolitain d'octobre dernier, et d'autre part le soutien apporté au projet de Service Express Régional Métropolitain, la Métropole Européenne de Lille souhaite s'inscrire dans le plan national des trains de nuit, en facilitant l'accessibilité à moindre coût et décarbonée de son territoire, sans investissements majeurs sur le réseau et sur les gares.

Par ce vœu, la Métropole Européenne de Lille demande donc à l'État de confirmer son engagement de mise en œuvre des trains de nuit, en intégrant des liaisons depuis le territoire métropolitain vers les grandes destinations nationales et européennes.

Soit, entre autres, depuis Bruxelles-Lille, des lignes vers Nice-Vintimille, Perpignan-Barcelone ou encore vers Toulouse et le Pays Basque, et ce en cohérence avec les annonces relatives au soutien de la Commission européenne à dix projets pilotes, dont une ligne reliant Amsterdam à Barcelone via la métropole lilloise.

Le train émettant jusqu'à 80 fois moins de CO2 que l'avion, l'urgence climatique réclame de sortir du recours à l'avion pour les courtes distances mais aussi pour celles comprises entre 1 000 et 1 500 kilomètres, dès lors qu'une alternative confortable et abordable est proposée aux usagers.

En outre, la desserte de notre Métropole par les trains de nuit permettrait aux voyageurs d'éviter le changement de gares à Paris et le transit entre les gares via le métro.

Ainsi, par ce vœu, le Conseil métropolitain demande au gouvernement de faire figurer le hub ferroviaire que constitue la métropole lilloise dans le réseau des trains de nuit.

Cette desserte de la métropole lilloise implique :

- Une intégration des gares lilloises, comme têtes de pont de certains services de trains de nuit à destination du Sud-Ouest, du Centre et du Sud-Est de la France ;

- Une meilleure articulation des services Lille-Paris et Tourcoing-Paris, avec les liaisons assurées depuis Paris en train de nuit ;

- Une desserte effective de Lille par la compagnie European Sleeper qui est en charge d'exploiter la future ligne Amsterdam-Barcelone soutenue par la Commission européenne.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour rendu exécutoire

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0484

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

VŒU POUR UNE DESSERTE DE LA METROPOLE PAR DES TRAINS DE NUIT.

En 2020, le Président de la République a annoncé le développement des trains de nuit et en 2021, le gouvernement a publié un rapport sur les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) qui montrait la pertinence de la mise en service d'un train de nuit saisonnier Bruxelles-Lille-Bourg Saint Maurice.

En cohérence avec d'une part les ambitions portées par le Plan de Mobilité adopté lors du Conseil métropolitain d'octobre dernier, et d'autre part le soutien apporté au projet de Service Express Régional Métropolitain, la Métropole Européenne de Lille souhaite s'inscrire dans le plan national des trains de nuit, en facilitant l'accessibilité à moindre coût et décarbonée de son territoire, sans investissements majeurs sur le réseau et sur les gares.

Par ce vœu, la Métropole Européenne de Lille demande donc à l'État de confirmer son engagement de mise en œuvre des trains de nuit, en intégrant des liaisons depuis le territoire métropolitain vers les grandes destinations nationales et européennes.

Soit, entre autres, depuis Bruxelles-Lille, des lignes vers Nice-Vintimille, Perpignan-Barcelone ou encore vers Toulouse et le Pays Basque, et ce en cohérence avec les annonces relatives au soutien de la Commission européenne à dix projets pilotes, dont une ligne reliant Amsterdam à Barcelone via la métropole lilloise.

Le train émettant jusqu'à 80 fois moins de CO2 que l'avion, l'urgence climatique réclame de sortir du recours à l'avion pour les courtes distances mais aussi pour celles comprises entre 1 000 et 1 500 kilomètres, dès lors qu'une alternative confortable et abordable est proposée aux usagers.

En outre, la desserte de notre Métropole par les trains de nuit permettrait aux voyageurs d'éviter le changement de gares à Paris et le transit entre les gares via le métro.

Ainsi, par ce vœu, le Conseil métropolitain demande au gouvernement de faire figurer le hub ferroviaire que constitue la métropole lilloise dans le réseau des trains de nuit.

Cette desserte de la métropole lilloise implique :

- Une intégration des gares lilloises, comme têtes de pont de certains services de trains de nuit à destination du Sud-Ouest, du Centre et du Sud-Est de la France ;

- Une meilleure articulation des services Lille-Paris et Tourcoing-Paris, avec les liaisons assurées depuis Paris en train de nuit ;

- Une desserte effective de Lille par la compagnie European Sleeper qui est en charge d'exploiter la future ligne Amsterdam-Barcelone soutenue par la Commission européenne.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.

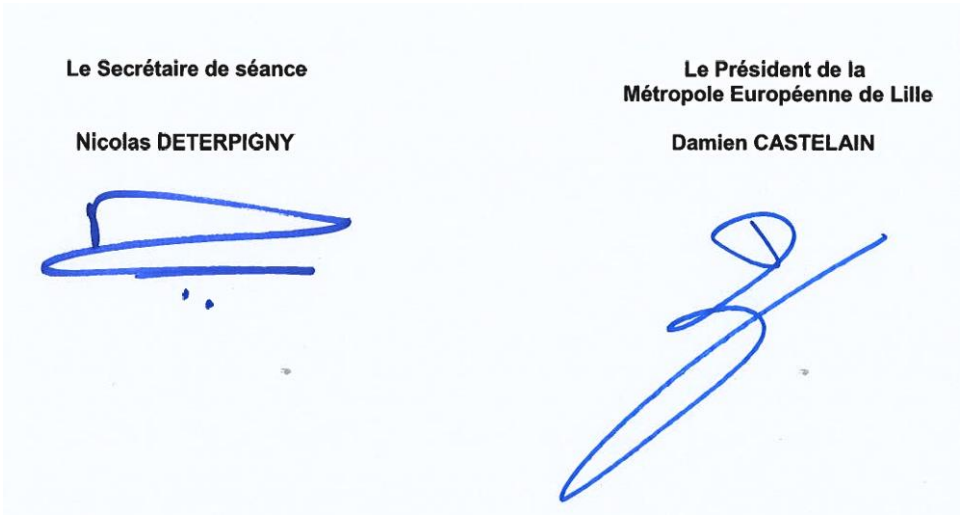

Pour rendu exécutoire

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 21/12/2023
Arnaud FICOT

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 059-200093201-20231215-lmc100000105608-DE
Acte certifié exécutoire
Envoi préfecture le 21/12/2023
Retour préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023

23-C-0387

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A LA FOURNITURE, A L'INSTALLATION ET A L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL - APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET DU CONTRAT

I. Rappel du contexte

Dans le cadre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et selon l'article L.5217-2 6° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la métropole européenne de Lille (MEL) est, depuis le 1er janvier 2015, seule compétente en matière de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides.

Une première stratégie métropolitaine en application de la délibération n°15 C 1437 du 18 décembre 2015 ambitionnait de constituer un réseau de bornes de recharge à travers deux volets, l'un hors espace public, l'autre sur l'espace public.

Si ces objectifs ont été quasiment atteints hors espace public et sur le périmètre des communes de moins de 5 000 habitants, le programme d'aménagement visé pour le périmètre des communes de plus de 5 000 habitants dans le cadre de la convention qui liait la MEL et l'opérateur Bluelib (filiale de Bolloré) depuis 2017 n'a pas été mis en œuvre. Cette convention a été dénoncée au Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 par délibération n° 20 C 0350.

En réponse au constat de carence de solutions de recharge sur les communes les plus denses, dans un contexte très différent de 2015, en lien avec les objectifs visés par le Plan de Mobilité (PDM) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) métropolitains, une nouvelle stratégie métropolitaine en faveur du développement de l'électromobilité a été adoptée le 28 juin 2021 à travers la délibération n° 21 C 0280.

Ce nouveau cadre stratégique est bâti suivant 3 volets d'intervention du ressort de la puissance publique, à la fois complémentaires et cohérents :

- Volet 1 : accompagner les usagers et acteurs du territoire vers l'électromobilité.

Ce premier volet s'articule autour de 3 axes déclinés comme suit :

- inciter au développement de l'électromobilité auprès des communes et de l'ensemble des acteurs du territoire, particuliers et entreprises ;
- promouvoir / faciliter l'accès à des offres de recharge électrique dans le résidentiel et le privé « à destination » via des mesures d'information et de communication ;
- coordonner et consolider les offres de recharge accessible au public en domaine « privé » en particulier dans le cadre de la mise en œuvre prochaine du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge [SDIRVE].

- Volet 2 : être exemplaire sur le patrimoine métropolitain.

Ce deuxième volet consiste pour la MEL à poursuivre l'électrification de son parc automobile (actuellement 13%) et l'aménagement de bornes de recharge sur ses équipements et sites métropolitains y compris en délégation de service public, mais également pour les parcs de stationnement en ouvrage et les parcs relais dans le respect de la réglementation issue de la LOM (loi d'orientation des mobilités).

Les sites métropolitains déjà équipés sont Biotope 2 et l'UTLS (34 points de recharge), Biotope (24), Centre logistique (4), UTML (3), Près du Hem (3), Délégation territoriale d'Armentières (2), Stadium (1) ... Des études sont en cours pour les autres unités territoriales et espaces naturels de la MEL.

Concernant les différents parkings de stationnement en ouvrage MEL en concession, les parcs relais, et les pôles d'échanges, les aménagements sont en cours de déploiement ce qui à terme conduira (2025) à un total de plus de 800 équipements en bornes IRVE développés sur ces ouvrages.

Volet 3 : développer les capacités de recharge dans l'espace public.

Pour ce qui concerne le troisième volet, en termes d'équipements du territoire à déployer et à gérer sur l'espace public, il a été proposé à horizon 2025 :

- de compléter l'équipement des communes de moins de 5 000 habitants non encore équipées et d'assurer l'exploitation des dispositifs installés ;
- d'équiper le périmètre des communes de plus de 5 000 habitants suivant trois typologies de bornes :
  - 150 à 250 bornes pour les charges « résidentielles » notamment en complément des équipements privatifs dans les quartiers en tension et en déficit de garages ;
  - 40 à 60 bornes pour les charges « intermédiaires », à proximité d'aménités urbaines: quartiers commerçants, gares, … ;
  - 20 à 30 bornes « rapides » pour les besoins en itinérance, de longue distance à proximité de grands axes de circulation, ou encore des besoins spécifiques de professionnels : taxis, logistique urbaine, …

Afin d'assurer le déploiement et l'exploitation du service de recharge électrique métropolitain sur l'espace public ainsi constitué à terme, le principe de mise en œuvre d'une concession de service a été retenu.

II. Objet de la délibération

La consultation a été engagée conformément aux articles L.1410-1 et L. 1410-3 du CGCT, et des articles L3120-1 à L3125-2 du Code de la commande publique sous la forme d'une procédure « restreinte ». La consultation s'est donc organisée en deux temps, tout d'abord la remise et l'analyse de la candidature puis l'établissement et l'analyse des offres.

Dans le cadre de la procédure de concession de service, la MEL a procédé à l'insertion d'un avis d'appel à la concurrence au JOUE, au BOAMP, sur le profil d'acheteur de la MEL, sur le site "Marchés Online" ainsi qu'au magazine « Moniteur des Travaux Publics » le 20 mai 2022.

La date limite de remise des candidatures avait été fixée au 4 juillet 2022 à 12 heures.
Les services de la MEL, réunis à cet effet, le 4 juillet 2022 à 14h30, ont procédé à l'ouverture des dix candidatures suivantes :

- TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES,
- BOUYGUES ENERGIES & SERVICES,
- le groupement formé entre les sociétés IZIVIA et DEMETER INVESTMENT MANAGERS,
- ENGIE ENERGIE SERVICES,
- le groupement formé entre les sociétés POWER DOT France SAS et la STPEE SCOP,
- le groupement formé entre les sociétés UBITRICITY GmbH et la Société des Pétroles SHELL SAS,
- le groupement formé entre les sociétés GREENYELLOW SAS, NGE Concessions et IRVE Invest,
- le groupement formé entre les sociétés E-TOTEM SAS, ATOMELEC SA et E-Totem Infrastructure,
- le groupement formé entre les sociétés SPIE CITY NETWORK et SIIT,
- R3 SAS.

Les services de la MEL ont constaté que le groupement formé entre les sociétés POWER Dot France et la STPEE SCOP n'avait pas remis une candidature complète et que le candidat R3 SAS ne présentait pas le niveau de capacité économique et financier minimal exigé dans le cadre de la consultation.

Les huit autres candidats disposaient des garanties professionnelles, techniques, financières requises et respectaient l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail. En conséquence et conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la commission de concession de service a autorisé, par une décision en date du 28 septembre 2022, ces candidats à présenter une offre.

Le dossier de consultation en vue de la remise de cette offre initiale a été envoyé aux huit candidats le 30 décembre 2022.

La date limite de réception des offres initiales était fixée au 1er mars 2023 à 12h00.

Six offres ont été remises avant les dates et heure limites fixées, émanant des soumissionnaires suivants :

- ENGIE ENERGIE SERVICES,
- le groupement formé entre les sociétés IZIVIA et DEMETER INVESTMENT MANAGERS,
- le groupement formé entre les sociétés SPIE CITY NETWORK et SIIT,
- le groupement formé entre les sociétés GREENYELLOW SAS, NGE Concessions et IRVE Invest,
- le groupement formé entre les sociétés E-TOTEM SAS, ATOMELEC SA et E-Totem Infrastructure,
- TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES.

À l'issue de l'analyse des offres initiales, la commission de concession de service a rendu un avis le 24 avril 2023.

Conformément aux articles 2.1 et 7 du règlement de la consultation, seuls les quatre soumissionnaires dont l'offre initiale a été classée parmi les quatre premières, sur la base des critères annoncés, ont reçu un avis favorable de la commission en vue de leur participation à la phase de négociation. Ces soumissionnaires étaient les suivants :

- ENGIE ENERGIE SERVICES
- le groupement formé entre les sociétés IZIVIA et DEMETER INVESTMENT MANAGERS,
- le groupement formé entre les sociétés SPIE CITY NETWORK et SIIT,
- TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES.

À l'inverse, la commission a émis l'avis d'éliminer les deux autres soumissionnaires, classés en avant dernière et dernière position.

La commission a donc proposé à l'autorité habilitée à signer la convention, en application de l'article L. 1411-5 du CGCT, d'engager des négociations avec les quatre candidats susmentionnés.

Les soumissionnaires admis à la négociation ont été invités à une première séance de négociation, organisée les 15 et 17 mai 2023.

Une seconde séance de négociation s'est tenue avec chaque soumissionnaire. Elles ont eu lieu les 15 et 16 juin 2023.

Par un courrier notifié aux candidats en date du 5 juillet 2023, le pouvoir adjudicateur a clôturé les négociations et a demandé la remise d'une offre finale.

Les offres finales des soumissionnaires suivants été réceptionnées dans les délais fixés, le 11 septembre 2023 avant 12h00 :

- ENGIE ENERGIE SERVICES,
- le groupement formé entre les sociétés IZIVIA et DEMETER INVESTMENT MANAGERS,
- le groupement formé entre les sociétés SPIE CITY NETWORK et SIIT,
- TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES.

Au terme de cette procédure, l'exécutif soumet au Conseil de la Métropole le choix définitif de l'attributaire.

Le rapport de l'exécutif est communiqué au Conseil de la Métropole et présente, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, les motifs du choix de l'attributaire retenu ainsi que l'économie générale du projet de convention de concession de service proposé au Conseil.

Au vu de l'analyse ainsi conduite, il apparaît que l'offre proposée par le candidat TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES présente le meilleur avantage économique global au regard des critères de jugement des offres et est ainsi à même de remplir au mieux les objectifs de la MEL.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été transmis aux membres du Conseil de la Métropole :

- le rapport et l'avis de la Commission de concession de service prévue par l'article L.1411-5 du CGCT établissant la liste des candidats admis à présenter une offre, en date du 28 septembre 2022 ;
- le rapport et l'avis de la Commission de concession de service relatifs aux offres initiales reçues, en date du 24 avril 2023 ;
- le rapport de l'exécutif sur les motifs de choix du concessionnaire et l'économie générale de la concession de service pour la fourniture, l'installation et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicule électrique sur le territoire de la métropole ;
- le projet de délibération approuvant le choix du concessionnaire.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'approuver le choix de la société TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES en qualité de concessionnaire du service relatif à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la métropole européenne de Lille ;

2) d’approuver l’économie générale du contrat proposé à la signature ;

3) d’autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le contrat et effectuer tous actes, diligences et formalités nécessaires à la prise d’effet et l’exécution du contrat.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Anissa BADERI ainsi que MM. Loïc CATHELAIN et Julien PILETTE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Pour rendu exécutoire

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

23-C-0387

Séance du vendredi 15 décembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A LA FOURNITURE, A L'INSTALLATION ET A L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MEL - APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET DU CONTRAT

I. Rappel du contexte

Dans le cadre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et selon l'article L.5217-2 6° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la métropole européenne de Lille (MEL) est, depuis le 1er janvier 2015, seule compétente en matière de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides.

Une première stratégie métropolitaine en application de la délibération n°15 C 1437 du 18 décembre 2015 ambitionnait de constituer un réseau de bornes de recharge à travers deux volets, l'un hors espace public, l'autre sur l'espace public.

Si ces objectifs ont été quasiment atteints hors espace public et sur le périmètre des communes de moins de 5 000 habitants, le programme d'aménagement visé pour le périmètre des communes de plus de 5 000 habitants dans le cadre de la convention qui liait la MEL et l'opérateur Bluelib (filiale de Bolloré) depuis 2017 n'a pas été mis en œuvre. Cette convention a été dénoncée au Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 par délibération n° 20 C 0350.

En réponse au constat de carence de solutions de recharge sur les communes les plus denses, dans un contexte très différent de 2015, en lien avec les objectifs visés par le Plan de Mobilité (PDM) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) métropolitains, une nouvelle stratégie métropolitaine en faveur du développement de l'électromobilité a été adoptée le 28 juin 2021 à travers la délibération n° 21 C 0280.

Ce nouveau cadre stratégique est bâti suivant 3 volets d'intervention du ressort de la puissance publique, à la fois complémentaires et cohérents :

- Volet 1 : accompagner les usagers et acteurs du territoire vers l'électromobilité.

Ce premier volet s'articule autour de 3 axes déclinés comme suit :

- inciter au développement de l'électromobilité auprès des communes et de l'ensemble des acteurs du territoire, particuliers et entreprises ;
- promouvoir / faciliter l'accès à des offres de recharge électrique dans le résidentiel et le privé « à destination » via des mesures d'information et de communication ;
- coordonner et consolider les offres de recharge accessible au public en domaine « privé » en particulier dans le cadre de la mise en œuvre prochaine du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge [SDIRVE].

- Volet 2 : être exemplaire sur le patrimoine métropolitain.

Ce deuxième volet consiste pour la MEL à poursuivre l'électrification de son parc automobile (actuellement 13%) et l'aménagement de bornes de recharge sur ses équipements et sites métropolitains y compris en délégation de service public, mais également pour les parcs de stationnement en ouvrage et les parcs relais dans le respect de la réglementation issue de la LOM (loi d'orientation des mobilités).

Les sites métropolitains déjà équipés sont Biotope 2 et l'UTLS (34 points de recharge), Biotope (24), Centre logistique (4), UTML (3), Près du Hem (3), Délégation territoriale d'Armentières (2), Stadium (1) ... Des études sont en cours pour les autres unités territoriales et espaces naturels de la MEL.

Concernant les différents parkings de stationnement en ouvrage MEL en concession, les parcs relais, et les pôles d'échanges, les aménagements sont en cours de déploiement ce qui à terme conduira (2025) à un total de plus de 800 équipements en bornes IRVE développés sur ces ouvrages.

Volet 3 : développer les capacités de recharge dans l'espace public.

Pour ce qui concerne le troisième volet, en termes d'équipements du territoire à déployer et à gérer sur l'espace public, il a été proposé à horizon 2025 :

- de compléter l'équipement des communes de moins de 5 000 habitants non encore équipées et d'assurer l'exploitation des dispositifs installés ;
- d'équiper le périmètre des communes de plus de 5 000 habitants suivant trois typologies de bornes :
  - 150 à 250 bornes pour les charges « résidentielles » notamment en complément des équipements privatifs dans les quartiers en tension et en déficit de garages ;
  - 40 à 60 bornes pour les charges « intermédiaires », à proximité d'aménités urbaines: quartiers commerçants, gares, … ;
  - 20 à 30 bornes « rapides » pour les besoins en itinérance, de longue distance à proximité de grands axes de circulation, ou encore des besoins spécifiques de professionnels : taxis, logistique urbaine, …

Afin d'assurer le déploiement et l'exploitation du service de recharge électrique métropolitain sur l'espace public ainsi constitué à terme, le principe de mise en œuvre d'une concession de service a été retenu.

II. Objet de la délibération

La consultation a été engagée conformément aux articles L.1410-1 et L. 1410-3 du CGCT, et des articles L3120-1 à L3125-2 du Code de la commande publique sous la forme d'une procédure « restreinte ». La consultation s'est donc organisée en deux temps, tout d'abord la remise et l'analyse de la candidature puis l'établissement et l'analyse des offres.

Dans le cadre de la procédure de concession de service, la MEL a procédé à l'insertion d'un avis d'appel à la concurrence au JOUE, au BOAMP, sur le profil d'acheteur de la MEL, sur le site "Marchés Online" ainsi qu'au magazine « Moniteur des Travaux Publics » le 20 mai 2022.

La date limite de remise des candidatures avait été fixée au 4 juillet 2022 à 12 heures.
Les services de la MEL, réunis à cet effet, le 4 juillet 2022 à 14h30, ont procédé à l'ouverture des dix candidatures suivantes :

- TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES,
- BOUYGUES ENERGIES & SERVICES,
- le groupement formé entre les sociétés IZIVIA et DEMETER INVESTMENT MANAGERS,
- ENGIE ENERGIE SERVICES,
- le groupement formé entre les sociétés POWER DOT France SAS et la STPEE SCOP,
- le groupement formé entre les sociétés UBITRICITY GmbH et la Société des Pétroles SHELL SAS,
- le groupement formé entre les sociétés GREENYELLOW SAS, NGE Concessions et IRVE Invest,
- le groupement formé entre les sociétés E-TOTEM SAS, ATOMELEC SA et E-Totem Infrastructure,
- le groupement formé entre les sociétés SPIE CITY NETWORK et SIIT,
- R3 SAS.

Les services de la MEL ont constaté que le groupement formé entre les sociétés POWER Dot France et la STPEE SCOP n'avait pas remis une candidature complète et que le candidat R3 SAS ne présentait pas le niveau de capacité économique et financier minimal exigé dans le cadre de la consultation.

Les huit autres candidats disposaient des garanties professionnelles, techniques, financières requises et respectaient l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail. En conséquence et conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la commission de concession de service a autorisé, par une décision en date du 28 septembre 2022, ces candidats à présenter une offre.

Le dossier de consultation en vue de la remise de cette offre initiale a été envoyé aux huit candidats le 30 décembre 2022.

La date limite de réception des offres initiales était fixée au 1er mars 2023 à 12h00.

Six offres ont été remises avant les dates et heure limites fixées, émanant des soumissionnaires suivants :

- ENGIE ENERGIE SERVICES,
- le groupement formé entre les sociétés IZIVIA et DEMETER INVESTMENT MANAGERS,
- le groupement formé entre les sociétés SPIE CITY NETWORK et SIIT,
- le groupement formé entre les sociétés GREENYELLOW SAS, NGE Concessions et IRVE Invest,
- le groupement formé entre les sociétés E-TOTEM SAS, ATOMELEC SA et E-Totem Infrastructure,
- TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES.

À l'issue de l'analyse des offres initiales, la commission de concession de service a rendu un avis le 24 avril 2023.

Conformément aux articles 2.1 et 7 du règlement de la consultation, seuls les quatre soumissionnaires dont l'offre initiale a été classée parmi les quatre premières, sur la base des critères annoncés, ont reçu un avis favorable de la commission en vue de leur participation à la phase de négociation. Ces soumissionnaires étaient les suivants :

- ENGIE ENERGIE SERVICES
- le groupement formé entre les sociétés IZIVIA et DEMETER INVESTMENT MANAGERS,
- le groupement formé entre les sociétés SPIE CITY NETWORK et SIIT,
- TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES.

À l'inverse, la commission a émis l'avis d'éliminer les deux autres soumissionnaires, classés en avant dernière et dernière position.

La commission a donc proposé à l'autorité habilitée à signer la convention, en application de l'article L. 1411-5 du CGCT, d'engager des négociations avec les quatre candidats susmentionnés.

Les soumissionnaires admis à la négociation ont été invités à une première séance de négociation, organisée les 15 et 17 mai 2023.

Une seconde séance de négociation s'est tenue avec chaque soumissionnaire. Elles ont eu lieu les 15 et 16 juin 2023.

Par un courrier notifié aux candidats en date du 5 juillet 2023, le pouvoir adjudicateur a clôturé les négociations et a demandé la remise d'une offre finale.

Les offres finales des soumissionnaires suivants été réceptionnées dans les délais fixés, le 11 septembre 2023 avant 12h00 :

- ENGIE ENERGIE SERVICES,
- le groupement formé entre les sociétés IZIVIA et DEMETER INVESTMENT MANAGERS,
- le groupement formé entre les sociétés SPIE CITY NETWORK et SIIT,
- TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES.

Au terme de cette procédure, l'exécutif soumet au Conseil de la Métropole le choix définitif de l'attributaire.

Le rapport de l'exécutif est communiqué au Conseil de la Métropole et présente, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, les motifs du choix de l'attributaire retenu ainsi que l'économie générale du projet de convention de concession de service proposé au Conseil.

Au vu de l'analyse ainsi conduite, il apparaît que l'offre proposée par le candidat TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES présente le meilleur avantage économique global au regard des critères de jugement des offres et est ainsi à même de remplir au mieux les objectifs de la MEL.

Conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été transmis aux membres du Conseil de la Métropole :

- le rapport et l'avis de la Commission de concession de service prévue par l'article L.1411-5 du CGCT établissant la liste des candidats admis à présenter une offre, en date du 28 septembre 2022 ;
- le rapport et l'avis de la Commission de concession de service relatifs aux offres initiales reçues, en date du 24 avril 2023 ;
- le rapport de l'exécutif sur les motifs de choix du concessionnaire et l'économie générale de la concession de service pour la fourniture, l'installation et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicule électrique sur le territoire de la métropole ;
- le projet de délibération approuvant le choix du concessionnaire.

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'approuver le choix de la société TOTAL ENERGIES CHARGING SERVICES en qualité de concessionnaire du service relatif à la fourniture, l'installation et l'exploitation technique et commerciale de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la métropole européenne de Lille ;

2) d’approuver l’économie générale du contrat proposé à la signature ;

3) d’autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le contrat et effectuer tous actes, diligences et formalités nécessaires à la prise d’effet et l’exécution du contrat.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Mme Anissa BADERI ainsi que MM. Loïc CATHELAIN et Julien PILETTE n'ayant pas pris part au débat ni au vote.

Réunion du CONSEIL du 15/12/2023

Nombre de membres en exercice : 188
Quorum minimum requis : 95
Date de la convocation à la réunion : 08/12/2023

Président : CASTELAIN Damien
(Secrétaire de Séance : DETERPIGNY Nicolas)

Présents (169) :

M. ACHIBA Salim (à partir de 17h50), M. AGBEGNA Kwami, M. AL-DANDACHI Maroin, M. AMBROZIEWICZ Jean Marc, M. AMROUNI Karim, M. ANDRIES Jean Philippe, Mme. AUBRY Martine, Mme. BADERI Anissa, M. BAERT Dominique, Mme. BALMELLE Faustine, M. BALY Stéphane, Mme. BARISEAU Florence (pouvoir à M. PICK Max-André jusqu'à 18h15), Mme. BECUE Doriane (pouvoir à Mme. DURET Bérengère à partir de 18h15), M. BEHARELLE Pierre, M. BELABBES Hiazid, Mme. BELGACEM Nadia, M. BEZIRARD Alain, M. BLONDEAU Alain, M. BOCQUET Eric, Mme. BODIER Elisabeth, M. BONNET Xavier, M. BONTE Thierry, M. BORREWATER Michel, M. BOUCHE, Mme. BRANQUART Anne-Sophie, M. BREHON Raphaël, M. BROGNIART Sébastien, Mme. BRULANT-FORTIN Ingrid, Mme. BRUN Charlotte, M. BUISSE Jean Louis, M. CABAYE Maxime (à partir de 17h55), M. CADART François-Xavier (pouvoir à M. SKYRONKA Eric à partir de 20h15), Mme. CAMARA Mélissa, M. CAMBIEN Alain, M. CANESSE Pierre, M. CAREMELLE Olivier, Mme. CASIER Carole, M. CASTELAIN Damien, M. CATHELAIN Loïc, M. CAUCHE Régis, M. CAUDERLIER Frédéric, M. CAUDRON Christophe, M. CAUDRON Gérard, M. CHALAH Mehdi (pouvoir à M. GEENENS Patrick jusqu'à 18h15), Mme. CHANTELOUP Fabienne (pouvoir à Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle à partir de 18h15), M. CHARPENTIER Raphaël (à partir de 18h00), Mme. COEVOET Barbara, M. COLIN Michel, M. CORBILLON Matthieu, M. COSTEUR Sébastien (à partir de 17h30), M. DARMANIN Gérald (à partir de 17h40 et jusqu'à 20h10), M. DAVID-BROCHEN Martin (pouvoir à M. DENDIEVEL Stanislas jusqu'à 20h15), Mme. DE SMEDT Myriam, M. DEBEER Bernard (pouvoir à M. BELABBES Hiazid jusqu'à 20h05), M. DEHAUT Bernard, Mme. DELACROIX Sylvane, M. DELANGHE Yann, M. DELBAR Guillaume, M. DELEBARRE Patrick, M. DELEPAUL Michel, M. DENDIEVEL Stanislas, Mme. DEPREZ-LEFEBVRE Thérèse, M. DESBONNET Christophe, M. DESLANDES Arnaud (pouvoir à Mme. GAUTIER Marion jusqu'à 19h10), M. DESMET Rodrigue (pouvoir à Mme. DEPREZ-LEFBVRE Thérèse à partir de 20h00), M. DESMETTRE Pierre-Henri, M. DETERPIGNY Nicolas, Mme. DOIGNIES Rosemonde, Mme. DOMRAULT-TANGUY Carole, M. DOUFFI Ali, M. DUBOIS André-Luc, M. DUCROCQ Jacques, M. DUFOUR Didier, Mme. DUHAMEL Vanessa, M. DURAND Eric, Mme. DURET Bérengère, M. ELEGEEST Rudy, M. FITAMANT Sébastien, M. FLINOIS Jean-Claude, M. GADAUT Henri, M. GARCIN Alexandre, Mme. GAUTIER Marion, M. GEENENS Patrick, M. GERARD Bernard, M. GHERBI Franck, Mme. GILME Sylvie, Mme. GIRARD Maryvonne, Mme. GLADYSZ-SEBILLE Magali, Mme. GOFFARD Anne, M. GONCE Alain, M. GRAS Christophe, M. HAESEBROECK Bernard, Mme. HALLYNCK Rose-Marie, M. HANOH Franck, M. HAYART Daniel, M. HOUSET Alexis, M. HUTCHINSON Yvan, Mme. JANSSENS Marie-Pierre, Mme. KRAMARZ Marie-José, M. LEBARGY Louis Pascal, M. LECLERCQ Alain, M. LEDE Jean-Marie, Mme. LEFEBVRE Catherine, M. LEFEBVRE Frédéric, M. LEFEBVRE Joseph, M. LEGRAND Dominique, M. LEGRAND Jean-François, M. LENFANT Henri, M. LEPRETRE Sébastien, M. LEWILLE Christian, M. LIENART Christophe, M. LIMOUSIN Philippe, Mme. LINKENHELD Audrey, M. LOUZANI Karim, M. MAENHOUT Peter, M. MANIER Didier, M. MARCY Louis, Mme. MARIAGE-DESREUX Isabelle, Mme. MASSE Marie-Élisabeth, Mme. MASSIET Violette, M. MASSON Jean-Gabriel, M. MATHON Christian, M. MAYOR Gérard, Mme. MAZZOLINI Sylvie, M. MENAULT Jean-Claude, M. MINARD Frédéric, Mme. MOENECLAEY Hélène, M. MOLLE Jean Michel, M. MONTOIS Jacques, Mme. MOREAUX Maryse, M. MOUVEAU Eric, Mme. NIREL Marie-Noëlle, Mme. OSSON Catherine, Mme. PARIS Isabelle, M. PAU André, M. PAURON Eric, M. PETRONIN Yvon, M. PICK Max-André (pouvoir à Mme. ZOUGGAGH Karima à partir de 18h20), Mme. PIERRE-RENARD Dominique, M. PILETTE Julien, M. PLANCKE Ghislain, M. PLOUY Michel, M. PLUSS Alain, Mme. PONCHAUX Danièle, M. POSMYK Pierre, M. PROISY Ludovic, M. PROKOPOWICZ Charles-Alexandre (pouvoir à M. SONNTAG Pierre à partir de 19h40), Mme. RENGOT Marielle, M. RICHIR Jacques, Mme. ROUSSEL Hélène, Mme. RUBIO-COQUEMPOT Barbara, Mme. SABE Sarah (pouvoir à Mme. GOFFARD Anne jusqu'à 19h45), Mme. SEDOU Nathalie, Mme. SEGARD Pauline, M. SKYRONKA Eric, M. SONNTAG Pierre, Mme. STANIEC-WAVRANT Marie-Christine (pouvoir à M. HAESEBROECK Bernard à partir de 21h30), M. TAISNE Arnaud, M. TALPAERT Franck, Mme. THOMAS Laetitia,

Mme. TONNERRE- DESMET Marie (pouvoir à M. AMBROZIEWICZ Jean-Marc jusqu'à 18h40), M. TURPIN Olivier, M. VERCAMER Francis, M. VERIN Jean-Philippe, Mme. VOITURIEZ Anne, M. VUYLSTEKER Jean- Marie, Mme. WENDERBECQ Ghislaine, M. WOLFCARIUS Loïc, Mme. ZOUGGAGH Karima.

Élus absents ayant donné pouvoir (18) :

M. BERNARD Alain (pouvoir à M. CASTELAIN Damien), M. BRAURE Damien (pouvoir à M. BREHON Raphaël), Mme. BRESSON Marie Pierre (pouvoir à M. RICHIR Jacques), M. BUYSSECHAERT Eric (pouvoir à M. CABAYE Maxime), Mme. DEBOOSERE Églantine (pouvoir à Mme. BRANQUART Anne-Sophie), M. DESTAILLEUR Jean- Christophe (pouvoir à Mme. GILME Sylvie), Mme. DUCRET Stéphanie (pouvoir à M. PLANCKE Ghislain), Mme. FURNE Dominique (pouvoir à Mme. GIRARD Maryvonne), Mme. GANTIEZ Dominique (pouvoir à M. LENFANT Henri), Mme. GOUBE Françoise (pouvoir à M. GERARD Bernard), M. HEIREMANS David (pouvoir à M. LEFEBVRE Joseph), Mme. KHATIR Saliha (pouvoir à M. COSTEUR Sébastien, Mme. MEZOUANE-RAHMI Nabella (pouvoir à M. GARCIN Alexandre), M. PASTOUR Jacques (pouvoir à M. PROKOPOWICZ Charles Alexandre), Mme. POLLET Isabelle (pouvoir à M. DELEBARRE Patrick), Mme. RODES Estelle (pouvoir à Mme. BRUN Charlotte), M. ROLLAND Thierry (pouvoir à M. TURPIN Olivier), M. VICOT Roger (pouvoir à M. CAREMELLE Olivier).

Élus absents (1) :

M. PROISY Patrick.
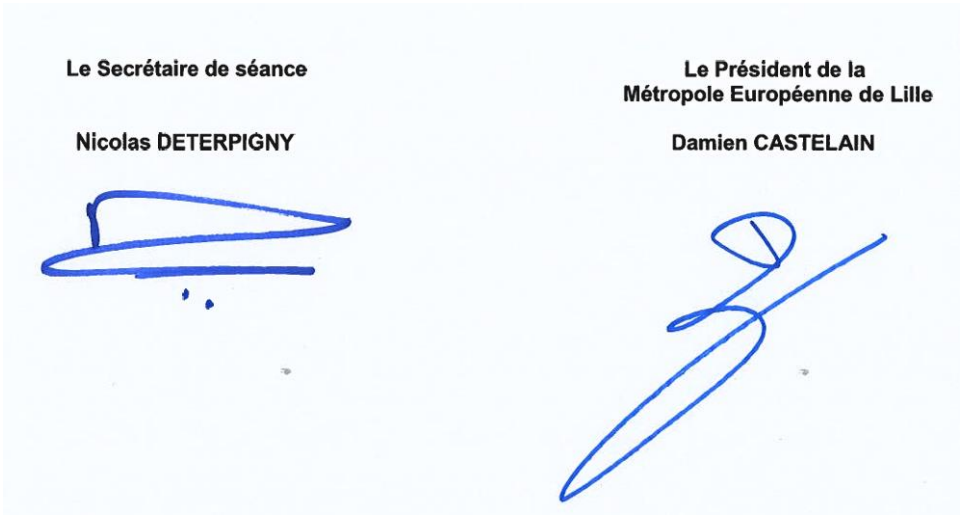
Le quorum étant atteint, le Conseil de la MEL peut valablement délibérer.